

**LES MUTATIONS RURALES EN AFRIQUE PENDANT
LES PÉRIODES COLONIALE ET POSTCOLONIALE**

ACTES DU COLLOQUE
INTERNATIONAL

SOUS LA DIRECTION DE
GUESSAN KOUADIO & ALEXANDER KEESE

**LES MUTATIONS RURALES
EN AFRIQUE PENDANT
LES PÉRIODES COLONIALE
ET POSTCOLONIALE**

*avec la contribution financière du Projet 204691 du Fonds
National Suisse (FNS) et le soutien de la Fondation Félix
Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix de
Yamoussoukro*



© Éditions F.H.B • Abidjan 2025

ISBN : 978-2-35825-059-7

EAN : 9782358250597

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction
par tous procédés réservés pour tous pays.

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	5
COMITÉ SCIENTIFIQUE, DE LECTURE ET D'ORGANISATION.....	7
PRÉFACE.....	9
ALLOCUTIONS.....	11
PREMIÈRE PARTIE / AXE 1 Foncier rural, agriculture, exploitation minière et énergétique.....	33
DEUXIÈME PARTIE/AXE 2 Habitat, environnement et infrastructures.....	155
TROISIÈME PARTIE/AXE 3 Migrations humaines, mentalités et relations interpersonnelles.....	269
QUATRIÈME PARTIE/AXE 4 Gouvernance locale, santé et alimentation.....	423
RAPPORT GÉNÉRAL.....	591
DISCOURS DE CLÔTURE.....	605
TABLE DES MATIÈRES.....	607

COMITÉ SCIENTIFIQUE, DE LECTURE ET D'ORGANISATION

Comité scientifique et de lecture

Président : Prof. LOUCOU Jean-Noël (UFHB)

Vice-président : Prof. KEESE Alexander (UNIGE)

Vice-président : Prof. BAHA Bi Youzan Daniel (UFHB)

Membres :

- Prof. KOUADIO Guessan (UFHB)
- Prof. PARE Moussa (UFHB)
- Prof. N'GUESSAN Mahomed Boubacard (UFHB)
- Prof. KONIN Séverin (UFHB)
- Prof. YAPI Yapi André Dominique (UFHB)
- Prof. BAMBA Mamadou (UAO)
- Prof. GOLE Koffi Antoine (UAO)
- Prof. BATCHANA (U. LOME)
- Prof. TSIGBE François (U. LOME)
- Prof. CHAFER Pont Maria José (UNIGE)
- Prof. YI-TANG (U. ZURICH)
- Prof. TONOLO Giovanni (U. FLORENCE)
- Dr (M.C.) KOMENAN Houphouët Jean Félix (ULOG)
- Dr (MC) NIAMKEY Jean-Louis (UFHB)
- Dr. SYLLA Bakary (IPNET)

Comité d'organisation

- Prof. KOUADIO Guessan (UFHB)
- Prof. N'GUESSAN Mahomed Boubacard
- Dr (MC) COULIBALY Yaya (UFHB)
- Dr AYEMOU Kadjomou Ferdinand (UFHB)
- Dr KOUAKOU Yao Marcel (ULOG)
- Dr SERIPKA Joël (ENS)
- Dr ZEMAN Andreas (UNIGE)
- Dr COULIBALY Pédiomatéhi Ali (UFHB)
- Dr N'GORAN Kouakou Mechak (UFHB)
- Dr MAIZAN Kouassi Tehua (UAO)

PRÉFACE

L'initiative prise par les universités Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire) et de Genève (Suisse) de porter une réflexion sur « *les mutations rurales en Afrique pendant les périodes coloniale et postcoloniale* », à travers un colloque international me paraît très salubre, opportune et d'actualité.

Invité à cette rencontre scientifique internationale, en ma qualité de Ministre de l'Environnement, du Développement durable, de la Transition écologique et de parrain, j'apprécie à sa juste valeur, la pertinence des communications contenues dans cet ouvrage.

Sollicité par le Comité Scientifique pour rédiger la préface des actes de ce colloque international, je tiens à exprimer à l'ensemble des communautés universitaires de Félix Houphouët-Boigny, de Genève et à tous les communicants nationaux et extérieurs, ma fierté et ma profonde gratitude pour le choix porté sur ma personne.

La thématique globale et les différents axes de réflexion abordés dans l'ouvrage revêtent une importance capitale car, ils nous éclairent non seulement sur notre histoire coloniale et postcoloniale commune africaine, mais aussi les nombreux défis environnementaux, sociaux et économiques auxquels le monde africain se trouve confronté depuis la période coloniale.

À titre d'exemple, le couvert forestier de notre pays, la Côte d'Ivoire, dont la superficie était estimée à 16 millions d'hectares au début de l'indépendance en 1960, ne couvre seulement que 2 millions d'hectares de nos jours.

En cause de cette déforestation accélérée, l'extension des surfaces agricoles, l'urbanisation galopante, l'exploitation forestière démesurée, etc. Outre ces fléaux, notre environnement rural se trouve confronté de nos jours à de nouveaux défis qui ont pour noms, changement climatique, orpaillage clandestin, pollution des sols, de l'air et de l'eau. C'est dire que le milieu rural africain fait face à d'énormes transformations dont les conséquences désastreuses sur l'environnement et le mode de vie des populations sont bien perceptibles.

Face aux effets néfastes de tous ces maux sur la dégradation de notre environnement, il était temps de jeter un regard critique, afin qu'après des réflexions pertinentes menées sur la thématique par des universitaires, des pistes de solutions soient proposées aux décideurs politiques pour la mise en œuvre de solutions durables en vue du renouveau de notre milieu rural.

A tous, mes félicitations et mes encouragements !

Monsieur ASSAHORÉ Konan Jacques,
*Ministre de l'Environnement, du Développement durable
et de la Transition écologique*

ALLOCUTIONS

**Allocution prononcée par le Secrétaire Général
de la fondation Félix Houphouët-Boigny pour la
Recherche de la Paix à la cérémonie d'ouverture
du colloque international sur « Les mutations
rurales en Afrique pendant les périodes
coloniale et postcoloniale »**

Monsieur le Représentant du Ministre de l'Environnement,
Parrain du Colloque,

Monsieur le Représentant du Ministre-Gouverneur du District
Autonome de Yamoussoukro,

Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Département de
Yamoussoukro,

Monsieur le Maire de la Commune de Yamoussoukro,

Monsieur le Président du Comité scientifique,

Monsieur le Président du Comité d'organisation,

Mesdames et Messieurs les enseignants-chercheurs des
universités ivoiriennes et étrangères,

Chers étudiantes et étudiants,

Mesdames et Messieurs des médias nationaux et internationaux,

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

C'est pour nous un grand honneur et un plaisir renouvelé
d'accueillir à la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la
recherche de la paix, les techniciens de la science selon l'expression
de Jean-Paul Sartre pour désigner tous ces éminents chercheurs et
professeurs des universités d'ici et d'ailleurs.

Je vous souhaite la cordiale bienvenue dans cette fondation
dédiée selon le vœu de son générateur donateur, Félix Houphouët-
Boigny, premier président de la République de Côte d'Ivoire, à la
réflexion et la recherche sur la paix, aux échanges, au dialogue, à la
conciliation et à la fraternité humaine. Bienvenue à Yamoussoukro,
cité de paix, capitale politique de la Côte d'Ivoire.

Nous sommes honorés que notre institution, grâce à votre
collaboration active et savante, soit devenue une manière de fabrique
de la pensée pour renouveler nos problématiques, améliorer la

connaissance de nos sociétés et enrichir le corpus théorique de nos différentes disciplines.

Vous me permettez, une fois n'est pas coutume, de remercier d'abord nos éminents collègues qui ont bien voulu donner de leur temps pour réfléchir et débattre de la question des mutations rurales en Afrique pendant les périodes coloniale et postcoloniale.

Je salue et remercie les professeurs et chercheurs de l'université de Genève avec à leur tête le professeur Alexander Keese, ceux et celles de l'université de Zurich en Suisse, de l'université de Toronto au Canada avec le professeur Éric Jennings, de l'université de Florence en Italie.

J'exprime notre reconnaissance à nos collègues venus des universités de Nzérékoré et de Faranah en Guinée, du CENAREST (Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique) et de l'IRSH (Institut de Recherche en Sciences Humaines) du Gabon.

Enfin infinie gratitude à nos professeurs et chercheurs des universités Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Alassane Ouattara de Bouaké, Jean Lorougnon Guédé de Daloa, de l'université polytechnique de San Pedro, de l'École Normale Supérieure d'Abidjan, de l'Institut d'Histoire, d'Art et d'Archéologie Africains (IHAAA).

Mention particulière et remerciements aux professeurs Alexander Keese et Kouadio Guessan, chevilles ouvrières de ce colloque.

Le ministre de l'environnement et du développement durable a bien voulu accorder son parrainage à notre colloque. Qu'il en soit vivement remercié.

Nous remercions le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le président de l'université Félix Houphouët-Boigny représenté par le doyen de l'UFR Sciences de l'homme et de la société.

Les autorités politiques et administratives de Yamoussoukro nous font l'amitié et l'honneur de nous soutenir dans nos diverses activités. Nous leur réitérons nos sincères remerciements qui s'adressent également à nos honorables invités pour leur présence distinguée.

Mesdames, Messieurs,

Le colloque qui nous réunit aujourd'hui a pour objet les mutations du monde rural africain de l'époque coloniale à nos

jours. Problématique combien essentielle pour une Afrique encore dominée par les sociétés rurales.

Les questions qu'elle soulève concerne aussi bien les relations entre l'homme et le milieu naturel, l'opposition villes-campagnes, l'activité agricole, le travail de l'agriculteur, la démographie, les migrations, le développement local, la place des paysans dans la vie politique, l'environnement.

Toutes ces thématiques permettront d'analyser les évolutions et les mutations et les situer dans celles de la société globale.

« La démarche du « ruraliste », selon le sociologue Marcel Jollivet, a l'ambition d'intégrer toutes les dimensions du social, le temps, l'espace, le local et le global. IL s'agit là d'une démarche holistique (ou holiste) ».

Une telle démarche se caractérise aussi par la transversalité (avec la multiplicité des thématiques sous-jacentes au sujet à proprement parler) et l'interdisciplinarité (l'interaction) entre les sciences humaines et sociales bien représentées par les participants à ce colloque.

La réflexion sur la ruralité fait l'objet d'un renouvellement international des recherches. Et le présent colloque vient à point nommé pour nous intégrer à cette nouvelle donne qui permet de nouvelles méthodes et de nouveaux objets.

L'objectif général du colloque est d'engager des réflexions et des propositions sur les mutations de l'espace africain rural colonial et postcolonial.

Cinq axes prioritaires de réflexion ont été retenus :

- Axe 1 : foncier rural, agriculture, exploitation minière et énergétique
- Axe 2 : habitat et environnement
- Axe 3 : infrastructures routières et ferroviaires
- Axe 4 : migrations humaines, mentalités et relations internationales
- Axe 5 : gouvernance locale, santé et alimentation.

Les travaux du colloque permettront de rendre compte de toutes ces questions.

Et les résultats apporteront, à n'en pas douter, des connaissances nouvelles qui serviront à mieux transformer les réalités de nos sociétés.

S'exprimant à un colloque sur la recherche scientifique et technique, le 1^{er} janvier 1960, Félix Houphouët-Boigny déclarait :

« On a dit souventes fois qu'en perdant une bataille, on n'a pas perdu la guerre.

Je crois cependant qu'à l'heure de notre évolution, perdre la bataille scientifique, c'est perdre définitivement la guerre, la guerre de la liberté »

C'est par des initiatives telles que celles d'aujourd'hui que les chercheurs africains fraternellement unis à ceux des autres continents aideront notre Afrique à gagner la bataille de la science, la bataille du développement durable dans un vrai cadre de liberté.

Je m'engage à publier les actes du colloque sur les mutations rurales en Afrique comme cela a été fait pour les précédents colloques.

Je réitère mon appel pour des manuscrits originaux et de qualité que les Éditions de la Fondation publieront avec enthousiasme et célérité. Notre nouvelle imprimerie numérique nous donne la possibilité de publier plus d'ouvrages en respectant les normes internationales.

Avant de clore mon propos, je voudrais ouvrir une parenthèse sur une interpellation récurrente en cette année électorale. Que faisons-nous ? Nous sommes fidèles à notre mission de sensibilisation et de formation à la culture de la paix. Nos collaborateurs du Département de la recherche de la paix parcourent les différentes régions de notre pays pour sensibiliser, inciter à des élections apaisées. Mais que les partis politiques, les hommes politiques, l'organe chargée des élections, la CEI, jouent, chacun en ce qui les concerne, leur partition, fassent prévaloir l'intérêt supérieur de la nation, la sauvegarde et la promotion de la paix.

Je souhaite plein succès à nos travaux et un agréable séjour à Yamoussoukro à tous les participants.

Yamoussoukro, le 25 mars 2025

Jean-Noël LOUCOU

*Secrétaire Général de la Fondation Félix
Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix*

Allocution du Représentant du Maire de Yamoussoukro

Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique ;

Monsieur le Président du Comité Scientifique ;

Mesdames et Messieurs les universitaires et chercheurs ;

Distingués invités ;

C'est un honneur pour moi de prendre la parole en ce jour, au nom de Monsieur le Maire de Yamoussoukro, KOUASSI Kouamé Patrice, afin de vous souhaiter la bienvenue à cette prestigieuse rencontre scientifique consacrée aux mutations rurales en Afrique pendant les périodes coloniale et postcoloniale.

Yamoussoukro, ville de paix, est fière d'accueillir ce colloque international, qui réunit des experts venus d'horizons divers pour analyser les dynamiques rurales ayant façonné notre continent.

Ce sujet, au croisement de l'histoire, de l'économie et des sciences sociales, revêt une importance capitale pour la compréhension des transformations que nos territoires ont connues et continuent de connaître.

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de saluer l'engagement des organisateurs, notamment l'Université Félix Houphouët-Boigny, la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix et le Département d'Histoire Générale de l'Université de Genève. Votre initiative illustre l'importance du dialogue scientifique pour éclairer les politiques et orienter nos stratégies de développement rural.

Notre municipalité attache une importance particulière à ces réflexions qui contribuent à renforcer la résilience de nos territoires et à accompagner les mutations de nos sociétés.

Elle encourage vivement les échanges de ces deux jours, en espérant qu'ils déboucheront sur des recommandations concrètes au service du développement durable.

Je vous souhaite bon travail et un agréable séjour à Yamoussoukro.

Je vous remercie

Allocution du Président du Comité d'Organisation

- Monsieur le Directeur de Cabinet représentant le Ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique, Parrain du présent colloque,
- Monsieur le Représentant du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,
- Monsieur le Premier Conseiller Technique représentant son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la Confédération Helvétique en Côte d'Ivoire,
- Monsieur le Représentant de Monsieur le Préfet du District autonome de Yamoussoukro,
- Monsieur le Représentant de Monsieur le Maire du District autonome de Yamoussoukro,
- Monsieur le Secrétaire général de la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix, Professeur Jean-Noël LOUCOU,
- Monsieur le Directeur de l'UFR Sciences de l'Homme et de la Société, Professeur NASSA Axel Désiré,
- Mesdames et messieurs les membres des comités scientifiques et d'organisation du présent colloque,
- Mesdames et Messieurs les communicants nationaux et internationaux,
- Mesdames et Messieurs,
- Honorables invités,

Permettez-moi, en ma qualité de Président du Comité d'organisation de cette importante rencontre scientifique, de vous exprimer mes sincères remerciements pour avoir effectué nombreux le déplacement jusqu'à Yamoussoukro pour prendre part à ce colloque international co-organisé par l'Université Félix Houphouët-Boigny et l'Université de Genève, en collaboration avec la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix et son dynamique Secrétaire général, Professeur Jean-Noël LOUCOU, par ailleurs Président du Comité scientifique à qui je réitère une fois de plus ma profonde gratitude.

Je réitère également mes sincères remerciements à toutes les autorités administratives et politiques de Yamoussoukro qui, par leur présence, nous honorent en ce jour, en donnant un éclat particulier à ce colloque.

J'associe à ces remerciements, l'Ambassadeur de Suisse en Côte d'Ivoire, représenté par son premier conseiller technique dont la disponibilité ne nous a pas fait défaut à chaque fois que nous l'avons sollicité dans le cadre de l'organisation de ce colloque.

Je voudrais à présent me tourner vers le représentant de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique, Parrain de ce colloque de bien vouloir transmettre à Monsieur le Ministre, l'expression de mes sincères remerciements et de ma profonde gratitude pour avoir accepté d'associer son image à cette importante manifestation scientifique internationale.

Mesdames et Messieurs, je voudrais à présent saluer Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, qui nous fait l'honneur, à travers son représentant ainsi que l'Université Félix Houphouët-Boigny, l'Université de Genève et son digne représentant à ce colloque, Professeur Alexander KEESE dont l'engagement et la disponibilité ont été déterminants dans l'organisation de cette rencontre scientifique internationale. Professeur Alexander, recevez à travers ces mots, l'expression de ma profonde gratitude tout en vous priant de bien vouloir transmettre aux autorités suisses et à celles du Fonds national suisse, notre profonde gratitude pour leur appui financier à ce colloque. C'est l'occasion pour moi de remercier tous nos donateurs, la Fondation Félix Houphouët-Boigny, le Fonds national suisse, la Mairie d'Adjamé et le FONSTI.

Enfin, aux collègues communicants venus des Universités nationales de Côte d'Ivoire et de l'extérieur, je vous souhaite la cordiale bienvenue.

Mesdames et Messieurs, le colloque qui nous réunit a enregistré comme l'a si bien indiqué le Président du Comité scientifique, un total de 36 communications des collègues originaires des Universités de Côte d'Ivoire et ceux venus du Canada, de France, du Gabon, de Guinée, d'Italie, et de Suisse.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi de fermer mes propos en

souhaitant à tous, un fructueux colloque ponctué par des réflexions enrichissantes sur les transformations rurales en Afrique pendant les périodes coloniale et postcoloniale.

Je vous remercie !

Prof. KOUADIO Guessan

Président du Comité d'Organisation du colloque

Allocution de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Avant tout propos, je voudrais indiquer que Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a bien voulu être présent parmi nous ce matin, malheureusement un conflit d'agenda l'en a empêché. Toutefois, il m'a chargé de vous livrer son message.

Monsieur le Ministre porte un grand intérêt à la réflexion scientifique ; car la confrontation des idées des experts, et autres chercheurs en développement aboutit toujours à des résultats pertinents capables d'orienter les actions des décideurs.

Ainsi, en toute humilité je prononce donc fidèlement l'allocution de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Monsieur le Directeur de CABINET, Représentant Monsieur le Ministre de l'Environnement, de Développement Durable et de la Transition Ecologique, Parrain du présent colloque.

Monsieur le Représentant du Préfet de Région, Préfet du Département de Yamoussoukro,

Monsieur le Représentant du Ministre Gouverneur du District Autonome de Yamoussoukro,

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Suisse,

Monsieur le Maire du District Autonome de Yamoussoukro,

Monsieur le Secrétaire Général de la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix, Professeur Jean-Noël LOUCOU,

Monsieur le Directeur de l'UFR Sciences de l'Homme et de la Société, Représentant le Président de l'université Félix Houphouët-Boigny,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité d'Organisation,

Mesdames et Messieurs les communicants nationaux et internationaux,

Chers experts,

Distingués invités, en vos rangs, grades et qualités.

Mesdames et messieurs,

Je voudrais, tout d'abord, saluer et féliciter les initiateurs du présent colloque. Je voudrais remercier tout particulièrement Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, représenté ici par son Directeur de Cabinet, qui a bien voulu accepter d'assurer le parrainage de cet important événement.

Mesdames et Messieurs,

Le colloque international dont nous ouvrons les travaux en ce moment avec pour thème « les mutations rurales en Afrique pendant les périodes coloniales et post coloniales » et un vaste réseau de réflexion autour des dynamiques du monde rural.

En effet, aborder la problématique des réalités africaines au cours de ces deux journées de réflexion, doit nous conduire à saisir les changements sociétaux multidimensionnels qui se présentent à nos sociétés et qui constituent des défis majeurs qui doivent être adressés avec efficacité et responsabilité. Il s'agit des questions de résilience, notamment avec les thématiques incontournables du changement climatique, de la transformation et de l'innovation agricole et de l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Aussi, est-il important de cerner les spécificités africaines à même de favoriser une gestion efficace de nos ressources naturelles et de notre environnement.

Il les questions de réinventer le nouveau modèle de développement économique, social, environnemental et culturel.

Chers chercheurs et experts,

Distingués invités,

Ces deux jours de profonde réflexion doivent aboutir à des recommandations concrètes pouvant aider les pouvoirs publics et tous les autres acteurs à la prise de décision au vu des enjeux immenses du monde rural africain d'aujourd'hui.

C'est à ce prix que la recherche scientifique gardera tout son l'intérêt auprès des communautés locales.

Mesdames et Messieurs,

Pour clore mon propos, j'attends avec impatience les résultats de ce colloque et je réitère ma disponibilité à accompagner le Comité d'Organisation à la publication des actes de cette rencontre scientifique.

Je vous remercie.

Allocution du Représentant du Ministre de l'Environnement, parrain du colloque

- Mesdames et Messieurs les Représentants des Ministres ;
- Monsieur le Président du Comité Scientifique, éminent Professeur Jean-Noël LOUCOU ;
- Monsieur le Vice-Président, distingué Professeur Alexander KEESE ;
- Messieurs les Professeurs et Docteurs des Universités de Côte d'Ivoire et d'ailleurs ;
- Honorables membres du Comité d'Organisation ;
- Chers chercheurs, praticiens et acteurs du développement ;
- Distingués invités ;
- Mesdames et Messieurs.

C'est avec un grand honneur et un immense plaisir que je me tiens devant vous aujourd'hui, en qualité de représentant du Ministre de l'Environnement, du Développement Durable de la République de Côte d'Ivoire, Monsieur Jacques KONAN ASSAHORE, Parrain de ce colloque dédié à l'analyse des *mutations du milieu rural durant les périodes coloniale et post-coloniale en Afrique* .

Monsieur le Ministre, par ma voix, adresse son infinie gratitude aux Organisateurs pour le choix porté sur sa modeste personne parmi tant d'éminentes personnalités de notre pays.

Mesdames et Messieurs,

Cette thématique revêt une importance capitale, car elle éclaire non seulement notre histoire commune, mais aussi les défis contemporains et les perspectives des nations africaines, dans leur unité et dans leur diversité.

Ce colloque nous offre également l'opportunité d'approfondir et de tirer les leçons de ces deux périodes devant servir à construire la nouvelle Afrique, confrontée aux défis environnementaux.

Mesdames et Messieurs,

Après les indépendances, les États africains s'étaient engagés, à l'instar des autres nations, dans une économie en vue de la quête du développement industriel qui s'est faite au détriment des ressources environnementales. Cependant, après le sommet sur la Terre à RIO

en 1992, une conscience de préservation de l'environnement et de la promotion du développement s'est inscrite dans les différents États africains qui a induit des changements dans les politiques, plans et stratégies.

Face aux mutations rurales qu'imposent les changements climatiques aux plans économique, social et environnemental, il est urgent d'accélérer la construction de la résilience climatique de l'Afrique en se dotant de mécanismes financiers innovants tant endogènes qu'exogènes pour s'inscrire inexorablement dans la vision de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

C'est un changement de paradigme, qui nous invite à s'inscrire dans un nouveau mode de développement basé sur une modification profonde de modes de production et de consommation, sur les énergies renouvelables, sur la lutte contre les pollutions industrielles, et sur une agriculture intelligente face au climat.

Ce changement de paradigme passe en d'autres termes par une transition bas carbone, une transition écologique, un monde sans pollution.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi à ce stade de mon propos, de nourrir vos échanges du cas de la Côte d'Ivoire, pays de l'Afrique de l'Ouest, lequel à l'instar des autres pays du continent, n'est guère épargné par les nouveaux enjeux, défis et perspectives pour offrir à l'Afrique un autre destin que celui qu'elle a aujourd'hui, un destin meilleur s'inscrivant dans une approche de développement durable.

Notre pays, la Côte d'Ivoire, riche de sa mosaïque culturelle et de ses ressources naturelles, a connu des transformations majeures au fil des décennies.

Ces mutations, qu'elles soient économique, sociale ou environnementale, ont sculpté notre paysage rural et ont eu des répercussions durables sur notre environnement.

Mesdames et Messieurs,

En effet, durant la période coloniale, notre agriculture a été orientée vers des cultures de rente telles que le cacao et le café. Cette orientation a conduit à une exploitation intensive de nos terres, à une déforestation préoccupante et à une érosion de la biodiversité.

Ces pratiques motivées par des intérêts économiques extérieurs, ont laissé de emprunts indélébiles sur notre écosystème.

Après l'indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire a maintenu sa dépendance aux cultures de rente pour soutenir son développement économique. Cependant, les séquelles de la colonisation ont suscité une réflexion approfondie sur notre modèle de développement.

Nos politiques agricoles ont évolué, mettant l'accent sur la diversification et la promotion de l'agriculture familiale, tout en intégrant la nécessité de préserver notre environnement.

Des initiatives visant à adopter des pratiques agricoles durables, à restaurer nos écosystèmes et à valoriser les savoirs traditionnels ont vu le jour.

Malgré ces efforts, la pression sur nos ressources naturelle est demeurée élevée. La déforestation a persisté, alimentée par l'expansion agricole, l'exploitation forestière illégale, l'orpaillage clandestin et une urbanisation non-contrôlée.

Notre superficie forestière est ainsi passée de 16 millions d'hectares avant l'indépendance à moins de 3 millions aujourd'hui.

Les terres se sont dégradées et la recherche effrénée de l'or a entraîné la population des matrices environnementales : eau, sol et air.

Mesdames et Messieurs,

L'état actuel de notre environnement est préoccupant. Bien que notre contribution aux émissions mondiales de gaz à effet de serre soit modérée ; estimée à environ 0,1% selon le Rapport 2021 du Secrétariat Exécutif de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ; nous subissons de plein fouet les effets néfastes des changements climatiques.

Les projections indiquent des pertes économiques significatives estimées entre 380 et 770 milliards de FCFA d'ici 2040, avec un impact potentiel de -13% sur notre PIB réel d'ici 2050 entraînant ainsi un appauvrissement de plus de 1 600 000 de nos concitoyens, si des mesures appropriées ne sont pas prises.

Le secteur agricole, pilier de notre économie, est particulièrement vulnérable. En tant que premier producteur mondial de cacao, nous pourrions voir notre production chuter de 15%, entraînant une diminution des revenus de l'ordre de 193 milliards de FCFA d'ici

2030. Les cultures vivrières, telles que le riz, la banane plantain, l'igname et le manioc, pourraient également enregistrer une baisse de 30% sur la même période. Ces projections sont détaillées dans le Rapport National sur le Climat 2024 publié par le Gouvernement ivoirien.

Par ailleurs, nous assistons depuis plus d'une décennie à une recrudescence de nos rivières et cours d'eau. Les déversements illégaux de produits chimiques, notamment à des fins de pêche ou d'orpaillage, ont entraîné des mortalités massives de poissons et la contamination de nos ressources en eau. Cette situation est d'autant plus alarmante que ces poissons contaminés finissent sur nos marchés et dans nos assiettes, représentant un risque énorme pour la santé publique.

Mesdames et Messieurs,

Face à ces défis et sous la vision éclairée de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire et le leadership de Monsieur Robert MAMBÉ BEUGRÉ, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Gouvernement ivoirien a entrepris des actions résolues pour préserver notre environnement et assurer le bien-être de nos populations actuelles et futures.

Une prise de conscience accrue des enjeux environnementaux a conduit à des initiatives visant à promouvoir des pratiques agricoles durables et à restaurer nos écosystèmes. Des programmes de reforestation et de gestion durable des ressources naturelles ont été mis en place pour remédier aux dommages causés par des décennies d'exploitation intensive.

Ces efforts se manifestent sur les plans juridique, institutionnel et opérationnel.

Sur le plan juridique, notre pays a ratifié plus de 40 Conventions et Traités internationaux relatifs à l'environnement. Nous disposons d'un cadre juridique solide, incluant un code de l'environnement mis à jour en 2023, ainsi qu'un code forestier et une loi sur les parcs et réserves.

Au plan institutionnel, le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique coordonne les actions en matière de gestion environnementale.

Sur le terrain, la Côte d'Ivoire a développé un réseau de parcs

et réserves en pleine expansion, avec la création d'aires marines protégées et de réserves naturelles volontaires, témoignant de la mobilisation des communautés rurales pour la protection de l'environnement.

Aujourd'hui, face à des enjeux mondiaux tels que le changement climatique, la dégradation des terres, la perte de la biodiversité et la pollution, il est impératif de tirer les leçons de notre histoire.

Nous devons reconnaître que le développement économique ne doit pas se faire au détriment de notre environnement. Il est essentiel d'adopter une approche holistique qui valorise la durabilité et le respect de notre riche patrimoine naturel.

Mesdames et Messieurs,

Ce Colloque International représente une opportunité précieuse d'échanger des idées, de partager des expériences et de renforcer les liens entre les différentes disciplines. Je vous encourage donc à participer activement aux discussions, à poser des questions et à proposer des solutions innovantes.

J'espère vivement que ces deux jours de débat et de réflexion permettront de produire des recommandations pertinentes susceptibles d'orienter les stratégies nationales et régionales en matière de développement rural ; d'aménagement du territoire et de transition écologique en Afrique.

Nous devons instaurer un dialogue permanent entre la recherche scientifique au sens large du terme et les décideurs politiques pour la mise en œuvre des solutions durables en vue d'une Afrique inclusive, résiliente et prospère.

En conclusion, je tiens à exprimer à nouveau la gratitude de Monsieur le Ministre aux organisateurs, aux intervenants et à tous les participants pour leur dévouement à cette noble cause. En unissant nos forces, nous pouvons transformer les défis en opportunités et assurer un héritage environnemental riche pour les générations à venir.

Sur cette note d'espoir, je déclare, au nom de Monsieur Jacques KONAN ASSAHORÉ, Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, ouvert, le Colloque International sur *les mutations rurales en Afrique pendant les périodes coloniale et post-coloniales* .

Je souhaite à toutes et à tous un colloque fructueux et inspirant
et vous remercie de votre attention.

Monsieur KOUADIO K. Parfait,
*Directeur de Cabinet, Représentant Monsieur le Ministre
de l'Environnement, du Développement Durable et
de la Transition Ecologique, Parrain du Colloque.*

PREMIÈRE PARTIE / AXE 1
FONCIER RURAL,
AGRICULTURE,
EXPLOITATION MINIÈRE
ET ÉNERGÉTIQUE

UN ESSAI DE MODERNISATION DE L'AGRICULTURE IVOIRIENNE (1910- 1953)

Moro Jean Martial AHORO

*Docteur en Histoire Économique et Sociale, Université
Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire),
ahoromoro@gmail.com*

&

Gli Modeste Franck MAH

*Docteur en Histoire des Relations Internationales et Économiques,
Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire),
modeste2205@yahoo.fr*

&

Koffi Antoine GOLÉ

*Professeur Titulaire d'Histoire Économique et Sociale,
Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire),
golekoffiantoine@yahoo.fr*

RÉSUMÉ

La Côte d'Ivoire a été consacrée colonie française par décret le 10 mars 1893. À partir de cette date le colonisateur chercha les moyens de contrôler et d'exploiter les richesses du territoire. La mise en valeur de la colonie constituait, donc, la priorité. L'agriculture fut utilisée pour tirer le plus de profits. Les premières stations agricoles ont été créées à Bingerville et à Bouaké en 1910. Elles furent spécialisées dans la recherche sur les cultures de cacao, café, palmier à huile et

l'élevage. Dans les années 1920, d'autres stations agricoles furent créées sur l'étendue du territoire en fonction des spécialités agricoles des cercles. Dans la même veine, en 1926, l'administration coloniale pour organiser les paysans, créait la première Société Indigène de Prévoyance (SIP). Les stations agricoles et la SIP travaillèrent conjointement pour le développement de l'agriculture, jusqu'à la disparition de la SIP en 1953. La première fournissait les plants et semences tandis que la seconde les distribuait aux paysans sociétaires. Les cotisations dans les SIP, permettaient d'octroyer des financements, des outils et des machines aux paysans. L'objectif de cette étude est de montrer, à partir de la création des stations agricoles et de la SIP par l'administration coloniale, l'introduction dans la production agricole de nouveaux plants et de semences, la mutualisation des paysans et l'apport de machines et d'outils à la production et la transformation agricole. La réalisation de cette étude repose sur la méthode des sciences historiques s'appuyant sur l'analyser des informations des sources imprimées, des ouvrages, des articles de revues et des documents universitaires, afin de retenir celles qui paraissent crédibles. Il ressort de cette documentation que les stations agricoles permirent d'améliorer la qualité des plants et des semences, à travers la recherche. Quant à la SIP, elle permit d'introduire de nouveaux outils et machines dans la production de même que la transformation des matières premières agricoles. Ces avancées avaient pour corollaire l'augmentation des rendements agricoles.

Mots-Clés : Côte d'Ivoire, Industrialisation, Modernisation, Prévoyance, Stations agricoles.

ABSTRACT

Côte d'Ivoire was declared a French colony by decree on 10 March 1893. From that date onwards, the colonial power sought ways of controlling and exploiting the territory's wealth. The priority was to develop the colony. Agriculture was used to make the most profit. The first agricultural stations were set up in Bingerville and Bouaké in 1910. They specialised in research into cocoa, coffee, oil palm and livestock farming. In the 1920s, other agricultural stations were set up throughout the country, depending on the agricultural specialities of the circles. In the same vein, in 1926, the colonial administration created the first Indigenous Provident Societies (IPS) to organise farmers. The agricultural

stations and the IPS worked together to develop agriculture until the IPS folded in 1953. The former supplied plants and seeds, while the latter distributed them to member farmers. IPS membership fees provided farmers with funding, tools and machinery. The aim of this study is to show, from the creation of the agricultural stations and the ISP by the colonial administration, the introduction into agricultural production of new plants and seeds, the pooling of farmers and the contribution of machinery and tools to agricultural production and processing. This study is based on the historical science method, analysing information from printed sources, books, magazine articles and university documents, in order to select those that appear credible. This documentation shows that the agricultural stations made it possible to improve the quality of seedlings and seeds through research. As for the IPS, it enabled new tools and machines to be introduced into production and the processing of agricultural raw materials. The corollary of these advances was an increase in agricultural yields.

Keywords : Côte d'Ivoire, Industrialisation, Modernisation, Pension, Agricultural station.

INTRODUCTION

Colonie d'exploitation, la Côte d'Ivoire, par la volonté du colonisateur, adoptait une politique économique de plantation, à partir de 1920 (J.N. Loucou, 2016, p.115). La mise en valeur du territoire s'accroissait autour de l'agriculture. Cette économie de traite plaça la Côte d'Ivoire dans un état de dépendance totale à l'égard de la métropole française (J. Suret-Canale, 1964, p.250). En 1910¹, pour répondre au commerce de traite, l'administration coloniale créait des stations agricoles². Elles avaient pour but principal, à travers la recherche, de mettre à la disposition de l'industrie agricole de nouvelles semences et de plants pour développer de l'agriculture (N. Sidibé, 2020, p.412). La recherche agricole a débuté sur les produits d'exportations destinés à alimenter les industries françaises (Z. Dao, 2021, p.124). Dans cette mise en valeur, l'encadrement et la mutualisation des acteurs

¹ La première SIP a été mise en place dans l'AOF en 1910.

² Encyclopédie Générale de la Côte d'Ivoire, 1978, Les Nouvelles Éditions Africaines, Abidjan, p. 302.

agricoles soutenaient la recherche agricole. Dans ce sens, en 1926, l'administration coloniale, pour organiser les paysans créait la première Société Indigène de Prévoyance (SIP)³. Elle contribua à organiser les paysans dans l'optique de leur distribuer de nouveaux plants et semences, de machines et d'outils à la production et la transformation agricole⁴ (Z. Dao, 2023, p.58). Les stations agricoles et la SIP travaillèrent, ainsi, conjointement, pour le développement de l'agriculture en Côte d'Ivoire.

Partant de ce fait, comment l'administration coloniale a-t-elle contribué à la modernisation et à l'industrialisation de l'agriculture, en Côte d'Ivoire, entre 1910 et 1953 ? L'objectif de cette étude est de montrer qu'à partir de la création des stations agricoles et de la SIP par l'administration coloniale, l'introduction dans la production agricole de nouveaux plants et semences, la mutualisation des paysans et l'apport de machines et d'outils à la production et à la transformation agricole. La réalisation de cette étude repose sur la méthode des sciences historiques qui consiste à analyser les informations recueillies des sources imprimées, des ouvrages, des articles de revues et des documents universitaires, afin de retenir celles qui paraissent crédibles. Elle est articulée autour de trois grands axes. Le premier présente la création des stations agricoles comme un moyen d'introduction de nouveaux plants et semences dans l'agriculture (1910-1926), le second montre que la SIP vulgarise les résultats des expériences des stations agricoles dès 1926. Quant au dernier axe, il met en exergue l'exploitation des paysans par les SIP (1926- 1953).

1. La création des stations agricoles pour de nouveaux plants et semences (1910-1926)

La création des stations agricoles en Côte d'Ivoire, à partir de 1910, consacrait la volonté de l'administration coloniale d'intensifier l'exploitation agricole de la colonie de Côte d'Ivoire. Les semences, les plants et les graines des matières premières recherchées par la métropole ont été développés et améliorés dans les stations, pour obtenir plus de rendements.

³ La première SIP été mise en place en Côte d'Ivoire en 1926 particulièrement à Dabou.

⁴ Des cotisations obligatoires ont été imposées aux paysans. Les SIP exigeaient également le remboursement des prêts de matériels et financiers.

1.1. Les ferments de la mise en place des stations agricoles

Les premières stations agricoles ont été créées en Côte d'Ivoire en 1910. L'administration coloniale visait à moderniser et industrialiser l'agriculture. Ces actions s'inscrivaient dans une volonté de diversifier les cultures et augmenter les rendements agricoles. Cette initiative avait comme dessein d'intégrer de nouvelles semences, des plants et des nouveaux outils dans l'agriculture pour produire plus de matières premières agricoles d'exportations vers la métropole. Dans ce sens, l'agriculture a été au centre de l'exploitation de la colonie de Côte d'Ivoire, car l'intérêt économique demeure le principal motif de la colonisation (S. Nene Bi, 2018, p.63). L'administration coloniale pour alimenter le commerce de traite développait l'agriculture, pour obtenir des matières premières agricoles. Jean Suret-Canale (1961, p.39-40) affirme que :

Mais d'un côté, en Afrique-Occidentale française (AOF), la traite règne sous les auspices de « la liberté du commerce » et du monopole de fait des sociétés commerciales. L'exploitation du paysan africain « indépendant » se fait par l'intermédiaire du marché. C'est le paysannat africain qui fournit l'essentiel de la production. On trouve bien, dans les régions forestières ou semi-forestières en Côte d'Ivoire (...) quelques plantations européennes (café et bananes) dont le développement réel est d'ailleurs postérieur à la guerre de 1914-1918 ; quelques concessions forestières ont été également accordées en Côte d'Ivoire. Le développement de cette activité agricole et forestière à direction européenne sera tardif et toujours très limité géographiquement (régions humides et plantations pérennes). Dans toute la zone des savanes, à cultures annuelles, le paysan indépendant produisait moins cher avec son outillage traditionnel qu'une exploitation employant une main-d'œuvre, si mal payée fut-elle. En bref, les investissements agricoles, forestiers (...) étaient insignifiants.

Dans ce contexte, le colonisateur installait dans des régions stratégiques des stations agricoles adaptées aux produits agricoles d'exportation. Pour y arriver, entre 1908 et 1920, il s'attelait à pacifier la colonie de Côte d'Ivoire (J.N. Loucou, 2016, p.76).

Le processus de pacification permettait à l'administration coloniale d'exécuter sa politique économique. Ce processus permit l'introduction de la culture du cacao et sa vulgarisation autoritaire dans la région du sud-est (J.P. Chauveau, 1986, p.25). Il facilitait le développement de l'économie de plantation. Jean-Pierre Chauveau et Jacques Richard (1977, p35) mettent en évidence l'incitation de la métropole à intensifier la mise en valeur de la Côte d'Ivoire dont l'économie était insignifiante avant-guerre vu les difficultés d'exploitation. Jean-Pierre Chauveau et Jean-Pierre Dozon (1985, p.69) déclarent que « l'économie de plantation a débuté en Côte d'Ivoire dans les années 1920, juste après la fin de la pacification militaire de la colonie au moment où les autorités coloniales pouvaient se consacrer à la mise en valeur ».

Après la mise en place des plantations, la seule option qui s'offrait à l'administration coloniale pour obtenir ses produits étant de fournir aux paysans des semences, des plants et des outils. Il mettait, ainsi, l'accent sur l'implantation des stations agricoles. Elles devaient, à travers la recherche, fournir de nouveaux plants et semences améliorées aux paysans (N. Sidibé, 2023, p.412). Ces stations agricoles ont été spécialisées selon les cultures d'exportations recherchées par le colonisateur.

1.2. La spécialisation des stations agricoles

Dans le contexte où l'agriculture ivoirienne et son amélioration sont devenues prioritaires, l'administration coloniale trouvait nécessaire de créer les stations agricoles. Elles remplaçaient les jardins d'essais⁵ qui avaient pour but, entre 1880 et 1900, d'adapter les moyens culturels et les méthodes d'agriculture européennes aux territoires colonisés, afin d'en tirer des profits économiques⁶. Les premiers essais ont contribué à la connaissance de la flore tropicale et de son aptitude à la culture⁷. Cela permit de développer dans les colonies la culture des produits que la métropole française importait de l'étranger⁸. En Côte d'Ivoire,

⁵ Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), 1993, *Du jardin d'essais colonial à la station expérimentale 1880-1930*, CIRAD, Paris, p.5.

⁶ Idem, p.83.

⁷ Ibidem.

⁸ Ministère des colonies, Commissions des jardins d'essai coloniaux, 1899, *Jardin d'essai colonial*, Paris, p.26.

deux jardins d’essais ont été mis en place pour connaître la flore et le milieu cultural :

Tableau 1 : Les jardins d’essais en Côte d’Ivoire entre 1896 et 1900

Lieu de création	Années de création	But de création	Principales espèces cultivées et diffusées	Travaux
Dabou (4 ha)	1896-1903	Jardin botanique engagé dans divers essais culturaux	Caoutchouc, arbres fruitiers, café, canne à sucre	Acclimatation, essais culturaux divers
Bingerville (1,3ha)	1900	Remplace le jardin d’essais de Dabou, jardin d’essais principal de la colonie		

Source : CIRAD, op.cit., p.89.

Dans les années 1910, les jardins d’essais furent remplacés par les stations agricoles, dans leur première tâche. Le CIRAD, dans son rapport le mentionne en ces termes :

Au tour de 1910, les principaux dirigeants des services agricoles coloniaux estiment que les jardins d’essais doivent être supprimés ou recentrés sur le développement des cultures maraichères dans les villes et sur les cessions de plants. Pour avoir une action sur la production indigène, il faut sortir du jardin et mettre sur pied un encadrement étroit des agriculteurs par des agents européens et des auxiliaires indigènes redéployés sur l’ensemble des régions de production. L’amélioration de ces cultures riches ayant fait la preuve de leur intérêt économique doit être menée dans des stations expérimentales spécialisées conduisant des expériences agronomiques en grand et privilégiant la sélection plutôt que les introductions⁹.

Les stations agricoles servaient, ainsi, pour des essais agricoles en vraie grandeur, qui seuls permettent d’obtenir des conditions analogues à celles de la grande culture. Elles fournissaient aux colons des données pratiques¹⁰. À cet effet,

⁹ CIRAD, op.cit., p.41.

¹⁰ CIRAD, op.cit., p.87.

les premières stations ont été mises en place en 1910. La station agricole principale de Bingerville fut créée par arrêté local du 23 novembre 1910. Elle connut une évolution notable en 1921 avec la production de 38768 pieds de pépinières diverses. Elle a produit 305 pieds d'ananas, 106 pieds de bananiers, 12765 plants de cacaoyers, 5820 plants de caféiers, 888 pieds d'arbres fruitiers, 2004 pieds de plantes ornementales, 16790 plants de sisal et de fourcroya (N. Sidibé, 2020, p.412). Cette station fut spécialisée dans la recherche sur le cacaoyer, le caféier, le palmier à huile. Quant à la station agricole de Bouaké créée par arrêté local du 22 novembre 1910, elle menait ses études sur les cultures cotonnières indigènes et l'élevage.

Pour le cacao, la station agricole de Gagnoa a été mise en place, en 1919. Cette station est spécialisée dans la préparation du cacaoyer pour l'amélioration des semences et des pépinières (N. Sidibé, 2020, p.413). La station agricole de Soubré qui a été créée par arrêté 13 août 1920 permet de vulgariser la culture du cacaoyer. Elle connut une évolution en 1921, en s'appliquant, également, sur l'étude du caféier, du Kolatier et au second degré aux essences de caoutchouc, des palmiers à huile et des cultures vivrières telles que le riz, le maïs, le manioc (N. Sidibé, 2020, p.414).

Les premiers essais, sur la germination de graines d'élaeis, furent entrepris à la station de la Mé en juin 1922. Ils furent orientés vers l'obtention d'une méthode permettant d'obtenir un développement aussi rapide et régulier que possible d'embryon¹¹. Les essais furent menés, parallèlement, et chaque fois que le nombre de fruits récoltés sur le même palmier le permit. Les fruits furent fournis par le laboratoire, après étude mécanique. Les premières recherches portèrent sur l'influence de la fermentation et du milieu végétatif.

Les graines issues de fruits non fermentés furent semées, d'une part en plein air, et d'autre part sous l'abri¹². Dans une deuxième série, les fruits furent mis à fermenter dans les caissettes feutrées de débris de régimes placés dans une pièce close. Ils sont couverts de tôle ondulée, une humidité constante est maintenue dans le milieu en

¹¹ Agronomie Coloniale, 1927, Bulletin mensuel du jardin colonial, Résultats d'Élaeis effectués en 1922 et début de 1923, Paris, p.13.

¹² Agronomie Coloniale, op.cit., p.14.

fermentation¹³. L'influence de la durée de la fermentation est étudiée sur plusieurs lots qui furent soumis pendant 8, 15 et 20 jours. Après la fermentation, les fruits furent, rapidement, déulpés et les graines servirent à poursuivre les essais sur les conditions de milieu¹⁴.

Dans la station agricole de Ferkessédougou qui a été créée en 1926, la recherche est orientée sur la culture du coton et des essais sur les espèces cotonnières et de textiles. En somme, les stations agricoles jouaient un rôle crucial dans l'expérimentation et le développement de nouvelles cultures et techniques agricoles. Elles étaient des centres de recherche où les scientifiques et les agronomes testaient l'efficacité de différentes innovations en matière de culture, d'irrigation et de lutte contre les ravageurs. Les différentes trouvailles en plants, et en semences dans les stations agricoles sont transmis aux planteurs, à partir de 1926, par la Société Indigène de Prévoyance.

2. La vulgarisation des résultats des expériences des stations agricoles par la SIP dès 1926

Pour le colon, la mise en valeur totale de la colonie de Côte d'Ivoire passe, obligatoirement, par l'organisation des paysans. Après la création des stations agricoles, il met en place, en 1926, la SIP. Il souhaite obtenir un autre organe capable d'une part de réunir les paysans en organisation, d'autre part de vulgariser les plants, les semences en direction des paysans et, enfin, de trouver l'occasion de mobiliser l'épargne des paysans (H. Chevans, 1907, p.11).

2.1. L'utilisation des SIP comme moyen de diffusion de nouveaux plants et semences

La première SIP dans l'Afrique Occidentale Française (AOF) a été mise en place le 29 juin 1910 (L.J. Tokpa, 1992, p.549). En Côte d'Ivoire, la SIP a été créée en 1926 par l'arrêté du 12 juillet 1926 à Dabou. Elle a été un moyen puissant d'exploitation de la colonie de Côte-d'Ivoire (J. Suret-Canale, 1964, p.250). Elles ont été utilisées par le colonisateur pour vulgariser, auprès des paysans, les semences et les plants sortis des stations agricoles (N. Sidibé, 2023, p.77). L'administration coloniale avait cette idée à la création de la SIP. Elle désirait organiser les paysans dans la SIP afin d'obtenir un

¹³ Idem.

¹⁴ Ibidem, p.15.

marché d'exécution des expériences de nouvelles semences trouvées par la recherche dans les stations. Elle avançait pour prétexte l'imprévoyance des paysans (M.J M. Ahoro, 2024, p.12).

Les objectifs des SIP furent d'améliorer les procédés culturels d'une part et d'augmenter les rendements et la valeur des produits d'autre part. René-Pierre Anouma (1977, p.64) relève que :

née de la nécessité d'industrialiser la production de l'huile de palme la section autonome de Dabou, absorbée en 1931 par la SIP des lagunes a été la première créée en Côte d'Ivoire en 1926. (...) En effet, les essais concluants de la station expérimentale de la Mé sur l'extraction de l'huile de palme au moyen d'un pressoir à claie circulaire favorisèrent l'adoption et la généralisation du procédé¹⁵.

Les paysans furent obligés de cotiser dans les SIP¹⁶. Ils recevaient des prêts de matériel agricole ou des semences et de plants pour le développement de leurs plantations. Ces prêts furent remboursés après la vente des produits. Les SIP furent, également, chargés d'assurer le contrôle de la production et d'acheter les produits agricoles de ses membres.

La Société Indigène de Prévoyance (SIP) a été instaurée en 1926 dans le cadre des efforts de modernisation de l'agriculture ivoirienne. Elle a servi de lien entre les stations agricoles expérimentales et les paysans locaux, en facilitant la diffusion des nouvelles technologies et pratiques agricoles développées dans les stations. Pour contribuer au développement de l'agriculture, les SIP finançaient les activités des paysans qui, à leur tour, cotisaient pour renforcer les fonds. Ces fonds servaient à l'achat de matériels, de semences.

2.2. La SIP comme organe financier

Les tâches financières des SIP en Côte d'Ivoire ont été importantes. Comme les associations agricoles, elles permettaient à ses membres de conjuguer leurs efforts et leurs moyens, en vue de l'amélioration de la production agricole, l'achat des produits nécessaires aux exploitations agricoles mutuelles (R. P. Anouma 1977, p.55. Elles

¹⁵ En raison de la performance de la SIP de Dabou, dans les années 1930 l'administration coloniale exigea l'implantation des SIP dans tous les cercles de la colonie de Côte d'Ivoire.

¹⁶ Les sommes de 1 à 10 francs furent prélevées sur la tête de chaque planteur selon la recherche du cercle auquel il appartient.

s'intéressèrent, également, comme les coopératives à la production, à la transformation et à la conservation des produits, à l'acquisition, la construction de bâtiments, ateliers, magasins. Elles achetaient des machines agricoles, des animaux, des semences, d'engrais. Elles pouvaient constituer des caisses d'assurance et de réassurance mutuelles (R. P. Anouma 1977, p.56).

L'évolution du budget des SIP en Côte d'Ivoire permet de comprendre qu'elles ont été un instrument financier privilégié pour le développement de l'agriculture :

Tableau n°2 : Budgets des SIP en Côte d'Ivoire de 1933 à 1937
(en franc CFA)

Société	1933	1934	1935
Agnéby	285 697	284 245	301 031
Assinie	21 000	38 750	65 193
Baoulé	1 139 404	949 571	567 312
Bas-cavally	25 063	41 202	48 444
Bassam	70 320	146 555	111 672
Bobo	285 471	1 240 187	2 700 970
Bondoukou	108 180	-	-
Daloa	60 627	135 668	146 336
Dédougou	199 475	356 292	245 972
Gaoua	-	53 436	123 819
Gouros	95 000	187 000	228 353
Guiglo	-	-	-
Indénié	87 575	461 952	514 644
Kaya	155 833	276 400	287 460
Kong	449 291	737 048	931 100
Koudougou	199 615	147 695	262 390
Lagunes	302 599	248 545	234 437
Lahou	130 353	363 592	121 552
Man	196 133	326 935	252 628
N'Zi-Comoé	196 080	168 616	231 174
Odienné	107 346	248 875	265 670
Ouaga	204 491	839 550	830 000
Ouorodougou	94 726	147 681	171 621
Sassandra	190 276	257 872	264 480
Tagouanas	53 978	105 762	126 526
Tenkodogo	216 929	252 242	279 015
Batié	-	-	-
Totaux	4 875 462	8 005 774	9 392 805

Source : R-P. Anouma, op.cit., p.66.

Le tableau 2 montre une croissance dans le budget des SIP en Côte d'Ivoire entre 1933 et 1935. Cela indique clairement les efforts de financement de la modernisation de l'agriculture par les SIP en Côte d'Ivoire. Il convient de souligner la place des SIP dans le développement de cette activité économique aussi importante pour la période. Elles aidaient les stations agricoles et les paysans à accéder aux matériels et crédits agricoles qu'ils remboursaient¹⁷ par la suite à la récolte (N. Sidibé, 2023, p.77).

Il ressort que les SIP ont été utilisées, principalement, comme un instrument d'exploitation de la colonie de Côte d'Ivoire. Jean Suret-Canale met l'accent sur cet aspect : « Les administrateurs confondent régulièrement, le budget des sociétés de prévoyance et le budget de leur unité administrative, cherchant à suppléer aux insuffisances de celui-ci par les recettes de celles-là, faisant supporter au premier les dépenses du second ». Cette déclaration confirme le poids des SIP dans l'économie coloniale en Côte d'Ivoire. À cette époque, l'accent est aussi mis sur le développement de l'agriculture.

3. L'exploitation des paysans par la SIP (1926- 1953)

La SIP et les stations agricoles ont constitué des instruments majeurs pour le colonisateur dans l'entreprise de la mise en valeur de la colonie de Côte d'Ivoire. Ces structures, placées sous l'autorité de l'administration coloniale, ont initié de nombreuses actions de modernisation agricole visant à profiter des efforts des paysans. Pour y arriver, les paysans ont été regroupés dans les SIP et obligés à recevoir des plants et des semences dans le but d'augmenter leurs rendements et diversifier leurs cultures pour accroître les exportations vers la métropole.

3.1. La distribution de semences et de plants améliorés aux paysans : Un outil de domination coloniale

L'administration coloniale a jugé utile la création de la première SIP, en 1926. Elle implanta, à cet effet, au début des années 1930, plusieurs autres, dans chaque cercle de la colonie (R. P. Anouma 1977, p.65). Le but de cette expansion des SIP fut de permettre à chaque cercle d'avoir un organe financier pour développer la production agricole.

En 1932, une action en vue de l'amélioration de la production

¹⁷ L'intérêt était fixé entre 6 et 8%

a été amorcée. Cette action visait quatre principes. Le premier fut l’extension des cultures vivrières par développement des produits secondaires¹⁸. Le second principe se focalisa sur l’exploitation intensive des produits de cueillette¹⁹ et l’aménagement des peuplements naturels. Le troisième mit l’accent sur l’extension des plantations de cultures coloniales²⁰. En exécution de ce plan, l’étendue des surfaces consacrées aux cultures vivrières a été, sensiblement augmentée en 1933²¹. Il a été distribué et planté :

Tableau n°3 : La distribution de plants et de semences en 1933

Les produits agricoles	Quantités
Plants caféiers	2.000.000
Plants cacaoyers	10.000
Plants colatiers	20.000
Plants cocotiers	31.000
Rejet bananiers	55.000
Plants palmier à huile	6.830
Semences de coton	100 tonnes
Semences d’arachides	40 tonnes

Source : Bulletin mensuel de l’agence économique de l’AOF, 1933, op. cit., p.346.

En collaboration avec le service de l’agriculture, elles ont distribué plus de 30 millions de graines de caféier des variétés Arabica, Robusta, Excelsa ou Libérica-Idenénié (M. Boyer, 1935, p.148). La SIP de Bouaké a joué un rôle capital dans le même cadre. Elle possédait de vastes pépinières, et a réparti de nombreux plants de caféiers entre les paysans et entretenu une plantation modèle de 100 hectares. À Soubré, la SIP a assuré le fonctionnement d’une école de vulgarisation destinée à enseigner aux jeunes paysans la culture du café et du cacao (M. Boyer, 1935, p.148). Dans la région de Bouaké, la SIP, en collaboration avec l’association cotonnière coloniale mit au point la sélection mécanique des semences. Elle permit, à travers ce procédé, l’accroissement notable de la production à l’hectare (M. Boyer, 1935, p.149).

La croissance de la production agricole en Côte d’Ivoire, après

¹⁸ Ces produits secondaires sont : le maïs, le manioc, et l’igname.
¹⁹ Les produits de cueillette sont : le palmiste, le cola et le karité.
²⁰ Les cultures coloniales sont : le caféier, le bananier, le cacaoyer, et le colatier.
²¹ Bulletin mensuel de l’agence économique de l’AOF, 1933, n°154, p.346.

la distribution de semences, de plants aux agriculteurs par les SIP, est confirmée par Marcel Boyer :

Déjà, il n'est pas hasardeux de dire que leur intervention a été pour quelque chose dans la croissance continue des exportations de quelques grands produits. Le tonnage du cacao à l'exportation est passé de 16.000 tonnes en 1929, à 31.064 tonnes en 1933, et dépasse 42.000 tonnes en 1934. Le café, de 405 tonnes en 1929, est passé à 2000 tonnes en 1934. Un champ immense s'ouvre donc devant elles : faire évoluer une production comportant la gamme la plus variée et la plus riche des produits tropicaux, et ceci à l'aide d'une population évoluant dans ses cadres traditionnels (M. Boyer 1935, pp149-150)

Jean Suret-Canale montre, également, que la production de café exportée de la Côte d'Ivoire passe de 1.327 tonnes en 1932 à 10.079 tonnes en 1937. Elle augmentait de 17.900 en 1939 à 28.360 tonnes en 1941. Les différentes initiatives contribuaient à positionner la Côte d'Ivoire, dans les années 1950, parmi les premiers exportateurs mondiaux de cacao²². En somme, la distribution de semences et plants améliorés aux paysans, sortis des stations agricoles, permirent une croissance de la production agricole en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, l'introduction d'instruments modernes dans l'agriculture a contribué également à la mise en valeur de l'économie.

3.2. La SIP : entre modernisation agricole et instrumentation des paysans

L'implantation des SIP dans chaque cercle de la colonie de la Côte d'Ivoire a facilité la spécialisation agricole du territoire en 1933²³. Des efforts intéressants ont, également, été faits en ce qui concerne le développement et la modernisation de la production du cacao. Des bacs de fermentation ont été acquis le 31 décembre 1931. Leur nombre dépassait 600. (M. Boyer, 1935, p.149). C'est dans ce sens que René-Pierre Anouma (1977, p.64) dit que :

(...) les efforts des SIP ont porté sur le développement des cultures industrielles par l'usage des engrais, des graines, des graines sélectionnées, la protection de ces cultures contre

²² Journal Officiel de la République Française, 1954, Avis et rapport du conseil économique et sociale, février, p.215.

²³ Archive Nationale de la République Française, 1934, Budget du service local de Côte d'Ivoire, p.X.

les parasites et les maladies cryptogamiques, l'amélioration des conditions de préparation par l'emploi des machines, mise au point de procédés mécaniques ou modernes pour la section des graines ou la fermentation.

Des machines de transformation de l'huile de palme ont été installées par la SIP de Dabou, en 1931. Marcel Boyer affirme que 200 pressoirs ont permis d'améliorer la production de l'huile de palme (M. Boyer, 1935, p.146). Cette SIP fit l'acquisition d'un matériel moderne pour la préparation et la conservation de l'huile de palme.

Les essais de la station expérimentale de la Mé sur l'extraction de l'huile de palme au moyen d'un pressoir à claie circulaire favorisèrent l'adoption et la généralisation du procédé (R-P. Anouma, 1977, p.64). À partir des machines introduites dans le circuit du palmier à huile, deux usines industrielles de l'huile de palme furent installées à Drewin et à Dabou-Mopoyem (J.N. Loucou, 2016, p.136).

À la création des SIP, le colonisateur visait, premièrement, le développement de la production agricole. C'est pourquoi il incita les SIP à fournir, à travers les stations expérimentales de la Mé, de Man, de Bingerville et autres des fumures et des graines sélectionnées. L'industrialisation de la production passait, aussi, par l'emploi du machinisme et la création de stations traitant les produits provenant de cultures sélectionnées et disposant d'un matériel perfectionné (M. Boyer, 1935, p.148). René-Pierre Anouma donne un aperçu du matériel utilisé par les SIP en 1934 :

Tableau n°4 : Les instruments de modernisation et d'industrialisation de production agricole des SIP

- 500 charrues ;
- 28 véhicules de transport ;
- 135 cuiseurs pour l'huile de palme ;
- 290 presses à bras pour palmistes ;
- 10 motopresses à bras pour palmistes ;
- 37 motoconcasseurs pour palmistes ;
- 620 bacs de fermentation pour le cacao ;
- 11 dépulpeuses et parcheuses pour café ;
- 7 décortiqueuses pour les arachides ;
- 4 tracteurs

Source : R-P. Anouma, 1977, p.68.

L'introduction d'instruments plus perfectionnés permettait d'augmenter les rendements des paysans d'une part et de diminuer d'autre part les efforts à fournir avec les instruments à la main (A. Sow, 1983, p.245).

Le pressoir « Simon » permettait de traiter des quantités plus grandes de noix de palme et opérait plus vite. Avant l'arrivée de cette machine, le pressoir traditionnel produisait 14, 20% des fruits et 26, 49% du poids des pulpes. Pourtant, le pressoir « Simon » à claie circulaire donnait 16,78% et 30,84%.

Le développement de la production et la transformation des produits agricoles contrastaient avec l'évolution financière des paysans africains en Côte d'Ivoire. Jean Suret-Canal l'affirme, ainsi en ces termes :

Le paysan n'ignore pas qu'il sera, en fin de compte, toujours plus ou moins volé, mais il essaie de se défendre dans la mesure de ses moyens et ne s'en laisse pas toujours conter. Le goût de la palabre aidant, il marchandera longuement avec les traitants, parfois même il n'hésitera pas à consulter tous les commerçants de l'escale avant de céder sa récolte au plus offrant (J. Suret-Canale, 1964, p.26).

Ces mots mettent en exergue la souffrance des paysans, à travers les cotisations obligatoires imposées dans les SIP. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, on constate entre 1945 et 1950 l'émancipation des colonisés (F. Verdeaux, A. Apha, 1999, p.41). Les paysans se soulevaient, également, contre les méfaits des SIP

(Z. Dao, 2023, p.70). Les SIP étaient condamnées, car utilisées par l'administration coloniale comme instrument d'exploitation (J. Suret-Canale, 1964, p.308). Dans ce contexte, en 1953 les SIP ont été supprimées en Côte d'Ivoire, après les revendications des paysans, laissant inachevées la modernisation et l'industrialisation de l'Agriculture ivoirienne (Z. Dao, 2023, p.70).

CONCLUSION

Dans les années 1910, l'administration coloniale française décida de focaliser sa politique économique sur le développement de l'agriculture. Cette politique a suscité la création, à partir de 1910, de plusieurs stations agricoles spécialisées dans différentes cultures d'exportation installées sur le territoire ivoirien. Elle visait à mettre en valeur l'économie de la colonie. Dans ce sens, en 1926, l'administration coloniale mit, également en place la première SIP à Dabou. À partir de cette SIP, plusieurs autres furent implantées dans les années 1930, dans tous les cercles de la colonie. Le but essentiel de la création des stations agricoles et des SIP fut de moderniser l'agriculture, afin d'intensifier la production agricole. Dans cette optique d'intensification agricole, les stations agricoles développèrent des mécanismes à travers la recherche pour améliorer et adapter les semences et plants aux sols de la colonie de Côte d'Ivoire.

Les techniques de germination de la graine d'élaeis, de la préparation du cacaoyer et la fermentation employées par les stations agricoles permirent d'améliorer les semences et les pépinières agricoles. Ces nouvelles semences, pépinières et plants étaient transmis aux paysans par l'intermédiaire des SIP qui les regroupaient. Les sociétaires paysans participaient aussi à des cotisations obligatoires dans les SIP. Cela donnait le droit aux prêts matériels et financiers aux paysans. Les SIP achetaient des machines, des outils aux paysans, leur permettant de développer leurs activités agricoles. Ces instruments agricoles permirent d'une part aux paysans d'améliorer leurs rendements et d'autre part, de transformer certains produits agricoles comme le palmier à huile. Ces efforts contribuaient au développement de la production. Cette amélioration, à partir des apports des stations agricoles en semences, en plants et en graines, permit l'augmentation des rendements

agricoles et la croissance des exportations des matières premières en direction de la métropole française.

Cependant, les paysans ont été instrumentalisés et exploités par l'administration coloniale pour atteindre ses objectifs. Ils ont été obligés à cotiser des sommes qui servaient au développement local. Ils recevaient des instruments souvent inadaptés à leurs conditions paysannes. En définitive, la modernisation a plus servi la mise en valeur de la colonie qu'à son développement.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

1. SOURCES

Sources imprimées

Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), 1993, *Du jardin d'essais colonial à la station expérimentale 1880-1930*, CIRAD, Paris, 107.

Ministère des colonies, Commissions des jardins d'essai coloniaux, 1899, *Jardin d'essai colonial*, Paris.

Agronomie Coloniale, 1927, Bulletin mensuel du jardin colonial, *Résultats d'États effectués en 1922 et début de 1923*, Paris.

Bulletin mensuel de l'agence économique de l'AOF, 1933, n°154.

Journal Officiel de la République Française, 1954, *Avis et rapport du conseil économique et social*, février.

Archive Nationale de la République Française, 1934, *Budget du service local de Côte d'Ivoire*.

2. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AHORU Moro Jean Martial, 2024, « Les Sociétés Indigènes de Prévoyance dans l'exploitation agricole en Afrique Occidentale Française (1910-1953) » *Presses de l'Université de Lomé*, pp.9-25.

ANOUMA René-Pierre, 1977, « Les sociétés indigènes de prévoyance, la caisse centrale de crédit agricole mutuel : organisation, fonctionnement et rôle en Côte d'Ivoire jusqu'à la veille de la 2e Guerre Mondiale », *Annales de l'Université d'Abidjan*, Série I (Histoire) tome VI, pp.55-80.

BOYER Marcel, 1935, *Les sociétés de prévoyance de secours et de prêts mutuels agricoles en Afrique Occidentale Française*, Thèse de Doctorat, Paris, Université de Paris, Faculté de Droit.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 1986, « Mise en valeur coloniale et autonomie locale : Perspective historique sur deux exemples ouest-africains », *ORSTOM*, Bulletin de liaison n°3, pp.23-43.

CHAUVEAU Jean-Pierre, DOZON Jean-Pierre, 1985, « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire » *Cah. ORSTOM*, VolXXI, n°1, pp.63-80.

CHAUVEAU Jean-Pierre, RICHARD Jacques, 1977, *Bodiba en Côte d'Ivoire du terroir à l'État : Petite production paysanne et salariat agricole dans un village Gban, atlas des structures agraires au sud du Sahara*, Paris, ORSTOM.

CHEVANS Henry, 1907, *La mise en valeur de l'Afrique Occidentale Française*, Paris, Felix Alcan.

DAO Zara, 2021, « La Haute-Volta agricole : Une géohistoire des centres de recherche-formation et un aperçu des productions vivrières (1923-1961) » *Revues Littératures, Langues et Sciences Sociales*, Numéro 3, décembre, pp.123-140.

DAO Zara, 2023, « La contribution des SIP dans la gestion des crises alimentaires de la colonie de Haute-Volta (1931 à 1953) » *Presses Universitaires*, pp.55-74.

ENCYCLOPÉDIE GÉNÉRALE DE LA CÔTE D'IVOIRE, 1978, *Le Milieu et l'Histoire*, Tome 1, Les Nouvelles Éditions Africaines, Abidjan.

LOUCOU Jean-Noël, 2016, *La Côte d'Ivoire coloniale 1893-1960*, Abidjan, Les Édition FHB, Les Éditions du CERAP.

NENE BI Séraphin, 2018, *Les institutions coloniales de l'Afrique Occidentale Française*, Abidjan, Les Éditions ABC.

SIDIBÉ Nohhan, 2020, « Les stations agricoles et le développement de l'agriculture en Côte d'Ivoire de 1910 à 1959 », *Presses de l'Université de Lomé*, pp.411-426.

SIDIBÉ Nohhan, 2023, « Les structures agricoles de démonstration et d'accompagnement dans le développement de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire (1904-1934) », *Revue des Sciences Humaines et Sociales, Lettres, Langues et Civilisations*, n°001, janvier, pp.70-85.

SOW Abdoul, 1983, *Les sociétés indigènes de prévoyance du Sénégal des origines à 1947*, Thèse de Doctorat du 3^e cycle, Université de Dakar.

SURET-CANALE Jean, 1964, *Afrique noire occidentale et centrale, l'ère coloniale 1900-1945*, Paris, Éditions Sociales.

TOKPA Lepé Jacques, 1992, *La main-d'œuvre indigène des exploitations agricoles et forestières privées de Côte d'Ivoire de 1900 à 1946*, Thèse de Doctorat troisième cycle, Université Nationale de Côte d'Ivoire.

VERDEAUX François, ALPHA Arlène, 1999, « L'économie très politique d'une mise en valeur des ressources forestières : Côte d'Ivoire 1900-1990 » *Autrepart*, pp.33-51.

LES MINES EN CÔTE D'IVOIRE COLONIALE : ENTRE EXPLOITATION ARTISANALE LOCALE ET TATONNEMENTS DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE EUROPÉENNE

YEO Mamadou

Enseignant-Chercheur

Histoire Économique et Sociale

Université Polytechnique de San Pedro (Côte d'Ivoire)

mamadou.yeo@usp.edu.ci

RÉSUMÉ

En Côte d'Ivoire coloniale, contrairement à la sollicitude dont a bénéficié l'agriculture d'exportation, le secteur minier a occupé une place marginale aussi bien dans la politique économique que dans l'historiographie. Pourtant, la ruée vers les richesses minérales des États africains est l'une des raisons pour lesquelles la colonisation s'est intensifiée aux XIXe et XXe siècles. Comment comprendre que l'extraction industrielle minière ait été réduite à la portion congrue en Côte d'Ivoire coloniale, laissant ainsi prospérer l'exploitation traditionnelle ? L'objectif de la présente étude est d'analyser la politique coloniale des mines en Côte d'Ivoire pour en cerner les logiques, enjeux et défis. Dans cette perspective, l'approche méthodologique utilisée a arrimé sources écrites, sources orales et données issues des médias numériques. Les informations recueillies ont été analysées de façon catégorielle et soumises à la

critique historique. Les résultats obtenus révèlent que si l'extraction artisanale du fer et de l'or par les mineurs locaux est une pratique très ancienne, elle est restée cependant, le mode dominant pendant l'occupation coloniale. Car, les tentatives d'exploitation à échelle industrielle par les sociétés privées coloniales se sont soldées, bien souvent, par des échecs. Cette tendance s'est maintenue jusqu'à la fin de la seconde Guerre Mondiale où l'industrie extractive fut relancée timidement avec l'exploitation de l'or, du diamant et du manganèse.

Mots-clés : Mines ; Or ; Diamant ; Colonisation ; Côte d'Ivoire.

ABSTRACT

In colonial Côte d'Ivoire, in contrast to the attention paid to export agriculture, the mining sector has occupied a marginal place in both economic policy and historiography. Yet the scramble for the mineral wealth of African states is one of the reasons why colonization intensified in the 19th and 20th centuries. How is it possible that industrial mining was reduced to a minimum in colonial Côte d'Ivoire, leaving traditional exploitation to flourish? The aim of the present study is to analyze colonial mining policy in Côte d'Ivoire, in order to identify its rationale, issues and challenges. To verify this hypothesis, the methodological approach used combines written sources, oral sources and data from digital media. The information gathered was analyzed categorically and subjected to historical criticism. The results reveal that while artisanal iron and gold mining by local miners is a very old practice, it remained the dominant mode during the colonial occupation. Attempts at industrial-scale mining by private colonial companies often ended in failure. This trend continued until the end of the Second World War, when the mining industry was timidly relaunched with the exploitation of gold, diamonds and manganese.

Keywords: Mining; Gold; Diamond; Colonization; Côte d'Ivoire.

INTRODUCTION

L'exploitation minière, tout comme l'agriculture, est l'une des premières activités de l'humanité, avec une histoire riche sur le continent africain. Outre le fait que l'Afrique soit reconnue comme le « berceau de l'humanité », elle est également le berceau de l'activité minière²⁴. Historiquement, l'extraction minière en Afrique date depuis au moins l'Âge de la pierre (4000 avant J.-C.)²⁵. Symbole de la « civilisation » africaine, elle se pratiquait à petite échelle, d'où le fait que l'exploitation artisanale était très répandue avant l'intrusion coloniale. En témoigne l'existence d'empires et de sociétés urbaines complexes, y compris des royaumes dorés comme l'empire du Mali, l'empire du Ghana et l'empire Songhaï, qui possédaient de vastes richesses provenant de l'exploitation de l'or et du sel de l'Afrique du Sahara²⁶. Au-delà de l'or et le sel, le fer a également été développé en Afrique depuis au moins l'Âge du fer (1500-1780 avant J.-C.). Il est intéressant de noter qu'il n'existe pas de cloison étanche entre les richesses minérales de l'Afrique et la colonisation. La ruée vers les richesses minérales des États africains a été synchronique de l'entreprise coloniale, ou du moins, elle l'a dicté²⁷. Ce fut le cas des Français qui ont commencé à s'aventurer dans l'intérieur de l'Afrique occidentale au début du XVIIIe siècle, à la poursuite d'un Eldorado que Curtin (1973) appelle les « mines d'or du Soudan ». L'espoir suscité par cette « fièvre de l'or » s'est peu à peu évanoui au fil des projets, des tentatives d'exploitation et des échecs successifs des sociétés minières²⁸ créées (Samson, 2009).

²⁴ Fondamentalement, le continent africain a été identifié comme la masse terrestre la plus ancienne et la plus durable du monde. Cf. <https://www.mindat.org/loc-233777.html> consulté le 12 janvier 2025 à 13h52.

²⁵ Youssef Daafi, 2021, « Histoire de l'évolution de l'industrie minière en Afrique », Université Mohammed VI Polytechnique, article consulté sur www.saloninternationaldesminesetcARRIERES.org le 14 janvier 2025.

²⁶ L'or était utilisé par ces empires riches pour fabriquer des masques et autres ornements. Ces ressources naturelles étaient échangées avec celles du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord en échange de produits manufacturés.

²⁷ Bien que la recherche de minéraux ait joué un rôle majeur dans la colonisation de divers pays africains, il convient de noter que d'autres facteurs, notamment la production alimentaire et l'occupation des terres, ont également été essentiels dans le processus de colonisation.

²⁸ Les entreprises privées européennes ont joué rôle notable dans l'exploitation des ressources naturelles mais aussi dans la colonisation de l'Afrique.

Située en Afrique de l'ouest, la Côte d'Ivoire semble n'avoir pas échappé à ce paradigme. Ce territoire a été le théâtre d'une colonisation française entre le 10 mars 1893 et le 07 août 1960. À l'analyse, l'historiographie du fait économique colonial montre que l'agriculture d'exportation, notamment le binôme café-cacao (Benveniste, 1974 ; Dian, 1978) et la paire banane-ananas (Philippe 1960 ; Lassoudière 1972), ont été le socle de l'essor de la colonie. À la sollicitude dont a bénéficié le secteur agricole, s'oppose la portion congrue occupée par les mines dans la politique économique et l'historiographie coloniales du territoire. Pour autant, plusieurs travaux montrent des minerais tels que l'or (Niangoran-Bouah 1974 ; Houffoué 2002) et le fer (Eckert, 1974 ; Fofana, 1993 ; Kiénon-Kaboré, 2006) ont fait l'objet d'exploitation artisanale par les populations locales depuis la période précoloniale. Une pratique qui, loin de s'estomper durant l'occupation française, a survécu et s'est répandue.

Ainsi, nous nous proposons, dans la présente étude, de répondre à la question suivante : comment comprendre que l'extraction industrielle minière ait été réduite à la portion congrue en Côte d'Ivoire coloniale ? L'objectif de la présente étude est d'analyser la politique coloniale des mines en Côte d'Ivoire pour en cerner les logiques, enjeux et défis. L'hypothèse qui sous-tend notre analyse est que la prédominance de l'exploitation artisanale locale au détriment de l'industrie extractive moderne en Côte d'Ivoire coloniale est imputable à l'indigence des gisements investigués en minerais et à la faillite des premières sociétés privées européennes.

À cet effet, l'approche méthodologique élaborée pour cette étude allie approche historique par la recherche documentaire et approche sociologique par l'enquête de terrain. Les sources écrites, outre les travaux heuristiques qui ont permis de faire l'état de la question, sont constituées de sources d'archives publiques et de documents de presse. Elles ont été recueillies aux Archives Nationales de Côte d'Ivoire, dans les locaux de la Société nationale de Développement des Mines (SODEMI) et aux ministères des Mines et du Plan. Par ailleurs, l'espace numérique s'étant révélé ces dernières années comme un outil important de recherche documentaire, une quête des données numériques y a été opérée. Quant aux données orales, leur collecte s'est déroulée auprès de personnes-ressources ayant

exercé (ou qui exercent encore) dans le secteur minier en Côte d'Ivoire et d'universitaires. Les informations recueillies au sortir de nos entretiens, qui se voulaient semi-directifs, ont été analysées de façon catégorielle avant d'être comparées aux sources écrites – qui ont elles-mêmes aussi été soumises à la critique historique – par la triangulation ou méthode comparative.

La démonstration qui suit, s'articule autour de trois centres d'intérêt. Le premier appréhende l'extraction minière artisanale à l'aube de la colonisation en Côte d'Ivoire (1893-1902). Le deuxième centre d'intérêt analyse les prospections minières menées et les tentatives avortées d'exploitation industrielle de l'or par les sociétés privées coloniales (1902-1945). Le troisième s'intéresse aux timides tentatives de relance de l'industrie minière après la seconde Guerre Mondiale (1946-1960).

1. L'exploitation artisanale des mines par les « indigènes » de Côte d'Ivoire : une pratique persistante sous la colonisation (1893-1902)

Dans ce qui allait devenir la Côte d'Ivoire, seules les métallurgies traditionnelles du fer et de l'or ont connu un développement (artisanal) d'échelle, aussi bien en zone savanicole qu'en zone de forêt. Un état de fait qui est tributaire du peuplement ancien et des grandes migrations des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles.

S'agissant de la présence du minerai de fer en Côte d'Ivoire, elle est sans doute synchronique de l'Âge du fer (Blondel 1931). Plusieurs vestiges métallurgiques découverts confirment, si besoin est, l'existence d'une industrie métallurgique ancienne sur le territoire. D'ailleurs, des explorateurs, des administrateurs coloniaux, des géologues, des amateurs etc. ont signalé la richesse du minerai de fer, l'existence des vestiges de la sidérurgie directe du fer, la présence d'objets en fer utilisés pour différentes activités ménagères, industrielles, etc. En zone forestière, Tamakolo Ouattara (1993) affirme que le Capitaine Binger et Marcel Monnier ont fait mention de l'existence de mines de fer dans l'Indénié. En zone savanicole, la monographie du cercle de Mankono signale une surabondance du minerai de fer dans les latérites de la région du Worodougou²⁹. La présence signalée de ces indices ferriques

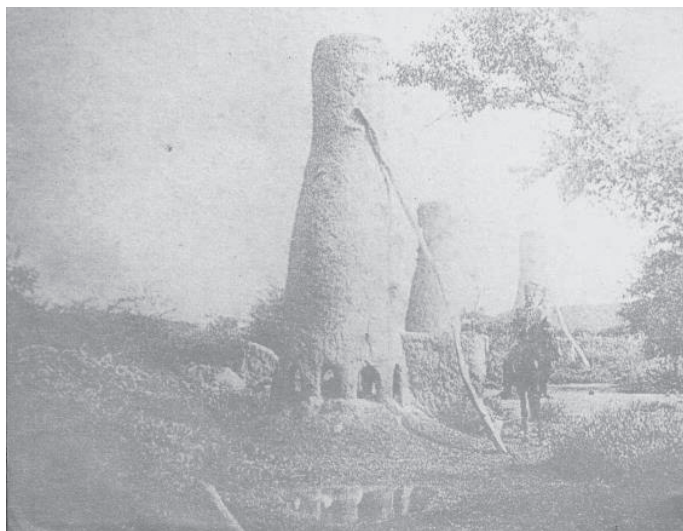
²⁹ Monographie du cercle de Mankono, sd.

ou ferrugineux nous renseigne sur la richesse du sous-sol en minerai de fer et l'existence de centres métallurgiques sur l'espace ivoirien. Les populations locales utilisaient les outils et objets en fer pour diverses tâches (armes de guerre, outils pour la pratique de l'agriculture, de la pêche et l'exploitation minière, etc.). Mais, Fofana (1993), Bocoum (2002) et Kouassi (2007) soutiennent que la production et les besoins de fer diffèrent d'une zone à une autre. Kiénon-Kaboré (2009 : 6) se veut plus éloquente en ces termes :

Les régions savaniques du centre et du Nord ont été de grands centres de production du fer ancien. Elles ravitaillaient certaines zones forestières surtout celles de l'Est qui semblent-ils, étaient tributaires des régions productrices de l'Ouest et du Nord de la Côte d'Ivoire, de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso actuel et du fer venu de l'Europe par les côtes.

Cette assertion de l'auteur est redevable au fait que le minerai de fer de la zone sylvestre du territoire ivoirien est considéré comme pauvre pour procéder à la réduction directe. Il en résulte, donc, que la zone savanique regorge le plus grand nombre de vestiges sidérurgiques englobant, selon Fofana (1993), la chaîne opératoire de la sidérurgie directe du fer, allant des vestiges d'extraction à ceux de la réduction du minerai de fer en passant par les objets finis. Aussi, de tous les centres de production du septentrion ivoirien (Korhogo, Boundiali, Mankono, Bondoukou, Touba, Kong), les forges du village Koni méritent une mention particulière. Situé à 16 km au nord de Korhogo, Eckert (1974) signale que ce village a continué de perpétuer le savoir-faire de l'industrie de la métallurgie du fer chez les Sénoufo. À l'instar des autres centres de production du nord ivoirien, le minerai ferreux y est extrait par les forgerons d'après la méthode catalane au moyen de hauts fourneaux rudimentaires chauffés au bois (voir image n°1).

Image n°1 : Photographie de J. Meniaud de fourneaux de réduction du minerai de fer



Source : Photographie de J. Meniaud de fourneaux de réduction du minerai de fer citée par Kiénon-Kaboré (2012)

Cette pratique a survécu et s'est pérennisée sous la colonisation, comme le font remarquer Mauny (1972), Fofana (1993) et Kiénon-Kaboré (2006, 2009). L'exploitation artisanale de l'or, loin de s'émousser sous l'ordre colonial, a paradoxalement connu un regain de dynamisme.

L'or³⁰ a commencé, vraisemblablement, à être exploité au début du XVIIIe siècle à la suite de l'immigration des Agni et des Baoulé, venant de la Gold Coast (actuel Ghana) où ils avaient acquis une tradition et une technique aurifères (Gaston 1908 ; Chauveau 1978). Elle a intéressé principalement les gisements superficiels (alluvions et éluvions) dans l'aire de dispersion de ces peuples : Sanwi, Akapless, Alangouanou, Indénié, Assikasso, Abron, Moronou, Baoulé Sud et Baoulé Nord, Yaouré et Dida. Mais très vite, les principaux gisements aurifères exploités véritablement étaient ceux du Baoulé, du N'Zi-Comoé, des Gouros et de l'Indénié. Cependant, la production annuelle d'or est relativement faible eu égard surtout à la main-d'œuvre remarquable employée. À en croire Sonnendrucker

³⁰ Dans la société Akan de Côte d'Ivoire, l'or est un métal qui revêt une importance de premier ordre. Il est l'essence même du pouvoir politique, économique, social, culturel et cultuel (Niangoran-Bouah 1978 ; Chauveau 1978 ; Perrot 1982 ; Ekanza 1983 ; Diabaté 1984 ; Kouakou 1998 ; Allou 2002).

(1967), elle est estimée très approximativement à une vingtaine de kilogrammes par an, entièrement consacrée à la fabrication des bijoux et à la constitution de trésors tribaux ; son utilisation comme monnaie paraît avoir été assez restreinte.

Le minerai d'or est obtenu ou extrait, soit en traitant à la « batée » les sables alluvionnaires, soit plutôt en creusant des puits dans les conglomérats aurifères et en lavant, ensuite, les terres extraites³¹. Ces techniques d'exploitation artisanale, quoique très anciennes, ont stupéfait plusieurs explorateurs, administrateurs coloniaux et ingénieurs. Séduit également Philippot (1908 : 7) fait l'écho de la performance des mineurs locaux en ces termes :

Les Noirs ignorent l'usage des explosifs à plus forte raison des réactifs. Ils n'ont ni une échelle, ni un treuil, ni une barre à mine. Ils ne disposent d'aucun moyen d'éclairage souterrain et malgré cette organisation rudimentaire, ils arrivent à accomplir avec le temps des travaux vraiment remarquables.

À la différence du discours teinté de nihilisme, du négationnisme et d'eurocentrisme que tient le colonisateur à l'égard du savoir-faire développé par les populations locales, Philippot (1908) se distingue par son effort d'objectivité. Il reconnaît aux mineurs locaux une certaine expertise qui peut faire œuvre utile. D'ailleurs, sous le joug colonial, ce savoir-faire minier a été maintenu, souvent encouragé et encadré. La sidérurgie directe du fer en zone savannicole, par exemple, a été maintenue et encouragée dans les zones de Korhogo, Boundiali, Odienné, Mankono, Bondoukou, Toubia et Kong (Eckert, 1974 ; Fofana, 1993 ; Kiénon-Kaboré, 2009). Par cette politique, le dessein visé par le colonisateur était de favoriser la fabrication d'outils agricoles à même de soutenir la politique agricole dans le septentrion du territoire. Quant à l'orpaillage qualifié de traditionnel, qui avait connu un ralentissement à la fin du XIX^e siècle par la suite de l'épuisement des gisements connus et la concurrence des cultures d'exportation³², le colonisateur a tenté de le faire renaître à l'orée du XX^e siècle. Le cas du gisement de Kokumbo dans la zone de Toumodi (pays Baoulé) est éloquent à plus d'un titre. À l'origine,

³¹ Entretien avec Robert Yobou, ancien directeur de la recherche minière à la SODEMI, le mercredi 10 mars 2021.

³² Entretien avec Gilbert Konan, ancien sous-directeur de la géologie au Ministère des Mines et de l'Énergie de Côte d'Ivoire, le 10 avril 2018.

ce gîte aurifère fut découvert par le chasseur-devin-guérisseur Kouakou Sêh en 1850, à en croire l'historien Thierry Aguié (2009). Il fut aussitôt exploité, de manière artisanale, par plusieurs sous-groupes baoulé. La richesse du gisement aurifère a été telle qu'il a exercé un effet d'attraction sur les populations avoisinantes. Il a même remodelé l'économie locale avant d'être fermé en 1901 avec l'intrusion coloniale française (Chauveau, 1979). À la vue de la richesse du site et pour jauger le potentiel minier et géologique du territoire, l'administration coloniale lance une mission de prospection à partir de 1902 tout en ouvrant la voie de l'exploitation industrielle du gisement de Kokumbo entre 1912 et 1931.

2. Des prospections minières aux tentatives avortées d'exploitation industrielle de l'or par les sociétés privées coloniales (1902-1945)

Dès l'aube de la colonisation en Côte d'Ivoire, les colons se sont rendus compte que l'exploration et l'exploitation minières n'étaient pas inconnues des populations locales. À ce titre, l'existence (ou découverte) de gisements de minerais (or, fer) en exploitation, de fourneaux et de scories sur l'espace ivoirien a été une preuve, on ne peut plus claire. Si tant est que le savoir-faire minier des peuples locaux est indéniable, les colons ont pu se poser la question suivante : comment les peuples locaux s'y prenaient-ils pour mener les prospections minières ? Là encore, la surprise des géologues et ingénieurs français a été de taille au regard de l'ingéniosité, somme toute rustique, développée par les mineurs locaux. Relativement aux gîtes aurifères en pays Baoulé, Joseph Gaston (1913 : 375) ne tarit pas d'éloges sur les techniques d'investigation minière peaufinées. À ce sujet, voilà le témoignage qu'il en fait :

(...) ce qui est à retenir de cette courte étude, c'est au point de vue de la prospection, nous n'avons rien à apprendre aux indigènes des régions aurifères de la Côte-d'Ivoire. Quoiqu'ignorant des phénomènes géologiques et pétrographiques, ils ont fort bien conduit leurs recherches, et leurs travaux. Surtout en ce qui concerne l'exploitation des filons, ils sont remarquables, étant donné l'outillage vraiment rudimentaire dont ils disposent.

À l'analyse, l'on comprend aisément que les mineurs locaux, avec des outils rudimentaires, ont fait preuve de dextérité et de

résilience. Par « *outillage vraiment rudimentaire* », l'auteur renvoie aux outils faits d'os, de bois et de pierre, ou encore, aux métaux sous forme native. Se voulant plus explicite, Niangoran-Bouah (1978 : 5) a mis en lumière les connaissances en matière de prospection et d'exploitation aurifère que les Baoulé ont héritées des Ashanti. Il note, en effet, ceci :

L'or se rencontre dans les endroits montagneux où la terre est noire, dans les lits des rivières et souvent dans les endroits où l'igname pousse de façon spontanée. Quand l'or sort de terre pour se montrer dans le ciel en arc-en-ciel, il aboie comme un chien et sa sortie est toujours précédée d'une épaisse fumée.

Comme on peut le constater, la prospection aurifère traditionnelle, par-delà le minerai de fer et autres, nécessite une connaissance approfondie des indices végétaux et minéraux. Ainsi, Thierry Yathey Aguié (2019) décompte trois méthodes de prospection utilisées par les mineurs locaux dans l'exploitation des différents gisements, à savoir : les prospections alluvionnaires, éluvionnaire et filonien. Quoi qu'il en soit, les travaux de prospection effectués par les peuples locaux ont retenu l'intérêt des colons qui s'en sont servis comme « aiguillon, viatique ou boussole » dans leur quête de ressources minières en Côte d'Ivoire coloniale.

Toutefois, l'inventaire des ressources du territoire a pâti de l'absence d'intérêt majeur de la France coloniale pour les mines, eu égard aux échecs successifs antérieurs des sociétés privées³³. Dans les faits, la « section » des Mines en Afrique Occidentale Française (AOF) a été réduite à la portion congrue au sein du département des Travaux Publics (Rocci, 2012). Mieux, le service a fait face à plusieurs difficultés qui sont : indigence du personnel spécialisé, défaut de matériel adéquat, faible budget et absence de locaux (jusque dans les années 1930). Toutes choses justifiant le fait que le service des mines en AOF jusqu'à la fin des années 1920 ait fonctionné avec des bouts de ficelle. Pour s'en rendre compte, Lucien Thiébaut (1931) cité par Stéphanie Samson (2012) fait la description suivante des conditions de travail difficiles des prospecteurs français :

³³ Entretien avec David Koffi, ancien responsable du service Documentation du Ministère du Plan et du Développement Côte d'Ivoire, le 13 octobre 2019.

Outre l'immensité des distances à parcourir, le travail est rendu très pénible dans certaines régions par la densité du couvert forestier, où l'on « n'avance qu'avec les plus grandes peines, précédé d'une équipe de Noirs qui, la hache et le coupe-coupe en main, ouvre une piste dans le fouillis inextricable ». Presque partout, la roche est inaccessible, dissimulée par une couche dure et épaisse de latérite, « ennemie du prospecteur aux tropiques ».

Ces lignes sont on ne peut plus claires sur l'âpreté des conditions dans lesquelles les géologues français ont mené les investigations minières et géologiques en AOF. Ce sont autant de raisons pour lesquelles la connaissance du sous-sol en AOF a peu progressé, ou du moins, a été lacunaire. C'est le cas de la Côte d'Ivoire où les résultats des prospections minières³⁴ menées entre 1902 et 1906 n'ont pas répondu aux espérances. Pour mieux saisir cette situation, le rapport des mines en Côte d'Ivoire présenté à l'Exposition coloniale de Marseille de 1906³⁵ fait état d'une présumée « pauvreté naturelle » du sous-sol de la colonie. Il y est mentionné que seuls l'or et le fer sont exploités régulièrement et ce, le plus souvent de manière artisanale. Par la suite, les prospections menées en 1928 indiquent l'existence d'indices de nickel, de diamant, de manganèse, de titane, etc. dans plusieurs régions de la colonie (Malavoy, 1928). Mais, dans bien des cas, les filons découverts sont résiduels pour justifier une exploitation économiquement rentable. Comme on peut le constater, la colonie semble en être assez peu dotée par la nature.

À l'analyse, cette explication de la « pauvreté naturelle du sous-sol en Côte d'Ivoire coloniale » pourrait être recevable si l'on prend en considération le fait que les substances minérales utiles ne sont pas réparties régulièrement à la surface du globe ; certains pays étant plus favorisés que d'autres. Mais, cette répartition obéit à des critères d'ordre géologique et ne tient aucun compte des frontières politiques, plus ou moins artificielles ; qui ne respectent pas ces

³⁴ Il n'est pas vain de faire remarquer que des explorateurs, des administrateurs coloniaux, des géologues, des amateurs etc. peuvent être les prémisses de prospection. Mais, concrètement, les prospections minières et géologiques débutent, en 1902.

³⁵ Exposition Coloniale de Marseille de 1906, Notice sur la Côte d'Ivoire du point de vue géologique et minier. [1QQ61, 1906]

critères³⁶. Or, les formations géologiques que l'on observe aussi bien au Libéria qu'en Guinée, se prolongent en Côte d'Ivoire³⁷. En tout état de cause, les conclusions des investigations minières coloniales ne sauraient être définitives. Un verdict péremptoire ne peut résulter que de recherches minières systématiques, suffisamment poussées et longues.

En tout état de cause, il n'en fallait pas plus pour les investigations minières et géologiques, par la suite, soient davantage axées sur les minerais de fer et d'or. Dans le cas du minerai de fer, des prospections menées par la firme étrangère française, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières en outre-mer, avaient permis de découvrir, en 1927, des massifs montagneux présentant des affleurements ferrifères dans le cercle de Man (Ouest forestier). Mais, sa faible teneur en fer (37%) et l'inexistence de techniques d'enrichissement et d'agglomération en boulets (à l'époque) ont rendu le gisement inutilisable³⁸. Toutes choses expliquant la suspension des recherches sur le minerai de fer en Côte d'Ivoire. On en déduit, donc, que seul le minerai d'or a fait l'objet de recherches un tant soit peu poussées, en témoignent les travaux de Philippot (1908), Gaston (1913), Malavoy (1928), Chermette (1935), Archamette (1935) et Bardin (1941). Leurs conclusions sont, pour le moins, encourageantes. Elles notent que les gisements les plus substantiels de la colonie de Côte d'Ivoire se localisent dans les zones aurifères de la sphère Akan (déjà exploitées ou non). À en croire ces travaux, le placer le plus prometteur est celui des mines de Kokumbo, au centre de la colonie.

L'exploitation industrielle des mines d'or de Kokumbo par la Société Minière, industrielle et Immobilière de la Côte d'Ivoire (SMICI) et la Société Minière et Foncière du Bandama (SMFB) débute en 1927. Elle rencontra peu de succès. L'usine d'extraction ne fonctionna que trois ans, de 1927 et 1930, et fut mise en liquidation judiciaire en 1931 (Loucou, 2016). L'exploitation des mines d'or d'Aféma dans le Sud-est connut le même insuccès. Dans

³⁶ Entretien avec Noël Aka, ancien responsable de la documentation de la SODEMI, le 23 mai 2017.

³⁷ Entretien avec Gilbert Konan, ancien sous-directeur de la géologie au Ministère des Mines et de l'Energie de Côte d'Ivoire, le 10 avril 2018.

³⁸ Entretien avec Robert Yobou, ancien Directeur de la recherche minière à la SODEMI, le mercredi 10 mars 2021.

l'ensemble, les mines d'or se révélèrent moins riches et peu rentables à une exploitation industrielle. Ces résultats peu probants obtenus sont attribués par Samson (2012) à une « *faute notamment de réelle connaissance du terrain* ». Les entreprises privées européennes se sont simplement installées au beau milieu d'exploitations locales traditionnelles, anciennes ou encore en activité, sans de réels efforts d'investigations poussées. Au-delà de ces facteurs notables, il faut adjoindre les effets pervers de la crise économique de 1929 sur l'économie dans la colonie de Côte d'Ivoire. Survenue le jeudi 24 octobre 1929 à New York, elle atteint la colonie ivoirienne en 1930 avec quelques mois de décalage parce que la France, moins liée aux capitaux américains et moins industrielle, est touchée plus tardivement (Loucou, 2016). Elle pèse lourdement sur l'économie ivoirienne. Dans le secteur du commerce et de l'industrie, les faillites se multiplient au niveau des petites entreprises, surtout les sociétés minières.

En somme, l'exploitation artisanale des minerais est une pratique très ancienne et ancrée dans les mœurs des peuples. Ce savoir-faire préservé, au fil des générations par les mineurs locaux a retenu, l'intérêt des prospecteurs coloniaux, qui s'en sont servis comme boussole. Mais, les prospections minières et géologiques se sont avérées lacunaires. Même, les premières tentatives d'exploitation industrielle de l'or se soldées par les échecs, si bien que le mode d'exploitation artisanale est resté très répandue à l'époque coloniale. Ce statut quo est préservé jusqu'à la fin de la seconde Guerre Mondiale où la colonie fut le théâtre d'une timide reprise de l'activité minière à échelle industrielle pour les minerais comme l'or, le diamant et le manganèse.

3. De timides tentatives de relance de l'industrie minière après la seconde Guerre Mondiale (1946-1960)

En Côte d'Ivoire, l'activité économique a subi de plein fouet la crise économique de 1929 et la seconde Guerre Mondiale (1939-1945). Loucou (2016) juge que tous les secteurs d'activités en ont pâti, surtout l'industrie minière d'autant plus que les faillites se sont multipliées. L'exemple de la SMICI et de la SMFB est illustratif de ce fait. À partir de 1946, l'industrie extractive fut relancée avec l'exploitation de l'or, du diamant et de manganèse.

Au sujet de l'or, le rapport d'activité du Bureau des Mines de la France d'Outre-Mer (BUMIFOM) de 1950 note qu'un rush a mis en mouvement quelques dizaines de milliers de personnes et envahi des gisements nouvellement découverts dans l'Ouest³⁹. Plus précisément, il s'agit des régions de Toulepleu, Danané, Guiglo, Taï, Tabou puis Soubré et Issia. À la même époque, le Bureau Minier entreprenait des recherches systématiques, notamment dans l'Aféma et à Hiré, plus tard à Ity. Si, dans les deux premières localités, les travaux n'ont pas eu de succès, à Ity, un gisement de 12 à 15 tonnes d'or a été délimité avec une teneur de 16 grammes à la tonne environ⁴⁰. La Société des Mines d'Ity (SMI) fut créée en 1949, tout spécialement, pour l'exploitation industrielle du gisement aurifère découvert (Aguié, 2009). Toutefois, le prix des cours de l'or était si bas (250 F le gramme) que la mise en exploitation dudit gisement par la SMI fut ajournée.

Contrairement à l'or, le diamant a connu un meilleur sort dans la période d'après-guerre. Déjà, deux ingénieurs de la société Forminière avaient découvert des indices de diamants dans la région de Séguéla en 1927 (Greenhalgh, 1985). Des missions exploratrices subséquentes, dirigées par Bardet et Desmons pour la société Minafro, ont permis de découvrir plusieurs diamants dans le bassin de Marahoué, près de Mankono et au nord de Séguéla, entre 1934 et 1936 (Casanova, 1968). Mais, la faiblesse des gisements doublée de l'âpreté des conditions de production n'a pas milité en faveur de son exploitation à l'échelle industrielle. À compter de 1946, plusieurs sociétés d'exploration ont commencé à s'activer dans la région située entre Bouaké-Ferkessédougou-Odienné-Touba et Séguéla. Parmi ces compagnies françaises, figure la Société de Recherche et d'Exploitation Minières en Côte d'Ivoire (SAREMCI) créée en 1945 (Malaurent 1991). Celle-ci avait entrepris des activités de recherche diamantifère entre fin 1945, début 1946 dans le bassin de la rivière Bou, qui ont abouti à la découverte du gisement éluvio-alluvionnaire de Tortiya dont l'exploitation a débuté en 1948.

Concrètement, l'histoire de Tortiya, commença en 1947 lorsqu'un prospecteur de la SAREMCI, du nom Bardet, y découvrit

³⁹ BUMIFOM, 1950, Extrait de rapports sur les Mines de Kokumbo, Dakar, dact, 30p.

⁴⁰ « Discours du Ministre des Mines, Paul Gui Dibo, sur l'état des lieux de l'activité minière en Côte d'Ivoire », *Fraternité Matin*, 1975, p.4.

un gisement diamantifère (Rocci, 2012). Il baptisa l'endroit Tortiya en hommage au chef-d'œuvre de John Steinbeck Tortilla Flat, qu'il lisait alors⁴¹. Le gisement de Tortiya est étendu sur 188 ha avec une réserve estimée à 830 000 carats (Casanova, 1968). Une ville champignon surgit autour des mines et l'exploitation artisanale s'industrialisa rapidement, avec l'apparition d'une centrale électrique et d'une usine (Voir image n°2).

Image n°2 : Mines de diamants de Tortiya



MINES DE DIAMANTS DE TORTIYA

Source : www.entreprises-coloniales.fr, Collection Jacques Bobée, consultée le 15 janvier 2025.

L'exploitation débuta en 1948 avec une production de 8 500 carats, passe à 38 000 carats en 1949 pour atteindre 70 000 en 1952 (Van Bockstael, 2020). Le gisement de Tortiya a constitué à son époque la principale ressource minière du pays. À côté de cette expérience qui constitue la plus importante opération de production de diamant dans le pays et parallèlement à elle, se développent d'autres travaux d'exploitation de gisement dans la région de Séguéla. Ceux-ci sont entrepris d'abord par la Compagnie minière du Haut-Sassandra (SANDRAMINE) en 1949 puis repris par la Société Diamantifère de la Côte d'Ivoire (SODIAMCI) en 1956.

⁴¹ Sous-Préfecture de Tortiya. 2016. Tortiya Monographie. Unpublished document.

L'exploitation diamantifère s'est poursuivie jusqu'à l'accession du territoire de Côte d'Ivoire et même au-delà (1971). Au niveau de la colonie, la production fut en augmentation sensible, passant de 8 500 carats en 1948 à 103 000 carats en 1954 et à 164 300 carats en 1958 (Loucou, 2016).

Quant au minerai de manganèse, il a été découvert dans la région de Grand-Lahou fortuitement en 1955, lors du traçage d'une piste forestière. Il était constitué par un chapelet d'amas horizontaux couronnant une chaîne de collines et qui se raccordaient. L'exploitation industrielle du gisement est accordée à la société privée dénommée Compagnie de Mokta, qui entreprend les travaux en 1960⁴².

En clair, après la période de l'activité minière consécutive à la crise économique de 1929 et à la seconde Guerre Mondiale, l'industrie extractive fut relancée à partir de 1946. Durant cette nouvelle ère, l'industrie aurifère a connu un regain prometteur avant de s'étioler face à l'épuisement des gisements connus et exploités. Quant à l'industrie diamantifère, elle a connu un essor remarquable avec la découverte et l'exploitation des gisements de Tortiya et de Séguéla. Le manganèse a été découvert tardivement et son exploitation est synchronique des dix premières années postindépendance.

CONCLUSION

Le secteur minier en Côte d'Ivoire coloniale a occupé une place marginale dans l'économie comparativement à l'agriculture d'exportation. Toute chose justifiant la survivance et la prégnance de l'exploitation minière traditionnelle par rapport à l'extraction industrielle. Pour en saisir les logiques et enjeux, il faut noter le défaut d'intérêt majeur de la France coloniale pour les mines ; elle conférait à la Côte d'Ivoire un rôle de fournisseuse de matières premières végétales. Même quand le colonisateur s'est résolu à explorer les possibilités de développement des mines dans la colonie ivoirienne, les prospections menées ont peu progressé. Indigence du personnel spécialisé, défaut de matériel adéquat, faible budget et absence de locaux ont mis à mal l'inventaire des ressources minières du territoire. La conséquence est la faillite des sociétés minières

⁴² Entretien avec Dr Ignace Koffi, chercheur à l'Institut d'Histoire, d'Archéologie et d'Arts Africains, à Abidjan le 18 mars 2021.

installées sur des exploitations locales traditionnelles, anciennes ou encore en activité. Les mines exploitées se révélèrent moins riches et peu rentables. De tels insuccès des premières tentatives d'exploitation industrielle des mines sont également imputables aux effets néfastes de la crise économique de 1929 et de la seconde Guerre Mondiale.

Si l'industrie extractive a connu bien des revers, il n'en demeure pas moins que le mode d'exploitation artisanale est resté très répandue à l'époque coloniale. Ce statut quo est préservé jusqu'à la fin de la seconde Guerre Mondiale où la colonie fut le théâtre d'une timide reprise de l'activité minière à échelle industrielle pour les minerais comme l'or, le diamant et le manganèse. Cependant, à l'accession du territoire de Côte d'Ivoire à la souveraineté internationale, le secteur minier reste secondaire dans la structure économique du pays. On se pose la question suivante : quel sort est réservé au secteur minier par les nouvelles autorités politiques ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGUIE Yhattey Hervé Thierry, KOUAMÉ Hermann, (2019), « L'exploitation aurifère artisanale dans la région de Kokumbo (Côte d'Ivoire) de 1850 à 1901 », *RISH*, N° 5, JUIN 2019, pp.45-58.

ALLOU KOUAMÉ René, (2002), *Histoire des peuples de civilisation Akan des origines à 1874*. Thèse d'État, Université de Cocody, T1, 2, 3. 1515 p.

ARCHAMBAULT Jean, (1935), *Rapport géologique sur les régions de Bouaflé, Bocanda, Dimbokro et Agboville, Original géologique*, Dakar, rapport du service des Mines AOF, 1934, 43p.

BARDIN (M.), (1941), *Rapport de visite à Kokumbo*, Abidjan, SER. Mines, dact, 5p.

BENVENISTE C. (1974), *La boucle du cacao de Côte-d'Ivoire : étude régionale des circuits du transport*, Paris, ORSTOM, 216 p.

BLONDEL Fernand, (1931), « La richesse minière inconnue de la France d'outre-mer », conférence faite à la Société industrielle de l'Est le 22 janvier 1931, *Bulletin de la Société industrielle de l'Est*, Nancy, 1931, pp.5-20.

BOCOUN, H. (ed.) (2002). *Aux origines de la métallurgie du fer en Afrique. Une ancienneté méconnue*. Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale. Ed. UNESCO, Paris.

CASANOVA, R. (1968). *Les diamants et les minéraux du gisement du Tortiya (Côte d'Ivoire) (Rapport 203)*. Abidjan: SODEMI Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire.

CHAUVEAU J-P. (1978), « Contribution à la géographie de l'or en pays Baoulé Côte d'Ivoire », in *Journal de la Société des Africanistes*, Vol. 48, n° 1 fasc. 1, pp. 15-70.

CHAUVEAU Jean-Pierre, (1979), *La région de Kokumbo. Notes sur l'histoire économique et sociale (pays baoulé, Côte d'Ivoire)*, Paris, Travaux et Documents de l'ORSTOM, n° 104, 1979, 227 p.

CHERMETTE (A.), *Note sur les travaux miniers exécutés aux environs de Kpléssou concession de Kokumbo*, Côte d'Ivoire-Dakar, Service Mines, AOF, 20p.

CURTIN Philip D., « The lure of Bambuk gold », *Journal of African History*, vol. XIV, n° 4, 1973, p. 623-631.

DIABATE, H., (1984), *Le Sannvin. Un royaume Akan de la Côte d'Ivoire (1701-1901), Sources orales et historiques*. Thèse d'État. Université de Paris I Sorbonne 1984, T1, 2, 3, 4,5 6., 1258 p.

DIAN B. (1978), *Aspects géographiques du binôme café-cacao dans l'économie ivoirienne*, Abidjan, NEA, 111p.

DOGNON H., (1995), « L'Histoire du fer au Bénin », dans BENOIT P. et FLUZIN P. (dir.), *Paléométallurgie et cultures. Symposium International du Comité pour la Sidérurgie Ancienne*, éd. Vulcain, 1995, pp. 155-157.

EKANZA S.P., (1983), *Mutations d'une société rurale. Les Agni du Moronou. 18^{ème} siècle-1939*. Thèse d'État, Université de Provence, oct. T1-T2, pp. 256-292, 1007p.

ECKERT, H.E. (1974). « Les fondeurs de Koni. Enquête sur la métallurgie du fer chez les Sénoufos du Nord de la Côte d'Ivoire » in *Annales de l'Université d'Abidjan*, n°6, pp.169-189.

FOFANA, L. (1993). « Problématique de la métallurgie ancienne du fer en Côte d'Ivoire précoloniale », in *West African Journal of Archaeology*, pp. 257-276.

GASTON Joseph, (1913), *Exploitation indigène de l'or en Côte d'Ivoire*. In: *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, VI^e Série. Tome 4, fascicule 3-4, 1913. pp. 372-375.

GREENHALGH, P. A. L. (1985). *West African Diamonds, 1919-1983: An Economic History*. Manchester: Manchester University Press.

HOUFFOUE (N. Thérèse), (2002), *L'exploitation de l'or chez les Yaouré de Côte d'Ivoire*, Mémoire de Licence, UNCI-FLSH-Histoire, 28p.

KIENON-KABORE Hélène Timpoko, « Sources et méthodes pour une histoire des techniques métallurgiques anciennes dans les sociétés africaines subsahariennes : le cas de la métallurgie du fer », in *e-Phaistos*, I-2 | 2012, 28-40.

KIENON-KABORE, T.H. (2006), « Problématique de la métallurgie ancienne du fer sur la sphère Akan de Côte d'Ivoire », in *Godogodo*, n°16, pp.1-19.

KIENON-KABORE, T.H. 2009. La métallurgie ancienne du fer en Côte d'Ivoire: État des connaissances et perspectives de recherche

KOUAKOU K. E., (1998), *Les sites aurifères de Kokumbo dans le peuplement du Baoulé sud à l'époque précoloniale*, Mémoire de maîtrise, département d'histoire, Université de Cocody, 175p.

KOUASSI Kouakou Siméon, *Archéologie de la Côte d'Ivoire côtière (Grand-Bassam Grand-Lahou)*, Abidjan, Thèse nouveau régime, Université de Cocody Abidjan, 2007, 533p.

LASSOUDIERE Alain (1972), « L'évolution de la production bananière en Côte d'Ivoire », in *Fruits*, n°12, vol.27, décembre 1972, pp.829-853.

LOUCOU Jean Noël, (2016), *La Côte d'Ivoire coloniale 1893-1960*, Abidjan, Editions FHB-CERAP, 365p.

MALAVOY Jean, « Rapport sur le Service des mines en AOF », 1928, ANOM, Guernut 55.

MALAURENT, R. (1991), "Chronique de la SAREMCI, 1945-1962 ou le diamant en Côte d'Ivoire." In *Les mines et la recherche minière en Afrique occidentale française*, edited by P. Legoux, and A. Marelle, Paris: L'Harmattan, 230-260.

MAUNY, R. (1972), « Contribution à la connaissance de l'archéologie préhistorique et protohistorique ivoirienne », in *Annales de l'Université d'Abidjan*, Série I, Tome I, pp.11-32.

NIANGORAN-BOUAH Georges, (1974), « Poids à peser l'or et les problèmes de l'écriture chez les Akan de Côte d'Ivoire et du Ghana », *Colloque interuniversitaire Ghana-Côte d'Ivoire*, Bondoukou 1974, pp. 481-489.

OUATTARA Tamakolo, (1993), *Contribution à l'histoire des sciences et des techniques en Afrique Noire : L'exemple Akan*, Mémoire de Maîtrise, Université de Cocody.

PERROT, C.H., (1978) « Or richesse et pouvoir chez les Anyi-Ndenye aux XVIIIème et XIXème siècle », in *Journal des Africanistes*, Tome 48, Fasc. 1, pp. 101-126.

PHILIPPE Jean (1960), *La culture de l'ananas en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Cameroun sous l'administration française*, Bruxelles, IRFA.

PHILIPPOT, P. 1908. *Etudes sur les mines d'or et les terres aurifères du Bandama*. Rapport de fin de mission, Haute Côte d'Ivoire.

ROCCI, G. 2012. « L'oeuvre des géologues français en AOF », in *Travaux du Comité français d'Histoire de la Géologie*, n°26 (2), pp.25-54.

SAMSON Stéphanie. « Fernand Blondel : réforme administrative et reconnaissance géologique en Afrique subsaharienne française dans les années 1930 ». *Les ingénieurs des Mines : cultures, pouvoirs, pratiques*, édité par Anne-Françoise Garçon et Bruno Belhoste, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2012, <https://doi.org/10.4000/books.igpde.1420>.

SAMSON Stéphanie, *En attendant l'or. Une histoire souterraine de la colonisation française en Afrique noire. Explorations, prospections, économie minière (1850-1940)*, Thèse de doctorat de l'université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense, 2009, 814p.

SONNENDRUCKER P., (1967), *Etude de synthèse sur l'or en Côte d'Ivoire. Région aurifère du Sanwi*, SODEMI, Abidjan, 87p.

THIEBAUT Lucien, (1931), « La prospection des mines aux colonies françaises », in *Bulletin de la Société industrielle de l'Est*, Nancy, 1^{er} trimestre 1931, p. 41.

VAN BOCKSTAEL, S. (2020). From boom to bust, and back again: the Tortiya diamond fields of Côte d'Ivoire, 1947–2018. *Canadian journal of development studies-Revue canadienne d'etudes du developpement*, 41(3), 450-466. <https://doi.org/10.1080/02255189.2020.1799339>

ANALYSE DE LA PERCEPTION DES POPULATIONS LOCALES SUR LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX TERRES AGRICOLES DANS LA PREFECTURE DE YOMOU, RÉPUBLIQUE GUINÉE

KOLAMOU Nicole Gobéza

*Doctorante à l'Ecole Doctorale en Agricolaure et Gestion des
Ressources en Eaux de l'ISAV-Faranah, République de Guinée,
Enseignante chercheuse à l'Université de N'Zérékoré, République
de Guinée*

nicolegobezakolamou@gmail.com

SIMMY Pé Louoguéa

*Enseignant chercheur, Université de N'Zérékoré, République
de Guinée (Ph.D en Biodiversité et Développement Durable de
l'UGANC-Conakry)*

pelouogueasimmy@gmail.com

LAMAH PAUL

*Assistant, Université de N'Zérékoré ; Doctorant à l'Ecole
Doctorale en Agricolaure et Gestion des Ressources en Eaux de
l'ISAV-Faranah, République de Guinée*

lamahdonpaul12@gmail.com

LENO Tamba Kinding

*Doctorant à l'Ecole Doctorale des Sciences de la vie, santé et
environnement*

lenokinding2015@gmail.com

Aissata CAMARA,

*Professeure Titulaire des Universités, Ph.D en Sciences de
l'environnement, Université de N'Zérékoré, République de Guinée
mmestall2002@gmail.com*

|||||

RÉSUMÉ

Depuis les années 1990, la question des besoins en terres agricoles s'est imposée dans toutes les localités de la Guinée forestière. Ce phénomène foncier qui remet en cause la stabilité sociale dans la région devient de plus en plus un défi majeur pour les résidents. L'étude vise à analyser la dynamique du foncier agricole dans la préfecture de Yomou. Les données ont été recueillies en utilisant deux méthodes d'entretiens (focus groups et interviews individuels) auprès de 231 personnes ressources (membres du conseil des sages et agriculteurs) dans 12 villages des Communes Rurales (CRs) de Bignamou, de Diécké et de Péla. Concernant les résultats, 78% des personnes interrogées admettent avoir obtenu leurs terres agricoles par héritage ou don, tandis que 22% les ont acquis par prêt ou bail. De plus, toutes les personnes interrogées témoignent l'émergence de la Société Guinéenne de Palmiers à huile et d'Hévéas (SOGUIPAH) comme étant le principal élément qui favorise la vente et le commerce des terres agricoles dans les CR visitées. Selon leur point de vue, la vente et le troc de terres agricoles contre l'emploi se concrétisent actuellement par la signature d'attestations écrites entre vendeur et acheteur. En outre, 63 % des 231 personnes interrogées déclarent que l'achat des terres agricoles est devenu la principale condition d'accès dans les 12 villages étudiés. Par conséquent, la violation des règles autochtones d'accès aux terres agricoles devient donc le principal facteur qui explique la multiplication, l'ampleur et la complexité des conflits fonciers entre les populations desdites localités.

Mots clés : Condition d'accès, Perception, Terres agricoles et Yomou.

ABSTRACT

Since the 1990s, the need for agricultural land has become an issue in every locality in Guinée forestière. This land issue, which is undermining social stability in the region, is increasingly becoming a major challenge for local residents. The aim of the study was to analyze the dynamics of agricultural land tenure in the prefecture of Yomou. Data was collected using two interview methods (focus groups and individual interviews) from 231 resource persons (members of the council of elders and farmers) in 12 villages in the Communes Rurales (CRs) of Bignamou, Diécké and Péla. The results showed that 78% of respondents admitted to having obtained their farmland by inheritance or gift, while 22% had acquired it by loan or lease. In addition, all those interviewed cited the emergence of the Société Guinéenne de Palm à huiles et d'Hévées (SOGUIPAH) as the main factor encouraging the sale and trading of farmland in the RCs visited. From their point of view, the sale and barter of farmland for employment currently takes the form of the signing of written attestations between seller and buyer. In addition, 63% of the 231 people interviewed said that the purchase of farmland had become the main condition of access in the 12 villages studied. As a result, the violation of indigenous rules of access to agricultural land is becoming the main factor explaining the multiplication, scale and complexity of land disputes between the populations of these localities.

Key words: Conditions of access, Perception, Agricultural land and Yomou.

INTRODUCTION

En Afrique tropicale, la question liée à la gestion des terres a suscité des tensions sociales plus explosives depuis la période coloniale. Ces tensions foncières ravivées par une conjoncture économique moderne ont des conséquences désastres sur la vie des populations des zones rurales (Camara, 2015 ; Delville et al., 2001 ; Mwanza, 2003). Considérée comme miniature des continents, l'Afrique subsaharienne est le théâtre des conflits socioéconomiques et politiques ayant comme point d'ancrage la gestion des terres agricoles (Lavigne, 2017 ; Ouedraogo, 2015 ; Meur, 2006).

En Afrique de l'Ouest, l'accès aux terres agricoles est un enjeu

majeur pour la sécurité alimentaire, le développement économique, et la stabilité sociale (Camara, 2017 ; Chauveau, 2006). La terre, source primordiale de production agricole et de revenu pour une majorité de la population, est aussi au cœur de nombreux conflits (ICG, 2020 ; OAA, 2017 ; FAO, 2013 ; Meur, 2006). En outre, les pratiques de gestion des terres agricoles instaurées par le régime colonial sont marquées par les formes nationales de colonisation suscitant ainsi les conflits entre les fils des terroirs (Ouedraogo, 2006 ; Lavigne, 2001).

En Guinée la problématique de gestion des terres agricoles préoccupe la majorité des chercheurs, étant donné que la terre est parmi les principales sources de revenus, d'emploi et de survie des populations rurales. L'importance des terres agricoles dans la survie des Guinéens est un symbole de l'identité de chaque communauté pour sa reproduction sociale (Simmy et al, 2024).

Depuis les années 1990, la question des besoins en terres agricoles s'est imposée dans toutes les régions du pays. Cette importante ressource est soumise à des pressions anthropiques qui se caractérisent au fil des années par des conflits (Camara, 2015 ; Chauveau, 2006). Les propriétaires reconnus légalement et protégés par les lois et les juridictions compétentes du pays sont ceux détenteurs d'un titre foncier ou de livret foncier de l'État. Donc, les pratiques traditionnelles de gestion des terres agricoles dans le contexte actuel du changement climatique et de la croissance démographique deviennent de plus en plus, un défi majeur auquel les communautés scientifiques et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) doivent s'atteler en concert afin de trouver les solutions idoines (FAO, 2013 ; Lavigne, 2001).

C'est pourquoi, le rôle des différentes structures dans la résolution des conflits liés à la gestion des terres agricoles attire davantage l'attention de la communauté internationale durant les vingt dernières années. En outre, l'augmentation du taux de natalité, la raréfaction du capital naturel, l'économie du marché donne aux terres agricoles une valeur marchande, provoquant ainsi la recrudescence des conflits fonciers dans les zones rurales du pays (Bidou et Toure, 2002).

En Guinée forestière, les conflits liés à la gestion des terres agricoles deviennent de plus en plus violents à cause de l'exclusion

politique, de la discrimination sociale et de la marginalisation économique des autochtones comme le souligne (Guilavogui, 2013 ; Rey, 2007). Cependant, la terre représente pour ces autochtones, un actif économique et un moyen de subsistance important pour les communautés. Quoique, l'urbanisation galopante, la diversification agraire et l'intensification agricoles rendent l'acquisition des lopins des terres agricoles très compétitifs, ce qui explique que les problèmes fonciers se posent avec plus d'acuité non seulement dans les villes chefs-lieux des préfectures, mais aussi dans les zones rurales de la région. Ce qui remet en cause la stabilité sociale dans la région en général et devient un défi majeur pour les résidents de la préfecture de Yomou.

Face à cette situation aussi alarmante, les questions de recherche suivantes ont été révélées : Quelles sont les conditions d'accès aux terres agricoles dans la préfecture de Yomou ? Ces conditions d'accès ont-elles influencé la vie générale des populations locales ? Dans le but d'apporter les réponses à ces questions, nous nous sommes fixé comme objectif global d'examiner la dynamique du foncier agricole dans la préfecture de Yomou. Plus précisément, il s'agit de :

- Identifier les conditions d'accès aux terres agricoles ;
- Examiner les changements survenus dans les conditions d'accès aux terres agricoles ;
- Évaluer les causes de changements intervenus dans les conditions d'accès aux terres agricoles ;

Dans ce présent article, il est question d'informer les communautés scientifiques et les ONG sur la nature des conflits fonciers qui affectent la vie sociale des Communes Rurales (CR) de Diécké, de Bignamou et de Péla.

1. Matériels et méthodes

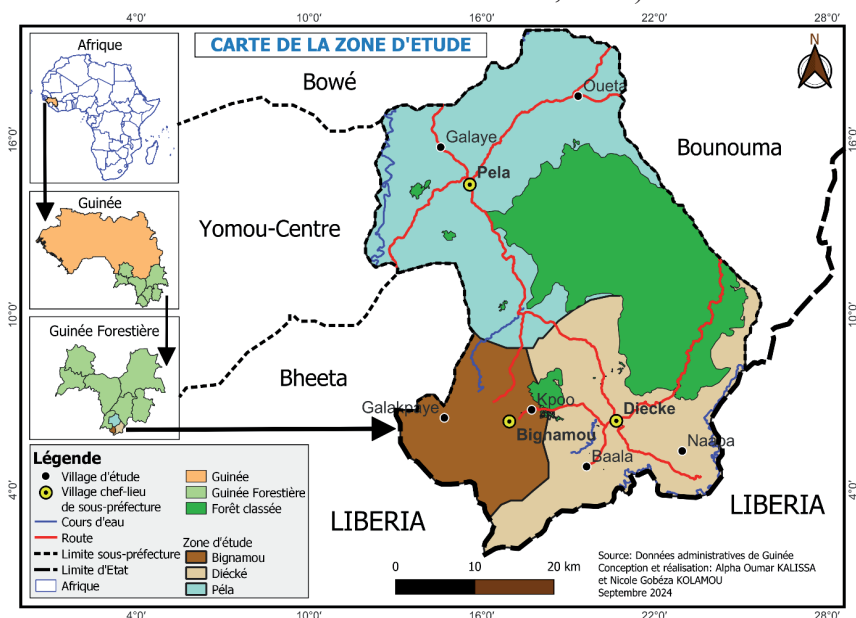
1.1. Connaissance de la Préfecture de Yomou

Comme évoquée dans la section précédente, l'étude a été réalisée dans douze (12) villages (Diécké centre, Péla centre, Bignamou centre, Naapa, Baala, Zimpa, Soopa, Danié, Kpoo, Galakpaye, Galaye et Ouéta) situés dans trois CR (Diécké, Bignamou et Péla) de la préfecture de Yomou (Fig. 1). En effet, la préfecture de Yomou,

dernière division administrative de la République de Guinée, est située entre 745 et 802 de latitude Nord et entre 8 40 et 9 29 de longitude Ouest avec une altitude moyenne de 280m. Elle fait partie des six (6) préfectures de la région forestière et est limitée au Nord par la préfecture de N'Zérékoré, au Nord-ouest par la Préfecture de Macenta, au Nord-est par la préfecture de Lola et au Sud-ouest par la République du Libéria. Elle couvre une superficie de 6000 km avec une population de 1.200.000 habitants (recensement 2014), soit une densité d'environ 20 habitants au km².

À l'image de toutes les préfectures de la Guinée forestière, le climat de la préfecture de Yomou est du type subéquatorial avec une pluviométrie de 9 mois en moyenne. Quant à la saison sèche, elle s'étend entre 2 et 3 mois (décembre, janvier parfois février). Aussi deux types de vents sont distingués : L'harmattan (décembre-février) et la mousson (mars-novembre). Au point de vu relief, la préfecture de Yomou compte inégalement deux remarquables montagnes : le Monts Ballan (1395m) et Bigna (1400m) plus quelques collines, plaines et vallées. Le réseau hydrographique est dominé par 4 principaux cours d'eaux. Il s'agit de : Nié et du Gbein (arrosent les C.Rs de Diécké et de Bignamou) ; Oulé (arrosent les CRs de Bheta et de Pela) et Mani, (qui longe la bordure sud de la CR de Diécké avec le Libéria). Concernant la végétation, la forêt primaire ne subsiste qu'à l'état de vestiges, suite à sa destruction progressive par la Société Guinéenne de Palmiers à huile et d'Hévéas (SOGUIPAH).

Figure 1: localisation géographique de la zone d'étude (Données administratives de Guinée, 2021)



1.2. Méthodes de collecte des données

Pour obtenir des informations correspondant à l'objectif de l'étude, la méthodologie utilisée a été axée sur l'analyse de la littérature et les enquêtes sur le terrain, ainsi que l'analyse et le traitement des données. Deux types de documents ont été utilisés pour la synthèse de la littérature. Ce sont les rapports de comptes rendus d'activités professionnelles et les revues des sites Web. Les rapports de comptes rendus d'activités ont été consultés dans les mairies des trois (3) CR (Diéké, Bignamou et Pélà), la bibliothèque de la SOGUIPAH et le Centre de Recherche et de Documentation de N'Zérékoré (CREDEZ). Pour le deuxième type, les sites Internet du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et de la Banque Mondiale (BM) et de quelques articles révisés du Code foncier guinéen ont été consultés. Après avoir consulté les documents, une fiche de collecte de données a été élaborée afin de simplifier les travaux sur le terrain.

Les questions d'enquête ont été focalisées sur les conditions d'accès aux terres agricoles, les relations entre les populations

locales et la SOGUIPAH où les agents de conservation de la nature dans le processus de gestion des terres agricoles, la disponibilité des terres cultivables, les méthodes de prévention ou de résolution des conflits liés à la gestion des terres agricoles, l'impact des méthodes de résolution des conflits terriens et les opinions des populations locales face à la recrudescence des conflits domaniaux dans tous les villages explorés.

À partir d'un échantillonnage non probabiliste (à choix raisonné) sur le terrain, 231 personnes ressources ont été interrogées en fonction de leur statut socioprofessionnel (membres du conseil des sages, agriculteurs, agent, de SOGUIPAH, agent de conservation de la nature) dans 9 villages (fig. 1). Dans les trois CR (Bignamou, Diécké et Pela) évoquées dans la section précédente (connaissance de la zone d'étude), douze (12) villages ont été sélectionnés en raison de l'augmentation des conflits fonciers et de l'accaparement des terres agricoles par la SOGUIPAH. L'âge et le sexe ont également été considérés comme des variables. Cet échantillon représentatif qui correspond aux principales caractéristiques des conflits domaniaux qui ébranlent les liens sociaux dans la préfecture de Yomou ont été regroupés selon les trois CR explorées (Tabl. I).

Tableau 1 : Caractéristiques socioprofessionnelles des participants

Strate par CR étudiées	Sexe		Tranche d'âge			Groupe socioprofessionnel des participants				Total
	H	F	25-40	41-56	57-72	CS	FA	A-SOG	ACN	
Diécké	74	29	33	52	18	30	61	10	2	103
Bignamou	55	24	23	35	21	28	39	10	2	79
Pela	33	16	21	15	13	17	30	0	2	49
Total	231		231			231				231

Source : Tiré l'échantillonnage sur le terrain du 04/ 02/ au 03/04/2023

Légende : H=Homme ; F=Femme ; CS=Conseil des Sages ; FA=Fermier agraires, A-SOG=Agent de la SOGUIPAH ; ACN=Agent de Conservation de la Nature.

Pour obtenir un maximum d'informations et de données fiables, diverses méthodes ont été employées. La Méthode Active de Recherche Participative (MARPP) nous a donné l'opportunité d'explorer les réalités quotidiennes de tous les acteurs impliqués dans l'enquête. Les chefs de ménage et les membres du conseil

des sages ont été inclus dans la méthode de focus-group car ils représentent la couche cible de l'enquête. Cette approche a également permis de confronter et d'enrichir les données recueillies grâce aux entretiens individuels. En tout, 18 groupes de discussion (de 3 à 6 personnes) ont été mis en place dans 9 villages des 3 CR explorées. En outre, 69 entretiens individuels ont été effectués (avec des agents de la SOGUIPAH et/ou des conservateurs de la nature et des agriculteurs) pour enrichir les données recueillies lors des groupes de discussion.

Les observations ont également été concentrées sur l'environnement physique (paysage, relief, hydrographie, végétation et infrastructures). Les informations issues des investigations du terrain ont été enregistrées dans le logiciel Word 2010 puis transférées dans le tableur Excel 2013. Pour procéder au traitement, les données issues du questionnaire ont été regroupées dans une base de données dans le but d'établir les paramètres statistiques (moyenne et écart-type) requis pour la création des différents graphiques. La carte de la zone d'étude a été réalisée en utilisant le logiciel QGIS 2.18.4. Les données obtenues des enquêtes sur le terrain ont été analysées en utilisant les modèles de (Fiers, 2003) afin d'évaluer les diverses formes d'accès et de résolution des conflits domaniaux. Cette méthode a été utilisée pour comprendre, d'une part, la logique de l'action collective et individuelle des personnes interrogées, et d'autre part, le rôle du mode traditionnel de résolution des conflits dans la zone d'étude.

2. Résultats

Les résultats exposés ici, découlent des changements survenus dans les conditions d'accès aux terres agricoles dans les communes rurales de Diécké, Bignamou et Pela. Ils ont été décrits en fonction des objectifs assignés.

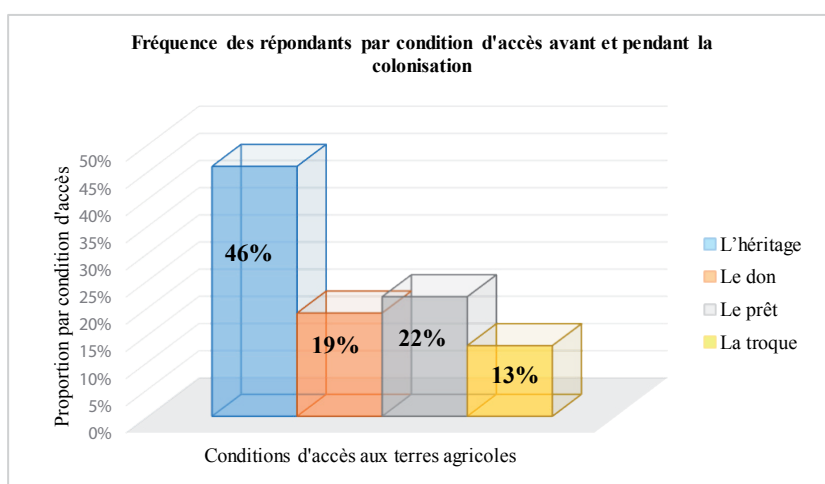
2.1. Conditions d'accès aux terres agricoles

L'héritage, le don, le prêt, le troc, le gage, la location et l'achat ont été reconnus comme les conditions d'accès aux terres agricoles dans les CRs de Diécké, Bignamou et Pela.

- **L'acquisition des terres agricoles avant et pendant la colonisation**

Dans toutes les trois RCs, l'héritage, le don et le prêt et le troc ont été évoqués comme étant les plus anciennes conditions d'accès aux terres agricoles. En caractérisant la nature de chacun, par période, 107 (soit 46%) des 231 répondants témoignent que, l'héritage est la principale condition d'accès aux terres agricoles dans les localités couvertes par l'étude. (Fig.2).

Figure 2 : Proportion des répondants sur les conditions d'accès aux terres agricoles



Source : Investigations du 04/ 02/ au 03/04/2024

Comme l'illustre la présente figure, la forte proportion des répondants concernant les conditions d'accès par héritage (46%) s'explique par le fait qu'auparavant (avant et pendant la colonisation), les terres agricoles étaient exclusivement réservées aux autochtones dans les 9 villages explorés. Ce pourcentage témoigne l'exclusivité du contrôle de toutes les terres par les autochtones qui, à leur tour les octroyaient aux autres résidents en fonction de leurs relations personnelles.

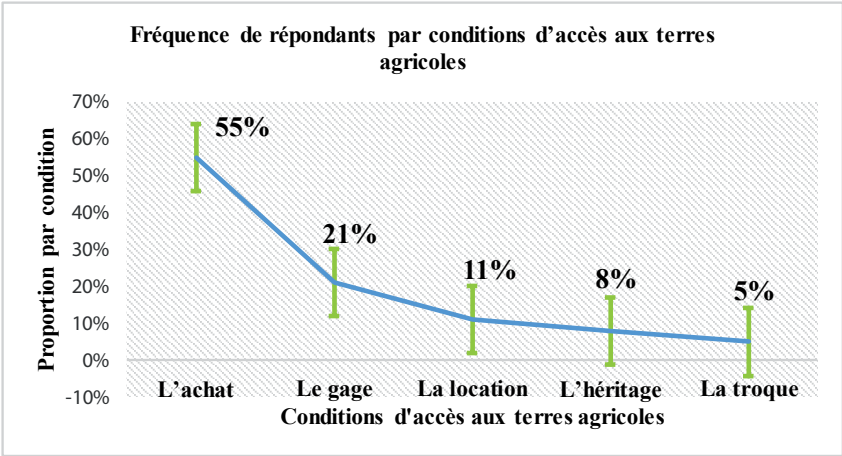
De plus, le don, le prêt à durée indéterminée et le troc ont été la voie d'acquisition de terres agricoles par les allochtones et sont respectivement mentionnés par le reste des répondants (51, soit 22% ; 44, soit 19% et 29, soit 13%) pendant les périodes précoloniale et coloniale. Cela est dû à l'abondance de terres agricoles pendant ces

deux périodes. Il est important de noter qu'en raison de la rigueur et de la lourdeur des règles traditionnelles, les terres obtenues grâce aux trois dernières (3) conditions d'accès ne pouvaient ni revenir au donateur, ni à ses héritiers, ni revendiquer la propriété de ces terres, en raison des sanctions ancestrales qui en découlent.

• L'acquisition des terres agricoles pendant l'indépendance et l'avènement de la SOGUIPAH

D'après les 231 répondants, plus de la moitié (soit 55%) affirment que l'achat est la principale condition actuelle pour acquérir des terres agricoles dans les 9 villages étudiés (Figure 3).

Figure 3 : Fréquence des répondants par condition d'accès aux terres agricoles



Source : Investigations du 04/ 02/ au 03/04/2024

Comme démontre cette figure, le taux élevé de l'achat (55%), le gage (21%) et la location (11%) est motivé par l'augmentation des besoins en terres cultivables et d'autres nécessités économiques qui sévirent dans les CRs de Diécké, Bignamou et Pela depuis l'indépendance de la Guinée. En effet, l'arrivée de la SOGUIPAH dans les trois localités a entraîné une disparition progressive du don et du prêt à durée indéterminée des terres agricoles, comme le soulignent tous les participants. Ceci s'explique non seulement par la diminution des terres agricoles en raison de la pression démographique, mais également par la valorisation de la fonction agricole et la monétisation de l'accès à la terre.

Aujourd'hui, ces deux conditions furent remplacées par l'achat, le gage et la location des terres agricoles comme souligne la figure 3 (ci-haut). De plus, les participants soulignent que les pratiques d'héritage (8%) et de troc (5%) sont en voie d'érosion dans les 9 villages étudiés. Ainsi, à partir de l'indépendance du pays, l'héritage et le troc sont devenus peu à peu représentatifs de la grille de nouvelles conditions d'acquisition de terres (mentionnées précédemment). Il convient de souligner que les trois dernières conditions d'accès (l'achat, le gage et la location) sont clairement visibles dans toutes les CRs couvertes par l'étude.

2.2. Changements survenus dans les conditions d'accès aux terres agricoles

De l'analyse des opinions des répondants, les modifications survenues dans les conditions d'accès aux terres agricoles varient selon les localités explorées. Ainsi, dans les villages de Diécké centre, Naapa, Baala de la CR de Diécké (siège sociale de la SOGUIPAH), la croissance démographique, l'intérêt croissant pour les palmerais et l'hévéaculture, l'expropriation des autochtones et la prolifération d'achats des terres par les étrangers ont limité l'accès des paysans aux terres agricoles. En plus, le village de Diécké, jadis totalement rural a connu une expansion anarchique le transformant en zone urbaine, ce qui a diminué la disponibilité des terres agricoles. Egalement, le développement des pistes routières pour les plantations industrielles (palmiers à huiles et hévéas) a souvent empiété sur les terres agricoles, modifiant ainsi les conditions d'accès. Enfin, l'accès aux terres agricoles est devenu de plus en plus inégal dans les villages de la CR de Diécké en raison de la concentration de terres entre les mains des grandes familles, des nanties et des cadres employés de la SOGUIPAH, laissant de nombreux petits exploitants agricoles dans des situations précaires.

Dans les villages de Bignamou centre, Kpoo et Glalakpaye (CR de Bignamou), Pela centre, Galaye et Oueta (CR de Péla), la compétition pour l'accès aux terres agricoles s'est intensifiée, créant ainsi de nouvelles formes de redistributions. Avec l'extension des actions de la SOGUIPAH dans ces villages, de nombreux autochtones ont évolué de pratiques de subsistance vers des cultures de rente (colatier, café, le cacao) et des cultures industrielles (palmerais et

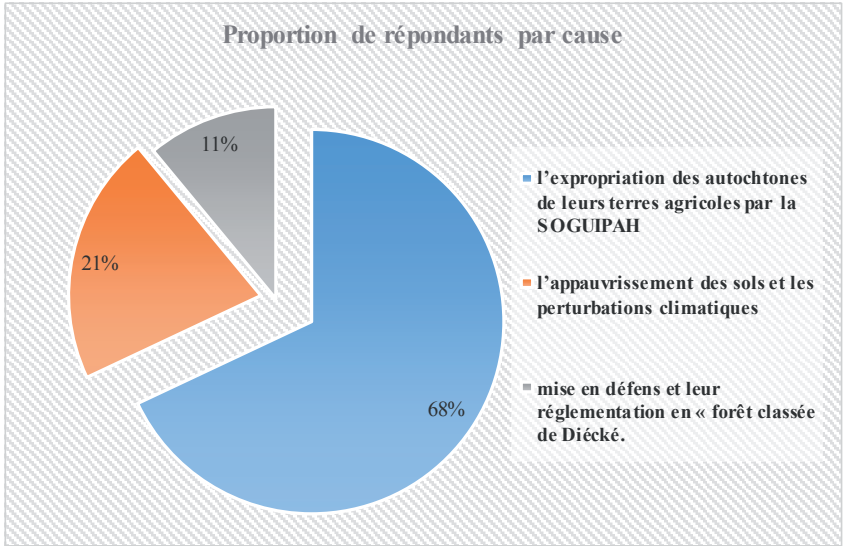
hévécultures). Cela a conduit à un changement dans les conditions d'accès aux terres agricoles.

En somme, les actions de la SOGUIPAH ont attiré des étrangers (cadres employés et commerçants) et les fonctionnaires de l'État (fils des localités) dans l'agriculture. Cela a créé un déséquilibre entre eux et les autochtones paysans (petits exploitants agricoles) dans tous les villages d'études. En plus, l'accaparement des terres agricoles par la SOGUIPAH elle-même a conduit à des changements dans les conditions d'accès aux terres. Car les autochtones ont été expropriés de vastes surfaces de leurs terres au profit des plantations industrielles et la construction des infrastructures (cités, blocs administratifs et usines) de la SOGUIPAH dans les CRs de Diécké et Bignamou. Ceci a affecté les paysans locaux en réduisant leur accès aux terres de cultures traditionnelles.

2.3. Causes de changements intervenus dans les conditions d'accès aux terres agricoles

Comme décrites précédemment, les conditions d'accès aux terres agricoles dans les CRs de Diécké, Bignamou et Péla ont connu plusieurs changements au fil des années. Ces changements sont dues à une combinaison de facteurs socio-économiques (expropriation des autochtones de leurs terres agricoles) et environnementaux (changements climatiques et dégradation des terres agricoles). Ainsi, de l'avis des 231 répondants, 157 (soit 68%) accusent l'expropriation des autochtones de leurs terres agricoles par la SOGUIPAH comme principale cause favorisant la modification des conditions d'accès aux terres agricoles dans les 9 villages visités (Fig. 4). En plus, 49 personnes (soit 21%) disent que leurs terres ne répondent plus aux cultures vivrières en raison de l'appauvrissement des sols et les perturbations climatiques. Outre, 25 (soit 11%) des répondants témoignent avoir été privés de leurs terres agricoles pour leur mise en défens et leur réglementation en « forêt classée de Diécké ».

Figure 3 : Proportion des répondants sur les causes de changements survenus dans les conditions d'accès aux terres agricoles



Source : Investigations du 04/ 02/ au 03/04/2024

L'analyse de ce diagramme a permis de comprendre que la vente ou l'achat, le troc, le gage et la location des terres agricoles se concrétisent actuellement par la signature d'attestations écrites entre le cédant et le receveur. Par conséquent, la violation des règles autochtones d'accès aux terres agricoles devient donc le principal facteur qui explique la multiplication, l'ampleur et la complexité des conflits fonciers entre les populations desdites localités.

DISCUSSION

Tout comme dans la plupart des localités des pays d'Afrique de l'Ouest, les terres agricoles s'acquièrent par l'héritage, le don, le prêt, le troc, le gage, la location et l'achat dans les CRs de Diécké, Bignamou et Pela en République de Guinée. Cependant, qu'avant l'indépendance du pays, les terres agricoles étaient exclusivement réservées aux autochtones du village qui avaient le pouvoir de les octroyer aux autres résidents en fonction de leurs relations personnelles. Cela s'explique par l'abondance de terres agricoles pendant les périodes précoloniales.

Les modes d'acquisition des terres agricoles évoqués dans la présente étude sont typiques des systèmes fonciers informels que l'on trouve dans de nombreuses sociétés rurales d'Afrique (Lavigne, 2017 ; Camara, 2015). Ces pratiques sont généralement influencées par des relations sociales et culturelles (liens familiaux, communautaires ou d'amitié), et non nécessairement par des transactions économiques marchandes strictes comme le soulignent (Camara, 2015 ; Delville et al., 2001).

Avant l'indépendance de la Guinée, le contrôle de la terre était essentiellement monopolisé par les autochtones (comme évoqué ci-haut), ceux qui étaient perçus comme les habitants originels du village. Cela reflète une notion de propriété collective ou communautaire dans les sociétés traditionnelles africaines comme évoqué dans les travaux d'Ouedraogo (2015) au Burkina Faso. Dans ces études, l'auteur démontre que, la terre n'était pas vue comme une ressource individuelle à privatiser, mais plutôt comme un bien collectif à gérer selon les besoins de la communauté. Par ailleurs, Camara (2017) explique que ce système foncier est en accord avec les sociétés de subsistance où la gestion de la terre répondait principalement aux nécessités alimentaires et de survie plutôt qu'à la recherche de profit au Mali. Les autochtones, en tant qu'héritiers d'un droit historique et culturel sur la terre, exerçaient leur pouvoir en fonction de leurs relations interpersonnelles comme le soulignent Ouedraogo (2015) ; Ouedraogo (2006) au Burkina Faso.

D'ailleurs, avant la colonisation, la majorité des pays d'Afrique de l'Ouest connaissait une abondance de terres agricoles, ce qui permettait une gestion collective sans pressions externes. Cela s'explique par des sociétés ayant une faible densité de population par rapport à la superficie de terres cultivables, ainsi qu'une organisation sociale qui privilégiait des rapports d'échange de proximité (famille, clan, village). Ce passage est mentionné dans les travaux de nombreux chercheurs qui évoquent que cette abondance a été bouleversée par la colonisation, qui a introduit des formes de gestion foncière plus individualistes et centralisées, souvent en déconnexion avec les pratiques traditionnelles (FAO, 2013 Chauveau, 2006 ; Lavigne, 2000). Outre, après l'indépendance, les modes d'acquisition de la terre ont évolué, influencés par

les politiques étatiques, le marché foncier et les dynamiques de modernisation. En effet, les conditions d'accès aux terres agricoles dans les CRs de Diécké, Bignamou et Péla ont connu plusieurs changements dus à une combinaison de facteurs socio-économiques (expropriation des autochtones de leurs terres agricoles) et environnementaux (changements climatiques et dégradation des terres agricoles).

En caractérisant chaque type changement survenu dans les conditions d'accès aux terres agricoles de ces localités, l'étude met en exergue, l'émergence de la SOUGUIPAH, la croissance démographique, l'intérêt croissant pour les palmeraies et l'hévéaculture, l'expropriation des autochtones et la prolifération d'achats des terres par les étrangers, le développement des pistes routières comme principaux acteurs des changements survenus dans la gestion des terres de la zone d'étude. C'est pourquoi, l'accès aux terres agricoles est devenu de plus en plus inégal dans les villages explorés en raison de la concentration de terres entre les mains des nanties et des cadres employés de la SOGUIPAH, laissant de nombreux petits exploitants agricoles dans des situations précaires. Cette individualisation de la propriété foncière et l'introduction de mécanismes de vente ont progressivement modifié les rapports sociaux autour des terres agricoles comme le souligne (Simmy, 2024 ; Camara, 2015 ; Ouedraogo, 2015). Donc, la question de la gestion de la terre reste un enjeu fondamental dans de nombreuses sociétés d'Afrique de l'Ouest, car elle touche à la fois les dimensions sociales, culturelles, économiques et politiques.

CONCLUSION

La présente étude a permis de mettre en lumière l'héritage, le don, le prêt, le troc, le gage, la location et l'achat comme principales conditions d'accès aux terres agricoles dans les CRs de Diécké, Bignamou et Péla. Elle a montré qu'avant la période coloniale, les terres agricoles étaient perçues comme une propriété collective ou communautaire dans toutes ces localités. Donc, un bien collectif dont sa gestion est réservée exclusivement aux autochtones du village. Malheureusement, au cours des dix dernières décennies, une combinaison de facteurs socio-économiques et environnementaux a modifié les conditions d'accès aux terres agricoles de toutes les localités explorées. Quoique, l'émergence de la SOUGUIPAH, la

croissance démographique, l'intérêt croissant pour les palmeraies et l'hévéaculture, l'expropriation des autochtones et la prolifération d'achats des terres par les étrangers, le développement des pistes routières sont les éléments clés de ces changements de la zone d'étude. Pourtant, une gestion inclusive et équitable de ces terres, en tenant compte des besoins des communautés autochtones tout en respectant les dynamiques sociales et économiques seraient essentielles pour résoudre cette problématique. Outre, l'engagement des populations locales dans la formulation des politiques foncières et la promotion d'une agriculture durable doivent être au cœur des stratégies de développement de la région.

BIBLIOGRAPHIE

BIDOU Jean-Etienne et TOURE Julien Gbéré, 2002, *Population de la Guinée-Dynamique Spatiale*, P. 2. <https://doi.org/10.4000/com.1049>

CAMARA Bakary, 2015, *Evolution des systèmes fonciers au Mali : cas du bassin cotonnier de Mali sud*, Dakar, Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (Codesria). <https://codesria.org>

CAMARA Fatoumata, 2017, *Les titres fonciers autour de Bamako : modes d'accès et impacts sur les usages*. Vertigo, 17 (1). <https://doi.org/10.4000/vertigo.18547>

CHAUVEAU Jean-Pierre, COLIN Jean-Philippe, JACOB Jean-Pierre, DELVILLE Philippe Lavigne, MEUR Pierre-Yves, 2006, *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest : Résultats du projet de recherche CLAIMS*. Institut International pour l'Environnement et le Développement 3 Endsleigh Street London WC1H 0DD Royaume-Uni. ISBN : 1 84369 6142, p. 91

DELVILLE Philippe Lavigne, COLIN Jean-philippe, CHAUVEAU Jean-Pierre, 2001, *L'accès à la terre par les procédures de délégation foncière (Afrique de l'ouest rurale) : modalités, dynamiques et enjeux*. Rapport final de la recherche « droits délégués d'accès à la terre et aux ressources », GRET/IRD/IIED, p. 217

FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture), 2013, *La question foncière en Afrique de l'Ouest et ses enjeux socio-économiques*. Rapport sur l'importance de l'accès

aux terres agricoles pour les communautés rurales de l'Afrique de l'Ouest et défis liés à la gestion foncière et aux conflits sur ces terres.

FIERS Valérie, 2003, *Etudes scientifiques en espaces naturels*. Cadre méthodologique pour le recueil et le traitement de données naturalistes. Cahier technique de l'ATEN numéro 72. Réserves Naturelles de France. Montpellier, p. 96

GUILAVOGUI Kaliva, 2013, *La déperdition scolaire au collège de Bofossou, préfecture de Macenta*, mémoire de maîtrise, Département de sociologie, UGANC, p. 100

ICG (International Crisis Group), 2020, *Conflits fonciers en Afrique de l'Ouest : causes et solutions possibles*. Rapport examine les causes des conflits fonciers dans la région, notamment les tensions entre agriculteurs et éleveurs, ainsi que l'impact sur la stabilité sociale et la sécurité alimentaire.

LAVIGNE DELVILLE Philippe, COLIN Jean Philippe and MERLET Ibrahima KA, Michel, 2017, "*Etude régionale sur les marchés fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest et les outils de leur régulation*," IRD, IPAR, p. 340

LAVIGNE DELVILLE Philippe, 2000, *Harmonising formal law and customary land rights in French-speaking West Africa.*, in: C. Toulmin, J. Quan (eds.), *Evolving Land Rights, Policy and Tenure in Africa*, IIED, Londres, pp. 97-122

MEUR Pierre-Yves, 2006. Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest : résultats du projet de recherche CLAIMS. Londres : IIED, 92 p.

MWANZA Hugo, WOLFF Eléonore et TREFOO Theodore, 2003, « Mutations socio-économiques et évolution des pratiques agricoles dans les espaces autour des villes moyennes en Afrique subsaharienne. Le cas gabonais », In LASK Tomke (dir.), *Constructions sociales de l'espace, les territoires de l'anthropologie de la communication*, ULG-LAC, pp.176 -192

OAA (Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture), 2017, *Sécurité alimentaire et conflits fonciers en Afrique de l'Ouest*. Ce rapport montre comment l'accès à la terre, en particulier dans un contexte de changement climatique et de pression démographique, devient un facteur majeur de conflits intercommunautaires.

OUEDRAOGO Blaise, OUEDRAOGO Lucien, KABORE Oumar, 2015, *Fragmentation de l'espace et conflits d'usage au sahel : cas du bassin versant de Yakouta (Burkina Faso)*. International journal of Biological and chemical Science. 9(6): 2727-2739, p. ISSN 1997-342X (Online), ISSN 1991-8631 (Print).

OUEDRAOGO Blaise, 2006, *Accès à la terre et sécurisation des nouveaux acteurs autour du lac Bazèga (Burkina Faso) Ouagadougou* : IIED/CLAJMS, p. 82

REY Pascal, 2007. Le sage et l'État, pouvoir, territoire et développement en Guinée Maritime, Thèse de doctorat, université Michel de Montaigne, Bordeaux III UFR de Géographie, p. 290

SIMMY Pé Louoguèa, SANGARE Agnès, LENO Tamba Kinding, BALDE Mamadou Aliou, Aissata CAMARA, 2024, *Vulnérabilité des Patrimoines forestiers en Guinée : Quel Outil pour pallier au déclin des Forêts sacrées en pays Manon ?* Revue du Groupe de recherche PoSTer (UJLoG - Daloa - CI) ; Revue Espaces Africains – ISSN : 2957 – 9279 ; Varia-juin 2024 (1), pp. 95-108

EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE (EMAPE) DE L'OR ET DÉGRADATIONS ENVIRONNEMENTALES EN ZONES RURALES AU GABON (2011-2023)

NDONG Robert Edgard

*Maître de Recherche en Histoire contemporaine,
Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH),
Libreville, Gabon
edgardndong@yahoo.fr*

RÉSUMÉ

Depuis le début du XXI^e siècle, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) de l'or connaît un essor remarquable sur le continent africain. Pays de l'Afrique centrale regorgeant de nombreuses ressources minières, le Gabon n'est pas en marge de cette dynamique. Cette réflexion ambitionne de montrer que, de 2011 à 2023, l'EMAPE aurifère a une emprise notable sur l'environnement des zones rurales au Gabon. Pour ce faire, elle s'appuie sur des sources écrites, complétées par un corpus bibliographique. Il se dégage que l'EMAPE aurifère est une activité légale, régie par le Code minier qui définit, entre autres, les modalités administratives et environnementales encadrant son exercice. Dispersée sur le territoire, l'EMAPE de l'or est pratiquée de façon artisanale par des orpailleurs et semi-mécanisée par des entreprises. Dans les zones rurales où elle est principalement concentrée, l'EMAPE aurifère entraîne des dommages environnementaux multiformes et complexes. Diverses

composantes de l'environnement sont considérablement altérées. L'étendue des dommages environnementaux est considérable et dépasse largement les limites du périmètre minier.

Mots-clés : EMAPE, Gabon, or, zone rurale, dommages environnementaux.

Abstract—Since the beginning of the 21st century, artisanal and small-scale gold mining has experienced remarkable growth on the African continent. Gabon, a Central African country rich in mineral resources, is no exception to this trend. This study aims to show that, from 2011 to 2023, artisanal and small-scale gold mining has a significant impact on the environment in rural areas of Gabon. The study is based on written sources, supplemented by a body of literature. It emerges that artisanal and small-scale gold mining is a legal activity, governed by the Mining Code, which defines, among other things, the administrative and environmental conditions under which it is carried out. Scattered across the country, artisanal and small-scale gold mining is carried out by gold miners on an artisanal basis and by companies on a semi-mechanised basis. In the rural areas where it is mainly concentrated, artisanal and small-scale gold mining causes multifaceted and complex environmental damage. Various components of the environment are considerably altered. The extent of this environmental damage is considerable and goes far beyond the boundaries of the mining perimeter.

Keywords: ASGM, Gabon, gold, rural area, environmental damage.

INTRODUCTION

Présente dans plus de 80 pays, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE ou ASM en anglais pour Artisanal and Small-scale Mining) est une activité économique majeure en plein essor dans le Sud. En vingt ans, le nombre de travailleurs directement impliqués dans les mines artisanales a été multiplié par trois pour atteindre près de 45 millions de personnes dans le monde. Des centaines de millions de personnes vivent ainsi directement ou indirectement des revenus des mines artisanales. Dans certains pays, plus de 10 % de la population est dépendante de ce secteur économique. Si l'EMAPE recouvre une variété

de formes qui s'étagent selon un continuum allant d'une exploitation uniquement manuelle jusqu'à la constitution de petites mines mécanisées, elle diffère cependant des mines industrielles qui reposent sur la mobilisation de montants importants de capitaux, le plus souvent étrangers, et un nombre d'emplois réduit⁴³.

D'une importance socioéconomique indéniable dans nombre de pays du monde, en particulier ceux d'Afrique, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) est définie comme une «activité minière caractérisée par de faibles niveaux de technologie, un manque ou une utilisation limitée de la mécanisation, de faibles valeurs de productivité et de récupération, un manque de mesures de sécurité [...]»⁴⁴. Cette activité connaît, depuis le début du XXI^e siècle, un essor remarquable sur le continent africain, en particulier dans le domaine de l'or.

Pays de l'Afrique centrale regorgeant de ressources minières importantes, le Gabon n'est pas en marge de cette dynamique. Il observe le développement de l'EMAPE aurifère, phénomène qui s'inscrit en étroite corrélation avec le boom minier mondial (R. E. Ndong, 2021, p. 163-164) et la volonté des gouvernants gabonais de faire de l'exploitation de l'or un pan crucial de la diversification de l'économie du pays⁴⁵. Cependant, l'EMAPE de l'or ne constitue pas une activité récente au Gabon. Elle était déjà présente durant l'époque coloniale, entre 1930 et 1960, lorsque les orpailleurs et les entreprises se partageaient le territoire destiné à l'exploitation aurifère (F. A. Moutangou, 2020, p. 35-60 ; C. D. Maguimba Kombi, 2022). Après l'indépendance, proclamée le 17 août 1960, en raison de la faillite des entreprises, l'exploitation à petite échelle a disparu (F.A Moutangou, *idem*, p. 54-56). Seul l'orpaillage a perduré. Sans prétendre embrasser toute l'histoire de l'EMAPE aurifère au Gabon, la présente réflexion se concentre sur son histoire récente et plus précisément sur son rapport à l'environnement dans des zones rurales, c'est-à-dire des zones de l'arrière-pays, généralement

⁴³ Inter-réseaux. Développement rural, Artisanat minier et développement rural : un filon à risque ? *Bulletin de veille thématique*, n° 482, 25 juin 2024, p.1.

⁴⁴ Commission de la CEDEAO, *Leçons tirées des expériences régionales de l'Afrique de l'Ouest dans le secteur de l'or*, Document de recherche OCMW-T n° 12, novembre 2023, p.1.

⁴⁵ *L'union* du samedi 13 et dimanche 14 octobre 2017, p.5.

éloignées et isolées des centres urbains. Cette orientation est d'autant plus pertinente qu'elle vient enrichir l'historiographie de l'environnement minier au Gabon qui s'est jusqu'à présent focalisé sur les exploitations minières à grande échelle de l'uranium à Mounana (J. P. Koumba, 2009, p. 50-66 ; R. E. Ndong, 2023, p. 177-193) et du manganèse à Moanda (J. K. A. Tsiba, 2017, p. 65-79 ; R. E. Ndong, 2023, p. 177-198). L'exploitation minière étant intrinsèquement destructrice de l'environnement, la question soulevée dans cette réflexion est la suivante : quelle est l'ampleur de la dégradation environnementale engendrée par l'EMAPE aurifère dans les zones rurales au Gabon, entre 2011 et 2023, bornes temporelles renvoyant respectivement à la création de la Société Équatoriale des Mines (SEM) par le décret n° 1018/PR du 24 août 2011⁴⁶ et la levée de la mesure gouvernementale de suspension de l'orpaillage prise cinq années plus tôt⁴⁷ ?

L'objectif de la présente réflexion est de démontrer que, entre 2011 et 2023, l'EMAPE aurifère a eu une emprise notable sur l'environnement des zones rurales au Gabon. À cet effet, elle puise dans des sources écrites comprenant divers rapports de l'administration gabonaise, d'organismes internationaux, des textes juridiques et des coupures de presse. Ce corpus primaire est complété par une littérature grise. Minutieusement exploitée, la documentation a permis de scinder la réflexion en trois grandes parties. La première souligne que l'EMAPE est une activité légale, caractérisée par un encadrement environnemental inapproprié. La deuxième traite des opérateurs, de la géographie et des techniques de l'EMAPE aurifère. La troisième révèle que l'EMAPE aurifère provoque des altérations significatives sur l'environnement rural.

⁴⁶ Décret n° 1018/PR du 24 août 2011 portant création, attributions et organisation de la Société Équatoriale des Mines, *Journal officiel de la République gabonaise (JORG)*, n° 71, p. 470-471.

⁴⁷ *L'union* du jeudi 21 septembre 2023, p.16.

1. L'EMAPE : une activité reconnue, caractérisée par un encadrement environnemental inapproprié

Au Gabon, comme dans de nombreux autres pays, les activités minières sont encadrées sur le plan juridique. À ce titre, le Code minier constitue le socle législatif régissant ce secteur. Entre 2011 et 2023, trois versions successives du Code minier ont été adoptées : celles de 2000⁴⁸, 2015⁴⁹ et de 2019⁵⁰. L'EMAPE y est formellement reconnue et sa pratique est conditionnée par l'obtention préalable d'une autorisation. Malgré cette reconnaissance, en matière de protection de l'environnement, les dispositions des différentes versions du Code minier paraissent inappropriées aux spécificités de l'EMAPE.

1.1. L'EMAPE : activité légale subordonnée à l'obtention préalable d'une autorisation

En raison de son inclusion dans les trois versions successives du Code minier gabonais, l'EMAPE constitue indiscutablement une activité légale. Ces trois textes établissent les conditions préalables à son exercice, tant pour l'exploitation minière artisanale que pour l'exploitation à petite échelle.

Les trois versions du Code minier partagent un point commun : la reconnaissance de l'exploitation minière artisanale individuelle. En effet, ces textes stipulent que l'exploitation minière artisanale individuelle est subordonnée à l'obtention préalable d'une autorisation d'exploitation minière artisanale individuelle, dénommée carte d'expart, délivrée par l'administration en charge des mines. D'une durée de deux ans renouvelable, cette autorisation confère à son titulaire, dans les limites de son périmètre, le droit d'exploiter la substance minérale spécifiée pour laquelle elle est attribuée.

Aux dispositions communes aux trois textes, le code minier en vigueur à partir de 2019, quatrième de l'histoire du Gabon

⁴⁸ Loi n° 05/2000 portant code minier en République gabonaise, *Hebdo informations. Journal hebdomadaire d'informations et d'annonces légales*, p. 57-68.

⁴⁹ Loi n° 07/2014 du 30 janvier 2015 portant réglementation du secteur minier en République gabonaise, *JORG* n° 254 Bis spécial, p. 1-44.

⁵⁰ Loi n° 037/2018 du 11 juin 2019 portant réglementation du secteur minier en République gabonaise, *JORG* n° 28 Bis, p. 1-47.

postcolonial, établit l'existence de l'exploitation minière artisanale collective. Les articles 71 et 72 définissent les contours de cette forme d'exploitation :

Article 71 : L'autorisation d'exploitation minière artisanale collective est uniquement ouverte aux coopératives minières, aux sociétés coopératives et assimilées. Les exploitants artisanaux peuvent se regrouper en coopérative minière. Les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement de la coopérative minière sont fixées par voie réglementaire.

Article 72 : L'autorisation d'exploitation minière artisanale collective est attribuée par arrêté du Ministre chargé des Mines pour une durée de deux ans, renouvelable, dans les formes et conditions fixées par voie réglementaire. Elle confère à son titulaire, dans les limites de son périmètre, le droit d'exploiter la substance minérale précise pour laquelle elle est attribuée⁵¹.

Indiscutablement, aussi bien les exploitants individuels que les exploitants collectifs doivent disposer d'une autorisation pour exercer leur activité minière. Pour les opérateurs individuels, il s'agit de la carte d'expart, tandis que pour les opérateurs collectifs, il s'agit de l'autorisation d'exploitation minière artisanale collective.

Quant à l'exploitation minière à petite échelle, elle est réservée aux entreprises. En effet, les versions successives du Code minier de 2000, 2015 et de 2019 stipulent que l'exploitation minière à petite échelle est exclusivement réservée aux entreprises disposant des capacités techniques appropriées et nécessite la détention d'un permis d'exploitation. Lequel permis d'exploitation ne peut être attribué qu'à un titulaire de permis de recherche préalable. Toute demande en ce sens est impérativement accompagnée d'une étude de faisabilité, ainsi que d'une étude d'impact environnemental, validées respectivement par les services compétents des ministères des Mines et de l'Économie pour la première, et par les autorités en charge de l'Environnement pour la seconde.

Le permis d'exploitation minière à petite échelle est délivré pour une durée initiale de cinq ans, renouvelable par périodes successives de trois ans, sauf pour certains gisements dont les caractéristiques

⁵¹ Loi n° 037/2018 du 11 juin 2019 portant réglementation du secteur minier... p. 16-17.

géologiques limitent l'exploitation, auquel cas la durée initiale est fixée à deux ans, également renouvelable. Le périmètre de ce permis ne peut excéder 50 km². Le permis d'exploitation minière à petite échelle confère au titulaire un droit exclusif de prospection, de recherche et d'exploitation des substances minérales concernées.

Bien que l'EMAPE soit une activité légale, dont l'exercice requiert, tant pour les personnes physiques que morales, l'obtention préalable d'une autorisation, il convient toutefois de souligner que les prescriptions environnementales énoncées dans le Code minier semblent mal adaptées à cette activité.

1.2. Les dispositions inadaptées en matière de préservation de l'environnement par l'EMAPE

Dans ses versions successives de 2000, 2015 et 2019, le Code minier du Gabon inclut et renforce les dispositions de l'encadrement de l'environnement. C'est dans le Code minier de 2000 qu'est intégrée pour la première fois la question environnementale. Ce Code minier s'inscrit dans un contexte où l'exploitation minière est dominée par des projets industriels. Perçue comme un secteur marginal, l'EMAPE est largement négligée. Par conséquent, ce texte législatif se concentre principalement sur l'exploitation minière à grande échelle, imposant des obligations concernant les études d'impact environnemental⁵², ainsi que des plans de réhabilitation des sites⁵³.

Les différentes versions du Code minier de 2015 et de 2019 sont quasiment similaires. Il consacre une attention particulière à la protection de l'environnement, en prescrivant une série de dispositions spécifiques visant à prévenir, réduire ou compenser les impacts environnementaux. Tout d'abord, il impose la réalisation préalable d'une Évaluation d'Impact Environnemental et Social (EIES), laquelle inclut des consultations publiques destinées à recueillir les préoccupations des populations locales. Ensuite, tous les opérateurs miniers sont tenus de concevoir et de mettre en œuvre des Plans de Gestion Environnementale détaillés, comportant des mesures spécifiques pour atténuer les effets néfastes sur

⁵² Loi n° 05/2000 portant code minier..., article 88.

⁵³ *Idem*, articles 78, 205-208.

l'écosystème, ainsi que des actions concrètes pour la réhabilitation des sites après leur exploitation. Par ailleurs, des mécanismes de suivi et de contrôle sont instaurés afin de veiller au respect des engagements environnementaux tout au long du cycle de vie des projets miniers.

Les Codes miniers successifs témoignent sans doute d'une volonté de réduire l'empreinte environnementale des opérations minières. Mais, leurs exigences environnementales ne paraissent pas adaptées aux exploitations artisanales et à petite échelle, et ce, pour plusieurs raisons fondamentales. D'abord, les exigences sont complexes. Les Codes miniers imposent des obligations concernant les études d'impact environnemental et la réhabilitation des sites miniers, conçues principalement pour les grandes exploitations industrielles. Celles-ci disposent généralement des ressources humaines et financières nécessaires pour se conformer à ces exigences. En revanche, les exploitations artisanales et à petite échelle, souvent informelles, manquent des compétences techniques et des moyens financiers pour réaliser ces études coûteuses. Par conséquent, ces obligations paraissent inaccessibles pour les mineurs artisanaux.

Ensuite, les Codes miniers ne font pas de distinction claire entre les exploitations industrielles et l'EMAPE en matière de préservation de l'environnement. L'uniformité empêche de prendre en compte les spécificités de l'EMAPE qui sont de petites tailles et peu mécanisées. Ainsi, les règles conçues pour les grandes exploitations s'appliquent également aux petites exploitations, sans tenir compte de leur capacité limitée à se conformer auxdites normes.

Enfin, les Codes miniers ne prévoient pas de mesures d'accompagnement pour aider les mineurs artisanaux, tels que des formations ou un financement pour mettre en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement. Souvent en situation précaire⁵⁴, les mineurs artisanaux se retrouvent sans assistance pour se conformer aux normes environnementales. Le manque de ressources et d'assistance technique est susceptible de limiter l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement.

⁵⁴ *L'union* du mercredi 17 mars 2021, p.12.

Globalement, l'application des obligations en matière de préservation de l'environnement reste problématique pour l'EMAPE aurifère. Au-delà des faiblesses réglementaires, la réalité de ce domaine d'activité au Gabon est façonnée par la diversité des opérateurs, les spécificités géographiques des zones d'exploitation et des techniques.

2. Les opérateurs, la géographie et les techniques de l'EMAPE aurifère

L'exploitation aurifère au Gabon se caractérise par une dualité entre des orpailleurs et des entreprises. D'une part, majoritairement illégaux, les orpailleurs sont dispersés à travers le territoire et utilisent des techniques traditionnelles. D'autre part, légalement établies, les entreprises sont présentes dans certaines provinces et adoptent des méthodes semi-mécanisées.

2.1. Des orpailleurs traditionnels

Les orpailleurs au Gabon sont estimés à plus de 9 000 individus. Mais, seule une fraction infime détient une carte d'export, situation amplifiée par la suspension de l'exploitation artisanale de l'or. En effet, «seulement 1 686 [orpailleurs] ont, entre 2009 et 2018, sollicité et obtenu des autorisations. En outre, depuis le 17 septembre 2018, du fait de la suspension des activités d'exploitation de l'or par le Gouvernement gabonais, plus aucune autorisation d'exploitation artisanale portant sur l'or n'a depuis ce jour été délivrée. Néanmoins, l'activité artisanale aurifère se poursuit»⁵⁵.

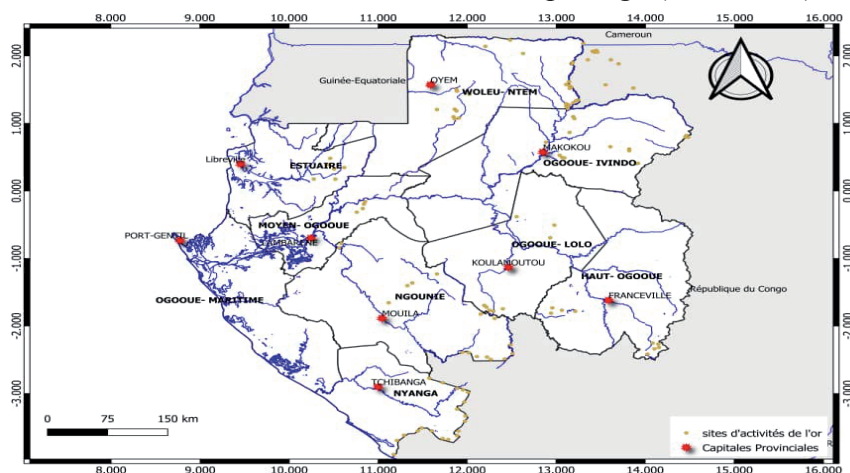
Bien que ces chiffres demeurent approximatifs, ils témoignent clairement de la prévalence de l'activité aurifère artisanale dans le secteur informel. Le caractère informel de l'orpaillage s'explique principalement par la prépondérance d'immigrés en situation irrégulière qui se trouvent dans l'impossibilité de régulariser leur statut auprès des instances administratives responsables des Mines. L'absence de titre de séjour, document incontournable pour toute procédure officielle les empêche de s'acquitter des formalités nécessaires. À titre d'exemple, «en 2011, le camp d'orpailleurs de Minkébé comptait 6 000 travailleurs, dont 5 000 étaient des migrants

⁵⁵ PanAfGeo, *La mine artisanale en Afrique Centrale, du Nord et de l'Est francophone*, 2023, p.343.

clandestins»⁵⁶. Une réalité similaire est retrouvée sur d'autres sites, comme celui de Minkie, situé à 150 kilomètres de la ville de Mitzic, dans la province du Woleu-Ntem. En 2020, «cette exploitation illégale est exercée par une population estimée aujourd'hui à près de 300 personnes, dont la majorité est d'origine étrangère»⁵⁷.

Les orpailleurs mènent leurs activités de manière dispersée à travers le territoire, comme en atteste la carte n° 1.

Carte n° 1 : Localisation des sites d'orpaillage (2011-2023)



Source : Plan d'action national pour l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or au Gabon, 2019, p.10.

Plus de 200 sites d'orpaillage sont disséminés à travers le territoire gabonais⁵⁸, avec une activité qui s'étend sur huit des neuf provinces — à l'exception de l'Ogooué-Maritime — que compte le Gabon. Les orpailleurs se concentrent principalement dans les zones où l'exploitation aurifère s'est développée dès l'époque pré-coloniale et a perduré au fil du temps. Dans la province de la Ngounié, cette concentration est particulièrement visible sur les sites historiques d'Étéké, de Mimongo et d'Ikoye. Du côté de l'Ogooué-Ivindo, les orpailleurs se tournent principalement vers des sites emblématiques tels que Minkébé et Mayibouth. Dans le Woleu-Ntem, ils sont présents dans les environs de Mitzic. À ces sites traditionnels, viennent s'ajouter des zones qui ont connu un essor

⁵⁶ *L'union* du mercredi 17 mars 2021, p. 12-13.

⁵⁷ *L'union* du mercredi 4 novembre 2020, p.10.

⁵⁸ *L'union* du mercredi 17 mars 2021, p.12.

considérable depuis le début des années 2000, parmi lesquelles se distingue, dans la province de la Nyanga, le site de Malinga, situé à la frontière de la République du Congo.

Dans les différents sites à travers le pays, l'exploitation artisanale de l'or est exclusivement alluviale/colluviale⁵⁹. Les orpailleurs exploitent les rives et les lits des rivières, ainsi que les plaines et les terrasses inondables. Plus que tout autre facteur, l'excavation détermine la taille et l'organisation d'une équipe minière. Lorsque les filons de minerai sont proches de la surface, l'équipe est généralement composée de deux à cinq personnes — des hommes pour la plupart — qui extraient et lavent le minerai⁶⁰.

En revanche, lorsque la couche de minerai est plus profonde, l'effort requis devient considérable et nécessite un investissement de temps et de travail plus substantiel. Dans ces conditions, l'organisation devient plus « entrepreneuriale » : un propriétaire de puits embauche une main-d'œuvre plus nombreuse, de l'ordre de 10 à 20 personnes, qui travaillent pour un salaire journalier⁶¹.

En matière d'outils utilisés dans l'orpaillage au Gabon, les trois principaux dispositifs employés pour l'excavation sont la pelle, la pioche et la barre à mine. Pour la séparation de l'or, les outils les plus courants sont la batée (pan) et la caisse de lavage (sluice).

⁵⁹ Exploitation alluviale : L'exploitation artisanale de l'or alluvial consiste à chercher de l'or dans les dépôts alluviaux, c'est-à-dire dans les sédiments transportés et déposés par l'eau, comme les rivières et les ruisseaux. L'or étant plus lourd, il a tendance à se concentrer dans les zones où l'eau a déposé des sédiments, en particulier dans les fonds de rivières, les lits de ruisseaux, les berges, ou les plaines inondables. Exploitation colluviale : L'exploitation colluviale de l'or peut également exister dans des zones de pentes raides, où l'or a été déplacé par des processus gravitaires (comme les éboulements, glissements de terrain, etc.). Ces dépôts colluviaux sont moins fréquents pour l'exploitation artisanale de l'or, mais peuvent exister, en particulier dans les montagnes où des gisements d'or sont présents. Cependant, l'exploitation colluviale est généralement plus difficile et moins rentable, car les matériaux sont moins bien triés et plus hétérogènes que dans les dépôts alluviaux.

⁶⁰ Plan d'action national pour l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or au Gabon, 2019, p.12.

⁶¹ *Ibidem*.

Planche n° 1 : Sluice typique du Gabon



Source : Plan d'action national pour l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or au Gabon, 2019, p.12.

La planche dévoile un sluice typique du Gabon sur lequel est posée une pelle. L'une des caractéristiques notables de la conception du sluice du Gabon est la trémie à minerai intégrée, c'est-à-dire que la trémie à minerai et le sluice constituent une seule unité conjointe. Par ailleurs une autre caractéristique marquante est la longueur réduite du sluice qui ne dépasse généralement pas un mètre. L'or y est capturé grâce à des étagements en bois⁶².

La production d'or artisanal au Gabon reste une donnée difficile à déterminer avec certitude. Les estimations varient considérablement, oscillant entre 500 et 2 500 kg par an. Une part significative de cet or est exportée illégalement. Une portion de cette production serait acquise par des bijoutiers de Libreville pour des fins ornementales. Cependant, la majeure partie transiterait de manière illicite par les frontières relativement perméables du Gabon, notamment vers le Cameroun et la République du Congo⁶³.

Afin de récupérer cette production aurifère artisanale et de la canaliser dans des circuits légaux, le gouvernement gabonais a créé en 2011 la Société Équatoriale des Mines (SEM), une entreprise minière d'État dotée d'un département d'achat d'or : le Comptoir Gabonais de Collecte d'Or (CGCO). Malgré les efforts soutenus déployés pour collecter l'or artisanal, les résultats demeurent

⁶² *IbidEM*.

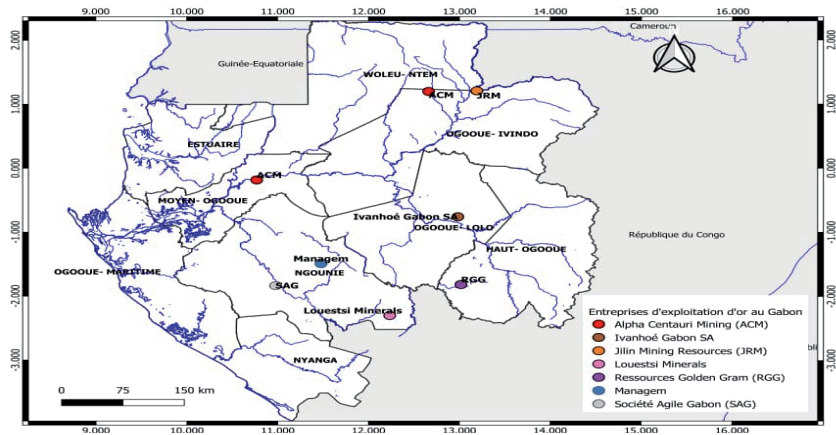
⁶³ Plan d'action national pour l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or au Gabon, 2019, p.12.

modestes. Selon les chiffres du CGCO, seuls 30 kg et 35 kg d’or ont été acquis respectivement en 2013 et 2014, soit une proportion infime de 2 % à 6 % de la production aurifère artisanale annuelle estimée du pays⁶⁴. L’exploitation minière à petite échelle, l’autre volet de l’EMAPE aurifère est contrôlée par des entreprises formellement établies.

2.2. Des entreprises légales, aux activités semi-mécanisées

Les entreprises engagées dans l’exploitation de l’or au Gabon détiennent toutes un permis d’exploitation⁶⁵. Elles déploient leurs activités dans plusieurs provinces du pays comme le révèle la carte n° 2.

Carte n° 2 : Localisation des entreprises d’exploitation d’or (2011-2023)



Source : Réalisée par l’auteur à partir des documents éparés, 2024.

Entre 2011 et 2023, sept entreprises ont progressivement établi leur présence dans l’exploitation aurifère couvrant ainsi six des neuf provinces du Gabon⁶⁶. Ressources Gold Gram (RGG) marque en 2012 le renouveau de l’exploitation minière aurifère à petite échelle dans le pays. De 2012 à 2017, elle développe la mine d’or de Bakoudou, située dans la province du Haut-Ogooué, au sud-est du Gabon. Fin 2016, alors que la fermeture de la mine de Bakoudou

⁶⁴ Ibidem.

⁶⁵ Initiative pour la Transparence des Industries Extractives-Gabon (ITIE-Gabon), *Rapport 2021*, p. 162.

⁶⁶ Les trois provinces qui n’enregistrent pas la présence des entreprises sont : l’Estuaire, la Nyanga et l’Ogooué-Maritime.

se profile, Alpha Centauri Mining (ACM) lance l'exploitation de la mine d'or de Mboumi, dans la province du Moyen-Ogooué. L'entreprise poursuit son expansion en inaugurant la mine d'or de Ntsenkele dans l'Ogooué-Ivindo. En 2017, Ivanhoé entame ses activités à Ndangui, dans la province de l'Ogooué-Lolo. Dans cette même province, en 2019, Jilin Mining Resources (JMR) commence l'exploitation de la mine de Mvady. En 2021, Louetsi Mineral débute ses opérations sur le site aurifère de Moukouagna, dans la province de la Ngounié. Cette province est également témoin, en 2023 du passage au stade d'exploitation de Managem et la Société Agil Gabon dans la région de Mimongo.

Contrairement aux orpailleurs qui utilisent des techniques traditionnelles, les entreprises, dans leur développement, recourent aux équipements relativement mécanisés, comme l'illustre la planche n° 2.

Planche n° 2 : Équipements d'une entreprise minière (2017)



Source : L'union du samedi 14 et dimanche 15 octobre 2017, p.5.

La planche illustre un site d'exploitation minière à ciel ouvert, appartenant à Centauri Mining (ACM), situé dans la province du Moyen-Ogooué, au centre du Gabon. À gauche, un équipement industriel rouge, accompagné de machines mécaniques, dont une excavatrice et une broyeuse, utilisées pour extraire et laver les minerais de manière automatisée. À droite, plusieurs travailleurs vêtus de combinaisons de sécurité jaunes s'affairent autour d'une laveuse manuelle, utilisant de l'eau pour nettoyer et séparer le minerai de la terre. C'est avec des techniques combinant des procédés mécanisés et manuels que les entreprises produisent l'or. Le tableau ci-dessous permet de suivre l'évolution de leur production de 2012 à 2022.

Tableau : Production d'or des entreprises (2012-2022)

Années	Production en kilogramme (kg)
2012	683
2013	1192
2014	1078
2015	1472
2016	1020
2017	274
2018	830
2019	936
2020	953
2021	1106
2022	1089

Source : Réalisé par l'auteur à partir de documents épars, 2024.

De 2012 à 2022, l'évolution de la production aurifère des entreprises se divise en deux grandes séquences temporelles. La première séquence, le temps de Ressources Golden Gram (2012-2017) est marquée par la prévalence de cette entreprise. Au cours de cette période, Ressources Golden Gram est la seule entreprise à être au stade de l'exploitation. Sa production fluctue entre 683 kg en 2012 et 1472 kg en 2015. La chute brutale de production en 2017 est la conséquence de la fin de l'exploitation de la mine d'or de Bakoudou, suite à l'épuisement des réserves. Tout compte fait, durant le laps de temps 2012-2016 où elle est en situation de monopole absolu, sa production annuelle moyenne oscille autour de 1089 kg.

La deuxième séquence, le temps des autres entreprises (2016/2017 - 2022), se distingue par la fin de l'exploitation du gisement d'or de Bakoudou par Ressources Golden Gram et le passage au stade d'exploitation pour d'autres entreprises. En réalité, à partir de fin 2016/début 2017, alors qu'il ne reste qu'une année d'exploitation à Ressources Golden Gram, d'autres entreprises passent progressivement au stade de l'exploitation. Ainsi, de 2016/2017 à 2022, six autres entreprises se lancent dans l'exploitation aurifère. Cependant, la production annuelle moyenne cumulée de ces entreprises est de 865 kg, soit un volume inférieur de 224 kg à celui de Ressources Golden Gram. Cette différence s'explique principalement par la moindre richesse des gisements

exploités par ces entreprises, comparativement à celui de Bakoudou, dont l'exploitation était assurée par Ressources Golden Gram. Mais dans l'ensemble, l'EMAPE aurifère n'épargne pas l'environnement rural au Gabon : elle entraîne des altérations significatives.

3. L'EMAPE aurifère : les altérations significatives de l'environnement rural

L'EMAPE aurifère au Gabon, comme dans d'autres pays, engendre des perturbations environnementales profondes dans les zones rurales. Elle occasionne notamment la dévastation de la forêt, la destruction des cours d'eau et la défiguration du paysage.

3.1. La dévastation de la forêt

La déforestation constitue l'un des impacts environnementaux les plus significatifs associés à l'exploitation minière, y compris dans le cadre de l'EMAPE. Elle représente souvent la première perturbation de l'écosystème naturel dès le début des opérations minières. Ainsi, au Gabon, tant les orpailleurs que les entreprises minières se livrent à un défrichage intensif de vastes étendues forestières afin de pénétrer les zones aurifères. La planche n° 3 illustre cette réalité dévastatrice.

Planche n°3 : Forêt dévastée par l'EMAPE de l'or

Déforestation due à l'orpaillage à Ndjolé
(2019)



Source : Brainforest, 2019, p.18.

Déforestation due à l'exploitation semi-mécanisée à Ndangui (2022)



Source: <https://www.lenouveaugabon.com/fr/mining/1201-17925-exploitation-illegale-de-l-or-brainforest-pointe-le-laxisme-de-l-etat-dans-la-zone-de-ndangui> (consulté le 10/11/2024)

La planche met en lumière deux illustrations de l'impact dévastateur de l'EMAPE aurifère sur la forêt. À gauche (Ndjolé, 2019), l'orpaillage se dévoile dans toute sa dureté : la déforestation y est flagrante, avec des arbres abattus et un sol bouleversé. À droite

(Ndangui, 2022), l'exploitation semi-mécanisée laisse entrevoir des ravages bien plus marqués. L'étendue de la déforestation dépasse de loin celle observée dans le cadre de l'orpaillage, témoignant ainsi de la puissance destructrice de l'usage d'engins mécaniques. Le paysage y apparaît profondément modifié, caractérisé par de vastes zones défrichées, des chemins creusés par les machines et de vastes étendues d'eau stagnante, d'une teinte similaire à celle de l'orpaillage.

À l'évidence, la déforestation entraîne diverses conséquences, entre autres, la destruction des habitats naturels et la fragmentation des écosystèmes. La déforestation menée dans le cadre de l'EMAPE détruit ces sanctuaires naturels et met en péril les espèces animales et végétales qui y vivent.

Quant à la fragmentation des écosystèmes, l'EMAPE morcelle les vastes étendues forestières en parcelles disjointes, isolant ainsi les populations animales et végétales de leurs habitats naturels. Cette rupture de la continuité écologique entrave la libre circulation et la dispersion des espèces, amplifiant les risques d'extinction, notamment pour celles qui ne peuvent subsister que dans des milieux forestiers intacts et continus. En plus de fragmenter les écosystèmes, l'EMAPE engendre également la destruction des cours d'eau et la défiguration du paysage.

3.2. La destruction des cours d'eau et la défiguration du paysage

Dans les zones rurales du Gabon où se pratique l'EMAPE, les écosystèmes aquatiques et les paysages naturels subissent des altérations profondes.

Les effets de l'EMAPE sur les cours d'eau sont principalement de deux types. Lié à l'orpaillage, le premier effet englobe la perturbation ou le détournement des cours d'eau existants de diverses manières, soit par l'exploitation directe du lit de la rivière, soit par le détournement ou la canalisation d'un ruisseau ou d'une petite rivière afin de rapprocher l'eau d'un site d'exploitation. La planche n° 4 illustre les modifications de l'orpaillage sur le cours.

Planche n° 4 : Cours d'eau détruit par l'orpaillage à Minkébé (2021)



Source : L'union du mercredi 17 mars 2021, p.12.

La planche expose un cours d'eau gravement altéré par l'exploitation artisanale de l'or. On observe une dégradation physique importante du lit, fragmenté en multiples mares isolées. Profondément érodées et creusées, les berges témoignent de l'intensité de l'activité minière. Boueuse, brun-roux et chargée de sédiments, l'eau paraît impropre à la consommation.

Le second effet lié à l'EMAPE aurifère est la sédimentation et la turbidité des cours d'eau existants, résultant de l'élimination des résidus du processus de lavage dans une rivière ou un ruisseau. Presque entièrement constitués de sable, de boue ou de gravier, les résidus au Gabon ne sont pas toujours canalisés vers un cours d'eau. Lorsque c'est le cas, il en résulte néanmoins une forte sédimentation du cours d'eau à proximité immédiate du lieu de rejet et une augmentation importante de la turbidité de l'eau sur plusieurs kilomètres en aval. La planche n° 5 témoigne de la sédimentation et de la turbidité causée par l'exploitation semi-mécanisée.

Planche n° 5 : Sédimentation et turbidité due à l'exploitation semi-mécanisée, environs de Ndjolé (2019)



Source : Brainforest, *Rapport de mission d'observation et de vérification sur les cas présumés d'illégalités d'industries extractives*, 2019, p.12.

La planche montre les conséquences de l'exploitation aurifère semi-mécanisée sur l'environnement, notamment dans les environs de Ndjolé, au centre du Gabon. On observe une forte sédimentation et une turbidité importante de l'eau, causées par l'érosion des sols due aux activités minières. L'eau est trouble et de couleur marron-jaunâtre, signe d'une forte présence de particules en suspension.

Si officiellement l'utilisation du mercure est quasiment inexistante au Gabon, principalement en raison de la richesse des gisements alluviaux qui permettent une exploitation sans recourir à ce produit, il importe cependant de souligner que la sédimentation et la turbidité engendrées par l'EMAPE constituent une menace grave pour les écosystèmes aquatiques ainsi que pour la qualité de vie des populations humaines. En effet, l'augmentation de la turbidité perturbe profondément la biodiversité aquatique et déstabilise les équilibres écologiques essentiels. L'accumulation excessive de sédiments exerce une pression mécanique directe : les particules fines qui se déposent sur les fonds des cours d'eau obstruent les substrats vitaux pour la reproduction de nombreuses espèces aquatiques, tels que les poissons et les crustacés. Cela perturbe irrémédiablement leurs cycles de reproduction et rend ces zones inhospitalières pour des espèces entières.

Les communautés rurales vivant près des zones minières, dépendantes des cours d'eau pour leur approvisionnement en eau potable, l'irrigation ou les usages domestiques subissent directement les conséquences de l'augmentation de la turbidité. Une telle dégradation compromet gravement l'accès à cette ressource vitale, exposant ainsi les communautés à des risques sanitaires majeurs. Ces dernières n'hésitent d'ailleurs pas à exprimer leur mécontentement, comme c'est le cas à Etéké :

Les populations du district d'Etéké, dans le département de l'Ogoulou (Mimongo), ne décolèrent pas depuis un certain temps. Elles sont remontées contre les sociétés d'exploitation de l'or opérant dans la région auxquelles elles imputent une exploitation sauvage de la forêt et de leur environnement. Toutes choses qui, estiment-elles, causent des dégâts considérables à l'écosystème dont ces populations tirent leurs moyens de subsistance, constitués principalement de la chasse, de la pêche et de la cueillette. [...] « Les rivières sont devenues marron et les poissons ont presque disparu », dénonce un habitant du village Mébé. Son compatriote, lui, affirme qu'« on ne peut plus boire l'eau ni cultiver sur nos terres, et encore moins pêcher pour nourrir nos familles. C'est une situation difficile à vivre ».

Les populations manifestent leur désapprobation à l'égard des entreprises minières. Elles les accablent de la responsabilité de leur environnement dégradé, essentiel à leurs moyens de subsistance. La déforestation et la dégradation des rivières affectent gravement leurs activités traditionnelles, telles que la chasse, la pêche et la cueillette. Les rivières, jadis source de vie, sont devenues impropres à la consommation et les terres cultivables ne permettent plus de nourrir les familles.

Quant au paysage, il est également significativement altéré par l'EMAPE. Autrement dit, il est profondément défiguré ainsi que l'illustre la planche n° 6.

Planche n°6 : Paysage défiguré par l'EMAPE de l'or

Orpaillage à Minkébé (2011)



Source: L'union du 17 mars 2021, p.13.

Orpaillage à Ndangui (2021)



Source: Brainforest, 2021, p.16.

Exploitation semi-mécanisée à Ndjolé (2019)



Source: Brainforest, 2019, p.1.

La planche met en évidence, à travers trois scènes distinctes, la défiguration du paysage causée par l'EMAPE. La première scène (Minkébé, 2011) dévoile un relief vallonné, transformé en terrasses destinées à l'orpaillage. Profondément marqué par une déforestation massive, le paysage est également entaché de signes évidents d'érosion, témoignant de l'ampleur de l'altération. La deuxième scène (Ndangui, 2021) présente un trou envahi d'eau boueuse, probablement un puits d'extraction. Ses bords abrupts et instables illustrent les méthodes d'extraction rudimentaires utilisées, tandis que l'environnement immédiat est dévasté, reflet d'une activité minière intense et destructrice. La troisième scène (Ndjolé, 2019) met en lumière une exploitation semi-mécanisée, avec la présence d'une excavatrice et d'un camion-benne, ainsi que des ouvriers en pleine tâche. Bien que l'exploitation soit partiellement mécanisée, elle engendre néanmoins des conséquences environnementales considérables, telles que la déforestation et la perturbation des sols, exacerbant l'impact de cette activité sur le paysage.

CONCLUSION

L'EMAPE est une activité légale au Gabon, régie par le Code minier, lequel définit les modalités administratives et environnementales encadrant son exercice, y compris dans le domaine aurifère. Cependant, les dispositions sont inadaptées en matière de préservation de l'environnement. Au sein de l'EMAPE aurifère, deux catégories d'opérateurs se distinguent. Il s'agit des orpailleurs et des entreprises. Majoritairement illégaux, disséminés

sur plus de 200 sites et présents dans huit des neuf provinces que compte le pays, les orpailleurs opèrent dans le segment artisanal. Ils utilisent des techniques traditionnelles d'extraction. Quant aux entreprises, légalement établies, elles sont présentes dans six provinces. Elles occupent le segment «petite échelle», caractérisé par des méthodes d'exploitation semi-mécanisées.

Présente aux quatre coins du territoire gabonais, l'EMAPE aurifère se concentre principalement dans les zones rurales où elle occasionne des perturbations environnementales majeures, à la fois profondes et multiformes. L'une des manifestations les plus immédiates de cette activité est la déforestation à grande échelle. Pour accéder aux gisements aurifères, d'importantes superficies forestières sont abattues, entraînant la destruction d'écosystèmes riches en biodiversité et altérant durablement les équilibres écologiques. Cette dégradation engendre également une érosion accrue des sols, rendant les terrains instables et augmentant les risques de glissements de terrain. Par ailleurs, même si l'usage officiel de substances chimiques toxiques comme le mercure et le cyanure n'est pas confirmé, les cours d'eau subissent néanmoins deux formes majeures de perturbation. D'une part, leur morphologie est altérée par des détournements, des canalisations ou une exploitation directe de leur lit. D'autre part, ils sont affectés par une augmentation significative de la sédimentation et de la turbidité, conséquence du rejet dans les rivières de résidus issus du lavage du minerai, principalement composés de sable, de boue et de gravier. Ces rejets provoquent une accumulation de sédiments à proximité des sites d'extraction et troublent les eaux sur plusieurs kilomètres en aval. Le paysage, quant à lui, est profondément modifié, marqué durablement par des cratères et des zones stérilisées.

En un mot, l'étendue des dommages environnementaux de l'EMPAE aurifère dans les zones rurales au Gabon est considérable : elle dépasse largement les limites du périmètre minier.

SOURCES ÉCRITES

Brainforest, *Rapport de mission d'observation et de vérification sur les cas présumés d'illégalités d'industries extractives*, 2019, 39 p.

Brainforest, Étude sur les activités aurifères autour du permis d'exploitation N° G7-710 de la société Ivanhoé Gabon SA dans le district de Ndangui, 2021, 25 p.

Commission de la CEDEAO, *Leçons tirées des expériences régionales de l'Afrique de l'Ouest dans le secteur de l'or*, Document de recherche OCWAR-T n° 12, novembre 2023, 16 p.

Inter-réseaux. Développement rural, Artisanat minier et développement rural : un filon à risque? *Bulletin de veille thématique*, n° 482, 25 juin 2024, 6p.

Décret n° 000539/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005, réglementant les Études d'impact sur l'Environnement, *JORG*, octobre 2005, n° 10, p. 26-28.

Décret n° 1018/PR du 24 août 2011 portant création, attributions et organisation de la Société Équatoriale des Mines, *JORG*, n° 71, p. 470-471.

Loi n° 16/93 du 26 août 1993 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement, *JORG*, n° 27, p. 231-238.

Loi n° 05/2000, portant code minier en République gabonaise, *Hebdo informations. Journal hebdomadaire d'informations et d'annonces légales*, p. 57-68.

Loi n° 7/2014 du 1^{er} août 2014 relative à la protection de l'environnement en République gabonaise, *Hebdo informations. Journal hebdomadaire d'informations et d'annonces légales*, n° 624 du 13 au 30 septembre 2014, p. 190-200.

Loi n° 07/2014 du 30 janvier 2015 portant réglementation du secteur minier en République gabonaise, *JORG* n° 254 Bis spécial, p. 1-44.

Loi n° 037/2018 du 11 juin 2019 portant réglementation du secteur minier en République gabonaise, *JORG* n° 28 Bis, p. 1-47

L'union du samedi 14 et dimanche 15 octobre 2017, p.5.

L'union du mercredi 04 novembre 2020, p. 10-11.

L'union du mercredi 17 mars 2021, p. 12-13.

L'union du jeudi 21 septembre 2023, p.16.

L'union du vendredi 3 novembre 2023, p.15.

PanAfGeo, *La mine artisanale en Afrique Centrale, du Nord et de l'Est francophone*, 2023.

Plan d'action national pour l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or au Gabon, 2019, 134 p.

BIBLIOGRAPHIE

KOUMBA Jean Pamphile, 2009, « Enjeux et perspectives de la réhabilitation de la friche minière de Mounana (sud-est du Gabon) », *Gabonica*, n° 4, p. 50-66.

MAGUIMBA KOMBI Clève Darlin, 2022, *L'exploitation de l'or dans la zone de Mimongo (Gabon) et sa périphérie (1938-1960)*, Mémoire de Master d'Histoire, Université Omar Bongo, Libreville, 143 p.

MOUTANGO Fabrice Anicet, 2020, « Or, orpaillage et recherches diamantifères au Gabon : entre tradition et modernité (1934-1961) », *Journal Gabonais d'Histoire Économique et Social (JGHES)*, n° 7, p. 35-60.

NDONG Robert Edgard, 2021, « Perspective de reconfiguration de la géographie de l'exploitation minière au Gabon pendant le premier Boom minier mondial du 21^e siècle (2003-2011) », *Revue Gabonaise d'Histoire et Archéologie (Histarc)*, n° 8, p. 161-183.

NDONG Robert Edgard, 2023, « La mine de manganèse et l'environnement à Moanda au Gabon : du silence au bruit (1962-2015) », Vol. 10 (2), p. 177-198.

NDONG Robert Edgard, 2023, « L'uranium de Mounana au Gabon : d'une exploitation minière polluante incontestée à une contestation collective post-exploitation minière des méfaits socio-environnementaux (1961-2010) », *e-Phaistos*, XI-2, p. 176-193.

TSIBA Jean-Kevin Aimé, 2017, « La malédiction des ressources minérales : Mounana, d'un village potentiellement riche à une ville fantôme », *Revue canadienne de Géographie/Tropicale Canadian Journal of Tropical Geography*, Vol. 4 (2), p. 65-79.

CRISE CACAOYÈRE ET CHANGEMENT SOCIAL DANS LA SOCIÉTÉ AYAOU DE BOUAFLÉ (CÔTE D'IVOIRE)

Jean Louis NIAMKÉ

*Université Félix Houphouët-Boigny
jeanlouis_niamké@yahoo.fr*

RÉSUMÉ

Le swollen shoot du cacaoyer, consécutif au réchauffement climatique, constitue l'une des maladies virales de plantes dont les conséquences sont les plus importantes chez les agriculteurs. Sa réapparition dans le verger ivoirien, tout en engendrant une baisse significative de la production dans les zones densément touchées, a bouleversé les acquis socio-économiques et accentué la pauvreté dans les milieux ruraux. La présente étude traite de l'impact du swollen shoot du cacaoyer sur les rapports sociaux dans la société Ayaou en examinant surtout la difficile résilience des planteurs. Pour ce faire, une enquête d'intérêt qualitatif à partir d'un guide d'entretien a été initiée. Il en ressort que les effets collatéraux du swollen shoot du cacaoyer ont engendré la recomposition des rapports sociaux d'une part, et d'autre part, les stratégies adoptées par les paysans pour faire face à la crise sont une panacée de pratiques étrangères à la localité.

Mots clés : Swollen shoot – Cacaoculture – Rapports sociaux – Stratégies de résilience – Planteurs.

ABSTRACT

The cocoa swollen shoot, a consequence of global warming, is one of the most important viral plant diseases for farmers. Its reappearance in the Ivorian orchard, while causing a significant drop in production in densely affected areas, has upset socio-economic gains and accentuated poverty in rural areas. This study deals with the impact of the cocoa tree swollen shoot on social relations in Ayaou society, focusing on the difficult resilience of the planters. To do this, a qualitative survey based on an interview guide was initiated. It emerges that the collateral effects of the cocoa tree swollen shoot have led to the recomposition of social relations on the one hand, and on the other hand, the strategies adopted by the peasants to deal with the crisis are a panacea of practices foreign to the locality.

Keyword : Swollen shoot – Cocoa farming – Social relations – Resilience strategies – Planters.

INTRODUCTION

Historiquement, le secteur agricole a toujours occupé une place centrale dans l'économie et le développement de la Côte d'Ivoire, que ce soit en termes de population active agricole ou de contribution à la création de richesse dans le pays. Aujourd'hui encore, ce secteur représente le quart du Produit Intérieur Brut (PIB) de la Côte d'Ivoire et occupe près d'une personne sur deux en âge de travailler. Le cacao, produit phare de cette agriculture, dont le pays est le premier producteur mondial, illustre bien cette dépendance de l'économie ivoirienne envers son agriculture. Bien que son importance ait décru récemment au profit de nouvelles productions, cette filière contribue toujours au tiers des exportations ivoiriennes et à près d'un cinquième des recettes budgétaires du pays (H. Ducroquet et al., 2017).

Toutefois, ces importants acquis socio-économiques liés à la production du cacao en Côte d'Ivoire ne doivent pas faire perdre de vue les nombreuses contraintes de production de cacao capables d'engendrer une baisse significative de la production ivoirienne et d'accentuer la pauvreté en milieu rural (F. Kouakou, 2014). Au nombre de ces contraintes, le swollen shoot constitue vraisemblablement la menace la plus importante liée à la dégradation

de la cacaoyère, à la baisse de rendement, à la mort du cacaoyer et donc à la quasi-destruction de cette économie (Z. K. Oro, 2011 ; I. Kébé, 2013 ; F. Kouakou, op.cit.).

Réapparu dans le Centre-ouest de la Côte d'Ivoire avec les formes les plus virales dans les départements de Bouaflé et de Sinfra, les pertes de production dues au swollen shoot varient de 40 à 100% et plus de 8600 hectares de plantations ont été détruits entraînant une chute des rendements de plus de 66% (F. Kouakou, op.cit.). Située entre les départements de Bouaflé et de Sinfra, la sous-préfecture de N'douffoukankro figure en bonne place des nouveaux foyers qui constituent l'épicentre du swollen shoot en Côte d'Ivoire.

Depuis l'apparition du swollen shoot dans la sous-préfecture de N'douffoukankro au début des années 2000, de nouvelles pratiques culturelles qui remettent en question le modèle de développement antérieur ont vu le jour. Dans cette zone où la cacaoculture a joué un rôle singulier dans la structuration des paysages et des systèmes de production, la crise s'est traduite par une transformation radicale du couvert végétal, la dégradation des conditions de vie des paysans, la réorientation des pratiques agricoles, ainsi que la réactualisation du déséquilibre foncier. La crise cacaoyère du swollen shoot qui affecte les fondements sociaux, économiques, culturels et environnementaux dans la société du Sud-Ayaou entrave la survie des paysans en accentuant leur vulnérabilité.

Ainsi, pour améliorer leurs conditions de vie, de nombreux paysans ont mis en œuvre des stratégies visant, soit à accroître l'approvisionnement en vivrier, soit à diversifier les sources de revenus, quitte à prendre en charge leur propre destin d'autant plus que la cacaoculture n'est plus en mesure à elle seule d'assurer un revenu annuel suffisant pour garantir la sécurité et l'autosuffisance alimentaire. La diversification des revenus qui repose sur la recherche de gains pour faire face au désert financier laissé par le swollen shoot constitue un élément important des stratégies de survie des paysans dans un contexte difficile de redynamisation de la cacaoculture. Cette situation a une incidence sur les rapports de production dans cette société en raison de la petite taille des exploitations agricoles et des difficultés de redynamisation du secteur cacaoyer qui constitue son modèle cultural optimal.

La reproduction cacaoyère dans un contexte de production défavorable a des conséquences sur l'organisation sociale des communautés rurales. L'économie de plantation représente une aire privilégiée d'observation des mutations des sociétés paysannes africaines. En effet, le développement des cultures commerciales dans un premier temps, puis la crise économique dans un second temps, entraînent successivement un certain nombre de changements dans l'organisation sociale des zones rurales africaines (A. Adjamagbo, 1999).

La question est donc de savoir, quelles sont les mutations induites par la crise cacaoyère du swollen shoot sur les structures économiques et sociales dans la sous-préfecture de N'douffoukankro, ainsi que les diverses réponses que les populations y ont apportées ?

La présente communication qui a pour objectif principal d'analyser les mutations socio-économiques et environnementales induites par le swollen shoot du cacaoyer dans la sous-préfecture de N'douffoukankro, vise spécifiquement à : i) identifier les transformations socio-économiques et environnementales engendrées par le swollen shoot du cacaoyer sur la société du Sud-Ayaou ; ii) mettre en évidence les stratégies de résilience des paysans face à la crise cacaoyère dans la sous-préfecture de N'douffoukankro.

1. Démarche méthodologique

L'étude s'est déroulée dans la sous-préfecture de N'douffoukankro dans la région de la Marahoué au Centre-ouest de la Côte d'Ivoire (nouveau foyer du swollen shoot). Suite à des visites exploratoires sur le terrain, à des discussions avec les autorités coutumières, et des entretiens avec quelques paysans afin de mieux comprendre l'impact du swollen shoot sur la dynamique des localités, nous avons choisi trois villages à savoir N'denoukro, Attossé et Nangrékro. Le choix de ces villages se justifie par le fait qu'ils abritent un nombre élevé de paysans vulnérables du fait du swollen shoot.

Nous avons interrogé différents acteurs tels que les autorités coutumières, l'Agent de développement rural (ANADER) et les paysans, sur les mutations économiques, sociales et environnementales induites par les effets du swollen shoot du cacaoyer. La démarche étant qualitative, nous avons privilégié les

principaux paramètres que sont les expériences des acteurs sollicités à participer, le milieu dans lequel ils évoluent et leurs expériences personnelles. En conjuguant ces trois critères et en tenant compte des catégories d'acteurs en présence, six (6) entretiens individuels semi-directifs ont été effectués avec les autorités coutumières (chefs et notables pour chaque village), un (1) avec l'Agent de développement (ANADER), six (6) avec les planteurs. Ces différents entretiens ont porté sur les impacts économiques, la recomposition des rapports sociaux économiques, les impacts environnementaux et les stratégies des paysans pour faire face aux effets du swollen shoot du cacaoyer. L'échantillonnage par choix raisonné a retenu notre attention. Dans cet élan, nous avons observé comme critère d'inclusion les paysans résidents dans le milieu rural avant l'apparition du swollen shoot jusqu'à ce jour. Les données issues de ce traitement ont été passées au crible des théories du changement social et de l'acteur stratégique afin de rendre compte du sens que les populations accordent à la destruction de leur économie de base, puis d'analyser les mutations intervenues. En somme, cette méthodologie a conduit à la description des effets du swollen shoot du cacaoyer sur les rapports socio-économiques des populations. Cette construction méthodologique a donc permis d'obtenir les résultats ci-après.

2. Résultats

Deux principaux résultats ont été obtenus. Ce sont : 1) la recomposition des rapports sociaux dans la société du Sud-Ayaou et 2) les stratégies de résilience allant de la reconversion à l'acculturation des populations.

2.1. Recomposition des rapports sociaux dans la société du Sud-Ayaou

La destruction de l'économie cacaoyère par le swollen shoot n'a pas pour seule conséquence la perte de l'économie phare des populations du Sud-Ayaou. Elle contribue non seulement à désarticuler les rapports sociaux sur la scène de la production agricole entre les aînés et les cadets, entre les hommes et les femmes, mais aussi, elle favorise également l'exode rural, la multiplication des feux de brousse et la résurgence des problèmes fonciers.

2.1.1. La désarticulation des rapports entre les aînés et les cadets

La situation de dépendance des cadets par rapport aux aînés, autrefois assurée par l'économie cacaoyère, est aujourd'hui remise en cause suite à la destruction drastique des revenus de ladite production. Cela s'observe à travers les propos de A.N., notable à N'dénoukro, qui déclare ceci :

Ça fait plus de trois semaines que je travaille seul parce que mon fils refuse de m'aider. Il me reproche le fait de ne pas lui donner un coup de main dans son champ raison pour laquelle il fait pareil. Mais tout ça ce n'est pas sa faute, c'est le swollen shoot qui m'a rendu ainsi. Sinon avant où nous tous on vivait de l'argent de mon cacao, est ce qu'il pouvait agir ainsi...

Les jeunes refusent de soumettre leur force de travail aux aînés en raison de ce que ces derniers n'arrivent plus à assurer les charges de la famille, mais aussi parce qu'ils ont leur propre parcelle à cultiver en vue d'assurer leurs charges. Cette incapacité d'étendre son pouvoir de domination sur ses sujets se perçoit dans les propos de A.D., notable à Nangrékro qui stipule :

Autrefois, lorsque nos parents arrivaient de la ville, on les recevait en abondance autour d'un pot d'alcool pour leur dire akwaba et leur demander les nouvelles. Mais aujourd'hui ce sont eux qui nous offrent à boire. Ils savent qu'on n'a plus rien ici. Pour cela, les jeunes du village ont institué cette boutade qui se traduit par «c'est l'arrivée qui paye»....

Le devoir régalien des anciens, l'appropriation du devoir parental, institué par la tradition qui consiste à valoriser leur place dans la société est mis en mal par la destruction de l'économie cacaoyère. Ce pouvoir que les aînés semblent inoculer aux cadets est en corrélation positive avec la perte de leur économie de base.

2.1.2. La désarticulation des rapports hommes/femmes

Avec l'apparition du swollen shoot, et donc de la quasi destruction de leur économie de base, les hommes font face à une nouvelle forme de la division sexuelle du travail sur la scène de la production agricole. Ils rejoignent les femmes dans la production vivrière. Cela se résume dans les propos de K.O., paysan à Attossé, qui martèle :

Aujourd'hui, on fait les mêmes cultures que les femmes. On travaille tous ensemble. Cependant, je possède un champ personnel de maïs dont les revenus me reviennent de plein droit parce que je le cultive seul...

Bien que l'homme et la femme se soient rapprochés dans le processus de production vivrière, force est de constater que la spéculation du vivrier s'est faite au détriment des femmes. Conscients des perspectives nouvelles de la culture du vivrier, les hommes se sont imposés auprès des femmes. Cela est relaté à travers le témoignage de K.V., paysanne à Nangrékro, qui avance :

Autrefois, c'est moi qui plantais les bananiers dans la plantation d'igname lorsque mon mari finissait de faire les buttes. Mais depuis un certain moment c'est lui qui s'en charge sous prétexte qu'il y aurait une certaine manière de mettre en place les bananiers avec le swollen shoot. Je sais bien qu'il fait tout ça pour s'approprier le champ de banane...

Les femmes se voient exproprier les avantages tirés des cultures d'autosubsistance. En effet, les femmes, qui assuraient en complète autonomie les productions vivrières ont été rejointes, voire distancées par les hommes dans la chaîne de production. Opportunistes, les hommes ont mis à profit leur droit de propriété. Cela se vérifie dans le témoignage ci-après de O.B., paysanne à N'dénoukro, qui stipule :

Même si aujourd'hui, mon mari veut prendre le contrôle de toutes les cultures sur ses parcelles, qu'est-ce que je peux faire ? Dans tous les cas, c'est pour lui la terre. Par le passé, je faisais mon champ d'arachide personnel, mais à cause de la maladie du cacaoyer il m'a demandé de ne plus utiliser son terrain comme auparavant. Car pour lui, avec la mise en jachère de son verger cacaoyer, la superficie de terrain dont il dispose pour le vivrier ne suffit plus. Pour cela même, il m'a conseillé le commerce du vivrier sur Abidjan comme certaines femmes du village le font déjà pour soutenir leur foyer...

La spéculation du vivrier du fait de la destruction de l'économie cacaoyère par le swollen shoot fait perdre à la femme du Sud-Ayaou son droit d'usage de la terre qui lui était concédée dans cette société foncièrement patrilinéaire, et par ricochet sa mainmise sur la culture du vivrier.

2.1.3. *L'exode rural*

Les migrations les plus importantes se signalent vers les villes, en particulier Abidjan. Ils sont le fait de jeunes déscolarisés, mais également de jeunes paysans se sentant trahis par le travail de la terre. Cette idée se perçoit dans les propos de K.O., paysan à Attossé également fonctionnaire à la retraite qui s'exprime en ces termes :

Aujourd'hui, qui peut rester au village ici. Diplômés ou pas diplômés, les jeunes gens vont en ville. Les parcelles que je possède sont le fait d'un jeune qui m'a vendu ses trois hectares de terre. Il paraît qu'il a trouvé du travail au Port Autonome d'Abidjan...

Dans le même ordre d'idée, A.S., paysan à Nangrékro, affirme ceci :

Mon petit frère a vendu la parcelle de terrain qui lui revenait après le décès de notre père pour aller en ville. Aujourd'hui, il est conducteur de taxi à Abidjan. Mais Dieu merci, je suis allé racheter la parcelle au monsieur...

Et V.G., notable à Attossé, d'ajouter :

Tu vois la maison inhabitée qui est là ! (me montrant du doigt une maison), elle appartient à mon frère. Dès que sa plantation a été détruite, il a vendu ses parcelles, il a pris sa femme et ses enfants, et ils sont tous partis à Sakassou. Il paraît que par le jeu de l'héritage, c'est son tour de gérer les biens de la famille maternelle...

À l'analyse des discours ci-dessus, il ressort que la destruction de l'économie cacaoyère, en encourageant les vagues migratoires, suscite une forme de cession des terres au désavantage de la jeune génération.

2.1.4. *La multiplication des feux de brousse suite à l'utilisation intensive des herbicides*

Les plantations cacaoyères étaient des surfaces étendues de parcelles contiguës appartenant à des propriétaires différents conscients de la gestion participative des risques. Cela est perceptible dans les propos de K.A., chef du village de N'dénoukro, qui s'exprime en ces termes :

Quand on avait les cacaoyers, chacun était le policier de son voisin, parce que si le champ du voisin prenait feu, forcément ton champ sera aussi détruit. Aujourd'hui, comme il n'y a plus de cacao, certains jeunes qui ont soif de gibiers mettent le feu qui ravage tout sur son passage...

Cette idée est corroborée par K.H., paysanne à Attossé, qui affirme :

Pendant les bons moments du cacao, cette localité n'a connu pareille incinération de son espace végétal. Aujourd'hui, lorsqu'il y a un petit feu, ça va tellement vite... et comme il n'y a pas de champ de cacao, les gens ne prennent pas le risque de faire front. Ceci fait que de larges parcelles en jachère sont consumées par les feux de brousse...

Et K.O., paysan à Nangrékro, d'ajouter :

Les feux de brousse qui se sont multipliés ces dernières années-là, on peut les mettre au compte des produits chimiques que nous utilisons pour les différentes cultures. Il y a des herbicides qu'on appelle localement «tout brûlé», qu'on utilise tous pour désherber à cause des mauvaises herbes qui sont apparues dans notre localité. Et lorsque le feu arrive dans ces espaces où on a utilisé ces produits chimiques, c'est sûr qu'il va aller vite. Personne ne peut accuser son voisin, car sans ces herbicides aussi, on ne peut rien faire, surtout avec les champs de cultures vivrières qui demandent régulièrement à être désherbés...

La multiplication des feux de brousse, ravivée par l'utilisation intensive des produits chimiques, consécutive à la disparition des cacaoyères constitue une menace pour l'environnement agricole. Alors que les difficultés de reproduction cacaoyère, ont occasionné l'extension des cultures vivrières et l'utilisation intensive des produits de désherbage, ce nouvel environnement agricole, avec son corollaire de feux de brousse tend à diminuer le grenier des paysans.

2.1.5. Les problèmes fonciers intra et inter villages

La destruction du verger cacaoyer a occasionné une ruée des populations vers les terrains de savane qui étaient jugés moins propices aux cultures de plantation (cacao-café), mais fertiles aux cultures vivrières. Ces retrouvailles sur ces terres

longtemps inexploitées et dont les repères de délimitation sont presque inexistants créent des litiges entre les paysans. Aujourd'hui, dans les trois localités de cette étude, nous avons révélé pas moins d'une dizaine de litiges fonciers (à la fois intra et inter villageois). Cela est perceptible dans les propos de K.O., paysan à Attossé, également chargé de la délimitation des parcelles de terrain entre paysans, qui déclare ceci :

La perte de l'économie cacaoyère demande de grands espaces pour faire le vivrier. Et c'est là que les paysans se rappellent qu'ils ont des parcelles en terrain de savane. Avec la transformation de l'environnement, les repères sont difficiles à retrouver. En tant que le chargé du règlement des litiges dans ce village, lorsque je ne peux pas les départager, ils se rendent chez le Sous-préfet...

Il ressort de ces propos que la destruction de l'économie cacaoyère a favorisé la ruée des paysans vers les zones de savane, entraînant du coup des conflits fonciers inter et intra-villages.

2.2. Des stratégies de résilience allant de la reconversion à l'acculturation des populations

L'étude a permis de constater la mise en place par les populations dans les villages étudiés d'un continuum de stratégies différenciées.

2.2.1. L'introduction de nouvelles cultures de rente

Des cultures de rente jusque-là étrangères à la localité se sont substituées à la cacaoculture. La difficulté de reproduction cacaoyère en milieu pathologique a contraint les paysans à adopter d'autres systèmes de cultures. Il s'est agi, à l'image de leurs homologues de certaines localités du pays, d'adopter la culture de l'hévéa, du teck, ou encore de l'anacarde. Les propos de K.O., paysan à Attossé, confirment ce fait :

Certains planteurs dans ce village, vu la difficulté de reproduction cacaoyère ont opté pour l'hévéaculture. Ils sont au nombre de 50 personnes dont la production est à la phase de saignée. Dans peu de temps, ils seront payés comme certains planteurs d'hévéa d'ailleurs...

D.G., paysan à N'dénoukro, dont la plantation de cacao est contigüe à un champ de teck, d'ajouter :

Mon voisin a remplacé son verger détruit de deux hectares par du teck. D'ici quelques années, il va bénéficier des fruits de son sacrifice car il n'a que cette parcelle pour faire des cultures de plantation...

A.S., planteur d'anacarde à Nangrékro, de corroborer :

Mon jeune frère qui se trouve dans la localité de Sakassou m'a conseillé de convertir mon verger détruit en anacarde, et c'est ce que j'ai fait. En effet, j'étais dans un éternel recommencement avec le cacao, ça ne m'a rien apporté pendant des années. Donc, je fais actuellement l'anacarde...

De ces discours, on retient que la destruction des plantations de cacao suite à la maladie du swollen shoot dans les localités étudiées a permis l'exploitation de nouvelles cultures de rente dont l'introduction s'est faite sur les rares espaces fertiles à la cacaoculture.

2.2.2. La pratique de l'élevage par les populations

Cette dernière est l'affaire de jeunes paysans, observés dans les trois villages concernés par l'étude. Face à la quasi-disparition de l'économie cacaoyère, des jeunes paysans s'invitent dans l'élevage grâce aux revenus tirés de l'excédent structurel des cultures vivrières en vue de se constituer un capital animalier. Les trois témoignages ci-après, illustrent ce fait. Le premier témoignage à l'actif de K.A., président des jeunes du village de N'dénoukro, stipule :

Nous sommes tous devenus des éleveurs. Beaucoup de jeunes font l'élevage de porcs ou de bœufs... Plusieurs petits enclos de bœufs sont parsemés dans le village, d'autres mêmes c'est à l'air libre qu'ils le font. Ça devient salissant pour le village, donc nous sommes en train de voir comment gérer cette situation. Aujourd'hui, pendant les fêtes de Noël et du nouvel an, on n'a plus besoin de faire venir du bétail d'ailleurs. Certains éleveurs sur place ici abattent et vendent de la viande qui dessert tout le village...

Ce témoignage est complété par celui de V.G., notable à Attossé, qui s'exprime en ces termes :

Après la destruction de ma plantation de cacao du fait du swollen shoot, j'ai mis en place une bananeraie qui me rapportait beaucoup d'argent. Mais comme le sol est fatigué aujourd'hui, j'ai pensé à faire l'élevage de bœuf qui est plus productif et rentable...J'ai débuté avec deux veaux, mais aujourd'hui j'ai six bœufs...

Ces propos sont corroborés par ceux de A.S., paysan à Nangrékro, qui déclare ceci :

Après la destruction de ma plantation, j'ai commencé à faire l'élevage de porcs. J'avais beaucoup de porcs et je gagnais bien ma vie. Mais lorsque je me suis converti à la religion musulmane, j'ai vendu tous mes porcs, et j'ai commencé à faire l'élevage de bœufs. Plusieurs jeunes de ce village et même des villages voisins ont initié aussi l'élevage...

Il ressort de ces propos que les populations du Sud-Ayaou qui ne sont pas de tradition éleveuse sont devenues des éleveurs de fait face à la destruction de leur principale économie.

2.2.3. Les danses traditionnelles dans l'ombre des danses modernes

Le masque «Zamblé» emprunté chez les voisins Gouro depuis des décennies du fait de la proximité des deux peuples, et le mythique masque «Goly» en pays baoulé sont les deux principales danses qu'on retrouve en pays Ayaou. Certes, ces deux masques peuvent apparaître pendant des moments de réjouissance, mais ils sont pour la plupart sollicités lors des cérémonies funéraires. Ainsi, au décès d'un adulte masculin, sous l'onction des membres de sa famille, des funérailles grandioses appelés communément funérailles Goly ou Zamblé sont organisées à cet effet pour rendre hommage à l'illustre disparu. L'importance des funérailles Goly ou Zamblé en milieu Ayaou se retrouve dans ce témoignage de A.S., Paysan à Nangrékro, qui raconte ceci :

En 2001, un monsieur nommé C.W., dont tout le monde dans cette localité connaît l'histoire, avait fait fortune dans la cacaoculture. Et comme testament, il avait dit à sa

femme et à ses enfants, que le jour où il venait à mourir, qu'ils organisent des funérailles grandioses en sa mémoire avec la fortune qu'il a fait dans le cacao. Il a demandé en premier lieu à sa famille de transférer sa dépouille pour la conserver à la morgue de Bouaflé en attendant de s'organiser afin de l'accueillir en grande pompe avec le masque Goly. Chose que la famille n'a pas fait. À la mort du monsieur, sa femme et son fils aîné se sont précipités pour l'enterrer 48 heures après sans respecter ses derniers vœux. C'est à la veillée funèbre que le pire va se produire. L'âme du défunt est apparue et a tué sa femme sur le coup. Comme un vent, il a plané sur tout le village avant de disparaître. Et quelques temps après son fils aîné qui s'est rendu dans sa cacaoyère a subi le même sort que sa mère...

D.G., paysan à N'dénoukro, renchérit en ces termes :

Quand mes vergers mouraient, les villageois me traitaient de tous les noms. Pour eux, c'est parce que je n'ai pas organisé les funérailles Goly de mon père, qu'il est venu arracher sa plantation de cacao dont j'ai héritée...

À travers ces propos, on note que la cacaoculture participait à l'organisation des funérailles Goly, et par ricochet elle entretenait la pérennisation de ces masques en milieu rural du Sud-Ayaou. Cependant, avec la destruction de cette économie de base, l'organisation des funérailles de masques Goly et Zamblé se raréfie, faisant place à la montée fulgurante de la danse Zaouli que des groupes de jeunes organisés se sont appropriés par mimétisme à celle du voisin Gouro. Cela transparaît dans les propos de V.G., notable à Attossé, qui déclare :

Avant, lors des décès des adeptes du goly ou du zamblé, des funérailles généralement baptisés «funérailles goly ou zamblé» étaient organisés en leur mémoire. L'organisation de ces funérailles nécessitant une petite fortune, avec la disparition de l'économie cacaoyère, rares sont les familles qui s'engagent à organiser de telles cérémonies. Aujourd'hui, quand il y a un décès, quel que soit l'âge ou le sexe du défunt, directement c'est le Zaouli qui est sollicité. Cette danse, empruntée chez les voisins gouro par des groupes de jeunes de nos différents villages constitue une véritable bouffée d'oxygène financière pour ses responsables. En effet, à chaque décès dans le village ou même lors des cérémonies

festives, ces jeunes danseurs de zaouli sont sollicités. À ce jour, grâce au zaouli, les jeunes du quartier Ballouanouanou à N'dénoukro par exemple, ont une association qui dispose d'une location de chaises et bâches, et ont acquis un minicar de transport...

À travers ces témoignages, on note que la disparition de l'économie cacaoyère a favorisé la montée des danses modernes au détriment des danses du terroir. Les funérailles de masques Goly ou Zamblé demandent de grosses sommes d'argent contrairement au Zaouli dont les frais de déplacement local oscillent entre 15 et 20 mille francs. La raréfaction de l'organisation des danses traditionnelles en pays du Sud-Ayaou est en corrélation positive avec la disparition de son économie de base. Ces résultats nuancent les travaux de Zamblé (2008), qui stipule que la persistance du masque dans la société Gouro est liée au fait qu'il est l'organe central, l'élément régulateur de l'organisation et du fonctionnement de la société.

2.2.4. De l'autosuffisance alimentaire à l'assistance des populations

Vivant modestement des revenus de la cacaoculture jusqu'à une époque récente, les populations de la sous-préfecture de N'douffoukankro sont assistées par un investissement direct pour le contrôle, la prévention et la lutte contre la maladie du swollen shoot du cacaoyer qui endommage leur plantation. Cette intervention des structures techniques de l'État a pour but de redynamiser le secteur cacaoyer afin d'améliorer leurs conditions de vie. C'est en substance ce que S.G., Agent de développement (ANADER) traduit en ces termes :

Notre présence ici est d'aider le monde rural à être responsable, à lutter contre la pauvreté tout en participant à l'autonomisation des femmes. La maladie du swollen shoot a tellement appauvri les paysans que nous leur fournissons gratuitement des semences de vivriers. Grâce à ces semences, certains sont devenus de grands producteurs de banane plantain. En effet, nous mettons en place la bananeraie pour assurer l'ombrage environ deux ans, avant d'introduire les cacaoyers. Ceci leur permet d'avoir un peu d'argent avant la rentrée en production du cacaoyer. Nous les assistons dans

d'autres domaines tels que l'élevage... Nous leur apportons le conseil agricole...

Par ailleurs, vu l'état de paupérisation laissé par le swollen shoot du cacaoyer, l'État de Côte d'Ivoire a fait bénéficier aux paysans à travers le programme gouvernemental dénommé «filets sociaux», des transferts monétaires d'une valeur de 36 000 francs CFA par trimestre sur trois ans. Ceci sous-entend un bond de ces derniers au cercle très élargi des populations les plus vulnérables du territoire ivoirien. Cela est perceptible dans les propos de V.G., notable à Attosé, qui s'exprime en ces termes :

Plusieurs personnes ont pu bénéficier des avoirs de l'État, car la pauvreté a vraiment pris de fortes proportions dans notre localité. Pour amuser la galerie, les bénéficiaires lancent aux non-bénéficiaires qu'ils ne sont pas reconnus par l'État, et en retour ces derniers leur font savoir que c'est parce qu'ils sont trop pauvres que l'État leur vient en aide. Grâce à cette assistance, certains ont pu avoir pour la première fois un téléphone portable incorporé d'une puce, offert gratuitement et leur servant d'identification...

Cette idée est soutenue par Z.K., chef du village de Nangrékro, qui renchérit :

Cette situation ressemble un peu à celle des années 1970 après notre arrivée sur nos nouvelles terres. Comme on n'avait pas encore de plantation, c'est l'État qui nous donnait à manger, parce qu'on avait rien du tout... Ces fonds de l'État ont permis à certains jeunes de monter quelques petits projets, puisqu'ils sont suivis et questionnés sur son utilisation par ses pourvoyeurs...

De ces discours, on retient que la destruction et les difficultés de reproduction de l'économie cacaoyère sont en corrélation positive des stratégies « assistancialistes », face aux populations qui ne peuvent s'auto-suffire. Elles constituent ainsi des populations vulnérables dépendantes de l'aide extérieure.

3. Discussion

Les mutations socio-économiques et environnementales analysées dans la sous-préfecture de N'douffoukankro sont significativement corrélées aux difficultés de reproduction cacaoyères dues à l'avènement du swollen shoot du cacaoyer. À

cet effet, les effets collatéraux du swollen shoot du cacaoyer, ainsi que les stratégies d'adaptation des cacaoculteurs face à cette crise cacaoyère font ainsi l'objet d'une discussion.

Avec la crise cacaoyère du swollen shoot, l'environnement économique, social et écologique de la sous-préfecture de N'douffoukankro connaît de profondes mutations. La destruction de l'économie cacaoyère a provoqué l'intensification des cultures vivrières, désormais incontournables, en vue d'atténuer la perte de revenu cacaoyer. Cependant, en cacaoculture, défrichement et plantation permettent d'assurer la production pour de nombreuses années, alors que ces opérations doivent être renouvelées après chaque cycle de cultures vivrières (J.-P. Colin, 1990). Ainsi, l'apparition, courant l'avènement du swollen shoot de deux adventices extrêmement envahissants, appelés localement «gbagbonandoua» et «ahouêdê» entraîne un important surcroît de travail dans le vivrier. A en croire R. N'guessan et al. (2019), le phénomène de résistance des adventices ou encore à la simplification du paysage de l'agrosystème (apparition de nouvelle végétation) est lié à l'utilisation des pesticides agricoles.

Cependant, la diminution de la main-d'œuvre disponible sous l'effet conjugué de l'indépendance des actifs majeurs de l'unité de production à la mise en place du vivrier, des migrations périodiques ou durables des jeunes occasionnées par la destruction de l'économie cacaoyère et le déplacement saisonnier des élèves vers la ville pendant les vacances scolaires, contraint à une dépendance aux pesticides (herbicides). C'est dans cette même veine que PNIA (2012) estime que la lutte contre les plantes adventices, la lutte contre l'insuffisance de la main-d'œuvre, l'augmentation des rendements et par conséquent, des revenus sont des logiques d'utilisation des pesticides agricoles.

L'agriculture est un cadre de lutte permanent entre les cultures pratiquées et les organismes nuisibles. Pour garder le cap, l'État a donc choisi de moderniser son secteur agricole afin d'améliorer sa performance en accroissant la production agricole de sorte à augmenter les revenus des paysans et à réduire la pauvreté (PNIA, 2012, cité par R. N'guessan et al., 2019). À cet effet, la politique d'encadrement contre le swollen shoot mise en place par l'État de Côte d'Ivoire à travers le CNRA et l'ANADER a

complètement modifié certains rapports à l'intérieur des groupes de production. Autrefois, la femme du Sud-Ayaou cultivait la banane en complantation des cacaoyers, et le produit de la récolte lui revenait. Aujourd'hui, la culture de la banane, pré conditionnée à l'année zéro pour lutter contre le swollen shoot n'est plus une activité essentiellement féminine. Les ressources tirées de la récolte appartiennent aux hommes. En effet, face au désert financier laissé par le swollen shoot du cacaoyer, les hommes se sont appropriés la culture du vivrier (arachide, maïs, banane), devenu spéculatif. Cependant, les femmes demeurent dans la chaîne de production du vivrier par l'aide qu'elles apportent à leurs époux dans les plantations, mais aussi elles impulsent un changement dans la chaîne de distribution. Selon les paysans interrogés, plusieurs paysannes exercent le commerce du vivrier de la campagne vers les villes en l'occurrence, Bouaflé et Abidjan, afin de soutenir leur foyer. Les paysans baoulé sont réceptifs aux possibilités de gain une fois qu'ils sont convaincus que celles-ci existent réellement (J. Michotte, 1970).

Ainsi, tous les actifs masculins de l'unité de production s'arrachent des champs individuels de vivriers, vu que le chef de l'unité n'arrive plus à assurer les charges familiales. Cette individualisation de la production vivrière crée une atomisation des parcelles cultivables pour cette localité qui a atteint la saturation foncière autour des années 1980. Par conséquent, ces plantations vivrières déjà atomisées auxquelles s'ajoute le décalage climatique observé dans ces localités ne constituent pas un fond résilient pour les paysans. La réduction des surfaces cultivables disponibles suscite chez les paysans un regain d'intérêt pour des espaces jadis tolérés au voisin, des terrains de savanes peu prisées en cacaoculture, mais qui sont propices à la culture du vivrier. Désormais très convoités, ces espaces sont sources de conflits.

La crise cacaoyère du swollen shoot a créé le contexte d'un changement notable des systèmes de production. Aujourd'hui, les paysans explorent d'autres organisations productives qui modifient plus radicalement les paysages. D'après eux, les replantations cacaoyères faites sur l'ancien verger détruit, parfois sous l'assistance des services techniques n'ont pas été concluantes. Pour les services techniques, outre le cacaoyer, le virus serait hébergé

dans des plantes hôtes, qui attaqueraient la cacaoyère mise en place sans une modification des techniques culturales. Ainsi, les difficultés de reproduction cacaoyère dues au swollen shoot ont amené les paysans à adopter d'autres systèmes de cultures telles que les plantations d'hévéa, de teck et d'anacarde, observées qui se sont constituées sur les anciens vergers cacaoyers. S'inscrivant dans la même visée, J-P. Colin (1990) affirme que l'échec total de la tentative de mise en place de la cocoteraie à Djimini-Koffikro est imputé à la maladie de Samo (*Phytophthora heveae*), qui la détruisit irrémédiablement. Elle est vouée à l'abattage et est considérée comme une réserve foncière immédiatement disponible d'autant que de nouvelles opportunités de substitution ou de diversification des cultures arborées s'offraient aux planteurs. L'adoption des cultures de substitution (hévéa, teck, anacarde) à N'douffoukankro y aurait été spontanée, par imitation de pratiques constatées chez leurs homologues sur le territoire ivoirien. Elle n'a donc pas été le fait d'une diffusion des services techniques. Le retard mis par les services techniques avant l'intervention a légitimé le choix des paysans, d'autant plus que la replantation cacaoyère balbutiait, conjuguée par les limites des cultures vivrières à résorber le désert financier laissé par le swollen shoot.

Par ailleurs, l'entrée en production tardive de ces cultures nouvelles du terroir, ainsi que la rareté de terres cultivables à la mise en place des cultures de rente pour les cadets actifs, a permis la diversification des revenus par une reconversion à l'élevage (porcs, bœufs) pour ces paysans qui ne sont pas de tradition éleveurs. Disposés pour la plupart dans les aires villageoises (bœufs), les abris de fortune de ces bêtes sont polluants pour l'environnement villageois, ce qui n'est pas sans conséquence pour leur santé. La multiplication des ressources d'adaptation traduit de facto la vulnérabilité de ces populations jadis dépendantes de la rente cacaoyère. La résilience des paysans face à leur vulnérabilité a amené l'État ivoirien à une assistance financière à travers le programme gouvernemental « les filets sociaux » en vue d'atténuer le désert financier et leur permettre de se réaliser à travers des activités génératrices de revenus. Par ces fonds, certains ont pu constituer un capital animalier, des investissements agricoles (achat de matériel végétal, la mobilisation de la main-d'œuvre agricole), la vente de carburant à moteur (essence), ainsi que l'émission

d'un investissement éducatif. L'accompagnement des paysans pour leur vulnérabilité est également attesté dans les travaux de V. K. Mouroufié et al.(2020). Dans cette étude, l'auteur montre qu'en vue de faire face au changement climatique, les riziculteurs de l'Agnéby ont eu l'assistance des collectivités territoriales (mairie), des structures spécialisées (ANADER, CNRA) par des dons permettant un meilleur encadrement, des formations et des éducations concernant les stratégies d'adaptation.

Au niveau culturel, la disparition de l'économie cacaoyère a mis sous l'éteignoir, l'organisation de funérailles à masques, dénommés «funérailles goly ou zamblé». La chute vertigineuse du revenu cacaoyer compromet l'organisation des funérailles grandioses. Autrefois mis en éveil au décès d'un initié adulte masculin, ces funérailles dites “grandioses” sont signe de richesse, mais aussi de l'appartenance à une culture. Souvent, ces funérailles sont organisées plusieurs années après le décès de l'adepte, le temps pour sa famille de réunir les moyens pour les faire. Vivant de l'économie cacaoyère, c'est à partir de cette économie que les funérailles sont organisées. Le refus d'organiser ces funérailles est constitutif d'une sentence des proches du défunt qui durant sa vie sur terre a dépensé en temps et en énergie pour la cacaoculture. La raréfaction de l'organisation des danses traditionnelles en pays du Sud- Ayaou est en corrélation positive avec la disparition de son économie de base. Ces résultats nuancent les travaux de B. Z. Zamblé (2008) qui stipule que la persistance du masque dans la société Gouro est liée au fait qu'il est l'organe central, l'élément régulateur de l'organisation et du fonctionnement de la société.

CONCLUSION

L'intérêt pour ce sujet est né du constat de la transformation du couvert végétal issu de la dégradation du modèle cultural dominant par la réorientation des pratiques agricoles dans un contexte de difficultés à la redynamisation du secteur cacaoyer. La présente étude avait pour objectif d'analyser les mutations socio-économiques et environnementales induites par les effets collatéraux du swollen shoot du cacaoyer en milieu rural du Sud-Ayaou, ainsi que les stratégies de résilience des paysans. De façon spécifique, il s'est agi de décrire les transformations socio-économiques et environnementales entraînées par la maladie du swollen shoot du

cacaoyer sur la société du Sud-Ayaou et d'identifier les stratégies adoptées par les paysans du Sud-Ayaou pour faire face à la crise cacaoyère.

Au terme de cette étude, il ressort que le swollen shoot du cacaoyer, en renforçant la vulnérabilité des populations, a concouru à désarticuler les rapports socio-économiques, ainsi que l'environnement physique et culturel par la réinvention de ces membres. En effet, pour faire face à la perte de leur économie de base, les populations du Sud-Ayaou se sont ruées sur les cultures vivrières dans un environnement de saturation foncière conjugué aux difficultés de redynamisation du secteur cacaoyer. Ceci n'est pas sans conséquence sur les rapports de production. En tant que plante de structuration foncière, la destruction des cacaoyères a entraîné des pressions sociales qui impactent négativement l'environnement. Tout de même, les populations ont adopté des stratégies allant de la substitution de la cacaoyère à d'autres cultures de rente nouvellement introduites, à l'émergence de nouveaux attributs culturels (élevage, danse lucrative, assistanat).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADJAMAGBO Agnès. 1999. Crise en économie de plantation ivoirienne et transformation des rapports sociaux : le dilemme féminin à Sassandra (Côte d'Ivoire). Paris. Centre français sur la population et le développement (les dossiers du CEPED n°51).

BALANDIER Georges. 1970. Sociologie des mutations. Paris. Editions Anthropos.

BOUDON Raymond. 1969. Les méthodes en sociologie. Paris. PUF.

CAMPENHOUDT Luc Van et Quivy Raymond. 2006. Manuel de recherche en Sciences sociales. Paris. Dunod.

COLIN Jean-Philippe. 1990. La mutation d'une économie de base en Côte d'Ivoire. Édition de l'ORSTOM.

CNRA, FIRCA, CCC. 2011. Guide de la lutte contre la maladie du swollen shoot du cacaoyer en Côte d'Ivoire. 1^{ère} Édition.

CROZIER Michel et Friedberg Erhard. 1977. L'acteur et le système, Les contraintes de l'action collective. Paris. Éditions du Seuil. Collection Points/Essais.

DESLAURIERS Jean-Pierre. 1987. Les méthodes de la recherche qualitative. PUQ.

Documents AVB.1979. Vivrier stabilisé dans les Tos. Texte de M. Sabatier. Secteur AVB Bouaflé.

DUCROQUET Hubert, Pascal Tillie, Kamel Louhichi, Sergio Gomez y Paloma. 2017. L'agriculture de la Côte d'Ivoire à la loupe : État des lieux des filières de production végétales et animales et revues de politiques agricoles. European Union, Luxembourg.

EKOMO Engolo Camille. 2001. «Mutations socio-économiques et conditions de vie des ménages ruraux au Cameroun». Revue française de sociologie. Vol. 42 (2), pp.281-294.

JANIN Pierre. 1999. L'avenir des planteurs camerounais, Résister ou se soumettre au marché. Éditions Karthala.

KÉBÉ Boubacar Ismaël et N'guessan Kouamé François. 2003. Rapport de la mission de prospection du swollen shoot. CNRA-Divo.

KÉBÉ Boubacar Ismaël, Kouakou Koffié et N'guessan Kouamé François. 2006. Le swollen shoot en Côte d'Ivoire: Situation actuelle et perspectives. Communication à la 15^{ème} Conférence internationale sur la recherche cacaoyère. San José. Costa Rica.

KONÉ Mariatou et Kouamé N'guessan. 2005. Socio-anthropologie de la famille en Afrique : Evolution des modèles en Côte d'Ivoire. Les Éditions du CERAP.

KOUAKOU Koffié. 2014. Diversité moléculaire du CSSV (cocoaswollen shoot virus) et épidémiologique de la maladie du swollen shoot du cacaoyer (*Theobroma cacao* L.) en Côte d'Ivoire. Thèse de doctorat de Biosciences. Abidjan. Université Félix Houphouët-Boigny.

KOUAKOU Koffié, Kébé Boubacar Ismael, Kouassi N'guessan, Aké Séverin, Muller Emmanuelle. 2011. «Impact de la maladie virale du swollen shoot du cacaoyer sur la production de cacao en milieu paysan à Bazré (Côte d'Ivoire)». Journal of applied Biosciences, n°43. pp.2947-2957.

N'DAPaul. 2006. Méthodologie de la recherche : de la problématique à la discussion des résultats. Abidjan. Edition EDUCI.

N'DOLY Adouobo Christophe. 2012. Libéralisation et pauvreté dans la filière café-cacao en Côte d'Ivoire. Thèse unique de doctorat de sociologie. Abidjan. Université de Cocody.

ROGERS Everett. 2003. Diffusion of Innovation. 5^{ème} Edition, New York: Free Press.

TANO Assi Maxime. 2012. Crise cacaoyère et stratégies des producteurs de la sous-préfecture de Méadji au Sud-Ouest ivoirien. Économies et Finances. Université Toulouse le Mirail – Toulouse II.

TCHÉGNON Abetchi. 2006. «Riziculture irriguée et mutations socio-économiques dans la basse vallée du Zio (Sud Togo)». Revue du Cames. Nouvelle série B. n°2. vol.007.

ZAMBLÉ Bi Zou. 2008. Persistance des traditions face à l'invasion de la modernité : Étude du cas des masques gouro des tribus Mass et Gnan de la Sous-préfecture de Gohitafla. Thèse unique de doctorat de sociologie. Abidjan. Université de Cocody.

LES PLANTATIONS DU PALMIER À HUILE DE LA SONADER AU DAHOMEY/BÉNIN : UNE HISTOIRE SOCIALE (ANNÉES 1960 ET 1970)

Giovanni Tonolo

Université de Florence



INTRODUCTION

Le Dahomey accéda à l'indépendance avec de grands espoirs et de grands besoins, mais le temps était compté. Alors que la dernière décennie de domination coloniale avait laissé une dette publique déjà importante, la disparition soudaine de la Communauté française et la réduction probable des fonds français pour équilibrer le budget contraignirent le gouvernement dahoméen à agir rapidement. Cela n'était pas facile pour un pays disposant de peu de ressources naturelles exportables. Dans les années 1960, les produits du palmier à huile constituaient la principale ressource du pays, bien que le secteur fût en récession depuis des années. En 1964, le palmier à huile représentait encore 74 % de la valeur des exportations.

Les plans de développement économique maintenaient le palmier à huile comme moteur du développement économique du pays, que l'on pensait ne pouvoir atteindre que par l'établissement de grandes plantations standardisées dans le sud du pays.

Fin 1961, la Société générale d'études et de planification (SOGEP) présenta un plan quadriennal pour le Dahomey qui

comportait quatre objectifs principaux pour le secteur agricole : augmenter les salaires ruraux, réduire le nombre de jeunes hommes sans emploi dans les villes, satisfaire les besoins alimentaires de la population et promouvoir les exportations afin d'améliorer la balance des paiements du pays.

Le volet palmier à huile du plan visait à augmenter la production en créant d'immenses plantations, dans le double but de répondre à la demande intérieure croissante due à la croissance démographique et d'améliorer la balance des paiements du pays par le biais des exportations. En outre, la plantation de palmiers sélectionnés devait permettre une utilisation plus efficace des terres, libérant ainsi de l'espace pour d'autres cultures vivrières.

Le 29 décembre 1961, le ministère de l'Agriculture créa la Société nationale pour le développement rural (SONADER), qui devait prendre en charge les interventions en milieu rural.

Le développement du palmier à huile à l'époque coloniale avait rencontré deux problèmes cruciaux : d'une part, la terre du Bas-Dahomey était en grande partie appropriée et cultivée, et fortement morcelée ; d'autre part, il était difficile de convaincre les paysans de participer aux projets, notamment à l'entretien des palmiers sélectionnés. L'introduction des coopératives obligatoires était censée résoudre ces deux problèmes : permettre à l'État de prendre le contrôle de vastes étendues de terres sans exproprier les paysans d'une part, et contraindre la main-d'œuvre à travailler dans les plantations d'autre part.

Une fois que l'État avait défini le périmètre de la plantation, tous ceux qui avaient des droits de propriété sur celle-ci durent céder leurs terres. Les coopératives obligatoires comptaient trois types de membres : les anciens propriétaires terriens inactifs, les anciens propriétaires terriens actifs et les travailleurs non propriétaires. Les anciens propriétaires fonciers recevaient une rente annuelle égale à 3 % de la valeur de la terre au moment de la création du périmètre, soit généralement entre 477,5 et 900 francs CFA par hectare et par an. Les ouvriers non propriétaires recevaient 125 francs CFA par jour à titre d'avance sur leur salaire.

Le travail non rémunéré représentait la valeur nominale de la part des travailleurs dans les bénéfices futurs de la coopérative (30 000 francs CFA par an), à laquelle ils auraient eu droit une fois

que la plantation aurait été en production. Les anciens propriétaires terriens qui travaillaient 200 jours par an avaient droit à la fois au loyer et au salaire. Enfin, ceux qui travaillaient moins de 200 jours par an ne pouvaient pas devenir membres de la coopérative et étaient donc considérés comme des travailleurs salariés.

Bien que la loi fuisse muette à ce sujet, il était entendu que seuls les hommes pouvaient être membres de la coopérative. Les groupements paysans du Sud du Dahomey n'avaient jamais été mixtes : les coopératives n'avaient compté que des hommes, tandis que les femmes formaient leurs tontines.

Par rapport aux autres plans de développement du palmier à huile en Afrique, le cas dahoméen est unique en ce sens qu'il ne prévoit pas d'autres types de plantations que les grandes plantations standardisées.

Le plan de développement du palmier à huile adopté par la Côte d'Ivoire en 1961, qui est le terme de comparaison le plus proche, prévoyait deux types de plantations : les plantations industrielles appartenant à l'État et semblables à celles du Dahomey, ainsi que les plantations villageoises appartenant à de petits exploitants sous contrat, jouissant d'une certaine autonomie en matière de gestion de la plantation et de cultures à associer aux palmiers.

Des dispositions similaires pour les petites palmeraies ont également été prises dans les plans du Nigeria et du Cameroun.

La principale raison de l'exception dahoméenne est que, contrairement aux autres pays, aucune plantation de cette taille n'avait encore été établie. En outre, le sentiment général était que des décennies de développement basé sur l'agriculture à petite échelle avaient échoué.

Confronté à un climat moins propice à la culture du palmier et à l'absence de produits d'exportation alternatifs, le Dahomey était soumis à une pression plus forte que les pays susmentionnés.

Cette contribution porte sur les plantations les plus vastes et les plus représentatives de cette saison de développement : le Grand-Agonvy, financé par la Communauté économique européenne et lancé en 1966, ainsi que le Grand-Hinvi, financé conjointement par la Banque mondiale et l'aide bilatérale de la France et lancé en 1967. Les deux projets ont couvert environ la moitié de la superficie plantée en palmiers à huile sélectionnés au Dahomey entre 1960 et

1979, soit près de 30 000 hectares. Compte tenu de leur ampleur et du fait qu'ils ont servi de modèle aux projets ultérieurs de moindre envergure, ils peuvent être considérés comme représentatifs de la dernière phase de développement de l'industrie de l'huile de palme au Dahomey.

1. La transformation du milieu

La première plantation de grande ampleur du Dahomey indépendant fut celle de Houin-Agamè, financée par la Communauté économique européenne et réalisée à partir de 1962. Alors que la SONADER était uniquement responsable de la gestion et de la réalisation du projet Houin-Agamè, elle fut également chargée de la conception des projets Grand-Agonvy et Grand-Hinvi. Ces projets furent donc une réplique à plus grande échelle de Houin-Agamè, tout en essayant d'éviter les problèmes survenus lors de la première expérience. Par exemple, Houin-Agamè n'avait rien prévu pour subvenir aux besoins des paysans qui avaient perdu toutes leurs terres pour laisser place à la plantation de palmiers à huile. Lorsque Houin-Agamè se limitait à la plantation de palmiers, les nouveaux projets de développement furent divisés entre une zone de palmeraie sélectionnée (ZOPA) et une zone de culture annuelle (ZOCA) de taille égale. La SONADER avait également des préoccupations environnementales explicites : elle craignait que la destruction des îlots forestiers ne prive les populations de bois de construction et de cuisine, et que la grande zone défrichée ne résiste pas à la force des vents susceptibles d'endommager les cultures. Elle choisit donc de « reboiser systématiquement » les zones situées entre les blocs de palmiers à huile avec des arbres rentables, comme le teck.

Les experts écrivirent que les nouveaux projets impliquaient la « reconstitution d'un paysage » : une mosaïque de cultures vivrières, de plantations de petits exploitants, de vestiges forestiers et de sous-bois serait remplacée par des plantations standardisées de palmiers sélectionnés, des zones égales pour les cultures annuelles intensives et des couloirs de reboisement. En 1967, Bruno Amoussou, le directeur général de la SONADER, se vanta que « jamais les paysans de la région n'avaient autant violé la nature ».

Le paysage qui en résulterait devait être « plus rationnel » et « plus humain ». Ces expressions sont typiques des efforts modernistes visant à rendre l'environnement « lisible ».

Un « paysage humain » est un paysage dans lequel l'empreinte humaine est immédiatement visible et dont toutes les composantes ont une justification économique claire. Dans ce cas précis, elles signifiaient la reproduction géométrique de plantations standardisées et la création de parcelles pour la culture intensive ainsi que de zones reboisées à valeur économique.

Les ZOCA étaient divisées en parcelles de 1,5 hectare et attribuées aux membres des coopératives qui en avaient fait la demande : la culture était donc individuelle. Chaque parcelle était à son tour divisée en sept sections : dans six d'entre elles, les paysans devaient suivre le système de rotation des cultures mis au point par l'Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières (IRAT) ; dans la septième, ils étaient libres de cultiver comme ils l'entendaient.

L'objectif des ZOCA était de consacrer une partie du projet à la subsistance des paysans, car cet aspect avait été négligé dans les plantations précédentes. Un système de rotation des cultures fut conçu afin d'utiliser plus efficacement la terre, de restaurer la fertilité du sol de la région et de libérer de l'espace pour l'expansion potentielle des plantations de palmiers.

Cependant, dans le choix des cultures, l'IRAT sacrifia les besoins des paysans à ceux du projet lui-même. Il comprenait trois cultures – le maïs, les arachides et le coton – ainsi que l'utilisation du centrosema en tant que culture de jachère. En revanche, il excluait les cultures vivrières telles que les haricots et le manioc qui jouent un rôle important dans l'alimentation de la région, au profit de cultures commerciales annuelles difficiles à cultiver dans ce climat particulier, telles que le coton et l'arachide.

Ce choix visait à permettre aux paysans d'acheter les engrais nécessaires à ce système.

Dès le début, très peu de paysans étaient prêts à prendre une parcelle dans la ZOCA, et ceux qui l'étaient ne suivaient pas la rotation des cultures exigée, notamment parce qu'elle nécessitait beaucoup de travail, souvent plus que les paysans et leurs familles pouvaient fournir.

Une évaluation ex post de la Banque mondiale révéla que si le

rendement par hectare était plus élevé avec les nouvelles techniques, il n'en allait pas de même pour le rendement par jour de travail : les anciennes techniques étaient plus efficaces en termes de main-d'œuvre.

Du point de vue des paysans, les principaux inconvénients des ZOCA étaient qu'elles les obligeaient à adopter des techniques agricoles intensives et à cultiver des plantes qu'ils considéraient comme inutiles, telles que le centrosema, « un haricot qui ne peut pas être mangé ». En outre, les paysans risquaient d'avoir des voisins absents, ce qui signifiait concrètement que leurs parcelles étaient envahies par les rongeurs.

Seuls les paysans qui n'avaient pas d'autre accès à la terre étaient prêts à travailler dans les ZOCA, mais même dans ce cas, ils préféraient ne pas suivre les directives. Au lieu de cela, ils ne plantaient que du maïs pendant quelques années — une culture qui accéléra l'épuisement du sol et l'invasion des herbes —, puis abandonnaient la parcelle pour chercher d'autres terres en dehors des programmes de développement.

La grande majorité des propriétaires terriens impliqués dans les coopératives du Grand-Hinvi finirent par cultiver des terres en dehors du projet.

En 1978, on estimait que 80 à 90% des ZOCA étaient plantées uniquement de maïs, ce qui épuisait rapidement les nutriments du sol.

Au lieu d'améliorer la fertilité des sols de la région, les projets de développement du palmier à huile réduisirent la disponibilité des terres et contraignit les paysans à réduire les jachères.

L'invasion de l'herbe *Imperata cylindrica* fut la manifestation la plus explicite de la dégradation des sols.

Depuis l'entre-deux-guerres au moins, les Français considéraient cette herbe comme l'un des symptômes de l'épuisement prochain des palmeraies.

La SONADER combattit l'herbe de plusieurs manières, en essayant de l'éradiquer à la main, à la machine ou en l'étouffant avec du *Pueraria*. Elle utilisa également des herbicides, mais ils se révélèrent inefficaces ou nécessitaient des doses trop élevées pour les moyens de la SONADER, ce qui conduisit à les abandonner avant 1969.

Les mesures de sécurité étaient quant à elles très sommaires : les ouvriers dahoméens, protégés uniquement par des gants, devaient appliquer l'herbicide à la main.

En raison de la contamination des nappes phréatiques par ces pesticides, ainsi que par les insecticides utilisés pour protéger les palmiers, et de la pollution des cours d'eau par le rejet des effluents des huileries, les plantations limitèrent l'accès à l'eau potable.

Les experts ne reconnurent la valeur des connaissances locales qu'après l'échec de toutes leurs tentatives. C'en est qu'à la fin de l'année 1968 qu'ils demandèrent aux paysans comment ils entretenaient l'imperata. Ils découvrirent alors que le moyen le plus efficace pour contrôler sa croissance était d'ombrager et d'enrichir le sol. Lorsqu'elles étaient disponibles, les parcelles étaient abandonnées lorsque les herbes apparaissaient, ce qui permettait de créer une jachère forestière. Ainsi, le processus pouvait recommencer au bout de quelques années.

En revanche, le fait que les ZOCA fussent souvent inutilisées ou abandonnées après la culture du maïs facilitait la propagation de l'Imperata.

Ainsi, les experts constatèrent que la destruction des zones forestières prévue par les projets privait non seulement les paysans d'une source de bois, mais aussi de l'antidote le plus rentable contre la propagation de l'Imperata. La création de plantations de teck compensait la première, mais pas la seconde. Le « paysage humain », comprenant les cultures vivrières et les zones de reboisement, loin de permettre une utilisation plus efficace des ressources naturelles, provoquait au contraire leur épuisement.

Les plantations finirent par mettre en péril l'autosuffisance des paysans.

Le projet réduisit la superficie des terres cultivées et les femmes durent consacrer une part plus importante de leurs revenus à l'achat de nourriture.

Les femmes du Grand-Hinvi disaient qu'« avant l'arrivée de la coopérative, on avait des champs en pagaille, on n'était pas obligé d'acheter de la nourriture ».

Une enquête réalisée au milieu des années 1970 a révélé que 85 % des paysans de Houin-Agamè ne produisaient pas suffisamment de nourriture pour subvenir à leurs besoins.

2. La transformation du travail

Outre un nouveau paysage, ces projets introduisirent une nouvelle forme de travail, avec des tâches standardisées, des salaires et des horaires fixes. Lorsqu'une coopérative était créée, si les propriétaires fonciers ne pouvaient éviter de céder leurs terres, ils pouvaient éviter de travailler dans les plantations. En réalité, peu de propriétaires travaillaient dans ces coopératives. Il y avait au moins trois raisons à cela : les propriétaires fonciers étaient généralement âgés ; ils ne voulaient pas participer à un projet qui avait pris leurs terres sans leur consentement ; ils ne vivaient pas nécessairement à proximité du périmètre. Les travailleurs furent en grande partie des migrants. Le salaire journalier de la SONADER (125 francs CFA), bien inférieur au salaire minimum agricole, n'était pas attractif.

Les travailleurs immigrés devaient être amenés par camions et vivaient dans des dortoirs aux conditions sanitaires déplorables. Il n'y avait pas de puits et les travailleurs devaient utiliser l'eau de la rivière Aguidi, porteuse de bactéries infectieuses telles que celles responsables de la schistosomiase et du paludisme, qui constituaient les principales causes de décès dans la région.

Les bas salaires et l'absence de liens avec la terre firent que ces travailleurs ne se considéraient pas comme des membres d'une coopérative, mais plutôt comme des employés quotidiens et mal payés d'un domaine d'État.

Par conséquent, ils se rendaient sur la plantation soit pendant la saison morte, soit lorsqu'ils devaient payer des impôts, et la quittaient dès qu'ils trouvaient un emploi mieux rémunéré.

Les coopératives s'appuyaient donc davantage sur le travail irrégulier que sur des coopérateurs engagés et autonomes.

De plus, au Grand-Agonvy, et plus encore au Grand-Hinvi, dès qu'il y avait pénurie de main-d'œuvre masculine, des femmes furent recrutées.

La SONADER considérait les hommes plus efficaces, mais en raison des bas salaires, elle n'avait souvent pas d'autre choix que d'employer des femmes.

Ces dernières finirent par constituer une part importante de la main-d'œuvre journalière, en particulier dans les coopératives qui étaient moins proches des marchés.

L'insuffisance des salaires entraîna l'inefficacité de la main-d'œuvre.

La SONADER décida alors de réduire encore le coût du travail dans les plantations. Malgré l'augmentation du coût de la vie, les salaires nominaux des membres des coopératives n'augmentèrent pas. De plus, les membres ne reçurent pas les ristournes attendues sur les bénéfices des plantations.

Certaines coopératives augmentèrent également le volume de travail requis pour obtenir la totalité de la rémunération journalière, une décision visant à se débarrasser des travailleurs « paresseux ». Cette mesure contraignit également les « bons membres de la coopérative » à chercher d'autres activités pour gagner leur vie.

Toujours dans le but de réduire les coûts de main-d'œuvre, le travail à la pièce fut introduit dans tous les projets vers 1972. Ce changement visait à favoriser ceux qui étaient prêts à travailler davantage, car le salaire mensuel était devenu « ridicule » en raison de l'augmentation du coût de la vie.

Au lieu de payer les travailleurs suffisamment pour qu'ils puissent vivre, la SONADER structura la journée de travail de manière à laisser du temps pour la récolte des denrées alimentaires ou d'autres activités.

L'entreprise parapublique jugea plus efficace de faire travailler moins les paysans dans les plantations tout en leur permettant de subvenir à leurs besoins que de leur imposer des journées de travail plus longues avec un salaire devant également couvrir les coûts de la reproduction sociale. En fin de compte, les projets profitèrent d'une main-d'œuvre familiale bon marché pour les plantations, tout en menaçant les conditions qui permettaient d'assurer l'autosuffisance dans la région.

Malgré la situation généralement positive du marché mondial, la SONADER maintint le prix d'achat offert aux producteurs à un niveau bas pendant toute la décennie.

Celui-ci ne suivit pas la hausse des prix à l'exportation. Toute amélioration du marché mondial profita directement à la société parapublique, mais jamais aux producteurs. La stagnation du prix d'achat et la faiblesse du salaire journalier étaient des

décisions délibérées de la SONADER, parfois même contredites par les bailleurs de fonds. En 1974, par exemple, la Banque mondiale tenta en vain de convaincre la société parapublique que les prix mondiaux actuels permettaient d'augmenter à la fois le prix d'achat du fruit du palmier et le salaire journalier, et que ces ajustements étaient nécessaires pour maintenir l'intérêt des paysans pour le projet.

La SONADER conserva les bénéfices de l'exportation des produits de la palme pour rembourser ses investissements (y compris la dette contractée auprès de la Banque mondiale). Suite à la dévaluation du franc et aux premiers résultats décevants des ZOCA, la trésorerie de la SONADER se dégrada rapidement entre 1970 et 1971. En onze mois, la société enregistra une perte de 235,9 millions de francs CFA (1,1 million de dollars) et dut contracter des emprunts à court terme auprès des banques locales pour financer les frais de fonctionnement des coopératives.

En 1972, lorsque les premières récoltes des plantations furent nettement inférieures aux prévisions, la SONADER subit une nouvelle perte de 100 millions de francs CFA et dut demander un prêt de 712 millions de francs CFA à la Caisse centrale de coopération économique française pour couvrir le déficit des trois années suivantes.

Les dévaluations successives du dollar et les retards du gouvernement dahoméen dans l'acheminement des fonds compliquèrent encore la situation. En 1973, la SONADER demanda un financement supplémentaire de 2,5 millions de dollars pour couvrir les déficits passés et prévus de ses coopératives, et reçut 1,07 million de dollars de subventions du FED et du FAC, ainsi qu'un prêt supplémentaire de 600 000 dollars de la Banque mondiale en 1974.

Malgré cette situation financière préoccupante – qui avait ses origines dans la période coloniale et avait été aggravée par les politiques économiques menées par la France et les États-Unis, notamment par les taux d'emprunt et les dévaluations de leurs monnaies, plutôt que par une mauvaise gestion de la SONADER elle-même – la SONADER appliqua deux poids, deux mesures aux membres des coopératives et à ses employés directs (agents, animateurs, cadres, ouvriers). La logique sous-jacente était que

leurs salaires et le budget de l'État primaient l'amélioration des conditions de la population rurale. En novembre 1971, par exemple, la SONADER n'hésita pas à augmenter sensiblement le salaire mensuel minimum des encadreurs et animatrices ruraux, qui passa de 7 500 à 12 000 francs CFA, alors qu'elle ne modifia pas les salaires des membres des coopératives.

En octobre 1972, les frais de personnel de la SONADER dépassaient la moitié de ses frais généraux de fonctionnement.

Dans un pays comme le Dahomey, fortement endetté et disposant de peu de produits exportables, l'aide extérieure ne pouvait être utilisée pour améliorer la situation de la population rurale qu'une fois que les demandes des travailleurs « urbains » avaient été satisfaites. C'étaient ces derniers, et non les paysans qui n'étaient pas membres d'un syndicat, qui pouvaient décider de la survie d'un gouvernement.

L'appauvrissement général de la population, provoqué par le système coopératif, entraîna également une augmentation des inégalités. Les coopérateurs démunis, qui avaient un droit de propriété sur un terrain situé dans le périmètre de la coopérative, le vendaient dès que possible. Les anciens petits propriétaires, qui perdaient progressivement leur pouvoir d'achat, vendaient ces titres qui ne leur garantissaient qu'un très faible loyer annuel. Comme le disaient certains : « Avec ces trois bouteilles de bière, nous venons de boire un an de revenu de ma terre ».

Les titres de propriété ainsi obtenus devinrent alors une monnaie à part entière. En conséquence, la propriété s'est progressivement concentrée entre les mains de quelques paysans aisés qui espéraient créer de grands domaines après la dissolution des coopératives.

Au lieu de redistribuer les terres en faveur des jeunes paysans, les coopératives ont servi à concentrer la propriété foncière.

Cette concentration n'avait aucune conséquence pratique tant que les coopératives existaient, mais elle annulait toute redistribution des terres. Initialement conçues pour maintenir une forme collective de production, les coopératives de la SONADER ont fini par renforcer la tendance à la production individuelle et au travail salarié, en favorisant la commercialisation des titres fonciers et la création d'une paysannerie sans terre.

ÉPILOGUE

Au début des années 70, les paysans répondirent au manque de nourriture par un vol systématique des fruits de palmier dans les plantations.

En 1977, le représentant de la CEE au Bénin estimait que 30% de la production totale des plantations étaient volés et vendus sur les marchés locaux.

Dans certaines coopératives, les vols concernaient non seulement les fruits des palmiers, mais aussi les arbres de teck et le bétail.

Les paysans se sentaient doublement dépossédés : d'une part, leurs terres et leurs palmeraies leur avaient été confisquées par le biais des coopératives, et d'autre part, ils se voyaient payer des prix d'achat artificiellement bas pour les fruits de palme par la SONADER.

Dans cette perspective, le vol de fruits de palme dans les plantations dahoméennes correspond à ce que James Scott appelait « une arme des faibles » ou une « forme quotidienne de résistance ».

Dès que les palmiers sélectionnés commencèrent à produire, les plantations ne donnèrent pas le rendement escompté. En 1973, les plantations du Grand-Hinvi avaient un rendement moyen de 4 tonnes par hectare (pour un objectif de 8 tonnes).

Ces mauvais résultats étaient principalement liés à l'échec des efforts de la SONADER pour mettre en place un régime de travail efficace. Les bas salaires, l'absence de ristournes et les bas prix d'achat encouragèrent les paysans à voler les fruits, ce qui empêchait les plantations d'être récoltées régulièrement et à temps. Cette dynamique créa un cercle vicieux qui sapait le fonctionnement des coopératives : celles-ci étaient de moins en moins capables d'améliorer les conditions des paysans, qui, à leur tour, étaient de plus en plus susceptibles de mettre en péril la cohérence économique des projets. Jusqu'à présent, les entreprises parapubliques africaines, bien que peu étudiées, ont été conçues comme des dispositifs stimulant le développement et protégeant les secteurs vitaux des intérêts lucratifs étrangers. Le cas de la SONADER nous permet de nuancer cette vision. Contrairement à

la période coloniale, au cours de laquelle les profits générés par le développement du palmier étaient presque entièrement reversés à la France, la SONADER permit de retenir une partie de ces profits dans le territoire dahoméen. Cependant, ce furent les cadres de la parastatale et non les producteurs membres des coopératives qui en furent les principaux bénéficiaires.

Si la SONADER aurait pu allouer une part plus importante de ses bénéfices aux paysans, il est vrai aussi que la situation financière précaire du pays et les rendements inférieurs aux prévisions des plantations ne lui laissaient pas beaucoup de latitude. Le cas de la Côte d'Ivoire montre que les augmentations importantes des salaires et des prix d'achat, bien supérieures à celles recommandées par la Banque mondiale en 1974, ne suffirent pas. Une approche plus redistributive aurait pu prolonger la vie des projets, mais elle ne les aurait guère sauvés, tant qu'ils étaient basés sur l'exportation d'une denrée, comme les produits du palmier béninois, dont les débouchés sur le marché mondial ne cessaient de diminuer.

DEUXIÈME PARTIE/AXE 2

HABITAT,
ENVIRONNEMENT
ET INFRASTRUCTURES

LES COULOIRS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU MOZAMBIQUE : UN IMPORTANT LEVIER DANS LA RECONSTRUCTION DU PAYS (1980-2017)

MAIZAN Kouassi Tehua

Docteur en Histoire Contemporaine

Kouassimaizan24@gmail.com

RÉSUMÉ

Le concept de couloirs de développement s'inspire des couloirs de transport qui relient divers pays ou diverses régions grâce à des réseaux de logistique et de transport efficaces. Ce concept est souvent centré sur des réseaux routiers et ferroviaires desservant les ports. Le Mozambique, du fait de sa position et de ses nombreuses ressources naturelles a développé des couloirs de développement visant l'intégration sous-régionale. Un an après la guerre civile (1977-1992), et au lendemain des premières élections présidentielle et législative d'octobre 1994, le programme régional d'aménagement du territoire (RSDIP) fut lancé en 1995 avec les couloirs de développement de Maputo (CDM), de Nacala et Beira.

L'objectif visé par cette étude est de montrer que les couloirs de développement économique participent et demeurent incontournables dans la reconstruction du Mozambique. Mieux, ils représentent un exemple de développement économique sous-régional. Ce qui revient à dire que les couloirs de développement

économique sont indispensables dans le système économique mozambicain. L'élaboration de ce présent article s'appuie sur l'histoire contemporaine du Mozambique en général, et de la période post-conflit en particulier. Après analyse des documents, il ressort que les couloirs de développement économique ont non seulement eu un apport considérable dans l'économie, mais ont aussi permis aux différents ports du pays de s'ouvrir sur l'extérieur.

Mots clés : Mozambique – Concept – Couloir – Transport - Port

ABSTRAT

The concept of development corridors was inspired by the transportation corridors that link various countries or regions through efficient logistics and transportation networks. This concept is often centered on road and rail networks serving ports. Mozambique, with its exceptional position and natural resources, has developed development corridors aimed at sub-regional integration. One year after the civil war (1977-1992), and following the first presidential and legislative elections in October 1994, the Regional Spatial Development Program (RSDIP) was launched in 1995 with the Maputo (CDM), Nacala and Beira development corridors. The aim of this study is to show that the economic development corridors have played and continue to play an essential role in the reconstruction of Mozambique. Better still, they represent an example of sub-regional economic development. In other words, economic development corridors are indispensable to the Mozambican economic system. This article is based on the contemporary history of Mozambique in general, and the post-conflict period in particular. After analyzing the documents, it emerges that the economic development corridors not only made a considerable contribution to the economy, but also enabled the country's various ports to open up to the outside world.

Keywords : Mozambique - Concept - Corridor – Transport- port

INTRODUCTION

Les affres de la guerre ont dévasté le Mozambique. Une fois cette guerre terminée, il fallait songer à sa reconstruction sur tous les plans. D'où le sens de cette assertion : « Après les destructions de la guerre civile de 1976 à 1992, il était essentiel de reconstruire le pays au plan politique, économique, social et sécuritaire » (Guebourg J. L, 1997, pp.29-33).

Pour y remédier, plusieurs stratégies ont été adoptées dont la construction des « couloirs de développement ». Les couloirs de développement sont des zones géographiques stratégiquement désignées pour encourager la croissance économique et le développement infrastructurel. Ces couloirs sont généralement choisis en fonction de leur potentiel à stimuler l'activité économique et à améliorer la connectivité entre différentes régions. Ce qui devait susciter l'essor économique du pays. Dès lors, comment s'est faite la mise en place des couloirs de développement économique de sorte à constituer un puissant levier de la croissance économique du pays ?

Tenter de répondre à cette question, reviendrait à mettre en évidence l'objectif général de cette étude qui vise à indiquer d'une part que les couloirs de développement demeurent importants pour la promotion du commerce national et international grâce à de puissants réseaux de communication, et d'autre part, de souligner que cette politique constitue un modèle de développement sous-régional.

Pour atteindre cet objectif, il a fallu recourir aux ouvrages généraux et spécialisés sur le sujet. Ce qui nous a permis de dégager les grands axes de notre étude. Le tout corroboré par les données sur l'histoire contemporaine du Mozambique, comme l'atteste l'analyse de Marie-Annick Lamy-Giner sur « le port de Maputo à la reconquête de ses arrières pays. » (Marie A.L, 2009, pp.247-269), pour qui la réussite de la reconstruction du Mozambique dépend en grande partie du succès de la réhabilitation de ses infrastructures de transports. A côté de ces documents, nous eûmes recours aux articles scientifiques portant sur les circuits d'échanges économiques dont les plus prisés sont les couloirs de développement.

Ainsi, tout le travail a été organisé en trois parties. Dans la première partie, il est question d'examiner la zone géographique ayant abrité les couloirs de développement économique. Quant à la seconde, elle élucide la typologie des couloirs de développement

économique, tandis que le dernier mouvement se réserve d'expliciter les relations entre le Mozambique et ses voisins ainsi que l'impact des couloirs dans le développement socioéconomique du pays.

1. Le cadre géographique des couloirs de développement économique

Les couloirs de développement économique sont le plus souvent liés aux facteurs historiques et politico-économiques. Ils sont mis en relief à travers la création des couloirs de développement de 1980 à 2007, ainsi que les réseaux routiers et ferroviaires.

1.1. La création des couloirs de développement de 1980 à 2007

Entre 1980 et 1990, la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) épousa l'idée de la mise en place des couloirs de développement économique. Ce projet se transforma en Programme Régional d'Aménagement du Territoire (RSDIP) qui fut lancé par l'Afrique du Sud. C'est ainsi que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) se saisit du dossier et l'intègre à son plan d'action dans les années 1990 en procédant au lancement de la phase pilote du projet. Mais, il fallait attendre l'année 2007 pour voir la réalisation effective de ce projet.

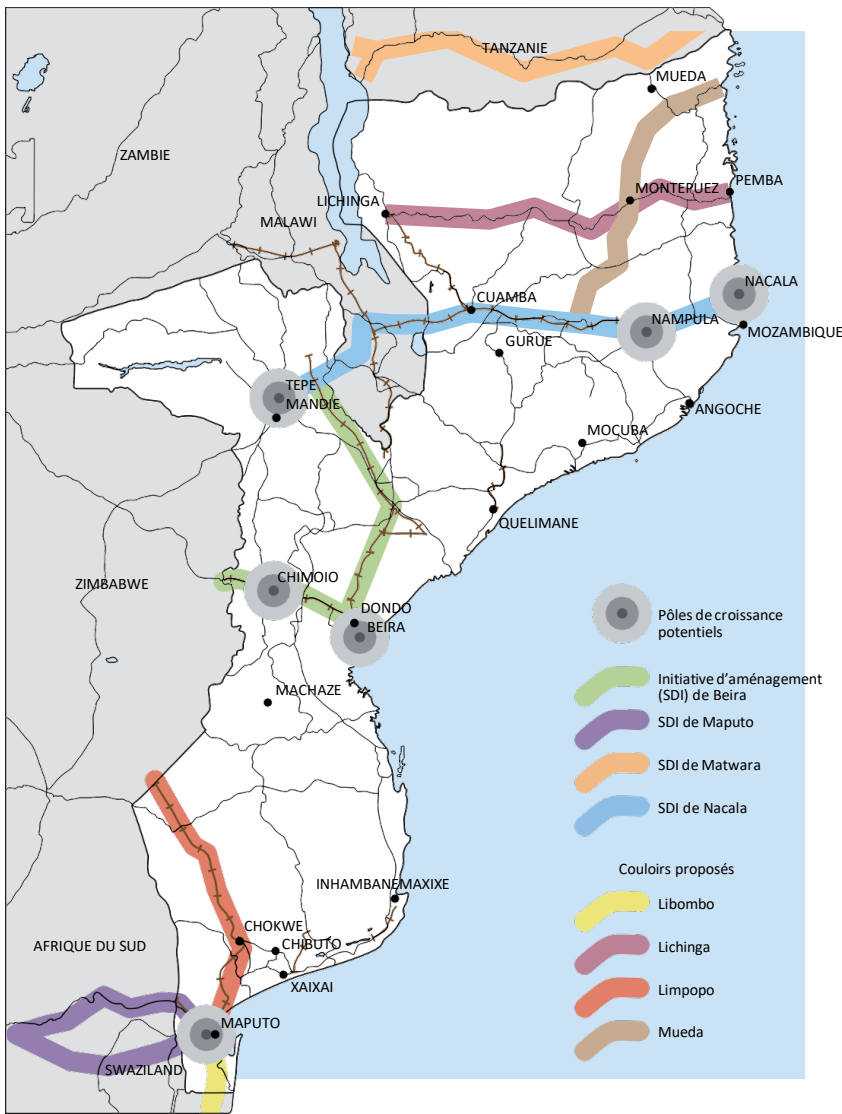
C'est alors que le NEPAD et la Banque Africaine de Développement (BAD) donnent officiellement le « coup de pioche » pour la mise en place définitive des couloirs de développement qui vont servir de voies de ravitaillement, de structuration, de hiérarchisation, de promotion des investissements et surtout des infrastructures interconnectées dans les zones ciblées (Marie A. 2009, pp. 247-269).

Sur le champ, on identifie vingt-et-un couloirs de développement répartis dans seize pays dans le cadre du RSDIP. Mais les plus actifs sont : Beira, Limpopo et Maputo (Mozambique), Mtwara et central (Tanzanie), Bas-Congo (République démocratique du Congo), Trans-Caprive (Namibie) et le couloir Nord-Sud (Zimbabwe), soit un total de huit couloirs. Le couloir central raccorde plusieurs pays dont la Tanzanie, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la RDC.

Quand au couloir Nord-Sud, il couvre également huit pays. Ce sont l'Afrique du Sud, le Botswana, la RDC, le Malawi, le Mozambique, la Tanzanie, la Zambie, et le Zimbabwe. Ce couloir

s'étend du port de Dar es-Salaam en Tanzanie jusqu'à Durban en Afrique du Sud avec une interconnexion au couloir de Maputo. Le couloir Nord relie quant à lui le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la RDC. La carte ci-dessous en est une parfaite illustration.

Carte 1 : Les Couloirs de croissance au Mozambique



Source : Banque mondiale. URL : imf.org. pubs. La montée en puissance du Mozambique. Construire un nouveau lendemain. p. 97.

Nous observons les pays voisins avec qui le Mozambique effectue la plupart des échanges Sud-Sud. Au Nord, la Zambie, la Tanzanie, le Malawi. À l'ouest, le Zimbabwe et au Sud, l'Afrique du Sud, le Swaziland. La Capitale Maputo au Sud près de l'Afrique du sud possède le premier port du pays, ensuite le port de Nacala, et le troisième, le port de Beira, peu profond.

1.2. Les réseaux routiers et ferroviaires

Le réseau routier est l'ensemble des voies terrestres permettant d'accéder à plusieurs localités. Au Mozambique comme partout ailleurs, il joue un rôle important dans le domaine du transport des personnes et des biens. C'est dire que le réseau routier demeure la meilleure possibilité de transport pour une large majorité de la population, d'autant plus que l'absence de réseau ferroviaire national et l'insuffisance des transports par voie d'eau entre les villes est palpable au Mozambique. Toutefois, le mauvais état du réseau routier va impacter la vie socioéconomique. On assiste au coût élevé des véhicules, la cherté des transports et une baisse de fréquence au niveau de la circulation routière. Ce qui se ressent au niveau des zones agricoles. Pour y remédier, l'État met l'accent sur le réseau ferroviaire.

Ainsi, les transports ferroviaires sont répartis sur trois réseaux situés dans le sud, au centre et dans le Nord du pays et relient les pays voisins aux principaux ports mozambicains (Maputo, Beira et Nacala). À la question de savoir les objectifs de cette nouvelle politique d'investissement, l'autorité répond qu'il s'agit d'une part, de relier le Sud et le Nord, d'établir des liaisons entre les capitales provinciales et de faciliter l'accès aux régions industrielles, surtout les industries extractives. D'autre part, il convient de faciliter la libre circulation des personnes et des biens, notamment dans les régions à fort potentiel économique, agricole, touristique et les zones désignées pour le développement industriel et la mise en valeur des ressources naturelles, précise Aicardi. S. P. (1987, pp.3-31). Pendant des décennies, les ports et chemins de fer mozambicains ont été gérés par la société Portos de Caminhos de Ferro de Moçambique (CFM) en concession, car en dépit des aides financières étrangères, l'État a été incapable de réhabiliter à lui seul les infrastructures nationales. Depuis 2003, le grand port du pays, Maputo, est géré

par un consortium composé d'Européens, de Sud-africains et de partenaires mozambicains. Le nouveau nom du port de Maputo, « Port development company » (MPDC), est détenu à 51 % par cinq (5) investisseurs privés. Quatre d'entre eux, le Mersey Dock Group, propriétaire et opérateur du port de Liverpool en Angleterre, la Skanska, une compagnie suédoise de construction, la Liscont, un opérateur portuaire portugais et la mozambique Gestores, un groupe mozambicain de consultants, forment le noyau d'investisseurs initiaux. La MPDC apparaît comme un fruit du partenariat public-privé prôné par le NEPAD, consistant à faire appel « au secteur privé comme acteur clé de la croissance et de l'investissement » (Crouzel. Y, 2002, pp.120-130)

2. Identification des couloirs du développement au Mozambique (2007-2017)

Le Mozambique joue le rôle de plateforme régionale grâce à ses trois couloirs logistiques. L'exceptionnelle situation maritime de 2500km dont dispose le Mozambique sur l'Océan Indien l'a conduit à jouer un rôle clé dans la logistique régionale en Afrique australe. Avec trois couloirs logistiques de développement, Maputo, Beira, Nacala, le Mozambique dessert l'Afrique du Sud, l'Eswatini, le Zimbabwe, le Malawi, la Zambie et la RDC.

2.1. Le Couloir du développement de Maputo

C'est le couloir de développement le plus avancé de l'Afrique subsaharienne. Il relie les provinces sud-africaines du Gauteng, Mpumalanga et du Limpopo ainsi que le Swaziland. Une situation profitable aux entreprises sud-africaines, dans la mesure où, au lieu d'utiliser le port de Durban, celles-ci ont la possibilité de relier par la route de manière rentable, le port de Maputo. Pour soutenir le projet de développement du couloir, est lancée en 1994, l'initiative logistique du couloir de Maputo (ILCM). La phase expérimentale du projet a été Mozal, spécialisée dans la transformation de la bauxite. C'est dans cette optique que Mozal fut fondée en 1998 et que de gros investissements⁶⁷ pouvaient opérer au Mozambique

⁶⁷ Dénommé ainsi à partir de Mozambique aluminium, basée à Matola, une ville du Mozambique, capitale province de Maputo, maintenant détenue par le géant minier australien BHP Billiton, associé à des capitaux japonais et mozambicains, Mitsubishi corporation détenant 25% du consortium. De même, que le barrage Cahoro Bassa, sur le

(Blanc M. O, 1997, pp.133-140). Ce qui impliqua à terme une série de financements dans les secteurs minier et énergétique. Une augmentation notable de la circulation et des échanges est à noter le long du couloir de développement de Maputo, y compris de nouveaux investissements dans le tourisme, et une amélioration des durées de transport, de la sécurité routière et de l'efficacité logistique. Des plans ambitieux existent pour une deuxième phase de développement dont une nouvelle extension de Mozal, de nouveaux investissements dans la sidérurgie, un complexe de production d'engrais et un rallongement possible de l'autoroute jusqu'à Ponto do ouro sur la côte à la frontière avec l'Afrique du Sud.

À l'analyse de ce premier couloir de développement, nous retenons que les capacités routières et ferroviaires du couloir sont sous-utilisées, et ce couloir pourrait ne pas atteindre son plein potentiel, vu les investissements consentis. Force est de reconnaître que le segment sud-africain connaît une croissance plus forte que celui du Mozambique. Diverses raisons, expliquent cette situation à savoir les difficultés liées à la concession ferroviaire et les sous-investissements qu'elles entraînent dans la capacité ferroviaire. De plus, le climat des investissements reste médiocre au Mozambique de façon générale, ce qui rend l'activité privée quasi-inexistante. Pour relever le défi, le gouvernement mozambicain gagnerait à imprimer un nouvel élan, car les nouveaux investissements effectués dans les ports concurrents de Durban et Richards Bay, en Afrique du Sud, pourraient entacher les avantages comparatifs du port de Maputo et étouffer le développement du couloir de Maputo.

2.2. Le couloir de développement de Nacala

Ce couloir couvre les provinces de Tete, Zambezia, Niassa, Nampula et Cabo Delgado, soit une superficie de 499 000 km², et une population totale de 14 millions d'habitants. En 2004, un accord fut signé par le Mozambique, la Tanzanie, le Malawi et la Zambie. L'objectif de cet accord était de renforcer la connectivité régionale et l'accès maritime aux pays enclavés du Malawi et de

Zambèze, est né d'un accord entre le Portugal et l'Afrique du Sud le 19 Septembre 1969, pour fournir de l'électricité à celle-ci, via, une ligne à haute tension de 1400 km de long. Après l'indépendance en 1975. Il faut attendre l'année 2005, pour qu'un accord prévoyant que 15% des recettes soient reversées au Portugal.

la Zambie. Cela implique de développer les infrastructures de transport (routes, ferroviaires, ports) pour faciliter le commerce et le développement économique dans la région. Le développement du couloir routier de Nacala permettra d'accroître le volume des exportations de la Zambie transitant par le port de Nacala. Le couloir de Nacala traverse le Malawi pour s'étendre jusqu'à Lusaka, la capitale de la Zambie. Traditionnellement, ce couloir a servi d'axe de transit international qui permettait à la Zambie et au Malawi d'accéder au port de Nacala en empruntant les chemins de fer du Nord et les chemins de fer du Malawi jusqu'à ce que la guerre civile au Mozambique ne perturbe les réseaux de transport. Le couloir de Nacala attire d'importants investissements publics et privés aujourd'hui du fait des besoins de transport des exploitations de mines de charbon de Tete. On estime à 5 milliards de dollars les investissements consentis sur les cinq dernières années pour l'exploitation de ressources minérales au Mozambique dont une bonne part au couloir de Nacala. Un fort potentiel inexploité dans les secteurs de l'agriculture, de la forêt, des mines, du tourisme et de l'industrie.

Des grands investissements d'infrastructures sont à signaler. Un investissement de 3.4 milliards de dollars effectués par un consortium dirigé par Vale, le géant minier brésilien, pour remettre en état les 912 Km de voies ferrées reliant Moatize (Tete) au port de Nacala, dont un tronçon au Malawi. On signale également, la construction d'un nouveau port à Nacala par Vale d'un montant de 1.1 milliard de dollars (Blanc M.O.,1997, pp.133-140), la construction d'un grand aéroport, la mise à niveau des routes de Nampula-Cuamba et Cuamba-Mandimba-Lichinga et enfin le développement de la zone économique spéciale de Nacala, fondée en 2007. Le total des investissements annoncés est de 1.2 milliards de dollars pour 53 projets approuvés parmi lesquels certaines usines de transformation agroalimentaire fonctionnent déjà. En 2017, la capacité de transport ferroviaire du couloir de Nacala a atteint 18 à 20 millions de tonnes, puis à terme, 30 millions de tonnes, principalement pour exporter le charbon produit à Tete (Blanc M.O.,1997, pp.133-140). La découverte de réserve de gaz naturel dans le bassin de Rovuma, au Nord de Nacala, et les investissements correspondants attendus pourraient également renforcer le couloir de Nacala. Il ressort, que le couloir de Nacala pourrait redessiner

le paysage économique du Mozambique, mais aussi ceux de la Zambie et du Malawi. Pour ce faire, il faudra traiter plusieurs questions essentielles, à savoir l'absence d'un cadre institutionnel efficace pour planifier, coordonner, suivre et gérer l'expansion du couloir de façon systématique, participative et durable. Pour relever le défi, la réussite du couloir de Nacala dépendra de la création d'une plateforme publique et privée. Il est essentiel d'avoir des investissements publics dans les infrastructures tels que les routes, l'eau et l'énergie ; un bon climat d'investissement pour que les retombées des investissements privés augmentent les revenus et aident les populations à sortir de la pauvreté.

2.3. Le couloir de développement de Beira

Le couloir de Beira est défini comme étant le réseau de transport reliant le port de Beira au Zimbabwe. Ce couloir inclut les liaisons routières reliant Beira au Malawi et à la Zambie ainsi que la liaison ferroviaire jusqu'à Tete. Le port de Beira est raccordé à l'intérieur du Mozambique ainsi qu'au Botswana et à la RDC. Il repose sur deux initiatives : Les investissements dans les mines de charbon de Tete⁶⁸, et le couloir de croissance agricole de Beira. La première, initiée en juin 2010 pour faciliter les exportations de charbon de Tete, la ligne de SENA a été rénovée. De même, des plans existent pour agrandir le port de Beira et augmenter la capacité ferroviaire de 6 à 20 millions de tonnes par an, mais des contraintes physiques sont à surmonter. Comme contraintes, le port de Beira est assez peu profond. À l'inverse, Nacala est un port en eau profonde mieux adapté aux cargaisons en vrac comme le charbon. De ce fait, des plans pour construire une nouvelle liaison ferroviaire entre Tete et Macuse ainsi qu'un nouveau port en eau profonde multi-utilisateur est envisagé. La seconde, à savoir le couloir de croissance agricole de Beira est un partenariat entre le gouvernement, des investisseurs privés, des associations d'agriculteurs, le département britannique du développement international, la Norvège et d'autres pays. Cette

⁶⁸ Vale et Rio Tinto exportent actuellement toutes deux du charbon par le port de Beira. Les groupes brésiliens Vale et Anglo-australien Rio Tinto sont deux des principaux exploitants de charbon au Mozambique, dont le sous-sol pourrait détenir les plus importantes réserves encore inexploitées dans le monde. Si les corridors de transport jusqu'à l'océan Indien sont améliorés, les exportations de charbon du Mozambique pourraient atteindre 100 millions de tonnes au cours de la prochaine décennie, en grande partie pour alimenter le développement industriel de l'Inde et de la Chine.

initiative fut lancée en 2010. L'objectif consistait à promouvoir des investissements supplémentaires dans les exploitations commerciales et l'agro-alimentaire dans le couloir de Beira⁶⁹. Le fonds agricole soutient également de nombreux investissements dans les secteurs agricole et agro-alimentaire. Ce fonds soutient également des investissements dans des projets d'irrigation et de service d'appui aux petits exploitants. Pour ce qui est de ce dernier couloir de développement, les défis à relever sont similaires à ceux du couloir de Nacala. Cependant, la portée et l'agencement des investissements en infrastructures⁷⁰ seront dorénavant d'une importance cruciale. De plus, l'augmentation des risques politiques et sécuritaires dans le Nord du Mozambique inquiète le secteur privé. D'où la nécessité pour le Mozambique d'établir des relations avec ses voisins.

3. Les relations du Mozambique avec les pays voisins et l'apport des couloirs de développement pour le pays.

Le Mozambique entend renforcer son rôle de plateforme logistique en modernisant et en développant ses infrastructures vers les pays voisins afin de concurrencer les ports d'Afrique du Sud (Richards Bay, Durban) et d'Afrique de l'Est (Dar es Salam, Mombassa). Les relations extérieures du Mozambique sont palpables avec ses voisins membres de la SADC.

3.1. Les relations du Mozambique avec les pays voisins

Depuis la fin de la guerre civile en 1992, le Mozambique renoue avec les pays voisins. Pour attester cela, il établit des relations économiques, commerciales et surtout maritimes. Son premier partenaire est l'Afrique du Sud avec qui il tisse des liens particulièrement étroits. Les relations avec l'Afrique du Sud

⁶⁹ Dans les provinces de Tete, Sofala, et Manica. Les cultures commerciales gagnent en importance, incluant l'arachide, le sésame, le coton, et l'anacarde. Le couloir de Beira est le site d'initiatives de développement agricole, notamment le corridor de croissance Agricole de Beira (BAGC), qui vise à augmenter la production et le commerce agricoles impliquant les petits exploitants. Il vise également à stimuler une augmentation significative de la production et du commerce agricoles impliquant les petits exploitants.

⁷⁰ Expansion des capacités portuaires et ferroviaires, vise à améliorer les infrastructures de transport pour faciliter le commerce et le développement économique au Mozambique et dans les pays voisins, notamment le Malawi et la Zambie. L'objectif est de renforcer les liens entre les zones productives et les ports, permettant ainsi une meilleure exportation des ressources.

se justifient par leur proximité et la dépendance économique du Mozambique vis-à-vis de cette dernière. Il conclut également des accords avec le Zimbabwe et le Swaziland. Ses relations sont facilitées par le fait qu'ils sont tous dans la même organisation sous-régionale, la communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). L'objectif de cette communauté est de promouvoir et maximiser l'emploi productif et l'utilisation des ressources de la région. Aboutir à une utilisation durable des ressources naturelles et à une production efficace de l'environnement. Le voisin sud-africain est le premier investisseur du Mozambique. Ce dernier s'apparente à « une arrière-cour » naturelle de l'Afrique du Sud.

Avant même la fin de la guerre civile et la signature de l'Accord du 04 octobre 1992, avait déjà été conclu en 1984, l'accord de Nkomati (Jacques M, 1995, pp.105-136) avec l'Afrique du Sud, matérialisant ainsi le changement radical en matière de politique étrangère et de conception économique. Nous enregistrons l'ouverture d'une représentation commerciale sud-africaine à Maputo qui marque le rétablissement officiel de la coopération dans les domaines de l'Energie, du Commerce, des Transports, des Télécommunications et du Tourisme.

Dès 1989, la cellule de coordination des projets d'investissements agricoles du ministère de l'Agriculture est amenée à traiter un grand nombre de dossiers. Les entreprises sud-africaines prospectent activement jusqu'en 1993. L'avènement de Nelson Mandela a donné un remarquable élan politique à la reprise de la coopération mozambico-sud-africaine. En 1994, les premiers contacts mozambicains avec le gouvernement de Pretoria ont privilégié les urgences bilatérales (Jacques M, 1995, pp.103-136). En outre, du côté sud-africain, on a mis en avant le contrôle vétérinaire, la récupération du bétail volé au-delà de la frontière sud-africaine, les plantations d'eucalyptus. Après la visite du président Nelson Mandela en juillet 1994 au Mozambique, les deux pays signent en février 1995, au Cap, un accord de coopération en vue de mieux contrôler la frontière et réprimer les trafics frontaliers d'armes, stupéfiants et véhicules volés. L'Accord a également abordé le développement des relations touristiques. Le destin du Mozambique paraît lié à celui de l'Afrique du Sud. Le rayonnement économique de ce pays dans la région englobe naturellement le Mozambique

dans sa sphère d'influence. L'Afrique du Sud absorbe 16% des exportations mozambicaines et fournit 55% de ses importations (Sabine. C., 2000, pp. 2279-2280).

Le géant économique de la SADC veut profiter des énormes potentialités minières, agricoles et industrielles mozambicaines. Les deux gros investissements sud-africains sont Mozal et la mise en exploitation de gaz à Temane et à Panda (Province d'Inhambane) par Sasol⁷¹. Ce géant économique régional étend son influence et déverse ses capitaux également au Botswana, au Lesotho ou au Swaziland. Le deuxième partenaire est le Zimbabwe avec la somme de 9.1 millions de dollars, faisant de ce pays (Marie. A., 2009, pp.

133-140), le troisième investisseur au Mozambique, derrière le Royaume- Uni (27,8 millions de dollars) mais devant le Portugal (7, 3 milliards de dollars). Les Zimbabwéens investissent dans le secteur agricole, le tabac et le thé. En 2004, les deux partenaires ont signé un accord visant à simplifier et supprimer les mesures barrières douanières. Cependant, il est remis en cause, car dans la charte de la SADC, il est interdit d'entretenir des relations commerciales entre deux pays de la SADC sans les étendre aux autres membres.

De ce fait, les liens entre les deux pays sont conditionnés par la position géographique de façade maritime du Mozambique. De plus, le Zimbabwe en raison de sa position due à son enclavement, dépend du Mozambique pour ses importations et exportations. Également, il y'a le Swaziland, car le royaume enclavé dépend du Mozambique. Au total, le Mozambique renoue les liens avec les pays limitrophes. Les relations avec ses voisins comme avant l'indépendance, c'est sa localisation de façade maritime surtout qui est au cœur des relations avec les pays voisins. Qu'en est-il de son apport économique ?

⁷¹ South African Synthetic Oil Limited (SASOL), une société pétrolière et de Gaz Naturel à Maputo. Le projet vise à exploiter localement le Gaz naturel pour produire de l'électricité en alimentant la central térmica de Temane (CTT), l'une des plus grandes centrales électriques. Mise en service en décembre 2012, la centrale électrique du Gaz de Sasolburg, d'un coût de 1.5 milliard de rands. La première Centrale autonome à Gaz- énergie d'Afrique du sud, produit 175 MW d'électricité. Le Gaz naturel utilisé pour alimenter la centrale provient de l'usine de traitement centrale de Temane, au Mozambique.

3.2. L'apport des couloirs de développement pour l'économie

L'apport des couloirs est perceptible à travers la facilitation du commerce régional ainsi que l'intégration économique créatrice d'emplois.

3.2.1. La facilitation du commerce et l'intégration économique créatrice d'emplois

Ces couloirs logistiques permettent un transport plus efficace des marchandises, réduisent ainsi les coûts et les délais de livraisons, mais aussi attirent des investissements étrangers, notamment dans les secteurs de l'énergie, des minerais et du tourisme. Ils jouent un rôle crucial dans la modernisation des infrastructures de transport. Ils sont essentiels pour l'intégration du Mozambique dans les chaînes de valeurs régionales et mondiales en améliorant l'accès aux marchés sud-africains et aux pays de la communauté de la SADC. Les couloirs favorisent l'intégration économique régionale en améliorant la connectivité entre les pays de l'Afrique australe. En modernisant et en développant ses infrastructures, le Mozambique renforce son rôle de plateforme logistique régionale car, il encourage les pays voisins à travailler ensemble pour améliorer les infrastructures transfrontalières, harmoniser les politiques commerciales et douanières, et renforcer la stabilité et la sécurité régionale. Les corridors profitent à l'ensemble de la région, ce qui est essentiel pour son développement économique et sa compétitivité sur la scène internationale. En outre, il favorise la diversification économique en permettant un accès plus facile aux ressources naturelles et aux marchés externes, ce qui stimule la production industrielle et agricole locale. Le développement des couloirs génère également des emplois permanents et temporaires, contribuant ainsi à la réduction du chômage et de la pauvreté.

CONCLUSION

Au terme de cette étude sur les couloirs de développement économique au Mozambique, un important levier dans la reconstruction du pays de 1980 à 2017, il ressort que les couloirs de développement économique visent à promouvoir le commerce national et international grâce à de puissants réseaux de communication. Ils ont eu un apport considérable dans l'économie mais aussi, permis aux différents ports du pays de s'ouvrir sur l'extérieur. Grâce aux trois couloirs de développement, Maputo a pu se lancer dans la conquête de ses arrière-pays. Néanmoins, il lui faudra doubler d'efforts et espérer concurrencer son voisin sud-africain ce qui représente un grand défi pour le Mozambique (Chatel. B., 2003, pp. 2424-2463).

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources

BAD, 2013, perspective économique en Afrique 2013, transformation structurelle et ressources naturelles (Paris : OECD publishing).

Ministère de l'Aménagement du Territoire et du développement, 2012, « Plan d'action pour la réduction de la pauvreté 2011-2014 » (Plano de Accão de Redução de Pobreza-PARP), Maputo.

SADC, 2003, Strategies indicative plan for the organ on politics, defense and security cooperation, 26 august, Dar Es-Salaam.

Bibliographie

AICARDI de Saint-Paul M, 1987, « Les transports en Afrique australe », *Afrique Contemporaine*, n°141, pp.3-31.

BLANC Marie Odile, 1997, « Le corridor de Maputo », *Afrique Contemporaine*, n° 184, pp.133-140.

CHATEL B, 2003, « Les défis du Mozambique », *Marchés Tropicaux*, pp. 2424-2463.

CESSOU Sabine, 2000, « Le Mozambique veut retrouver une croissance à deux chiffres », in *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, n° 2870, pp. 2279-2280.

CROUZEL Yves, 2002, « L'Afrique du Sud : Moteur d'une nouvelle donne continentale », *Politique Africaine* n°88, pp. 120-130.

GINER-LAMY Marie A, 2009, « Le port Mozambicain de Maputo à la conquête de ses arrière-pays », *Annales de Géographie*, n°667, pp. 247-269.

GUEBOURG Jean Louis, BRUNET Roger, 1997, « Le Mozambique à reconstruire », *Mappemonde*, n°1. pp. 29-33.

MARCHAND Jacques, 1995, « Economie et société dans la transition libérale au Mozambique », in *Lusotopie*, II, pp. 105- 136.

LA BANQUE MONDIALE ET LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR RURAL EN CÔTE D'IVOIRE : 1963-1980

Gli Modeste Franck MAH

modeste2205@yahoo.fr

Moro Jean Martial AHORO

ahoromoro@gmail.com

N'Dri Laurent KOUAKOU

kouakoulaurentndrilaurent@yahoo.fr

Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire)

RÉSUMÉ

Au lendemain des indépendances, s'ouvre pour les nouveaux États africains, la page d'une nouvelle histoire. La construction d'une nation et la sortie du sous-développement sont désormais une priorité. Dans cette perspective, la Côte d'Ivoire, sous la présidence de Félix Houphouët-Boigny, s'appuie sur les financements des Institutions Financières Internationales, principalement la Banque Mondiale. L'objectif fut de développer les infrastructures rurales et d'accroître la production des cultures d'exportation. À cet effet, la Banque Mondiale a joué un rôle prépondérant dans la formulation et l'implémentation de politiques de développement. Cette politique visait à moderniser l'agriculture ivoirienne, afin d'améliorer la productivité et d'intégrer le pays dans le système économique mondial. Cette période est caractérisée par des

initiatives de financement et des réformes institutionnelles qui ont modifié les structures de propriété, les pratiques agricoles et les relations sociales au sein des communautés rurales. Toutefois, cette restructuration a eu des conséquences multiples, mêlant progrès et dépendance extérieure de 1963 à 1980. Ainsi, l'étude analyse comment les politiques de la Banque Mondiale ont-elles façonné la reconfiguration du secteur rural en Côte d'Ivoire, tout en mettant en lumière les implications de ces réformes sur les dynamiques de pouvoir économique et social. L'approche méthodologique se fonde sur l'analyse des sources imprimées, des ouvrages et des travaux universitaires. Les informations recueillies ont été confrontées, recoupées et analysées à la lumière des méthodes historiques avant leur intégration dans l'étude. Cette démarche a permis de comprendre que l'introduction de nouvelles infrastructures et techniques agricoles ont permis une augmentation significative de la production de cultures d'exportation, contribuant ainsi à la croissance économique du pays. De plus, les réformes ont exacerbé la dépendance de l'économie rurale ivoirienne vis-à-vis des fluctuations des marchés mondiaux et des capitaux étrangers.

Enfin, à travers des réformes orientées vers le marché global, la Banque Mondiale a contribué à éroder la souveraineté économique ivoirienne et à façonner une économie rurale toujours tributaire des intérêts extérieurs.

Mots Clés : Agriculture ; Banque Mondiale ; Économie ; Restructuration ; Secteur rural.

ABSTRACT

In the aftermath of independence, a new page of history opened for the new African states. Building a nation and emerging from underdevelopment was now a priority. In this perspective, Côte d'Ivoire, under the presidency of Félix Houphouët-Boigny, relied on funding from International Financial Institutions, mainly the World Bank. The objective was to develop rural infrastructure and increase the production of export crops. To this end, the World Bank played a leading role in the formulation and implementation of development policies. This policy aimed to modernize Ivorian agriculture in order to improve productivity and integrate the country into the global economic system. This period was

characterized by financing initiatives and institutional reforms that changed property structures, agricultural practices and social relations within rural communities. However, this restructuring had multiple consequences, mixing progress and external dependence from 1963 to 1980. Thus, the study analyzes how the World Bank policies shaped the reconfiguration of the rural sector in Côte d'Ivoire, while highlighting the implications of these reforms on economic and social power dynamics. The methodological approach is based on the analysis of printed sources, books and academic works. The information collected was compared, cross-checked and analyzed in light of historical methods before being integrated into the study. This approach made it possible to understand that the introduction of new agricultural infrastructures and techniques allowed a significant increase in the production of export crops, contributing to the country's economic growth. In addition, the reforms exacerbated the dependence of the Ivorian rural economy on fluctuations in world markets and foreign capital. Finally, through reforms geared towards the global market, the World Bank has contributed to eroding Ivorian economic sovereignty and shaping a rural economy that remains dependent on external interests.

Keywords: Agriculture; World Bank; Economy; Restructuring; Rural sector.

INTRODUCTION

La restructuration du secteur rural s'inscrit dans un contexte de transformation économique et politique marqué par la volonté des États africains, après les indépendances, de dynamiser leurs économies agricoles. La Côte d'Ivoire, dont l'économie repose essentiellement sur le secteur agricole, devient une cible privilégiée des interventions de la Banque mondiale. Cette institution internationale, créée en 1944 pour financer le développement économique des pays en reconstruction après la Seconde Guerre mondiale, s'impose comme un acteur clé dans l'orientation des politiques agricoles en Afrique subsaharienne, notamment en Côte d'Ivoire⁷².

⁷² BANQUE MONDIALE, 1963, *Rapport sur le développement dans le monde*, Washington D.C, Banque Mondiale, p.12

La Banque mondiale qui est la source multilatérale la plus importante d'aide au développement a fortement accru, à partir des années 1960, les efforts pour l'Afrique. Non seulement, elle a augmenté les prêts, mais elle a subi d'importantes modifications de sa politique et de son administration. Sa méthode de choix et d'analyse des projets s'est améliorée. De nouveaux secteurs, axés sur les questions sociales, bénéficient de ses prêts. Des missions résidentes de la Banque mondiale se sont ouvertes dans des pays africains dont la Côte d'Ivoire. Cette institution, s'engage alors à assister le pays à travers des appuis budgétaires et financiers contribuant à la période de croissance qu'a connue la Côte d'Ivoire dans les années 1970, période qualifiée de « miracle économique ». Cette période de forte croissance économique⁷³, permit au pays de se situer au 3^e rang des pays d'Afrique au sud du Sahara⁷⁴. Au cours de cette période, les relations de la Côte d'Ivoire avec la Banque mondiale se résumaient à travers les prêt-projets⁷⁵. C'était également une phase de coopération active entre la Côte d'Ivoire et l'institution.

L'objectif affiché de cette collaboration était de moderniser le secteur agricole afin de répondre aux défis structurels liés à la faible productivité, au sous-investissement et aux fluctuations des prix des matières premières sur les marchés internationaux (A. M'Bow, 1981, p. 54). Dans ce cadre, la Banque mondiale a non seulement contribué à des financements massifs pour des projets agricoles, mais a aussi influencé les orientations stratégiques et les choix économiques du gouvernement ivoirien. Ces interventions ont touché plusieurs secteurs, notamment les cultures d'exportation (cacao, café, hévéa) et l'amélioration des infrastructures rurales comme les routes et les systèmes d'irrigation (C. Ake, 1981, p.100).

Cependant, cette restructuration n'était pas dénuée de controverses. Si les réformes promues par la Banque mondiale ont permis des avancées notables, notamment en termes de productivité et d'ouverture de nouvelles zones agricoles, elles ont également

⁷³ Cette période est caractérisée par un fort taux de croissance économique estimé à 7,7% en moyenne en termes réels. PNUD, mars 1991, *Rapport 1989, Coopération au développement, Côte d'Ivoire*, PNUD, p. 16

⁷⁴ Idem

⁷⁵ BANQUE MONDIALE, 1999, *Côte d'Ivoire, Revue de l'aide de la Banque mondiale au pays*, Washington, Banque mondiale, p. xvi

soulevé des critiques. D'un côté, les retombées économiques ont souvent bénéficié aux grandes exploitations agricoles et aux élites rurales, marginalisant les petits exploitants (N. K. Kouadio, 1990, p.51). De l'autre, l'accent mis sur les cultures d'exportation au détriment des cultures vivrières a aggravé l'insécurité alimentaire, exposant les populations rurales à des vulnérabilités croissantes (J-F Bayart, 1989, p.118).

Ainsi, comment la Banque mondiale a-t-elle influencé la restructuration du secteur rural en Côte d'Ivoire entre 1963 et 1980 ? Et dans quelle mesure ses interventions ont-elles contribué à transformer durablement les dynamiques économiques, sociales et institutionnelles dans un contexte marqué par des défis de modernisation, de dépendance économique et de développement post-colonial ? Il s'agit d'analyser l'impact des politiques et des financements de la Banque mondiale sur la restructuration du secteur rural ivoirien entre 1963 et 1980, en mettant en évidence les transformations structurelles agricoles et les interactions entre les priorités nationales de développement et les logiques économiques internationales.

La démarche méthodologique repose sur l'exploitation des sources imprimées, des ouvrages et des travaux universitaires. Les données collectées ont été croisées, comparées, confrontées et examinées selon les principes de la méthode historique, avant d'être intégrées à l'analyse. Cette étude est structurée en trois parties. La première partie analyse les débuts de la coopération entre la Banque mondiale et la Côte d'Ivoire dans le secteur rural.

La deuxième partie se concentre sur l'apogée des interventions de la Banque mondiale et la restructuration à grande échelle. La dernière partie, s'intéresse aux crises et remises en question des politiques agricoles de la Banque mondiale.

1. Les débuts de la coopération entre la Banque Mondiale et la Côte d'Ivoire dans le secteur rural (1963-1970)

Au cours des années 1960, la Côte d'Ivoire, alors en pleine quête de modernisation économique, voit l'arrivée de la Banque mondiale, dont les premières interventions, centrées sur les réformes agricoles, marquent durablement le paysage socio-économique du pays.

1.1. La Côte d'Ivoire des années 1960 : une économie agricole en quête de modernisation

Héritant d'une économie rurale dominée par les cultures d'exportation comme le cacao et le café, mais freinée par des infrastructures insuffisantes, la Côte d'Ivoire des années 1960 amorce, sous l'impulsion de Félix Houphouët-Boigny, une ambitieuse modernisation agricole visant à bâtir une croissance économique durable.

1.1.1. L'héritage colonial et son impact sur le secteur rural ivoirien

Après les indépendances, l'économie ivoirienne reste marquée par un héritage colonial centré sur les cultures d'exportation, notamment le cacao et le café⁷⁶. Cet héritage colonial a constitué un socle structurant mais ambivalent pour le secteur rural ivoirien. La période coloniale, marquée par l'exploitation économique au profit de la métropole française, a profondément influencé l'organisation et les dynamiques de l'agriculture ivoirienne. Dès le début du XXe siècle, la politique agricole coloniale s'est articulée autour de deux axes majeurs : l'introduction de cultures de rente, telles que le cacao et le café, et l'établissement d'un système d'encadrement rigide destiné à maximiser la productivité des territoires sous domination (R. Gervais, 1996, p.125).

L'introduction des cultures de rente a bouleversé les pratiques agricoles traditionnelles. Dans un souci de rentabilité, les autorités coloniales ont privilégié des monocultures orientées vers l'exportation, au détriment des cultures vivrières. Cette orientation a profondément modifié les modes de subsistance locaux, obligeant les populations rurales à intégrer des logiques économiques exogènes (C. Robertson, 1983, p.346). De ce fait, comme le dit P. Bassié, (1972, p.47), « la Côte d'Ivoire, qui a rapidement émergé comme l'un des principaux producteurs de cacao et de café dans la sous-région, s'est retrouvée prise dans une dynamique de dépendance structurelle envers les marchés internationaux ».

Par ailleurs, les infrastructures mises en place pendant la période coloniale (routes, ports, et systèmes de transport ferroviaire) ont

⁷⁶ BANQUE MONDIALE, 1999, Op. Cit.

renforcé la logique extractive. Conçues pour relier les zones de production aux ports d'exportation, elles ont consolidé un modèle de développement asymétrique, laissant de nombreuses régions enclavées et économiquement isolées (H. Monnet, 1994, p.80).

L'héritage colonial, bien que porteur d'une certaine modernisation agricole, a ainsi jeté les bases des inégalités structurelles qui caractérisent le secteur rural ivoirien. En reproduisant une logique de dépendance économique et en marginalisant les acteurs locaux, ce modèle a freiné l'émergence d'un système agricole durable et équitable après l'indépendance. La persistance de ces déséquilibres illustre la profondeur des dynamiques héritées du colonialisme, tout en interpellant sur les défis d'une restructuration efficace et inclusive.

1.1.2. La vision économique d'Houphouët-Boigny

Face aux défis structurels hérités de la période coloniale, le président Félix Houphouët-Boigny a élaboré une vision économique ambitieuse centrée sur la modernisation de l'agriculture ivoirienne. Convaincu que le secteur rural constituait le levier principal de la transformation économique du pays, il a mis en œuvre une stratégie multidimensionnelle visant à répondre aux impératifs de productivité, de diversification et d'amélioration des conditions de vie des populations rurales (J. Yaméogo, 1998, p.32)

L'une des priorités de la vision d'Houphouët-Boigny était la mécanisation des exploitations agricoles. Inspiré par les modèles de développement observés dans les pays industrialisés, le Président ambitionnait de réduire la pénibilité du travail agricole tout en augmentant les rendements. À cette fin, comme le dit D. Zinsou (2001, p. 47), « *des projets pilotes furent lancés pour introduire des équipements modernes dans les zones rurales stratégiques* ». Ces initiatives visaient non seulement à améliorer la productivité des cultures de rente comme le cacao et le café, mais également à étendre cette dynamique aux cultures vivrières, afin de garantir la sécurité alimentaire nationale.

Par ailleurs, conscient des risques liés à une économie dépendante des exportations de cacao et de café, Houphouët-Boigny prônait une diversification des cultures agricoles. Des programmes de développement des cultures telles que le palmier à huile, le

coton et l'hévéa furent développés pour diversifier les sources de revenus et stabiliser les recettes d'exportation (R. Kouassi, 2024, p.43). Cette diversification était également pensée pour atténuer les vulnérabilités face aux fluctuations des prix sur les marchés internationaux.

Au-delà des aspects purement économiques, Houphouët-Boigny voyait aussi dans la modernisation agricole un moyen de transformer les conditions de vie en milieu rural. La construction d'infrastructures sociales et économiques comme les écoles, les dispensaires, les routes et les marchés accompagnait les réformes agricoles, traduisant une approche intégrée du développement rural (T. Djédjé, 1993, p.131). Ces initiatives témoignaient de la volonté présidentielle de réduire l'écart entre les zones urbaines et rurales, souvent accentué par les politiques coloniales.

La vision économique d'Houphouët-Boigny reposait également sur le renforcement des infrastructures. Des projets majeurs de construction de routes, de ports et de systèmes de stockage furent entrepris pour améliorer l'accès aux marchés nationaux et internationaux. (A. Ouattara, 1999, p.95)

1.2. L'arrivée de la Banque mondiale en Côte d'Ivoire

En Afrique subsaharienne, la Banque mondiale oriente ses premières actions vers le financement du développement et la stabilisation des économies rurales, comme en témoigne son intervention en Côte d'Ivoire entre 1968 et 1970 à travers des projets agricoles axés sur les crédits, le renforcement des cultures d'exportation, et les études préliminaires sur la mécanisation.

1.2.1. Les projets agricoles de la Banque Mondiale en Côte d'Ivoire (1968-1970)

Les priorités de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne se concentrent essentiellement sur l'accroissement de la production agricole, la diversification des cultures, et la modernisation des secteurs économiques dominés par l'agriculture. En effet, à l'aube de l'indépendance des États africains, le secteur agricole représentait l'épine dorsale de nombreuses économies, mais il restait souvent caractérisé par une faible productivité et une dépendance aux méthodes traditionnelles. Ainsi, la Banque mondiale s'engage à

financer des projets visant à améliorer les rendements agricoles, à stabiliser les prix et à augmenter la capacité d'exportation des produits agricoles. Ces initiatives avaient pour but d'impulser une croissance économique durable en réduisant les risques liés à la dépendance à une production agricole de subsistance et en soutenant les économies rurales.

La Côte d'Ivoire a reçu en 1969 trois prêts de la Banque Mondiale en vue du développement de son agriculture. Le premier prêt est d'une valeur de 9 millions de dollars EU⁷⁷. Ce prêt lui a été octroyé pour la création de plantations villageoises de palmiers à huile et de cocotiers. Un second prêt de 3,3 millions de dollars EU⁷⁸ a été accordé en vue de l'établissement d'une palmeraie commerciale. Le troisième prêt, d'une valeur de 4,8 millions de dollars EU⁷⁹, était destiné à financer la construction d'une huilerie de palme. Ces prêts ont été attribués au groupe SODEPALM, PALMIVOIRE, PALMINDUSTRIE⁸⁰, qui était chargé de la gestion de ces programmes⁸¹.

Selon le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan⁸², l'appui de la Banque mondiale en 1970 se chiffre à 5.127 millions de FCFA. À cette date, le projet de développement de la culture du cacao, d'un montant de 7,5 millions de dollars (2.077,5 millions de FCFA), prévoit la plantation en 4 ans de 19.000 ha et l'amélioration de 38.000 ha⁸³.

⁷⁷ BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT, Mai 1970, *Rapport sur le projet cacao en Côte d'Ivoire*, Washington, BIRD, p.1

⁷⁸ Idem

⁷⁹ Ibidem

⁸⁰ SODEPALM (La Société pour le Développement et l'Exploitation des Palmistes) est une entreprise créée en Côte d'Ivoire en 1963, dans le cadre des politiques publiques visant à développer le secteur agricole et industriel. PALMIVOIRE est l'une des entreprises issues de sa restructuration. PALMINDUSTRIE est une société également née de la privatisation de la SODEPALM.

⁸¹ MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN, Janvier 1979, « Les relations entre la Côte d'Ivoire et le groupe de la Banque Mondiale », in *Revue économique et Financière Ivoirienne*, Abidjan, N°4, p.6

⁸² MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, 1971, *Économie ivoirienne*, Paris, EDIAFRIC, p. 233

⁸³ Il faut dire, en effet, que ce prêt a été accordé à la Côte d'Ivoire dans le cadre du plan de développement de la culture du cacao pour aider de petits exploitants à financer de nouvelles plantations sur une superficie de 19.000 ha et régénérer près de 15.500 ha de plantations anciennes. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN, Janvier 1979, Op. Cit., p. 6

De plus, la Banque mondiale initie des études sur la mécanisation agricole, un domaine clé pour améliorer la productivité. Ces projets permettent d'augmenter les rendements agricoles et de renforcer les positions de la Côte d'Ivoire sur les marchés mondiaux. Cependant, ces premières réformes n'étaient pas sans défis, car la transition vers des méthodes modernes d'agriculture nécessitait un accompagnement technique et un investissement en infrastructures.

1.2.2. La logique de la Banque mondiale : aligner les objectifs nationaux sur les priorités économiques globales

La Banque mondiale impose ainsi une logique de développement centrée sur l'alignement des priorités nationales avec les objectifs économiques mondiaux. En ce sens, la Banque préconisait que les États africains, dont la Côte d'Ivoire, adoptent des réformes économiques visant à maximiser les rendements agricoles et à diversifier les exportations, dans le but d'assurer une croissance économique durable (T. Pinto, 1998, p.67). Ces réformes étaient étroitement liées aux impératifs du marché mondial et aux besoins de stabilisation économique globale. Toutefois, cette logique a parfois été perçue comme un modèle imposé, insuffisamment ajusté aux réalités locales, créant des tensions entre les objectifs mondiaux de la Banque et les aspirations nationales des pays africains.

Ainsi, l'arrivée de la Banque mondiale en Côte d'Ivoire et ses premières initiatives agricoles contribuent à façonner le paysage économique du pays, avec des résultats variés mais significatifs en termes de développement rural et de mécanisation.

1.3. L'impact initial des réformes agricoles

Les réformes agricoles mises en œuvre ont initialement stimulé les rendements et les revenus des grandes exploitations, tout en générant des inégalités marquées, notamment l'exclusion des petits exploitants des programmes de modernisation, et en suscitant les premières critiques sur l'orientation exportatrice des politiques agricoles.

1.3.1. Une amélioration des rendements agricoles et des revenus des grandes exploitations

Les premières réformes agricoles ont permis une augmentation significative des rendements dans les grandes exploitations. Cette amélioration est principalement attribuée à l'introduction de nouvelles technologies agricoles et à l'accès accru aux intrants modernes, tels que les engrais chimiques et les semences améliorées (J. Dupont, 2015, p.32).

Cette amélioration des rendements a permis une augmentation substantielle des revenus pour les exploitants disposant des ressources nécessaires pour investir dans les technologies et les intrants modernes. Ces grands exploitants, souvent connectés aux réseaux internationaux de commerce, ont consolidé leur position dans les chaînes de production agricoles destinées à l'exportation. Cela a renforcé leur rôle comme acteurs principaux du développement économique rural et urbain, mais aussi comme bénéficiaires privilégiés des politiques agricoles de l'époque (D. Zinsou, 1978, p.37). Cependant, cette réussite s'est accompagnée de critiques croissantes, certains observateurs soulignant que les bénéfices des réformes étaient concentrés entre les mains d'une minorité économiquement avantagée.

1.3.2. Une exclusion progressive des petits exploitants dans les programmes de modernisation

En parallèle, les réformes agricoles ont exacerbé les disparités socio-économiques en milieu rural. Les petits exploitants, souvent limités par leur faible capacité d'investissement et un accès restreint aux crédits agricoles, ont été largement exclus des programmes de modernisation. Par exemple, il a été relevé que moins de 20 % des petits producteurs ont pu accéder aux intrants subventionnés par l'État et par les partenaires internationaux (M. N'Guessan, 2020, p.127).

Cette exclusion a eu des conséquences profondes sur la compétitivité des petits exploitants, qui peinaient à rivaliser avec les grandes exploitations mieux équipées. La marginalisation de ces agriculteurs a également entraîné une augmentation des inégalités rurales, affaiblissant le tissu social et limitant la capacité des

communautés rurales à tirer parti des réformes agricoles (M. Konan, 1985, p.76). De plus, l'accent mis sur les cultures d'exportation, au détriment des cultures vivrières a aggravé la précarité alimentaire dans certaines régions rurales. En dépit des efforts pour moderniser l'agriculture ivoirienne, cette approche déséquilibrée a jeté les bases des tensions sociales et économiques qui ont marqué les décennies suivantes.

2. L'apogée des interventions de la Banque Mondiale et la restructuration à grande échelle (1971-1975)

La période 1971-1975 marque un tournant décisif dans l'histoire des interventions de la Banque mondiale en Côte d'Ivoire. Ces années correspondent à une intensification des projets de développement agricole. Les investissements massifs réalisés durant cette période traduisent non seulement l'ambition du gouvernement ivoirien, mais aussi la stratégie de la Banque mondiale de positionner l'agriculture comme un levier clé de la croissance économique.

2.1. L'accélération des projets de développement agricole

Le Programme National de Développement Agricole, soutenu par le financement massif de la Banque mondiale, met en lumière le rôle accru des infrastructures rurales comme levier essentiel de transformation économique et sociale.

2.1.1. Le Programme National de Développement Agricole (PNDA)

Lancé en 1971, le Programme National de Développement Agricole (PNDA) constitue une initiative phare du gouvernement ivoirien, soutenu par la Banque mondiale. Ce programme visait à renforcer la place des cultures de rente, telles que le cacao, le café, et l'hévéa, dans l'économie nationale (T. Djédjé, 1982, p.15). En s'appuyant sur ces cultures à haute valeur ajoutée, le PNDA avait pour ambition d'accroître les revenus des agriculteurs tout en consolidant les exportations ivoiriennes sur les marchés internationaux.

Les objectifs stratégiques du PNDA incluaient la modernisation des techniques de production, l'introduction de nouvelles variétés plus productives et résistantes, ainsi que l'encadrement des

agriculteurs par des agents spécialisés. Cependant, cette approche privilégiait les grandes exploitations, souvent au détriment des petits producteurs qui continuaient de pratiquer une agriculture de subsistance.

2.1.2. Le rôle accru des infrastructures rurales

Un des piliers du PNDA résidait dans le développement des infrastructures rurales. La Banque mondiale a massivement financé la construction de routes en zones rurales pour faciliter l'évacuation des produits agricoles vers les ports et les marchés urbains (C. Robert, 1973, p.27).

Comme le dit E. Toussaint (2006, p.33)⁸⁴, « *au cours des dix-sept premières années de son existence, les projets soutenus par la Banque mondiale consistent à améliorer des infrastructures de communication et la production électrique* ».

Selon la *Revue de l'aide de la Banque mondiale au pays*⁸⁵, de 1970 à 1975, le Conseil a approuvé cinq projets routiers. En 1971, la Banque mondiale a accordé au total 7.479 millions de FCFA de prêts dont 5.540 millions (20 millions de dollars) pour les routes Man-Duékoué-Yabayo et Bouaké-Katiola⁸⁶.

En outre, le 26 Juin 1973, la Côte d'Ivoire a reçu un crédit de 7,5 millions de dollars de la part de l'Agence Internationale de Développement (AID), une des institutions de la Banque mondiale⁸⁷. Ce crédit était destiné au financement partiel d'un projet dans le secteur des transports. La commission de services s'élevait à 0,75 %⁸⁸. Ce projet comportait la construction de la route Gagnoa-Yabayo reliant l'arrière-pays aux ports de San Pedro et Abidjan, la réfection du pont sur le N'Zi, sur la route partant d'Abidjan vers le Nord, ainsi que la réalisation d'études de justification des voies d'accès aux zones de production cotonnière. Ces études se sont

⁸⁴ E. TOUSSAINT, 2006, *Banque mondiale, le coup d'état permanent : l'agenda caché du Consensus de Washington*, Paris, Syllepse, p. 33

⁸⁵ BANQUE MONDIALE, 1999, Op. Cit., p. 53

⁸⁶ MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, 1973, *Économie ivoirienne*, Paris, EDIAFRIC, p. 188

⁸⁷ Il faut noter qu'il s'agit ici du 1^{er} crédit de l'AID à la Côte d'Ivoire. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN, Janvier 1979, « Les relations entre la Côte d'Ivoire et le groupe de la Banque Mondiale », in *Revue économique et Financière Ivoirienne*, Abidjan, N°4, p.6

⁸⁸ MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN, Janvier 1979, Op. Cit., p.6

révélées utiles dans la préparation d'un projet de développement de la production de coton au financement duquel la Banque mondiale a participé en 1975.

Par ailleurs, l'État a mis en place un programme de travaux routiers neufs pour la période 1971-1980, d'un montant global de 30 milliards de FCFA pour 2.396 km, comportant d'une part un programme optionnel 1971-1975 à réaliser en tout ou partie de 992 km (11 milliards de FCFA) et enfin un programme de seconde priorité pour la période 1976-1980 de 687 km pour 8 milliards⁸⁹. D'importants crédits extérieurs ont été obtenus notamment de la Banque mondiale (43 millions de dollars en Août 1975⁹⁰).

Au cours de l'exercice 1975-1976⁹¹, la Banque Mondiale a octroyé un prêt d'une valeur de 43 millions de dollars au secteur du transport. Ce projet routier était destiné à renforcer le revêtement de 200 km de route environ, de réaligner le tracé de 27 km de route et de construire 45 km de route à grande circulation. Le prêt devrait servir à acheter l'équipement nécessaire pour le comptage du trafic, le contrôle du poids des véhicules et la vérification de l'entretien du revêtement.

2.1.3. Le financement massif de la Banque mondiale

Entre 1971 et 1975, les financements octroyés par la Banque mondiale à la Côte d'Ivoire ont considérablement augmenté. Au cours de l'exercice 1972-1973⁹², un seul prêt a été attribué à la Côte d'Ivoire par la Banque mondiale. D'un montant de 8,4 millions de dollars, il concerne la première phase d'un programme de plantations d'hévéas sur une superficie de 13.200 ha dans une des régions les moins développées et peuplées du pays. Le coût total de ce projet s'élève à 33,4 millions de dollars et la Caisse Centrale de Coopération Économique ainsi que la Banque Européenne d'Investissement ont participé à son financement.

En 1974, la Banque mondiale accorda un prêt pour le financement de l'agriculture. D'un montant de 2,6 millions de dollars, ce prêt

⁸⁹ MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, 1976, Économie ivoirienne, Paris, EDIAFRIC, p. 31

⁹⁰ Idem

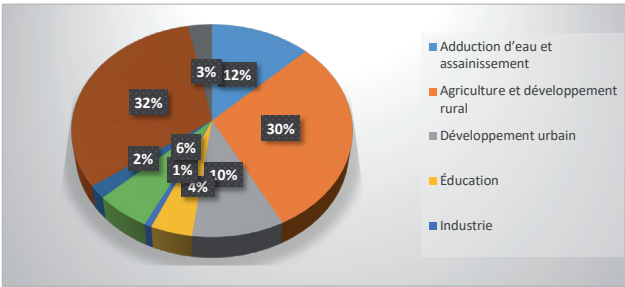
⁹¹ MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN, Janvier 1979, Op. Cit., p.8

⁹² Idem, p. 6

concernait le développement de la culture du palmier à huile. Plus précisément, il a pour objet de contribuer à la réalisation du stade final de l'établissement d'exploitations individuelles ou intensives sur 100.000 ha à l'Est du Sassandra. À cette opération qui porte sur 10.520 ha ont participé environ 1.300 familles⁹³ dont la moitié n'avait pas été touchée par les premières phases du projet.

Pendant l'exercice 1974-1975, la Banque mondiale a également accordé un prêt de 20.000 millions de dollars au secteur agricole. Ce projet concerne la mise en valeur d'environ 26.000 hectares de plantations de cacaoyers à haut rendement, la construction et la remise en état de routes de desserte et de puits. Ce projet d'un coût total de 34,7 millions de dollars devrait procurer 23 millions de dollars de gains nets en devise par an et tripler les revenus d'environ 17. 000 agriculteurs⁹⁴. Durant cette même période, un autre prêt de 31 millions de dollars destiné à financer le développement de la culture du coton. Il s'inscrit dans un projet dont le coût total s'élève à 52,5 millions de dollars. Son objectif était de porter la surface des champs de coton de 60.000 à 80.000 hectares et de faire passer de 9.000 à 70.000 hectares⁹⁵ les surfaces où les plantes vivrières sont cultivées en assolement avec le coton. Il prévoit également la construction de routes de desserte et d'autres éléments d'infrastructure. Cette opération devrait améliorer le niveau de vie d'environ 84.000 familles de cultivateurs.

Figure 1 : Répartition des prêts de la Banque Mondiale par secteurs d'activité de 1971-1975



Source : Figure réalisée à partir des données du Ministère de l'Économie des Finances et du Plan, 1979.

⁹³ Ibidem

⁹⁴ MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN, Janvier 1979, Op. Cit., p.8

⁹⁵ Idem, p. 6

L'examen de la répartition des prêts selon leur objet principal montre une forte concentration dans le secteur des transports et de l'agriculture. Le premier regroupe en effet, 6 prêts sur 31 et 32 % du montant total des prêts. Quant au secteur du développement agricole, il a fait l'objet de prêts et représente près de 30 % de la valeur totale des crédits accordés par la Banque Mondiale de 1971 à 1975.

D'après le discours de présentation devant l'Assemblée nationale en 1976 de H. K. Bédié, Ministre de l'économie et des finances, et le rapport de présentation du projet de loi de finances pour la gestion 1976 du ministère de l'économie et des finances, les prêts ont progressé de 16.216 millions en 1973 à 26.140 millions en 1974, soit un accroissement d'environ 60%, concernant essentiellement les transports ferroviaires (7.220 millions), l'agriculture (2.960 millions)⁹⁶. « *Les prêts multilatéraux ont représenté environ les 3/5^{ème} du total des prêts avec 15.384 millions dont 6.250 millions de la Banque mondiale*⁹⁷ ».

2.2. Les réformes structurelles du secteur rural

Les réformes engagées dans le secteur rural durant cette période reflètent une volonté de transformation profonde des institutions agricoles et des pratiques agricoles.

2.2.1. Réorganisation des institutions agricoles

La restructuration du secteur rural ivoirien a commencé par une réforme institutionnelle visant à centraliser et rationaliser la gestion agricole. Le ministère de l'Agriculture a joué un rôle central dans cette démarche. Renforcé par des experts de la Banque mondiale, il a été réorganisé pour devenir une structure capable de piloter des projets à grande échelle (A. Ouattara, 1983, p.45). Cette réforme a également permis une meilleure coordination entre les services publics et les organisations paysannes, essentielles pour atteindre les objectifs fixés.

Parallèlement, les sociétés coopératives ont été réorganisées et consolidées, dans l'objectif de maximiser la production et d'assurer

⁹⁶ MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, 1976, Économie ivoirienne, Paris, EDIAFRIC, p. 37

⁹⁷ MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, 1976, Op. Cit.p. 37

une gestion plus efficace des filières agricoles, notamment celles du cacao et du café (J. Kouassi, 1974, p.79). Ces coopératives ont bénéficié d'une assistance technique et financière, notamment sous la forme de crédits et de subventions pour l'achat d'intrants agricoles et d'équipements. Cependant, cette réorganisation a également eu des effets pervers, comme l'exclusion de certains petits exploitants incapables de s'aligner sur les nouveaux standards de gestion imposés.

2.2.2. Promotion de la mécanisation et des techniques agricoles modernes

Dans le cadre de ces réformes, la mécanisation agricole a été érigée en priorité stratégique pour accroître les rendements et réduire la pénibilité du travail rural. Des projets pilotes, financés par la Banque mondiale, ont introduit des tracteurs, des moissonneuses-batteuses et d'autres équipements modernes dans certaines régions à fort potentiel agricole (D. Zinsou, 1980, p.65).

En parallèle, des programmes de formation ont été mis en place pour initier les exploitants agricoles aux nouvelles techniques de culture, comme l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides. Ces initiatives visaient à moderniser les méthodes traditionnelles et à accélérer la transition vers une agriculture intensive (P. Boisvert, 1975, p.21).

2.3. Les conséquences socio-économiques de la restructuration

Les interventions de la Banque mondiale en Côte d'Ivoire entre 1971 et 1975 ont transformé le secteur agricole en profondeur. Toutefois, cette restructuration à grande échelle a engendré des conséquences socio-économiques contrastées.

2.3.1. La hausse des exportations agricoles et ses retombées économiques

L'un des résultats majeurs des réformes agricoles soutenues par la Banque mondiale fut une augmentation significative des exportations agricoles, en particulier du cacao et du café. Les principales exportations (cacao, café) étaient les moteurs de la croissance et assuraient une part importante du PIB et environ

90 %⁹⁸ de ses recettes d'exportation. Grâce aux investissements dans les infrastructures et à l'introduction de pratiques agricoles modernisées, la Côte d'Ivoire est devenue le premier exportateur mondial de cacao dès 1975 (A. Bertrand, 1976, p.45). Cette performance a renforcé les réserves de change du pays, consolidé sa balance commerciale et accru son influence économique sur la scène internationale.

Cependant, l'orientation vers les cultures d'exportation a souvent été réalisée au détriment des cultures vivrières. Bien que la croissance économique nationale ait été stimulée, cette spécialisation a exposé le pays à une dépendance accrue envers les fluctuations des prix sur les marchés internationaux. De plus, les bénéfices économiques de cette expansion n'ont pas été équitablement répartis, favorisant principalement les grandes plantations et les élites rurales proches du pouvoir (M. Konan, 1982, p.109).

2.3.2. La marginalisation des exploitants familiaux au profit des grandes plantations

Le modèle de développement agricole promu par la Banque mondiale s'est concentré sur la création de grandes plantations capables de maximiser les rendements, mais a, en contrepartie, marginalisé les exploitants familiaux. Ces derniers, souvent dépourvus d'accès aux crédits agricoles et aux nouvelles technologies, ont été contraints de céder leurs terres à des acteurs mieux dotés en ressources.

Cette dynamique a provoqué une concentration foncière, aggravant les inégalités sociales en milieu rural. Les exploitants familiaux, autrefois acteurs centraux de l'économie agricole ivoirienne, ont progressivement été relégués à des rôles subalternes, travaillant souvent comme journaliers sur les plantations qu'ils avaient autrefois possédées (A. Ouattara, 1979, p.65).

2.3.3. Les tensions rurales : protestations sociales et revendications foncières

Les conséquences sociales de la restructuration agricole ont engendré une montée des tensions rurales. Dès le début des

⁹⁸ MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, 1976, Op. Cit., p. 45

années 1970, des protestations sociales sporadiques ont émergé dans les régions agricoles, où les petits exploitants dénonçaient l'accaparement des terres par les grandes plantations et les inégalités dans la répartition des revenus (C. Robert, 1983, p.97). Ces mouvements sociaux ont souvent pris une dimension foncière, les communautés rurales revendiquant un droit historique sur des terres devenues inaccessibles en raison de la privatisation accélérée.

En outre, les réformes ont exacerbé les frustrations liées à l'accès aux ressources naturelles, notamment l'eau et les forêts, devenues critiques pour la survie des exploitants familiaux. Ces revendications, bien que largement ignorées par les autorités de l'époque, préfigurent les tensions foncières et environnementales qui marqueront les décennies suivantes en Côte d'Ivoire.

3. Crises et remises en question des politiques agricoles de la Banque Mondiale (1976-1980)

Le choc économique des années 1970, marqué par des vulnérabilités structurelles et une dépendance accrue aux fluctuations mondiales, a suscité des critiques croissantes envers les politiques agricoles, dont les failles ont été mises en lumière par un bilan mitigé des efforts de restructuration entrepris par la Banque Mondiale.

3.1. Le choc économique des années 1970 : vulnérabilités et dépendances

L'histoire économique de la Côte d'Ivoire a été profondément marquée par l'impact des crises pétrolières et des fluctuations des prix des matières premières, une dépendance croissante aux financements extérieurs, et les limites des modèles agricoles dictées par la Banque mondiale, révélant les fragilités structurelles d'un développement largement tributaire de facteurs exogènes.

3.1.1. L'impact des crises pétrolières et des fluctuations des prix des matières premières

Les crises pétrolières des années 1970 ont ébranlé les économies mondiales, et la Côte d'Ivoire n'y a pas échappé. Le double choc pétrolier de 1973 et 1979 a provoqué une augmentation vertigineuse des coûts d'importation énergétique pour les pays non producteurs

de pétrole, créant un déséquilibre commercial significatif. À cette période, l'économie ivoirienne, fortement dépendante des exportations de matières premières telles que le cacao et le café, a subi les effets dévastateurs des fluctuations des prix sur les marchés internationaux. Entre 1975 et 1980, le cacao, principal produit d'exportation, a connu des baisses significatives de son prix, exacerbant les déséquilibres économiques⁹⁹. Ces fluctuations, combinées à une absence de diversification économique, ont accentué la vulnérabilité du pays face aux crises exogènes.

3.1.2. La dépendance accrue de la Côte d'Ivoire aux financements extérieurs

Face aux défis économiques, la Côte d'Ivoire a recours à des financements extérieurs pour combler ses déficits croissants et maintenir ses ambitions de développement. Entre 1975 et 1980, la dette extérieure du pays a connu une hausse fulgurante, passant de 1,5 milliard à plus de 5 milliards de dollars américains (S. Konaté, 1998, p.103). Ce recours aux emprunts, souvent à des conditions peu avantageuses, a entraîné un alourdissement de la charge de la dette et une dépendance accrue aux institutions internationales, notamment le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque mondiale¹⁰⁰. Ces partenaires, tout en apportant un soutien financier, ont imposé des politiques d'ajustement structurel qui ont souvent freiné les efforts de développement socio-économique du pays.

3.1.3. Les limites des modèles agricoles imposés par la Banque mondiale

La Banque mondiale, acteur clé dans les orientations économiques de la Côte d'Ivoire, a promu des modèles agricoles axés sur l'intensification des cultures d'exportation, au détriment de l'agriculture vivrière. Ce choix stratégique, bien que destiné à renforcer les recettes en devises, a eu pour conséquence une insécurité alimentaire croissante pour les populations locales (J-P Kouadio, 1997, p.89)

⁹⁹ BANQUE MONDIALE, 1982, *Rapport sur les matières premières en Afrique de l'Ouest*, Washington, Banque Mondiale, p. 67.

¹⁰⁰ BANQUE MONDIALE, 1976, *Stratégies agricoles en Afrique francophone*, Washington, Banque Mondiale, p. 24.

Les modèles agricoles imposés ne prenaient pas suffisamment en compte les réalités socio-économiques locales, notamment les besoins des petits exploitants agricoles, aggravant ainsi les disparités sociales et économiques.

En outre, les infrastructures rurales, conçues pour soutenir l'agriculture, n'ont pas atteint leurs objectifs. De nombreux projets ont été abandonnés ou sont demeurés sous-utilisés en raison de problèmes de planification, de financement et de gouvernance. Par exemple, la mise en place des pistes rurales, bien que nécessaire pour désenclaver les zones agricoles, a souvent souffert d'un manque d'entretien, rendant leur usage inefficace. De plus, certains barrages d'irrigation, tels que ceux construits dans la région du Bafing, n'ont jamais fonctionné à plein régime en raison d'une mauvaise gestion et de l'absence de concertation avec les communautés locales (A. Kouadio, 2010, p.239).

Les politiques agricoles ont également exacerbé les tensions sociopolitiques, notamment à travers la montée des inégalités entre les régions productrices et les zones marginalisées. Les paysans, souvent exclus des processus décisionnels, ont exprimé leur mécontentement par des résistances actives ou passives, notamment face à des programmes imposés sans concertation (S. Diallo, 2005, p.116). En outre, les inégalités entre exploitants agricoles favorisés par les politiques de subventions et les petits paysans ont amplifié les clivages économiques, compromettant ainsi la cohésion sociale dans les zones rurales.

3.2. Le bilan de la restructuration agricole

Malgré des gains économiques significatifs pour l'État ivoirien et les élites rurales, les politiques agricoles des années 1970 ont engendré des impacts négatifs sur la sécurité alimentaire et compromis la durabilité du secteur agricole, révélant ainsi les limites d'un modèle orienté principalement vers l'exportation.

3.2.1. Les gains économiques pour l'État ivoirien et les élites rurales

La restructuration agricole entreprise en Côte d'Ivoire, en réponse aux recommandations des institutions internationales, a permis à l'État ivoirien et aux élites rurales de tirer des avantages

économiques notables. Cette restructuration, axée sur l'expansion des cultures d'exportation telles que le cacao, le café et l'hévéa, a généré des recettes importantes pour le Trésor public, renforçant ainsi les capacités financières de l'État¹⁰¹. Parallèlement, l'augmentation des superficies cultivées et la modernisation partielle des pratiques agricoles ont permis à une frange des élites rurales de consolider leur position économique et sociale grâce à des rendements plus élevés et une meilleure insertion dans les réseaux commerciaux.

Cependant, ces gains économiques demeurent concentrés, profitant principalement aux grands exploitants et aux acteurs bien connectés politiquement, au détriment des petits agriculteurs. Cette dynamique a favorisé l'émergence d'une nouvelle classe de notables ruraux, mais a creusé les inégalités au sein des communautés agricoles (F. Akindès, 2004, p.92).

3.2.2. Performance satisfaisante des projets agricoles et d'infrastructures financées par la Banque Mondiale

Jusqu'à 1980, l'assistance de la Banque consistait exclusivement en prêts d'investissement, surtout dans les secteurs de l'agriculture. Selon une étude du Département de l'évaluation des Opérations de la Banque mondiale¹⁰², depuis 1968, les engagements de la Banque mondiale étaient beaucoup plus importants en Côte d'Ivoire que dans le reste de l'Afrique subsaharienne (2,1 % du PIB contre 0,8). Avant 1980, selon cette étude, la performance était très satisfaisante dans le cas des projets concernant l'agriculture ou les infrastructures.

En effet, le résultat le plus remarquable de l'agriculture ivoirienne est le développement satisfaisant de la production des cultures industrielles. La production des principales cultures industrielles s'est accrue de 5 % par an entre 1965 et 1975¹⁰³, alors que la diversification se poursuivait à une cadence satisfaisante. Les cultures autres que le café et le cacao ont contribué pour 25 % à la production totale en 1975, contre 16 % en 1970 et 11 % en 1965¹⁰⁴.

¹⁰¹ BANQUE MONDIALE, 2000, *Reforming Agricultural Markets in Africa*, Washington D.C., Banque Mondiale, p. 45.

¹⁰² BANQUE MONDIALE, 1998, Op. Cit., p.3

¹⁰³ BANQUE MONDIALE, Février 1977, *Côte d'Ivoire, rapport économique de base, rapport principal*, p. 69

¹⁰⁴ Idem

Le palmier à huile, le coton et l'ananas sont les trois cultures clés de cette diversification.

De 1965 à 1975, la population rurale a augmenté de 27 %, mais sa production alimentaire a progressé de 42 % ; les importations de denrées alimentaires par habitant des zones urbaines sont tombées de 200 à 115 kg pendant la même période. Les conclusions à en tirer sont claires : malgré l'augmentation considérable de la population urbaine et des revenus par habitant, la Côte d'Ivoire est devenue moins, et non pas davantage tributaire des importations de denrées alimentaires¹⁰⁵.

3.2.3. L'impact négatif sur la sécurité alimentaire et la durabilité du secteur agricole

En dépit des bénéfices économiques à court terme, la restructuration agricole a eu des effets négatifs considérables sur la sécurité alimentaire et la durabilité du secteur agricole. En orientant massivement les ressources et les politiques vers les cultures d'exportation, la production vivrière a été marginalisée, entraînant une dépendance accrue aux importations alimentaires pour répondre aux besoins croissants de la population.

De plus, l'intensification des pratiques agricoles, souvent réalisée sans tenir compte des exigences écologiques, a exacerbé la dégradation des sols et réduit la résilience des systèmes agricoles locaux face aux changements climatiques. L'épuisement des terres cultivables dans certaines régions clés, telles que le Sud-Ouest, illustre les limites d'un modèle axé sur la rentabilité à court terme au détriment de la durabilité.

CONCLUSION

Les relations entre la Banque mondiale et la Côte d'Ivoire dans le cadre de la restructuration du secteur rural entre 1963 et 1980 révèle une dynamique complexe où aspirations nationales et impératifs internationaux se sont mutuellement influencés. Cette période constitue une étape cruciale dans l'histoire économique et sociale du pays, marquée par des transformations profondes des structures rurales. À travers ses interventions, la Banque mondiale

¹⁰⁵ BANQUE MONDIALE, Février 1977, Op. Cit., p. 69

a cherché à promouvoir un modèle de développement agricole axé sur la modernisation, la productivité, et l'intégration au marché mondial.

D'un point de vue économique, la restructuration du secteur rural ivoirien a permis une augmentation significative des exportations, consolidant ainsi la place du pays parmi les principaux producteurs mondiaux de cacao et de café¹⁰⁶. Les investissements dans les infrastructures rurales, tels que les routes et les installations hydro-agricoles, ont également contribué à améliorer l'accès des producteurs aux marchés. Cependant, cette stratégie s'est largement concentrée sur les cultures de rente, au détriment des cultures vivrières, renforçant ainsi la dépendance alimentaire du pays et exposant les populations rurales aux fluctuations des marchés internationaux.

Aussi, sur le plan social, les réformes impulsées par la Banque mondiale ont exacerbé les inégalités au sein des communautés rurales. Les grands exploitants et les acteurs institutionnels liés à l'État ont bénéficié des programmes de mécanisation et des financements, tandis que les petits agriculteurs ont souvent été marginalisés. Cette exclusion a alimenté des tensions sociales, remettant en question l'approche de la Banque mondiale, souvent accusée de négliger les spécificités locales et les besoins des communautés paysannes.

Par ailleurs, du point de vue politique, les conditionnalités associées aux prêts de la Banque mondiale ont exercé une influence significative sur la souveraineté économique de la Côte d'Ivoire. En imposant des orientations économiques libérales, l'institution a favorisé une intégration accrue de l'économie ivoirienne au système économique mondial, tout en limitant la capacité de l'État à définir des politiques agricoles adaptées à ses priorités nationales (T. Smith, 1985, p.81).

En rétrospective, l'expérience ivoirienne illustre les contradictions inhérentes aux interventions de la Banque mondiale en Afrique postcoloniale. Si ces interventions ont contribué à poser les bases d'une économie agricole modernisée, elles ont également révélé les limites d'un modèle de développement fondé sur une

¹⁰⁶ BANQUE MONDIALE, 1981, *Cocoa and Coffee Development in Côte d'Ivoire: Economic Impacts*, Washington, Banque Mondiale, p. 47

logique d'exportation et de dépendance extérieure. À cet égard, l'exemple ivoirien invite à repenser les relations entre les institutions financières internationales et les États africains, en mettant l'accent sur des approches plus inclusives et durables.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

AKE Claude, 1981, *The Political Economy of Africa*, New York, Longman.

AKINDÈS Francis, 2004, *Élites rurales et mutations sociales en Côte d'Ivoire*, Dakar, CODESRIA, 2004.

BANQUE MONDIALE, 2000, *Reforming Agricultural Markets in Africa*, Washington D.C., Banque Mondiale.

BANQUE MONDIALE, 2000, *Reforming Agricultural Markets in Africa*, Washington D.C., Banque Mondiale.

BANQUE MONDIALE, 1999, *Côte d'Ivoire, Revue de l'aide de la Banque mondiale au pays*, Washington, Banque mondiale.

BANQUE MONDIALE, 1998, « Les opportunités offertes par la dévaluation en Côte d'Ivoire », in *Précis*, N°161, 5p.

BANQUE MONDIALE, 1982, *Rapport sur les matières premières en Afrique de l'Ouest*, Washington, Banque Mondiale.

BANQUE MONDIALE, 1982, *Rapport sur les matières premières en Afrique de l'Ouest*, Washington, Banque Mondiale.

BANQUE MONDIALE, 1981, *Cocoa and Coffee Development in Côte d'Ivoire : Economic Impacts*, Washington, Banque Mondiale.

BANQUE MONDIALE, 1981, *Cocoa and Coffee Development in Côte d'Ivoire : Economic Impacts*, Washington, Banque Mondiale.

BANQUE MONDIALE, Février 1977, *Côte d'Ivoire, rapport économique de base, rapport principal*.

BANQUE MONDIALE, 1976, *Stratégies agricoles en Afrique francophone*, Washington, Banque Mondiale.

BANQUE MONDIALE, 1976, *Stratégies agricoles en Afrique francophone*, Washington, Banque Mondiale.

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT, Mai 1970, *Rapport sur le projet cacao en Côte d'Ivoire*, Washington, BIRD.

- BANQUE MONDIALE, 1963, *Rapport sur le développement dans le monde*, Washington D.C, Banque Mondiale.
- BASSIÉ Paul, 2001, *L'agriculture ivoirienne face à la mondialisation*, Abidjan : CEDA.
- BAYART Jean-François, 1989, *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard, p. 118.
- BERTRAND Alain, 1976, *L'agriculture ivoirienne et le marché mondial du cacao*, Paris, Karthala.
- BOISVERT Pierre, 1970, « La mécanisation agricole en Côte d'Ivoire : étude historique et perspectives », in *Études Africaines*, vol. 7, n°2, p. 23-34.
- BOISVERT Pierre, 1975, « L'introduction des techniques agricoles modernes en Côte d'Ivoire », in *Revue d'Histoire Agricole*, vol. 11, n°3.
- DJEDJE Théophile, 1993, « Développement rural et infrastructures sociales en Côte d'Ivoire », in *Journal of African Development*, vol. 10, n°4, p. 123-137.
- DUPONT Jean, 2015, *Agriculture et modernisation : Bilan des réformes dans les pays en développement*, Paris, Presses de Sciences Po.
- GERVAIS Raymond, 1996, *L'économie agricole en Afrique occidentale française (1920-1960)*, Paris : Karthala.
- KONAN Michel, 1985, *Cultures d'exportation et déséquilibres socio-économiques en Côte d'Ivoire*, Abidjan, NEA.
- KOUADIO Koffi N., 1990, « Les impacts des politiques agricoles en Côte d'Ivoire : 1960-1980 », in *Cahiers d'histoire africaine*, vol. 7, n°3, p. 45-67.
- KOUASSI Jean, 1974, « Les coopératives agricoles en Côte d'Ivoire : enjeux et perspectives », in *Revue Africaine de Développement Rural*, vol. 10, n°2.
- KOUASSI Roger, 2004, *La diversification agricole en Côte d'Ivoire : défis et opportunités*, Paris, L'Harmattan.
- M'BOW Amadou, 1981, « La coopération internationale et les politiques agricoles en Afrique subsaharienne », in *Revue internationale d'histoire économique*, vol. 5, n°2, p. 54-72.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN, Janvier 1979, « Les relations entre la Côte d'Ivoire et le groupe de la Banque Mondiale », in *Revue économique et Financière Ivoirienne*, Abidjan, N°4.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, 1976, *Économie ivoirienne*, Paris, EDIAFRIC.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, 1973, *Économie ivoirienne*, Paris, EDIAFRIC.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, 1971, *Économie ivoirienne*, Paris, EDIAFRIC.

MONNET Hervé, 1994, *Les infrastructures coloniales en Afrique : catalyseurs ou obstacles au développement rural ?* Paris, L'Harmattan.

NGUESSAN Marcel et al, 2020, « Réformes agricoles et inégalités rurales en Côte d'Ivoire », in *Journal of African Development Studies*, vol. 14, no° 2, 2020.

OUATTARA Amadou, 1999, « Les infrastructures rurales en Côte d'Ivoire : un levier pour le développement économique », in *African Economic Studies*, vol. 12, n°1, p. 88-102.

OUATTARA Amadou, 1983, *Réformes institutionnelles et développement rural en Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan.

OUATTARA Amadou, 1979, « La marginalisation des petits exploitants agricoles : le cas de la Côte d'Ivoire », in *Journal of Rural Studies*, vol. 8, n°3.

PINTO Tomás, 1998, *Les politiques agricoles des institutions internationales en Afrique*, Paris, Éditions Karthala.

PNUD, Mars 1991, *Rapport 1989, Coopération au développement, Côte d'Ivoire*, PNUD.

ROBERT Claire, 1973, « Infrastructures rurales et développement en Côte d'Ivoire », in *Journal of African Development Studies*, vol. 7, n°2.

ROBERT Claire, 1983, « Les protestations sociales rurales dans les années 1970 en Côte d'Ivoire », in *Revue d'Histoire Politique et Sociale*, vol. 10, n° 4.

SMITH Tony, 1985, *The World Bank and African Agriculture: A Case Study of Côte d'Ivoire*, New York, Routledge.

TOUSSAINT Éric, 2006, *Banque mondiale, le coup d'état permanent : l'agenda caché du Consensus de Washington*, Paris, Syllepse.

YAMÉOGO Jean, 1998, *L'agriculture et la modernisation économique en Côte d'Ivoire sous Houphouët-Boigny*, Abidjan, CEDA.

ZINSOU David, 2001, « La mécanisation agricole en Afrique de l'Ouest : enjeux et perspectives », in *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, vol. 15, n°2, p. 45-60.

LES RESSORTS ET LES ENTRAVES DE L'ÉLECTRIFICATION RURALE AU CONGO, 2003-2023

Stéphane William MEHYONG

Maître de recherche CAMES

IRSH-CENAREST (Gabon)

mehyongstephane@gmail.com



RÉSUMÉ

L'objectif du présent texte est de dresser un bilan à mi-parcours de la politique d'électrification rurale amorcée au Congo à partir d'avril 2003 sous la conduite de l'ANER. Le pays est confronté depuis son accession à l'indépendance en août 1960, à l'épineuse problématique de l'accès à l'électricité des ruraux. Après le libéralisme dans le secteur de l'électricité de 1960 à 1963 caractérisé par un désintérêt des espaces ruraux (faute de rentabilité), succédé par une nationalisation non productive en 1967, et plus tard par une politique d'austérité consécutive au contrechoc pétrolier de 1985, le Congo s'engage au sortir de la guerre civile 1993-1999 dans une nouvelle approche. Avec le soutien de partenaires extérieurs, il décide de porter un accent particulier sur la lutte contre la pauvreté. Par ce choix les zones rurales, grandement privées de l'essentiel des services de base dont l'accès à l'électricité, et concentrant de ce fait une grande partie de la pauvreté du pays, deviennent l'objet de politiques de rattrapage par rapport aux villes. Cela se traduit notamment en matière d'électricité par la création de l'ANER en 2003. Après vingt ans d'exécution, cette politique

d'électrification rurale suscite un devoir d'inventaire que la présente réflexion pose. Empruntant une démarche pluridisciplinaire axée sur des renseignements quantitatifs et qualitatifs extraits de sources imprimées et électroniques d'une part et de références bibliographiques d'autre part, il appert que cette politique a cependant connu une mise en œuvre non conforme aux attentes.

Mots-clés : République du Congo, Électrification rurale, ANER, projets, réalisations

ABSTRACT

The aim of this text is to provide a mid-term assessment of the rural electrification policy initiated in the Congo in April 2003 under the leadership of ANER. Since gaining independence in August 1960, the country has been faced with the thorny problem of rural access to electricity. After the liberalization of the electricity sector from 1960 to 1963, characterized by a lack of interest in rural areas (due to lack of profitability), followed by non-productive nationalization in 1967, and later by a policy of austerity following the oil shock of 1985, the Congo embarked on a new approach after the civil war of 1993-1999. With the support of external partners, it decided to place particular emphasis on the fight against poverty. This meant that rural areas, which were largely deprived of basic services such as access to electricity, and which therefore accounted for a large proportion of the country's poverty, became the focus of policies designed to catch up with urban areas. In the field of electricity, this is reflected in the creation of ANER in 2003. After twenty years of implementation, this rural electrification policy calls for an inventory, which the present reflection sets out to do. Borrowing a multi-disciplinary approach based on quantitative and qualitative information extracted from printed and electronic sources on the one hand, and bibliographical references on the other, it appears that this policy has nevertheless not been implemented in line with expectations.

Keywords : Republic of Congo, Rural electrification, ANER, projects, achievements

INTRODUCTION

Avec 23,6% des ménages ayant accès à l'électricité en 2002¹⁰⁷, l'Afrique subsaharienne présente le taux d'électrification le plus faible du monde en développement : 42,8% en Asie du Sud, 89,2% en Amérique Latine, 88,1% en Asie de l'Est et 91,8% au Moyen Orient¹⁰⁸. À l'intérieur de ce taux, subsistent des disparités particulièrement affirmées entre le monde des villes et celui des villages, enregistrant respectivement 63% et 15,1%¹⁰⁹, soit un ratio de quatre urbains pour un rural bénéficiant de l'électricité. En République du Congo notamment, ces disparités sont beaucoup plus importantes et altèrent profondément la physionomie du développement national depuis le 14 août 1960, accession du pays à l'indépendance. En effet, à la mise en place de l'Agence Nationale d'Electrification Rurale (ANER), on observe un écart d'électrification entre zones urbaines (49%)¹¹⁰ et zone rurales (6,8%)¹¹¹ correspondant à un ratio de sept pour un. L'avènement de cette agence gouvernementale le 10 avril 2003, dédiée exclusivement à l'électrification rurale, marque une volonté politique de corriger ces fortes disparités. Le pays opère à cette occasion la restructuration de son secteur de l'électricité par la prise d'actes légaux et réglementaires de rupture¹¹². L'ANER consacre le caractère spécifique et prioritaire de l'électrification rurale, et permet *ipso facto* d'introduire la séparation, au plan de la prise en charge institutionnelle et financière, entre l'électrification urbaine et l'électrification rurale. Deux décennies plus tard, interroger la mise en œuvre de cette stratégie de développement, sous la forme d'un bilan à mi-parcours, met méthodiquement les projecteurs sur l'évolution du taux d'accès à l'électricité en milieu rural et les performances dans la réduction des disparités avec le monde urbain.

¹⁰⁷ « Accès à l'électricité (% de la population) – Sub-saharan African », www.donnees.banquemondiale.org (consulté le 10 mai 2025).

¹⁰⁸ BAD et Centre de Développement de l'OCDE, *Perspectives économiques en Afrique, 2005-2006*, p.1.

¹⁰⁹ « Accès à l'électricité, zones rurales, zones urbaines (% de la population) – Sub-saharan African », www.donnees.banquemondiale.org (consulté le 10 mai 2025).

¹¹⁰ « Accès à l'électricité, zones rurales, zones urbaines (% de la population) – Congo, Rep. », www.donnees.banquemondiale.org (consulté le 10 mai 2025).

¹¹¹ *Id.*

¹¹² Journal Officiel de la République du Congo (JORC), n° 23 du 14 juin 2007, *Loi n° 15-2003 du 10 avril 2003 portant création de l'Agence nationale d'électrification rurale*, p. 1 413.

Certes en 2023 le taux d'électrification rurale au Congo a fortement cru, passant à 12,4%¹¹³ et produisant un ratio ville/campagne de cinq pour un en termes d'accès à l'électricité. Cependant cet effort se révèle insuffisant, alors qu'au niveau de l'Afrique Subsaharienne, le ratio se fixe à deux et demi pour un. Autrement dit, les performances de la politique d'électrification rurale au Congo depuis 2003 sont faibles, et conduisent à la question suivante : quelles sont les bases et les difficultés effectives en lien avec cette politique ?

Faire une radioscopie de l'exécution de cette politique oriente la présente réflexion. Pour cela, il a fallu collecter une documentation variée, composée d'une part de sources imprimées (rapports, journaux officiels) et électroniques, et d'autre part de références bibliographiques. Après dépouillement, les données qualitatives et quantitatives ont conduit à aborder l'objet d'étude par une méthode pluridisciplinaire. De-là, un plan en trois échelons a été constituée : d'abord les enjeux et ressorts de cette nouvelle politique ; ensuite les projets électriques spécifiques aux zones rurales ; enfin les barrières relatives à l'efficience de cette politique.

1. Les enjeux et ressorts de la politique d'électrification rurale dès 2003

En 2003, une politique d'électrification rurale novatrice est inaugurée au Congo pour remédier au retard accumulé par les campagnes, suite aux carences multiformes des politiques précédentes. Elle s'imprègne d'une vision de lutte contre la pauvreté chronique, modelée particulièrement par des objectifs et des cibles précis sous l'égide de l'ANER.

1.1. Les insuffisances des précédentes politiques

Le libéralisme courant de 1960 à 1963, les concessionnaires du réseau électrique, la Société Équatoriale de l'Énergie Électrique (SEEE) et l'Union Électrique du Congo (UNELCO), ignorent les villages (plus de 60% de la population)¹¹⁴ au profit des zones urbaines rentables (Pointe-Noire et Brazzaville). Le régime

¹¹³ « Accès à l'électricité, zones rurales, zones urbaines (% de la population) – Congo, Rep. », op. cit.

¹¹⁴ « Population urbaine (% de la population totale), Congo », www.perspective.usherbrooke.ca (consulté le 10 mai 2025).

marxiste-léniniste qui s'impose le 15 août 1963 avec à sa tête Alphonse Massamba-Débat les nationalise (J. Ollandet, 2012, p. 16), et crée la Société Nationale d'Énergie (SNE)¹¹⁵ le 15 juin 1967 avec « pour mission la production et la distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire national¹¹⁶ ». Mais sa stratégie autocentrée, minée par l'instabilité politique, les détournements de fonds publics, la mauvaise gestion de la SNE... manque d'orientations claires (A. Attant Ngouari, 2006, p. 9). Le monde rural se maintient par conséquent dans une sous-électrification participant à sa paupérisation. Par effets d'enchaînement, s'opèrent un déclin démographique (de 65,48% en 1964 à 54,07% en 1979 de la population nationale)¹¹⁷ et un fort exode (B. M. Mengho & P. Vennetier, 2007, p. 116).

Avec la relative accalmie politique et les revenus offerts par le boom pétrolier au début de la décennie 1980, le plan quinquennal de développement (1982-1986) est initié, prenant mieux en compte l'électrification rurale. Mais suite au contrechoc pétrolier à partir de 1985, il est remplacé par des politiques d'ajustement structurel préconisées par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque mondiale. Durant la seconde moitié de cette décennie, le taux d'électrification rurale avoisine 3%, résultat des choix techniques pratiquement réduits aux solutions conventionnelles, en particulier l'extension du réseau¹¹⁸, qui sont souvent peu adaptées et peu rentables compte tenu de l'isolement, de la faiblesse démographique et de la pauvreté du monde rural. Les conflits armés dans le pays entre 1993 et 1999 ont détruit les infrastructures socioéconomiques, occasionnant un accroissement de la pauvreté, particulièrement chez les ruraux. À la fin des hostilités en 2000, suit une phase de reconstruction soutenue par les bailleurs de fonds extérieurs qui incitent à orienter les ressources vers les secteurs sociaux, notamment un meilleur accès à l'électricité en faveur des couches sociales les plus pauvres. Dans cet élan, le Congo adopte

¹¹⁵ La Société Nationale d'Énergie devient Société Nationale d'Électricité par la loi n°67/84 du 11 septembre 1984 portant modification de la Société Nationale d'Énergie.

¹¹⁶ JORC du 1^{er} juillet 1967, *Loi n° 06-67 du 15 juin 1967 portant création de la Société Nationale d'Énergie*, p. 610.

¹¹⁷ « Population urbaine (% de la population totale), Congo », op. cit.

¹¹⁸ Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), *Les agences d'électrification rurale en Afrique subsaharienne*, Fiche Technique PRISME, n°7, p. 1-2.

les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) visant à réduire la pauvreté d'ici 2015¹¹⁹. Avec le Programme Intérimaire Post-Conflict (PIPC) 2000-2002, le gouvernement amorce la transition entre la phase de gestion des crises que le pays a traversées et celle de la reprise de la croissance et du développement durable afin de garantir aux populations, quel que soit le lieu où elles résident, les mêmes chances d'accès à l'emploi, et d'améliorer leur qualité de vie¹²⁰. En septembre 2002, le pays est alors admis à l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (I-PPTE), lui permettant de s'inscrire dans la perspective d'une réduction de sa dette et de procéder ainsi à l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), seul cadre d'intervention en matière de développement¹²¹.

1.2. L'intensification de l'électrification rurale, vecteur d'une politique inclusive

Les prémices d'une nouvelle politique d'électrification rurale apparaissent dès le 6 février 2003 avec le transfert des pouvoirs aux autorités locales, qui confère aux départements et aux municipalités la compétence de « promouvoir les énergies nouvelles et les services de production et de desserte d'électricité et d'eau potable¹²² ». Approuvé en décembre 2004 par les institutions de Bretton woods, le Document Intérimaire de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP-I)¹²³ reprend ces esquisses en évoquant « l'intensification de l'électrification rurale »¹²⁴. En effet aux termes de consultations

¹¹⁹ République du Congo, ministère de l'Économie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration, *Plan National de Développement. Livre 1 : Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (DSCERP 2012-2016)*, p. III.

¹²⁰ République du Congo, Comité National de Lutte contre la Pauvreté, Secrétariat technique permanent, *Projet final du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)*, janvier 2007, p. 16-17.

¹²¹ République du Congo, Comité National de Lutte Contre la Pauvreté, Secrétariat technique permanent, *Document final de Stratégie de Réduction de la Pauvreté*, 31 mars 2008, p. VI.

¹²² JORC du 15 février 2003, *Loi n° 10-2003 du 6 février 2003 portant transfert de compétences aux collectivités locales*, p. 1 144.

¹²³ République du Congo, Comité National de Lutte Contre la Pauvreté, Secrétariat technique permanent, *Document final...*, op. cit., p. VI.

République du Congo, Comité national de lutte contre la pauvreté, Secrétariat technique permanent, *Document de stratégie de réduction de la pauvreté intérimaire (DSRP-I)*, 2004, p. ii.

¹²⁴ Ibid., p. 62.

participatives dans le cadre de l'élaboration du DSRP-I, vingt-deux (22) problèmes ont été identifiés comme vecteur de la pauvreté. L'accès à l'électricité en fait partie : « Malgré les potentialités énormes de production de l'énergie électrique, le pays est caractérisé par un faible taux d'électrification. La plupart des grandes villes sont électrifiées alors que la majorité des entités rurales ne le sont pas »¹²⁵. Avec le Document final de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2008-2012) validé en mars 2008 pour succéder au DSRP-I, le premier axe fait donc mention d'un objectif d'unifier le territoire par un développement équilibré entre les régions du pays, entre les villes et les campagnes. La réalisation de cet objectif implique le développement des infrastructures, par la mise en place de l'électrification de l'espace départemental et local et la promotion des énergies renouvelables en milieu rural¹²⁶. Le faible accès des populations rurales à l'électricité explique leur recours massif au bois énergie, au charbon, au gaz, au pétrole lampant pour répondre à leurs besoins énergétiques de base. Il a pour causes : l'insuffisance des infrastructures de production et de distribution de l'électricité ; la vétusté des infrastructures de production et de distribution de l'électricité ; le coût élevé du kWh et du branchement ; les faibles revenus des ménages ; la destruction des infrastructures pendant la guerre civile ; la non diversification des sources énergétiques ; les difficultés d'accès à l'énergie en général, solaire et éolienne en particulier ; l'importance des pertes commerciales et techniques de l'unique opérateur national ; l'insuffisance d'investissements privés et d'entreprises de sous-traitance dans le secteur¹²⁷.

C'est pour répondre à tous ces écueils que le Plan National du Secteur de l'Energie électrique (PNSE), adopté en décembre 2010 et déclinant sectoriellement le DSRP 2008-2012¹²⁸, porte pour la période 2010-2015 deux objectifs : dans les zones urbaines, porter le taux

¹²⁵ République du Congo, Comité National de Lutte contre la Pauvreté, Secrétariat technique permanent, *Projet final du Document...*, op. cit., p.30-31.

¹²⁶ République du Congo, Comité National de Lutte contre la Pauvreté, Secrétariat technique permanent, *Document final...*, op.cit., p. 62.

¹²⁷ République du Congo, Comité National de Lutte contre la Pauvreté, Secrétariat technique permanent, *Projet final du Document...*, op. cit., p.55-56.

¹²⁸ JORC n° 4 du 27 janvier 2011, Décret n° 2010-822 du 31 décembre 2010 portant approbation de la stratégie de développement des secteurs de l'énergie électrique, de l'eau et assainissement, p. 101.

d'accès à l'électricité à 60% en 2011 et à 90% en 2015 ; en milieu rural, porter ce même taux à 25% en 2011 et à 50% en 2015¹²⁹ et cela passe par l'approvisionnement en électricité de tous les chefs-lieux des départements, des districts et les communautés rurales¹³⁰. Autrement dit, l'objectif est d'octupler le taux d'électrification rurale à l'horizon 2015, correspondant à un ratio villes-campagnes électrifiées de deux et demi pour un. Le Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (DSCERP 2012-2016) insiste à nouveau sur le développement équilibré pour renforcer les capacités des populations rurales à participer à la croissance¹³¹.

1.3. L'ANER, principal instrument de la mise en place de la nouvelle politique

La nouvelle politique en matière d'électricité destinée au monde rural est incarnée par de nouveaux acteurs publics dont le plus emblématique est l'ANER. Cette dernière s'inscrit dans la dynamique de la lutte contre la pauvreté qui se chiffre à 64,8% en milieu rural¹³², soit huit points au-dessus de la moyenne nationale¹³³. Ses actions sont guidées par l'État qui « définit et met en œuvre sur l'ensemble du territoire, la politique nationale de l'électricité, assure [...] le développement des activités du secteur de l'électricité à travers [...] l'Agence nationale de l'électricité rurale »¹³⁴. Ainsi, l'ANER est un service public rattaché au ministère chargé de l'électricité, chargée de¹³⁵:

- La planification des électrifications rurales ;
- La réalisation des études techniques et économiques nécessaires à l'électrification en milieu rural ;
- La réalisation, par voie d'appel d'offres aux entrepreneurs, des travaux d'électrification rurale ;

¹²⁹ Id.

¹³⁰ Fonds Africain de Développement (FAD), *Rapport d'évaluation de projet. Electrification rurale. République du Congo*, Septembre 2012, p.1.

¹³¹ République du Congo, ministère de l'Économie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration, *Plan National de Développement. Livre 1...*, op. cit., p. III.

¹³² République du Congo, Comité National de Lutte contre la Pauvreté, Secrétariat technique permanent, *Projet final du Document...*, op. cit, p.24.

¹³³ Banque mondiale, *Profil et perceptions de la pauvreté en République du Congo en 2005*, p. 4.

¹³⁴ JORC n° 23 du 14 juin 2007, *Loi n° 14-2003 du 10 avril 2003 portant code de l'électricité*, p. 1 469.

¹³⁵ JORC n° 23 du 14 juin 2007, *Loi n° 15-2003 du 10 avril 2003...*, op. cit., p. 1 476.

- L'élaboration des dossiers d'appel d'offre pour la mise en gestion des électrifications rurales ;
- La promotion des technologies nouvelles d'électrification rurale, notamment les énergies nouvelles et renouvelables, les services d'électrification décentralisée et les programmes de maîtrise de l'énergie ;
- La recherche des financements destinés aux programmes d'électrification rurale.

Les ressources de l'ANER sont constituées par des prélèvements sur le fonds national d'électricité dont les taux et les modalités fixés par voie réglementaire, des dotations diverses du budget de l'État, des dons et legs et de toute autre recette ou dotation qui peut ultérieurement être affectée¹³⁶. L'ANER travaille de concert avec deux autres acteurs publics créés également le 10 avril 2003. : l'Agence de Régulation du secteur de l'électricité (ARSEL) qui participe à la promotion du développement sain de l'approvisionnement d'électricité sur tout le territoire, par la gestion des opérations d'électrification rurale¹³⁷ ; et le Fonds National de Développement du secteur de l'électricité (FDSEL) destiné prioritairement au financement ¹³⁸:

- Des opérations d'aménagement du territoire intéressant le secteur de l'électricité, notamment la construction d'ouvrages de production et de transport d'électricité et de l'électrification rurale ;
- Des opérations d'éclairage public ;
- De l'octroi des prêts aux communautés rurales pour la promotion de sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

C'est dans ce nouveau cadre institutionnel que le programme d'électrification rurale (PANER) est élaboré pour atteindre les objectifs du PNSE, avec le concours des bailleurs de fonds extérieurs pour son financement¹³⁹.

¹³⁶ Id.

¹³⁷ JORC n° 23 du 14 juin 2007, *Loi n° 16-2003 du 10 avril 2003 portant création de l'agence de régulation du secteur de l'électricité (ARSEL)*, p. 1 481.

¹³⁸ JORC n°23 du 14 juin 2007, *Loi n°17-2003 du 10 avril 2003, portant création du Fonds de développement du secteur de l'électricité*, p. 1 487.

¹³⁹ FAD, *Rapport d'évaluation de projet...*, op. cit, p. III-1.

2. Des projets d'électrification rurale soutenus par des financements extérieurs

Le PANER entend contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales par un accès durable à l'électricité, et renforcer la municipalisation accélérée engagée par le gouvernement en 2004 visant à doter tous les chefs-lieux de districts en infrastructures sociaux de base. Sa réalisation est prévue en quatre phases dont trois s'opérant par des extensions de réseau, et un explorant la petite hydroélectricité par des services décentralisés.

2.1. Le projet indien pour 20 centres ruraux

La première phase du PANER bénéficie de l'appui financier de l'Agence de coopération indienne. Élaborée en mars 2012, elle s'adosse au réseau interconnecté suite aux importants investissements réalisés à partir de septembre 2003 par le Gouvernement congolais. Il s'agit précisément de : la centrale thermique à fuel de Brazzaville de 32,5 mégawatts (MW) ; la centrale hydroélectrique d'Imboulou de 120 MW (S. Rantrua, 2023) ; les centrales à gaz de Djéno (50 MW) et de Pointe Noire ; la réhabilitation de la ligne de transport 225 kilovolts (kV) entre Brazzaville et Pointe-Noire. Ces équipements ont quasiment septuplé la puissance installée nationale qui est passée de 90 MW en 2001 à 600 MW en 2011. L'offre disponible couvre la demande potentielle du réseau interconnecté estimée à 360 MW. Toutefois, les investissements dans la production et le transport d'énergie électrique n'ont pas été accompagnés d'un programme intensif d'électrification¹⁴⁰. Or, l'accès à l'électricité des populations au Congo reste toujours faible : en 2010, selon l'Initiative « Énergie durable pour tous » et la Banque mondiale, seulement environ 9 % des ruraux sont électrifiés, principalement grâce à des mini réseaux alimentés par des groupes électrogènes diesel ou essence et non connectés au réseau national. D'autres sources évoquent des taux de 16 % en 2011 selon le Fonds africain de développement et de 5% en 2012 selon le Rapport sur les perspectives régionales de l'Afrique de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE)¹⁴¹. En clair, la disponibilité de l'énergie électrique du réseau interconnecté

¹⁴⁰ Ibid., p.1-2.

¹⁴¹ PNUD/République du Congo (Brazzaville), *Document de projet : Mini réseaux hydroélectriques pour l'électrification rurale au Congo-Brazzaville*, 2014, p.6.

permet d'engager une première phase conséquente, fiable et à un coût abordable du PANER. Cela permet par la même occasion d'améliorer les indicateurs sociaux du pays¹⁴². L'exécution de cette première phase est prévue en plusieurs étapes tenant compte du développement en cours des réseaux électriques de transport. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de réduction de la pauvreté, le Gouvernement congolais a signé un protocole d'accord avec le Gouvernement indien, pour la construction des lignes de transport et des réseaux de distribution d'électricité sur l'ensemble du territoire national. Le projet retenu à cet effet consiste en la construction des lignes électriques de 220 kV et de 33 kV reliées au réseau interconnecté pour la desserte en électricité de plusieurs chefs-lieux de district ruraux du Congo. Le projet évalué à 300 millions de dollars US, a été reparté en quatre étapes d'exécution dont la première s'élève à 70 millions de dollars US au titre de l'année 2012 pour démarrer les travaux devant s'étaler de 18 à 24 mois. À ce titre le Congo a bénéficié d'un prêt de 70 millions de dollars US au titre de l'année 2012 pour raccorder au réseau national 20 chefs-lieux de district rural dans les départements du Kouilou, du Niari, Bouenza et Lékoumou, Pool et des Plateaux, Cuvette Centrale et de la Cuvette-Ouest¹⁴³.

2.2. Le projet BAD

En août 2012, la note conceptuelle d'un projet d'électrification rurale du gouvernement est approuvée par la BAD, suivie d'un accord de financement quatre mois après¹⁴⁴. Le projet s'inscrit comme la deuxième et la troisième phases du PANER en ciblant les mêmes départements que durant la première phase. La solution technique adoptée est également le raccordement des localités du projet au réseau interconnecté, par la construction de lignes moyenne tension 33 kV qui sont relativement simples à réaliser.

¹⁴² FAD, *Rapport d'évaluation de projet...*, op. cit, p. 1-2.

¹⁴³ République du Congo, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique, ANER, *Rapport national pour la formulation et la rédaction du livre Blanc de Politique Régionale pour « l'accès aux Services Énergétiques dans les pays de la CEEAC-CEMAC intégrant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et contribuant à la lutte contre la pauvreté »*, août 2013, p.17.
PNUD/République du Congo (Brazzaville), *Document de projet : Mini réseaux...*, op. cit, p. 26.

¹⁴⁴ FAD, op. cit., p. II.

Par sa synergie avec le programme de développement du réseau de transport, elle permet de réduire le coût de l'électrification rurale. En effet, la mise en place en cours, d'une artère dite « Boulevard énergétique » constituée d'une ligne 225 kV qui traverse le pays du sud au nord en intégrant dans un système unique tous les moyens de production et de transport), permet d'éviter les investissements en moyens de production isolés nécessaires pour alimenter les réseaux d'électrification. L'option présente ainsi l'avantage d'éviter la multiplication des centrales diesels isolées ou l'installation de systèmes décentralisés. La solution est surtout justifiée avec la disponibilité sur le réseau interconnecté, d'une énergie électrique en quantité suffisante, peu polluante et à un coût abordable depuis la mise en service en 2010 de la centrale hydroélectrique d'Imboulou et de la centrale à gaz de Pointe-Noire¹⁴⁵.

Le coût du projet est évalué à 15,67 millions de dollars US dont 10 millions représentent le prêt de la BAD et 5,67 millions de contrepartie du Gouvernement. Les principales réalisations attendues au terme des 48 mois de l'exécution du projet sont : (i) la construction de 305 kilomètres (km) de réseaux de distribution en moyenne et basse tensions à relier au réseau interconnecté ; (ii) l'électrification de 59 nouvelles localités dont deux communautés rurales et deux chefs-lieux de districts ; (iii) la réalisation de 5 100 branchements soit 25 500 ruraux au réseau électrique ; (iv) l'installation de 2 255 foyers d'éclairage public ; et (v) le renforcement des capacités des structures publiques du secteur de l'électricité. La population de la zone du projet est estimée à 120 000 habitants, soit 10% de la population rurale du pays. Le projet entend également raccorder au réseau électrique : (i) 17 centres de santé ; (ii) 40 établissements scolaires ; (iii) 24 forages d'eau ; (iv) 38 centres administratifs et sociétés ; et (v) une zone commerciale. Les populations bénéficiaires seront sensibilisées sur les risques électriques et la maîtrise des consommations d'électricité à travers des campagnes d'information, éducation et communication sur les risques électriques et la maîtrise des consommations d'électricité¹⁴⁶. Le 5 avril 2014, un protocole d'accord est signé

¹⁴⁵ Ibid., p.4.

¹⁴⁶ République du Congo, (PNUD, Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique, ANER, *Rapport national pour la formulation...*, op. cit, p. 17.

entre le gouvernement congolais et la BAD, précisant l'effectivité du premier décaissement dès septembre qui suit et le dernier au plus tard le 31 décembre 2023¹⁴⁷.

2.3. Un projet de petite hydroélectricité (PCH) appuyé par le FEM et le PNUD

La dernière phase du PANER intervient à partir de juin 2014, quand le gouvernement congolais obtient un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à hauteur de 1,94 million de dollars US, en vue d'exécuter le projet « Mini réseaux hydroélectriques pour l'électrification rurale au Congo-Brazzaville ». Elle est exécutée par l'ANER, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) qui apporte de 250 000 dollars US. Ce projet prend le relai du PNSE, puisque son exécution démarre en juillet 2015 pour une durée de cinq ans (juin 2019) avec une nouvelle approche. En effet, ces organismes appuient le pays par des projets visant à répondre aux priorités nationales en matière de réduction de la vulnérabilité environnementale, de renforcement de la résilience aux changements climatiques et de développement des potentialités écologiques, à travers une approche territoriale décentralisée¹⁴⁸. La puissance hydroélectrique potentielle est estimée à 14 000 MW, seuls 209 MW sont exploités sous la forme de larges centrales hydroélectriques. Or la puissance hydraulique à petite échelle (moins de 5 MW) qui permet la construction de petites centrales hydroélectriques dont la taille correspondrait à la demande en électricité d'un village couplé à un réseau de distribution local, n'est pas exploitée¹⁴⁹. En milieu rural, le faible taux d'accès à l'électricité, couplé à l'usage massif du diesel, du bois de chauffage et des résidus agricoles pour répondre aux besoins énergétiques de base, provoque de fortes émissions de gaz à effet de serre, la déforestation et la dégradation de l'environnement. Ces conséquences vont s'accroître avec notamment la croissance démographique et la demande énergétique qui s'en suivra. Le développement de mini-réseaux hydroélectriques pour

¹⁴⁷ BAD, *Rapport sur l'état d'exécution et sur les résultats (EER)*, 16 juillet 2021, p. 1.

¹⁴⁸ République du Congo, PNUD, Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique, ANER, *Rapport national pour la formulation...*, op. cit., p. 11.

¹⁴⁹ PNUD/République du Congo (Brazzaville), *Document de projet : Mini réseaux...*, op. cit., p.12-14.

l'électrification rurale constitue ainsi une solution économiquement viable et respectueuse de l'environnement¹⁵⁰.

C'est pourquoi l'objectif principal du projet Mini réseaux hydroélectriques est la facilitation d'accès à l'électricité à partir d'énergies renouvelables dans les zones rurales reculées, et de promouvoir le fonctionnement des services énergétiques décentralisés en vue du renforcement des capacités de gestion. Ce projet comporte la construction de 17 microcentrales hydroélectriques ayant une capacité unitaire entre 80 kilowatts (kW) et 1000 kW¹⁵¹. En dehors de ce projet, l'hydroélectricité est également mise en valeur en 2012 avec le chantier de la centrale de Liouesso de 19,2 MW, sur la rivière Lengoué, dans le département de Sangha à 86 kms de la ville de Ouesso. Financé dans le cadre d'une coopération chinoise (par le biais de la SNE), ce projet est conçu pour fournir de l'électricité à Ouesso et aux communautés rurales environnantes. La fin des travaux était prévue pour 2016¹⁵².

3. Les barrières à la réalisation de la politique d'électrification rurale

La mise en œuvre du PANER a été confrontée à des embûches multiformes qui l'ont grandement altérée, à cause du gouvernement congolais. Cela s'est traduit par l'opérationnalité des nouveaux acteurs publics en charge du programme qui a été fortement retardée, tout comme par les objectifs d'électrification annoncés qui n'ont pas été atteints.

3.1. Les retards dans l'opérationnalité des trois agences gouvernementales

L'ANER, l'ARSEL et le FDSEL ont été précocement confrontés à un défaut d'opérationnalité efficiente et efficace. D'abord, les statuts de l'ANER ont été tardivement approuvés, seulement le 31

¹⁵⁰ République du Congo, PNUD, *Rapport final d'examen à mi-parcours du Projet de Mini-réseaux hydroélectriques pour L'électrification rurale au Congo-Brazzaville*, 14 septembre 2020, p.20.

¹⁵¹ République du Congo, PNUD, Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique, ANER, *Rapport national pour la formulation...*, op. cit., p. 11.

¹⁵² PNUD/République du Congo (Brazzaville), *Document de projet : Mini réseaux hydroélectriques pour l'électrification rurale au Congo-Brazzaville*, 2014, p. 27.

mai 2007¹⁵³, et leur entrée en vigueur s'est opérée le 14 juin 2007, c'est-à-dire en même temps que la promulgation des textes législatifs qui créent les trois agences gouvernementales¹⁵⁴. De fait de 2003 à 2007, ces établissements sont restés en veilleuse et ce qui a eu pour effet le démarrage tardif des activités liées à leur objet social. Cependant, cette apathie totale s'est ensuite prolongée pendant cinq ans à cause d'une absence d'administration. Concernant les statuts de l'ANER, il y est précisé que l'agence est administrée par un comité de direction et une direction générale. Le comité de direction est l'organe d'orientation et de décision, investi des pouvoirs qui lui permettent de remplir l'objet social de l'agence. Il délibère à ce titre sur les questions relatives à la gestion de l'agence, notamment le budget, le programme d'activités et le programme d'investissement. « Le comité de direction ne peut « valablement décider que si les deux tiers des membres sont présents ou représentés »¹⁵⁵. Or ce n'est qu'en 2011 que ses huit membres ont été désignés¹⁵⁶. Enfin, on se serait attendu à ce que ces désignations amorçassent l'effectivité de la nouvelle politique d'électrification rurale, surtout que la direction générale « animée par un directeur général nommé en Conseil des ministres » était en train d'être constituée. Outre le directeur général, celle-ci comprend¹⁵⁷:

- Un directeur des études, de la programmation et du suivi avec deux services : études et de la programmation ; suivi et contrôle des projets ;
- Un directeur de la maîtrise de l'énergie, des énergies nouvelles et renouvelables avec deux services : maîtrise de l'énergie ; énergies nouvelles et renouvelables.
- Un directeur des affaires administratives et financières avec trois services : administration et personnel ; finances et matériel ; archives et documentation.

Toutefois, les missions de l'ANER demeurent très peu

¹⁵³ JORC n° 23 du 14 juin 2007, Décret n°2007-291 du 31 mai 2007 portant approbation des statuts de l'agence nationale d'électrification rurale, p. 1390.

¹⁵⁴ JORC n° 23 du 14 juin 2007, Loi n° 16-2003 du 10 avril 2003..., *op. cit.*, p. 1.481.

Loi n° 17-2003 du 10 avril 2003..., *op. cit.*, p. 1.487.

Loi n°15-2003 du 10 Avril 2003..., *op. cit.*, p. 1.476.

¹⁵⁵ JORC n° 23 du 14 juin 2007, Décret n°2007-291 du 31 mai 2007..., *op. cit.*, p. 1391.

¹⁵⁶ République du Congo, PNUD, *Rapport final d'examen à mi-parcours...*, *op. cit.*, p.22.

¹⁵⁷ JORC n° 23 du 14 juin 2007, Décret n°2007-291 du 31 mai 2007..., *op. cit.*, p. 1390.

accomplies à cause d'un manque de personnel opérationnel. En 2014 par exemple, l'ANER n'emploie, en dehors du directeur général, que deux directeurs, trois ingénieurs, deux techniciens en chef, quatre techniciens, trois économistes et comptables et deux secrétaires. Il n'y a pas de directeur des études, de la programmation et du suivi ainsi que de chefs de service : en conséquence, l'agence n'arrive pas à achever les études préalables nécessaires à finaliser le montage de certains projets du PANER avant exécution. Ces difficultés opérationnelles sont de plus accrues par le fait que le financement de l'agence est insuffisant : une partie des redevances réglée par les délégataires aux termes des contrats de délégation du service public de l'électricité n'est pas versée et les subventions de l'État sont intermittentes. D'un point de vue large, l'ARSEL et le FDSEL ne sont pas épargnés ; le premier dispose de faibles ressources financières et il y a en fait peu d'opérateurs privés à contrôler, alors que le second acteur a dû être financé par les revenus du service public d'électricité (pénalités financières, taxes payées par les opérateurs, redevance incluse dans le prix de l'électricité)¹⁵⁸.

3.2. L'échec des objectifs assignés au PNSE 2010-2015

En 2003, prévalait un ratio ville/village ayant accès à l'électricité de sept pour un que le PNSE entendait réduire à travers deux projets (coopération indienne et BAD). Le PNSE s'était fixé une desserte en électricité pérenne des 86 chefs-lieux de districts ruraux¹⁵⁹. En 2014, seules 16 capitales de district rural sont raccordées au réseau interconnecté ; l'approvisionnement de l'électricité dans les 70 chefs-lieux restants se fait encore grâce à des générateurs thermiques hors réseau¹⁶⁰. Les causes de cet échec résident dans les retards d'exécution des projets. L'exécution du projet indien a été freinée par les défaillances structurelles du réseau interconnecté. En effet, en dépit de la réhabilitation de la ligne Brazzaville-Pointe-Noire, les centrales électriques construites avant 2003 et la plupart des lignes de transport souffrent d'un défaut d'entretien-maintenance. Il s'ensuit une érosion non négligeable de la puissance installée de

¹⁵⁸ PNUD/République du Congo (Brazzaville), *Document de projet : Mini réseaux...*, op. cit., p. 24-25.

¹⁵⁹ JORC n° 4 du 27 janvier 2011, *Décret n° 2010-822 du 31 décembre 2010...*, op. cit., p. 103.

¹⁶⁰ PNUD/République du Congo (Brazzaville), *Document de projet : Mini réseaux...*, op. cit., p.8.

la SNE et de lourdes pertes d'électricité bien qu'en baisse de 70% à 45% entre 2008 et 2014¹⁶¹. Ces écueils ne permettent pas de couvrir les besoins électriques supplémentaires à l'instar de toute la charge devant provenir de l'exécution de tout le projet indien.

Quant au projet financé par la BAD, le premier décaissement pour le démarrage des travaux est assujéti à l'actualisation du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui tarde. Cette exigence du PGES répond à trois préoccupations majeures : (i) mettre en évidence la conformité des mesures proposées d'une part avec les lois et règlements du Congo en matière d'Etude d'impact environnemental et social (EIES), et d'autre part avec la politique de la BAD en matière de gestion environnementale et sociale ; (ii) évaluer les besoins en renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PGES ; et (iii) servir d'outil guide pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de bonification des impacts. La conduite de l'EIES est donc fondée sur la politique environnementale du Groupe BAD, les procédures d'évaluation environnementale et sociale pour les opérations du secteur public et la politique en matière de déplacement involontaire de populations¹⁶². Au final, les résultats attendus du PNSE 2010-2015 pour le monde rural ne sont largement pas atteints : le taux d'accès se fixe seulement à 10,5% en 2011 et à 11,1% en 2015. Il en est de même concernant les zones urbaines, 58,1% en 2011 et 61,8% en 2015¹⁶³. Le seul point positif est que le ratio ville/village s'est réduit à six pour un en 2015, se stabilisant même par la suite (67% pour les villes et 12,4% pour les campagnes en 2021-2022¹⁶⁴) suite à l'échec du projet de petites centrales hydroélectriques (PCH).

¹⁶¹ « Pertes d'électricité lors de la transmission (% de la production) – Congo, Rep. », [www.donnees.banquemondiale.org](http://donnees.banquemondiale.org) (consulté le 10 mai 2025).

¹⁶² BAD, *Rapport sur l'état d'exécution...*, op. cit., p. 1-2.

¹⁶³ « Accès à l'électricité, zones rurales, zones urbaines (% de la population) – Congo, Rep. », op. cit.

¹⁶⁴ Id.

3.3. Les menaces et obstacles en rapport avec l'exécution du projet de PCH

Le projet financé par le FEM et le PNUD devait faire l'objet d'un examen indépendant à mi-parcours de sa mise en œuvre en janvier 2017¹⁶⁵. Il en a été autrement, car le projet a démarré en juillet 2017 et devait dès lors s'achever en juin 2021. Après trois années, le projet n'a pratiquement pas consommé le budget qui lui a été alloué. Le niveau de décaissement global est de l'ordre de 6,6%. À ce stade peu avancé de mise en œuvre, le PNUD en septembre 2020 a effectué une mission d'évaluation qui a identifié les obstacles et menaces de quatre ordres spécifiquement liés à l'investissement dans des PCH décentralisées au Congo¹⁶⁶.

Le premier ordre des obstacles est sur le plan juridique et institutionnel. Il n'existe aucune disposition spécifique permettant aux producteurs d'électricité indépendants (PEI) de construire et d'exploiter des mini réseaux alimentés par des PCH. Le Congo a lancé un processus de réforme du secteur de l'électricité en 2003 avec l'adoption de plusieurs lois mais un certain nombre de questions cruciales n'ont pas été traitées liées à l'utilisation des terres et de l'eau par les PCH, la tarification, la certification et l'octroi de licences, les procédures de règlement de litiges et conflits, les mesures d'incitation, l'insuffisance des capacités institutionnelles et humaines au niveau de l'ANER, du MEH, de l'ARSEL, etc. Sur le plan technique, la chaîne d'approvisionnement technologique nécessaire aux PCH du Congo est à un stade embryonnaire. Le pays ne dispose pas encore de capacités techniques et d'ingénierie pour assurer une conception, une installation, une exploitation et un entretien optimaux d'une PCH et dépend de l'importation de biens et services internationaux onéreux, même pour des réparations et un entretien de base. En outre, les produits manufacturés subissent des droits de douane d'environ 40 % et les entreprises sont taxées de l'ordre de 34 %. En troisième ordre, il manque de modèle de fonctionnement viable, en raison de l'absence d'expérience préalable et de modèles de gestion ayant efficacement exploité des mini-réseaux isolés à même de prouver la viabilité économique des

¹⁶⁵ BAD, *Rapport sur l'état d'exécution...*, op. cit., p. 2.

¹⁶⁶ République du Congo, PNUD, *Rapport final d'examen à mi-parcours...*, op. cit., p. 20-21.

opérations dans des communautés rurales éloignées. Les aspects clefs du système d'exploitation viable des services à mettre en place et faisant défaut sont : une structure des tarifs efficiente qui couvre correctement les coûts d'exploitation, gestion et entretien sans devoir solliciter de nouvelles subventions ; un contrôle technique des opérations dans la centrale et de la qualité des services ; une gestion financière ; un système de facturation et de recouvrement des paiements ; une mobilisation communautaire, des procédures concernant les relations avec les clients et la résolution de litiges et conflits. Le quatrième ordre est informationnel. En effet, les informations concernant le potentiel et les avantages des PCH aux fins de l'électrification et du développement des zones rurales sont rares. Quand elles existent, elles ne sont pas toujours accessibles au public comme celles concernant l'élargissement du réseau, ce qui ajoute des incertitudes quant aux décisions d'investissements du secteur privé. Le secteur public investit dans l'électrification rurale en élargissant le réseau interconnecté et dans des mini réseaux alimentés au diesel, mais il manque d'expérience en matière de mini réseaux alimentés par des PCH. Les fournisseurs de technologie du secteur privé ne possèdent pas non plus l'expérience locale et les opérateurs de services potentiels ne considèrent pas les institutions gouvernementales comme des partenaires commerciaux viables. Il n'existe aucun organisme en mesure de fournir les informations ou conseils indispensables aux investisseurs ou aux fournisseurs de technologie potentiels. La promotion des investissements dans les mini-réseaux alimentés par des PCH nécessite une approche différente, plus axée sur les communautés locales, leurs besoins et leurs usages en matière de production, le renforcement des capacités du secteur privé, le développement de partenariats publics-privés à long terme et un accès transparent à des informations pour permettre aux parties prenantes potentielles de prendre des décisions éclairées¹⁶⁷.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 8-12-20-21.

CONCLUSION

Une certaine cohérence a imprimé les nouvelles modalités d'électrification rurale à partir de 2003. On a observé une spécification dans des projets élaborés, empreinte d'une vision et d'une stratégie claires. Cet élan rompait avec les conjectures et soubresauts qui ont émaillé les périodes d'avant. De 1960 à 2003, l'électrification rurale a délibérément été négligée par les concessionnaires du réseau faute de rentabilité. À partir de 1963, la nationalisation du secteur de l'électricité pour y remédier a été un échec, gangrenée par une stratégie autocentrée associée à l'instabilité politique. Elle a provoqué la marginalisation des territoires ruraux en proie à la pauvreté et à l'exode rural. Le plan quinquennal de développement (1982-1986), établi à la suite de l'accalmie politique et impulsé par l'embellie des recettes budgétaires, semblait ouvrir une ère prometteuse. Cet élan a été ralenti rapidement par des politiques d'ajustement structurels préconisées par les institutions de Bretton wood. À la reconstruction du pays après la guerre civile 1993-1999, le Gouvernement congolais, sous l'instigation des bailleurs internationaux, a érigé comme priorité la lutte contre la pauvreté chronique dans les zones rurales où l'accès aux services de base comme l'électrification sont quasiment absentes. Pour cela, il a initié une politique de développement équilibré de l'électrification sur tout le territoire par le biais du PNSE et la PCH. Les objectifs ont été précisés : octupler le taux d'électrification rurale et réduire de plus de moitié le ratio d'électrification villes/villages à l'horizon 2015. Trois agences, l'ANER, l'ARSEL et le FDSEL ont résulté de cette vision ainsi que le PANER. Élaboré en quatre phases, ce programme a combiné piste conventionnelle par raccordement au réseau national et système décentralisé par la petite hydroélectricité. Le concours de partenaires extérieurs (Inde, BAD, FEM, PNUD) a été indéniable. Mais les objectifs et les projets élaborés n'ont pas été atteints, entièrement imputables à la République du Congo. D'abord, il y a eu des retards opérationnels et l'insuffisance de financement des dites agences par le gouvernement. Sur le plan technique les carences du réseau national, caractérisées des pertes d'électricité dans le transport et l'érosion de la puissance installée, n'ont pas permis de raccorder les zones rurales prévues dans le cadre des trois premières phases du PANER. Quant à sa quatrième phase

qui devait développer des services décentralisés adossés à des mini centrales hydroélectriques, des freins juridiques (absence de cadre pour l'utilisation des terres et de l'eau par les PCH, la tarification, la certification et l'octroi de licences, les procédures de règlement de litiges et conflits, les mesures d'incitation), institutionnels (insuffisance des capacités institutionnelles et humaines au niveau de l'ANER, du MEH, de l'ARSEL, etc.), techniques (chaîne d'approvisionnement technologique nécessaire aux PCH encore embryonnaire) et informationnels se sont enchevêtrés.

Sources écrites

BAD/Centre de Développement de l'OCDE, *Perspectives économiques en Afrique, 2005-2006*.

BAD, *Résumé du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Electrification rurale. République du Congo*, octobre 2012.

BAD, *Rapport sur l'état d'exécution et sur les résultats (EER)*, 16 juillet 2021.

Banque mondiale, *Profil et perceptions de la pauvreté en République du Congo en 2005*.

Fonds Africain de Développement (FAD), *Rapport d'évaluation de projet. Electrification rurale. République du Congo*, Septembre 2012.

JORC du 1^{er} juillet 1967, loi n° 06-67 du 15 juin 1967 portant création de la Société Nationale d'Energie.

JORC du 15 février 2003, loi n° 10-2003 du 6 février 2003 portant *transfert* de compétences aux collectivités *locales*.

JORC n°23 du 14 juin 2007,

- Loi n° 14-2003 du 10 avril 2003 portant code de l'électricité ;
- Loi n° 15-2003 du 10 avril 2003 portant création de l'Agence nationale d'électrification rurale ;
- Loi n° 16-2003 du 10 avril 2003 portant création de l'Agence de Régulation du Secteur de l'électricité ;
- Loi n° 17-2003 du 10 avril 2003 portant création du Fonds de développement du secteur de l'électricité ;
- Décret n° 2007-291 du 31 mai 2007 portant approbation des statuts de l'agence nationale d'électrification rurale.

JORC n° 4 du 27 janvier 2011, décret n° 2010-822 du 31 décembre 2010 portant approbation de la stratégie de développement des secteurs de l'énergie électrique, de l'eau et assainissement.

Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), *Les agences d'électrification rurale en Afrique subsaharienne*, Fiche Technique PRISME n°7.

PNUD/République du Congo (Brazzaville), *Document de projet : Mini réseaux hydroélectriques pour l'électrification rurale au Congo-Brazzaville*, 2014.

République du Congo, Comité National de Lutte contre la Pauvreté, Secrétariat technique permanent, *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)*, janvier 2007.

République du Congo, ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration, *Plan National de Développement. Livre 1 : Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (DSCERP 2012-2016)*.

République du Congo, Comité National de Lutte Contre la Pauvreté, Secrétariat technique permanent, *Document final de Stratégie de Réduction de la Pauvreté*, 31 mars 2008.

République du Congo, Comité national de lutte contre la pauvreté, Secrétariat technique permanent, *Document de stratégie de réduction de la pauvreté intérimaire (DSRP-I)*, 2003.

République du Congo, PNUD, Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique, ANER, *Rapport national Pour la formulation et la rédaction du livre Blanc de Politique Régionale pour « l'accès aux Services Energétiques dans les pays de la CEEAC-CEMAC intégrant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et contribuant à la lutte contre la pauvreté »*, août 2013.

République du Congo, PNUD, *Rapport final d'examen à mi-parcours du Projet de Mini-réseaux hydroélectriques pour L'électrification rurale au Congo-Brazzaville*, 14 septembre 2020.

Sources électroniques

« Accès à l'électricité, zones rurales, zones urbaines (% de la population) – Congo, Rep. », www.donnees.banquemondiale.org (consulté le 10 mai 2025).

« Pertes d'électricité lors de la transmission (% de la production) –

Congo, Rep. », www.donnees.banquemondiale.org (consulté le 10 mai 2025).

« Population urbaine (% de la population totale), Congo », www.perspective.usherbrooke.ca (consulté le 10 mai 2025).

Bibliographie

ATTANT NGOUARI Apollinaire (2006). *Politiques sociales et développement : le cas du Congo-Brazzaville*, mémoire maîtrise en intervention sociale, université du Québec à Montréal.

MENGHO Bonaventure Maurice, VENNETIER Pierre (2007). « Le monde rural congolais et ses problèmes de développement ». In : *Espaces enclavés : À propos de développement rural en Afrique Noire*. Talence : Centre de recherche sur les espaces tropicaux, 2007. pp. 109-171.

OLLANDET Jérôme (2012). *L'expérience congolaise du socialisme de Massamba-Débat à Marien N'Gouabi*, Paris : Harmattan, 356 p.

RANTRUA Sylvie (2023). « Congo : « L'électrification des communautés rurales est une priorité » », www.lepoint.fr (consulté le 19 décembre 2024).

INVENTAIRE DE LA FAUNE MAMMALIENNE DE LA ZONE CENTRALE DE BOSSOU, PATRIMOINE DE MONTS NIMBA, RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

SOROMOU Niwoly

Enseignant-chercheur à l'Université de N'Zérékoré (UZ)

niwoly.soromou620@gmail.com

TRAORÉ Ouo-Ouo

Chercheur à la station scientifique des Monts Nimba (SSMN)

HABA Moriba I

Enseignant-chercheur à l'Université de N'Zérékoré (UZ)

GBILIMOU Labilé Tokpa

Enseignant-chercheur à l'Université de N'Zérékoré (UZ)

|||||

RÉSUMÉ

La République de Guinée est un pays d'Afrique de l'Ouest où les ressources naturelles constituent la principale richesse du développement économique. Malheureusement, l'anthropisation à travers l'usage anarchique desdites ressources est aujourd'hui devenue la source de la perte progressive de la diversité biologique dans les zones rurales. L'étude vise à évaluer l'état de dégradation de la faune mammalienne dans la zone centrale de Bossou. Pour atteindre cet objectif, deux approches complémentaires ont été utilisées. Il s'agit de la technique de questionnaire par reconnaissance opportuniste et la technique de marche de reconnaissance « RECCE » pour collecter des données sur le terrain. Les résultats

ont montré qu'un total de 23 espèces de mammifères a été identifié sur le site d'étude. Parmi ces espèces, 48% appartiennent à l'ordre des rongeurs. Par ailleurs, l'étude révèle que les causes principales de la dégradation de ces mammifères sont inhérentes à l'agriculture (37,41%) et la chasse incontrôlée (32,65%). En plus, les populations riveraines accusent la démographie galopante comme raison de l'extinction des mammifères. Les observations faites au terrain, couplées de l'analyse des résultats ont permis de procéder à une analyse sur les menaces de l'extinction des mammifères endémiques de la zone centrale de Bossou dont les chimpanzés. Aussi, une étude approfondie serait judicieuse pour cerner l'avenir des mammifères de cette zone.

Mots clés : Inventaire, Faune mammalienne, Zone Centrale, Guinée.

ABSTRAT

The Republic of Guinea, like other West African countries, natural resources constitute the main wealth of economic development. Unfortunately, anthropization through the anarchic use of said resources has today become the source of the progressive loss of biological diversity in rural areas. The study aims to assess the state of degradation of mammalian fauna in the Bossou Central Area. To achieve this objective, two complementary approaches were used. These are the opportunistic reconnaissance questionnaire technique and the "RECCE" reconnaissance walking technique to collect data in the field. The results showed that a total of 23 mammal species were identified at the study site. Among these species, 48% belong to the rodent order. Furthermore, the study reveals that the main causes of the degradation of these mammals include, among others: agriculture (37.41%) and uncontrolled hunting (32.65%). In addition, local populations blame rapid population growth as the reason for the extinction of mammals. The observations made in the field coupled with the analysis of the results made it possible to carry out an analysis on the threats of extinction of mammals endemic to the Bossou Central Area, including chimpanzees. Therefore, an in-depth study would be wise to understand the future of mammals in the Bossou Central Area.

Keywords : Inventory, Mammalian Fauna, Central Zone, Guinea

INTRODUCTION

Les ressources naturelles constituent la première richesse indispensable au développement économique et scientifique d'une nation. Les mammifères constituent donc des indicateurs biologiques précieux pour comprendre l'état écologique des écosystèmes et proposer des méthodes de gestion durable [1, 2]. De plus, les carnivores se situent au sommet de la pyramide trophique.

Leur diversité spécifique est donc un indicateur de l'état écologique et de la biodiversité de l'écosystème [3]. En 2012, un total de 6 419 espèces animales et 3 148 espèces végétales en Afrique étaient répertoriées comme menacées par la Liste rouge de l'UICN [4]. En Guinée, l'expansion agricole est considérée comme la principale cause de la dégradation des écosystèmes forestiers, l'une des causes fondamentales étant l'augmentation de la population humaine [5, 6]. En effet, la zone centrale de Bossou, patrimoine des Monts Nimba, connaît depuis des décennies une énorme activité humaine qui a causé la destruction de la faune et de la flore avec la culture itinérante sur brûlis, l'abattage illicite des arbres ainsi que la chasse illégale.

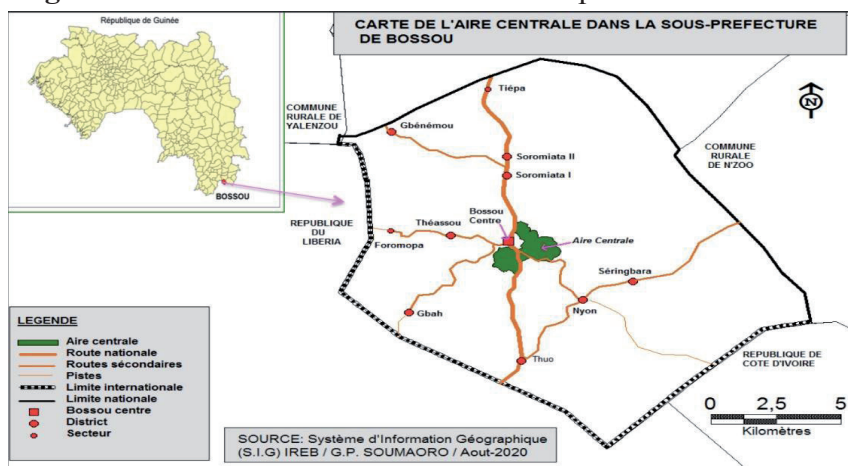
1. Matériel et méthodes

1.1. Connaissance de la zone d'étude

Elle a une superficie de 320 hectares incorporée au Sud de Bossou, les deux collines orientées au Nord (Gban-Guein) qui surplombent ce village constituent le biotope naturel de la fameuse bande des chimpanzés de la localité. Elle a été instituée et rattachée aux deux premières [7].

Le site de l'Aire centrale de Bossou est à 6 km du contrefort des Monts Nimba et lui est attachée par un corridor vert qui s'étend à la limite de la zone de transition de l'aire protégée, à 18 km de Lola et presque situé au centre de la sous-préfecture de Bossou. À l'échelle géographique, elle occupe le Nord-Ouest de la chaîne des Monts Nimba entre 7°40' de latitude Nord, 8°30' et 8°32' de longitude Ouest, au Sud-Est de la République de Guinée. La figure 2.1 ci-dessous montre la carte de l'Aire centrale dans la sous-préfecture de Bossou.

Figure 1 : Carte de la zone centrale dans la préfecture de Bossou



1.2. Méthodes de collecte des données

Pour inventorier la faune mammalienne dans l'aire centrale de Bossou, nous avons utilisé deux méthodes : la méthode de marche de REConnaissanCE ou RECCE [8] et celle des reconnaissances opportunistes [9].

La méthode de recce consistait à marcher dans une direction donnée tout en contournant les obstacles et en limitant les traumatismes causés à la végétation. Le long de ces itinéraires d'inventaire, toutes les observations directe et indirecte du sujet ont été enregistrées. L'observation directe implique tout contact visuel avec les animaux lors de la marche sur le parcours. Les observations indirectes prennent en compte tous les indices qui prouveraient sans aucun doute la présence de mammifères sur le site. Ces indices comprennent souvent des excréments, des empreintes de pas, des nids, des traces, des restes de nourriture et des sons comme le souligne [10, 11]. Chaque fois qu'elle trouve des signes de présence, l'équipe d'inventaire s'arrête pour la caractériser et obtenir des coordonnées géographiques. Toutes les observations sont reportées sur une fiche de contrôle de mobilité conçue à cet effet. Sur la base de notre connaissance de la faune et avec l'appui des guides des Mammifères d'Afrique, les différentes espèces animales observées ont été identifiées.

De même, et avec l'usage d'un GPS, la distance parcourue qui a servi au calcul des indices d'abondance a été mesurée en se référant

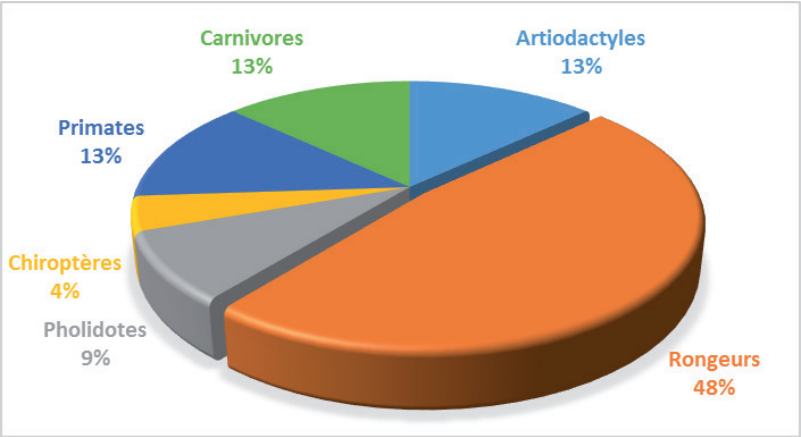
à la méthode de [12]. En effet, cette méthode permet l'estimation de l'abondance des espèces à travers le calcul de différents Indices Kilométriques d'Abondance (IKA).

Les reconnaissances opportunistes sont des marches réalisées vers un but bien déterminé, par exemple un endroit connu des populations locales peut contenir l'objet d'étude. Elles ont été menées uniquement dans un but de description qualitative et ne peuvent servir aux estimations d'abondance.

2. Résultats

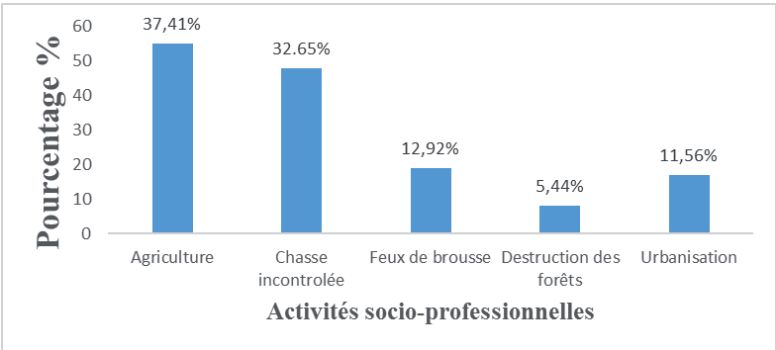
Nous avons enregistré 123 indices de présence de faune mammalienne dans les différentes collines échantillonnées lors de l'inventaire. Ces indices appartiennent à 23 espèces de mammifères repartis entre six (6) ordres et dix-huit (18) familles, certaines espèces ayant été observées qu'une seule fois alors que d'autres l'ont été plusieurs fois. Ce graphique ci-dessous montre ces résultats :

Figure 2 : Proportion des ordres des espèces de mammifères inventoriés



Il ressort de cette figure que l'ordre des Rongeurs (48%) est le plus représentatif, ensuite viennent les Artiodactyles (13%), les Carnivores (13%), les Primates (13%). Les Pholidotes (9%) et les Chiroptères (4%) sont les moins représentatifs de l'ordre des mammifères inventoriés

Figure 3 : les principales causes de dégradation de la faune mammalienne dans l’aire centrale



À l’issue de nos enquêtes, sur les 147 personnes enquêtées, 37,41% mentionnent que l’agriculture demeure comme l’activités socio-économique responsable de la dégradation de la faune, 32,65% accusent la chasse clandestine et incontrôlée, 12,92% estiment que la dégradation est due aux feux de brousse, 11,56% accusent l’urbanisation et une infime partie des personnes enquêtées dénoncent que la dégradation de la faune mammalienne de l’aire centrale est due à la destruction des forêts.

Tableau I : Nombres d’observation des indices de présence, proportion des Mammifères inventoriés dans l’Aire centrale de Bossou.

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	nombre d’observation		NTI	Proportion
			OD	OI		
Artiodactyles	céphalophe bleu	<i>Philantomba monticola</i>	0	3	3	2,43%
	céphalophe à os jaune	<i>Cephalophus sylvicultor</i>	0	2	2	1,62%
	Guib harnaché	<i>Tragelaphus scriptus</i>	0	4	4	3,25%
Pholidotes	Pangolin à écaille tricipide	<i>Phataginus tricuspis</i>	0	1	1	0,81%
Carnivores	Mangouste à queue blanche	<i>Ichneumia albicauda</i>	0	3	3	2,43%
	Chat sauvage	<i>Felis silvestris</i>	0	2	2	1,62%
	Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	0	1	1	0,81%

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	nombre d'observation		NTI	Proportion
			OD	OI		
Primates	Chimpanzé	<i>Pan troglodytes verus</i>	11	32	43	34,95%
	Galago à queue touffue	<i>Otolemur crassicaudatus</i>	0	2	2	1,62%
	Prosimiens	<i>Perodicticus potto</i>	0	1	1	0,81%
	Singe rouge ou Patas	<i>Erythrocebus patas</i>	0	1	1	0,81%
Rongeurs	Souris	<i>Mastomys erythroleucus</i>	5	4	9	7,31%
	Souris naine	<i>Mus nannomys setulosus</i>	2	3	5	4,06%
	Souris à longue patte	<i>Malacomys cansdelei</i>	4	3	7	5,69%
	Rat géant	<i>Cricetomys emini</i>	0	3	3	2,43%
	Aulacode	<i>Tryonomys swinderianus</i>	0	5	5	4,06%
	Pachyure étrusque ou Mysarraine	<i>Suncus etruscus</i>	0	4	4	3,25%
	Atherure	<i>Atherure africanus</i>	0	1	1	0,81%
	Rat de gambie ou Rat voleur	<i>Cricetomys gambiensis</i>	0	2	2	1,62%
	Mangouste brune	<i>Crossachus obscurus</i>	0	2	2	1,62%
	Ecureuil fouisseur	<i>Xerus erythropus</i>	6	7	13	10,56%
	Ecureuil volant	<i>Anomalurus peli</i>	1	3	4	3,25%
Chiroptères	chauve-souris	<i>Chiroptera sp</i>	1	4	5	4,06%
Total			30	93	123	100%

Légende : OD = Observation Directe ; OI = Observation Indirecte ; NTI = Nombre Total d'Indice.

3. Discussion

Il ressort de cette figure que l'ordre des Rongeurs (48%) est le plus représentatif, ensuite viennent les Artiodactyles (13%), les Carnivores (13%), les Primates (13%). Les Pholidotes (9%) et les Chiroptères (4%) sont les moins représentatifs de l'ordre des mammifères inventoriés. Ces résultats infirment ceux de [1, 2] en 1983. Dans leurs études, ces auteurs répartissent les mammifères

du massif de Mont Nimba en 12 genres et 15 espèces.

Concernant le tableau des 123 indices de présence des mammifères dans la zone centrale de Bossou, 34,95% appartiennent aux Chimpanzés, suivi de 10,56% pour l'écureuil fouisseur, ensuite viennent les autres espèces qui ont un taux d'indice inférieur à 10%. Ces résultats corroborent ceux observés dans les Parcs nationaux de la Marahoué [11].

Par ailleurs, les résultats concernant les causes de la destruction des habitats des mammifères identifiées dans la présente étude se rapportent à ceux de [5, 6, 7]. Selon ces auteurs, les principaux facteurs expliquant la réduction des mammifères en Afrique se résume par l'augmentation galopante de la population et le développement économique du XXème siècle. Explicitement, l'étude met en exergue l'agriculture, la chasse incontrôlée, les feux de brousse et l'urbanisation comme principales causes de dégradation des mammifères identifiées dans la zone centrale de Bossou. Ce résultat corrobore avec l'étude réalisée par [16] qui a montré que l'agriculture pratiquée à la périphérie des forêts de Bossou et les feux de brousses, sont les causes de la dégradation du milieu écologique des chimpanzés de Bossou.

CONCLUSION

En rappel, les investigations menées dans la zone centrale de Bossou ont pour objectif d'évaluer la faune mammalienne de ce site. Au terme de cette étude, les principaux résultats obtenus ont été réparties en 6 ordres des mammifères (artiodactyles, Primates, Carnivores, pholidotes, Chiroptères et Rongeurs). En plus, l'étude a mis en exergue le chimpanzé (*Pan troglodytes verus*) comme l'espèce la plus menacée et en voie d'extinction critique, quoique les chimpanzés de la zone centrale de Bossou figurent sur la liste rouge de l'UICN depuis 2012. Pourtant, cette espèce présente un symbole emblématique pour la tradition des autochtones de la zone d'étude. Scientifiquement, le chimpanzé de Bossou présente un intérêt mondial et sa protection demeure une préoccupation des professionnels de la conservation de la biodiversité. Par ailleurs, l'étude a démontré que l'agriculture et le braconnage laissent un doute sur le maintien de l'équilibre écologique et la survie de ladite espèce dans la zone centrale de Bossou.

IV. BIBLIOGRAPHIE

- [1] GAUTUN J.C., SANKHON I. & TRANIER M., 2009. « Nouvelle contribution à la connaissance des rongeurs du massif guinéen des monts Nimba (Afrique occidentale). Systématique et aperçu quantitatif ». ORSTOM, Laboratoire de Mammalogie, B.P. 182, Ouagadougou, Burkina Faso. 2DRST, Division environnement, B.P. 561, Conakry, Guinée. 3 Museum National d'Histoire Naturelle (Mammifères), Vol. 50 (2) Buffon, 75005 Paris, 55p.
- [2] Kadjo, B., D. Azani, L. Tsague et A. Gomse, 2014, État des lieux des populations d'Hippopotames et autres grands mammifères du Parc National de la Marahoué (Côte d'Ivoire), *Agronomie Africaine*, vol. 26 (2), pp. 89-101
- [3] DAHMANA A., AZEGAGH A., GHILAS R., PEYRE O., MOALI A., 2006. « Etude de l'herpétofaune dans la basse vallée de la Soummam (Algérie) ». Laboratoire d'Ecologie et Environnement, Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie, Université A-Mira de Béjaia, Route de Targa Ouzemour, DZ – 06000 Béjaia, Algérie. Actes des Rencontres Méditerranéennes d'Ecologie, Béjaia, pp. 7-9
- [4] Rödel M. O., Hillers A., Loua N. S. 2008. « Assessment of the distribution and conservation status of the viviparous toad *Nimbaphrynoides occidentalis* on Monts Nimba, Guinea ». Institute for Biodiversity and Ecosystem Dynamics, University of Amsterdam, Kruislaan 318, 1098 SM Amsterdam, The Netherlands. ESR Vol. 5 (1), pp. 5:13-19 - DOI: <https://doi.org/10.3354/esr00099>.
- [5] Simmy P.L., Sangaré A., BALDE M.A., CAMARA A., TRAORÉ S.M. (2022). « De l'usage de la pharmacopée à la conservation de la diversité floristique : quelle place pour la connaissance indigène en Guinée ? ». Revue RAMReS – Série Pharm.Méd.Trad.Afr., 2022 ; 21(2) :09-19 ISSN 2630-1296-
- [6] Sow M, 2003. « Pratique culturelle et conservation de la biodiversité en Guinée », éducation relative à l'environnement, Vol. 4, pp. 289-295
- [7] Sangaré A., Simmy P. L., BALDE M. A., Camara A., 2022. « Usage dans la thérapie humaine des plantes consommée par les chimpanzés de Bossou, en République de Guinée. » Revue RAMRES – Série Pharm. Méd.Trad.Afr., 2022 ; 21(1) :96-105. ISSN 2630-1296- pp96-105

- [8] MARÉCHAL C., 2006. La gestion de la faune en dehors des aires protégées du bassin du Congo. La question des inventaires de grands mammifères dans les forêts aménagées. Mémoire de fin d'études, université de Liège, Belgique, 60 p.
- [9] Lungren C. G. & Bouché Ph, 2006. Schéma d'Aménagement pour la Sécurisation des Habitats et des Parcours de la Faune du Parc Régional du W. et Plan d'aménagement de 4 sites pilotes ECOPAS, UE, Bénin, Burkina Faso, Niger. 380 pp
- [10] Poilecot P., Boulanodji E., Ngui T., Taloua N., Djimet B., Singa J. 2005. « Suivi des populations animales grands, moyens mammifères et autruche. Indice kilométrique d'abondance, indice de reproduction, taille des groupes ». Parc National de Zakouma, Tchad. Volet suivi écologique. Rapport final. Montpellier : CIRAD, 55 p.
- [11] Goh Denis, 2015. « Le parc national de la Marahoué : De la logique de conservation a la logique de prédation ». Institut des Sciences Anthropologiques de Développement (ISAD), Université de Cocody, Abidjan. European Scientific Journal, vol.11 (8) ISSN: 1857 – 7881, pp. 226-241
- [12] Ikram E. M., Nasser-Eddine Z., Ahmed B., Taoufiq Q., 2015. « étude faunistique de la forêt d'achemeche Province d'el hajeb/ Commune rurale de ras jerry /Maroc ». European Scientific Journal. vol.11(11) ISSN: 1857 – 7881, pp 334-350

L'IMPACT DU CHEMIN DE FER DANS LA DYNAMIQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE À BOUAKÉ 1912-1960

Élisabeth Yao

Enseignante-Chercheure

Département d'Histoire

Université Alassane Ouattara

yaoelisabeth2@yahoo.fr

RÉSUMÉ

Le projet d'exploitation économique de la Côte d'Ivoire après son érection en colonie par la France a nécessité la mise en place d'un système de transport adapté. C'est dans ce sillage que fut construit le chemin de fer. Débuté dans le Sud abidjanais, c'est en 1912 que le rail atteignit Bouaké. A partir de cette date, les autorités coloniales mirent en place plusieurs politiques économiques qui contribuèrent à faire de Bouaké une grande zone de production agricole et un centre incontournable du commerce régional et sous-régional. Il s'agit à travers cette étude, de mettre en évidence le rôle joué par le chemin de fer dans les mutations agricoles et commerciales intervenues à Bouaké de 1912 à 1960. L'article mobilise une documentation primaire écrite que complète une bibliographie diversifiée.

Mots clés : Bouaké – Colonisation – Chemin de fer – Impact agricole – Commerce.

ABSTRACT

Côte d'Ivoire's economic exploitation project after France erected it in a colony required the establishment of an adapted transport system. It was in this wake that the railway was built. Begun in the south of Abidjan, it was in 1912 that the rail reached Bouaké. From that date, the colonial authorities put in place several economic policies that helped make Bouaké a large agricultural production area and an essential center of regional and sub-regional trade. The aim of this study is to highlight the role played by the railway in the agricultural and commercial changes that took place in Bouaké from 1912 to 1960. The paper mobilizes written primary documentation complemented by a diverse bibliography.

Keywords : Bouaké - Colonization - Railway - Agricultural impact - Trad

INTRODUCTION

L'exploitation coloniale de la Côte d'Ivoire par la France a nécessité au début du XX^e siècle la mise en place des infrastructures de communication, notamment la construction du chemin de fer. Apparu en Côte d'Ivoire comme l'un des modes de transport les mieux adaptés à la mise en valeur de la colonie, le but de cet ouvrage fut de relier les riches régions de la colonie à la façade maritime, d'où les productions seraient exportées vers la métropole. Débuté en 1903 à Abidjan, c'est en mai 1912 que le rail atteignit Bouaké, date à partir de laquelle s'opérèrent d'importants bouleversements agricole et commercial dans cette localité. En effet, lorsque le chemin de fer atteignit Bouaké et qu'il fut possible d'écouler les productions vers l'Europe via la Côte d'Ivoire, le coton et d'autres cultures furent rapidement imposés aux populations de la savane.

En outre, l'avènement du rail à Bouaké y a favorisé un essor commercial faisant de cette ville le centre le plus important du commerce inter-régional de marchandises et le marché de production rurale le plus important de la région. Bouaké est également devenue la plaque tournante du commerce intra-africain ou Commerce Sahélo-Eburnéen (bétail, poisson, produits vivriers du Mali, de Haute-Volta et du Niger contre la cola et autres marchandises de Côte d'Ivoire). Sous ce rapport, elle a abrité les

succursales de toutes les sociétés commerciales réalisant le chiffre d'affaires le plus élevé en Côte d'Ivoire, après Abidjan. De ce qui précède, comment le chemin de fer a-t-il contribué à impulser une dynamique agricole et commerciale dans la ville de Bouaké ?

Cette contribution vise à étudier l'influence du chemin de fer sur les changements agricoles et les dynamiques commerciales à Bouaké de 1912 à 1960. Il s'agira surtout de mettre l'accent sur les nouvelles politiques agricoles introduites par les autorités coloniales sous l'impulsion du rail mais également d'essayer de mettre en lumière l'essor commercial de Bouaké suscité par l'avènement de la voie ferrée.

Pour réussir une telle entreprise, nous avons dépouillé et croisé aussi bien des sources archivistiques, imprimées ou iconographiques que des écrits scientifiques. L'analyse de ces sources a permis de faire des recoupements afin de produire une réflexion scientifique élaborée autour de deux axes centraux. Le premier examine les mutations agricoles entraînées par l'avènement du chemin de fer à Bouaké. Quant au second, il ambitionne de réfléchir sur l'impact du chemin de fer dans l'expansion du commerce local, régional et sous-régional à Bouaké.

1. L'influence du chemin de fer dans l'essor de la production agricole à Bouaké

1.1. Les raisons du passage du rail à Bouaké

Dès les premières années de la colonisation, les administrateurs coloniaux à travers de nombreuses tournées à l'intérieur des terres s'étaient rendus compte des énormes potentialités économiques de la Côte d'Ivoire. Des produits très prisés et recherchés par les Européens existaient sur tout le territoire et les conditions paraissaient favorables à une exploitation agricole. Cependant, la colonie semblait dépourvue d'infrastructures routières nécessaires aux activités économiques. Toutes les régions de la colonie, du Nord au Sud et d'Est en Ouest étaient en effet, des zones très riches en productions agricoles

D'où l'expérimentation des cultures d'exportations. Mais à cause de la densité de la forêt et, surtout, du manque de routes, toutes les localités restaient inaccessibles et fermées à de potentielles exploitations agricoles. Dès lors, la construction du rail devint un impératif. C'est en cela que S. A. Gbodjé (2016, p. 111), stipule que le chemin de fer était perçu dans l'esprit des tenants du colonialisme comme l'instrument le plus efficace de la pénétration de l'univers politique, économique et socio culturel en Ouest- africain.

Par ailleurs, Bouaké fait partie de la zone de savane, milieu de prédilection du cotonnier en Côte d'Ivoire. Or le coton, matière première nécessaire à l'industrie textile était convoitée et prévu à l'exportation pour l'alimentation des usines de la métropole. De cette manière, le rail apparût comme le mode de transport le mieux adapté à la mise en valeur et à l'exportation de ce produit à en croire l'administrateur Salvan qui, à la suite d'une tournée qu'il venait d'effectuer dans son cercle, écrivait que : « Le coton pousse autour de tous les villages. Pourrait-il être cultivé industriellement pour l'exportation ?... Le coton ne pourra donc devenir un article d'exportation que lorsque le chemin de fer aura réduit au minimum les frais de transport »¹⁶⁸. Et c'est pourquoi le Directeur du service des voies de pénétration exigeait un nombre de travailleurs de plus en plus important, afin d'accélérer les travaux de construction du rail en direction de Bouaké¹⁶⁹.

De ce qui précède, l'avènement du rail en Côte d'Ivoire et à Bouaké en particulier répondait aux besoins d'élargir le champ de l'activité économique. C'est en cela que le gouverneur général Angoulvant avait écrit que :

Le rail après avoir traversé la forêt, s'élance dans la savane du Baoulé. Il va modifier profondément les conditions de la vie économique dans une zone de plus de 300 kilomètres en latitude et d'une centaine de kilomètre de part et d'autre de son tracé. Or, toute cette région pénétrée est précisément celle qui fait du coton en quantité appréciable et qui, de plus est parfaitement apte à la culture industrielle de ce textile.¹⁷⁰

¹⁶⁸ JOCI, 1911, *Op.cit.*, p. 80

¹⁶⁹ ANCI, 5KK75, Correspondance relative à la progression et arrivée du chemin de fer à Bouaké, 1911- 1912

¹⁷⁰ JOCI, 1911, *Op.cit.*, p. 80

Sous ce rapport, le chemin de fer s'imposait comme une condition sine qua non pour l'exploitation agricole étant donné qu'il constituait selon Bekoin, le meilleur moyen d'écoulement de la production agricole, à cause de sa rapidité et du tonnage important qu'il peut transporter (T.R. Bekoin, 2006, p. 240).

L'arrivée du chemin de fer dans la zone de savane, donna une impulsion nouvelle à la culture du coton et bien d'autres produits agricoles. Débuté le 12 janvier 1904 à Abidjan, après la signature du décret du 6 novembre 1903, c'est en 1912 que le rail fut inauguré à Bouaké (B.Z. Semi, 1973, p. 186). Dès que le chemin de fer atteignit Bouaké en mai 1912, le coton et d'autres cultures furent rapidement imposés aux populations de la savane. Suivant les instructions du gouverneur de la colonie et du commandant, les gardes de cercle obligèrent les paysans à doubler la taille de leurs champs¹⁷¹. La possibilité étant désormais offerte à travers le chemin de fer de pouvoir évacuer le coton des régions du Centre et du Nord vers la côte et ensuite vers l'Europe. Le champ du commandant fut forgé avec une intensification de la culture du coton, ce coton destiné à alimenter les filatures françaises.

1.2. L'expansion de la production agricole à partir de 1912

Sous la contrainte de l'administration coloniale, la production de coton et d'autres denrées alimentaires connurent une augmentation dans la zone de savane, notamment à Bouaké à partir de 1912. En effet, dès que le chemin de fer atteignit Bouaké en 1912 et que les possibilités furent offertes à l'administration d'y développer des activités économiques mais aussi d'exporter de la matière première, le coton et d'autres produits tels que le riz furent imposés. Une circulaire en date du 21 Avril 1912, du gouverneur général exprimait cette préoccupation : « Il y'a pour l'indigène l'obligation stricte de cultiver le coton et le soin d'assurer l'application de cette mesure revient aux commandants de cercle » (P. Kipré, 1987, p. 55). Ce fut alors le point de départ de ce qui était appelé le champ de coton du commandant. Les répressions de l'administration coloniale se caractérisaient par l'imposition de la monoculture, des quotas de production, des normes de qualité et des livraisons forcées (voir image1)

¹⁷¹ ANCI, 5KK29, 1918, L'influence du chemin de fer sur le développement économique de la Côte d'Ivoire,

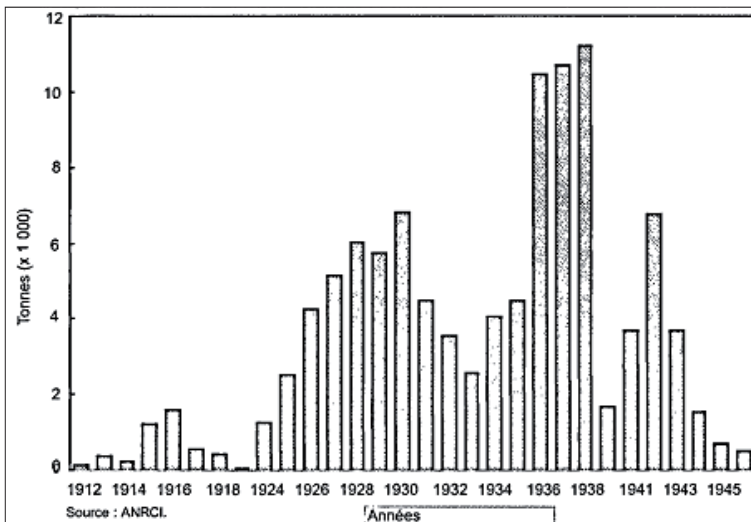
Image n°1 : Livraison obligatoire de coton à Bouaké vers 1928



Source : carte postale, Cf. T.J. BASSETT, 2002, *Op.cit.*, p.101

La mise en application de cette répression dans les zones centre et nord a entraîné l'accroissement de la production totale de coton dans la colonie, qui est passée de 110 tonnes en 1913 à 668 tonnes en 1917 (D. C. Domergue, 1974, p. 474). En 1930, la production a atteint environ 7.000 tonnes et prêt de 12.000 tonnes en 1938 (voir figure 1)

Figure n°1 : la production cotonnière en Côte d'Ivoire de 1912 à 1946



Source : 1 RR 61 Cercle du Baoulé, 1912-1931 et T.J. BASSETT, 2002, p. 84.

Ce graphique présente l'évolution de la production cotonnière en Côte d'Ivoire de 1912 à 1946. Il indique que cette évolution au cours de la période coloniale s'est faite en dents de scie. La

production de coton a connu des moments d'essor et de crise, traduisant ainsi des revirements dans les contraintes administratives, des réformes politiques et une résistance paysanne aux politiques cotonnières. Toutefois, ces données d'archives montrent clairement une évolution de la production cotonnière à partir de 1913. Même si les objectifs de l'administration coloniale furent rarement atteints, cependant, la politique cotonnière coloniale a contribué à faire de Bouaké une grande zone productrice de coton, dont le chef du service de l'agriculture, H. Leroide se vantait des exploits réalisés par les indigènes sous la contrainte¹⁷².

Par ailleurs, en plus du coton, les cultures vivrières tels que le riz, le maïs et l'arachide subirent une intervention accrue de l'administration coloniale¹⁷³. En ce qui concerne le riz, bien que ce produit soit une denrée alimentaire, il revêtit à la fois un rôle économique et politique (S.L. Yeo, 2019, 188). Il servit non seulement au paiement de l'impôt de capitation mais il fut également destiné à l'alimentation des travailleurs au service de l'administration coloniale.

En effet, l'impôt de capitation était une taxe imposée et prélevée sur chaque indigène. Chaque habitant devait s'acquitter en numéraire de cette taxe fixée à 2,50 francs (F. J. Clozel, 1906, p. 10). Toutefois, la population locale reçut l'autorisation de payer l'impôt en nature, notamment avec l'or, l'ivoire, le caoutchouc ou tout autre produit du cru de la colonie ayant un écoulement facile dans le commerce¹⁷⁴. Les populations procédaient au paiement de l'impôt en riz. Ils devaient pour ce faire fournir dix bottillons de riz, l'équivalent de 20 kilogrammes (S.L. Yeo, 2019, 189). En 1912, le cercle du Baoulé Nord avait fourni près de 400 tonnes comme impôt capitation (J.B. Yapo, 2009, p.73). L'obligation de payer l'impôt et l'autorisation de paiement en nature dépeignaient l'importance des produits agricoles pour la métropole qui contraignit les populations à se soustraire progressivement de l'économie d'autosubsistance pour s'inscrire dans un système marchand, des productions

¹⁷² Ansom, Aff Pol 3047 bis, Situation de la culture du cotonnier et de la production du coton au 31 décembre 1917 (Bingerville 1918), Cf. T.J. BASSETT, 2002, *Op.cit.*, p. 97

¹⁷³ ANCI : 1910, 1RR 56, Colonie de côte d'Ivoire, cabinet du Gouverneur, Rapport agricole, économique et zootechnique de cercle de Bouaké

¹⁷⁴ JOCI 1901 : Arrêté instituant un impôt de capitation en Côte d'Ivoire. Cet impôt concernait uniquement les indigènes

spécifiques et des échanges commerciaux dominés par les maisons françaises de commerce et destinées à l'exportation par le biais du chemin de fer.

Par ailleurs, une rizerie fut installée à Bouaké par la Compagnie Générale de l'Afrique Française. Celle-ci fut chargée de ravitailler en riz usiné l'administration centrale, les troupes coloniales, les entreprises, les travailleurs des chantiers publics (wharfs, chemin de fer, routes et ponts) ; les exploitations agricoles et industrielles privées. Dans sa politique de développement de la riziculture irriguée, l'administration coloniale procédait à la distribution des semences de paddy afin d'accélérer la diffusion et l'adoption de cette culture. Par une circulaire en date du 29 février 1912, l'administration coloniale incita la population de Bouaké à se hâter à la culture du riz¹⁷⁵, notamment avec l'arrivée des deux parallèles dans la ville. La culture du riz fut imposée et l'obligation fut faite à chaque famille d'en posséder un champ et de fournir du paddy de qualité à la fin de la récolte. Sous ce rapport, plusieurs tonnes de riz furent produites et rassemblées puis exportées vers la France par le Ministère du ravitaillement. Près de 3500 tonnes au total de riz furent exportées vers la France entre 1909 et 1912 (S.L. Yeo, 2014, p.44). Le riz était une denrée appréciée aussi des populations locales. Cependant, la production au départ insuffisante fut complétée par une importation d'environ 5.000 à 7.000 tonnes par an (S.L. Yeo, 2019, 189). Mais la politique agricole coloniale contribua à l'amélioration de la production et la diminution des importations. La période 1939 - 1948 vit l'arrêt presque total des importations et le développement constant de la production, de la consommation et de l'exportation de riz à partir du chemin de fer.

En ce qui concerne le maïs, les contraintes coloniales lui imposèrent la même mésaventure que le riz. D'usage alimentaire courant et apprécié, le maïs est devenu, à partir de 1912, un produit réservé aux prestations et à la commercialisation forcée. Quant à l'arachide, elle fut aussi imposée comme culture obligatoire et les graines distribuées aux producteurs par les autorités coloniales furent surtout celles de la variété à grand rendement d'huile, nécessaires pour les entreprises de la métropole (B. N. Kouamé, 2015, p.226).

¹⁷⁵ Journal Officiel de Côte d'Ivoire (JOI) : 1912, du 29 février 1912, au sujet de la culture irriguée du riz.

Ainsi, Bouaké apparaît vite comme le principal pôle du centre et du nord du pays. L'arrivée du chemin y a favorisé non seulement l'essor des denrées d'exportation mais aussi celui des cultures vivrières suscité par la demande des travailleurs du " railway ", des marchands et colporteurs des centres commerciaux et des possibilités d'expédition vers la métropole. Le chemin de fer avait ainsi fait de Bouaké, une zone d'attraction économique et humaine, contribuant à l'amélioration de la production agricole¹⁷⁶. Il avait contribué à donner une valeur à la production agricole car elle suscita au sein de la société une demande plus accrue.

2. Le chemin de fer dans la dynamique commerciale à Bouaké

2.1. La gare ferroviaire, point nodal de l'expansion du commerce à Bouaké

L'avènement du rail à Bouaké comme dans beaucoup d'autres localités de la colonie de Côte d'Ivoire, répondait au besoin d'élargir le champ des activités économiques. En l'absence de routes praticables au début de la colonisation, le chemin de fer s'est imposé comme un outil obligatoire pour l'acheminement des produits vers le Wharf, et plus tard, vers le port pour l'embarquement vers la métropole. L'un des éléments essentiels de ce mode de transport est la gare qui facilite l'évacuation des produits et autres marchandises d'un point à un autre et contribue à l'essor des activités commerciales de la localité concernée. En effet, la gare ferroviaire de Bouaké, site de stationnement du train constituait un point de rupture de charge aux niveaux des marchandises et fonctionnait ainsi comme un marché où affluaient commerçants, voyageurs, artisans, agriculteurs et migrants, mais aussi un lieu de ravitaillement pour les maisons de commerce et autres particuliers exerçant sur des marchés urbains, ruraux ou périphériques. C'est en cela d'ailleurs que J.K. Diby (2021, p.239) stipule que les gares ferroviaires constituaient des lieux de concentrations de multiples activités économiques et exerçaient ainsi un fort pouvoir d'attraction et de fixation pour certaines populations.

¹⁷⁶ ANCI, 5KK29, L'influence du chemin de fer sur le développement économique de la Côte d'Ivoire, 1918

La mobilité et l'accessibilité qu'offrait le chemin de fer faisaient de la gare un lieu où les opportunités pour l'obtention d'un emploi étaient courantes. Sous ce rapport, Brou affirme que « les transferts de marchandises et les manutentions dans un sens comme dans l'autre nécessitaient une main-d'œuvre importante » (A. K. Brou, 2009, p.114). Véritable pourvoyeur d'emplois, la gare de Bouaké mettait en scène différents acteurs économiques qui participaient à l'essor des activités commerciales, notamment les producteurs et commerçants africains (dioula, N'zima et baoulé), les maisons de commerce européen et les Syro-Libanais. En ce qui concerne les producteurs et négociants africains, leur participation aux activités commerciales à Bouaké date d'avant 1912. En effet, contrairement aux cités qualifiées de « *villes du rail* » ou « *Fille du rail* » et qui devaient leur naissance ou leur épanouissement aux trains quotidiens qui y passaient, la cité de Bouaké a, quant à elle, attiré le chemin de fer, l'obligeant à passer par elle (M. Ravi, 1977, p. 52). La cité de Bouaké constituait, sous cet angle, la plaque tournante du commerce régionale et sous-régionale du centre de la Côte d'Ivoire depuis la période précoloniale. Outre des centres de transit, il existait une véritable couronne de négoces autour de Bouaké où se rencontraient commerçants baoulé, dioula et n'zima qui, participant au commerce interne et de longue distance permirent que s'échangèrent des produits locaux, des produits d'origine soudanaise et des marchandises en provenance du Sud. Très aguerris dans les activités commerciales, ces commerçants africains constituaient des acteurs essentiels à l'arrivée du chemin de fer à Bouaké. Les commerçants trouvaient leur compte en s'installant aux abords des gares ferroviaires. La dynamique de la gare ferroviaire de Bouaké connut un essor fulgurant suite à l'arrivée massive de nombreux immigrants commerçants originaires du Mali, de la Haute Volta (actuel Burkina Faso), de la Haute Guinée et également du Ghana (Ashanti, Fanti) et des Apolloniens. Leur importance numérique connut une progression rapide avec l'achèvement de la voie ferrée Abidjan – Niger qui fit de Bouaké, un lieu de passage obligé des grands courants d'échanges entre le Nord le Sud.

En outre, l'avènement du rail à Bouaké a favorisé l'arrivée et la participation d'un autre groupe à l'essor du commerce. Il s'agit des maisons européennes de commerce et des commerçants Syro-Libanais. Cet avènement eut une portée considérable, car auparavant,

la quantité de marchandises européennes acheminées par le portage était minime et la durée du trajet était très longue, s'effectuant souvent sur plusieurs mois. Il en était de même pour celles qui provenaient du Soudan. Toutefois, dès que la gare de Bouaké fut ouverte, de nombreuses maisons de commerce y installèrent des comptoirs entre 1913 et 1914. Il s'agit notamment de L'Africaine Française, La Compagnie de Kong, La C.F.A.O, King and Woodin, A. de Tessières et Garde, Devers et Chaumet, S.C.O.A, La Maison Cohen, etc. (L. K. Yao, 2016, p. 150). Les Européens fondèrent autour de la gare, le quartier commerçant et résidentiel. Ils furent suivis par de nombreux Syriens et Libanais. Ceux-ci étaient de véritables marchands ambulants et détaillants. Passés maîtres dans l'art du commerce, ces peuples du Moyen-Orient aimaient s'aventurer dans les contrées lointaines. Les Syro-Libanais ont avec les Africains joué un rôle important dans le développement du commerce de la ville de Bouaké, rivalisant même d'ardeur avec les commerçants européens (S.A. Gbodjé ; 2016, p.147). Cependant, les Dioula furent les seuls peuples africains de Bouaké à concurrencer les Syro-Libanais et les maisons de commerce. Leur habileté et leur art de commerce avaient fini par faire d'eux, de redoutables concurrents.

Le train permettait aux commerçants et autres négociants d'être en contact avec les fournisseurs et les clients éloignés. À partir de la gare, ils tissaient leur toile en consolidant leurs accords commerciaux ou en nouant de nouveaux partenariats. Par ailleurs, la gare était pour les artisans un endroit propice pour faire de bonnes affaires. Installés aux abords des gares, ils avaient la possibilité de « satisfaire les agriculteurs en outils de travail, les populations en ustensiles de cuisine et les commerçants en matériels de conditionnement » (K. Coulibaly, 2002, p. 64). La gare drainait un flux important de voyageurs qui en faisait un lieu privilégié pour développer des activités commerciales. L'existence d'une gare bien desservie par les moyens de transports appropriés, dans une localité en fait une zone polarisatrice des aires de marchés, et donc d'attraction des populations à la recherche d'activités génératrices de revenus et de mieux être (K.M. Ouattara et O.F. Kissy, 2020, p.513). Sous ce rapport, la forte propension de la gare ferroviaire de Bouaké a suscité et a boosté autant le commerce que l'économie, faisant de cette ville, une plaque tournante du commerce.

2.2. Bouaké, plaque tournante du commerce régional et sous-régional sous l'influence du railway

L'arrivée des deux parallèles à Bouaké en 1912, a contribué à faire de cette ville, un carrefour de transaction incontournables. La gare qui y a été construite fut dotée de nombreux édifices, notamment des entrepôts pour stocker les marchandises destinées à l'importation ou à l'exportation. Par ailleurs, les contours et pourtours de cette gare abritèrent aussi des bâtiments à usage commercial, des marchés, des maisons et boutiques de commerce. Tout ce dispositif a contribué à faire de la gare de Bouaké, un grand centre commercial qui, dès les premières années du rail, a largement participé à l'essor du commerce local et régional en assurant la mobilité d'un flux important de personnes et de marchandises en provenance de Bouaké et ses alentours. En effet, Bouaké était devenue cette année-là, la grande station d'attraction économique et humaine. Toutes les économies rurales du pays baoulé et du Nord de la colonie avait été acheminées vers cette gare en vue de leur embarquement pour la France (S.A Gbodjé, 2016, p. 122). Sous ce rapport, la station de Bouaké en 1912 a enregistré 52.000 tonnes de produits agricoles (voir tableau 1 ci-dessous), alors que le tonnage total des gares de l'ensemble du territoire s'élevait à 62.165 tonnes¹⁷⁷. Etant donné que Bouaké fut le terminus du rail jusqu'en 1919, elle fut la seule localité du centre à accueillir et transporter la production de toutes les circonscriptions de son cercle, mais également celle des cercles voisins.

Tableau n°1 : Quelques produits transportés à partir de la gare ferroviaire de Bouaké (en Milliers de tonne)

ANNÉE	1912	1913
PRODUITS		
Caoutchouc		324 tonnes
Banane et autres fruits	3 tonnes	1,7 tonnes
Cola	24 tonnes	31,8 tonnes
Ivoire	5 tonnes	0,5 tonnes
Maïs	15 tonnes	0,8 tonnes
Peau d'animaux	5 tonnes	2,7 tonnes

Source : ANCI/ 5KK22 ; Colonie de Côte d'Ivoire, rapport sur les produits agricoles commerciaux transportés par le train en 1912 et en 1913

¹⁷⁷ ANCI, 1QQ79, Colonie de Côte d'Ivoire. Cercle du Baoulé-Nord. Rapports économiques et commerciaux du cercle du Baoulé-Nord et des postes de Bouaké, M'Bahiakro, Tiebissou, Béoumi, Diezoukro, 1901-1910-1921-1923.

Par ailleurs, en 1933, la politique de redressement économique mise en place par l'administration coloniale suite à la crise économique des années 1930 avait conduit les populations des circonscriptions de Tiébissou, M'bahiakro, Béoumi et Katiola à converger vers la ville de Bouaké où se tenait un négoce lucratif. Encouragés par les autorités à produire davantage, ces localités ont fourni avec les circonscriptions de Bouaké, 20.593 kg de coton non égrainé, 55.154 kg de palmiste, 10.776 kg de riz...¹⁷⁸Ces produits furent directement acheminés au poste de Bouaké et vendus par les producteurs eux-mêmes. En outre, les productions des cercles voisins furent également acheminées et vendues à Bouaké. Il s'agit notamment des cercles de Zuénoula, Bouaflé et Séguéla qui fournirent à eux seuls, 2.303 kg de coton (A. S. Gbodjé, 2016, p. 234).

Les chiffres montrent de façon globale, non seulement l'importance de la production agricole de la région, mais surtout l'utilité du train dans le développement de l'économie de traite. Le train a été l'un des principaux leviers de l'essor économique à Bouaké. Les chiffres indiqués sont révélateurs des prouesses réalisées par la gare ferroviaire. C'est pourquoi les autorités coloniales à l'inauguration du chemin de fer à Bouaké ont reconnu le rôle capital de cette infrastructure dans le développement économique de Bouaké et de sa région comme un véritable catalyseur de toute l'économie de traite. Par ailleurs, le prolongement du rail à partir de Bouaké vers la Haute Volta participa à faciliter la circulation et l'intégration des richesses entre le Soudan et la Côte. Le 1^{er} octobre 1932, le tronçon Bouaké-Katiola fut ouvert et le train atteignit Bobo-Dioulasso en 1934, et Ouagadougou en 1954 (F. Dagnogo, et al., 2012, p.3). À partir de cette période, Bouaké se positionna comme un « port sec » au cœur de la Côte d'Ivoire. Elle recevait les produits agricoles des régions de la Haute Côte d'Ivoire, du pays mossi, des villages de colonisation de la zone forestière de Zuénoula, Bouaflé et de Yamoussoukro grâce au rail et à sa position géographique et stratégique.

Le chemin de fer constituait un instrument efficace et un meilleur outil de fluidification des échanges (A. A. Thiam, 1998, p. 55), pour l'acheminement des produits d'exportation et d'importation.

¹⁷⁸ JOCI, 1931, p. 294.

Par son intermédiaire, les productions agricoles et minières de l'hinterland, notamment du Nord rassemblée à la gare ferroviaire de Bouaké atteignirent la côte tandis qu'inversement celle-ci fut desservie en marchandises européennes dont s'approvisionnaient maisons de commerce, commerçants et colporteurs dioulas et syro-libanais. Cette infrastructure a également participé à l'essor des activités commerciales de l'usine textile Robert Gonfreville créée à Bouaké en 1921 et portant le nom de son fondateur, un fonctionnaire français en poste créée dans la colonie de Côte d'Ivoire. À cet effet, le chemin de fer participait non seulement au transport des divers produits finis et semi-finis de l'entreprise pour desservir le Sud abidjanais, le Nord de la colonie et la sous-région, mais également au ravitaillement des troupes de l'AOF en uniforme made in Gonfreville (E. Yao, 2018, p.129). C'est aussi en cela que K. Atta (1978, p. 217) écrit que « Si les Etablissements Gonfreville se sont installés dans le Nord de l'agglomération, c'était principalement à cause de la voie ferrée dont la proximité permettait de réduire les coûts de manutention ».

Par ailleurs, la gare ferroviaire de Bouaké constituait en effet un véritable nœud de communication où se rejoignaient les routes menant respectivement à Abidjan, Bobo-Dioulasso, M'Bahiakro, Dabakala, Béoumi, Botro, Mankono et Séguéla. Toutes ces liaisons ont contribué à faire de Bouaké un centre incontournable du commerce. On peut alors admettre avec Chivas-Baron que : « Bouaké est un nœud de routes. Bouaké est centre. Bouaké est un marché bien achalandé. Bouaké est la ville reine de la savane, reine du grand plateau baoulé » (cf. B-Z. Semi, 1986, p. 702). Jusqu'en 1960, le rôle de la gare de train a été essentiel dans l'acheminement des marchandises importées, à destination d'Abidjan (denrées alimentaires, bétail, poissons, etc.) ou de la Haute Volta (cola, produits pétroliers, matériaux de construction...). Elle jouait un rôle important constituant une sorte d'aorte artère ou de cordon ombilical (B-Z. Semi, 1981, p. 291), quand il fut question de collecter et de distribuer les produits locaux, d'assurer le transport des voyageurs, des matières premières, des produits manufacturés et d'autres marchandises.

CONCLUSION

Infrastructure de communication indispensable à la mise en valeur de la colonie de Côte d'Ivoire, l'étude consacrée au chemin de fer revêt une importance capitale dans l'histoire de l'impérialisme politico-économique de la France en Côte d'Ivoire. Elle permet par ailleurs de lever le voile et de comprendre l'importance de ce mode de transport dans l'histoire socioéconomique de la Côte d'Ivoire, et singulièrement de Bouaké. Par son action, le chemin de fer a contribué à impulser un dynamisme agricole et commercial à Bouaké, faisant de cette ville, une véritable cité cosmopolite où affluèrent les populations d'origines diverses. Véritable outil de communication, le rail a consacré Bouaké en un véritable carrefour commercial qui a vu son économie d'autosubsistance intégrer l'économie coloniale et de type capitaliste. Par ailleurs, le prolongement du rail de Bouaké vers la Haute Volta a contribué à faire de cette cité la plaque tournante du commerce sous-régional par la circulation et l'intégration des richesses entre le Soudan et la Côte.

SOURCE ET BIBLIOGRAPHIE

Sources officielles

Journal Officiel de Côte d'Ivoire (JOICI) 1901 : Arrêté instituant un impôt de capitation en Côte d'Ivoire.

Journal Officiel de Côte d'Ivoire (JOICI), 1911, *Situation actuelle de la culture du cotonnier*, p. 80

Journal Officiel de Côte d'Ivoire (JOICI), 1912, Correspondance du 29 février 1912, au sujet de la culture irriguée du riz.

ANCI, 1910, 1RR 56, Colonie de Côte d'Ivoire, cabinet du Gouverneur, Rapport agricole, économique et zootechnique de cercle de Bouaké

ANCI/ 5KK22 ; Colonie de Côte d'Ivoire, rapport sur les produits agricoles commerciaux transportés par le train en 1912 et en 1913

ANCI, 5KK29, 1918, L'influence du chemin de fer sur le développement économique de la Côte d'Ivoire

ANCI, 5KK75, Correspondance relative à la progression et arrivée du chemin de fer à Bouaké, 1911- 1912

ANCI, 1QQ79, Colonie de Côte d'Ivoire. Cercle du Baoulé-Nord. Rapports économiques et commerciaux du cercle du Baoulé-Nord et des postes de Bouaké, M'Bahiakro, Tiebissou, Béoumi, Diezoukro, 1901-1910-1921-1923.

Ansom, Aff Pol 3047 bis, Situation de la culture du cotonnier et de la production du coton au 31 décembre 1917 (Bingerville 1918)

Sources imprimées

CLOZEL François-Joseph, 1906, *Dix ans à la Côte d'Ivoire*, Paris, Augustin Challamel éditeur.

Bibliographie

ATTA Koffi, 1978, *Dynamique de l'occupation de l'espace urbain et périurbain de Bouaké (Côte d'Ivoire)*, Thèse de Doctorat 3^e cycle, Paris, ORSTOM, 296 p.

BASSETT J.Thomas, 2002, *Le coton des paysans, une révolution agricole (Côte d'Ivoire 1880-1999)*, Paris, IRD, 293 p.

BEKOIN Tanoh Raphaël, 2006, *La chambre de commerce de Côte d'Ivoire, de la colonisation à l'après indépendance : naissance, apogée et déclin d'une institution, 1908 – 1992*, Thèse de doctorat unique d'histoire, Abidjan, Université de Cocody, 680 p.

BROU Alain Konan, 2019, « Le chemin de fer en Côte d'Ivoire : mise en place, modernisation et impact économique et social de 1904 à 1980 » in *HISTARC, Revue Gabonaise d'Histoire et Archéologie*, n° 4, pp. 93-124

COULIBALY Kélémary, 2012, « De la gare de train au statut de ville : une dynamique du chemin de fer en Côte d'Ivoire », *Revue de géographie Tropicale et environnementale*, n° 1, p. 61-67

DAGNOGO Foussata, NINOT Olivier, CHALEARD Jean-Louis, “ Le chemin de fer

Abidjan-Niger : la vocation d'une infrastructure en question”, in *EchoGéo*, 2012, mis en ligne le 13 juillet 2012, consulté le 11 janvier 2016, URL : <http://echogeo.revues.org/13131> ; DOI: 10.4000/echogeo.13131, 15 p.

DIBY Kouadio Jean, 2021, *les voltaïques en Côte d'Ivoire de 1932 à 1984*, Université Alassane Ouattara, Thèse de Doctorat Unique d'Histoire, 406 p.

DOMERGUE Danielle Cloarec, 1974, *La Côte d'Ivoire de 1912 à 1920. Influence de la première Guerre Mondiale sur l'évolution économique et sociale*, Université de Toulouse le Mirail, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle Histoire, 627p.

GBODJE Sékré Alphonse, 2016, *Evolution économique de Bouaké de 1858 à 1939*, Paris, l'Harmattan, 289 p.

KIPRE Pierre, 1987, *Mémorial de la Côte d'Ivoire* ; tome II ; La Côte d'Ivoire coloniale, Abidjan, AMI, 303 p.

KOUAMÉ N'Guessan Bernard, 2015, Les mutations socio-économiques dans le Baoulé-Nord de 1850 à 1973, Université Alassane Ouattara, Thèse de Doctorat Unique d'Histoire 452p.

OUATTARA Kacoumani Mesmer, KISSY Oholié Franck M., 2020, « Le chemin de fer dans la dynamique socio-économique de la ville de Bouaké 1912-1960 » in *SIFOE, Revue d'Histoire, d'Arts et d'Archéologie de Bouaké, Côte D'Ivoire*, actes du colloque d'histoire sur la ville de Bouaké, pp. 507-517.

RAVI Mathieu, 1977, *Le chemin de fer Abidjan-Niger dans le développement urbain de la Côte d'Ivoire : la ville de Bouaké*, Paris, Université de Paris VIII, 135 p.

SEMI Bi-Zan, 1986, *Equipement Public et changements socio-économiques en Côte d'Ivoire : 1930-1957*, Doctorat d'État, Université de Lille III, 3 Vol, 1019 p.

SEMI Bi-Zan, 1973, *La politique coloniale des travaux publics : 1900 – 1940*, Thèse de 3^{ème} cycle, Paris, Université de Paris VII, 386 p.

THIAM Abdel Aziz, 1971, « Abidjan-Ouagadougou, chronique d'une mise en concession », *le Courrier*, n° 169, p. 53-55.

YAPO Jean Baptiste, 2009, L'impôt de capitation en pays Akyé de 1904 à 1930, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Bouaké, 211 p.

YAO Elisabeth, 2018, Les industries textiles dans l'économie ivoirienne de 1921 à 1994, Université Alassane Ouattara, Thèse de Doctorat Unique d'Histoire, 499 p.

YAO Koffi Leon, 2016, Les syro-libanais dans le commerce colonial de la Côte d'Ivoire de 1907 à 1960, Université Alassane Ouattara, Thèse de Doctorat Unique d'Histoire, 427 p.

YÉO Songfola Lassina, 2019, « L'administration coloniale et la question du riz en Côte d'Ivoire (1908-1955) », in *La recherche historique au service du développement de l'Afrique, France*, Edilivre, pp.185-210

YEO Songfola Lassina, 2014, « La riziculture et le développement socio-économique du Nord de la Côte d'Ivoire : Le cas de Korhogo 1965-1977 », in *SIFOE*, n° 2, pp. 195-209.

LES MUTATIONS RURALES À LA PÉRIPHÉRIE D'ABIDJAN EN CÔTE D'IVOIRE : CAS DE SONGON (1960-2024)

TOURÉ El-Hassan

Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)

elhassantoure@gmail.com

SÉRIKPA Joël

École Normale Supérieure d'Abidjan

joel.serikpa@yahoo.fr

RÉSUMÉ

Lorsque la Côte d'Ivoire accède à l'indépendance en 1960, la quasi-totalité des localités encerclant la capitale Abidjan sont encore rurales. C'est le cas de Songon dont les caractéristiques sont celles d'une zone rurale au sens propre du terme : une population peu nombreuse et constituée essentiellement d'autochtones ébrié, une économie basée sur l'agriculture avec pour principales cultures la banane, les produits maraîchers, le manioc, le maïs et bien d'autres. La localité conserve cette rusticité jusqu'en 1995, année au cours de laquelle elle est érigée en commune. On assiste alors au début de l'urbanisation de Songon avec la mise en place de quelques infrastructures de base, l'apparition de lotissements informels, l'arrivée de nouveaux habitants, etc. Près de trente ans plus tard, le village d'autrefois s'est métamorphosé pour devenir une cité

moderne, dotée d'infrastructures de qualité et d'habitats modernes tout en conservant certaines de ses traditions.

La présente communication se charge de comprendre comment Songon est passé d'une localité rurale peu peuplée en 1960 à une zone périurbaine alliant ruralité et urbanité en 2024 et les impacts de ces mutations sur la population, les activités économiques et l'environnement. L'étude s'appuie essentiellement sur diverses sources imprimées, des ouvrages et des résultats de travaux scientifiques.

Mots-clés : Ruralité, Urbanité, Migrations, Pression foncière, Projets immobiliers.

ABSTRACT

When Côte d'Ivoire gained independence in 1960, almost all of the localities surrounding the capital Abidjan were still rural. This is the case of Songon, whose characteristics are those of a rural area in the true sense of the term : a small population made up mainly of Ebrié natives, an economy based on agriculture with bananas, market garden produce, cassava, corn and many others as its main crops. The locality retained this rusticity until 1995, the year in which it was established as a commune. We then witnessed the beginning of the urbanization of Songon with the establishment of some basic infrastructure, the appearance of informal housing developments, the arrival of new inhabitants, etc. Nearly thirty years later, the village of yesteryear has been transformed into a modern city, equipped with quality infrastructures and modern housing while preserving some of its traditions.

This paper aims to understand how Songon evolved from a sparsely populated rural locality in 1960 to a peri-urban area combining rurality and urbanity in 2024 and the impacts of these changes on the population, economic activities and the environment. The study is based mainly on various printed sources, books and results of scientific work.

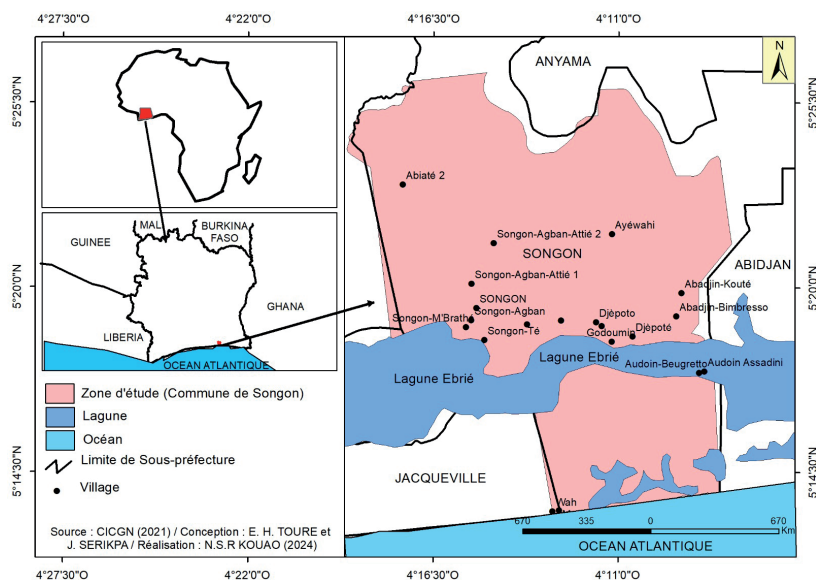
Keywords : Rurality, Urbanity, Migrations, Land pressure, Real estate projects.

INTRODUCTION

Les mutations rurales dans les sociétés africaines ont suscité un intérêt croissant en raison de leur impact profond sur les dynamiques socio-économiques, territoriales et culturelles. Située à la périphérie d'Abidjan en Côte d'Ivoire (voir carte n° 1), la commune de Songon offre un terrain d'analyse particulièrement riche. Depuis l'indépendance en 1960 jusqu'à nos jours, cette localité, autrefois rurale et dominée par des activités agricoles, a connu des transformations majeures liées à l'urbanisation, à la pression foncière et à la diversification des activités économiques. Ces changements, catalysés par la croissance démographique et l'expansion urbaine d'Abidjan, soulèvent des enjeux complexes pour les populations locales, les acteurs économiques et les décideurs publics. Cette situation nous amène à nous interroger sur les dynamiques d'urbanisation et de modernisation des espaces, des activités et des modes de vie à Songon entre 1960 et 2024, d'une part ainsi que les impacts de ces mutations sur l'identité rurale et la gestion des ressources foncières de cette localité, d'autre part. Ce travail vise à apporter des réponses à cette préoccupation en analysant les mutations rurales à Songon dans une perspective historique et multidimensionnelle. L'étude s'appuie sur une approche pluridisciplinaire combinant des données historiques, géographiques, sociologiques et économiques, le tout dans une perspective à la fois chronologique et thématique.

L'analyse s'articulera en trois parties principales. La première partie explore les caractéristiques socio-économiques et culturelles de Songon au moment de l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance. La deuxième partie met en lumière les principales transformations intervenues entre 1960 et 1995, notamment les dynamiques politiques postindépendances ainsi que les transformations économiques et sociales. Enfin, la troisième partie s'intéresse à l'accélération des mutations rurales de la localité à partir de 1995 en montrant son influence sur la gestion du foncier, les activités économiques et les dynamiques sociales.

Carte n° 1 : Présentation de la zone d'étude



1. Songon en 1960 : un espace rural traditionnel

En 1960, Songon est un espace rural encore profondément marqué par ses structures traditionnelles. Elle se distingue alors par une organisation socio-économique communautaire, des pratiques culturelles enracinées et une économie essentiellement autarcique. Cependant, sa proximité avec Abidjan commence à poser les bases de futures mutations.

1.1. Contexte géographique et historique

Au début de la décennie 1960-1970, Songon est un territoire majoritairement rural occupé par les Ebrié, une communauté autochtone faisant partie du sous-groupe Akan lagunaire. Situé à environ quinze kilomètres d'Abidjan, Songon conserve son caractère traditionnel malgré une urbanisation naissante dans les environs. Les villages sont constitués d'habitations construites à partir de matériaux locaux, à savoir du bambou, de la terre battue et du chaume et organisées autour des places publiques qui servent de lieux de rassemblement communautaire (Diabaté Y., 1967). À cette époque, l'indépendance récente de la Côte d'Ivoire renforce l'importance des structures locales, où les chefs coutumiers jouent un rôle prépondérant dans la gestion des affaires

du village (Kouadio A., 1995). Les terres agricoles, considérées comme patrimoine collectif, sont attribuées aux familles¹⁷⁹ selon les besoins en cultures vivrières et leur capacité à les exploiter. Elles sont transmises de manière héréditaire.

1.2. Une organisation sociale et des pratiques culturelles ancestrales

À l'aube de l'indépendance, la société à Songon est organisée autour des liens familiaux et claniques, qui structurent la vie sociale et économique. Les chefs de famille et les doyens jouent un rôle essentiel dans les prises de décisions, notamment sur la gestion des terres et les activités agricoles. Les traditions orales et les rites coutumiers sont au cœur de la transmission des valeurs et de l'identité communautaire (N'Guessan B., 1983, p.).

Les cérémonies rituelles, telles que les mariages traditionnels et les rites initiatiques, rythment la vie à Songon. Ces pratiques sont souvent liées aux cycles agricoles, comme le montre Yapi A. (1972, p.), qui met en avant l'importance des offrandes aux divinités locales pour assurer la fertilité des terres et des récoltes.

1.3. Une économie de subsistance

L'économie de Songon en 1960 repose essentiellement sur l'agriculture vivrière. Les principales cultures comprennent le manioc, la banane plantain, le maïs et l'igname. Ces productions sont destinées à l'autoconsommation, tandis que l'excédent est vendu dans les marchés locaux, notamment à Abidjan, qui commence à se développer en tant que centre urbain. En complément, la pêche dans la lagune constitue une source importante de subsistance. Les produits de la pêche sont échangés avec les villages voisins, renforçant les liens intercommunautaires. Les femmes jouent un rôle clé dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles et halieutiques. (Assié-Lumumba N., 1982, p.).

Malgré cette économie majoritairement traditionnelle, des signes de changement commencent à apparaître. La proximité d'Abidjan et l'expansion des cultures de rente, comme le cacao et le café, introduisent une économie monétaire dans les pratiques locales (Chauveau J.-P., 1978, p.).

179 Un Conseil examine et attribue les terres aux demandeurs.

1.4. Un espace de tension entre tradition et modernité

En 1960, Songon est encore largement préservé des dynamiques urbaines d'Abidjan, même si les premières pressions se font déjà ressentir. La construction d'infrastructures routières reliant les zones rurales à la capitale facilite les échanges économiques, mais accentue également la pression foncière sur les terres agricoles. Les terres collectives commencent à être convoitées par des acteurs extérieurs, menaçant les structures traditionnelles.

La jeunesse de Songon, influencée par la proximité d'Abidjan, manifeste un intérêt croissant pour l'éducation formelle et les opportunités économiques en milieu urbain. Cela crée un décalage entre les générations, avec une tension entre la préservation des pratiques traditionnelles et l'adoption de nouveaux modes de vie (Kouadio A., *Op. Cit.*, p.).

En somme, à l'aube de l'indépendance, l'espace occupé par l'actuel Songon demeure une zone rurale profondément ancrée dans les traditions sociales, culturelles et économiques des Ebrié. Cependant, sa proximité avec Abidjan en fait un territoire à la croisée des chemins, où les pressions extérieures commencent à remettre en question les structures traditionnelles. Cette période marque une phase de transition lente mais inévitable, annonçant les bouleversements socio-économiques des décennies suivantes.

2. Les premières mutations rurales de Songon (1960-1995)

Entre 1960 et 1995, le territoire de Songon connaît de profondes transformations rurales, marquées par une conjonction de facteurs socio-économiques, politiques et culturels. Ces mutations s'inscrivent dans le contexte plus large de l'urbanisation croissante de la Côte d'Ivoire postindépendance et de la pression foncière exercée sur les zones rurales proches des grandes agglomérations, en l'occurrence Abidjan, la capitale du pays.

2.1. La pression foncière et la restructuration des terres

La croissance d'Abidjan engendre une pression foncière sur les terres périphériques. Dès la fin des années 1960, l'extension des infrastructures routières et industrielles (notamment la zone industrielle de Yopougon) rapproche Songon du pôle urbain. Avec

l'essor économique de la capitale politique et économique du pays à cette époque-là, les terres agricoles de Songon ont commencé à être progressivement détournées de leur usage traditionnel au profit de projets immobiliers, industriels et infrastructurels. Selon Kouadio J. (1997, p.), cette période marque l'entrée des communautés rurales de Songon dans une dynamique de monétarisation des terres, poussées par l'attractivité financière des transactions foncières.

Ce phénomène, souvent impulsé par des investisseurs urbains, a entraîné une reconfiguration des structures foncières locales, auparavant basées sur des pratiques communautaires de gestion des terres. À cela s'ajoutent les tensions générées par cette pression foncière. Les populations autochtones, principalement des Ebrié, ont vu leur espace vital rétrécir sous l'effet des achats massifs de terres par des allochtones et des étrangers, perturbant les rapports sociaux traditionnels et exacerbant les conflits liés à la propriété foncière (N'Guessan P., 1985, p.).

2.2. La diversification des activités économiques

Traditionnellement tourné vers l'agriculture vivrière, Songon a vu son économie se diversifier durant la période 1960-1995. L'introduction des cultures commerciales, notamment l'hévéa, le cocotier et le palmier à huile, a modifié les pratiques agricoles locales. Ces nouvelles cultures ont été promues par l'État – à travers des structures comme la SODEPALM – dans le cadre des politiques de modernisation agricole, mais elles ont également contribué à l'épuisement des sols et à la diminution des terres disponibles pour les cultures vivrières (Diallo A., 1993, p.).

En parallèle, les populations locales se sont adaptées en intégrant des activités économiques secondaires telles que le commerce de proximité, le transport et les petits métiers urbains. Cette diversification des activités économiques a permis une insertion progressive des jeunes ruraux dans l'économie urbaine, bien qu'elle ait aussi amplifié le phénomène d'exode rural (Zoro Bi T., 1990, p.).

2.3. Les mutations sociales et culturelles

La scolarisation progresse à Songon dans les années 1960, notamment avec l'ouverture d'écoles primaires dans les villages. Des jeunes commencent à fréquenter les lycées d'Abidjan et

certain accèdent à des postes dans l'administration. Cette mobilité crée une nouvelle élite villageoise, dont les aspirations contrastent avec les logiques communautaires anciennes. L'émigration vers Abidjan s'intensifie également, alimentant des phénomènes de double résidence. Des citoyens originaires de Songon investissent dans des maisons ou des plantations au village, consolidant des liens ambigus entre ancrage rural et intégration urbaine. Ces mutations économiques et foncières ont également des répercussions sociales et culturelles profondes. Les pratiques traditionnelles, comme les rituels agraires et les solidarités communautaires, se sont progressivement effacées au profit d'un mode de vie plus individualiste et urbain (Koffi G., 1988, p.).

Cependant, ces changements n'ont pas été homogènes. Si une partie des populations a embrassé les nouvelles dynamiques, d'autres ont résisté, notamment les anciens, qui craignaient une perte d'identité culturelle et un effacement de leurs traditions. Ces résistances ont alimenté des mouvements de revendication identitaire, traduisant la quête des populations autochtones pour maintenir un équilibre entre modernité et tradition (Koné M., 1994, p.).

Au total, entre 1960 et 1995, les mutations rurales de Songon illustrent les profondes transformations qu'ont connues les périphéries rurales des grandes villes ivoiriennes dans le contexte postcolonial. Ces changements, bien qu'ils aient offert des opportunités économiques nouvelles, ont également exacerbé les inégalités sociales, alimenté les conflits fonciers et remis en question les structures sociales traditionnelles. Ce processus va s'accélérer avec l'érection de la localité en commune en 1995¹⁸⁰.

3. De l'érection en commune à l'accélération des mutations rurales (1995-2024)

L'érection de Songon en commune en 1995 marque un tournant décisif dans l'histoire de cette localité. Ce changement administratif a déclenché une série de transformations socio-économiques et territoriales qui reflètent les dynamiques des mutations rurales en contexte de métropolisation. En effet, l'octroi du statut de

180 Décret n° 95-941 du 13 décembre 1995 portant création de nouvelles communes, *In JORCI*, N° 52 du jeudi 14 décembre 1995.

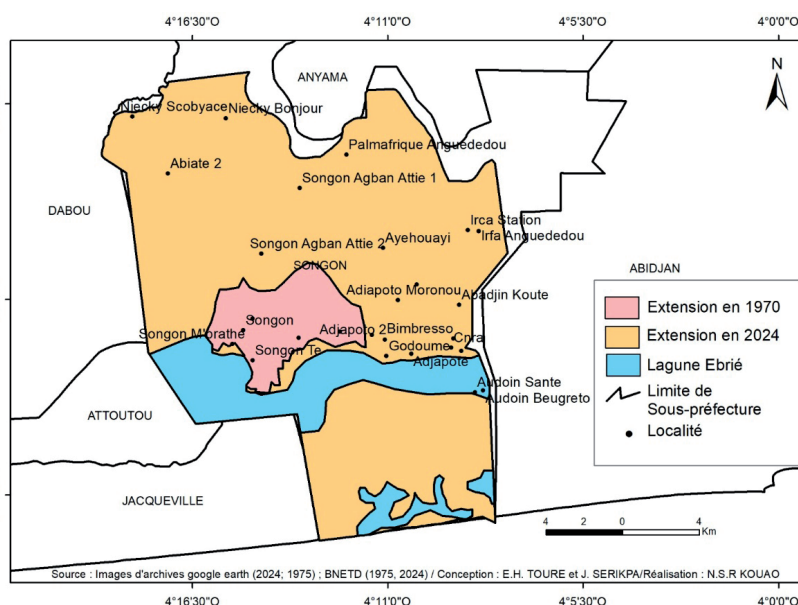
commune constitue souvent une réponse politique à la pression démographique et à l'expansion urbaine des capitales africaines. À Songon, cette décision a initié une nouvelle ère marquée par une urbanisation rapide et des recompositions foncières.

3.1. Urbanisation accélérée et transformations spatiales

Depuis son érection en commune en décembre 1995, Songon a connu une transformation rapide de son paysage. De villages à dominante rurale, le territoire est progressivement devenu un espace périurbain intégré à la dynamique d'expansion d'Abidjan (Voir carte n° 2). Ainsi, constitué de quatre villages seulement en 1970 (Songon, Songon M'Brathé, Songon Té et Adjapoto), l'agglomération s'est étendue à une dizaine d'autres villages en 2024, notamment Abadjin-Doumé, Abadjin-Kouté, Abiaté 2, Adiapoté, Bimbresso, Godoumé, Audoin Santé, Audoin Beugreto, Songon-Agban, Songon-Agban-Attie 2, Songon-Dagbé, Songon-Kassemblé...

Les projets d'aménagement sur le tissu urbain ont eu des impacts énormes, notamment avec la construction de nouvelles infrastructures routières et de logements (République de Côte d'Ivoire. Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier. Ageroute, 2020, p. 13-14). Ces transformations ont également favorisé l'installation de nouvelles populations, souvent issues des classes moyennes urbaines, à la recherche d'un cadre de vie plus abordable que dans le centre d'Abidjan. Cela a eu pour effet de densifier l'habitat et de modifier les usages des sols, avec une transition des activités agricoles vers des fonctions résidentielles et commerciales (République de Côte d'Ivoire. Cabinet du Premier Ministre, 2020, p. 15).

Carte n° 2 : Évolution spatiale de Songon (1970-2024)



3.2. Évolution des activités économiques : de l'agriculture à une économie diversifiée

Jusqu'aux années 1990, l'économie de Songon reposait essentiellement sur l'agriculture. Les cultures de rente (hévéa, palmier à huile) et vivrières (manioc, banane, produits maraîchers, maïs...) dominaient les activités locales, employant une grande partie de la population (Kouame Dhédé Paul Eric, 2014, p. 44-46). Cependant, l'expansion urbaine et l'arrivée de nouveaux acteurs économiques ont progressivement modifié cette structure.

Depuis 1995, des activités non agricoles, telles que le commerce, l'artisanat, les services, et même l'industrie, se sont développées, entraînant une diversification économique. Cette transition est typique des zones périurbaines, où l'urbanisation génère de nouvelles opportunités économiques tout en réduisant les surfaces agricoles disponibles. À Songon, cette diversification a également été favorisée par l'installation de petites et moyennes entreprises, attirées par la proximité d'Abidjan et les coûts fonciers relativement bas (Kouamé A., 2010, p.).

L'urbanisation rapide de la localité a entraîné une réduction des espaces agricoles au profit des zones résidentielles, commerciales

et industrielles. La spéculation foncière, alimentée par la demande croissante en terrains constructibles, a poussé de nombreux agriculteurs autochtones à vendre leurs terres. Cette reconfiguration foncière engendre des conflits entre les populations locales, les migrants et les investisseurs. Ces tensions, exacerbées par l'absence de régulation efficace, illustrent la difficulté d'articuler développement économique et préservation des activités rurales (M'Baye I., 2018).

3.3. Transformation des dynamiques sociales : nouvelles interactions et tensions

La diversification des activités économiques s'est accompagnée de changements majeurs dans les dynamiques sociales à Songon. L'arrivée de populations allochtones, attirées par les opportunités économiques et résidentielles, a modifié la composition socioculturelle de la commune.

Les solidarités traditionnelles, basées sur les relations claniques et familiales, se sont progressivement affaiblies face à l'émergence de nouvelles formes d'interactions sociales. Ces transformations reflètent une hybridation des pratiques sociales, où coexistent tradition et modernité (Traoré D., 2015, p.). Toutefois, cette mutation n'est pas sans tensions : les autochtones, souvent marginalisés par les nouveaux acteurs économiques, revendiquent une meilleure prise en compte de leurs droits dans les décisions locales.

3.4. Les effets sociaux et environnementaux de la transition économique

L'intégration de Songon dans l'économie urbaine d'Abidjan a entraîné une hausse globale du niveau de vie pour certaines catégories sociales, notamment celles impliquées dans le commerce et les services. Cependant, cette transformation a également amplifié les inégalités sociales. Les populations les plus vulnérables, notamment les agriculteurs dépossédés de leurs terres, peinent à s'adapter à la nouvelle économie. Selon Konaté M. (2021, p.), cette transition met en lumière les limites des politiques publiques locales, souvent peu adaptées pour accompagner les populations face aux changements rapides.

Les conséquences environnementales de cette transition économique sont également importantes, notamment en raison de l'exploitation intensive des terres et de l'urbanisation anarchique. Ainsi assiste-t-on à une déforestation accrue et une perte de biodiversité consécutives à l'expansion des activités agricoles et industrielles : plus de 40 % de la couverture forestière de Songon a disparu entre 1995 et 2015, entraînant une perte significative de la biodiversité (Zongo E., 2015, p.). Les activités industrielles, telles que les usines de transformation alimentaire, ont accru la pollution des cours d'eau et des sols. Selon une étude menée par Kouadio J. et al. (2021, p.), les niveaux de contamination des eaux souterraines à l'intérieur de l'agglomération dépassent souvent les normes environnementales en raison des rejets industriels et des pesticides utilisés dans l'agriculture intensive.

Pour faire face à ces défis, les habitants de Songon ont développé des stratégies de résilience face aux impacts de la transition économique : certaines communautés, appuyées par des ONG, ont adopté des techniques agricoles respectueuses de l'environnement, comme l'agroforesterie (Eba B., 2019, p.) ; des associations locales, telles que «SONGON VERT», militent pour une gestion durable des ressources naturelles et sensibilisent les populations aux enjeux environnementaux.

CONCLUSION

Les mutations rurales à Songon entre 1960 et 2024 illustrent de manière significative l'impact des dynamiques socio-économiques, environnementales et culturelles sur les territoires périurbains en Côte d'Ivoire depuis l'indépendance. Initialement ancrée dans une économie agricole traditionnelle, cette localité a progressivement intégré les mécanismes de l'urbanisation et de la modernisation, transformant profondément ses paysages, ses structures sociales et ses modes de vie. La croissance démographique, couplée à l'extension urbaine d'Abidjan, a redéfini les usages des terres, engendrant un phénomène de réallocation foncière, souvent marqué par des tensions entre les acteurs locaux et les promoteurs urbains. Les mutations ont également révélé une diversification économique, avec l'émergence d'activités tertiaires et le recul progressif des pratiques agricoles. Cependant, ces transformations ont également entraîné des défis majeurs, notamment en termes de

préservation de l'environnement, de cohésion sociale et de gestion des ressources naturelles. Les dynamiques observées à Songon s'inscrivent dans une tendance plus large de transformation des espaces ruraux africains, où le croisement entre ruralité et urbanité redéfinit les équilibres territoriaux. À la fin de l'année 2024, cette agglomération se positionne ainsi comme un espace hybride, à mi-chemin entre une identité rurale en mutation et une intégration croissante aux logiques urbaines.

Ces conclusions mettent en lumière la nécessité de politiques publiques adaptées, visant à concilier développement économique, inclusion sociale et durabilité environnementale. Elles soulignent également l'importance de recherches futures pour approfondir la compréhension des interactions entre les acteurs et des mécanismes sous-jacents aux mutations rurales dans un contexte de mondialisation croissante.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

AKA Konin, 2010, *Aspects de l'art musical des Tchaman de Côte d'Ivoire*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 67 p.

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, 2021, *Côte d'Ivoire. Projet d'assainissement et d'amélioration du cadre de vie du District Autonome d'Abidjan (PAACA)*, 18 p. [en ligne], disponible sur www.afdb.org, consulté le 10/10/2024.

DAGBE Ahodan Stéphane, KROUBO Kafé Guy Christian, 2023, « Règles d'héritage et conflits fonciers intra-familiaux chez les Atchan (Ebrié) », *Revue Internationale de la Recherche Scientifique*, Volume 1, N° 6, p. 1099-1113.

Décret n° 95-941 du 13 décembre 1995 portant création de nouvelles communes, *In JORCI*, N° 52 du jeudi 14 décembre 1995.

KAMBIRE Bébé, OUATTARA Sotia Karidiatou, 2018, « Pollution du sol par les déchets ménagers solides dans la commune de Songon : cas de Songon-Agban », *Revue Espace, Territoires Sociétés et Santé*, Volume 1, N° 1, p. 95-107.

KÉLI Jules Zagbahi, 1988, « Enquêtes préliminaires sur les systèmes vivriers dans trois zones hévéicoles de basse Côte d'Ivoire : Anguédédou, Dabou, Bonoua », *Cahiers de la recherche développement*, Abidjan, IRCA, p. 38-47.

KIÉNON-KABORÉ Timpoko Hélène, 2011, « L'architecture de terre en Côte d'Ivoire : un exemple de savoir-faire traditionnel au service du développement durable en Afrique », *Cahiers du CERLESHS*, Tome XXVI, N° 40, p. 95-124.

KOBI Joseph Abo, 2019, « Le pouvoir traditionnel en pays atchan (Ébrié), entre permanences et ruptures (1896-2014), *Nzassa*, N° 2, p. 379-388.

KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, 2022, « Les grandes exploitations agricoles face aux concurrences foncières dans le district d'Abidjan », *Métropolitiques*, 8 p.

KOUMÉ Dhédé Paul Eric, 2014, « Le développement de l'hévéaculture. Les mutations agricoles et spatio-foncières à Songon », *European Scientific Journal*, Volume 10, N° 35, p. 39-56.

M'Baye Ibrahima, 2018, *La recomposition des espaces urbain et périurbain face aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest.*, Paris, L'Harmattan, 298 p.

MONNIER Yves, 1973, *L'approvisionnement d'Abidjan en bois et charbon de bois*, Abidjan, Université d'Abidjan – Institut de Géographie Tropicale, 70 p.

NASSA Dabié Désiré Axel, COULIBALY Yvonne, 2023, « L'activité maraîchère et la pression foncière, un défi à relever : cas de Songon (Côte d'Ivoire), *Revue Internationale du chercheur*, Volume 4, Numéro 4, p. 624-644.

NIANGORAN-BOUAH Georges, 1969, « Les Ebrié et leur organisation politique traditionnelle », *Annales de l'Université d'Abidjan*, Série F : Ethnosociologie, Volume 1, N° 1, p. 51-89.

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE. CABINET DU PREMIER MINISTRE, 2020, *Programme Social du Gouvernement 2019-2020. Principales réalisations à fin juin 2020*, Abidjan, 23 p. [en ligne], disponible sur www.psgouv.ci, consulté le 10/10/2024.

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE. MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER, 2023, *Plan d'action de réinstallation (PAR) des personnes affectées par la construction de la section 3 de l'autoroute de contournement d'Abidjan Y4, Rapport final*, Abidjan, 233 p. [en ligne], disponible sur <https://ageroute.ci>, consulté le 10/10/2024.

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE. MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER. AGEROUTE, 2020, *Projet de dédoublement de l'autoroute sortie ouest route de Dabou : actualisation du plan d'action de réinstallation (PAR) des personnes affectées par le projet, Volume 1 : Rapport final du PAR actualisé*, Abidjan, 277 p. [en ligne], disponible sur <https://ageroute.ci>, consulté le 10/10/2024.

YEO Petanhangui Arnaud, AMANI Yao Célestin, 2016, « Problématique de la gestion durable de la forêt périurbaine de l'Anguédedou (Abidjan, Côte d'Ivoire), *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, N° 2, p. 40-50.

TROISIÈME PARTIE/AXE 3

MIGRATIONS HUMAINES,
MENTALITÉS
ET RELATIONS
INTERPERSONNELLES

LES ALLIANCES INTERCULTURELLES EN CLASSE D'HISTOIRE AU SECONDAIRE GÉNÉRAL IVOIRIEN : QUELS ENJEUX ET MISE EN ŒUVRE POUR UNE ÉDUCATION À LA COHÉSION PACIFIQUE ?

Kouadio Jean-Pierre OUSSOU

*Ecole Normale Supérieure d'Abidjan /
Département d'histoire-géographie,
oussoujeanvarold@gmail.com*

Maurice ARCHER

*Ecole Normale Supérieure d'Abidjan
Département d'histoire-géographie
archermaurice2@gmail.com*

|||||

RÉSUMÉ

Au crépuscule de la crise politico-militaire ivoirienne (2002-2010), les concepteurs des curriculums prescrits d'histoire du secondaire général ivoirien vont y introduire des contenus en lien avec les alliances interculturelles comme moyen de règlementation des conflits. Nous nous posons la question de la mise en œuvre de ces contenus. Les pratiques enseignantes ordinaires sont-elles favorables à un transfert de compétences aux élèves sur la pratique desdites valeurs traditionnelles ? Quelle stratégie pédagogique efficace pour un transfert de compétences aux élèves ? Cette étude s'appuie sur une recherche collaborative entre chercheurs

en didactique et enseignants d'histoire en secondaire dans quatre établissements dont deux à Yamoussoukro et deux à Korhogo. Des données ont été recueillies à partir d'entretiens semi-dirigés auprès de vingt enseignants et trente élèves ; une observation de dix séances de cours sur les pratiques enseignantes ordinaires ; une ingénierie didactique pour tester l'efficacité du jeu de rôle dans la mise en œuvre des contenus sur les alliances interculturelles. De plus, les curriculums prescrits d'histoire de la 6^e à la Terminale, vingt cahiers de texte et de cours ont été questionnés et analysés sous le prisme des contenus sur les alliances interculturelles. Il résulte de cette investigation que les pratiques enseignantes ordinaires en cours sur les contenus d'alliances interculturelles sont axées sur des connaissances déclaratives, des cours magistralo-dialogués qui ne sont pas favorables à un transfert de compétences aux élèves. Les enjeux des alliances sont peu maîtrisés par les enseignants et les élèves. Le jeu de rôle est une stratégie pédagogique favorable à un transfert d'un savoir-faire et un savoir-être aux élèves dans la prévention et la résolution des conflits à partir des alliances interculturelles.

Mots clés : Cote d'Ivoire - alliances interethniques - recherche collaborative - jeu de rôle - transfert de compétences

Abstract

In the twilight of the Ivorian politico-military crisis (2002-2010), the designers of the prescribed Ivorian general secondary school history curricula introduced content relating to intercultural alliances as a means of conflict resolution. Our question is how this content is implemented. Are ordinary teaching practices conducive to the transfer of skills to students in the practice of these traditional values? What is an effective teaching strategy for transferring skills to pupils? This study is based on collaborative research between didactic researchers and secondary school history teachers in four schools, two in Yamoussoukro and two in Korhogo. Data were gathered from semi-directed interviews with twenty teachers and thirty students; observation of ten lesson sessions on ordinary teaching practices; didactic engineering to test the effectiveness of role-playing in implementing content on intercultural alliances. In addition, the prescribed history curricula from 6e to Tle, twenty textbooks and lesson plans were questioned and analyzed through

the prism of intercultural alliance content. As a result of this investigation, current teaching practices on intercultural alliance content are based on declarative knowledge and lecture-dialogues, which are not conducive to transferring skills to students. Teachers and students have little grasp of the issues at stake. Role-playing is a pedagogical strategy conducive to the transfer of know-how and interpersonal skills to students in the prevention and resolution of conflicts based on intercultural alliances.

Key words: Ivory Coast - interethnic alliances - collaborative research - role-play - skills transfer

INTRODUCTION

Les alliances interethniques ou socioculturelles peuvent être définies comme « des pactes qui unissent des peuples ou des lignages entre eux, ou comme un moyen de régulation de relations non conflictuelles entre groupes alliés. » (Loua, 2017, p. 186). Elle comprend la parenté à plaisanterie, le cousinage, le pacte de sang (alliance à serment), l'alliance de non-agression ou de non complicité d'agression entre clans et entre groupes ethniques. Elles se traduisent par un ensemble de valeurs et de pratiques et tissent des liens de solidarité, de cohésion sociale, d'entraide entre de nombreux peuples d'Afrique en général et de Côte d'Ivoire en particulier. La violence n'a pas sa place entre les ethnies et les familles alliées. « Tout ce qui peut être objet de conflit ou cause de tristesse est transformé en plaisanterie. On s'insulte, on se brutalise, on se ridiculise même parfois rien que pour rire ou faire rire » (Vah, 2016, p. 71). Vecteur de paix, les alliances interculturelles sont des moyens d'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) tel que souhaité dans l'ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces). Le préalable de tout développement est un environnement de paix. « Il convient de reconnaître qu'il est difficile de situer dans le temps et dans l'espace l'origine des alliances interethniques. » (Loua, 2017, p. 187). La pratique des alliances est toutefois antérieure à la colonisation des territoires d'Afrique (Anouma et Ekanza, 2006) en témoigne l'existence dans les différentes ethnies de mot signifiant cette pratique. En Côte d'Ivoire par exemple, « Toukpê » en baoulé, « yé nin bè di nan » en agni, « meinou gnan » chez les dida de Lakota sont des expressions qui renvoient à la pratique de l'alliance interethnique.

À la suite des différentes crises politico-militaires que la Côte d'Ivoire a connues, les chargés de l'élaboration des curriculums d'Histoire au secondaire ivoirien vont y introduire des contenus sur les alliances interculturelles comme moyen de prévention et de résolution des conflits. L'enjeu est de transférer cette valeur traditionnelle de culture de la cohésion par une pratique des alliances aux élèves d'aujourd'hui qui seront les adultes de demain. Les différentes observations et analyse de séances de cours sur les contenus liés aux alliances interculturelles en classe d'histoire au secondaire général ivoirien nous ont conduit à nous interroger sur l'atteinte des enjeux visés par les contenus de ces leçons.

Le problème est de connaître les pratiques ordinaires des enseignants à la base de l'absence de compétences des élèves dans la pratique des alliances en vue de proposer le jeu de rôle pédagogique comme stratégie favorable à un transfert de compétence aux élèves dans les pratiques desdites alliances. De ce fait, l'objectif de cette étude est de montrer que le jeu de rôle pédagogique est la stratégie pédagogique à même de favoriser un transfert de compétence pratique aux élèves sur l'alliance. Cette étude conduira à montrer premièrement que les enjeux de l'alliance interculturelle ne sont pas maîtrisés par les enseignants, ensuite que les pratiques enseignantes dominantes ne sont pas favorables à un transfert de compétences pratiques aux élèves et enfin que le jeu de rôle est une stratégie pédagogique favorable à un transfert de compétences aux élèves.

1. Les alliances interethniques : un instrument de cohésion des sociétés traditionnelles africaines convoqués dans les curriculums d'Histoire du secondaire

Ayant une capacité fédératrice, les alliances interculturelles reposent sur un supra-langage ou une supra-culture qui facilite l'interpénétration des cultures et renforce les liens de solidarité. Elles font partie intégrante des us et coutumes de certains peuples en Côte d'Ivoire et « constituent une sorte de pont entre certains terroirs linguistiques et culturels. » (Smith, 2004, p. 161).

1.1. Origines et buts des alliances interethniques

Vah (2016) évoque la question des alliances interethniques en pays Dan qui propose des facteurs qui ont suscité la mise en place de pactes de non- agression, d'assistances mutuelles entre les peuples. Il signale que les récits sont « basés sur des histoires vécues par ceux qui la racontent ou inventées (mythique ou légendaire). Les alliances sont issues de long et douloureux conflits ancestraux à l'issu desquels les ethnies scellent des pactes de non-violence et d'assistance mutuelle » (Vah, 2016, p.61). Les alliances ont diverses origines. Vah (2016, p.61) en propose trois principales à savoir : l'honneur, la querelle, et la reconnaissance. Par honneur, il faut entendre « le respect de la parole donnée par les ancêtres. Toute violence est strictement proscrite entre eux et ils se doivent mutuellement respect et considération. » Le mariage est une autre origine des alliances interethniques que Vah (2016) appelle « alliance matrimoniale ». « L'enjeu du mariage est la constitution de groupements de parenté très large, la multiplication et la diversification des alliances en vue de faire face à une donnée sociale structurelle. » (Vah, ibid, p.63) D'autres alliances ont été signées entre les tribus au moment de leur implantation. Ce sont des pactes sacrés et des alliances solides scellées entre individus ayant le même sang ancestral. Dans ce type d'alliance (Vah, 2016) fait le constat qu'en cas de meurtre entre tribu « Blossè et Gouroussè » chez les Dan « le meurtrier à travers sa famille offre un poulet blanc qui symbolise la paix et le pardon. ».

Des alliances circonstanciellles issues de la volonté de population de s'unir pour faire face à l'adversité (cas de la conquête coloniale) ont été scellées pour renforcer la cohésion des groupes d'une part et rechercher des alliances extérieures d'autre part. Amoa, (2009, p. 92) dans la même veine identifie les conflits armés, la conquête de Samory, la transhumance comme origines des alliances interethniques. Cet auteur dit des alliances interethniques ou les parentés à plaisanterie qu'elles « sont une institution sociale qui permet de résoudre de façon durable des conflits et il en existe plusieurs types : les alliances intercommunautaires ou ethniques, les alliances intrafamiliales, les alliances patronymiques et les alliances matrimoniales » (Amoa, ibidem, p.92). Mais comment les ethnies, les peuples,

les familles, les tribus alliés traduisent-ils cette alliance dans les pratiques de vie quotidienne ?

1.2. Des pratiques liées à la spécificité de chaque type d'alliance

La parenté à plaisanterie se caractérise « par un jeu ou une plaisanterie au moyen d'une jonglerie langagière en vue de la libération de soi et dans le respect de l'autre, uniquement dans le dessein de s'amuser. » (Amoa, *ibid.*p.91). Elles ont dans ce cas, une fonction de dédramatisation, de théâtralisation, de fraternisation. Elles se traduisent par des moqueries, des insultes, des brutalités parfois. Chaque allié veut ridiculiser l'autre en vue d'éprouver sa capacité de maîtrise de soi et de soumission aux pactes ancestraux. En effet, ces insultes sont acceptées et tolérées par les alliés pour ne pas enfreindre aux pactes. « Ces échanges souvent injurieux n'entraînent pas de conséquences fâcheuses » (Loua, 2017, p. 189). Aussi des petits fils plaisantent-ils avec leurs grands-parents ou des individus s'adressent-ils vertement à leurs belles-sœurs ou à l'épouse du frère aîné et inversement. La parenté à plaisanterie se traduit par des joutes oratoires, d'insultes, des moqueries, des intrusions dans des cérémonies festives ou de tristesses pour y mettre une pause.

Cette relation est prise au sérieux par les populations car dans leur esprit une sanction surnaturelle (généralement ancestral) attend quiconque contrevient aux règles telles que l'interdiction de verser le sang d'un allié plaisant ainsi que les devoirs de médiation de derniers recours, de protection, d'entraide et de solidarité. (Loua,*Ibid.*)

Quelle stratégie pédagogique peut favoriser une simulation des pratiques des alliances interethniques ?

1.3. Le jeu de rôle pédagogique comme moyen de simulation et d'acquisition de compétences pratiques

Mucchielli, (1983) cité par (Oussou, 2023, p. 80)it has significant limitations in the Ivorian context.»»container-title»:»Les Cahiers de l'ACAREF»,»issue»:»Tome 4»,»note»:»publisher: Académie africaine de recherches et d'études francophones (ACAREF distingue trois types de jeux de rôle à savoir : le jeu de rôle

psychologique, le jeu de rôle de formation et les jeux de rôle pédagogique. Ces derniers sont constitués du jeu de rôle pédagogique de simulation et celui de sensibilisation. Les curriculums prescrits d'histoire-géographie élaborés sous le prisme de l'Approche par Compétences (APC) suggère comme stratégie pédagogique le jeu de rôle. La mise en œuvre du jeu de rôle pédagogique dans une étude menée par (Oussou, 2023) it has significant limitations in the Ivorian context.»,»container-title»:»Les Cahiers de l'ACAREF»,»issue»:»Tome 4»,»note»:»publisher: Académie africaine de recherches et d'études francophones (ACAREF se fait en sept étapes : « la présentation de la situation initiale ; une proposition d'écriture de scénario par les élèves ; un échange puis un choix d'un scénario ; une relecture et correction du scénario par l'enseignant ; une répétition sous la supervision de l'enseignant ; une présentation devant l'ensemble de la classe et un débriefing ». Le jeu de rôle pédagogique de simulation comme son nom l'indique permet d'imiter des comportements qu'on souhaite promouvoir ou combattre. Les alliances interethniques se traduisent dans la pratique par des gestes et des railleries (une théâtralisation) , « des jongleries langagières » (Amoa, 2009, p. 91). Le jeu de rôle pédagogique peut-il aider à sa compréhension et à sa diffusion auprès des élèves ?

2. Méthode et moyens de collecte des données

Cette étude s'est faite autour de trois moments. Le premier moment a permis une collecte de données sur les représentations des acteurs de l'école (les enseignants, les élèves et les parents d'élèves) sur la question des alliances interethniques, l'analyse des curriculums du secondaire général, 30 cahiers de texte de l'année scolaire 2023-2024 et l'observation de séances de cours. Un second moment a permis de recueillir des données tirées de la mise en œuvre du jeu de rôle pédagogique à partir de la leçon sur les mécanismes de prévention des conflits en classe de 4^e. Un troisième moment a été consacré à l'analyse des données recueillies.

2.1. Un premier moment d'étude marqué par la collecte des données sur les représentations des acteurs et les pratiques enseignantes en cours sur les alliances interculturelles.

Pour la collecte des données, notre enquête s’est tenue dans deux villes à savoir Yamoussoukro dans le centre de la Côte d’Ivoire et Korhogo dans le nord. Nous avons souhaité comparer les représentations et les pratiques enseignantes dans des établissements scolaires qui appartiennent à des aires culturelles et des systèmes d’alliances différentes. Yamoussoukro est une ville dans l’aire culturelle Akan sur l’axe d’encadrement d’un des membres de cette étude, tandis que Korhogo sur l’axe d’encadrement de l’autre membre, est une ville de l’aire culturelle Gur ou voltaïque.

Que savent les enseignants et les élèves sur l’alliance interculturelle ? Pour connaître les représentations (Jodelet, 1989) de ces acteurs de l’école, un guide d’entretien a été conçu. L’entretien semi-dirigé (Combessie, 2007) par sa capacité à offrir des relances à l’interviewé est celui mis en œuvre. Quarante (40) enseignants et vingt (20) élèves constituent la population des interviewés. Cette dernière compte soixante (60) individus répartis comme suit :

Tableau 1 : Population impliquée dans les entretiens semi-dirigés

Villes	Yamoussoukro		Korhogo	
Etablissements	Lycée moderne BAD	Lycée Mamie Adjoua	Lycée Dominique Ouattara	Lycée H. Boigny
Enseignants	10	10	10	10
Elèves	5	5	5	5
Nbre de femmes	13		16	
Nbre de Garçons	17		14	
Totaux	30		30	

Source : KJP OUSSOU et M. Archer, décembre 2024

Les alliances interculturelles sont des pratiques de sociétés traditionnelles. Interroger les parents d’élèves permet de cerner leur posture sur cette pratique. Les enseignants sont ceux chargés de transférer cette compétence mais ont-ils eux-mêmes cette compétence ? Les élèves représentent les futures générations

et leur représentation est capitale pour apprécier le type de technique nécessaire à leurs apprentissages. Dans cette population interviewée, nous avons autant de femmes que de garçons pour capter les postures suivant le genre.

Tableau 2 : Guide d’entretien pour capter les représentations des enseignants et des élèves

Présentation de la zone d'étude	Questions	Objectifs
Enseignants	Qu'est-ce-que l'alliance interculturelle ? La Pratiquez-vous devant vos enfants ?	Recueillir les connaissances, l'état de la pratique et de mise en œuvre en classe de l'alliance interculturelle chez les enseignants
	Etes-vous nés avant ou après les indépendances ?	
	Quelles sont vos pratiques enseignantes en cours sur les alliances interculturelles ?	
	Quels supports didactiques utilisez-vous ?	
Elèves	Que savez-vous des alliances interculturelles ? les pratiquez-vous ?	Recueillir les informations sur les connaissances, la posture des élèves sur la pratique des alliances
	Quelle appréciation faites-vous de la pratique des alliances interethniques ?	
	Souhaitez-vous une promotion de l'alliance ?	

Source : KJP OUSSOU et M. Archer, décembre 2024

À côté de ces entretiens des observations de séances de cours, une analyse des curriculums prescrits ou officiel (Aziz et al., 2019; Jonnaert, 2011) d’histoire du secondaire a été effectué. Il s’est agi de rechercher les leçons, les niveaux d’études dans lesquelles des contenus sur les alliances interculturelles sont proposés et de déterminer les enjeux de ces contenus prescrits. Trente séances de cours dont quinze (15) dans les établissements de Yamoussoukro et autant dans ceux de la ville de Korhogo ont été observées. Ces dernières sont celles présentées par des enseignants stagiaires de l’Ecole Normale Supérieure d’Abidjan (ENS) sous la supervision de leurs « professeurs conseillés ». Les contenus proposés dans ces séances de cours engagent les « professeurs conseillés ».

Tableau 3 : Grille d’observation de séances de cours sur contenus d’alliances interculturelles

Présentation de la zone d’étude	Questions
La méthode d’enseignement	Quelle est la méthode d’enseignements utilisés ? Favorise-t-elle un transfert de savoir, savoir-faire et savoir-être ?
Les stratégies pédagogiques	Quelles sont les stratégies pédagogiques utilisées ? Favorisent-elles un transfert de savoir, savoir-faire et savoir-être ?
Les supports utilisés	Quels sont les types et l’intérêt des supports utilisés (source, auteurs, nature, pertinence etc.) ?
Les évaluations	Quels sont les types d’évaluation ? Quelles compétences sont évaluées ?

Source : KJP. Oussou et M. Archer, décembre 2024

L’observation participante de trente séances de cours s’est intéressée à identifier et expliquer les pratiques ordinaires des enseignants.

2.2. Un deuxième moment d’étude consacré à la collecte de données à partir d’une ingénierie didactique pour expérimenter le jeu de rôle

Dans ce deuxième moment d’étude, il a été question d’interroger le jeu de rôle dans sa capacité à transférer des compétences pratiques sur les alliances interculturelles. Un scénario a été proposé, appris et joué dans les classes des établissements de notre champ d’étude.

Un potentiel conflit résolu grâce aux alliances interethniques.

Cette situation a lieu entre Yéo un élève d’ethnie senoufo et trois de ces amis, Tra Lou un élève d’ethnie Gouro, Loua un élève d’ethnie Dan, le père de Loua, le père de Yéo le grand frère de Yéo, l’oncle de Loua. (7 acteurs). De retour de l’école, une dispute éclate entre Yéo et Loua des amis d’enfance. Loua promet de donner une correction à Yéo et à tous les membres de sa famille parce que ce dernier lui aurait manqué de respect. Dans cette altercation, Yéo est gravement blessé, il perd du sang. Il entre à la maison et rend compte de cette dispute à ces parents. Ces derniers décident de venger leurs enfants. Une fois en face de Loua et de ces parents, Les parents de Yéo se rendent compte qu’il s’agit de leurs alliés. En lieu place d’injures et de coup de poings, c’est plutôt des propos de plaisanterie entre les

parents. Surpris Yéo demande à ses parents les raisons de leur changement de posture. Le père de Yéo explique les liens de fraternité, d'amitié et de non-violence basés sur des valeurs traditionnelles entre les Dan et les Senoufos et parle du cas des Gouro à travers leur ami Tra BI.

Le père de Loua poursuit l'explication, demande pardon à la famille Yeo et décide de prendre en charge Yéo. Cette proposition est rejetée par le père de Yéo qui décide de s'occuper de son enfant car il ne veut utiliser un seul sous-provenant d'un Dan.

Les élèves s'excusent auprès de leurs parents

Ces derniers reconnaissent leur part de responsabilité dans l'absence de transmission de cette valeur transitionnelle favorable à la coexistence pacifique. Ils accusent les jeunes de ne pas se rapprocher des adultes pour apprendre et énumèrent les autres alliances interethniques.

Pour la mise en œuvre de ce scénario, l'enseignant met en place un jeu de rôle avec huit (7) acteurs et un narrateur.

Le narrateur : Bonjour Monsieur, bonjour cher(e) s ami (es). Ce matin nous allons vous proposer une saynète sur une des valeurs traditionnelles de notre pays. Pour cette présentation, nous avons X qui représente Yéo un élève d'ethnie senoufo ; Y qui représente Loua un élève d'ethnie Yacouba ou Dan ; Tra Lou une élève d'ethnie Gouro. X, Y et W sont des amis de classe qui habitent le même quartier et parcourent le chemin de l'école ensemble quand leur emploi du temps le permet. A, B, et C sont les parents de Yéo ; G est le père de Loua.

Je vous invite à suivre ce sketch.

(Yéo, Loua et Tra Lou sont de retour de l'école, soudain une dispute éclate entre Loua et Yéo.)

Yéo (d'un ton moqueur) : Tu es vraiment nul quoi !!! Dans toutes les matières tu as eu un zéro

Loua : Yéo arrête de te moquer de moi. Je n'aime pas ça.

Yéo : Si tu n'aimes pas, tu n'as qu'à bien travailler en classe. Apprends tes leçons au lieu de passer tout ton temps dans les salles de jeu vidéo.

Tra Lou : Arrêtez de vous comporter comme des enfants. Je n'ai pas de force pour vous séparer hein !

Loua : C'est le dernier avertissement ! Si tu continues je vais te refaire le portrait.

Yéo : Tu ne peux rien créer ! Si tu veux essaies ! Tu vas prendre défaite ! Nullard !

Narrateur : Loua assène un violent coup de tête à Yéo qui s'écroule.

Tra lou : Mais Loua pourquoi tu fais ça ? Il joue avec toi. Tu vois, il ne bouge plus. Je cours appeler ses parents.

(Tra lou court chez les Yéo pour les informer. Une fois informé, le grand frère de Yéo jure de faire la peau à celui qui a battu son frère, Loua quant à lui rentre chez lui, Yéo blessé tente de se relever)

Les parents de Yéo en compagnie de Tra lou passent récupérer Yéo et se rendent chez les Loua.

Le père de Loua à la vue du père de Yéo : oh ! Esclave là, tu viens faire quoi chez moi ?

Le père de Yéo : « Djontchè, » je cherche les parents d'un enfant qui a blessé mon fils

Yéo : Papa, c'est le père de mon ami avec qui j'ai eu la dispute ce matin qui te parle.

Le père de Yéo : Mais c'est mon frère et ils sont des nôtres. Tu ne dois pas te battre avec lui, tu viens de manquer du respect à nos mannes et ancêtres. Cela fait partie de nos totems. Un senoufo, un Dan, un Gouro forme une même famille à travers les alliances que nos ancêtres ont tissées.

Le père de Loua : Petit esclave, je te présente mes excuses. Ne t'inquiète pas, je paierai les soins de mon fils Yéo. Rentrez ! Je viens à la maison. Mon fils, c'est grave ce que tu as fait ! On ne s'attaque pas physiquement à un allié. On plaisante avec lui. Je suppose que tu ne le savais pas. C'est donc ma faute. A mon retour de chez le père de Yéo, je vais t'inculquer les valeurs des alliances interethniques. Ce sont des pactes de non-agression, d'entraide que nos ancêtres ont conclue. La violence n'a pas sa place entre peuple allié. Tu as vraiment déconné.

Le père de Yéo : Moi laissez mon enfant être soigné par un esclave ! ça jamais !

Narrateur : Quelques instants plus tard. Le père de Loua se rend chez le père de Yéo avec un poulet blanc.

Le père de Loua (parlant au père de Yéo) : Bonjour mon petit. Je viens te présenter encore une fois des excuses et pour le sang versé. Je te remets ce poulet blanc l'offrir à nos ancêtres.

Le père de Yéo : Merci mon frère Loua, si cette situation est arrivée cela est dû au fait que nous n'avons pas transmis ces valeurs à nos enfants. Je m'attèlerai de mon côté à combler cette insuffisance.

Le père de Loua : C'est aussi ce que j'ai prévu de faire avec mes enfants. Nos occupations sont si nombreuses que nous n'avons pas un bout de temps pour communiquer ces belles valeurs traditionnelles à nos enfants. Nos enfants ne comprennent même pas leurs langues maternelles. Ils ne parlent que le français. La colonisation et les religions contribuent au recul de nos valeurs culturelles.

Le père de Yéo : De plus, j'ajouterai que certains de ces jeunes pensent que les alliances sont une affaire des vieux. Certains ne supportent pas les railleries pourtant essentielles dans le pratique des alliances. Chers jeunes, nos ancêtres ont signé des pactes de non-agression, de solidarité, d'entraide entre les peuples. Grace à ces alliances interethniques les différents peuples ont vécu en bonne intelligence. L'alliance se pratique à travers les railleries, les moqueries, la plaisanterie. Demandez à vos parents, ils vous diront avec quelle ethnie vous êtes des alliés et surtout comment cela se pratique. Mon fils, j'espère que tu as saisi le message. »
Yéo : J'ai compris papa. C'est par ignorance que cela est arrivé. Plus jamais je n'aurai des disputes avec mes alliés. Je vais les considérer comme mes propres parents même si en réalité ce sont nos esclaves.
Le père de Yéo : Bien dit mon fils !

Loua à yéo : Mon petit donne de l'eau à ton chef et que ça saute !

(Toute l'assemblée commence à rire)

Source : une proposition de scénario de KJP. Oussou, novembre 2024

À la suite de la présentation du scénario, un débrief et un entretien ont été effectués auprès des élèves et des enseignants qui ont suivi la saynète.

Tableau 4 : Débriefe et entretien à la suite de la présentation du scenario

	Questions	Objectifs
Elèves	Pourquoi le père de Yeo décide-t-il de ne pas utiliser la voie de la violence pour résoudre ce différend ?	Recueillir les représentations des élèves pour vérifier leur compréhension et ouvrir des discussions
	Quels sont les moyens utilisés par le père de Loua comme réparation ?	
	Quel est l'intérêt des alliances ? Comment juges-tu cette pratique ?	
	Dans la position du père de Yéo, vas-tu procéder à la résolution de ce différend de la même manière ?	
Enseignants	Quel est l'intérêt du jeu de rôle pour ce contenu ?	Recueillir les représentations des enseignants à la fin du jeu de rôle
	Quelles sont les limites du jeu de rôle ?	
	Comptez-vous le mettre en œuvre ?	

Source : KJP Oussou et M. Archer, décembre 2024

Le débrief est un moment important dans un jeu de rôle pédagogique. A partir de questionnement, la compréhension du scenario et sa mise en relation avec les compétences à transférer sont construits par l'enseignant et les élèves.

2.3. Un troisième moment d'étude dédié à l'analyse des données

Un troisième moment d'étude a été consacré à l'analyse des données recueillies. Les logiciels IRaMuTeQ et Excel ont été utilisés pour le traitement des corpus de texte. IRaMuTeQ permet une analyse statistique sur des corpus de textes et sur des tableaux individus/caractères en s'appuyant sur la méthode de classification de Max Reinert. Excel quant à lui permet de créer des tableaux, de faire des catégorisations.

3. Résultats

3.1. Des enjeux des alliances non maîtrisés par les enseignants, donc peu transférables

Les entretiens effectués auprès des enseignants ont permis de recueillir les informations suivantes :

Tableau 5 : Données recueillies auprès des enseignants interrogés

Acteurs Interviewés	Total	Connaissance de l’alliance interculturelle	Pratique de l’alliance	Les enjeux des alliances interethniques
Enseignants	40	40	12	Définir, identifier les systèmes d’alliance en Côte d’Ivoire

Source : KJP Oussou et M. Archer, décembre 2024

Les interviews d’enseignants ont montré que les personnes de plus de soixante ans ont une grande connaissance et pratiquent l’alliance interethnique. Il s’agit d’une génération de personnes qui a une maîtrise des dialectes locaux et des cultures. La connaissance et la pratique de l’alliance leur ont été transmises dans la cellule familiale soutiennent-ils. L’enseignant K.S. d’ethnie Baoulé dit à cet effet :

J’ai vu mes parents pratiquer les alliances interethniques. Quand un Agni arrive chez nous, il est bien reçu. Mon père lui donne gîte et couverts, commence des railleries entre eux. J’ai donc compris que les Agnis sont nos frères. Mon père m’a par la suite donné des explications et indiqué les autres ethnies alliées.

Pour ces enseignants, l’enjeu des alliances est la promotion de la culture, de la solidarité entre les peuples alliés à travers la plaisanterie. Madame S. dit : « Mes parents ne m’ont pas situé sur les objectifs de l’alliance que nous Senoufo avons avec les Yacouba et les Gouros mais je constate que cela nous rapproche. Je me sens toujours très proche des peuples alliés. La pratique et les connaissances des alliances sont peu perceptibles chez la génération de 25 à 50 ans.

Les personnes dont l’âge varie entre 25 et 50 ans disent avoir des connaissances sur les alliances mais la pratique peu. Dans cette tranche d’âge figure-la plupart des enseignant (e)s. Cette connaissance desdites alliances provient de la tradition orale et de

nos propres témoignages. L'enseignant ZB. dit ne pas avoir une profonde connaissance et pratique de l'alliance parce que dans la cellule familiale de ses parents, les langues locales étaient peu parlées : « mon père d'ethnie Baoulé a épousé une femme Gouro, du coup c'est le français qui est la langue parlée à la maison même quand des oncles ou tantes arrivent. ». Le brassage ethnique à travers les mariages et l'imposition de la langue française comme langue officielle constitue un frein dans la transmission des valeurs traditionnelles africaines. « Avant les mariages se faisait à l'intérieur des ethnies et des familles, il était facile de promouvoir les valeurs traditionnelles. ». Pour les enseignants interrogés, c'est ce déficit de promotion de l'alliance interethnique que veut combler l'école. L'école soutient l'enseignante BL. « À travers certains contenus en histoire et en EDHC, on nous demande de faire connaître l'alliance aux plus jeunes. ». Si l'ensemble des interviewés disent connaître l'alliance interethnique, seul 30% la pratique. Il découle de cette situation que les enseignants situent les enjeux de l'alliance en de simples connaissances à faire acquérir aux élèves, mettant de côté les savoir-faire, les pratiques pourtant moteurs de cette valeur traditionnelle.

3.2. Des curriculums prescrits et implémentés d'histoire peu favorables à un transfert des alliances interethniques

Les curriculums prescrits et implémentés d'histoire ont été analysés sous le prisme des alliances interethniques. Cette investigation a permis d'identifier les contenus qui promeuvent les alliances interethniques ainsi que les pratiques enseignantes dominantes dans leur mise en œuvre.

3.2.1. Les alliances interethniques : une thématique presque inexistante dans les curriculums prescrits d'histoire

Les curriculums prescrits d'histoire du secondaire comptent cinquante-quatre (54) leçons. De ces dernières figurent deux leçons dont les contenus portent implicitement sur les alliances interculturelles. Il s'agit des leçons 3/thème 2 du curriculum prescrit d'histoire 5^e intitulé « les codes de réglementation des conflits dans

ma région » et le droit international humanitaire et de la leçon 3/ thème1 intitulée : les mécanismes de prévention et de résolution des conflits chez les peuples de Côte d’Ivoire. L’examen des 30 cahiers de texte de l’année scolaire 2023-2024 montre la leçon 3 / thème de 5^e qui est la 6^e dans la progression n’est pas mise en œuvre. Celle de 4^e dont le tableau des habiletés et contenus se présente comme suit est mise en œuvre

Tableau 6 : Tableau des habiletés et contenus de la leçon 3 / thème 1 : les m  nismes de pr  vention et de r  solution des conflits chez les peuples de C  te d’Ivoire

Habilit��s	Contenus
D��finir	La notion de m��canisme de pr��vention
	La notion de m��canisme de r��solution
Identifier	Les m��canismes de pr��vention des conflits
	Les moyens de r��solution des conflits
Expliquer	Les m��canismes de pr��vention des conflits
	Les m��canismes de r��solution des conflits
Proposer	Des activit��s de promotion de la paix

Source : curriculum prescrit d’histoire 4^e, 2013, p.10

Ce tableau ne met pas en relief la question des alliances interethniques mais plut  t   voque de fa  on holistique les m  canismes de pr  vention et de r  solution traditionnelle des conflits en C  te d’Ivoire. L’alliance interethnique qui est l’un des m  canismes au m  me titre que certains proverbes, contes, totems et audience sous l’arbre    palabre, n’est pas cit  e nomm  ment.

Dans le tableau du guide d’ex  cution en revanche, les prescripteurs des contenus de cette le  on sont plus explicites. L’alliance interethnique est identifi  e comme m  canisme de pr  vention et de r  solution des conflits. Dans les consignes pour conduire les activit  s, il est demand      l’enseignant : d’   amener les apprenants    distinguer les types d’alliance entre les peuples de C  te d’Ivoire.    et dans les moyens et supports didactiques, il est sugg  r   :    les alliances    plaisanterie   

Tableau 7 : Tableau du guide d'exécution de la leçon 3/
thème 1 : les mécanismes de prévention et de résolution des conflits
chez les peuples de Côte d'Ivoire

Contenus	Consignes pour conduire les activités	Techniques pédagogiques	Moyens et Supports Didactiques
La notion de mécanisme de prévention et de résolution de conflit	- Faire définir la notion de prévention de conflit - Faire définir la notion de résolution de conflit	- Discussion dirigée - Brainstorming	- Documents textuels
Les mécanismes de prévention et de résolution des conflits en Côte d'Ivoire	- Faire distinguer les mécanismes de prévention des conflits en Côte d'Ivoire - Faire distinguer les moyens de résolution des conflits en Côte d'Ivoire - Amener les apprenants à distinguer les types d'alliance entre les peuples de Côte d'Ivoire - Amener les apprenants à caractériser les règles de gestion des conflits chez les peuples de Côte d'Ivoire	- Enquêtes découverte - Travail en petits groupes - Discussion dirigée - Brainstorming	- Les alliances à plaisanterie - Documents textuels
Des activités de promotion de la paix	- Amener les apprenants à concevoir des slogans pour la prévention de la dignité humaine en période de guerre - Faire élaborer des représentations scéniques de sensibilisation au respect de la dignité humaine en période de violence	- Travail en petits groupes - Discussion dirigée - Brainstorming	- Projets pédagogiques

Source : curriculum prescrit d'histoire 4^e, 2013, p.18

L'alliance interethnique ou à plaisanterie est convoquée par le curriculum prescrit à travers le tableau du guide d'exécution comme un moyen de résolution et de prévention des conflits. Mais comment ce contenu est-il dispensé ?

3.2.2. Des pratiques enseignantes ordinaires centrées sur le transfert des savoirs que de savoir-faire aux élèves

L’observation des 30 séances de cours a permis d’identifier les pratiques enseignantes et les usages dominants dans la dispensation des contenus liés aux alliances comme moyen de prévention et de résolution de conflits. Les méthodes et stratégies pédagogiques, les plans et les supports de cours sont presque identiques pour toutes les séances observées.

Tableau 8 : Données tirées des observations de séance de cours

	Les méthodes	Supports utilisés	Domaine cognitif de l’APC pris en compte dans le plan	Stratégies utilisées
Pratiques et usages dominants	Méthodes actives à partir de l’APC	Documents textuels	Les savoirs	- Brainstorming - Usage de la boucle didactique

Source : KJP Oussou et M. Archer, décembre 2024

La méthode pédagogique dominante est la méthode active qui implique une construction du savoir autour de la boucle didactique (Oussou, 2022; Tutiaux-Guillon, 1998). Des documents textuels de divers auteurs sont utilisés pour la construction du savoir. Dans les plans proposés, les deux premiers niveaux du tableau des capacités ont été pris en compte à savoir la définition et l’identification des mécanismes de prévention et de résolution des conflits. L’explication de ces mécanismes ainsi que la proposition d’activité de promotion de la paix sont éludées dans les plans et la mise en œuvre de cette leçon.

3.3. Le jeu de rôle : une stratégie pédagogique favorable à un transfert de savoirs et de savoir-faire aux élèves en éducation à la cohésion pacifique par les alliances interculturelles

Le jeu de rôle pédagogique est suggéré dans le curriculum prescrit dans le tableau du guide d’exécution mais n’est pas mis en œuvre par les enseignants. Dans les expérimentations que nous avons effectuées, sa mise en œuvre a permis de déterminer les catégories de compétences de l’Approche Par Compétence (savoir-savoir-faire et savoir-être) pris en charge par le scénario.

Tableau 9 : Les domaines de compétences pris en compte par le scenario

Domaine cognitif	Correspondance dans le scenario	Mise en œuvre dans le scenario
Savoir	Définition, type d’alliance, cause de la perte des valeurs traditionnelles	Répétition
Savoir-faire	Plaisanterie- raillerie	Simulation
Savoir-être	Maîtrise de soi Recours à un règlement selon la tradition	Simulation

Source : KJP Oussou et M. Archer, décembre 2024

Le jeu de rôle pédagogique favorise une acquisition de savoirs aux élèves par la répétition des connaissances déclaratives proposées par le scenario (définition, des types d’alliances etc. Il permet une simulation des railleries, des moqueries etc. et teste la maîtrise de soi des élèves. Il présente les alliances dans son aspect pratique sous une forme ludique. Certains enseignants impliqués dans cette étude disent se saisir de ce jeu de rôle pour se familiariser avec la pratique des alliances. Il importe pour cette catégorie d’enseignants de mener en amont de la préparation de leçon sur les contenus d’alliances, un travail d’enquête sur le terrain pour mieux les comprendre. Les compétences à acquérir étant destinées aux élèves, il importe de les impliquer à travers des enquêtes à mener auprès de leurs parents pour aller plus loin.

Tableau 10 : Intérêts didactiques et limites du jeu de rôle pédagogique

Intérêts didactiques du jeu de rôle pédagogique	Limites du jeu de rôle pédagogique
- Captive l’attention des élèves - permet de faire ressortir le contenu du cours - Favorise une simulation - Permet un transfert de compétence	- Classes exiguës pour la présentation - Des attroupements autour de la salle de classe - Nécessite un temps long pour la préparation et la mise en œuvre - Nécessite une motivation du professeur et des élèves - Classes bruyantes

Source : KJP Oussou et M. Archer, décembre 2024

La mise en œuvre de contenus qui nécessite un savoir-faire pratique à l’exemple des alliances interculturelles par un jeu de rôle pédagogique, présente de réels intérêts didactiques. Il permet de faire ressortir les habiletés et contenus, de faire des simulations etc. L’enseignant est toutefois confronté à des limites dans sa mise en œuvre.

4. Discussion

Les valeurs traditionnelles en général et celles véhiculées par les alliances interculturelles en particulier connaissent une forte régression dans les sociétés ivoiriennes. Le point de bascule dans l'effritement de ces valeurs est la colonisation. Cette dernière a percuté les sociétés ivoiriennes avec une autre civilisation (langue, religion, mode de vie etc.). Ce choc a au fil des années tourné en faveur de la civilisation du colon. Aussi les pratiques religieuses, la langue locale, l'entraide, la solidarité, les pactes de non-agression, ont-ils laissé place à ceux du colonisateur.

Les populations nées avant l'indépendance pratiquent pour la plupart ces valeurs d'alliances interethniques. Elles ont gardé un lien fort avec la tradition et les langues maternelles. Celles nées entre les années 1980 et 2000 ont certes des connaissances sur les alliances mais ces dernières sont vagues et ne sont pas suivies par une pratique. Les populations nées après l'an 2000 ont une faible connaissance des alliances interethniques et ne la pratiquent pas. La plupart des membres des cellules familiales en charge de l'éducation à ces valeurs n'ont eux-mêmes pas de compétences et ceux qui en n'ont, n'accordent pas de temps à l'éducation de leurs enfants sur cette question. À cela il faut ajouter les mariages extra-ethniques qui vont créer des couples de dialectes et de traditions différentes. Cette différence de valeurs traditionnelles dans les couples issus de mariage met en marge les valeurs traditionnelles pour prioriser la langue et les valeurs du colon. La cellule familiale, premier maillon de cette transmission des valeurs traditionnelles est inopérante. Cette absence de vivacité des valeurs traditionnelles dans la cellule familiale et la société a des conséquences sur les acteurs du système d'apprentissage à l'école (enseignants, apprenants, savoirs). La majorité des enseignants ne connaît pas et ne pratique pas les alliances interethniques. Les enseignants et les élèves jugent ces valeurs désuètes. Les incidences de ces pertes de valeurs dans la société sont nombreuses. Il s'agit entre autres de l'absence de tolérance, du recours systématique à la justice moderne ou à des compensations pécuniaires, une montée de la méfiance et de l'égoïsme etc.

La prise en compte des contenus liés aux alliances interethniques comme mécanisme de prévention et de résolution des conflits dans

les curriculums prescrits n'intervient qu'après la crise politico-militaire que la Côte d'Ivoire a connue entre 2002 et 2011. Deux leçons sur les 54 que comptent les curriculums prescrits d'histoire évoquent de façon implicite les alliances interculturelles. De ces deux leçons, seule celle en classe de 4^e est régulièrement mise en œuvre. La leçon de la classe de 5^e quant à elle est faiblement mise en œuvre. En effet, l'examen des cahiers de texte a montré que les enseignants d'histoire et de géographie dispensent en moyenne 5 leçons d'histoire et 5 leçons de géographie par année scolaire. La prise en compte tardive des contenus sur les alliances interculturelles dans les curriculums prescrits explique sa compréhension et les pratiques enseignantes ordinaires actuelles. Cette presque inexistence des contenus sur l'alliance interethnique s'explique par le faible intérêt des prescripteurs et aussi le fait que les systèmes d'alliance ne touchent pas directement toutes les ethnies présentes en Côte d'Ivoire et peuvent fragiliser la construction d'une nation. En effet, les peuples hors du système des alliances peuvent se sentir mis à l'écart. Les stratégies utilisées pour la mise en œuvre des contenus ne favorisent pas un transfert de compétences aux élèves. En effet, une question de fond émerge quant à la mise en œuvre de contenus exigeant un transfert de compétences comme les alliances interculturelles. Faut-il éduquer ou enseigner des valeurs culturelles comme l'alliance interethnique ?

L'éducation est un processus global et continu qui s'appuie sur 3 piliers : la socialisation, la transmission des valeurs, la construction de la personnalité par une implication des parents. L'enseignement est un acte professionnel de transmission des connaissances et des compétences. C'est une mission confiée à l'école.

Dans les curriculums prescrits d'histoire, il s'agit bien de l'enseignement. Comment transférer une valeur qu'on reproche ? Pour enseigner l'histoire, une enquête doit être menée par l'enseignant en vue d'élaborer son support didactique. « L'enquête est un rapport de questionnement actif aux documents et aux traces qui, permet de construire un rapport au savoir historique analogue à celui des historiens. » (Doussot, 2017). Dans le cas des mécanismes traditionnels de résolution des conflits, l'enseignant doit mener une enquête auprès des détenteurs du savoir traditionnel dans la localité où il exerce. Les différents entretiens menés doivent lui permettre

d'élaborer un support didactique contextualisé. L'enseignant doit inclure les élèves dans cette enquête. Les élèves devront questionner leurs parents sur les alliances interethniques de façon proactive ou rétroactive. Les formations initiales des enseignants en secondaire de ces dernières années sont centrées essentiellement sur l'usage des documents textuels et iconographiques pour construire le savoir toute chose qui dans le cas des contenus sur les alliances est inefficace en termes de transfert d'un savoir-faire expérientiel ou pratique. Les stratégies pédagogiques comme le jeu de rôle n'est pas prise en compte dans les formations initiales mais est suggéré dans les guides d'exécution. Le jeu de rôle pédagogique intervient pour les contenus qui nécessitent une sensibilisation ou une simulation.

Les alliances interculturelles sont surtout caractérisées par l'originalité de sa pratique. En effet, dans sa pratique, les nerfs des uns et des autres sont mis à l'épreuve. La capacité d'acceptation des railleries et des moqueries de tout genre tue en soi la violence. Le jeu de rôle permet de présenter cet aspect clef des alliances interculturelles aux élèves. Il favorise un transfert de compétence (savoir, savoir-faire) aux élèves et in fine permet aux élèves d'intégrer les valeurs des alliances interethniques (un savoir-être). Pour parvenir au transfert de ces valeurs, l'enseignant doit lui-même être éduqué et s'approprier cette valeur. Or nombre d'enseignants rejettent cette valeur et la juge dépassée.

Les familles qui ont encore « les deux pieds dans la tradition » ont un rôle d'éducation (transmission des valeurs sur les alliances interculturelle) à proposer à leurs progénitures. L'expérimentation du jeu de rôle pédagogique de simulation a montré qu'il peut servir de levier à la transmission de valeurs sur les alliances interculturelles. Toutefois, certains enseignants restent réticents pour sa mise en œuvre en raison du contexte local dans lequel évolue les apprentissages (classes pléthoriques, des progressions longues, une formation inadaptée) et aussi les exigences du jeu de rôle (un temps long pour sa préparation et sa mise en œuvre).

CONCLUSION

Cette investigation sur la mise en œuvre des alliances interethniques comme moyen de prévention et de résolution des conflits en classe d'histoire-géographie, fait ressortir la faible maîtrise des enjeux des contenus sur lesdites alliances, la presque inexistence de ces contenus et l'importance que le jeu ce rôle peut avoir dans le transfert d'un savoir-faire sur les alliances. Le jeu de rôle pédagogique de simulation est une stratégie idéale pour transférer des compétences aux élèves (savoir, savoir-faire et savoir-être). Sa vulgarisation nécessite des formations initiales et continues des enseignants et une motivation.

BIBLIOGRAPHIE

Amoa, U. (2009). Pactes de stabilité et construction de la confiance dans le processus de cohésion sociale. 3, 8599.

Anouma, R.-P., & Ekanza, S.-P. (2006). Aux origines de la nation ivoirienne, 1893-1946 T.1 : Conquêtes (Vol. 1). L'Harmattan. <https://www.leslibraires.ca/livres/aux-origines-de-la-nation-ivoirienne-rene-pierre-anouma-9782747596220.html>

Aziz, J. A., Lange, J.-M., & Barthes, A. (2019). Importance du référent dans une démarche d'analyse curriculaire : L'exemple de l'éducation à l'énergie et à la transition énergétique. *Éducatio*, 3(1). <https://doi.org/10.21494/ISTE.OP.2020.0535>

Combessie, J.-C. (2007). II. L'entretien semi-directif : Vol. 5e éd. (p. 2432). La Découverte. <https://www.cairn.info/la-methode-en-sociologie--9782707152411-p-24.htm>

Jodelet, D. (1989). Les représentations sociales (Les Presses universitaires de France). http://classiques.uqac.ca/contemporains/jodelet_denise/Representations_sociales_et_mondes_de_vie/Representations_sociales_et_mondes_de_vie.html

Jonnaert, P. (2011). Curriculum, entre modèle rationnel et irrationalité des sociétés. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 56, Article 56. <https://doi.org/10.4000/ries.1073>

Loua, Z. H. (2017). Les alliances interethniques en Afrique de l'Ouest : Nouvelles stratégies de réconciliation. *Théologiques*, 23(2), 185201. <https://doi.org/10.7202/1042749ar>

Mucchielli, A. (1983). Les jeux de rôles. PUF.

Oussou, K. J.-P. (2022). L'éducation au développement durable (EDD) dans le secondaire général en Côte d'Ivoire : Approche curriculaire en géographie [Phdthesis, Université Paris Cité]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-03718054>

OUSSOU, K. J.-P. (2023). Eduquer au développement durable sur la thématique de l'eau en Côte d'Ivoire : perspective d'un curriculum possible en classe de géographie. Les Cahiers de l'ACAREF, Fin/campagne éditoriale 2023(Tome 4), 7796.

Smith, E. (2004). Les cousinages de plaisanterie en Afrique de l'Ouest, entre particularismes et universalismes. *Raisons politiques*, 13(1), 157-169. <https://doi.org/10.3917/rai.013.0157>

Tutiaux-Guillon, N. (1998). L'enseignement et la compréhension de l'histoire sociale au collège et au lycée [These de doctorat, Paris 7]. <http://www.theses.fr/1998PA070046>

Vah, A. C. (2016). Les systèmes d'alliances en pays Dan des migrations à la conquête coloniale : Origines pratiques et balises limitatives.

INTÉGRATION DES LOBI ET LA COHÉSION SOCIALE DANS LES VILLAGES KOULANGO DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE SOROBANGO (1970 - 2020)

Dr. Mamadi Noumtchè OUATTARA

UAO

noumtc@gmail.com

Dr. KOKO Yao Dongo Emile

UFHB

kokodongui@gmail.com



RÉSUMÉ

La sous-préfecture de Sorobango fait partie intégrante des entités administratives déconcentrées de la région de Bondoukou. Cette zone, avant son érection en sous-préfecture, était peuplée de Koulango, Senoufo-Nafana. Ces différents groupes ethniques, dans leurs villages, entretenaient des relations amicales et fraternelles. Mais à partir de 1970, des Lobi commencèrent à s'installer dans cette sphère géographique modifiant la configuration ethnique. L'installation des Lobi met à mal non seulement les rapports fraternels et amicaux entre les populations des villages accueillant mais aussi entre ces derniers et leurs voisins.

Mots clés : cohésion sociale, Intégration, installation, Koulango, Lobi

Abstract :

The sub-prefecture of Sorobango is an integral part of the decentralized administrative entities of the Bondoukou region. Before it was established as a sub-prefecture, this area was populated by the Koulango and Senoufo-Nafana peoples. These different ethnic groups maintained friendly and fraternal relations in their villages. However, starting in 1970, the Lobi began to settle in this geographical area, changing the ethnic makeup. The arrival of the Lobi has undermined not only the friendly and fraternal relations between the populations of the host villages, but also between the latter and their neighbors.

Keywords : social cohesion, integration, settlement, Koulango, Lobi

INTRODUCTION

En Côte d'Ivoire, les zones forestières étaient les zones d'attraction des populations de la partie boréale, du centre et Nord-Est dont la formation végétale dominante est la savane. Les populations autochtones de l'actuelle sous-préfecture de Sorobango, principalement, les Senoufo-Nafana, les Mo-Degha, les Koulango, à l'instar de leurs congénères des autres espaces savaniques de l'actuelle région de gontougo, migraient en direction de ces zones forestières du pays à la recherche de terre pour les cultures de cacaoyers, de caféiers ; en quête de travail en qualité de manœuvres dans les plantations de cacaoyers, de caféiers, etc.

Cependant, à partir de 1970, l'on assiste à l'arrivée des Lobi dans cette zone dont les populations se vidaient au profit de la zone forestière du pays. Cette arrivée Lobi n'est continue, elle se fait de manière intermittente suivant le calendrier des activités agricoles de cet espace géographique. Dans la durée de ce mouvement de va et vient, les Lobi se sédentarisent à partir de 1980 avec le soutien de certaines populations locales. Cette sédentarisation lobi ne s'opère pas sans conséquences. Elle sonna le glas des rapports sociaux existant entre les populations et entre les villages.

Comment la sédentarisation des Lobi dans la zone de l'actuelle sous-préfecture de Sorobango a-t-elle porté atteinte à la cohésion sociale entre les populations des villages hôtes et entre les villages voisins ?

Cette étude a pour objet de monter l'impact de l'installation lobi sur les liens sociaux des populations de la sous-préfecture de Sorobango. Ainsi, pour mener à bien cette étude, nous avons eu recours aux sources écrites, orales et aux sciences connexes à l'histoire, c'est-à-dire, les sciences sociales telles que la sociologie et la géographie. La collecte des sources orales s'est déroulée dans le district d'Abidjan, à Bondoukou, dans les campements lobi (Waridouô, Bonétédouo, Fognontéduo, Bompariduo) et les villages de (Pélogodi, San-poro, Débango, Sianhodi, San-poro) de la sous-préfecture de Sorobango, le village de Sanganbili de la sous-préfecture de Tagadi. La méthode de collecte des sources orales utilisée est l'entretien compréhensif, car celui-ci permet à l'enquêteur de plus s'engager activement dans les questions pour provoquer l'engagement de l'enquêté (J.-C. Kaufman, 1988, p.18).

Le recoupement des différentes sources ont permis d'élaborer un plan en deux parties. La première partie traite la présence des Lobi dans la sous-préfecture de Sorobango (1970 -1980) tandis que la deuxième aborde les conséquences de l'installation des Lobi dans ladite sous-préfecture (1980 -2020).

1. La présence des Lobi dans la sous-préfecture de Sorobango (1970-1980)

L'installation des Lobi dans les villages de l'actuelle sous-préfecture de Sorobango s'est faite progressivement. Ils y venaient pendant les différents moments d'activités agricoles de l'année et aboutissant à leur sédentarisation.

1.1. Les Lobi, au commencement : des travailleurs saisonniers dans la Sous-préfecture

Dans la zone de l'actuelle sous-préfecture de Sorobango, les Lobi venaient périodiquement, selon Kouamé Manou¹⁸¹, « à la recherche de travail temporaire rémunéré » pour reprendre Georges Savonnet (1985). En effet, ils y venaient pendant les périodes du défrichage, du buttage, le désherbage des futurs champs d'ignames, de maïs, etc. Ils sillonnaient les villages par groupes de deux, trois, voire six, avec leurs nattes et seaux, pour certains, à la recherche d'une des activités susmentionnées. Dans les villages

¹⁸¹ Kouamé Manou, interrogé le 14 décembre 2024 à San-poro.

de la zone de la sous-préfecture, le village senoufo-nafana, Tambi, accueillait nombreusement les Lobi, d'après les traditions orales des villages de San-poro, Sianhodi, de Pélogodi et de Tambi. Tambi était une localité considérée comme l'un des greniers dans la région. Le nombre élevé des Lobi dans cette localité s'explique par le fait que ses populations pratiquaient une agriculture extensive. Par exemple, une personne pouvait posséder un champ d'ignames de 5 à 40 hectares. Ils avaient donc nécessairement besoin de main-d'œuvre pour leurs activités champêtres.

Les groupes sociaux lobi venaient pour la plupart des campements lobi dans l'actuelle sous-préfecture de Tagadi notamment Kohodio¹⁸², Kpédi, Karsontéduo, Bivareduo, etc. Pour Kouamé Manou, les Lobi venaient à Boroponko (San-poro), en plus de Bouna, d'autres venaient de l'actuel Burkina Faso. L'origine Burkina Faso dont fait mention Kouamé Manou ne souffre d'aucune ambiguïté. Nous la considérons comme la suite des migrations de groupement lobi venant de la Haute-Volta au début du XX^e siècle « pour coloniser la région de Bouna- Tehini » (M. Fieloux, 1980, p. 125)

Ces Lobi qui vivent en habitats dispersés conduisent l'administration à partir de 1969 à créer des villages de peuplement lobi dans la Zone Kolodio et Bineda (ZKB), ENSEA, IRD, 2002 ; Jean-Louis CHALEARD (idem). Une partie de cette zone comprenait la sous-préfecture de Sorobango¹⁸³. Ce sont des groupes de ces Lobi qui sont descendus plus au Sud à la recherche d'activités économiques. Sitéduo et Sepidouo sont des localités lobi indiquées comme lieux de provenance, successivement du fondateur de Fongnonté et d'un patriclan de Bonétédouo. Grâce à une carte élaborée par A. D. Hauhouot (1982, p. 309), montrant la ZKB, nous pouvons affirmer que des groupes sociaux lobi sont venus de la ZKB.

Chaque employé lobi recevait ses fonds à la fin des activités. En groupe, ils s'achetaient leur *Tanganan* (vélo) à Bondoukou. Ce fait était beaucoup plus tangible à Tambi où les Lobi étaient importants d'un point de vue numérique par rapport aux autres localités de

¹⁸² Kohodio est, aujourd'hui, dans la Sous-préfecture de Tagadi érigé aujourd'hui en village.

¹⁸³ Cette zone comprend aujourd'hui, la sous-préfecture de Tagadi

la zone de Sorobango. A Tambi, après l'achat de leur *Tanganan* (vélo), ils organisaient un défilé de vélo. Cet objectif atteint, certains repartaient dans leur milieu d'extraction. En s'appuyant sur Georges Savonnet qui décrit la migration temporaire des Lobi vers la Gold-Coast pendant la période coloniale, nous pouvons donc alléguer que ce caractère est une pratique lobi. Georges Savonnet soutient qu'au retour des jeunes lobi, ils envoyaient aux anciens, quelques présents appréciés. Le jeune émigré, par ses «aventures» racontées à ses compagnons était auréolé d'un certain prestige. D'autres par contre, s'installaient avec ses hôtes pendant des années avant de s'en aller.

1.2. La sédentarisation des Lobi dans l'actuelle sous-préfecture de Sorobango

L'installation des Lobi dans la sous-préfecture s'est matérialisée non seulement par la création de campements loin des villages, mais aussi dans les périphéries des villages hôtes. C'est l'une des caractéristiques des Lobi que Jean-Louis CHALEARD décrit bien ce trait caractéristique :

Réputés farouches, individualistes et très indépendants, les Lobi vivent en groupements familiaux, dirigés par un aîné, dans des habitations dispersées, à l'allure de forteresse, distantes de 200 à 300 m les unes des autres. Il n'y a pas de véritable enracinement des populations lobi dans un territoire particulier, comme on le rencontre chez beaucoup de paysanneries africaines [...].

Selon Dah Kisionté¹⁸⁴, c'est le développement de la culture pérenne notamment la culture de l'anacardier qui est à la base de la fixation des Lobi. En effet, les Lobi, avec leurs cultures agricoles traditionnelles comme l'igname (*Dioscorea cayenensis*), le sorgho (*sorghum*), le maïs (*Zea mays*), le mil (*pennisetum glaucum*), etc, se déplaçaient à la recherche de terres disponibles et propices à l'agriculture lorsque la terre qu'ils cultivaient s'amenuisait. Les villages où les Lobi se sont installés à proximité ou aux périphéries des villages sont Sianhodi, Sanguébo, Sogola, Wolobidi, Bozagni, Seikwa. Les autres Lobi ont fondé des campements dont certains ont la taille des villages par lesquels ils ont obtenu les sites

¹⁸⁴ Dah Kisionté, interrogé le 3 Janvier 2025 à Bonétédouo

d'installation. Ce sont les campements de Bomparduo (Bompara), Wariduo, Fognontéduo, Bonétéduo et Fadji. En s'appuyant sur les traditions recueillies, ces Lobi, pour la plupart, indiquent la zone de Bouna comme lieu d'extraction. Ce sont Tcherematéduo, Lomédouo, Sepidouo, Danwoua et Sitéduo cité plus haut.

Le fondateur de Fongnoté est venu de Danwoua ; celui de Bonétéduo a migré de Lomédouo, localité située dans la région de Bouna¹⁸⁵. Ils se sont, ensuite établis à Sitéduo avant de fonder Bonétéduo. Sitéduo était un campement proche de Piahi, village koulango du département de Bouna, à la limite de la ZKB. D'autres évoquent les localités de Kohodio, Gbodè. Les localités mises en évidence par ces informations ne peuvent qu'être des étapes de leur migration. Gbodè, cité comme lieu de provenance, est un village koulango situé dans la sous-préfecture de Laoudi-Ba. L'installation définitive des Lobi a dégradé les rapports sociaux des populations.

2. L'évolution des rapports inter-villages koulango et des relations entre autochtones koulango-Lobi de la sous-préfecture de Sorobango (1980-2022).

L'installation des Lobi dans les villages koulango a porté un coup aux rapports sociaux qu'entretenaient les populations autochtones avant l'établissement de ces derniers. Il y a eu la désagrégation des relations sociales qui s'est observée au plan politique et social entre les populations autochtones. Aussi, faut-il indiquer la relation conflictuelle entre les allochtones Lobi et les autochtones koulango. Mais ces conséquences ne sont pas propres à la sous-préfecture de Sorobango. Il en est de même dans l'actuelle sous-préfecture de Laoudi-Ba selon Kouassi Koffi Alain¹⁸⁶ et celle de Tagadi.

2.1. La sédentarisation des Lobi et l'évolution des relations entre les koulango

La sédentarisation peut être définie comme la fixation d'un groupe social nomade dans un espace donné de façon continue.

¹⁸⁵ Idem

¹⁸⁶ Kouassi Koffi Alain est Enseignant-Chercheur à l'Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

2.1.1. L'établissement des Lobi, source de désintégration dans les villages koulango

L'installation des Lobi a engendré de nombreuses disputes entre les populations des villages hôtes, d'après les traditionnistes parlant de leurs villages respectifs. Cette situation dans les villages est due à l'installation des Lobi par le biais de certains individus du village de manière unilatérale. Contrairement aux forestiers ou chaque lignage possède un territoire bien délimité, en pays Koulango, la terre est un bien commun, même si sa gouvernance relève d'une autorité appelée *sakotèsè*, c'est-à-dire, le chef de terre ou propriétaire terrien. La notion de *sakotèsè* a un contenu vide. En effet, le *sakotèsè* n'a pas de propriété exclusive sur le foncier du village dont il est le chef. Il joue un rôle religieux. Louis Tauxier (1921) explique ce rôle, en substance :

Si quelqu'un du village veut faire un sacrifice à la Terre, il faut qu'il aille trouver le *sakotèsè* qui fera le sacrifice pour lui. [...]. Le *sakotèsè* prie la Terre pour qu'elle fasse pousser une bonne récolte et pour qu'elle protège les travailleurs en ayant soin qu'il ne leur arrive rien de malheureux. Puis il lui offre un peu de vin de palme en le répandant sur le sol. Alors toute l'assistance boit en commun le vin de palme apporté et savoure ce présent de la divinité nourricière.

De ce fait, quand un individu ou groupe d'individus cédait une partie du domaine foncier du village sans consulter le *sakotèsè* et la notabilité¹⁸⁷, cette action créait une situation délétère sur la cohésion sociale, elle conduisait à une remise en cause des arrangements fonciers en leur absence. C'est le cas à Sianhodi avec le *Safohene* et autres, qui ont installé des Lobi sans aviser la communauté villageoise. De même à Pélogodi, Kouassi Koko, à la base de l'installation des Lobi de Wariduo a quitté le village pour Sangabili, village favorable aux Lobi.

¹⁸⁷ Le chef de village et sa notabilité convoquaient sa communauté, à cet effet, pour discuter de la situation

2.1.2. *La rupture des relations politiques entre autochtones koulango*

La sédentarisation des Lobi a suscité une *crise des territoires*, pour reprendre l'expression de Bonnemaïson et Luc Cambrezy (1996). Les Lobi sont installés sur des sites par des villages hôtes, mais ces sites sont au-delà de leurs limites territoriales d'après la tradition orale de Pélogodi¹⁸⁸. La tradition orale de Pélogodi est confirmée par celles des campements lobi de Bomparduo¹⁸⁹, Fognontéduo et Bonétéduo¹⁹⁰. Toujours selon les informateurs lobi de Bomparduo, Fognontéduo, Bonétéduo et la tradition orale de Sangabili, les Lobi de Bomparduo sont installés par le village de Sangabili. Ceux de Fognontéduo et de Bonétéduo sont installés par le village de Débango.

Depuis la fondation de Sangabili, il entretient une relation socio-politique avec le village de Pélogodi. Aussi, les fondateurs de Sangabili sont venus de Suma, d'après le chef intérimaire dudit village, Kouassi Dongo et la tradition orale de Pélogodi. Suma est une localité brong située dans la région de Sampa, actuelle république du Ghana. Par l'entremise du chef de Kamala, les ancêtres des populations de Sangabili se sont installés sur les terres cédées par Pélogodi¹⁹¹. De ce fait, Pélogodi a occupé un rôle de premier plan dans certaines actions relevant du domaine politique à Sangabili.

Il (Pélogodi) jouait un rôle de premier plan dans les cérémonies d'intronisation d'un nouveau chef, l'inhumation du *insè* (chef) et du *insè yerè* (chef des femmes ou autrement dit, la reine-mère). L'installation des Lobi sur la propriété foncière de Pélogodi a sonné le glas de ces rapports politiques entre les deux villages après plusieurs procès au tribunal de première instance de Bondoukou. Aussi, faut-il noter que Pélogodi porta une plainte contre l'individu de Débango qui a installé les Lobi chez le *Penangohene*. Les différents procès se sont soldés par la victoire de Pélogodi. Le refus de groupes d'individus de certains villages d'accepter l'installation

¹⁸⁸ Yao Kouassi Kra, interrogé l le 4 janvier 2025, à Pélogodi

¹⁸⁹ Salif, interrogé le 29 mars 2023

¹⁹⁰ Dah Kisonté, interrogé le 3 janvier 2025

¹⁹¹ Kobenan Dongo, interrogé 19 mars 2023 à Pélogodi.

des Lobi se justifie, selon les informateurs, par le fait que les Lobi ont un caractère belliqueux et querelleur. Ils citent en exemple, les affrontements des mardi 2 et vendredi 8 septembre 2008 entre les allochtones lobi et les Koulango de Marahui, aujourd'hui, dans la sous-préfecture de Tagadi¹⁹².

2.1.3. L'impact social et culturel de l'installation lobi

L'installation des Lobi a eu un impact néfaste sur les relations socio-culturelles entre les populations koulango. Avant la sédentarisation des Lobi dans les villages koulango, il existait un lien social entre les villages. En effet, quand un chef des deux villages, Pélogodi et Sangabili, passait de vie à trépas, l'annonce du décès à l'autre chef vivant se faisait par l'abattage de poulets dans son village par l'envoyé du village défunt. Les animaux abattus sont envoyés dans la cour du chef, synonyme de décès de leur chef¹⁹³.

Aussi, faut-il souligner que les villages s'assistaient non seulement lors des funérailles des chefs mais aussi des personnes ordinaires notamment en contribuant financièrement à travers le *n'zaa*¹⁹⁴. L'installation des Lobi a engendré un mépris des us et coutumes ou normes établis entre les villages. Désormais, les activités culturelles sont menées sans tenir compte des prescriptions coutumières instaurées par leurs ancêtres.

2.2. Rapprochement des Lobi avec les villages koulango hostiles à leur installation

Un des facteurs de rapprochement des Lobi avec les villages Koulango est la reconnaissance des villages comme propriétaires des domaines fonciers que les Lobi ont occupés (villages et champs) champs. Bonétédouo et Fognontédouo versaient une redevance au village Débango qui les a installés. Les deux campements reconnaissant l'autorité de Pélogodi sur le domaine qu'ils occupent

¹⁹² Ces affrontements entre les peuples lobi et Koulango ont entraîné la mort de 9 personnes et 24 blessés. Egalement, il y a eu dégâts dont des maisons incendiées et pillées ainsi qu'un exode des Koulango (CNDHCI, Rapport annuel 2011, p. 15)

¹⁹³ Kossia Sèfo dite Awa Ouattara, interrogée le 4 janvier 2025 à Pélogodi ; Affoua Kouman, interrogée le 4 janvier 2025 à Pélogodi.

¹⁹⁴ Levée de cotisation communautaire dans la région de Bondoukou lors des funérailles. Cette levée est une obligation dans les villages à la suite d'un décès et la cotisation est remise à la famille éplorée pour l'organisation des funérailles.

ont commencé à verser désormais une redevance à Pélogodi, malgré les menaces et intimidations de Débango¹⁹⁵. Pour chaque campement lobi, cette redevance était composée de 100 ignames, un sac de maïs et toutes autres productions agricoles par an.

À la suite d'une décision de lotissements prise par les campements de Fadji, Bonétéduo et Fognontéduo, les villages hôtes notamment Pélogodi, Débango se sont opposés et ont demandé aux Lobi de fondre leur campement aux leurs. En ce qui concerne Sianhodi, il a demandé aux Lobi de contribuer à leurs projets ou leurs actions de développement.

En outre, Sangabili avait sollicité l'administration des eaux et forêts basée à Bondoukou pour le reboisement de l'espace qui le sépare de Bomparduo. Les Lobi se sont opposés à cette initiative de reboisement. Pour ce faire, les Lobi ont saisi Pélogodi de cette initiative de Sangabili et cela pour savoir s'il est informé¹⁹⁶. Si les Lobi ont saisi Pélogodi parce qu'ils ont estimé que cet espace est son domaine foncier. Ainsi Pélogodi n'étant pas informé a apporté son soutien aux Lobi pour la non effectivité de cette opération de reboisement. À la suite du décret n° 2019-263 du 27 mars 2019 portant définition de la procédure de délimitation des territoires des villages¹⁹⁷, la zone de Sorobango a connu cette opération de délimitation en 2020. Lors de cette opération, Pélogodi a obtenu le Soutien des Lobi pendant la mise en place de leur frontière avec Débango. Il est vrai que cette opération a suscité des griefs entre les villages, mais elle a permis aux villages de matérialiser leurs frontières.

CONCLUSION

En 1970, l'on assiste à l'arrivée des Lobi dans les villages de l'actuelle sous-préfecture de Sorobango. Ces Lobi, pour la plupart, venus de la région de Bouna étaient à recherche de travail temporaires rémunéré. À la fin de leur activité, ils repartaient dans leur milieu d'extraction. Mais à partir de 1980, ils se sédentarisent créant des campements grâce aux soutiens de groupe personnes de certains villages unilatéralement sans tenu connu des limites

¹⁹⁵ Dah Kisienté, interrogé le 3 janvier 2025

¹⁹⁶ Gboko Kouakou Fouokouo Alfred, interrogé le 29 décembre 2024 à Pélogodi

¹⁹⁷ JOCI, N°41, du jeudi 23 mai 2019

des domaines fonciers des villages dont ils originaires. Cette situation a provoqué la désintégration des rapports sociaux de vivre ensemble établis, il y a belle lurette. La reconnaissance des villages par les Lobi comme propriétaires terriens a mis fin aux rapports conflictogènes. La délimitation des territoires villageois vient à point nommé en 2020 permettant aux populations de matérialiser leur limite territoriale.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

1. Sources

1.1. Sources orales

Informateurs	Statut/ Fonction	Age	Lieu et date de l'enquête
Salif	Chef de Bomparidouo	63 ans	Bomparidouo, le 19 mars 2023
Gboko Kouakou Fouokouo Alfred	Cultivateur	Né en 1979	Pélogodi, le 29 décembre 2024
Yao Kra Félix	Cultivateur	55 ans	Pélogodi, le 29 décembre 2024
Affoua Kouman	Ménagère	75 ans	Pélogodi, le 4 janvier 2025
Kossia Sefo dite Awa Ouattara	Ménagère	65 ans	Pélogodi, le 04 janvier 2025
Tékinté Noufé	Cultivateur	Né en 1950	Wardoudouo /Wadoudouo, le 3 janvier 2025
Dah Kisionté	Cultivateur et chef de Bonétéduo	58 ans	Bonétéduo, le 3 Janvier 2025
Kouassi Dongo	Chef par intérim de Sangabili	63 ans	Sangabili, le 03 janvier 2025
Kouamé Manou	Cultivateur	60 ans	San-poro, le14 décembre 2024
Anonyme		Né en 1963	Abidjan, le 10 mars 2025
Yao Kra Félix	Culture		Pélogodi, le 4 Janvier 2025
Kouadio Kra	Culture		Pélogodi, le 4 janvier 2025

TAUXIER Louis, 1921, *Le Noir de Bondoukou, Koulangos –Dyoulas- Abrons,-* etc., Paris, Editions Ernest Leroux,

1.2. Sources écrites

CNDHCI, *rapport annuel 2011, l'État des droits de l'homme en Côte d'Ivoire*.

JOCI, N°41, du jeudi 23 mai 2019

SAVONNET Georges, 1986, *Installation des Lobi dans le Nord-Est ivoirien et le développement agro-pastoral*. (Rapport d'enquête socio-géographique sur le terrain 1985)

2. Bibliographie

BEAUCHEMIN Cris, 2025, « Les migrations et l'effritement du modèle ivoirien : chronique d'une guerre annoncée ? » In *Critique internationale*, n° 28 - juillet-septembre

BONNEMAISON et CAMBREZY Luc, 1996, « Le lien territorial entre frontières et identité », in *Géographie et Cultures*. N°20, pp. 7-18

CHALEARD Jean-Louis, sd, La société lobi (Nord-Est de la Côte-d'Ivoire), mobilités et mutations *agricoles*, Disponible sur http://www.documentation.ird.fr/ho/fdi:0100_17358. Consulté le 20 février 2025

FIELOUX Michèle, 1980, *Les sentiers de la nuit. Les migrations rurales lobi de la Haute-Volta vers la Côte d'Ivoire*, Paris, ORSTOM
Hauhouot Asseypo D., 1982, « Problématique de développement dans le pays Lobi (Côte d'Ivoire) ». In *Cahiers d'outre-mer*. N° 140 35e année, Octobre-décembre, pp. 307-334.

**MUTATION DES MÉCANISMES
ENDOGENES DE CRÉATION
DE CONFIANCE ENTRE LES ACTEURS
COMMERCIAUX DANS LA CIRCULATION
DES PRODUITS EN PAYS BETTIÉ,
XIX^e -XX^e SIÈCLES**

ANGOUA Adjé Séverin

Enseignant-chercheur

Département d'Histoire

Université Félix Houphouët-Boigny

severinadje@yahoo.fr

ANO N'guessan Jean Marc Prudence

Doctorant

École doctorale Société, Communication, Art, Lettres et Langue

Université Félix Houphouët-Boigny

Anojeanmarc12@gmail.com

RÉSUMÉ

Au XIX^e siècle, sous le règne du roi Benié Kouamé, le pays Bettié constituait le centre névralgique du commerce dans la Basse Côte d'Ivoire. Des marchands d'origines diverses s'y rendaient pour commercer. Les marchands de Bettié parcouraient également les marchés de l'Interland pour échanger leurs produits. Centre actif du commerce, les transactions commerciales en pays Bettié sont marquées par de nombreuses incertitudes. L'objectif de la présente communication est d'analyser les mécanismes endogènes de création

de confiance élaborés par les acteurs commerciaux afin de favoriser la bonne circulation des marchandises et leur évolution pendant la colonisation. La confrontation des récits des administrateurs coloniaux avec les données orales des populations de Bettié révèle que la livraison des produits entre les acteurs commerciaux en pays Bettié reposait sur des réseaux de confiance. Soucieux de protéger leurs intérêts économiques et d'accroître leurs profits, les chefs et commerçants du pays Bettié imposaient à leurs courtiers des règles précises dans la circulation de leurs marchandises dans les villages environnants et dans l'arrière-pays. Parmi celles-ci, figuraient la mise en garantie d'un membre de la famille du courtier, la profération de menaces de mort mystérieuses ou encore la consommation de fétiches. Ces mécanismes de confiance instaurés dans les réseaux de relations interpersonnelles permettaient aux chefs commerçants de sécuriser leurs marchandises durant leur transport, en vue de prévenir tout détournement des produits et de la fuite des courtiers lors de la livraison des marchandises. Ces dispositifs de confiance ont connu une évolution avec l'arrivée des maisons de commerce sous l'administration coloniale. L'implantation des structures coloniales et des maisons de commerce en pays Bettié a favorisé une modification des stratégies de livraison et des modes de transport. D'une part, l'utilisation de chalands à vapeur a offert un moyen efficace pour le transport des marchandises. D'autre part, la mise en place d'un portage administratif a contribué à la sécurisation des convois de marchandises grâce à l'intervention de gardes et à l'établissement de postes douaniers.

Mots-clés : réseaux de confiance, transactions commerciales, relations interpersonnelles, mutation, Bettié

ABSTRACT

In the 19th century, under the reign of King Benié Kouamé, Bettié country was the nerve center of trade in the Lower Ivory Coast. Various merchants from different origins travelled there to trade. Bettié merchants also travelled to markets in the hinterland to trade their wares. An active trading center, commercial transactions in Bettié country are marked by many uncertainties. The aim of this paper is to analyze the endogenous confidence-building mechanisms developed by commercial actors to promote the smooth flow of goods and their evolution during colonization.

Comparing the accounts of colonial administrators with oral data from Bettié populations reveals that the delivery of products between commercial actors in Bettié country was based on networks of trust. Anxious to protect their economic interests and increase their profits, Bettié chiefs and merchants imposed precise rules on their brokers regarding the circulation of their goods in the surrounding villages and hinterland. These included putting up a member of the broker's family as collateral, issuing mysterious death threats or eating fetishes. These mechanisms of trust, built into the networks of interpersonal relations, enabled chief traders to secure their goods during transport, in order to prevent any detour of the products and the flight of the brokers when the goods were delivered. These trust mechanisms evolved with the arrival of trading houses under colonial administration. The establishment of colonial structures and trading houses in Bettié country led to changes in delivery strategies and modes of transport. On the one hand, the use of steam barges provided an efficient means of transporting goods. On the other hand, the introduction of an administrative portage helped to secure convoys of goods, thanks to the intervention of guards and the establishment of customs posts.

Keywords: networks of trust, business transactions, interpersonal relations, mutation, Bettié

INTRODUCTION

Sous le règne du roi Benié Kouamé au XIX^e siècle, l'activité commerciale à Bettié a atteint son apogée, faisant de cette localité le centre névralgique des échanges dans le royaume Indénie et ses environs. Toutefois, l'évacuation des produits demeure une préoccupation majeure pour les populations de Bettié en raison d'agressions fréquentes des marchands sur les voies de communication dans le but de piller les produits, des cas de détournement des marchandises par les courtiers et les esclaves chargés des livraisons.

Face à ces difficultés, les habitants de Bettié ont instauré des mécanismes endogènes pour une meilleure circulation des produits et renforcer la confiance entre les acteurs commerciaux. La confiance dans le contexte des échanges commerciaux constitue une garantie pour les acteurs. Elle facilite le commerce, crée des relations

interpersonnelles entre les acteurs et participe au règlement des conflits qui surviennent pendant les échanges (Damien COULON, 2010 ; Pascale TROMPETTE et Céline CHOLEZ, 2014).

En pays Bettié, les mécanismes traditionnels de création de confiance dans l'organisation des transactions s'appuyaient, entre autres, sur la mise en garantie d'un membre de la famille du courtier et le recours à un fétiche pour garantir la circulation des produits.

Cependant, avec l'avènement de l'administration coloniale, ces mécanismes endogènes de confiance entre les acteurs commerciaux dans la circulation des marchandises ont connu une mutation importante. L'administration a introduit des méthodes modernes de livraison telles que le portage administratif et les chalands à vapeur. Ces mécanismes modernes, coordonnés par les maisons de commerce, ont ainsi contribué à des échanges plus sécurisés et efficaces.

Cette étude vise à analyser cette mutation des mécanismes traditionnels de circulation des produits entre les acteurs commerciaux. Pour la réussite de cette entreprise, diverses sources imprimées, archivistiques et orales ont été croisées. Les sources écrites incluent les fonds d'archives provenant des Archives Nationales de Côte d'Ivoire, notamment les séries EE et la monographie du cercle de l'Indénié et d'Abengourou. Ces documents, axés sur les correspondances des chefs de poste de Bettié, Zaranou et Assinie, offrent des informations précieuses sur le transport des produits, la situation politique et les échanges commerciaux. Afin d'élargir l'éventail de la documentation dans nos analyses, nous avons recueilli des témoignages oraux auprès des populations locales permettant ainsi un recoupement et une confrontation des différentes sources convoquées.

La confrontation de cette documentation de valeur inégale permet d'analyser d'une part les mécanismes traditionnels de confiance dans la livraison des produits, fondés essentiellement sur la mise en garantie d'un membre de la famille du courtier auprès du marchand titulaire et le recours au fétiche. Le second axe examine les changements opérés dans la circulation des marchandises entre acteurs avec l'introduction du portage administratif et des chalands à vapeur, qui ont transformé les échanges commerciaux dans la région.

1. Les mécanismes traditionnels de livraison des produits dans le Bettié

La livraison d'un produit chez un autre commerçant s'établissait sur des principes bien donnés. Il est donc judicieux d'étudier les mécanismes de création de la confiance entre les acteurs commerciaux afin de mieux apprécier les réseaux d'échanges de l'époque précoloniale. Dans cette partie, nous étudierons dans un premier temps la mise sous garantie d'un membre de la famille comme socle d'une confiance et dans un second temps nous analyserons la profération de menaces de mort mystérieuse et la prise de fétiche.

1.1. Les raisons de la mise en garantie d'un membre de la famille du courtier

Avant d'embarquer pour le convoi, les courtiers sont soumis à un procès de la part des marchands titulaires. Ce procès se faisait en vue de garantir l'arrivée des marchandises à destination sans détournement et permettre le retour du courtier à la maison. L'activité commerciale est parsemée d'embûches. Celle-ci réside dans la qualité du produit et aussi par le fait que certaines caravanes sont agressées sur le chemin de la livraison.

Chez les Attié, ce problème s'est produit avec Séka Séka qui mélangeait du cuivre à la poudre d'or et les vendait aux blancs. (Jean Baptiste ADJELOU, 2016, p. 150). De même, plusieurs cas d'évasion des esclaves due aux poids énormes des charges qu'ils portaient sur leurs têtes sont signalés. Le témoignage des esclaves du marchand Sitafa l'illustre parfaitement :

La caravane de Sitafa, composé du fils de celui-ci et de treize esclaves, dont quatre femmes, est arrivé à Zaranou venant de Diangobo le lendemain de mon arrivée dans le poste. Elle avait porté du sel à Diangobo. Aussitôt après leur arrivé, deux esclaves des hommes, sont venus me trouver avec le milicien Ali Baba comme interprète. Ils se disaient porte-parole pour tous leurs camarades. Ils me demandaient protection contre maître Sitafa qui les traitait cruellement, leur faisait porter un sac et demi et jusqu'à deux sacs de sel (50Kg), leur mettait la chaîne au cou une fois qu'ils avaient passé l'Indénié, pour aller vers Kong, leur donnait

souvent des coups et les nourrissait fort peu. En ce qui touche le dernier point, ils disaient que Sitafa à leur départ de Krindjabo n'avait donné que 7f, 50 à son fils (Mathias Lezin YAPI, 1999, p. 153)

Eu égard à tous ces incidents, de nombreux commerçants ont décidé de mettre en place des mécanismes favorisant le retour de leurs courtiers, notamment des esclaves, avant qu'ils ne partent faire le commerce. Pour ce faire chaque courtier a l'obligation de mettre un membre de sa famille en gage afin de garantir son retour à la fin des transactions.

1.2. La profération de menaces de mort mystérieuse ou la prise de fétiche

Les marchands du pays Bettié, notamment le roi Benié Kouamé grand commerçant, se faisaient entourer de marabouts Dyula et sacrificateurs Nzima afin de rendre prospères leurs activités commerciales¹⁹⁸. Ils jouaient un rôle prépondérant dans la prise de décision « de leurs patrons ». Aussi, étaient-ils chargés de les protéger de façon mystique. Ces marabouts et sacrificateurs intervenaient dans l'activité commerciale des marchands les ayant engagés. Avant le départ du convoi des caravanes de ces marchands pour des échanges commerciaux dans l'Interland et sur le littoral, les marabouts et sacrificateurs faisaient boire des fétiches aux *watafouè* (courtiers), en proférant des menaces de mort¹⁹⁹. Ces fétiches constituaient une sorte d'ordalie.

Les acteurs commerciaux des marchands titulaires prenaient des engagements à exécuter en toute responsabilité leurs tâches en jurant au nom d'une divinité locale telle que Aboya²⁰⁰. Cette pratique mystérieuse garantissait l'arrivée des marchandises des commerçants dans les lieux de commerce dans l'arrière-pays et sur le littoral ainsi que le retour des *watafouè* (courtiers) en pays Bettié à la fin des échanges commerciaux.

Les intendants et les piroguiers des marchands de Bettié subissaient également ce rituel afin qu'ils exercent leurs activités dans la plus grande honnêteté. La peur de la réaction des génies

¹⁹⁸ Entretien avec Adou Koffi Eugène, 15 novembre 2021 à Bettié.

¹⁹⁹ Entretien avec Eponon Anoh Paul, 20 novembre 2021 à Zaranou.

²⁰⁰ Entretien avec Koffi Adom Robert, 21 novembre 2021 à Zaranou.

tutélaires locaux (Affasué, Aboya, Bosson, etc.) contraignaient les *watafouè*, les piroguiers et les intendants des grands commerçants de Bettié à respecter leurs engagements. Cette pratique demeure une mesure dissuasive car, des évasions dans le rang des *watafouè*, surtout les esclaves, étaient monnaie courante²⁰¹.

En somme, l'évacuation des produits de commerce dans le royaume de Bettié se faisait par des mécanismes endogènes de création de confiance entre les grands commerçants (chefs de lignages, le roi et autres) et les courtiers au service de ceux-ci. Ils portaient notamment la mise en garantie d'un membre de la famille du courtier, des intendants, des piroguiers et la prise de fétiche. Cette méthode permettait aux grands commerçants de pouvoir livrer leurs produits et d'enranger de l'argent. Au début de la colonisation, l'administration coloniale, au regard de certaines difficultés dans la livraison des produits entre Bettié, le littoral et l'arrière-pays met en place d'autres mécanismes capables d'assurer une meilleure circulation des marchandises entre les acteurs commerciaux.

2. L'introduction de mécanismes modernes de livraison des marchandises dès 1893

Devenue colonie française le 10 mars 1893, la Côte d'Ivoire a vu son organisation territoriale profondément transformée. Cette mutation administrative a favorisé l'émergence de nouveaux pôles économiques, notamment à Bettié, grâce à la mise en place d'un cadre propice aux activités commerciales. Dans ce contexte d'économie de traite, plusieurs maisons de commerce sont édifiées sur le littoral ivoirien. De véritables réseaux de commerce, les maisons de commerce ont en charge d'assurer la sécurité dans la circulation des produits entre le littoral et les marchés de l'intérieur par des moyens plus innovants, notamment les chalands à vapeur et le portage administratif.

2.1. Les chalands à vapeur : un moyen de transport fluvial révolutionnaire

Dès le début de la colonisation, plus d'une vingtaine de maisons de commerce européennes ont été construites sur le littoral. Parmi celles-ci, figurent des entreprises françaises comme la Société

²⁰¹ Entretien avec Koffi Adom Robert, 21 novembre 2021 à Zaranou.

Coloniale française de la Côte de Guinée. Verdier, ou Mallaret et Doumergue, côtoyaient des maisons britanniques (Swanzy, Imperial West African Co.) et allemandes basées à Hambourg et Brême. Toutes, qu'elles soient françaises, anglaises ou allemandes, ont rapidement adopté des moyens logistiques performants pour acheminer les produits locaux vers les ports (Jean Baptiste SEKA, 2016, p. 190).

Les chalands à vapeur ont constitué une avancée majeure dans ce domaine. Les chalands à vapeur ont été introduits dans le cercle de l'Indenié, plus précisément dans le pays Bettié, vers 1880 ou 1890²⁰². Leur introduction était liée à la volonté des autorités coloniales de développer des infrastructures pour mieux exploiter les ressources locales et contrôler le flux commercial sur le réseau fluvial de Bettié²⁰³. Ces bateaux à vapeur, capables de transporter de lourdes charges, naviguaient sur les principaux cours d'eau, comme la Tanoé et la Comoé, pour relier les centres de production aux ports côtiers²⁰⁴. Des trajets réguliers étaient organisés. Les chalands remontaient la Tanoé jusqu'à Alépé, avant de poursuivre vers Bettié, où étaient situées d'importantes factoreries (Jean Baptiste SEKA, 2016, p. 191).

Chaque maison de commerce possédait son propre réseau d'infrastructures, comprenant des factoreries à l'intérieur des terres, ainsi qu'une flotte de Chaland à vapeur. Ces navires étaient utilisés pour transporter des marchandises telles que le cacao, le café, le bois ou encore l'huile de palme. Leur rapidité et leur capacité à déplacer des volumes considérables offraient un avantage certain par rapport aux moyens traditionnels. Par exemple, la maison d'Arthur Verdier utilisait un équipage diversifié pour opérer ses chalands. Celui-ci comprenait un interprète, deux domestiques, un charpentier, tonnelier et 24 Kruboyes, des ouvriers indigènes spécialisés dans les travaux maritimes. Ces derniers jouaient un rôle essentiel dans la navigation, le transbordement des marchandises et le franchissement des zones difficiles²⁰⁵. Ce modèle d'organisation

²⁰² ANCI : Monographie du cercle de l'Indenié et d'Abengourou

²⁰³ ANCI : Monographie du cercle de l'Indenié et d'Abengourou

²⁰⁴ « Afrique Occidentale Française. Le développement économique de la Côte d'Ivoire », *La Dépêche Coloniale Illustrée*, Neuvième Année, n° 21, 15 novembre 1909.

²⁰⁵ Monographie du cercle de l'Indenié et d'Abengourou.

garantissait une efficacité optimale dans la livraison des produits. Les Chalands à vapeur présentaient également l'avantage de sécuriser les marchandises.

Contrairement aux convois terrestres, souvent vulnérables aux vols, les transports fluviaux garantissaient l'arrivée des produits à destination en toute sécurité. Cependant, cette méthode n'était pas sans contrainte. En période de sécheresse, la baisse du niveau des eaux ralentissait parfois les opérations, limitant ainsi la circulation des navires²⁰⁶. Malgré ces défis, les chalands à vapeur ont largement contribué à redynamiser les échanges commerciaux dans des régions comme Bettié. Ils ont permis d'intégrer les zones enclavées aux circuits économiques internationaux et d'améliorer l'efficacité des livraisons, consolidant ainsi le rôle de Bettié comme un acteur majeur dans le commerce colonial.

Les chalands à vapeur ont représenté un progrès significatif dans le transport des marchandises durant la période coloniale. Adaptés au déplacement de lourdes charges sur de longues distances, ils ont révolutionné la logistique en Côte d'Ivoire notamment en pays Bettié, offrant une solution rapide, fiable et efficace pour le commerce fluvial²⁰⁷. Ce mode de transport a non seulement renforcé les activités des maisons de commerce européennes mais a aussi permis de développer un réseau économique structuré, tout en marquant durablement l'histoire de la logistique de la région.

2.2. Le portage administratif

Le portage administratif, introduit par l'administration coloniale française, constitue un moyen d'évacuation des produits agricoles et commerciaux des zones intérieures vers le littoral. Ce portage succède au portage libre, pratiqué avant 1912, et devient obligatoire après cette date. Le portage administratif peut être défini comme une activité de transport où des courtiers, appelés porteurs, acheminent des marchandises en les portant sur leur tête, sur de longues distances. Ces marchandises sont ensuite vendues dans des circuits commerciaux définis par l'administration. Ce système avait pour objectif principal de détourner les circuits commerciaux

²⁰⁶ Monographie du cercle de l'Indenié et d'Abengourou.

²⁰⁷ ANCI : 1EE63 (1), Bettié (poste de), rapport mensuel, (lac), 1907-1908.

traditionnels au profit des intérêts coloniaux. Pour cela, des postes de douanes et des “gardes de police” sont mobilisés pour superviser et contrôler les flux de marchandises, les dirigeant systématiquement vers les maisons de commerce situées sur le littoral. Ce processus suivait une organisation rigoureuse et des conditions d’exécution strictes.

Le portage administratif s’étendait sur de longue distance, reliant notamment les cercles de l’Indenié et celui des lagunes²⁰⁸. Sous l’administration coloniale, aucune période spécifique n’était réservée à cette activité. Les porteurs devaient se tenir prêts à transporter les marchandises à tout moment. Chaque matin, les produits étaient rassemblés sur la place publique sous la supervision directe des autorités coloniales²⁰⁹. Par exemple, à Bettié, cette tâche était confiée au chef de poste, Mamadou, qui veillait à ce que les marchandises soient correctement attachées et prêtes pour le départ²¹⁰.

Les porteurs administratifs parcouraient de longues distances, reliant des villages ou cantons aux points de livraison désignés par l’administration, telles que les factoreries ou sous factoreries. Bien que l’administration coloniale prenne en charge les préparatifs logistiques (choix des itinéraires, organisation des convois), elle ne fournissait ni la nourriture ni assistance matérielle aux porteurs. Ces derniers devaient parcourir de longues distances avec des charges pesant officiellement trente kilogramme (30 kg). Les convois portaient généralement des chefs-lieux de villages, escortés par des gardes de police. Ces derniers avaient pour mission de surveiller les porteurs afin d’éviter toute évasion ou détournement de marchandises. A chaque poste intermédiaire, un contrôle strict était effectué pour s’assurer que toutes les marchandises étaient présentes et que les porteurs n’avaient pas déserté.

Le paiement des porteurs était supervisé par le chef du convoi. Ce dernier recevait la valeur des marchandises soit en espèces, soit sous forme d’attestation. (Yayat d’ALEPE, 1979, p. 95). Les montants collectés étaient ensuite remis à l’administrateur de la subdivision, qui les transmettait au commandant de la division.

²⁰⁸ ANCI : 1EE63 (1), Bettié (poste de), rapport mensuel, (lac), 1907-1908

²⁰⁹ Monographie du cercle de l’Indenié et d’Abengourou

²¹⁰ Monographie du cercle de l’Indenié et d’Abengourou

Ce dernier prélevait une partie des sommes pour régler l'impôt de capitation des porteurs avant de redistribuer le reste. Tout produit destiné à la contrebande, en particulier vers la Gold Coast (actuel Ghana), était immédiatement confisqué par les gardes de poste, et des sanctions sévères étaient appliquées²¹¹.

Instauré après 1912, le portage administratif symbolise l'exploitation économique, imposée par l'administration coloniale française. Ce système reposait sur un contrôle strict des populations locales et des circuits commerciaux, tout en négligeant les conditions de vie des porteurs. Les contraintes imposées par ce mode de transport soulignent à la fois les dynamiques d'exploitation coloniale et les résistances potentielles des populations concernées. Le portage administratif permet de mieux appréhender les mécanismes socio-économiques de circulation des produits mis en place durant la période coloniale.

3. La persistance des pratiques traditionnelles

En dépit de l'introduction des mécanismes modernes de livraison des marchandises dès 1893 par l'administration coloniale, les populations de Bettié restent attachées à leurs moyens traditionnels de circulation des produits. L'introduction des moyens modernes par l'administration coloniale répondait à un agenda caché. Par exemple, dans le cas du portage administratif, il appartenait à l'administration coloniale française de fixer les lieux de transactions des produits, notamment les maisons de commerce. Alors que les produits y sont échangés à des prix dérisoires. Les marchands étaient obligés d'y vendre leurs produits, de peur de voir leurs marchandises confisquées par le colon français.

La mauvaise rémunération des porteurs, travaillant pour le compte des administrateurs coloniaux, les oblige à abandonner cette activité et à se reconvertir en porteur traditionnel. Dans le cadre de leurs activités, les porteurs ont adopté des stratégies pour contourner les postes de douanes chargés de saisir les produits de contrebande et de détourner les circuits commerciaux. Les marchands dormaient dans des villages près des postes de police puis tard dans la nuit, ils traversaient les postes de douane pour se

²¹¹ ANCI : 1EE64 (2-1), *Cercle de l'Indenié circonscription de Zaranou, rapport mensuel*, Janvier-Décembre 1904 ; ANCI : 4EE21, *Poste de Bettié, correspondance arrivée, 1893-1901*

rendre dans la colonie de Gold Coast et vendre leurs produits, car les prix y sont très favorables (Bakayoko ZOUMANA, 2018).

Il convient de retenir que la mauvaise rémunération des porteurs et l’achat des produits à des prix dérisoires va pousser les marchands à changer d’itinéraire et les moyens de circulation de leurs produits.

CONCLUSION

Dans le royaume de Bettié, l’évacuation des produits commerciaux reposait sur des mécanismes traditionnels de création de confiance entre les acteurs commerciaux, tels que la mise en garantie d’un membre de la famille des courtiers de Bettié, ainsi que le recours à des pratiques rituelles comme la prise de fétiche. Ce système permettait aux marchands de Bettié d’assurer la livraison des produits tout en générant des revenus. Cependant, avec l’arrivée de l’administration coloniale, ce mode de livraison des marchandises a connu une évolution. L’administration a retiré aux dignitaires de Bettié le contrôle de ces livraisons, en instaurant des mécanismes modernes de circulation des produits tels que le portage administratif et l’utilisation de chaland à vapeur. Ces nouvelles pratiques ont largement contribué à la sécurisation des circuits commerciaux entre Bettié, les zones littorales (Assinie et Grand Bassam) et l’arrière-pays.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I. SOURCES

1. Sources orales : Les principaux informateurs

INFORMATEURS	FONCTION	LIEUX DE L'ENTRETIEN	DATE DE L'ENTRETIEN
Adou Koffi Eugène	Fonctionnaire à la retraite	Bettié	15 novembre 2021
Begninmien Djatey	Planteur	Amoittakro	16 novembre 2021
Nuakon Charles	Notable	Bettié	16 Novembre 2021
Appia Yapi	Instituteur à la retraite	Bettié	17 novembre 2021
Sanhou Eba Bla	Planteur	Bettié	17 novembre 2021
Adom Edoukou	Planteur	Zaranou	19 novembre 2021

INFORMATEURS	FONCTION	LIEUX DE L'ENTRETIEN	DATE DE L'ENTRETIEN
Eponon Anoh Paul	Instituteur à la retraite et Secrétaire du Chef du village de Zaranou	Zaranou	20 novembre 2021
Koffi Adom Robert	Planteur	Zaranou	21 novembre 2021

2. Sources écrites

a. Archives

ANCI : 4EE21, *Poste de Bettié, correspondance arrivée*, 1893-1901

ANCI : 1EE62 (1), *Cercle de l'Indenié, poste de Bettié, rapport mensuel*, juin 1901.

ANCI : 1EE29 (3-1), *Cercle d'Assinie, rapport mensuels B*, avril à octobre 1901.

ANCI : 1EE64 (1-1), *Cercle de l'Indenié circonscription de Zaranou, rapport mensuels*, avril à novembre 1901.

ANCI : 1EE64 (2-1), *Cercle de l'Indenié circonscription de Zaranou, rapport mensuel*, Janvier Décembre 1904.

ANCI : 1EE62 (2-2), *Cercle de l'Indenié, poste de Bettié rapport mensuel*, octobre 1905.

ANCI : 1EE64 (2) : *Zaranou, rapport mensuel*, 1904-1907

ANCI : 1EE63 (1), *Bettié (poste de), rapport mensuel, (lac)*, 1907-1908

ANCI : Monographie du cercle de l'Indenié et d'Abengourou

b. Sources imprimées

« Afrique Occidentale Française. Le développement économique de la Côte d'Ivoire », *La Dépêche Coloniale Illustrée*, Neuvième Année, n° 21, 15 novembre 1909, pp. 263-278

II. BIBLIOGRAPHIQUE

ADJELOU Jean Baptiste, *Société traditionnelle et économie monétaire en pays Akyé de 1875 à 1946*, Thèse de doctorat unique d'histoire, Université Félix Houphouët Boigny, 2016, 599 p.

COULON Damien (éd.), *Réseaux marchands et réseaux de commerce*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2010. Disponible sur : <https://doi.org/10.4000/books.pus.8387>., Consulté le 20 décembre 2024.

SEKA Jean Baptiste, « Les maisons européennes de commerce en Côte d'Ivoire, 1893-1912 », *monde (s)*, n° 10, 2016, pp. 187-204.

TROMPETTE Pascale et CHOLEZ Céline, 2014, « Confiance et réseaux marchands au cœur de l'économie informelle », in ROULLEAU-BERGER Laurence et SHIDING Liu, *Sociologies économiques française et chinoise : regards croisés*, Paris, ENS Editions, pp. 327-343.

YAPI Lezin Mathias, *Le commerce dans le Gyaman : de l'époque précoloniale au début du XXe siècle (1750-1910)*, Mémoire de maîtrise, Histoire, Université de Cocody, 1999.

YAYAT d'ALEPE Hubert, *Une économie coloniale de transition : la Côte d'Ivoire de 1893 à 1919*, Thèse de 3^e cycle, Histoire, Université Paris Diderot-Paris 7, 1979, 557 p.

ZOUMANA Bakayoko, 2018, « La prépondérance du commerce anglais en Côte d'Ivoire », *Revue Ivoirienne des Sciences Historiques*, n° 4, décembre, pp. 100-109.

MOBILITÉ HUMAINE ET PRESSION FONCIÈRE DANS L'OUEST MONTAGNEUX IVOIRIEN : QUAND LA TERRE DIVISE

Dr GONNIN Gilbert

Maître de Conférences

Université Félix Houphouët BOIGNY

gilbertgonnin@yahoo.fr

RÉSUMÉ

La mobilité humaine est une constance dans l'histoire, car l'homme a toujours migré, ce pour des raisons diverses. Ces migrations occasionnent inéluctablement des conséquences bonnes ou mauvaises. Il s'agit des mutations, transformations, mais aussi des conflits et même de réorganisation de l'espace rural par le changement d'habitude et de pratiques agricoles. Il en découle aussi des transformations de relations intercommunautaires. L'ouest montagneux ivoirien n'échappe pas à ces mutations allant parfois à des modifications démographiques surtout depuis les mouvements récents de populations, des pays du sahel vers la Côte d'Ivoire suite aux crises militaro politiques que connaît ce pays depuis quelques décennies.

Au centre de ces mutations se trouve la terre, jadis très peu convoitée, et qui, subitement fait l'objet de nombreux conflits depuis plus d'une décennie occasionnant des morts d'hommes, d'importantes destructions de plants et de plantations, de la

profanation et de destructions de sites sacrés, des ruptures de relations, de la prison comme en témoignent les événements de Gandié, Dio, Gouiné, Digoualé, Kabakouma, Logoualé... On note même la modification de la démographie. Comment en est-on arrivé là ? Comment la terre, jadis facteur de cohésion et d'intégration des peuples est-elle devenue l'objet de conflits parfois violents ? Quelles solutions ?

Notre communication montrera le passage de l'acquisition régulière et pacifique des terres à l'accaparement, que certains appellent « colonisation des terres » par les nouveaux migrants, aux conflits et difficultés de cohabitation entre autochtones, allochtones et allogènes.

Mots clés : cohabitation, conflit, Mobilité humaine, profanation, site sacré

ABSTRACT

Human mobility is a constant throughout history, as humans have always migrated for various reasons. These migrations inevitably have consequences, both good and bad. They bring about changes and transformations, but also conflicts and even the reorganization of rural areas through changes in habits and agricultural practices. They also lead to changes in inter-community relations. The mountainous west of Côte d'Ivoire is no exception to these changes, which sometimes lead to demographic shifts, especially since the recent population movements from the Sahel countries to Côte d'Ivoire following the military and political crises that have plagued that country for several decades.

At the heart of these changes is land, once highly unprized, which has suddenly been the subject of numerous conflicts for more than a decade, resulting in deaths, significant destruction of crops and plantations, desecration and destruction of sacred sites, broken relationships, and imprisonment, as evidenced by the events in Gandié, Dio, Gouiné, Digoualé, Kabakouma, Logoualé, and elsewhere. There has even been a change in demographics. How did we get here? How did land, once a factor of cohesion and integration among peoples, become the subject of sometimes violent conflicts? What are the solutions ?

Our presentation will show the transition from the regular and

peaceful acquisition of land to land grabbing, which some call “land colonization” by new migrants, to conflicts and difficulties of cohabitation between indigenous, non-indigenous, and foreign populations.

Keywords : cohabitation, conflict, human mobility, desecration, sacred site

INTRODUCTION

La mobilité humaine est une constance dans l’histoire, car l’homme a toujours migré, ce pour des raisons diverses. Ces migrations, qu’elles soient de longue ou de courte distance, qu’elles soient pacifiques ou non, occasionnent inéluctablement des conséquences bonnes ou mauvaises. Il s’agit des mutations, transformations, mais aussi des conflits et même de réorganisation de l’espace rural par le changement d’habitude et de pratiques sociales ou économiques. Et comme on le sait, la Côte d’Ivoire, terre de peuplement ancien, mais aussi terre d’accueil, n’échappe pas aux mutations occasionnées par ces migrations humaines. Sans en être une terre de prédilection au départ, certainement à cause des obstacles liés à sa situation géographique, l’ouest de la Côte d’Ivoire ne reste pas en marge de ces migrations, notamment depuis la période coloniale, avec une accélération depuis les décennies des crises militaro civiles dont elle est devenue le théâtre.

L’ouest montagneux ivoirien n’échappe pas à ces mutations allant parfois à des modifications démographiques surtout depuis les mouvements récents de populations, des pays du sahel vers la Côte d’Ivoire. Au centre de ces mutations se trouve la terre, jadis très peu convoitée, et qui, subitement fait l’objet de nombreux conflits depuis plus d’une décennie occasionnant des morts d’hommes, d’importantes destructions de plants et de plantations, de la profanation et de destructions de sites sacrés, des ruptures de relations, de la prison comme en témoignent les évènements développés ci-dessous.

Comment en est-on arrivé là ? Comment la terre, jadis facteur de cohésion et d’intégration des peuples est-elle devenue l’objet de conflits parfois violents ?

Notre communication qui a pour point de mire les conflits fonciers, montrera le passage de l’acquisition régulière et pacifique

des terres à l'accaparement, que certains appellent « colonisation des terres » par les nouveaux migrants, qui se soldent par des conflits et difficultés de cohabitation entre autochtones, allochtones et allogènes.

1. Des crises récurrentes ou à répétition

Les crises socio politiques que la Côte d'Ivoire a connues depuis ces trois dernières décennies ont eu pour conséquence, entre autres, des migrations massives et désordonnées en direction de ce pays. Aussi, l'occupation illicite de ces terres et forêts accompagnées de l'exploitation de son sous-sol et de ses rivières. Face à des populations qui ne vivent en majorité que des ressources tirées de cette terre et des forêts, eaux et sous-sol, il ne pouvait en résulter que des conflits, et chocs entre ces deux groupes de population autochtones et allogènes. Ici, nous ne parlerons que de conflits fonciers.

En effet, l'occupation des terres par ces nouveaux migrants aboutit à une véritable expropriation ou dépossession des populations autochtones de leurs terres depuis le Toura Sud, Sous-préfecture de Gbonné, pour s'étendre progressivement vers le Toura nord et au pays yacouba dans le département de Biankouma. Ce contexte ne pouvait aboutir qu'à des conflits et oppositions ouverts ou larvés. En voici quelques rappels :

1.1. La crise dite de Dio en mars 2015

Ce fut l'un des premiers conflits ouverts entre Burkinabé et Toura en 25 mars 2015. Selon les informations obtenues, M. BAKAYOKO Zoh Félix, allé dans son champ ce mardi 24 mars 2015 pour brûler les résidus du défrichage, voit les flammes débordées de sa parcelle pour atteindre le champ de son voisin Burkinabé et détruire quelques pieds de cacao. Au regard de la tension déjà palpable, son voisin alerte ses compatriotes. BAKAYOKO est ligoté, battu et jeté dans la broussaille où il sera découvert le lendemain matin suite aux recherches menées par les jeunes du village. Le corps inerte porte d'importantes traces de sévices et de mutilations.

Pour les Burkinabés, déjà regroupés, BAKAYOKO Zoh Félix aurait délibérément mis le feu à des pieds de cacao dans l'optique de les chasser de cette parcelle et qu'il méritait la punition qui venait de lui être infligée.

Les jeunes de Dio alertent à leur tour ceux des villages voisins, tous excédés par « la présence envahissante des Mossis ». Le face à face est évité par l'arrivée des forces de l'ordre et de défense dépêchées de Man pour venir camper sur les lieux une semaine durant.

1.2. Le conflit de Gandié, 10 mai 2018

Il intervient suite à l'exploitation d'un lieu de culte ou site sacré par un groupe de Burkinabés, après l'avoir acheté selon eux, au près d'une famille que les villageois ne reconnaissent pas comme propriétaire du site, non destiné à la culture. Après plusieurs rencontres infructueuses en vue de l'évacuation des lieux, les jeunes du village décident de faire déguerpir les occupants du site. L'affrontement aurait fait un mort dont ni la tombe, ni le corps n'ont été retrouvés. Pour venger leur compatriote, les Burkinabés donnent l'alerte, passent le mot d'ordre par voie satellitaire à tous leurs frères des environs. Ainsi, « environ 3000 mossis se réunissent et donnent l'assaut : le village de Gandié est brûlé, des plantations brûlées, les populations dispersées ». Il y eut des arrestations et condamnations. C'est le conflit qui eut le plus de retentissement. : le premier ministre d'alors y a envoyé une mission.

1.3. La crise de Digoualé

Prétextant avoir été attaqués dans leurs campements ou sur des parcelles de terre qu'ils auraient achetées (achat de 100 ha de terre à Kpata, Digoualé, Gaoté...etc.), des Burkinabés s'organisent nuitamment, loin des villages, font appel à leurs compatriotes installés dans les villages environnants, évacuent de leurs campements les femmes et les enfants, et attaquent ensuite des villages dont ils soupçonnent des ressortissants de la prétendue attaque ; notamment Digoualé. Pour ce faire, ils s'arment de gourdins, machettes et des fusils de calibre 12 fabriqués localement : des cases sont brûlées, des greniers brûlés et détruits, des routes des campements et des champs barrées... Il y eut Gouiné et Kabakouma, mais nous retenons la toute dernière dans le département de Man.

1.4. La tuerie de Guingouiné (Logoualé) :

Un conflit foncier éclate entre autochtones Yacouba et allogènes Lobi du Burkina à Guingouiné dans la sous-préfecture de Bogouiné, le lundi 23 septembre 2024. Le bilan est un mort : un jeune Yacouba.

En voici un des récits :

Le père du défunt avait vendu une portion de terre à des allogènes Lobi du Burkina Fasso. L'exploitation de la terre vient à créer un conflit entre les deux parties qui n'étaient plus en odeur de sainteté. A maintes reprises, le défunt avait été l'objet de menaces verbales de la part de certains de ces allogènes. Menaces qui n'avaient pas été prises au sérieux jusqu'à ce qu'elles soient mises en exécution le 23 septembre. La conséquence : un jeune yacouba est taillardé et égorgé par l'un de ceux à qui ses parents ont vendu la forêt. Choquée et exaspérée, la population de Guingouiné, les autochtones précisément, ont demandé le départ de tous les allogènes du village afin de faire des purifications car le sang d'un autochtone est versé.

Tel est le rappel de quelques conflits qui traduisent le climat de suspicion et de méfiance dans lequel vivent les populations de la région des Montagnes : la terre a divisé des familles, elle a brisé des liens d'appartenance à un même village, elle a ruiné à bien des endroits des relations entre tuteurs et étrangers, On a d'un côté des paysans sans terre et de l'autre leurs hôtes devenus propriétaires des plantations.

Tous ces conflits demeurent, une année après sans aucune proposition de solution durable et les populations continuent de se regarder en chien de faïence, s'épiant sur les routes des champs et parfois s'attaquant à nouveau comme à Dio. Mais qu'est ce qui explique ces nouveaux rapports ? Comment en est-on arrivé là ?

2. Les raisons ou fondements des conflits fonciers dans l'Ouest montagnoux

Il convient de rappeler que ces crises opposent parfois des membres d'une même famille ou d'un même village, les uns ayant opté pour conserver la terre de leurs ancêtres, les autres étant favorables à leur cession aux nouveaux venus soit par achat, soit par un système dit de 'travail-partager ».

2.1. Les origines, méthodes et mentalités des nouveaux migrants

Il s'agit des migrations survenues conséquemment aux crises socio politiques intervenues en Côte d'Ivoire depuis deux ou trois décennies. Ces acteurs sont pour la plupart des ex- combattants ou leurs complices plus ou moins impliqués dans ces crises. L'objectif principal de ces migrants est la recherche des terres propices à la cacao culture. Certains les appellent des « chercheurs de terre » ou des « mangeurs de forêts ». (Père Louis GENEVAUX, 2015). On distingue ceux qui déjà en Côte d'Ivoire exerçaient des petits métiers, qui ont servi de guides ou éclaireurs ou même tuteurs à ceux que nous considérons comme étant de la deuxième génération et qui venaient parfois directement de leurs pays du sahel.

2.2. L'installation par défaut

Parmi les régions affectées directement par la guerre, suite à une élection calamiteuse en 2000, figure l'ouest de la Côte d'Ivoire. Si dans l'ouest montagneux, elle ne fit pas de nombreuses victimes en vie humaine, elle s'est traduite par l'occupation des terres par défaut car l'administration avait déserté la région devant les armes, et les paysans avaient abandonné les champs et campements pour se réfugier dans les villages où ils se sentaient en sécurité par le nombre. Pour de nombreux combattants parmi lesquels se trouvaient des ressortissants des pays voisins qui n'étaient pas des militaires de profession pour la plupart, infiltrés par quelques nationaux, l'occasion était bonne pour occuper terre, champs et campements abandonnés par les propriétaires, intimidés par les armes, ce que confirme cette étude sur la situation de l'environnement aux frontières de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Liberia : « ...une partie des forces rebelles démobilisées se sont installées dans des zones agricoles abandonnées, déguerpies de force ou défrichées, pour reprendre ou créer des cultures de rente, y compris au détriment des forêts sacrées, au grand dam des populations autochtones. Des exploitations nouvelles ont été également installées dans des aires protégées : le cas du Mont Péko est éloquent à cet égard, puisqu'il a été investi par des Burkinabés qui considèrent qu'il s'agit « d'un trésor de guerre » issus des accords de Ouagadougou. » (West African Post Conflict Environmental Analysis, le bureau d'études Sofreco 200 p.)

Ainsi se firent les premières occupations de terre que l'on pourrait qualifier d'aventuriers détenteurs d'armes à feu : *petits commerçants de carburants, mécaniciens auto, de cigarettes, tôliers...* dont les portes d'entrée dans le pays toura par exemple furent les régions de Gourané, koulikoro et sohoba qui étaient très peu peuplés. En règle générale, la région des montagnes a été jusqu'à l'arrivée des nouveaux immigrants une région très peu peuplée. Ce qui implique aujourd'hui une inversion démographique dans plusieurs villages, notamment au pays toura.

2.3. Une occupation de fait

Elle est le fait d'un individu ou d'un groupe d'individus qui ayant découvert une forêt y commence à faire une plantation sans aucune autorisation, profitant de la faiblesse démographique, travaillant de jour et de nuit. Au moment où les propriétaires terriens s'en rendent compte, les plants ou pépinières de cacaoyers ont pris la place de la forêt et l'occupant procède par menace, corruption et négociation pour ne pas y être expulsé. Cette situation se solde généralement par un conflit ouvert.

2.4. Occupation par la ruse et la menace

La ruse a consisté pour les personnes en quête de terrain à s'adresser des individus ou villageois non propriétaires terriens qui avaient trouvé leur filon d'or, puisque ceux qui se proposaient à l'achat n'étaient pas disposés à vérifier quoique ce soit. Pour eux, « tout Toura est propriétaire de tout terrain en pays toura ». Or la terre en pays toura est un bien indivis, géré par des aînés sociaux. N'importe qui n'est donc pas propriétaire terrien et ne peut en jouir individuellement. Des transactions clandestines et illicites s'opèrent donc, les clauses sont inscrites parfois sur des feuilles de cahiers volantes, les paquets vides de cigarettes ou nulle part, transactions établies parfois entre partenaires dont ni l'un, ni l'autre ne sait ni lire, ni écrire. Il s'agit parfois des jeunes et mêmes des enfants, mineurs pour la plupart à qui on proposait des motos dans le meilleur des cas, sinon des dvd ou des magnétophones, sans témoins, sans limitation des parcelles concernées. Nous avons parfois entendu dire, « il m'a vendu 8 km de forêts ». Un vrai marché de dupes !

Enfin, certains paysans, devant la menace de tout perdre, vu

que des inconnus, parfois armés se présentaient à eux, disant avoir acheté leurs terres avec un tiers, bradaient ce qui leur restait, à leur corps défendant. Peut-on dans pareils cas, parler d'achat ou de vente de terre ? La question reste posée même si on sait que toute vente requiert le consentement des deux partenaires. Ces situations, maintes fois portées à la connaissance des autorités administratives du département sont restées très souvent sans solution. Il est même arrivé d'entendre d'une autorité : « *allez-vous arranger avec vos étrangers, nous n'étions pas là quand vous vendiez les terres* ». Aveu d'impuissance ou démission !

À bien y voir, il s'agit d'une véritable politique de colonisation qui est mise en œuvre de façon réfléchie et insidieuse conduite par des mains occultes, avec parfois la complicité passive ou l'incapacité de l'administration.

Ainsi, des têtes de pont, installées à Gourané, Souhouba, Gouiné, Touoba et plus tard à Biankouma, faisaient venir des convois d'hommes du Burkina et les « redistribuaient » dans des villages soit contre monnaies sonnantes et trébuchantes, soit sous forme de « travailler-partager », après les avoir convaincus qu'ils ont payé ces terres. Les nouveaux venus n'avaient donc plus à discuter avec les propriétaires terriens, ne répondant qu'aux ordres de leur maîtres-tuteurs installés souvent ailleurs. Aussi, dans beaucoup de contrées, les populations autochtones n'ont plus accès à leurs plantations, ni même aux terres de leurs ancêtres. Ils sont devenus ceux que les esprits éclairés du XVI^{ème} siècle européen appelaient des « *paysans sans terre* », exposés à la famine.

3. Quelques conséquences et pistes de réflexion

3.1. Les conséquences

Les conséquences qui découlent d'une telle situation sont presque évidentes, nombreuses et évolutives. Au niveau de la population, on note une inversion du nombre de la population au bénéfice des nouveaux venus. En effet, de nouveaux villages ont subi des modifications démographiques à travers une augmentation exponentielle de la population du fait, à la fois du taux de croissance naturelle que de celui du flux migratoire. Par ce flux, Ainsi le nombre d'allogène surclasse celui de la population autochtone,

toute chose tendant à une inversion des rapports de force. Ces enfants d'immigrés aujourd'hui majoritaires dans plusieurs écoles de la région parlent à la fois langue locale et celle de leurs parents. Un meilleur encadrement aboutirait à l'intégration ou au brassage effectif des peuples.

La naissance de nouveaux villages issus de gros campements dont les décrets de création en villages autonomes ont commencé à paraître figure parmi les conséquences des migrations nouvelles. En outre, des villages nouveaux, portant les mêmes noms que ceux déjà existants apparaissent, à l'exemple de Béhita 2 à côté de Béhita 1, sources de conflits éventuels.

Au niveau de l'organisation politique, il existe dans presque toutes les localités d'une certaine importance un bicéphalisme ou une juxtaposition d'autorités politiques traditionnelles. Ainsi à côté d'un chef de village, issu théoriquement des pouvoirs traditionnels locaux, un chef ou des communautés étrangères dont les plus visibles sont appelés Naaba ou Nanan, selon l'importance des communautés en présence. Et même, les Mossis ont un Naaba central au chef-lieu de préfecture qui intervient régulièrement dans les affaires courantes. On doute bien de ce que sera la cohabitation entre les deux pouvoirs traditionnels.

3.2. Quelques pistes de réflexion pour une meilleure intégration

L'intégration étant la meilleure finalité de toute migration, il importe que certaines dispositions soient prises à cet effet. On note entre autres pistes, le retour aux valeurs traditionnelles selon lesquelles l'étranger est étranger avec ses droits et ses devoirs, l'hôte est l'hôte avec ses droits et ses devoirs, de sorte qu'il ne peut y avoir d'étranger sans tuteur. Ceci a pour conséquence, qu'un étranger ne peut s'installer où il veut et quand il veut ? Celui-ci doit être installé par son hôte.

Il convient ensuite de donner à la terre son statut de « propriété collective et indivise » qui ne peut être ni cédée, ni vendue par un seul individu, de sorte qu'il n'existe pas de terre vacante, comme l'a prétendu l'une des théories colonialistes.

Enfin, une clarification de la loi relative au foncier rural et des textes d'application est nécessaire. C'est le lieu de se réjouir de la

présence de l'AFOR, structure chargée de la sécurisation du foncier rural.

CONCLUSION

Les objectifs visés, les modes et les moyens utilisés pour l'acquisition des terres par les nouveaux migrants sont porteurs de germes de conflits. Mais au-delà, une question demeure : qui leur procure armes et argent pour une telle entreprise qui est source de modification socio- économique et de la naissance de nouvelles entités ethnosociologiques, malheureusement sur la base des crises, de la méfiance et du rejet mutuel : une société de violence pour un lendemain critique, même s'il paraît prématuré de parler de culture de la violence ?

QUELQUES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Le rapport SOFRECO 2009, version française (WBZ24579-d) mandaté par la BM et le gv. pour une inventorisat ion des effets de la guerre sur l'environnement, mais mieux caractérisé par son running titre « West Africa Post Conflict Analysis - Rapport final »

Lou Mathieu BAMBA, Propos pour une éthique de la paix, 2023, les éditions KAMIT, 176p ;

Thomas Bearth et Joseph Baya « Guerre civile et résilience écologique : le cas du Parc national du mont Sangbé' a` l'ouest de la Côte d'Ivoire, in Cahier Agricole 2010 ; 19 : 220-6. DOI : 10.1684/agr.2010.0400,

Rapport de la tournée de sensibilisation du collectif pour la Sauvegarde et la promotion du Patrimoine toura, 2014

SITUER LES EXPÉRIENCES PARASTATALES DANS L'HISTOIRE POSTCOLONIALE GHANÉENNE ET IVOIRIENNE : TRAVAILLEURS ET FONCTIONNAIRES DES ENTREPRISES D'ÉTAT RURALES EN PERSPECTIVE COMPARÉE, 1962–1972

Alexander Keese

Université de Genève

Alexander.Keese@unige.ch

|||||

RÉSUMÉ

Les régimes de Kwame Nkrumah au Ghana et de Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire avaient une rhétorique distincte concernant l'encadrement de l'économie nationale et la transformation rurale. Une perspective de socialisme africain d'un côté, une vision d'expansion capitaliste de l'autre. Mais les stratégies de solution parastatale pour certains secteurs agricoles vus comme stratégiques étaient similaires sur le papier. La politique nkrumahiste implémentée depuis 1962 consistait à la création de « fermes d'état » (ou *state farms*) sur une base régionale, suivant fréquemment les interprétations portant sur les potentiels agraires de telle ou telle sous-région. De cette manière, l'état ghanéen avait bientôt plus que cent entreprises parastatales de ce type en existence sur le territoire national. La stratégie houphouëtiste favorisait la formation d'entreprises bien majeures, définies par une spécialisation plus explicite, avec plusieurs centres régionaux pour

la même activité et entreprise. L'entreprise SODEPALM pour la production de produits palmiers, fondée en 1963, sera dans mon étude l'exemple principal dont les terrains étaient situés dans le sud-est de la Côte d'Ivoire, mais aussi plus proches d'Abidjan.

L'analyse propose la comparaison de l'expérience des travailleurs de ces entreprises (le terme « travailleur » incluant des paysans dont la production agricole individuelle était intégrée dans les terrains des entreprises parastatales, comme individus qui apparaissent souvent comme pétitionnaires et plaignants à différents moments) entre les cas ghanéen et ivoirien. Dans la logique d'une étude d'histoire du travail et d'histoire de mobilisation sociale, elle discutera les perspectives des travailleurs au service des entreprises, et, notamment, elle questionnera jusqu'à quel point ces travailleurs internalisaient un rôle de « bâtisseurs » de la nouvelle nation.

Dans le cas ghanéen, l'expérience des entreprises parastatales entre en crise après la chute de Kwame Nkrumah et sous le *National Liberation Council* (1966–69) et sous le gouvernement de Kofi Busia (1969–72), alors que dans le cas ivoirien, la fin de la période discutée dans cette analyse (1972) se situe encore dans la phase de prospérité immense de l'économie de l'État postcolonial. Néanmoins, la comparaison, même au début des années 1970, nous place en situation de questionner les contestations et les tensions, mais aussi les identifications avec le « projet national » dans sa dimension rurale.

Mots clés : entreprises parastatales – histoire du travail – résistance rurale – pétitions – identité nationale

INTRODUCTION

Discuter la solution parastatale entre le Ghana et la Côte d'Ivoire

Les modèles économiques en Afrique subsaharienne initiés après les indépendances se définissent souvent par la rhétorique d'organisation choisie par de nouvelles élites. Ces élites politiques d'un État postcolonial pouvaient décrire leur nouvelle société comme appartenant au « socialisme africain », ou à un libéralisme économique, ou bien à un « marxisme-léninisme » à partir des années 1970. Ces différents régimes, bien qu'imaginaires en principe, pouvaient s'exprimer par des vocabulaires d'exercice du pouvoir et de pratiques administratives divergents.²¹² Toutefois, au long des années 1960 et indépendamment de la rhétorique politique, pratiquement toutes ces élites politiques participant à l'organisation d'un nouveau système économique, réservaient un rôle prépondérant à l'État dans la gestion de certains secteurs. L'intervention dans la production rurale, à travers des mécanismes de contrôle public, faisait partie de cette stratégie : elle constituait un phénomène typique des deux premières décennies après les indépendances. Selon la terminologie locale, la « ferme de l'État » (ou *state farm*, car ce principe d'unité de production publique plus petite était caractéristique surtout pour des États anciennes colonies britanniques) et l'entreprise rurale publique ou parastatale étaient entre les formes les plus présentes de ce type d'organisation. Bien que fréquente, elle n'était cependant pas l'unique option de réorganisation du secteur rural et agricole pour les élites postcoloniales. Dans d'autres cas, la participation de l'État dans la gestion des ressources rurales fonctionnait à travers le soutien pour les, et la nationalisation partielle des coopératives rurales ; cette solution reprenait et intensifiait un mécanisme de transformation économique rurale qui avait déjà prospéré sous les colonialismes tardifs (ce qui n'était pas le cas pour le modèle des entreprises parastatales, car l'ingérence directe des États coloniaux dans l'agriculture était restée restreinte).²¹³ Dans beaucoup de cas, la

²¹² Emmanuel K. Akyeampong, « African Socialism, Or, the Search for an Indigenous Model of Economic Development? », *Economic History of Developing Regions* 33(1), 2018, pp. 69–87; Richard Banegas, *La démocratie à pas de caméléon: Transition et imaginaires politiques au Bénin* (Paris : Karthala, 2003), pp. 43–63.

²¹³ Voir, p.ex., Monica M. van Beusekom, *Negotiating Development. African Farmers and Colonial Experts at the Office du Niger 1920–1960* (Portsmouth/NH : Heinemann, 2002).

réalité postcoloniale combinait en même temps les deux systèmes de réorganisation.²¹⁴

L'impact des expériences parastatales dans le secteur rural des États africains pendant les années 1960 et 1970 est jusqu'ici resté sans analyse dans beaucoup de cas, et là où cette analyse existe, elle se présente plutôt sous forme de discussions sociologiques ou d'études de développement.²¹⁵ L'interprétation de la dimension historique de l'expérience manque largement jusqu'à présent. Cet état de la recherche est notamment décevant au vu de l'importance considérable du contexte parastatal pour notre compréhension du changement de la vie rurale et du contact des populations rurales avec les programmes de développement de nouveaux États-nations dont elles se retrouvaient comme citoyens.²¹⁶ L'interprétation de l'expérience parastatale ouvre pour cette raison la porte à une histoire du travail et une histoire sociale promettant de riches perspectives. Pourtant, l'étude de l'employé ou du travailleur de ces entreprises en perspective historique reste souvent à accomplir et c'est aussi le cas pour les potentiels en perspectives genrées. Pour certains cas de nouveaux États-nations où un débat sur le phénomène parastatal existe à un certain degré, l'intérêt de la recherche pour les employés des entreprises publiques est resté confiné à une discussion fort théorique qui favorisait par ailleurs des secteurs en dehors de la production rurale, et était menée par des sociologues dans une vision concentrée sur la situation contemporaine de leurs auteurs. L'exemple le plus fameux de ce type est le débat, pour le contexte postcolonial zambien des années 1970 et 1980, du travailleur parastatal comme représentant, potentiel, d'une « aristocratie du travail ».²¹⁷

²¹⁴ John Nellis, *Public Enterprises in Sub-Saharan Africa* (Washington DC : The World Bank, 1986).

²¹⁵ Alexander Keese et Marie Huber, 'Introduction : State enterprises in Africa: a postcolonial history', *Zeitschrift für Unternehmensgeschichte/Journal of Business History* 67(2), 2022, pp. 167–187.

²¹⁶ Pour la discussion de la citoyenneté, l'accent est notamment mis sur les discussions lors de la décolonisation, sans effectivement discuter les effets et les enjeux postindépendance ; voir pour un exemple fameux avec beaucoup de limitations, Frederick Cooper, *Citizenship between Empire and Nation : Remaking France and French Africa, 1945–1960* (Princeton : Princeton University Press, 2014).

²¹⁷ Ben Turok, « Control in the Parastatal Sector of Zambia », *Journal of Modern African Studies* 19(3), 1981, pp. 421–445.

Dans ma discussion proposée ici, je voudrais privilégier une perspective différente, comparative, entre deux contextes qui, pour différentes raisons, offrent déjà une base d'analyse de discussion historique récente. Dans ces deux contextes, il y a plusieurs études de qualité, mais les différentes perspectives d'analyse, les études de cas concrets et les potentiels, notamment des recherches archivistiques ne sont en rien épuisés. Il s'agit dans mon analyse des cas du Ghana postcolonial sous le régime de Kwame Nkrumah (1957–66), ensuite sous le National Liberation Committee (1966–69), et sous le gouvernement démocratique de Kofi Busia (1969–72), ce dernier étant balayé en début 1972 par le coup d'État d'Ignatius Acheampong ; et du cas de la Côte d'Ivoire dans les deux décennies du « miracle ivoirien » sous Félix Houphouët-Boigny, de 1960 à la fin des années 1970. La chronologie proposée ici finira donc, pour le cas ivoirien, après les premiers vingt ans de son existence, dans une ambiance fortement bouleversée de crise économique massive et généralisée, alors que dans le cas ghanéen, le déclin du secteur cacaoyer et la crise des stratégies de production initiées par le régime nkrumahiste, étaient déjà manifestes vers 1972, bien avant la crise économique qui secoua bientôt les autres parties de l'Afrique de l'Ouest. La comparaison entre les sociétés ivoirienne et ghanéenne dans la phase immédiate suivant les indépendances s'avère maintenant presque « classique », devenue attractive par la rivalité rhétorique entre Nkrumah et Houphouët-Boigny. Elle était discutée très tôt, de manière systématique, par le sociologue Immanuel Wallerstein au début des années 1960 ; pour une reprise de la réflexion, elle offre néanmoins des perspectives prometteuses.²¹⁸ Elisa Prosperetti a récemment insisté sur l'historicité de ce contraste (du *West African Wager*) et sur sa nature inspirante.²¹⁹ Cette historienne s'intéresse notamment aux expériences dans le secteur de l'éducation (et de ses élèves et audiences), et dans une autre approche comparative portant sur les exemples ghanéen et ivoirien, Claire Nicolas, pour les questions de la jeunesse et du

²¹⁸ Immanuel Wallerstein, *The Road to Independence : Ghana and the Ivory Coast*, Paris, Mouton, 1964.

²¹⁹ Elisa Prosperetti, « The Hidden History of the West African Wager: Or, How Comparison with Ghana Made Côte d'Ivoire », *History in Africa* 45, pp. 29–57.

sport, notamment féminins, évoque également les questions d'un cadre analytique de comparaison.²²⁰ Ma présentation essaiera pour la première fois de proposer une analyse comparative sur la base d'une histoire sociale des entreprises rurales parastatales.

Rouvrir le débat sur les sources archivistiques innovatrices au niveau de la région et des ministères postcoloniaux

Au niveau de la méthodologie, ma discussion comparative espère au même moment développer un argument basé sur l'importance de nouvelles recherches archivistiques dans des archives postcoloniales jusqu'ici peu fréquentées ; elle insiste aussi sur les potentiels des archives administratives incluant pour les périodes qui sont plus difficiles d'accès.²²¹ Dans un article récent, Edwina Ashie-Nikoi formulait ses réserves face aux archives officielles, alertant contre ses limites et appelant à une utilisation préférentielle d'archives communautaires et de collections privées.²²² Toutefois, alors la création d'archives communautaires comme il est Likpé maintenant dans l'Oti Region du Ghana pourrait constituer une voie intéressante pour des communautés locales de garder la mémoire d'un certain passé pour les historiens. L'importance de ce type de collection est relative dans un contexte où un centre des archives régionales se révélait être le plus confortable du Ghana et de l'Afrique de l'Ouest notamment la section du Public Records and Archives Administration Department (PRAAD) ou des archives nationales du Ghana, à Ho. Au lieu de chercher des alternatives bien difficiles d'accès, car soumises à un tri antérieur des documents par les intéressés dans la communauté, les archives administratives régionales sont dans le cas ghanéen une importante ressource à mieux exploiter. Bien qu'il soit vrai en principe que certaines sections du PRAAD ont trouvé une meilleure analyse, l'importance de ces possibilités de recherche réside dans la création d'une future historiographie avec des

²²⁰ Claire Nicolas, *Une si longue course : Sport, genre et citoyenneté au Ghana et en Côte d'Ivoire (années 1900–1970)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2024.

²²¹ Voir l'argument dans Stephen Ellis, « Writing histories of contemporary Africa », *Journal of African History* 43(1): 1–26.

²²² Edwina D. Ashie-Nikoi, « Out of the ashes: rethinking loss in the African archive », *Social Dynamics*, 2024, DOI : 10.1080/02533952.2024.2327248

interprétations locales pour les décennies après l'indépendance ghanéenne en 1957. Dans le cas de la Volta Region, ce manque d'utilisation des archives régionales est assez frappant.²²³

Au même moment, et notamment pour le cas ivoirien, cette étude s'inscrit dans une logique d'insister sur l'accessibilité d'archives de services postcoloniaux devenues des « archives mortes » dans les administrations actuelles. Pour certains secteurs de recherche, comme l'a discuté Guessan Kouadio pour la difficulté de produire une histoire des relations internationales de la Côte d'Ivoire sur la base des archives diplomatiques, gardées au sein du Ministère des Affaires Etrangères à Abidjan, la consultation de ces archives se heurte au refus des autorités compétentes d'accepter l'intérêt historique de correspondance dont le secret perd son sens après certaines périodes.²²⁴ Toutefois, d'autres cas sont caractérisés par un pessimisme sans fondement : c'est effectivement problématique pour l'étude des questions d'histoire agraire sur la base des fonds d'archives mortes tenues par le Ministère de l'Agriculture ivoirien. Mamadou Yeo a mis l'accent sur l'inaccessibilité complète des fonds ministériels, mais cette observation serait à qualifier.²²⁵ Dans le cas des archives de ce ministère, l'habituel « pessimisme sur les archives postcoloniales africaines » selon Nana Osei-Opare²²⁶, n'est pas justifié ; l'accès à ces archives, même dans l'absence d'inventaires actualisées, est effectivement possible ; la même observation s'applique pour certains services régionaux de l'Agriculture, comme à Dabou. Les démonstrations que cet article souhaite faire suivent d'autres initiatives importantes, par exemple de la part de Louise Barré pour les archives juridiques et de l'état-civil, ou par Claire Nicolas dans les archives du Ministère de la Jeunesse et des Sports.²²⁷ De cette manière, au-delà de l'analyse

²²³ Voir la discussion récente dans Alexander Keese, « What's in a Regime Change ? Analysing the Social History of Transformation in a "Problematic Region": The Southern Volta Region, 1966–1972 », *Ghana Studies* 27, 2024, pp. 52–72, 56–58.

²²⁴ Guessan Kouadio sur les archives du Ministère des Affaires Etrangères

²²⁵ Mamadou Yeo, « La culture du soja en Côte d'Ivoire : Des premiers essais d'introduction au premier Projet Soja (1968–1979) », *Regards croisés Afrique-Europe* 1, 2021, pp. 73–98, 78.

²²⁶ Nana Osei-Opare, « If you trouble a hungry snake, you will force it to bite you': Rethinking Postcolonial African Archival Pessimism, Worker Discontent, and Petition Writing in Ghana, 1957–66 », *Journal of African History* 62, no. 1 (2021): 59–78, 63–65.

²²⁷ Louise Barré, « 'Mettre son nom' : revendications familiales au sein de procédures d'identification' (Côte d'Ivoire 1950–1970) », *Genèses* 112, 2018, pp. 12–36, 16 ; Nicolas, *Course*.

méticuleuse de dossiers d'archives sur un contexte et ses effets en histoire sociale, peu connus, il est un but principal de mes arguments de rappeler l'importance future des archives postcoloniales en Afrique de l'Ouest, ressources qui ne trouvent pas actuellement des initiatives à la hauteur de leur importance. Cette analyse militera pour leur utilisation plus consistante.

Les entreprises parastatales rurales au Ghana et en Côte d'Ivoire : un modèle de succès pour les travailleurs, malgré tout ?

En cherchant une perspective historique sur les entreprises parastatales rurales, leurs employés et travailleurs, la catégorie du « succès » des entreprises et de leurs communautés reste naturellement très relative. Dans les deux économies en question, le secteur agricole principal d'exportation, le cacao dans le cas ghanéen, le cacao et le café dans le cas ivoirien, n'était pas directement touché par la logique parastatale, bien que d'autres entreprises de ce type pouvait donner, parfois de manière imposée, leur soutien aux coopératives et aux planteurs.²²⁸ En général, pour le Ghana sous Nkrumah et pour la Côte d'Ivoire, les nouvelles approches parastatales étaient dans une perspective de diversification : il s'agissait d'un renforcement de l'économie agraire à travers l'expansion de produits complémentaires, et dans certains cas, l'expérience était même transitoire.²²⁹ L'initiative ghanéenne depuis 1962, célébrée à ses débuts comme stratégie majeure et vue comme essentielle par la propagande nkrumahiste à l'égard de la transformation sociétale, était déjà sous pression quatre ans après, au moment de la prise de pouvoir à Accra du National Libération Council, en février 1966. Le gouvernement démocratique de Kofi Busia, au pouvoir de 1969 à 1972, jugeait la solution parastatale comme moins prioritaire. Ainsi, les années de 1966 à 1972 étaient caractérisées par la lente disparition de ces structures dans le

²²⁸ Gareth Austin, *Labour, Land and Capital in Ghana : From Slavery to Free Labour in Asante, 1807–1956* (Rochester/NY : University of Rochester Press – Woodbridge : Boydell & Brewer, 2005), p. 279 ; Dwayne Woods, 'The Politics of Organising the Countryside: Rural Cooperatives in Côte d'Ivoire', *Journal of Modern African Studies* 37(3), 1999, pp. 489–506, 497–498.

²²⁹ Nana Osei-Opare a montré les complexités de la caractérisation politique concernant le type d'organisation de l'économie sous le régime de Nkrumah ; les éléments étaient divergents, voire contradictoires. Voir Nana Osei-Opare, 'Ghana and Nkrumah Revisited: Lenin, State Capitalism, and Black Marxist Orbits', *Comparative Studies in Society and History* 2023, pp. 1–23, 18–19.

contexte ghanéen. Elles restaient cependant un élément de mémoire important, prenant parfois presque la dimension d'un lieu de mémoire. Son poids se fait sentir de manière encore croissante dans un contexte plus récent, dominé par la redécouverte dans la société ghanéenne de la figure du « père-fondateur de la nation » ; ainsi, un projet principal du régime – *Nkrumah's state farms* – entrait pleinement dans cette trajectoire de redécouverte.²³⁰

La même conjoncture est également importante pour le cas ivoirien, où la redécouverte de Félix Houphouët-Boigny comme père-fondateur créait également un climat de nouvelles interprétations et de nostalgie ; pourtant, cette tendance semble plutôt viser la réalité d'une paix sociale assez vaste caractérisant les décennies du régime, et non tant les projets publics d'encadrement du secteur rural. Différemment du cas ghanéen, l'enthousiasme pour les années de stabilité politique et sociétale dans les premières décennies après l'indépendance n'a pas encore créé de base mémorielle portant spécifiquement sur les entreprises parastatales, une base mémorielle au sein de laquelle les témoignages seraient décidément positifs, et qui feraient l'éloge de leurs programmes. Les travaux de Lassina Yeo sur la SODERIZ, travaux pionniers, sont significatifs à cet égard.²³¹

Pour le contexte ghanéen, la présence de nouvelles études portant sur les « fermes d'État » a aidé à donner des impressions plus détaillées. Ces structures étaient créées par le régime de Nkrumah à partir de 1962. Au début de l'initiative, elles étaient souvent d'un caractère expérimental, mélangeant une spécialisation sur certains produits d'importance dans la région en question avec des tentatives d'introduire de nouvelles plantes surtout de subsistance.²³² Vers fin 1965, le nombre de ces structures qui avaient toujours des équipes de gestion, dans la logique d'une entreprise parastatale, et qui dépendaient d'une organisation supérieure d'encadrement

²³⁰ Jeffrey Ahlman, *Ghana: A Political and Social History*, London: Zed Books, 2023.

²³¹ Lassina Songfalo Yeo, *L'histoire d'une société rizicole en Côte d'Ivoire : le cas de la société de développement de la riziculture Soderiz de 1970-1977*, Saint-Denis, Edilivre, 2015.

²³² Pour la question plus vaste du développement au Ghana, voir aussi Kate Skinner, 'Who Knew the Minds of the People ? Specialist Knowledge and Developmentalist Authoritarianism in Postcolonial Ghana', *Journal of Imperial and Commonwealth History* 39(2), 2011, pp. 297-323 ; Alice Wiemers, *Village Work : Development and Rural Statecraft in Twentieth-Century Ghana* (Athens/OH : Ohio University Press, 2021).

nationale, la *State Farms Corporation*, surpassait les cent unités sur le territoire ghanéen ; pourtant, le modèle de gestion n'était jamais aussi centralisateur comme dans certaines initiatives parastatales en Côte d'Ivoire dont la superficie de cultivation était par ailleurs majeure.

La propriété foncière sous gestion des entreprises était constituée par des réquisitions de terrains dans les différentes régions d'activité. Dans la théorie, la perte de propriété foncière pour les individus et les petites collectivités devait être équilibrée par l'offre de positions de travail par l'entreprise ; les emplois étaient censés être prioritaires ou même obligatoires, pour les populations de la région. Leur existence peut être combinée, éventuellement (surtout dans le cas ivoirien), avec des indemnisations. La réalité de la mise en place était fréquemment moins claire : d'un côté, il y avait des immigrants d'autres régions qui cherchaient activement du travail dans les entreprises parastatales ; de l'autre, existaient de nombreuses plaintes formulées par les paysans et les travailleurs ruraux locaux, d'origine de la région en question, qui demandaient l'intervention de l'État pour les protéger des mesures arbitraires de la part des entreprises. Dans certains cas, les administrateurs des districts, jaloux de leurs prérogatives qui étaient limitées sur le terrain des entreprises, apparaissaient comme les avocats des causes de ces plaignants, demandant un meilleur quotidien social pour les ressortissants de leurs districts soumis au travail dans les entreprises.²³³ A partir de 1966, les chemins de ces structures dans les deux pays voisins commençaient à diverger : l'avenir des entreprises parastatales ghanéennes se voyait intégré comme enjeu dans un débat qui était fortement conditionné par les demandes foncières d'individus et de représentants des communautés. Avec la chute du régime nkrumahiste, ces derniers réclamaient une rectification des décisions faites dans les quatre ans antérieurs.

Keri Lambert a offert des analyses discutant la dépendance des modèles d'organisation dans les entreprises rurales ghanéennes, utilisant pour son interprétation le prisme de la Guerre froide. Dans un panorama qui inclut des observations provenant de différentes

²³³ Public Records and Archives Administration Department, Ho Branch, Ghana (PRAAD (Ho)), KE/2/223, J.G. Bodzo, Administrateur de district d'Akatsi, au directeur de l'Akatsi State Farm, *Destruction of Maize at Akatsi Anyixeme* (n° MA.4/30), 21 mai 1963

régions ghanéennes pendant les années 1960, et dans une étude qui propose effectivement ses interprétations sur base des entreprises localisées dans la Western Region, une région bien moins étudiée, elle discute jusqu'à quel point les influences étasuniennes et celles exercées par les coopérants des pays des États de l'Est tenaient un rôle dans l'expérience.²³⁴ Le résultat était complexe, et il était encore compliqué par le fait de la coopération israélienne, facteur important dans la politique agraire ghanéenne comme dans laquelle d'autres États ouest-africains incluant la Côte d'Ivoire. Dans le processus d'installation des fermes d'État au Ghana, les coopérants israéliens proposaient l'utilisation de formes d'obligations de travail qui ne trouvaient finalement pas le soutien de l'administration ghanéenne, méfiante envers un modèle qui imposait même trop de contraintes et risquait d'antagoniser les populations rurales.²³⁵

Généralement, la création des entreprises parastatales ghanéennes dans le secteur rural s'inscrivait dans une logique de « modernisation » vécue individuellement et collectivement. Sur la base d'un nombre impressionnant d'entretiens avec d'anciens employés des fermes d'État, Sarah Kunkel a essayé de comprendre les opinions d'anciens employés sur cette expérience modernisatrice dans les entreprises de différentes régions ; effectivement, ses interlocutrices et interlocuteurs parlent avant tout de leur satisfaction d'avoir profité d'un entraînement professionnel « moderne ». Dans ce contexte, le contact intensifié avec les potentiels de la mécanisation et dans l'utilisation des machines agricoles était important au sein de ces récits.²³⁶ Les témoignages soulignent l'opportunité d'accumuler du savoir-faire, par exemple, par la capacité acquise de conduire des tracteurs. Cette discussion inclut beaucoup de voix et est fort intéressante.²³⁷ Au même moment, il faudrait se poser la question

²³⁴ Keri Lambert, « It's All Work and Happiness on the Farms': Agricultural Development between the Blocs in Nkrumah's Ghana », *Journal of African History* 60(1), 2019, pp. 25–44.

²³⁵ PRAAD (Ho), KE/2/223, Service Général d'Agriculture, Kpeve, à l'Administrateur de District d'Avenor, *District Commissioner's Visit to Akatsi State Farm* (n° BO10/SF3/11), 21 mai 1962, p. 2.

²³⁶ L'importance modernisatrice des nouvelles carrières des conducteurs de tracteurs est discutée pour le cas zambien dans l'étude d'Andrew Bowman, 'Mass Production or Production by the Masses ? Tractors, Cooperatives, and the Rural Development on Post-Independence Zambia', *Journal of African History* 52(2), 2011, pp. 201–221.

²³⁷ Sarah Kunkel, 'Modernising the village : State farms, agricultural development, and nation-building in 1960s Ghana', *Zeitschrift für Unternehmensgeschichte* 67(2), 2022, pp. 219–244.

jusqu'à quel point elle ne privilégie pas néanmoins la perspective de certaines figures de l'élite du monde rural parastatal : les ingénieurs et les travailleurs, particulièrement spécialisés dans l'utilisation des machines. Il est par ailleurs intéressant d'observer qu'au moment des conflits au sein des entreprises – entre les membres de ces groupes privilégiés et d'autres employés ; entre les ingénieurs et les travailleurs spécialisés et l'administration des entreprises. Ces personnes étaient souvent la cible de critiques et d'attaques, voire de processus disciplinaires et d'interventions de la hiérarchie.²³⁸ Dans ce sens, il reste important d'élaborer plus sur les distinctions et le degré d'engagement de différents postes. Aussi, alors que Sarah Kunkel mène son analyse de témoignage dans une perspective d'identifier des expériences genrées, on pourrait sans doute élargir l'analyse par cette voie.²³⁹

L'expérience ivoirienne commençait dans la même période comme l'installation des *state farms* au Ghana, par la création d'entreprises parastatales dans différents secteurs agraires au début des années 1960. Elle entre dans la logique des trajectoires « de modernisation » décrites par Abou Bamba pour d'autres secteurs de la vie socioéconomique du pays²⁴⁰ ; le langage utilisé par le régime d'Houphouët-Boigny était différent du style ghanéen-nkrumahiste, car il insistait bien moins sur l'élément de réforme agraire caché derrière la confiscation des terrains nécessaires à la création des entreprises. Toutefois, les logiques principales de fonctionnement et d'expérience d'histoire sociale et du travail s'avèrent analogues dans leur pratique. La confiscation de terrains, précondition de la création de ces structures, venait ainsi avec des promesses de postes de travail pour les paysans propriétaires terriens. Pourtant, les propositions d'emploi étaient moins concrètes. Bien que, dans certains secteurs critiques de production agricole en Côte d'Ivoire, comme ceux des produits palmiers ou rizicoles, l'expropriation foncière partielle en faveur des structures parastatales puisse affecter

²³⁸ PRAAD (Ho), KE/2/223, J.G. Bodzo, *Report of a Committee of Enquiry to Probe into the Allegations made by Mr. Thomas Ahiabu, a Driver of Akatsi State Farm, against Mr. E.A. Amankwa, Senior Technical Officer and Mr. E.A. Wemah, Technical Supervisor of the State Farm on the 7th of June, 1963.* (sans numéro), sans date, pp. 1–2.

²³⁹ Kunkel, 'Modernising', pp. 236–237.

²⁴⁰ Abou Bamba, *African Miracle, African Mirage: Transnational Politics and the Paradox of Modernization in Ivory Coast* (Athens/OH: Ohio University Press, 2016).

des paysans très spécialisés, cette stratégie de création d'entreprises rurales ne comptait pas nécessairement sur ces connaissances individuelles ou familiales. L'analyse proposée dans cet article donnera des impressions de la pratique motivant les protestations de ces paysans. Dans certains cas, comme celui de la riziculture au nord de la Côte d'Ivoire, l'intervention de l'État postcolonial arrivait par ailleurs dans plusieurs étapes. Cette approche s'exprimait d'abord par des pressions exercées auprès des cultivateurs « traditionnels » d'accepter des ressources à priori utiles pour une exploitation plus efficace, et elle continuait ensuite par la création de l'entreprise parastatale pour le secteur du riz, la SODERIZ, en 1970.²⁴¹ Pour le cas de la SODEPALM, qui est au centre de mon interprétation pour la Côte d'Ivoire, on peut également constater l'existence de différentes phases d'expansion et d'intensité d'intervention, bien que l'activité de l'entreprise commence relativement au début des années 1960.

Les entreprises rurales parastatales ivoiriennes trouvaient le soutien des missions de coopération, notamment françaises. Une partie de l'information qui pourrait être mobilisée pour l'analyse historique de l'expérience de leurs employés peut être contrastée avec les données présentées dans les rapports de mission. La coopération française de l'ORSTOM était un élément important de cette perspective : dans l'absence de travaux historiques sur les entreprises parastatales rurales ivoiriennes, en dehors de l'étude de Yeo sur la SODERIZ, les analyses comme celle d'Anne-Marie Pillet-Schwartz sur la SODEPALM restent les contributions principales de référence.²⁴² Cette auteure, interprétant la vie interne de l'entreprise de la perspective de la sociologue qui accompagnait une phase de l'existence de l'entreprise du secteur palmier, essaie effectivement de mesurer les commentaires de ses employés. L'effort donne des impressions utiles aux lecteurs de l'étude de Pillet-Schwartz, sans que la qualité des témoignages – dont aucun exemple ou extrait n'ait fourni aux lectrices et lecteurs

²⁴¹ Voir aussi Mamadou Yeo, « La culture du soja en Côte d'Ivoire : Des premiers essais d'introduction au premier Projet Soja (1968–1979) », *Regards croisés Afrique-Europe* 1, 2021, pp. 73–98.

²⁴² Anne-Marie Pillet-Schwartz, *Capitalisme d'état et développement rural en Côte d'Ivoire : La Société pour le Développement et l'Exploitation du Palmier à Huile en pays ébrié*, Thèse de doctorat non publiée, Université Paris I, 1973.

en annexe – soit comparable aux entretiens oraux menés au Ghana par Sarah Kunkel et Keri Lambert. En général, les études sociologiques accompagnent l'effort de l'État sans l'historiser ; elles sont par ailleurs fortement influencées par les conjonctures historiques d'interprétation macroéconomique. De cette manière, ces études étaient plus ou moins chaleureuses dans leur discussion du concept parastatal, alors que la réputation du projet se dégradait à la fin du boom économique ivoirien. Avec l'intervention du FMI et les programmes d'ajustement structurel en Côte d'Ivoire qui caractérisaient sa vie sociale et économique pendant les années 1980, la vision du secteur rural public comme anachronisme coûteux explique la disparition d'études sociologiques de qualité analytique, sans que les historiens aient pris la relève de ces discussions antérieures.²⁴³

Malgré les grandes avancées des derniers quinze ans d'analyse historique, avancées qui s'expriment par rapport à l'étude des stratégies de l'État houphouëtiste des années 1960 d'obtenir le soutien de ses citoyens, ces recherches restent pour l'instant notamment confinées soit au contexte ivoirien urbain, soit à une discussion, normalement superficielle, des structures paysannes de production de cacao et de café, qui ne sont pas directement intégrées dans la logique parastatale.²⁴⁴ Il n'est pas clarifié dans ces observations s'il existait un sentiment de participation à la « modernisation » (ce sentiment ayant été si fréquemment commenté comme facteur dans le cas ghanéen, au moins dans l'analyse du contenu des entretiens) qui était associé, par les individus concernés par l'expérience, avec un « effet positif » des entreprises parastatales. Dans des contextes analogues, comme au Bénin, l'analyse historique de l'identification et de la perception des entreprises est plus facile à effectuer, grâce à l'accès à des pétitions tardives qui exprimaient l'opposition locale dirigée contre l'élimination de ces entreprises, menacées par l'impact de l'ajustement structurel. Par le recours à ces sources, nous avons une ample impression des argumentaires identifiant cette forme d'organisation rurale parastatale avec une adaptation

²⁴³ Bernard Contamin et Yves-André Fauré, *La bataille des entreprises publiques en Côte d'Ivoire : L'histoire d'un ajustement interne*, Paris, Karthala – ORSTOM, 1990.

²⁴⁴ David A. Chappell, « The Nation as Frontier : Ethnicity and Clientelism in Ivorian History », *International Journal of African Historical Studies* 22(4), 1989, pp. 671–696.

à des « critères modernes » de travail.²⁴⁵ Le degré d'identification avec les entreprises parastatales, pour les différentes périodes de leur existence, n'a pas été analysé jusqu'ici pour le contexte ivoirien des années 1980.

Un dernier point à discuter dans une vision comparée serait celui de l'implication des questions de migration et d'intégration des migrants dans la logique parastatale. En principe, les logiques et promesses tant ghanéennes qu'ivoiriennes devaient éviter une telle intégration pour le secteur parastatal : les nouvelles entreprises rurales de ce type devaient donner une préférence aux résidents locaux, et surtout à ceux ayant été frappés par l'impact des confiscations foncières. Au vu des documents archivistiques à analyser sur ces questions, il est manifeste que des « étrangers » travaillaient dans les entreprises rurales parastatales, et cela dans une quantité qui semble plutôt considérable. Cette observation invite la question, plus fondamentale, du contraste entre les stratégies face à la migration et aux migrants, qui menaient à des pratiques fort distinctes pour le régime ivoirien d'Houphouët-Boigny et le gouvernement ghanéen de Kofi Busia notamment : alors que le régime ivoirien tolérait, bien que de manière parfois ambivalente, l'immigration provenant des États voisins du nord en Côte d'Ivoire et leur intégration dans de nombreux contextes ruraux, les autorités ghanéennes décrétaient une politique hostile contre « les étrangers » vivant sur le territoire ghanéen, ouvrant la voie de la déportation entre 1969 et 1972.²⁴⁶ La participation de « l'étranger » au privilège d'exercer un travail dans les secteurs parastataux, vus comme dynamiques et « de modernisation », était ainsi intimement liée aux questionnements xénophobes et aux positionnements hostiles. Au moment des phases les plus intenses

²⁴⁵ Alexander Keese, « A social history of parastatal employees in Southern Benin, 1989–1990 : contesting decline and unemployment during 'Africa's second democratization », *International Labour and Working Class History* 98, 2020, pp. 77–98 ; Giovanni Tonolo, 'Oil palm development in Dahomey/Benin : A socio-environmental history (1894–1978)' (these de doctorat non publiée, Institut Universitaire Européen à Florence, 2024).

²⁴⁶ Jean-Philippe Colin, Georges Kouamé, and Débénoun Soro, « Outside the autochthon – migrant configuration: access to land, land conflicts and inter-ethnic relationships in a former pioneer area of lower Côte d'Ivoire », *Journal of Modern African Studies* 45(1), 2007, pp. 33–59; Daouda Gary-Toukara, *Migrants soudanais/maliens et conscience ivoirienne: Les étrangers en Côte d'Ivoire (1903–1980)*, Paris, Harmattan, 2008 ; Nana Osei Quarshie, « L'expulsion en masse comme outil d'exclusion intérieure: Raids de police et emprisonnement des migrants d'Afrique occidentale au Ghana (1969–1974) », in Frédéric Le Marcis et Marie Morelle (dirs.), *L'Afrique en prisons*, Lyon, ENS Éditions, 2022, pp. 259–275.

en termes d'hostilités, la permission de travailler pour l'entreprise rurale parastatale pouvait se transformer dans une question brûlante, parfois – car cette appartenance pouvait donner une protection face à la violence et notamment à la possible expulsion – même « de vie ou mort ».

Résister ou s'adapter ? Deux exemples d'intégration (parfois forcée) dans la logique parastatale : les « fermes de l'État » de la Volta Region ghanéenne et la SODEPALM, entreprise parastatale au sud et sud-est de la Côte d'Ivoire

Entre les exemples qui permettent une meilleure compréhension de l'impact qu'avait l'histoire des entreprises rurales parastatales, je choisis les entreprises de la Volta Region ghanéenne, notamment celles situées à Akatsi, Owahu, Kpeve, Afife et Torkpo-Tadzewu,²⁴⁷ et l'entreprise parastatale de la SODEPALM dans le sud et sud-est ivoirien avec de nombreux centres de production.²⁴⁸ Les deux cas – bien qu'éloignés géographiquement, le cas de la Volta Region étant situé proche de la frontière togolaise – offrent des problèmes similaires en termes de confiscation des terres ; sur le plan pratique de la recherche, les deux présentent des possibilités archivistiques difficiles au premier point de vue, mais spectaculaires au deuxième regard. Pour la SODEPALM, les archives du ministère de l'Agriculture ivoirien permettent de construire des analyses ponctuelles mais fort intéressantes ; pour les entreprises rurales parastatales de la Volta Region ghanéenne, les Archives Régionales à Ho (PRAAD (Ho)) constituent même une collection de sources primaires spectaculaire, incluant plusieurs cartons sur la base de l'inspection rurale de ces entreprises et de son interaction avec l'administration locale de la région.

Dans le cas ghanéen étudié dans cet article, la résistance rurale contre l'organisation parastatale s'exprimait de plusieurs manières. Alors qu'une partie des habitants ayant été concernés par les confiscations des terres protestaient vivement, entre 1962 et le

²⁴⁷ Pour la région et son changement social entre 1957 et 1972, voir Paul Nugent, *Boundaries, Communities and State-Making in West Africa: The Centrality of the Margins*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019.

²⁴⁸ Victor Amagou et Gérard Louis Gleizes, « Le groupe SODEPALM et l'agro-industrie du palmier à huile en Côte-d'Ivoire », *Economies et Sociétés : Série Progrès en agriculture* 9(9-10), 1975, pp. 1485–1524 ; Pillet-Schwartz, 'Capitalisme d'état'.

début de 1966, visant dans leurs plaintes l'absence d'opportunités de travail sur les « fermes », d'autres déploraient le caractère contraignant de leur mise au service pour l'entreprise, et certains de ces travailleurs prenaient même la fuite. Cette contradiction semble caractériser toute la première phase de l'expérience du travail dans le contexte parastatal sous le régime de Nkrumah. Au même moment, des formes de comportements qu'on pourrait – dans une logique de comportements subalternes – comprendre comme étant du registre de la résistance passive, régnaient tant à Akatsi comme à Owahu. Les inspecteurs de la Ghana State Farm Corporation essayaient activement de dénoncer les vols, fréquents dans le quotidien des entreprises, comme comportements antinationaux et de sabotage contre le projet de l'État-nation.²⁴⁹ Les travailleurs semblent être peu impressionnés par cette rhétorique dramatisante. En revanche, le mécontentement de ces mêmes travailleurs et employés avec leurs conditions de recrutement et d'activité est visible dans un nombre substantiel de cas, et ce vol des ressources peut être interprété comme forme de proteste par d'autres méthodes et moyens.²⁵⁰

L'autre type de mécontentement, concernant les confiscations antérieures à la création de différentes fermes d'État, est probablement bien plus important comme phénomène que ce qui apparaît dans son interprétation habituelle. Encore dans la recherche récente, la période du National Liberation Committee ghanéen depuis février 1966 est souvent présentée comme phase du retour de fausses forces « traditionnelles », de « chefs traditionnels » ayant perdu toute leur autorité sous le régime de Nkrumah, qui essaient de manipuler la nouvelle élite de l'état postnkrumahiste pour reconquérir leurs privilèges perdus.²⁵¹ Les débats à partir de 1966 autour des effets de la confiscation des terres par le régime antérieur ne confirment cependant pas cette hypothèse. Avec certains « chefs traditionnels » qui apparaissent

²⁴⁹ PRAAD (Ho), KE/2/223, J.G. Bodzo au Chef de Division d'Agriculture, Volta Region, à Kpeve, *District Commissioner's Visit to Akatsi State Farm*, 4 décembre 1962.

²⁵⁰ PRAAD (Ho), KE/2/223, J.G. Bodzo au Technicien principal, au directeur et aux assistants agricoles d'Akatsi State Farm, *Retrenchment of Labourers – Akatsi Sta-te Farm*. (n° MA.4/16), 26 octobre 1962.

²⁵¹ Voir Richard Rathbone, *Nkrumah and the Chiefs : The Politics of Chieftaincy in Ghana 1951–60*, Oxford : James Currey – Accra : F. Reimer – Athens, OH : Ohio University Press, 2000.

effectivement comme plaignants, on trouve également des individus opérant à titre privé dans leurs initiatives, s'agissant de personnes qui avaient perdu leurs possessions foncières entre 1962 et 1966 sans avoir reçu les compensations initialement promises.²⁵² Ce fait semble indiquer qu'au lieu de faire internaliser l'identification nationale par les projets parastataux, les résistances et les mécontentements l'emportaient largement. Sur le plan de l'expérience de la « modernisation » vécue dans les entreprises, et sans vouloir mettre en doute l'argument formulé par Sarah Kunkel qui reste néanmoins puissant, je proposerais de différencier les visions : il est intéressant que les fonctionnaires de la Ghana State Corporation et les inspecteurs de travail n'insistent jamais sur ce point, qui aurait été, au premier regard, un possible élément précieux pour la propagande du régime. Les discussions portant sur les visites des entreprises dans la Volta Region et sur la participation des inspecteurs et fonctionnaires aux réunions et assemblées du personnel restaient distancées et peu enthousiastes. Cette ambiance indique – avec des inquiétudes plutôt grandes sur les contraintes budgétaires qui pesaient sur l'équipement des entreprises déjà au milieu des années 1960 – une désillusion assez constante des employés, qui se trouve dans un contraste remarquable avec la nostalgie postérieure caractérisant les témoignages et la mémoire récoltés notamment par Sarah Kunkel.²⁵³

Dans le contexte ivoirien, les études de l'histoire sociale de la SODEPALM n'existent pas pour l'instant ; de cette manière, la meilleure analyse, bien que sociologique et peu consciente des processus historiques, reste celle de Schwartz-Pillet. Les documents disponibles dans les Archives du ministère de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire à Abidjan sont de deux types principaux. D'un côté, on trouve les discussions institutionnelles, des autorités principales, de l'entreprise parastatale ; ces documents sont normalement d'un caractère très technique et donnent peu de détails sur l'expérience

²⁵² PRAAD (Ho), VRG/1/165, Torgbe Hude II, Torgbe Dzotsi III, Torgbe Loku III ; Torgbe Ahete II, Hanua Anakpa, Awadada Adifu III, Torgbe Tali II, Torgbe Korba II, to Ghanaian Minister of Agriculture, *Taking Back of Akatsi State Farm Land*. (sans numéro, adressée également au Directeur de la Ferme de l'État à Akatsi et au Directeur de la State Farms Corporation à Accra), 4 mars 1970.

²⁵³ PRAAD (Ho), VRG/1/165, *Adidome Farm Institute – Annual Report for the Year ending 31st December, 1971* (sans numéro), sans date.

des travailleurs.²⁵⁴ Il n'y a pas de rapports d'inspection actuellement à trouver pour la région de la SODEPALM, alors que dans l'avenir, on pourrait espérer consulter des séries plus riches de ce type, qui existent pour l'instant seulement (et de manière non classifiée) pour l'inspection rurale de certains districts ivoiriens au début des années 1980, notamment pour Daloa.²⁵⁵ D'un autre côté, les archives offrent des informations dispersées mais précieuses, qui incluent des contenus de plaintes, processus et questions individuels.

Les premiers, les rapports de gestion, bien qu'étant souvent dans une logique de grandes discussions des capacités économiques, permettent cependant également de comprendre au moins les problèmes spécifiques de l'engagement parastatal. En d'autres mots, ils permettent aux historiens de saisir les difficultés sociales, entre autres dans l'implémentation des projets de logement des travailleurs agricoles de la SODEPALM, en 1966 : il est évident de ces observations que l'entreprise rurale parastatale était censée réagir à un malaise constant des travailleurs et à un échec dans le projet de créer un enthousiasme local autour de l'initiative. Seulement une politique rigoureuse de création de meilleures formes d'habitat pour les travailleurs semblaient pouvoir calmer les esprits.²⁵⁶ En 1977, la situation était discutée comme peu améliorée – les nouveaux quartiers et maisons n'étaient souvent pas construits, et les frustrations restaient vives – et le Ministère de l'Agriculture ivoirien, déjà sous des conditions de fortes difficultés économiques, appelait à la création d'un Fonds social, destiné à financer finalement des infrastructures sociales dans les zones de la SODEPALM.²⁵⁷ Ainsi, les difficultés socioéconomiques sont manifestes pour les travailleurs du secteur palmier parastatal – et cela malgré leur

²⁵⁴ Archives du Ministère de l'Agriculture, Abidjan, Côte d'Ivoire (AMAgr-CIV), 1/0137 (Carton Boîte sur SODEPALM CA. 21 Déc. et 28 Déc.), SODEPALM, *Note sur les créations 1972* (n° 600/531/72), 15 décembre 1972.

²⁵⁵ Voir, par exemple, AMAgr-CIV, *Rapports Daloa 1981/82*, O. Ouattara, Directeur Régional des Statistiques Rurales et des Enquêtes Agricoles à Daloa, *Rapport de Synthèse – Octobre 1982* (sans numéro), 13 novembre 1982.

²⁵⁶ Bibliothèque du Ministère de l'Agriculture, Abidjan, Carton SODEPALM – Dossier de Constitution, SODEPALM, Mission d'action sociale, *Note à l'attention de MM. les membres du Conseil Consultatif de la SODEPALM* (sans numéro), 1^{er} janvier 1966.

²⁵⁷ AMAgr-CIV, 1/0003, Abdoulaye Sawadogo, ministre ivoirien de l'Agriculture, *Projet de Décret portant création d'un Fonds Social – Rapport* (sans numéro), sans date (1969).

statut, officiel, comme employés d'un secteur d'expansion et de priorité publique.

Pour la région de Yassap près de Dabou, les archives donnent un aperçu des conflits de long terme autour de palmeraies locales, qui, à travers l'engagement de la SODEPALM (et de son entreprise-sœur de gestion mixte, la PALMINDUSTRIE), se transforment dans leurs systèmes d'exploitation. Les délégués du quartier de Kromensou, en s'adressant en 1968 au Ministre de l'Économie ivoirien, Abdoulaye Sawadogo, créaient une image de continuités importantes, parlant d'injustices « des autorités » dans une vision qui confond les autorités coloniales, les chefs de village tant sous le régime colonial tardif comme dans la Côte d'Ivoire indépendante, et les fonctionnaires de l'État indépendant. La continuité ainsi créée voit ces « autorités » comme biaisées et corrompues, toujours en faveur des habitants des quartiers voisins, hostiles au bien-être de Kromensou.²⁵⁸ Il est intéressant que la perspective de transformation à cause de la présence de l'intervention parastatale ne trouve aucun lieu dans la réflexion : elle ne semble pas d'importance pour le vécu des pétitionnaires.

Pour 1973, un processus archivistique donne l'aperçu d'un conflit bien distinct, où l'intervention de la SODEPALM et la confiscation des propriétés foncières devient une principale préoccupation pour les propriétaires. La famille du planteur N'Guessan Kouadio du village Anan près de Bingerville déplorait l'intervention de l'entreprise sur un « domaine [qui], depuis cette époque [à 1920] n'a jamais été mis en cause, ni par l'Administration coloniale, ni par les villages environnants, ni par les autorités publiques de la Côte d'Ivoire indépendante ». Après des promesses faites en 1972, en vue d'exclure la propriété caféière de la famille des plans d'expropriation en faveur de la SODEPALM implémentés dans cette zone, et notamment sous condition que les N'Guessan initient eux-mêmes une deuxième spécialisation agricole en produits palmiers, de manière individuelle et privée, l'expérience en 1973 démontrait que l'entreprise pouvait revenir sur ces conditions négociées et

²⁵⁸ AMAgr-CIV, 1/0003, Délégués du Quartier de Kromensou à Yassap, à Abdoulaye Sawadogo (sans numéro), 11 mars 1968.

prendre des mesures très violentes.²⁵⁹ La menace et le rejet des indemnisations dans ce cas concret, apparemment exemplaire, rappellent les procédures choisies au Ghana une décennie auparavant. Malgré le fait que les victimes de telles mesures étaient dans le cas ivoirien dans un environnement et une rhétorique insistant au soutien du planteur indépendant de taille moyenne, l'expulsion et l'expropriation violentes pouvaient créer des expériences amères et des frustrations considérables.

CONCLUSION

L'intrusion parastatale en perspective comparée

Tant en Côte d'Ivoire qu'au Ghana sous Kwame Nkrumah, la constitution de la logique parastatale était fondée sur des mesures d'intervention répressive et d'expropriation foncière notamment. Dans le cas ghanéen, ces mesures créaient un héritage de litiges difficile à résoudre pour le régime politique des six ans suivant le coup d'État de 1966. Effectivement, pendant cette période, les autorités ghanéennes du NLC, puis du gouvernement de Kofi Busia, hésitaient entre l'élimination définitive du principe des « fermes d'État » et la renégociation possible des propriétés foncières, d'un côté, et la transformation des structures dans une logique de coopératives bien moins centralisées, de l'autre. Seulement par la prise de pouvoir du National Redemption Council en 1972, cette ambivalence trouvait sa fin plus drastique : alors que la décision de clore le chapitre des entreprises rurales parastatales n'était pas questionnée, la porte était désormais brutalement fermée aux demandes d'indemnisation et de rétablissement des possessions foncières individuelles et communautaires. À bien d'égards, le régime d'Acheampong sympathisait avec les solutions autoritaires préférées par le système nkrumahiste.

En Côte d'Ivoire, les pressions exercées face aux propriétaires visant la confiscation des terres et leur inclusion dans les cultures industrielles gérées par la SODEPALM provoquaient également des protestations et des résistances. Au lieu de prendre le rôle d'un

²⁵⁹ AMAgr-CIV, 1/0005, N'Guessan Kouadio, père, planteur ; Yao N'Guessan, fils aîné, planteur ; Kouamé J. Baptiste Guessan, Gendarme ; Kan N'Guessan, ouvrier chez S.E.M.E.M. ; N'dri Guessan, planteur (famille Nguessan d'Anan, sp de Bingerville) à Houphouët-Boigny, président de la République, *Mémoire* réitérée d'expropriation de mon domaine foncier où je réside depuis 1920. (sans numéro), 17 avril 1973.

levier de divulgation de la propagande nationale, le mécontentement et les frustrations des travailleurs et des paysans confrontés avec l'entreprise étaient typiques. Dans les concentrations des travailleurs ruraux au service de la compagnie comme employés, comme à Eloka, l'absence d'une infrastructure sociale, promise dans les programmes de l'entreprise lors de sa création, provoquait des difficultés au long des années 1970. Avec la crise économique à la fin de cette décennie, les autorités de l'entreprise perdaient définitivement la capacité de réaction aux demandes sociales – demandes qui n'avaient pas été adressées dans la période antérieure.

Le narratif et la perspective de protestation des mécontents face à la solution parastatale étaient différents entre les cas ghanéen et ivoirien. Au Ghana, la protestation était très fortement concentrée sur les décisions prises par le régime nkrumahiste : les interventions publiques discutées comme « injustices » étaient interprétées comme expression d'abus du régime face à des populations vues comme moins acquises au parti au pouvoir, le Convention People's Party. Dans cette optique, les interventions et les confiscations étaient dénoncées comme actes arbitraires de punition contre les opposants, et, comme dans les cas discutés ici, de possibles « sécessionnistes », désignant de cette manière des éléments qui avaient opposés l'intégration de la Région de la Volta dans l'État ghanéen avant l'indépendance. En revanche, dans le contexte ivoirien, la perception se concentrait beaucoup sur la longue durée des expériences individuelles et familiales. On trouve dans les arguments locaux l'idée des droits acquis pendant la période coloniale, dont l'importance et la base de légitimité étaient prolongés jusqu'à l'État indépendant. Seulement le manque de tact, le manque de sensibilité des cadres de la SODEPALM pour ces acquis aurait été la source du problème. Cette vision montre que, tout au contraire d'un projet de gagner les populations rurales pour la nation, la logique parastatale pouvait souvent créer des oppositions fortes et durables. Une voie d'interprétation importante pourrait viser de contraster ces résistances avec la nostalgie qui semble si évidente dans certaines importantes récoltes d'information orale, questionnant ainsi les narratifs d'enthousiasme et qualifiant certaines réactions contemporaines qui réinterprètent un « passé plus glorieux ».

L'EXCISION CHEZ LES TAGBANA : DYNAMIQUE DE REcul D'UNE PRATIQUE CULTURELLE (XX^e-XXI^e SIÈCLE)

ESSOH Jean-Jacques

*Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africains
Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan/Côte d'Ivoire)*

jjessoh@yahoo.fr

TOURÉ Bohantchin Anne Audrey

*Département d'Histoire
Université Alassane Ouattara (Bouaké/Côte d'Ivoire)
bohantchin1997@gmail.com*

|||||

RÉSUMÉ

Les Tagbana sont un peuple situé au centre-nord de la Côte d'Ivoire. Dans cette communauté, l'excision est perçue comme un rite initiatique essentiel, permettant aux jeunes filles d'accéder aux rôles matrimoniaux et maternels, et constitue un aspect fondamental de leur identité culturelle. Cependant, au fil du temps, les transformations sociales et économiques que la société tagbana a connues ont suscité une prise de conscience croissante des risques et des conséquences de l'excision sur la santé physique, reproductive et psychologique des femmes. Cela a conduit à un recul, voire à une possible abolition de cette pratique culturelle au sein de la communauté Tagbana. Cet article analyse les dynamiques à l'origine du recul de la pratique de l'excision chez les Tagbana. À travers une exploitation critique des sources orales

et écrites ainsi que des publications scientifiques, les résultats révèlent que les transformations socio-économiques, les politiques gouvernementales et les influences extérieures ont joué un rôle déterminant dans la diminution significative de l'excision chez les Tagbana durant l'ère postcoloniale. Ces résultats soulignent l'importance des efforts de sensibilisation et des initiatives communautaires pour protéger les droits des femmes.

Mots-clés : Côte d'Ivoire, Tagbana, Excision, Santé, Régression.

ABSTRACT

The Tagbana are a people located in north-central Côte d'Ivoire. In this community, female circumcision is perceived as an essential initiation rite, enabling young girls to access matrimonial and maternal roles, and constitutes a fundamental aspect of their cultural identity. However, over time, the social and economic transformations that Tagbana society has undergone have led to a growing awareness of the risks and consequences of FGC on women's physical, reproductive and psychological health. This has led to a significant reduction, or even possible abolition, of this cultural practice within the Tagbana community. This article examines the dynamics of this regression by identifying the key factors that have contributed to the decline in female circumcision among the Tagbana. Through critical exploitation of oral, written and printed sources, as well as scientific publications, the results show that socio-economic changes, government policies and external influences are at the root of the considerable reduction in the prevalence of female circumcision among the Tagbana during the post-colonial era. These results underline the importance of awareness-raising efforts and community initiatives to protect women's rights.

Keywords : Côte d'Ivoire, Tagbana, Excision, Health, Regression.

INTRODUCTION

L'historiographie sur les Tagbana, un sous-groupe sénoufo installé dans les régions de Katiola et de Niakaramandougou, au centre-nord de la Côte d'Ivoire, est riche et variée. Elle comprend de nombreux écrits produits par divers auteurs, notamment Tiona Ferdinand Ouattara (1998), Tiègbè Touré (2014), Mamadou Bamba (2014), Eugénie Ouattara (2016), Kiyali Koné (2018), et Nan-Drolou Rachelle Kane (2018). Ces travaux ont exploré différents aspects de l'histoire et de la société des Tagbana, tels que leurs origines, leur installation, ainsi que leur organisation sociale, politique, économique, culturelle et religieuse. Cependant, malgré cette abondance de recherches, la question de l'excision, un élément central pour les Tagbana, a été peu abordée. Ce relatif désintérêt pour un aspect aussi significatif constitue une lacune importante dans les études consacrées à ce peuple. C'est précisément ce domaine encore insuffisamment exploré que cet article se propose d'examiner.

Les mutilations génitales féminines, plus communément appelées excisions, étaient traditionnellement perçues chez les Tagbana comme un rite de passage essentiel pour les jeunes filles, symbolisant leur transition vers l'âge adulte et leur intégration dans la communauté. Cependant, la période postcoloniale a marqué un tournant décisif dans la perception et la pratique de ce rite. En effet, les transformations sociétales, notamment les mutations rurales qu'a connues la société tagbana, ont favorisé une prise de conscience croissante des risques et des conséquences de l'excision sur la santé physique, reproductive et psychologique des femmes. Des influences externes, telles que les politiques de santé publique, les campagnes de sensibilisation menées par des ONG internationales et locales, ainsi que l'évolution des normes socioculturelles, ont également joué un rôle central dans la régression progressive de cette pratique. Cet article se propose d'examiner les dynamiques qui expliquent le recul de la pratique de l'excision chez les Tagbana. La question principale qui oriente cette réflexion est la suivante: comment l'excision, autrefois fortement ancrée dans la culture des Tagbana, connaît-elle un recul progressif du XX^e au XXI^e siècle ?

Pour y répondre, nous avons consulté diverses sources écrites et des publications scientifiques disponibles aux Archives Nationales

de la Côte d'Ivoire (ANCI) et dans des centres de documentation. Ces sources ont été complétées par des témoignages recueillis auprès des membres de la communauté tagbana, notamment des praticiennes de l'excision, des chefs de canton, des notables et d'autres figures locales. L'analyse critique des informations issues de ces sources, combinée à leur classification thématique, a permis de structurer cette réflexion autour de deux axes principaux. Le premier aborde les mutations dans la société tagbana au début du XX^e siècle qui ont contribué à l'amorce du déclin de la pratique de l'excision en pays Tagbana. Le second axe examine les influences politiques ivoiriennes à la fin du XX^e et le début du XXI^e siècle qui ont amplifié cette dynamique.

1. Les mutations dans la société tagbana au début du XX^e siècle : un facteur de recul de la pratique de l'excision

Au début du XX^e siècle, la société tagbana a connu de profondes transformations sous l'effet de l'introduction de nouvelles valeurs et normes sociales. Parmi les pratiques culturelles les plus impactées par ces mutations figure l'excision. Cette section examine quelques éléments fondamentaux ayant contribué au recul progressif de cette pratique en pays Tagbana.

1.1. L'introduction des religions monothéistes et du système éducatif occidental

L'arrivée des religions révélées et l'introduction du système éducatif occidental ont bouleversé nombre de pratiques culturelles des sociétés africaines, notamment celle de l'excision chez les Tagbana. Les religions monothéistes, notamment le christianisme et l'islam, diffusées à travers l'implantation de missions chrétiennes et de madrasas, ont promu de nouvelles valeurs morales et éthiques, souvent en opposition avec les rites traditionnels. L'installation de l'islam et du catholicisme en pays Tagbana, respectivement autour du XX^e siècle, a particulièrement influencé la pérennité de l'excision (B. A. A. Touré, 2024, p. 238). Face à la réalité locale, les responsables musulmans et les missionnaires catholiques ont parfois accepté un certain syncrétisme religieux propre à la société tagbana (E. Ouattara, 2014, p. 151). Cependant, à partir de la seconde moitié du XX^e siècle, les congrégations chrétiennes

protestantes, évangéliques et pentecôtistes implantées dans la région tagbana ont vigoureusement rejeté le syncrétisme religieux et dénoncé certaines pratiques, telles que l'excision, lors de séances d'évangélisation et de prière. Selon ces églises, l'excision était associée à un culte dédié à une déité nommée « *Ponon*²⁶⁰ », jugé incompatible avec leurs doctrines religieuses (J. C. Oulaï, 2008, p. 149). Ce rejet s'est manifesté à travers un discours condamnant fermement cette pratique, perçue comme un rituel renforçant les « forces maléfiques » accusées de provoquer des malheurs tels que la stérilité ou l'instabilité conjugale. Ces interprétations spirituelles renouvelées ont contribué à un changement progressif des mentalités au sein des communautés tagbana. Désormais, pour certains fidèles chrétiens ou musulmans tagbana, « *soumettre sa fille à la cérémonie de l'excision revient à accorder aux forces maléfiques le pouvoir de détruire sa vie et sa fécondité* ». ²⁶¹

Par ailleurs, l'introduction de l'école occidentale par les missionnaires de la SMA (Société des Missions Africaines) en 1923 a également accéléré le recul de l'excision. Cette initiative s'inscrivait dans une réforme éducative initiée par le gouvernement français en 1922 pour réglementer l'enseignement privé dans les colonies (F. N. Coulibaly, 2009, p. 179). L'école occidentale, en valorisant des savoirs modernes et des principes liés à la santé, aux droits humains et à la modernité, a permis une remise en question de pratiques traditionnelles comme l'excision. Les jeunes tagbana formés dans ces écoles, imprégnés des réalités du monde extérieur, ont développé une vision critique vis-à-vis des fondements dogmatiques de certaines pratiques communautaires. Comme en témoigne Touré Nadège, « certaines femmes tagbana ont échappé à l'excision grâce à l'intervention d'un proche instruit dans une école occidentale ». ²⁶² Cependant, cette prise de conscience restait limitée à des cercles restreints. Les alliances matrimoniales exogamiques, encouragées par cette nouvelle vision du monde, ont également joué un rôle important dans la diminution de la transmission intergénérationnelle de l'excision.

²⁶⁰ Déité tutélaire de la pratique de l'excision en pays Tagbana.

²⁶¹ Enquête orale réalisée le 01 mars 2019 à Bouaké auprès de Depominlin TOURÉ.

²⁶² Enquête orale réalisée le 28 mars 2023 à Bouaké auprès de Nadège TOURÉ.

1.2. Les alliances matrimoniales exogamiques : un frein à la transmission de l'excision

Les alliances matrimoniales exogamiques, c'est-à-dire les mariages entre membres de différentes communautés ou ethnies, jouaient un rôle déterminant dans la transformation des dynamiques sociales et culturelles des sociétés traditionnelles. Chez les Tagbana, ces alliances ont largement contribué au recul de l'excision. Ces mariages impliquaient souvent des partenaires issus de milieux où cette pratique n'était pas en usage, ce qui en compliquait le maintien au sein des foyers concernés. En effet, lorsque des individus provenant de différentes communautés se mariaient, ils apportaient avec eux des valeurs, des croyances et des pratiques distinctes. Ainsi, les unions avec des membres de communautés où l'excision était absente ou moins répandue entraînaient une remise en question de cette tradition. Les conjoints issus de ces milieux pouvaient proposer des alternatives et introduire de nouvelles perspectives, incitant leurs familles à reconsidérer la pertinence de l'excision. Le témoignage de Kolo Touré, un traditionaliste tagbana, illustre bien cet impact : *« mes filles ont échappé aux cérémonies d'excision organisées par ma famille grâce à l'origine française de leur mère. Ma femme, née d'un père français, n'a pas été excisée et a veillé à appliquer cette décision salvatrice à nos filles. »*²⁶³

De plus, l'éloignement progressif des enfants issus de ces unions exogamiques par rapport aux pratiques communautaires traditionnelles avait accentué le déclin de l'excision. Ces foyers, influencés par d'autres valeurs culturelles, rejetaient les justifications traditionnelles de cette pratique, affirmant que l'intégrité de l'appareil génital féminin ne constituait ni une source d'impureté ni un obstacle à la procréation. En somme, les alliances matrimoniales exogamiques agissaient comme des vecteurs de changement social, en diffusant des idées et des pratiques contraires à l'excision. Elles permettaient ainsi d'éroder progressivement les fondements de cette tradition au profit d'une évolution culturelle respectueuse des droits des femmes.

²⁶³ Enquête orale réalisée le 20 septembre 2018 à Nagnankaha auprès de Kolo TOURÉ.

2. Les influences politiques ivoiriennes à la fin du XX^e et début XXI^e siècle : un levier dans la lutte contre l'excision chez les Tagbana

À la fin du XX^e siècle et au début du XXI^e siècle, les politiques gouvernementales ivoiriennes ont joué un rôle crucial dans le recul de la pratique de l'excision chez les Tagbana. Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre par l'État ivoirien, ayant un impact significatif sur la lutte contre cette pratique.

2.1. Les initiatives engagées pour éradiquer la pratique de l'excision à la fin du XX^e siècle

Le gouvernement ivoirien, sous l'impulsion de son chef d'État, le Président Félix Houphouët-Boigny, s'est appuyé sur les résolutions issues de la Conférence Mondiale sur les Femmes (CMF), tenue à Mexico en 1975, pour engager des réformes en faveur des droits des femmes. C'est dans ce cadre qu'il institua, par décret en 1976, le Ministère de la Condition Féminine (S. S. C. Yapi, 2018, p. 106). Ce ministère avait pour mission principale de traiter, de manière équitable et efficace, les questions relatives aux droits et à la condition des femmes. Parmi ses objectifs, figuraient la promotion de l'égalité entre les sexes, la lutte contre la marginalisation des femmes, ainsi que l'éradication de pratiques discriminatoires, telles que l'excision. Dans cette dynamique de renforcement de la lutte contre l'excision, le gouvernement ivoirien a progressivement mis en place des dispositifs institutionnels et juridiques visant à combattre efficacement les pratiques discriminatoires au sein de toutes les communautés ethniques. Ainsi, dans un communiqué en date du 30 septembre 1996, la Ministre de la Famille et de la Promotion de la Femme, Albertine Gnanazan Hépié, annonçait le dépôt d'un projet de loi criminalisant l'excision. Ce projet fut adopté par le pouvoir exécutif, puis soumis à la commission compétente de l'Assemblée Nationale pour examen. Après délibération, la loi n°98-757 fut promulguée par le Président Henri Konan Bédié le 23 décembre 1998, et publiée officiellement le 14 janvier 1999 dans le *Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire* (B. A. A. Touré, 2024, p. 285).

La loi n°98-757 du 23 décembre 1998, portant répression de certaines formes de violences à l'égard des femmes, interdit

formellement et sanctionne la pratique des mutilations génitales féminines (MGF). Selon les dispositions de cette loi, toute atteinte à l'intégrité des organes génitaux d'une femme qu'il s'agisse d'une ablation totale ou partielle, d'une infibulation, d'une insensibilisation ou de toute autre forme de mutilation est passible de sanctions. Les peines prévues vont d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 360 000 à 2 000 000 de francs CFA. En cas de décès de la victime à la suite de l'intervention, la peine est portée de cinq à vingt ans de réclusion.²⁶⁴ Cet instrument juridique constitue le principal levier de la lutte contre l'excision en Côte d'Ivoire. En qualifiant les mutilations génitales féminines de violation grave des droits fondamentaux des femmes, la loi définit clairement les infractions pénales associées à cette pratique et établit des sanctions dissuasives à l'encontre des auteurs dans l'ensemble du territoire national.

Après l'adoption d'un cadre législatif, le gouvernement ivoirien a lancé plusieurs campagnes de sensibilisation à l'échelle nationale. Ces campagnes visent à informer les populations sur les dangers de l'excision, non seulement pour la santé des femmes, mais également en ce qui concerne leurs droits fondamentaux. Divers canaux de communication, tels que la radio, la télévision et les affiches, sont mobilisés pour toucher un public aussi large que possible. Par exemple, au niveau de la radio locale, Juliette Touré²⁶⁵ intervient régulièrement sur la radio communale de Katiola pour diffuser ces messages dans différentes langues, notamment le Tagbana, le Baoulé et le Malinké. Ses interventions mettent en lumière les conséquences néfastes de l'excision sur la santé des femmes et la violation des droits des femmes et des enfants. Elle insiste également sur les mesures répressives prises par le gouvernement ivoirien pour éradiquer cette pratique profondément enracinée dans les coutumes de certaines communautés. En ce qui concerne les affiches publicitaires, un exemple marquant est celui de la fête de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, où des femmes engagées dans la lutte contre l'excision au sein des communautés Tagbana défilent avec des banderoles. Ces dernières véhiculent des messages

²⁶⁴ ANCI, J.O.C.I., 1999, p. 25.

²⁶⁵ Présidente des comités de protection de la femme et des enfants du département de Katiola.

percutants sur les conséquences physiques, psychologiques et juridiques de cette pratique (B. A. A. Touré, 2024, p. 294). Toutes ces initiatives ont pour objectif de déconstruire les justifications culturelles qui perpétuent l'excision et d'encourager un changement de mentalité au sein des communautés.

Par ailleurs, l'État collabore étroitement avec des Organisations Non Gouvernementales (ONG) locales et internationales qui œuvrent sur le terrain pour éradiquer l'excision. Ces ONG fournissent un soutien psychologique et médical aux victimes, organisent des ateliers de formation et mènent des campagnes de sensibilisation communautaire. C'est notamment le cas de l'ONG OIS-Afrique qui, grâce à un financement de l'UNICEF, s'est implantée dans la région Tagbana, précisément à Katiola, pour mettre en œuvre un projet axé sur les pratiques discriminatoires basées sur le genre, en particulier l'excision. Ce projet repose principalement sur trois volets : l'information, l'éducation et la communication (IEC), ainsi que la mobilisation sociale et communautaire (I. Binaté, 2018, pp. 211-212).

À travers des conférences publiques, les responsables de l'ONG OIS-Afrique abordent la problématique de l'excision en structurant leurs présentations autour de deux thématiques principales. La première met en lumière les conséquences de l'excision sur les différents aspects de la vie des femmes, qu'ils soient physiques, psychologiques ou sociaux. La seconde thématique est axée sur les cadres juridiques internationaux, africains et nationaux relatifs à la protection des droits humains.²⁶⁶ Les animateurs expliquent à leur auditoire les lois interdisant l'excision et réitèrent l'engagement du gouvernement ivoirien, en collaboration avec la communauté internationale, à abolir les pratiques culturelles et sociales nuisibles au bien-être et à la dignité des femmes.

En complément des différentes campagnes de sensibilisation menées dans les localités du pays Tagbana et des conférences publiques, les partenaires au développement et les bailleurs bilatéraux de la Côte d'Ivoire ont également mis en place un système d'accompagnement destiné aux victimes de l'excision. À cet égard, l'ONG OIS-Afrique, en collaboration avec le Programme des

²⁶⁶ Enquête orale réalisée le 27 avril 2023 à Bouaké auprès d'Alphonsine N'GUESSAN.

Nations Unies pour le Développement (PNUD), a soutenu la prise en charge socio-économique et la réhabilitation de 554 femmes et jeunes rendus vulnérables en raison de l'excision, du VIH/SIDA et des violences basées sur le genre (VBG), dans les localités de Bouaké, Brobo, Béoumi et Katiola.²⁶⁷ Dans la commune de Katiola et le village voisin de Kationon, des femmes inscrites sur les listes établies par leurs responsables de quartier ont bénéficié d'une aide financière fournie par le PNUD. Cette somme d'argent a été répartie équitablement entre les bénéficiaires par les présidentes de quartier, afin de financer divers projets communautaires.²⁶⁸ En outre, un second projet visant l'autonomisation des femmes a été mis en œuvre à Katiola. Il s'agissait d'une activité génératrice de revenus collective : les femmes du quartier Dioulabougou ont reçu des équipements, un abonnement à la Société Ivoirienne d'Électricité, ainsi qu'une somme de cent quinze mille francs CFA pour l'installation d'un moulin dans leur quartier.²⁶⁹ Cette initiative a contribué à améliorer les conditions de vie des femmes et à renforcer leur indépendance économique.

Les actions de prévention mises en place par les ONG de la société civile et les partenaires étrangers ont permis de former plusieurs membres clés des communautés Tagbana. Parmi ces responsables communautaires, figurent les guides religieux, les chefs traditionnels, les responsables de la jeunesse et les membres des comités de protection de l'enfant et de la femme. La présidente des femmes des comités de protection ainsi que certains guides religieux de la ville de Katiola ont participé à une formation de parajuristes organisée par l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI) en collaboration avec le Fonds Canadien d'Initiatives Locales, à Korhogo. Toutes ces initiatives, issues de la politique ivoirienne, ont eu un impact significatif sur la lutte contre l'excision au sein des communautés tagbana.²⁷⁰

²⁶⁷ Archive privée de Juliette TOURÉ, non classée.

²⁶⁸ Enquête réalisée le 31 juillet 2023 à Dioulabougou auprès de Juliette TOURÉ.

²⁶⁹ Archive privée de Juliette TOURÉ, non classée.

²⁷⁰ Archive privée de Juliette TOURÉ, non classée.

2.2. L'impact des initiatives de lutte contre l'excision dans la communauté tagbana au début du XXI^e siècle

La mise en œuvre des actions visant à lutter contre la perpétuation de la pratique de l'excision chez les Tagbana a conduit à d'importants changements et à la démystification du mythe d'invincibilité entretenu par les praticiennes. Au sein de cette communauté, la question de l'excision était traditionnellement entourée de secret, et les mythes associés à cette pratique imposaient un strict respect de la confidentialité. Cependant, le lancement du projet de lutte contre les violences basées sur le genre, incluant l'excision, à partir de 2007 dans le département de Katiola, a obtenu des résultats probants auprès des communautés locales. Les différentes autorités municipales, préfectorales, judiciaires et traditionnelles, ainsi que la population, ont manifesté leur soutien aux initiateurs du projet. Ce soutien s'est traduit par une participation active aux activités organisées par les ONG engagées dans la lutte contre cette pratique.

Aux côtés des autorités du département de Katiola, une organisation de femmes s'est formée pour lutter contre la pratique de l'excision. Ces femmes, issues des différents villages du département, étaient autrefois considérées dans la société tagbana comme les gardiennes de cette pratique. Pourtant, elles se sont engagées activement auprès des responsables de l'ONG pour jouer un rôle central dans la lutte contre l'excision. Contrairement aux autorités traditionnelles qui demeurent parfois réservées, ces femmes engagées ont pris position publiquement contre l'excision. Elles ont brisé la loi du silence et défié la pression sociale exercée par les détentrices de la tradition. Leur engagement s'est traduit par une participation active aux actions menées par l'ONG, le gouvernement et les partenaires financiers. De plus, leur lutte a dépassé les frontières de leur territoire, témoignant d'une volonté de sensibiliser au-delà de leur propre communauté. L'origine de cet engagement réside souvent dans des expériences personnelles marquantes. Interrogée sur les raisons de son implication, Juliette Touré, présidente centrale de l'organisation, partage ses souvenirs :

J'ai perdu ma stabilité conjugale à cause de la pratique de l'excision. J'ai été mariée durant plusieurs années à un homme d'origine Agni, et nous avons eu six enfants. Les nombreuses conséquences de l'excision sur ma santé

sexuelle, ainsi que la méconnaissance de cette pratique par mon époux, l'ont conduit à m'abandonner avec mes enfants en bas âge.²⁷¹

Les projets de lutte contre la pratique de l'excision ont été déployés dans plusieurs régions de la Côte d'Ivoire. Les stratégies mises en œuvre par les acteurs nationaux et internationaux ont permis de déconstruire les mythes associés à l'excision dans de nombreuses communautés ethniques. Cette évolution se manifeste notamment par une augmentation des actes de dénonciation de cas d'excision dans diverses localités ivoiriennes (S. S. C. Yapi, 2018, p. 236). Dans la région du Hambol, un rapport²⁷² de l'UNICEF révèle qu'un cas tragique survenu en 2011 à Dabakala, impliquant le décès d'une fillette de trois ans à la suite d'une excision, n'a donné lieu à aucune poursuite judiciaire en raison de l'intervention des autorités coutumières. Cependant, à Katiola, les efforts de sensibilisation et de mobilisation ont conduit à une approche différente. En 2012, un membre du comité de protection et de vigilance de Laffonkaha a signalé un cas d'excision, ce qui a permis l'arrestation de la praticienne et de la mère des jeunes victimes (B. A. A. Touré, 2024, p. 305).

Les informations obtenues lors des interrogatoires ont conduit à l'arrestation de huit autres exciseuses opérant dans la ville. Informée par la directrice du centre social, la police a dépêché une équipe sur les lieux mentionnés par l'informateur. À leur arrivée, les forces de l'ordre ont découvert, dans une concession, trois mineures qui venaient d'être excisées. Sur place, la mère des victimes et la praticienne ont été arrêtées (B. A. A. Touré, 2019, p. 120). L'enquête menée a permis de mettre en lumière l'existence d'une confrérie d'exciseuses à Katiola, dont huit membres ont été interpellés grâce aux témoignages recueillis.²⁷³ La fermeté des autorités judiciaires de Katiola a permis l'instruction du dossier et la comparution des praticiennes devant le tribunal correctionnel de Katiola le 18 juillet 2012. À l'issue de ce procès, les neuf prévenues

²⁷¹ Enquête réalisée le 31 juillet 2023 à Dioulabougou auprès de Juliette TOURÉ.

²⁷² Jeune Afrique, Côte d'Ivoire : neuf femmes condamnées pour l'excision d'une trentaine de fillettes, 19/07/2012.

²⁷³ https://www.bbc.com/afrique/region/2012/07/20720_excision_amp, consulté le 15 juillet 2023.

ont été condamnées par le tribunal en vertu de la loi n°98-757.²⁷⁴ Toutefois, en raison de leur âge avancé et de divers problèmes de santé, la peine d'emprisonnement initialement prononcée a été assortie d'un sursis. Cette condamnation marque une étape décisive dans la lutte contre l'excision en pays Tagbana. Elle met un terme à la phase de sensibilisation et inaugure une nouvelle ère de répression active à l'échelle nationale, soulignant la détermination des autorités ivoiriennes à éradiquer cette pratique. L'ensemble de ces faits a entraîné une régression significative de la pratique de l'excision chez les Tagbana.

CONCLUSION

Cet article a apporté une contribution modeste mais significative en mettant en lumière la pratique de l'excision chez les Tagbana de Côte d'Ivoire. Il est important de retenir que l'ère postcoloniale a marqué un tournant décisif dans le recul de cette pratique au sein de cette communauté. À travers l'analyse des diverses mutations qu'a connues la société tagbana, nous avons démontré que plusieurs facteurs ont convergé pour favoriser cette régression. En effet, l'introduction des systèmes éducatif et religieux monothéistes a joué un rôle majeur dans la transformation des normes et pratiques rituelles, remettant ainsi en cause la pratique de l'excision. Par ailleurs, l'ouverture aux mariages exogamiques a également contribué à limiter la transmission de cette coutume, en intégrant de nouvelles valeurs et en facilitant l'évolution des mentalités. Les cadres législatifs mis en place par l'État ivoirien, les campagnes de sensibilisation menées par des ONG et des leaders communautaires, ainsi que les actions de prévention, ont également joué chacun un rôle déterminant dans ce recul notable de l'excision chez les Tagbana. Ainsi, nous pouvons affirmer que la régression de l'excision chez les Tagbana résulte d'une interaction complexe entre tradition et modernité, où les efforts conjoints de divers acteurs ont permis de remettre en question et de transformer une pratique profondément enracinée et controversée. Il appartiendra aux recherches futures d'élargir cette réflexion en explorant de nouvelles thématiques et problématiques. Ces études pourraient notamment approfondir

²⁷⁴ Jeune Afrique, 19/07/2012, op.cit. ; Le Monde-AFP, Côte d'Ivoire : pour la première fois, neuf femmes ont été condamnées pour excision, 19/07/2012.

l'analyse des origines et du déroulement de l'excision dans les us et coutumes des Tagbana, afin de mieux comprendre son évolution et ses implications socioculturelles.

SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Sources orales

N°	Nom et prénoms	Fonctions	Age	Types d'enquêtes	Lieu, Date et Heure
1	FOFANA Lassina	Responsable de la Clinique Juridique de Bouaké	39 ans	Entretien privé	Bouaké le 31/08/2023 de 14h29 à 16h52 min
2	GBADI Amon Gnamon	Directeur du centre social de Katiola	43 ans	Entretien privé	Katiola le 03 août 2023 de 09h11 à 11h45 min
3	N'GUESSAN Alphonsine	Animatrice de projet à l'ONG OIS-Afrique	38 ans	Entretien privé	Bouaké le 27 avril 2023 de 11h09 à 13h27 min
4	TOURE Nadège	Coordinatrice de projet à l'ONG REMCI	45 ans	Entretien privé	Bouaké le 22 mars 2019 de 16h à 19h
5	TOURÉ Kolo Innocent	Chef de Canton	84 ans	Entretien privé	Nagnankaha le 20 septembre 2018 de 10h à 12h
6	TOURÉ Juliette	Présidente des comités de protection	61 ans	Entretien privé	Dioulabourg le 02 juillet 2023 à de 10h à 15h

2. Sources écrites

DIGEST Innocenti, 2005, *Changer une convention sociale néfaste : La pratique de l'excision/ Mutilation génitale féminine*, Florence, UNICEF, ABC Tipograhia, 51 p.

OFPRA-CNDA, 2013, *Rapport de mission en république de Côte d'Ivoire 2012 du 26 novembre au 7 décembre 2012*, DIDR, 209 p.

3. Bibliographie

BAMBA Mamadou, 2014, « *L'Islam chez les Tagbana de Katiola au XXème siècle* », *Revue Baobab*, Abidjan, pp. 127-142.

BINATE Issouf, 2018, « *Les ONG islamiques en Côte d'Ivoire en période de conflit : Acteurs et enjeux* », *Repères Philosophies et Sciences Humaines*, Volume 1, N°1, pp. 193-230.

COULIBALY Navigué Félicien, 2009, *Missionnaires catholiques et société senoufo de Côte d'Ivoire 1904-1977*, Thèse de Doctorat Unique, Université de Cocody, 386 p.

KANE Nan-Drolou Rachelle, 2018, *Histoire du peuple Tagbana de Katiola : des Origines à 1898*, Mémoire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, 111 p.

KONÉ Kiyali, 2018, *L'islam En Pays Tagbana, XV^{ème} – XX^{ème} Siècle*, Thèse de Doctorat Unique, Université Alassane Ouattara, 492 p.

MAZOU Gnazegbo Hilaire, 2017, « *Les fondements socioculturels de la pratique de l'excision chez les Mangorô de Katiola (Côte d'Ivoire)* », *International Journal of Multidisciplinary Research and Development*, Volume 4, pp. 100-104.

OUATTARA Eugénie, 2016, *Église catholique et culture Tagbana (1908 – 1977)*, Thèse de Doctorat Unique, Université de Cocody, 412 p.

OULAI Jean-Claude, 2008, *L'excision en question : le cas des Dan de Logoualé (Côte d'Ivoire)*, Thèse Unique de Doctorat, Département des Sciences du Langage et de la Communication, Université de Bouaké, 376 p.

OUATTARA Tiona Ferdinand, 1998, *Côte d'Ivoire, Katiola des origines à nos jours*, Abidjan, NEI, 222 p.

TOURE Bohantchin Anne Audrey, 2019, *L'histoire de la pratique des mutilations génitales féminines chez les Katiolo de 1892 à 2012*, Mémoire de Master, Université Alassane Ouattara, 169 p.

TOURE Bohantchin Anne Audrey, 2024, *L'excision chez les Tagbana de Côte d'Ivoire XV^{ème}-XXI^{ème} siècle*, Thèse de Doctorat, Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, 381 p.

TOURE Tiègbê, 2014, *Les senoufo-Tagbana et le monde extérieur du XV^{ème} siècle à 1960*, Thèse de Doctorat Unique, Université de Cocody, 375 p.

MIGRATIONS AGRICOLES SÉNOUFO AU KORODOUGOU : 1974 -2002

Mamadou FOFANA

Enseignant-chercheur

Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Département d'Histoire

rahim.2fof@gmail.com

RÉSUMÉ

Région située au Centre-nord-ouest de la Côte d'Ivoire, le Korodougou est depuis 1974, année de création de la compagnie ivoirienne pour le développement des textiles (CIDT), une zone de fortes migrations agricoles sénoufo. Ces migrations ont pour objectif principal la pratique de la culture du coton. Ce phénomène migratoire est tellement important qu'il est pratiquement impossible de parcourir plus d'une quinzaine de kilomètres sans apercevoir un hameau ou un quartier sénoufo dans un village koro. Cet article qui examine ces migrations jusqu'en 2002, année où débute la crise militaro-civile qui entraîna une perturbation de la filière du coton, met en relief les causes, les entités de résidence et les conséquences de leurs migrations au Korodougou. Pour aboutir à ces résultats, des données des sources orales, des sources écrites et imprimées, des ouvrages, des articles et thèses ont été confrontées et analysées par thème afin de ne retenir que les informations fiables.

Mots clés : Migrations, Sénoufo, Korodougou, Côte d'Ivoire

ABSTRACT

Region located in the North West Central of Côte d'Ivoire, the Korodougou has been since 1974, the year of creation of Ivorienne Company for the Development of Textiles(ICDT), an area of strong senoufo agricultural migration. These migrations lead to the practice of cotton cultivation. This migratory phenomenon is so important that it is practically impossible to travel more than fifteen miles without seeing a hamlet or a senoufo district in koro village. This article that examines these migrations until 2002, the year when the militaro-civil crisis begins which trains a disturbance of the cotton branch, highlights the causes, residence entities, and the consequences of their migrations in Korodougou. To achieve these results, data from oral sources, written and printed sources, works, articles and theses have been confronted and analyzed by theme in order to retain only reliable information.

Keywords: Migrations, Senoufo, Korodougou, Côte d'Ivoire

INTRODUCTION

Le Korodougou est une région de la Côte d'Ivoire. Elle se situe au Centre-nord-ouest du pays. Elle est limitée au Nord par les sous-préfectures de Boron, Nankaramandougou et de Tortya ; au Sud par les sous-préfectures de Kondrobo, Kounahiri et de Bodokro ; à l'Est par les sous-préfectures de Katiola et de Foronan et à l'Ouest par celles de Mankono et de Sarhala (voir carte à la page 3). Il est habité par les Koro, peuple dont il porte le nom et qui en a pris possession à partir du XVI^{ème} siècle.

Ce territoire de 3600 km² a été, depuis le début des années 1970, une terre d'accueil pour des migrants sénoufo en quête de surfaces cultivables. C'est en effet, en 1974, que débarque la première forte colonie de Sénoufo dans le Korodougou, précisément dans la localité de Diakobou, en vue d'obtenir des parcelles pour y faire la culture du coton. Ces derniers y fondent le premier quartier sénoufo dans un village koro²⁷⁵. C'est au cours de la même année que l'État ivoirien, dans sa volonté d'affirmer sa souveraineté, au niveau des structures agricoles, crée la Compagnie Ivoirienne pour le Développement du Coton (CIDT), mettant ainsi fin aux activités de

²⁷⁵ Bamba Doté, entretien réalisé le 15-10-2024 à Tiéningboué.

la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (CFDT). D'où le choix de l'an 1974 comme point de départ de cette étude qui s'étend jusqu'en 2002, année qui marque le début de la crise militaro-civile en Côte d'Ivoire. Cette crise qui se prolongea jusqu'en 2011 entraîna une véritable perturbation de la filière du coton, culture de prédilection des Sénoufo installés au Korodougou.

Les Sénoufo ont fait l'objet de nombreuses études. Les auteurs qui se sont penchés sur leur histoire à savoir Ouattara Tiona F. (1977 et 1991), Coulibaly Sinali (1978), Kouakou N'guessan F. (2007), entre autres, ont mis l'accent sur la genèse, l'organisation sociopolitique, économique et culturelle de ce peuple dans son espace actuel. Cependant, ceux qui abordent les migrations contemporaines de certaines populations sénoufo en direction d'autres régions de la Côte d'Ivoire, comme c'est le cas de celles qui se sont implantées au Korodougou sont deux. Le premier, Xavier LE ROY, dans « *migrations cotonnières sénoufo, premiers résultats* », donne les raisons du départ des migrants sénoufo de leur région d'origine et les mécanismes d'accès à la terre dans leurs zones d'accueil. Ces zones d'accueil partent du Sud du pays sénoufo (Dianra et Dikodougou) au Nord du pays gouro (Zuénoula, Gohitafla et Bouaflé) en passant par les pays koyaka (Mankono), koro (Marandalla et Tiéningboué), mona (Kongasso), wan (Kounahiri). La grandeur spatiale de la zone d'étude n'a pas permis de prendre en compte certaines spécificités et des détails importants liés à cette migration dans le Korodougou. Aussi, le travail de Xavier LE ROY ne porte que sur une seule année, la campagne cotonnière 1980-1981, qui ne permet pas d'appréhender la dynamique de l'évolution de ce mouvement migratoire sur plus d'une décennie, comme c'est le cas pour cette étude qui s'étend de 1974 à 2002.

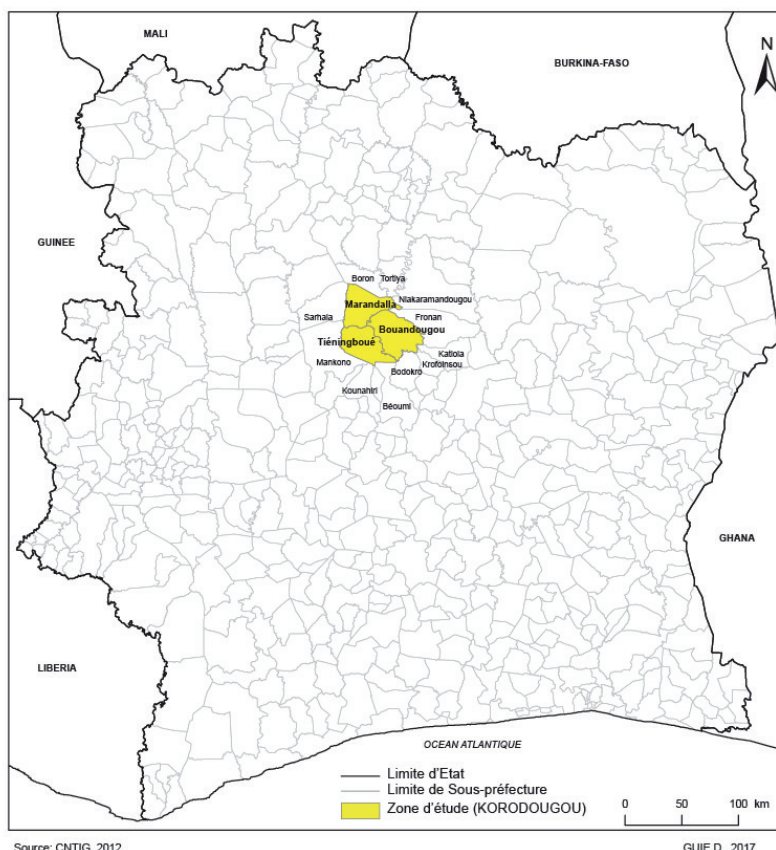
Quant au travail du second auteur, KONÉ Basoma, intitulé « *Tiéningboué, la nouvelle boucle des migrations cotonnières sénoufos au centre-ouest de la Côte d'Ivoire : quels impacts géographiques ?* », il concerne certes le Korodougou mais ne prend en compte que la seule sous-préfecture de Tiéningboué. Celle de Marandalla a été omise. Aussi, ce travail qui met l'accent sur l'aspect géographique de la situation agraire de la sous-préfecture de Tiéningboué liée à la présence des migrants sénoufo ne porte que sur la période 2021-2023. L'étude à l'intérieur de ces bornes

chronologiques n'a pas permis à l'auteur de percevoir la totalité des différences architecturales au niveau des bâtis koro et sénoufo ainsi que l'évolution de celle des Koro. Ce sont toutes ces insuffisances que notre étude compte corriger. D'où l'intérêt de cet article qui permettra d'analyser la dynamique du peuplement sénoufo ainsi que ses conséquences dans le Korodougou à travers la problématique suivante : Quelles sont les causes, les entités de résidence et les conséquences des migrations agricoles sénoufo dans le Korodougou entre 1974 et 2002 ?

Pour répondre à cette interrogation, nous avons rassemblé des informations provenant des sources orales, des sources écrites, d'ouvrages, d'articles, de mémoires de maîtrise et de thèses. Ces informations ont été soumises à des recoupements thématiques avant de les confronter entre elles pour en retenir celles qui sont fiables .

Ce travail méthodologique a conduit au plan qui permettra d'aborder successivement les causes des migrations sénoufo en direction du Korodougou, ensuite leurs entités de résidence ainsi que la gestion de celles-ci et enfin les conséquences de leur installation dans le pays koro.

Les limites du Korodougou



Source: CNTIG, 2012

GUIE D., 2017

1. Les causes des migrations Sénoufo vers le Korodougou

Les migrations sénoufo dans le Korodougou ne se font pas, de façon générale, par vagues successives, comme ce fut le cas pour les Mandé Nord et les Akan en direction de la Côte d'Ivoire. Elles sont plutôt familiales et ont des causes à la fois sociopolitiques et économiques, auxquelles il faut ajouter les atouts de la région d'accueil.

1.1. Les causes sociopolitiques

Les causes sociopolitiques englobent plusieurs facteurs qui sont la fuite des jeunes du système du poro et les rivalités familiales.

1.1.1. La fuite des jeunes du système contraignant du poro communautaire

Le poro communautaire est, par excellence, l'institution qui est à la base de l'organisation sociale et politique sénoufo. Tout sénoufo qui compte acquérir une considération dans sa société doit absolument s'initier au culte du bois sacré. Le cycle initiatique comprend trois principales phases de sept (7) ans chacune. La formation au sein du poro communautaire dure donc pendant vingt-un (21) ans (S. Coulibaly, 1978 : 98).

À l'intérieur de chaque principale phase initiatique, les différentes classes d'âge sont soumises à une formation physique et morale extrêmement difficile. Passer plus de deux décennies de sa vie dans ce processus infernal qui est le poro communautaire semble déraisonnable pour des jeunes. Dès lors, ces derniers amorcent des migrations vers d'autres régions pour fuir le caractère contraignant du poro²⁷⁶. Le Korodougou représente, de ce fait, un de leurs points de chute, comme c'est le cas pour les problèmes familiaux.

1.1.2. Les rivalités familiales

Les rivalités familiales expliquent la migration de certains Sénoufo au Korodougou. Le nombre élevé des membres des familles entraîne bien souvent des problèmes tels que les envoûtements et des mésententes.

Concernant les envoûtements, certains Sénoufo installés au Korodougou soutiennent avoir quitté leur village pour des raisons de santé dont l'origine des maux est imputée à des membres de leurs familles qui voulaient porter atteinte à leur vie. Tel est le cas de Diarrassouba Sogninguin²⁷⁷.

Quant aux mésententes familiales, elles découlent généralement de l'attitude injuste de certains polygames qui soutiennent, à tort ou à raison, dans la résolution des différends, les enfants de leurs favorites au détriment des progénitures des autres femmes. Pour se soustraire des frustrations qu'une telle situation engendre, les enfants des épouses défavorisées n'hésitent pas à aller s'installer

²⁷⁶ Soro Siriki, entretien réalisé le 13-04-2001 à Nonkoudougou.

²⁷⁷ Diarrassouba Sogninguin, entretien réalisé le 14-04-2001 à Sogninguinkaha.

dans une autre région telle que, Korodougou²⁷⁸, qui est aussi sollicité pour des raisons économiques.

1.2. Les causes économiques

Les causes économiques concernent l'insuffisance des terres arables et le problème de transhumance d'une part et d'autre part la recherche de l'autonomie financière.

1.2.1. L'insuffisance des terres arables et le problème de transhumance

L'insuffisance des terres arables est une des raisons de la migration des Sénoufo en direction du Korodougou. En effet, les sols du pays sénoufo ont une fertilité relative. À ce sujet, une étude réalisée par l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM) donne le résultat suivant :

- « - Sols de bonne valeur agricole : 42 %,
- Sols de valeur agricole moyenne ou faible : 23 %,
- Sols de valeur agricole très faible : 35 % » (S. Coulibaly, 1978 : 28).

Le constat qui se dégage est que le pourcentage des sols de bonne valeur agricole n'est que de 42%. Ce qui veut dire que 56% des terres ne peuvent donner de bons rendements agricoles. D'où le déficit de terres arables par rapport à la forte population agricole que constituent les Sénoufo. Ce faisant, les membres de certaines familles n'arrivent pas à obtenir des lopins de terres fertiles à même de satisfaire leurs ambitions agricoles.

Cette réalité justifie leur migration en direction du Korodougou. À ce sujet, Sékongo Adama affirme : « Notre famille s'est agrandie. Les terres que nos ancêtres nous ont léguées ne peuvent plus nous suffire car nous sommes, à présent, nombreux. C'est pour remédier à ce problème de terre que certains membres de notre famille sont venus s'installer dans le pays *koro* »²⁷⁹. Ces propos nous renvoient à la surpopulation sénoufo par rapport à la disponibilité des terres cultivables. Sous cet angle, c'est surtout la zone densément peuplée du département de Korhogo qui est la plus concernée par les

²⁷⁸ Silué Bah, entretien réalisé le 20-04-2001 à Tiéfindougou-campement.

²⁷⁹ Sékongo Adama, entretien réalisé le 13-04-2001 à Nonkoudougou.

départs des migrants en direction du Korodougou. Elle fournit plus des $\frac{3}{4}$ des migrants avec les sous-préfectures de Napié, Sirasso, Tioroniradougou et Korhogo qui occupent les premiers rangs. A leur suite viennent les sous-préfectures de Karakoro, Niofouin, Guiembé, M'bengué, Dikodougou, Komborodougou et Sinématiali (X. LE ROY, 1981 : 38-40).

Outre la raison de la pression foncière, un des mobiles de la migration des paysans sénoufo en direction du pays koro est lié à la question de la transhumance. En effet, la présence massive des pasteurs peuls dans le grand Nord de la Côte d'Ivoire est une des raisons non négligeables de l'exode des Sénoufo. Pendant la saison sèche surtout, ces Peuls viennent des pays frontaliers, à savoir le Mali et le Burkina Faso pour faire paître leurs troupeaux. Ils constituent une réelle et permanente menace pour les cultivateurs sénoufo. Sans scrupule, ces Peuls introduisent leurs troupeaux dans les champs en maturité pour détruire les cultures. Selon Diarrassouba Sogninguin²⁸⁰, ils n'hésitent pas à ouvrir de force les préaux de stockage des récoltes construits dans les champs pour mettre les productions annuelles des paysans à la disposition de leurs troupeaux de bœufs. Cela provoque des vives et graves tensions entre les agriculteurs sénoufo et pasteurs peuls. LE ROY note à ce sujet : « *Niofouin et Sirasso présentent une valeur élevée pour la motivation zébus. Ces sous-préfectures à fortes concentrations de zébus sont celles où les relations avec les nomades peulh sont les plus tendues. De nombreux heurts, allant jusqu'à mort d'homme, y sont signalés* » (X. LE ROY, 1981 : 44). Une telle réalité ne garantit pas l'autonomie financière recherchée par les migrants sénoufo. D'où leur départ vers le Korodougou.

1.2.2. La recherche de l'autonomie financière

La recherche de l'autonomie financière constitue une des raisons des migrations sénoufo dans le Korodougou. Il est quasiment impossible, pour un jeune, dans la société sénoufo d'être financièrement autonome à cause du droit foncier coutumier d'une part et d'autre part à cause des obligations liées au poro communautaire.

²⁸⁰ Diarrassouba Sogninguin, entretien réalisé le 14-04-2001 à Sogninguinkaha.

Le droit foncier coutumier sénoufo stipule que la qualité de gestionnaire du patrimoine foncier collectif d'une famille revient de droit au *tarafolo*²⁸¹. Ce dernier demeure le seul à attribuer des portions de terre aux membres adultes de sa famille. Il est donc le chef de la famille élargie qui a en charge le champ collectif appelé *sekpogue*. Tous les membres de la famille doivent obligatoirement consacrer quatre jours de la semaine aux travaux de ce champ commun dont les fruits sont gérés exclusivement par le *tarfolo* (RCI, Direction et Contrôle des Grands Travaux (DCGTX), 1991 : 8-9). Ce système foncier ne permet pas aux jeunes d'atteindre une autonomie financière qui est davantage compromise par les obligations liées au poro communautaire.

La pratique du poro communautaire impose des devoirs aux initiés, notamment aux néophytes du *tiologo* qui constitue la dernière et obligatoire phase du poro. Ces derniers assurent des tâches d'intérêts communs au profit de l'ensemble du village ou des aînés. Durant sept ans, ils ne sont plus maîtres de leur destin qui, désormais, est lié à celui de leur classe d'âge. Ils ne peuvent, par conséquent, être propriétaires d'un champ à proprement parler. A propos des devoirs des *tiologo*, Sinali Coulibaly écrit :

Parmi ces devoirs, le plus absorbant, le plus astreignant est incontestablement celui qui concerne l'inhumation d'un ancien initié décédé. En effet, pour que des obsèques soient valablement célébrées sur le plan rituel, il faut la participation obligatoire du poro aux cérémonies. Les tyolo sont là pour l'assurer. C'est à eux qu'il incombe d'exécuter les divers rites qui s'imposent suivant l'âge, le degré d'initiation du défunt avant l'inhumation de ce dernier. (...). Aussitôt le décès annoncé, les tyolo abandonnent toutes leurs occupations pour se consacrer pendant deux ou trois jours, et même plus, à ce cérémonial liturgique jusqu'à ce que l'enterrement ait lieu. (...). Les tyolo sont ainsi absorbés par l'accomplissement de ces rites funéraires au détriment des activités rémunératrices. Parfois, d'un village, au lieu de regagner le leur, ils sont contraints de se rendre dans un autre village pour les cérémonies d'un autre décès. Il leur est impossible de se soustraire à ces obligations qui

²⁸¹ Le *tarafolo* est le plus âgé des membres de la famille détentrice de terres. Littéralement, le terme signifie le propriétaire terrien.

compromettent souvent toutes leurs entreprises personnelles. Il est vrai que les tyolo sont au service de la collectivité et plus spécialement de leurs doyens. (...). Par ailleurs, en temps de guerre, la défense de la collectivité du village est assurée par les tyolo. Ainsi, sept ans durant, la classe la plus robuste, dotée déjà d'une longue expérience en matière agricole, consacre le meilleur de sa force au bien commun avant d'être mise à la retraite (S. Coulibaly, 1978 : 101-102).

C'est pour se soustraire d'une telle situation que des jeunes sénoufo sont obligés de choisir une destination leur permettant d'obtenir une autonomie financière. Le Korodougou devient alors, pour eux, une région d'accueil. Mais quels sont les atouts de cette contrée ?

1.3. Les atouts du Korodougou

Le Korodougou dispose de nombreuses potentialités qui attirent les Sénoufo. Il s'agit notamment des conditions physiques qui sont favorables à l'agriculture, de sa proximité d'avec les zones de provenance des Sénoufo et de la facilité d'obtention de surfaces cultivables.

1.3.1. Les conditions physiques favorables et la proximité du Korodougou d'avec le pays sénoufo

Le Korodougou dispose de conditions physiques favorables. Il est doté d'un sol ferrallitique moyennement désaturé (S. Coulibaly, 1978 : 23-24). Il s'agit d'un sol argilo-sableux de couleur ocre. Le chef de poste de Mankono, Bourret, qui visita pendant vingt-trois jours le canton Diamba dans le Korodougou, en 1910, a fait ce constat. Il écrit à ce sujet : « *Le sol de ce canton est en général argilo-sablonneux avec prédominance d'argile rarement caillouteux* »²⁸². Ce type de sol possède des caractères de fertilité élevée (J. M. AVENARD, M. ALDIN et alii, 1971 : 298). Il est favorable à une très grande variété de cultures. Le sol du Korodougou est donc un élément déterminant dans la migration agricole sénoufo. Il en est de même pour les conditions climatiques.

²⁸² ANCI, 1EE86(5), Colonie de la Côte d'Ivoire, Cercle de Mankono, rapports de tournées dans les cantons du Diamba et du Yoro-Nigbi, 1910.

Le Korodougou est une région bien arrosée. Il reçoit annuellement entre 1200 et 1300 mm de pluie (J. M. AVENARD, M. ALDIN et alii, 1971 : 122). Cette pluviométrie favorise la réussite de plusieurs cultures dont le coton qui est pratiqué par la quasi-totalité des migrants sénoufo.

Outre les conditions physiques favorables, le Korodougou est prisé par les migrants agricoles sénoufo en raison de sa proximité d'avec leur région d'origine. Les deux zones font frontières. Cet aspect est capital car il permet aux migrants de faire facilement des allers et retours, en cas de nécessité. À ce sujet, Koné Basoma note : « Cette destination est un avantage pour les migrants sénoufo car elle réduit non seulement les coûts du transport mais aussi leur permet de garder des liens solides avec leur milieu d'origine au travers des allers et retours » (B. Koné, 2023 : 351). Cet avantage est accompagné d'un mode d'accès facile à la terre.

1.3.2. Le mode d'accès facile à la terre

La migration massive des agriculteurs sénoufo en direction du Korodougou s'explique par le mode d'accès facile à la terre. En effet, selon la conception des Koro dans le domaine foncier, la terre est appréhendée comme un don de Dieu qui ne doit être refusée à personne. Ainsi, les premiers migrants sénoufo des années 70 ont pu obtenir presque gratuitement d'énormes superficies de terres cultivables, après s'être symboliquement acquittés d'un poulet ou d'un cabri et de quelques noix de colas (B. Koné, 2023 : 351). Aussi, devaient-ils effectuer quelques journées de travail annuellement sur les exploitations agricoles des propriétaires terriens. Ceux des années 1980 ont dû déboursier des sommes de 5000 francs par exploitation et par an pour avoir accès à la terre (X. LE ROY, 1981 : 57).

Ce montant a progressivement connu une hausse au fil des ans. Ainsi, dans la décennie 1990, les sommes acquittées par les migrants ont oscillé entre 5000 francs et 25000 francs par an²⁸³. Malgré cette hausse des montants, il convient de reconnaître qu'il s'agit de sommes dérisoires au regard des grandes superficies cultivables octroyées aux migrants sénoufo dont la présence au Korodougou se concrétise à travers deux types d'entités de résidence.

²⁸³ Bamba Soualio, entretien réalisé le 18-11-2024 à Abidjan.

2. Les entités de résidence des migrants agricoles sénoufo dans le Korodougou

Les migrations agricoles sénoufo en direction du Korodougou sont familiales. Elles sont consécutives à l'obtention de portions de terres cultivables suite à des requêtes faites, au préalable, à des propriétaires terriens koro. Ces migrants qui s'installent au Korodougou y fondent deux types d'entités de résidence : le quartier sénoufo dans le village koro et le campement sur les terres de la localité d'accueil.

2.1. Le quartier sénoufo dans le village koro

Le quartier sénoufo dans le village koro est la première forme d'entité de résidence mise en place par les migrants agricoles sénoufo. Diakobou fut le premier village koro à abriter une telle unité démographique en 1974²⁸⁴. Depuis cette date, de nombreux villages koro ont accepté la création, en leur sein, de ce type de quartier. Tels sont les cas de Tiassédougou, Kamarala, Niangourala-Tiéné, Kouassidougou, N'gbakoundougou, Kakananzo, Nonkoudougou, Souanso, Sounoukana, Ouérébo, Pokoundougou, Gbengoro, Kobadala, Pokoutou, Niantibo, Kamoro, Kpalè, Takananzo, Tangola, Notiéna, etc.²⁸⁵

La vue du quartier sénoufo dans le village koro est frappante. La différence entre les constructions koro et sénoufo est très nette. Les maisons des premiers sont, généralement, des cases rondes construites en banco avec des toits coniques, recouvertes de paille. Les constructions des seconds se démarquent de celles-ci par la densité des maisons rectangulaires en banco. Les cases rondes y existent mais sont en nombre très réduits et généralement réservées aux femmes.

Aussi, convient-il de mentionner le nombre non négligeable de greniers et de préaux. Les greniers sont des lieux de stockage de céréales (riz, maïs, mil). Ils constituent un élément essentiel dans la vie du paysan sénoufo. Quant aux préaux, ils servent d'abris pour les bœufs d'attelage. Dans les encablures du quartier, il y a un ensemble de cases rondes servant de magasins de stockage du coton pendant les périodes de récoltes.

²⁸⁴ Bamba Doté, entretien réalisé le 15-10-2024 à Tiéningboué.

²⁸⁵ Bamba Soualio, entretien réalisé le 18-11-2024 à Abidjan.

En somme, le quartier sénoufo dans le village koro se caractérise par un ensemble non négligeable de maisons rectangulaires en banco, de greniers et de préaux. Tel est également le cas pour le campement sénoufo dans le Korodougou.

2.2. Le campement sénoufo dans le Korodougou

Outre le quartier dans le village koro, la deuxième entité de résidence des Sénoufo dans le Korodougou est le campement. Il s'agit d'une agglomération située en dehors du village où résident les propriétaires terriens. Mais c'est sur les terres de ces derniers qu'est établi le campement qui ne comprend uniquement que les Sénoufo.

Le premier campement fondé par un sénoufo au Korodougou est Mamouroukaha. La fondation de ce campement remonte à l'année 1989 par Soro Mamourou²⁸⁶. C'est à partir de cette date que les hameaux sénoufo ont commencé à se multiplier au Korodougou. Qu'est ce qui justifie la création de ces campements au détriment des quartiers sénoufo dans les villages koro ? Certains sénoufo sont, en effet, réticents à la fondation de quartiers dans les villages koro. Selon eux, créer son propre campement permet d'éviter les problèmes de cohabitation avec les autochtones Koro. Ces problèmes pourraient découler des dégâts que leurs enfants, leurs animaux domestiques (bœufs, cabris, moutons) causeraient sur les propriétés ou les biens des Koro. Aussi, permet-il d'éviter les risques d'adultère entre Sénoufo et Koro²⁸⁷.

Ces considérations font que les hameaux sénoufo sont nombreux. Il suffit de parcourir le Korodougou pour se rendre compte de leur densité. On peut citer entre autres Mamouroukaha (entre Dialakoro et Lamadougou), Sogninguinkaha (entre Nonkoudougou et Kouassidougou), Drissakaha (entre Diakobou et Niangourala-Tiéné), Madoukaha (entre Tiéningboué et Ouédallah), Mamakaha (entre Tiassédougou et Kouassidougou), Serbakaha (entre Kamarala et Tiassédougou), Nongounonkaha (entre Dialakoro et Moriférédougou), Yayakaha (entre Kpèssou et Tiassédougou)²⁸⁸

²⁸⁶ Bamba Doté, entretien réalisé le 15-10-2024 à Tiéningboué.

²⁸⁷ Diarrassouba Sogninguin, entretien réalisé le 14-04-2001 à Sogninguinkaha.

²⁸⁸ Bamba Soualio, entretien réalisé le 18-11-2024 à Abidjan.

Les campements sénoufo dans le Korodougou ont la même architecture. Ils possèdent la même configuration que le quartier sénoufo dans le village koro. C'est toujours la prédominance des maisons rectangulaires en banco, des préaux servant d'abris aux bœufs d'attelage, des greniers pour la conservation des céréales et moins de cases rondes. Aux abords immédiats de ces campements, s'étendent de grands champs de coton, de riz, d'igname, de maïs et d'arachide. Mais comment ces quartiers et campements sénoufo sont-ils gérés ?

2.3. La gestion des entités démographiques sénoufo dans le Korodougou

Chaque campement ou quartier sénoufo du Korodougou est géré par un chef. Ce dernier n'est ni élu ni choisi. Il devient chef, à partir du moment où il est le premier à demander et obtenir la terre. Qu'il soit jeune ou vieux, cela n'a aucune importance. C'est donc lui qui choisit ses notables parmi les Sénoufo qui viennent s'installer à ses côtés. Quel que soit l'ampleur que va prendre le quartier ou le campement, tous les membres sont soumis à son autorité. Il est responsable de toute la communauté sénoufo du campement ou du quartier devant les propriétaires terriens et les autorités administratives.

Au total, les Sénoufo vivent dans une parfaite entente avec les Koro selon les balises qu'ils se sont fixées. Mais quels sont les conséquences de cette présence sénoufo dans le Korodougou ?

3. Les conséquences de l'implantation des Senoufo dans le Korodougou

Les conséquences de l'implantation des Sénoufo dans le Korodougou sont importantes. Elles concernent les mutations socioculturelles et l'accroissement de la productivité agricole.

3.1. Les mutations socioculturelles

Les mutations socioculturelles engendrées par l'arrivée des Sénoufo dans le Korodougou sont perceptibles à plusieurs niveaux. Elles portent sur l'architecture de certains villages koro, la linguistique, les danses et chants ainsi qu'au niveau religieux.

Certains villages koro où les Sénoufo se sont installées ont subi des modifications architecturales. En effet, l'on n'y constate plus l'uniformité des cases rondes qui caractérisait le village koro. À celles-ci, s'est ajouté un nombre non négligeable de maisons rectangulaires en banco et de greniers qui caractérisent le quartier sénoufo. Ces constructions rectangulaires ont d'ailleurs influencé les Koro qui, de plus en plus, en bâtissent. Qu'en est-il au niveau linguistique ?

Les mutations linguistiques sont la conséquence logique des contacts permanents entre Koro et Sénoufo. Ces contacts ont favorisé l'apprentissage des deux ethnies de part et d'autre. Tel est le cas des Nafanra²⁸⁹ installés au quartier sénoufo de Nonkoudougou. Ces derniers comprennent et s'expriment parfaitement en langue koro. De leur côté, les Koro installés dans les environs immédiats de ce peuple comprennent et communiquent en langue sénoufo²⁹⁰. Cet état de fait est également une réalité qui se vit dans la zone de Marandalla. En effet, dans cette contrée, de nombreux sénoufo parlent correctement le korokan. Il en est de même des Koro de cette zone qui s'expriment bien en langue sénoufo.

Les enfants vivant dans les différents lieux de contacts permanents entre Koro et sénoufo sont les plus influencés par cette mutation linguistique.

En ce qui concerne les danses et chants, nombreux sont les Sénoufo qui se reconnaissent dans ceux des Koro. Ils chantent dans la langue koro et effectuent les mêmes pas de danse que les membres de cette ethnie. Il en est de même pour les Koro vis-à-vis des Sénoufo. Selon Soro Siriki, le Kpass est une danse koro dans laquelle les Sénoufo installés dans la zone de Marandalla se sentent à l'aise. Toujours dans cette même zone, les Koro participent au Kapatchan, une danse sénoufo²⁹¹.

Au niveau religieux, les Sénoufo installés au Korodougou ne sont pas des adeptes d'une seule religion. Ils sont animistes, chrétiens ou musulmans. Cependant, il convient de noter que c'est

²⁸⁹ Les Nafanra sont un sous-groupe sénoufo.

²⁹⁰ Sékongo Adama, entretien réalisé le 13-04-2001 à Nonkoudougou.

²⁹¹ Soro Siriki, entretien réalisé le 13-04-2001 à Nonkoudougou.

au contact des Koro que de nombreux Sénoufo animistes sont devenus musulmans²⁹².

Outre les mutations socioculturelles énumérées ci-dessus, force est de constater que l'implantation des Sénoufo a été d'un apport indéniable au niveau de la productivité agricole du Korodougou.

3.2. Les mutations de la productivité agricole

S'il y a un avantage incontestable de l'installation des Sénoufo dans le pays koro, c'est assurément l'accroissement de la productivité agricole de la région. Les Sénoufo sont reconnus comme de grands travailleurs de la terre. Au-delà de la véritable concurrence qu'ils se livrent, ils sont beaucoup solidaires entre eux. Ils s'entraident dans les champs à travers le système des travaux communautaires. À cela s'ajoute l'utilisation des charrues qui leur permet de labourer de grandes superficies. Un paysan sénoufo peut à lui seul cultiver vingt-cinq(25) voire trente(30) hectares de coton par an²⁹³.

La culture du coton, il faut le souligner, l'emporte de loin sur les autres cultures dans la production agricole des Sénoufo. Les denrées telles que le riz, le maïs, l'igname, partiellement commercialisées de façon circonstancielle, servent avant tout à l'alimentation des membres de la famille. Nous pouvons, sans risque de nous tromper, affirmer que le coton occupe une prépondérante place dans les migrations sénoufo en direction du Korodougou. C'est pour cela que nous mettrons l'accent sur leur production cotonnière.

Selon Koné Leforo, conseiller agricole de la Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles (CIDT) à la zone de Tiéningboué, la production cotonnière du Korodougou est largement réalisée que par les paysans sénoufo. Ainsi, pour la campagne 2000-2001, la production cotonnière est évaluée à environ 5900 tonnes. La contribution des paysans koro dans cette production ne peut excéder 100 tonnes. Dans la section de Tiéningboué qui comprend les localités de Tiéningboué, Bonosso, Gbagao, Tiéfindougou, Tangola, Kouakoudougou et Niantibo, il a été cultivé pour la même période 680 hectares pour une production cotonnière de 684,936 tonnes. Dans cette superficie cultivée, les paysans koro n'ont que

²⁹² Silué Bah, entretien réalisé le 20-04-2001 à Tiéfindougou-campement.

²⁹³ Adama Fofana, entretien réalisé le 15-04-2021 à Tiéningboué.

46,5 hectares pour 47,542 tonnes de coton. Quant aux sénoufo, ils ont cultivé 633,50 hectares pour une production de 637,394 tonnes de coton. En ce qui concerne le nombre de paysans, nous en avons 68 du côté koro contre 156 pour les Sénoufo²⁹⁴. Le tableau ci-dessous illustre toutes ces données.

Campagne cotonnière 2000-2001/ Section de Tiéningboué

POPULATIONS	NOMBRE DE PAYSANS	SUPERFICIES CULTIVÉES (en hectare)	PRODUCTION COTONNIÈRE (en tonnes)
KORO	68	46, 50	47, 542
SENOUFO	156	633, 50	637, 394
TOTAL	224	680	684, 936

Si à la section de Tiéningboué, certains paysans koro s’adonnent à la culture du coton, ce n’est pas le cas pour la section de Badasso²⁹⁵. Aucun paysan koro de cette section n’a fait un champ de coton pour la campagne 2000-2001. Les 300 600 tonnes de coton de cette section ont été quasiment produites par les Sénoufo²⁹⁶. Au regard de ce qui précède, on voit clairement la contribution des Sénoufo dans l’accroissement de la productivité agricole du Korodougou.

CONCLUSION

Les migrations agricoles sénoufo dans le Korodougou constituent un phénomène contemporain important. Commencées timidement au début de l’année 1970, c’est quatre ans plus tard que ce peuplement donne naissance au premier quartier sénoufo dans un village koro, en l’occurrence Diakobou.

Les raisons qui justifient ce mouvement migratoire sénoufo sont sociopolitiques et économiques. Sur le plan sociopolitique, il y a d’abord la fuite du système contraignant du poro communautaire par les jeunes. Pour éviter l’initiation à cette importante institution de l’univers sénoufo, ces derniers préfèrent aller s’installer au Korodougou pour y faire leurs activités agricoles. Ils trouvent inadmissible de passer plus de deux décennies de leur vie dans une rigoureuse et exigeante formation physique et morale à toute épreuve. À cette première raison, s’ajoute les rivalités familiales

²⁹⁴ Koné Leforo, entretien réalisé le 22-04-2021 à Tiéningboué.

²⁹⁵ La section de B8adasso fait partie de la zone CIDT de Tiéningboué.

²⁹⁶ Koné Leforo, entretien réalisé le 22-04-2021 à Tiéningboué.

qui sont sources de maladies fréquentes et de mauvais sorts dont sont victimes certains membres de familles de démographie importante. Le départ et l'implantation au Korodougou de ceux qui sont confrontés à de telles situations constituent une opportunité pour remédier à ces maux.

Les causes économiques, quant à elles, se justifient par l'insuffisance des terres arables, le problème de transhumance et la recherche de l'autonomie financière. Les terres de bonne qualité agricole ne sont pas très abondantes en pays sénoufo. Plus de la moitié de la superficie de cette zone est classée dans la catégorie des sols à moyenne et médiocre potentialités agricoles. Aussi, les modestes récoltes obtenues sur ces terres ingrates, après avoir consenti d'énormes efforts sont, parfois, détruites ou permanemment menacées par les troupeaux de bœufs des pasteurs peuls. Ces derniers y viennent, chaque année, faire paître leurs troupeaux de bœufs, à l'orée de la saison sèche qui coïncide avec la période de la moisson des cultures. Tous ces facteurs poussent les Sénoufo qui forment une population démographiquement importante, courageuse et travailleuse à migrer vers le Korodougou.

Cette destination est convoitée par eux en raison de ses potentialités. Son sol ferralitique qui a une fertilité élevée favorise la pratique de plusieurs cultures, notamment celle du coton faite par la quasi-totalité des migrants sénoufo. Sa pluviométrie varie entre 1200 et 1300 mm annuellement. Il s'agit donc d'une région bien arrosée qui favorise l'épanouissement et la réussite de plusieurs types de cultures sur des terres dont l'obtention se réalise facilement.

La souplesse des conditions d'accès à la terre dans notre zone d'accueil est un facteur déterminant qui attire les migrants sénoufo. Celle-ci se fonde sur la conception que la terre étant un don de Dieu, il ne faut pas, par conséquent, refuser d'en donner à une personne qui en a besoin. Partant de ce fait, il suffit donc de donner un poulet ou un cabri, quelques noix de colas et s'acquitter d'une somme d'argent qui oscille, annuellement, entre 5000 et 25000 francs pour qu'un propriétaire terrien donne une portion de surfaces cultivables. Se greffe à ces données quelques jours de travaux dans son champ par le bénéficiaire.

La conjugaison de tous ces facteurs attrayants ont fait du Korodougou une forte zone de peuplement sénoufo. Ces derniers

ont créé des quartiers dans des villages koro ou des campements dans le Korodougou. La vue de ces entités démographiques ne laisse pas indifférent. Elles sont constituées de maisons rectangulaires en banco avec des toits de chaume, de greniers pour la conservation des produits agricoles et de préaux pour y attacher les bœufs d'attelage et conserver les outils agraires comme les charrues. Ces quartiers ou campements sont dirigés par un chef. Le seul critère pour bénéficier de ce statut est d'être le premier à avoir négocié et obtenu des parcelles de terre avec les propriétaires terriens. Le chef du quartier ou du campement sénoufo est le responsable de sa communauté vis-à-vis des populations autochtones koro et des autorités administratives.

La présence continue et massive des Sénoufo dans le Korodougou et les contacts fréquents qu'ils ont avec les Koro ne sont pas restés sans conséquences. Ainsi, des mutations sont observées sur le plan socioculturel. La première mutation se situe au niveau de l'architecture des villages koro où il existe un quartier sénoufo. L'uniformité des cases rondes qui caractérise la localité koro a fait place à la mixité cases rondes et maisons rectangulaires associées aux greniers et préaux. Aussi, les deux langues sont comprises et même parlées dans les endroits où les contacts sont permanents entre les membres de ces deux communautés qui participent aux cérémonies culturelles de l'une ou de l'autre à travers les chants et les danses. Certains sénoufo, anciennement animistes, sont même devenus musulmans au contact des Koro.

Outre les mutations socioculturelles, la migration et l'implantation des Sénoufo dans le Korodougou ont entraîné une mutation positive au niveau des productions agricoles qui ont connu une nette augmentation, notamment la quantité de coton produit au Korodougou. Les cultures vivrières telles que le maïs et le riz ne sont pas en reste.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources orales

NOM ET PRÉNOMS	ÂGE	FONCTION	DATE ET LIEU D'ENTRETIEN
Adama Fofana	61 ans	Moniteur de la CIDE à la retraite	15-04-2001 à Tiéningboué
Bamba Doté	54 ans	Paysan sénoufo	15-10-2024 à Tiéningboué
Bamba Soualio	33ans	Paysan koro	18-11-2024 à Abidjan
Diarrassouba Sogninguin	63 ans	Chef de campement de Sogninguinkaha	14-04-2001 à Sogninguinkaha
Drissa Tiéné	73 ans	Chef de village de Nakara	18-04-2001 à Nakara
Haidara Siaka dit Jean Kamélé	54 ans	Paysan koro	14-04-2001 à Nonkoudougou
Koné Leforo	58 ans	Conseiller agricole de la CIDE	22-04-2001 à Tiéningboué
Sékongo Adama	33 ans	Paysan sénoufo	13-04-2001 à Nonkoudougou
Silué Bah	33 ans	Paysan sénoufo	20-04-2001 à Tiéfindougou-campement
Soro Siriki	36 ans	Paysan sénoufo	13-04-2001 à Nonkoudougou

Source écrite

ANCI, 1EE86(5), Colonie de la Côte d'Ivoire, Cercle de Mankono, rapports de tournées dans les cantons du Diemba et du Yoro-Nigbi, 1910.

Sources imprimées

RCI, Direction et Contrôle des Grands Travaux(DCGTX), 1991, *étude sur le droit foncier coutumier sénoufo et le plan 8foncier rural*, Abidjan, 35 p.

RCI, Ministère de l'Information, 1968, *Aspects des départements et des sous-préfectures*, Abidjan, Société d'Imprimerie Ivoirien2ne, 157 p.

Références bibliographiques

- Arnaud Jean Claude, 1987, Le pays malinké de Côte d'Ivoire (Aire ethnique et expansion migratoire), Thèse pour le Doctorat d'État, Université de Rouen-Haute-Normandie, Institut de Géographie, vol 1, 940 p.
- Avenard Jean-Michel, Bovallot J., et alii, 1974, Aspects du contact forêt-savane dans le centre et l'ouest de la Côte d'Ivoire, Paris, ORSTOM, 254 p.
- Avenard Jean-Michel, Eldin Michel, et alii, 1971, Le milieu naturel de Côte d'Ivoire, Paris, ORSTOM, mémoire n°50, Tome I, 391 p ; Tome II, Cartes.
- Bassett, J. Thomas, 2002, *Le coton des paysans (Côte d'Ivoire : 1880-1999)*, Paris, IRD éditions, 291 p.
- Coulibaly Sinali, 1978, Le paysan sénoufo, Abidjan, NEA, 245 p
- Diabaté Henriette, (Sous la direction de), 1984, Mémorial de la Côte d'Ivoire, Tome1, Abidjan, Ami, 290 p.
- Ekanza Simon Pierre, 2006, Côte d'Ivoire : Terre de convergence et d'accueil (XV-XIX^{ème} siècle), Abidjan, Éd. CERAP, 119 p.
- Fofana Mamadou, 2020, Histoire des Koro des origines à 1938, Thèse unique de Doctorat, Université Felix Houphouët-Boigny de Cocody, UFR Sciences de l'Homme et de la Société, Département d'Histoire, 500 p.
- Gonnin Gilbert et Allou Kouamé René, 2006, Côte d'Ivoire : les premiers habitants, Abidjan, Éd. CERAP, 122 p.
- Koné Basoma, 2023, « Tiéningboué, la nouvelle boucle des migrations cotonnières sénoufos au centre-ouest de la Côte d'Ivoire : quels impacts géographiques ? » in *Nzassa*, n° 13, pp. 343-363.
- Le Roy Xavier, 1981, Migrations cotonnières sénoufo, premiers résultats, Abidjan, ORSTOM, Ministère du plan et de l'industrie, 65 p.
- Loucou Jean Noel, 1984, *Histoire de la Côte d'Ivoire* : Tome 1, la formation des peuples, Abidjan, CEDA, 208 p.
- Salverte-Marmier De Philippe, 1965, Etude régionale de Bouaké, *Tome 1 : le peuplement*, Abidjan, Ministère du plan, 230 p.

Ouattara Tiona.F., 1991, Tradition orale, Initiation et Histoire : La société Sénoufo et sa conscience du passé, Thèse pour le Doctorat d'État Ès-Lettres et Sciences Humaines (Histoire), Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, 3 vol., 979 p.

Ouattara S. Souleymane, 1991/1992, La migration en Basse-Côte des Senoufo de Côte d'Ivoire, Thèse de 3^{ème} cycle en Démographie, migrations, Paris 1, UER Institut d'étude du développement économique et social, 272 p.

Person Yves, 1970, 1975, *Samori une révolution dioula*, Dakar, IFAN, tome 1, 600p ; tome 2, 671p ; tome 3, 1106 p.

LE GBATOG' (NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE) ENTRE 1884 ET 1905 : REPEUPLEMENT ET RECONSTRUCTION D'UN MILIEU RURAL DÉVASTÉ

Dossongou Drissa SORO

Département d'Histoire

Université Félix Houphouët-Boigny (Cocody-Abidjan)

sdossongou@gmail.com

|||||

RÉSUMÉ

L'objectif de cet article est de montrer que l'administration coloniale a procédé à la réhabilitation des économies locales déstructurées par des années de guerre avant le déploiement des schémas de l'exploitation coloniale. Le cas du Gbâtog' dans le nord de la Côte d'Ivoire est donc un prétexte pour évoquer l'état des économies des milieux ruraux au sortir des guerres du dernier quart du XIX^e siècle et la reconstruction post-conflit entamée par l'administration coloniale française. En effet, après la défaite de Samory Touré, conquérant manding, les Français sont passés maîtres du territoire qu'il a conquis. Ces territoires étaient dévastés, ruinés et dépeuplés.

Comment repeupler et reconstruire ces vastes espaces ruraux sinistrés, pourtant nécessaire à la stratégie de mise en valeur du territoire colonial ? C'est la question qui se pose aux nouveaux maîtres du pays sénoufo. À partir de l'exemple du Gbâtog', nous voulons montrer les moyens et les méthodes employés par l'administration française dans une perspective de reconstruction post-conflit en milieu rural entre 1884 et 1905.

Mots-clés : Sénoufo - Gbâtobélé - exilés - déportés - Tombougou.

Keywords: Senoufo - Gbâtobélé - exiles - deported - Tombougou.

INTRODUCTION

Situé à l'Est du royaume du Kabadougou dans le nord de la Côte d'Ivoire. Les Gbâto appartiennent au groupe ethnoculturel et linguistique sénoufo qui lui-même fait partie selon les classifications de Maurice Delafosse et de Baumann et Wastermann de l'ensemble voltaïque à cheval entre la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta et le Soudan français. Le Gbâtog' ou « pays des Gbâtobélé » s'étend administrativement sur deux sous-préfectures : la sous-préfecture de Ganaoni dans le département de Boundiali au Nord (région de la Bagoué) et la sous-préfecture de Dianra dans le département de Dianra au Sud (région du Béré).

Le pays Gbâto compte 42 localités pour une population estimée à 78.906 habitants en 2015 (RCI-INS, RGPH 2014, p. 131). Les principaux centres sont Ganaoni, Yérétiélé, Dianra, Gbatosso et Lenguédougou. Jusqu'au début du dernier quart du XIX^e siècle, les Gbâtobélé vivaient dans une région sans troubles. La vitalité socio-culturelle de leur pays témoigne de cette stabilité, donnant l'impression au visiteur non averti d'être replié sur eux et de vivre en marge du reste du pays sénoufo. Même si quelques querelles de succession éclataient de temps en temps au sein des chefferies, elles n'avaient jamais entraîné de grands mouvements de population.

La fin du XIX^e siècle fut une période très violente dans l'histoire du nord de la Côte d'Ivoire. Entre 1880 et 1900, la région fut envahie successivement par des armées africaines et européennes qui s'efforcèrent de la rattacher à leurs propres zones d'influence. Dans les années 1890, la région de Korhogo fut occupée par les troupes de trois empires. Entre 1883 et 1894, la région formait la partie méridionale de l'Empire du Kéné Dougou dirigée par Tiéba jusqu'en 1890 dont la capitale était Sikasso. En 1894, Le grand conquérant Samori s'empara de la région et l'incorpora dans son nouvel empire de l'est. Après la défaite de Samori en 1898, les Français occupèrent la région et imposèrent un pouvoir colonial jusqu'à l'indépendance en 1960. Ces bouleversements politiques devaient avoir des répercussions sociales et économiques d'une portée incalculable pendant la période coloniale (Thomas, J. BASSETT, 2002, p. 63).

En effet, après la défaite de Samory Touré, conquérant manding, les Français sont passés maîtres du pays qu'il a conquis. Ces territoires étaient dévastés, en ruines et dépeuplés. Comment repeupler et reconstruire ces vastes espaces ruraux sinistrés, pourtant nécessaire à la stratégie de mise en valeur du territoire colonial ? C'est la question qui se pose aux nouveaux maîtres du pays sénoufo. À partir de l'exemple du Gbâtog', nous voulons montrer les moyens et les méthodes employés par l'administration française dans une perspective de reconstruction post-conflit en milieu rural entre 1884 et 1905. L'objectif de cet article est de montrer que l'administration coloniale a procédé à la réhabilitation des économies locales déstructurées par des années de guerre avant le déploiement des schémas de l'exploitation coloniale. Le cas du Gbâtog' dans le nord de la Côte d'Ivoire est donc un prétexte pour évoquer l'état des économies des milieux ruraux au sortir des guerres du dernier quart du XIX^e siècle et la reconstruction post-conflit entamée par l'administration coloniale française.

L'étude s'appuie sur les enquêtes orales réalisées sur le terrain, les sources d'archives datant de la période coloniale et les données bibliographiques. L'analyse critique de ces sources permet de rendre compte de l'absolue nécessité du repeuplement des milieux ruraux pour l'atteinte des objectifs de la colonisation dont l'un des pendants est de rentabiliser chaque territoire.

L'étude aborde trois points principaux à savoir : le chaos de l'armée samorienne dans le Gbâtog' (1884-1893), la soumission et la contribution des Gbâtobélé à l'effort de guerre samorien (fin 1893-1898) et enfin le processus de restauration du Gbâtog' par l'administration coloniale française (1898-1905).

1. Le chaos samorien en territoire gbâto (1884-1893)

La naissance du royaume du Kabassarana à l'ouest du Gbâtog' en 1850 annonçait déjà des perturbations à venir pour les petites chefferies éparpillées dans le pourtour et l'arrière-pays de celui-ci. La plupart de ces territoires était située à l'est du royaume. Car un peu plus au sud, des alliances avec les chefferies du Mahou, du Koyaradougou et du Worodougou rendaient toute percée presque impossible de ce côté. À partir de 1880, le nord-est de la Côte d'Ivoire est en ébullition. Les tensions politiques sont marquées par

l'apparition de nouveaux acteurs ayant chacun un agenda propre. D'un côté, les rois du Kénédougou veulent se faire le plus grand nombre d'alliés afin de sécuriser leur frontière sud. De l'autre côté, on note la présence de Samori dans la région, soucieux de stabiliser une frontière incertaine en annexant la plus grande étendue possible de territoire inorganisé. En effet, en 1883, il était question pour Samori, d'utiliser au mieux ses forces disponibles pour annexer les voisins faibles et désunis qui bordaient sa frontière orientale. Ainsi, la soumission des poches occidentales du Kénédougou, représentées par Tengréla, la soumission du Kabassarana et le ralliement des Dembélé de Kouto à l'Almami Samori Touré allaient provoquer le resserrement de l'étau des dangers sur le Gbâto à la fin de l'année 1884.

1.1. Tiékoumba dans le Gbâto Méridionale (fin 1887-début 1888)

Après avoir soumis le Nohoulou, c'est à Tiékouma Koné, qu'Amadou Touré, roi du Kabassarana, successeur de Mocktar, confia le soin de mener l'offensive vers l'est. Ainsi, dès le début de la saison sèche, à partir du mois de novembre 1887, l'armée reprit du service et la colonne de gauche qui devait couvrir la Faama face aux Sénoufo et occuper le pays à l'est du Marahoué, avait été confiée à un homme de confiance, Tyékoumba/Tyékouma Koné. Ce célèbre chef de colonne avait perdu une jambe en combattant sous les ordres de Mocktar et marchait sur un pilon (Yves PERSON, 1970, p.797).

Il attaqua d'abord le reste du Zona, détruisit à nouveau Kébi. Son chef, Niakpélézan s'enfuit à Toundo, puis à Kolia. Rentré sur Kébi, il se résigna à renoncer pour un temps à attaquer le Ténéouré. Sans écarter définitivement le danger que le renfort de réfugiés faisait peser sur lui, de Kébi, il envahit le Gbâto méridional. Le Gbâto résista mais en ordre dispersé.

Il se soumit d'abord Niempurgué, dont le chef, Osiné Foho, s'enfuit après une courte résistance à Yérétiélé²⁹⁷ et se soumit avec ce village. Katiali avait été détruit vers 1883 par les gens de Mbengué alliés à Ganaoni, et ses habitants demeuraient depuis à

²⁹⁷ Selon une version recueillie auprès de Koné Nambégué, Assistant du chef de village, né en 1947. Entretien réalisé le 11 février 2016 de 10h25 à 12h00.

Kporozo (Gbatosso). Ce village était donc encore en ruine. Les rares habitants rejoignirent ceux de la première vague. Ouazomon qui se relevait à peine, ne put faire de la résistance. À Sissédougou, le chef Tiosona Kèwo résista une journée entière, puis alla se cacher à Séfrédio, puis à Zanwo, dans la galerie forestière de la rivière Bou. Tiékouma marcha ensuite sur le gros village de Yérétiélé, des chasseurs habiles et aguerris au tir à l'arc attendaient son avant-garde. Elle fut repoussée et essuya d'importantes pertes. Le chef du village, Gbato Kèwo, s'enfuit à Sitiokaha (Lenguédougou), malgré cette résistance²⁹⁸.

Tiékouma dans sa marche vers le sud forestier devint alors le maître du pays au sud du Bou. Les sofas brûlèrent au passage l'antique village de Tchébé (Djembé selon les dioula), le plus ancien du Gbâto²⁹⁹. La colonne marcha au sud par Daragbé dont le chef, Dopilimin Solo, se retira sans résister à Sitiokaha. La voie ainsi dégagée, ils se déportèrent jusqu'à Dyalkaha qu'ils cassèrent. Les Samoriens touchaient dès lors au kafou malinké du Nigbi où ils furent bien accueillis par les musulmans de Gbonminasso, dont le chef, Issoufou Cissé, allait leur servir d'agent politique.

La plus grande partie du Gbato méridional se rallia aussitôt. En effet, le chef dyula de Gbondyé (Gbèni-Yiré en dioula), Tiékoumba Kanaté, s'était enfui à Gbonminasso et se rallia avec ce village. Dans la foulée, l'on relève le ralliement de Korotou, de Gangogo, et des Fula de Ouayéri, qui parlent sénoufo comme ceux de Forou. Karamogho Kotounon, chef de Lokolo, voulut résister mais son village fut aussitôt détruit, et il dut se réfugier à Sitiokaha. Mais, il restait des irréductibles, qui se rassemblèrent sur la frontière orientale, à Gbatosso et Sitiokaha, d'où ils menaçaient le flanc des envahisseurs. Tiékouma s'employa à écarter ce danger en détruisant facilement Gbatosso, Yirigué Kéwo, chef de ce village s'enfuit de nuit à Sitiokaha. Cependant, il dut s'arrêter devant Sitiokaha (Lenguédougou)³⁰⁰. Cet énorme village, protégé par une forêt épaisse et adossée à la rivière Foubou, était un obstacle

²⁹⁸ Idem.

²⁹⁹ Les traditionnistes de ce village affirment que le village a été reconstruit plus de sept fois. Il considère ce village comme la victime de toutes situations douloureuses que le Gbâtog' ait connu.

³⁰⁰ Entretien avec Koné Dotchimmin, chef du canton Gbâto Sud, 66 ans. La rencontre a eu lieu chez le chef de canton, le 12 février 2016 de 9 h 05 à 9 h 55.

redoutable. Son chef, Gbèlè Tyo, soutenu par les Kafibèlè était décidé à résister. Tiékouma, toujours pressé de marcher vers le sud, décida de passer outre en laissant seulement un sanyé dans la forêt de Touba, avec une faible garnison pour surveiller les Sénoufo. Par cet acte, il tenait en respect le Gbâto méridional et par conséquent tout le Gbâto car depuis 1884, les Samoriens tenaient garnison à Ganaoni.

Cependant, ses visées de conquête s'arrêtèrent à Ngalakadougou et à Missidougou où les Sénoufo le mirent en déroute. Il quitta alors Sonozo, sa capitale du moment pour le camp de Touba, de la mouvance du Kabassarana. Sa jonction avec Mangbê-Amadou dans le sud-ouest ne put venir à bout des Sénoufo, retranchés dans la forêt de Baféléto, à une trentaine de kilomètres au sud-est de Morondo.

En effet, il était pris entre Baféléto qu'il bloquait, et Sitiokaha dont les Sénoufo devenaient agressifs, depuis que la révolte du Nkalakadougou ranimait leur espoir. Gbèlè Tyo avait reçu de gros renforts des Kafibèlè et Mana Nyéo était venu en personne de Ganaoni avec les guerriers du Gbâto septentrional.

Tiékouma voulut disperser ce rassemblement, mais fut sans doute imprudent car il tomba dans une embuscade, dans la galerie forestière du Fadyéné (marigot situé à 2 km sur la route de Sitiokaha). Son cheval fut tué et sa jambe en bois l'empêcha de s'enfuir. Son principal lieutenant fut tué avec lui. Cet événement fit un tel écho que le moral des sofas fléchit. Amadou fit donc évacuer le Gbâto et regroupa ses hommes sur la rivière Lowa.

En quelques semaines, le Faama avait vu périr son frère et deux de ses meilleurs généraux. Avec l'évacuation du Gbâto, Baféléto n'était plus bloqué vers l'est. Le Faama était dès lors dans une position sans réelle issue. C'est alors qu'il reçut en début juillet 1888, l'ordre de gagner d'urgence Sikasso. Dans la situation où se trouvait le Faama, l'ordre de son beau-père était le bienvenu, car il lui permettait de se tirer d'un mauvais pas en évitant de perdre la face. Il partit donc en hâte vers le Nord, trop tard, pour changer le cours de la guerre, mais à temps pour limiter les dégâts dans son propre domaine.

Le bilan de sa campagne laissait apparaître clairement qu'il n'avait réussi qu'à unifier des ennemis jusque-là divisés à l'extrême.

L'appel de Samori permit à Amadou de rentrer avant que la révolte du Konyan ne s'étende à ses domaines.

Tant que le Faama avait des problèmes internes à régler, les Gbâto pouvaient avoir un peu de répit. La menace des Touré s'estompa donc de 1888 à la fin de 1890, du fait de la « Grande Révolte » et de son interminable répression.

1.2. La deuxième occupation du Gbâtog' (1892-1893)

L'origine de la seconde occupation du Gbâto par les troupes Samoriennes est à rechercher dans la volonté de l'Almami de faire taire toutes les velléités insurrectionnelles qui pourraient mettre à mal son projet d'exode vers l'Est. Elle s'inscrit aussi dans la période de tous les doutes sur la capacité de Samori à fonder un Empire. On a vu que la révolte Sénoufo de Baféléto, avait finalement décidé Amadou à battre en retraite en juillet 1888.

En effet, Baféléto était devenu la place forte des coalisés qui trouvaient dans son maintien aussi bien la possibilité d'unir leur force pour une cause commune, et aussi un symbole de résistance au projet impérialiste de Samori. Mangbè-Amadou, gendre de Samori, se rendant compte que la coalition hostile qui s'était formée, était beaucoup trop vigoureuse pour que Sékoba ou l'armée d'Odienné en vienne à bout, demanda l'intervention personnelle de l'Almami peu avant l'hivernage 1892.

La révolte de Baféléto est réprimée et Dyalakourou, chef des insurgés est exécuté le 28 août 1892. La réduction des insurgés de Baféléto passait donc avant tout par la soumission des kafou de l'Est c'est-à-dire les Gbâto et leurs voisins, afin de couper l'envoi de tout renfort. Amara-Dyéli donna donc l'ordre à Madina-Amara de prendre à revers les alliés de Baféléto. Celui-ci disposait à cet effet de l'armée de Foula-Kali récemment reconstituée, qui submergea le Zona sans difficulté tandis qu'un autre lieutenant, Koutyéni-Sékoba sillonnait le Nohoulou. Après avoir rejoint son lieutenant à Falikaha (dans le Gbentéguela), Madina-Amara s'attaqua à Pésèrodià Ganon, chef de Ganaoni, qui s'était imposé à l'ensemble du Gbâto après avoir vaincu, en 1888, les sofas d'Odienné (Dossongou D. SORO, 2023, p. 224).

Les Samoriens prirent d'assaut Niempurgué. Lohosséli Foho, chef de Niempurgué, mourut de ses blessures à Niondjé/Nyondyi

où il s'était réfugié. Une partie des habitants du village trouva asile à Korotou, mais, à l'approche de Kali, ils se retirèrent à Katiali (sud) puis à Nafoun, chez les Kafibélé, et enfin à Ouazomon où ils retrouvèrent leur parent Dotiéhé Foho, qui avait fui Niempurgué de son côté. Le kèlètigui se sépara aussitôt de Kali, qui entreprit de descendre la rive droite du Marahoué pour détruire les villages favorables à Baféléto. Lui-même projetait de faire un large crochet vers l'est afin d'écraser les principaux centres de résistance.

En effet, Kali marcha droit au sud, laissant à gauche Katiali (nord) en ruines, dont le chef Fountoti Solo vivait toujours à Gbatosso. Il s'empara facilement du vieux centre dioula de Gbondyé (Gbèniyirè/Gbonyélé). Fabou Kanaté³⁰¹, chef de Gbondyé se cacha dans la forêt de Nyumugourako, puis à Batogho, hameau de Baféléto (8 km sud-ouest), où il allait demeurer jusqu'en 1898, sous la domination samorienne.

Mais, il dut livrer un combat acharné pour enlever Korotou où s'entassaient les réfugiés du Nohoulou et du Fouladougou. Kohofinyé Solo, chef de Korotou, fut tué après plusieurs jours de combat. Les survivants traversèrent le fleuve en compagnie de leurs voisins Fula, voisins de Gangogo, et ils allaient se soumettre à la chute de Baféléto.

Les Sofas poussèrent sans désespérer sur Lokolo, où ils triomphèrent d'une forte résistance grâce à des renforts du kèlètigui. En effet Lokolo ayant repoussé un premier assaut, Amara-Dyéli dirigea contre lui un détachement de secours, par Tchébé et Chékounon. Tyohonon Koné, chef de Tchébé, fut tué en essayant de l'empêcher de passer. Téli Kotounon, chef de Lokolo s'échappa avec Koursi Sangaré, le chef des Fula de Ouayéri, et ils demandèrent asile à Faraba, dans le Nigbi oriental. Quand ce pays passera à son tour aux sofas, les réfugiés se cachèrent en brousse à Yamangoro, près de Kaha, et se soumettront en fin d'année, à la chute de Marandala.

Madina-Amara avait de son côté mené une campagne beaucoup plus rapide. Marchant droit sur Ganaoni suivant l'itinéraire Niempurgué – Djigbè – Ganaoni. Il avait enlevé la place dans un assaut furieux qui dura toute une journée et durant lequel Pésérodia

³⁰¹ Les traditionnistes font de ce personnage, un guerrier intrépide.

trouva la mort. Fort de ce succès, les sofas poussèrent vers le nord jusqu'au village de forgerons de Kounoumon et vers l'est. Ils détruisirent Zangaha dans le Nafoun. Sigala Sogho, chef de ce village demanda asile à Largatyo de Nafoun, mais celui-ci n'eut pas à combattre, car les Samoriens repassèrent le Bou sans occuper le pays. Ainsi couvert sur sa gauche, le kèlètigui obliqua vers le sud, pour compléter l'investissement de Baféléto dans un mouvement concentrique à celui de Kali. Il détruisit sans peine Sissédougou, Tchandyogho Silwé, chef de Sissédougou, demanda asile à Kanogho mais il se soumit en apprenant la chute de Baféléto tandis que les plus obstinés, animés par le notable Tyahansigué se retirèrent à Sonzoriso où se trouvait une garnison de Sikasso. Ils rentreront l'année suivante. Cependant, il fallut trois jours d'assaut pour enlever Yérétiélé. Kéwo, le chef de ce village eut alors le bras coupé et mourut bientôt de cette blessure à Kiéré, près de Kanogho où il avait cherché asile (Dossongou D. SORO, 2023, p. 227).

La colonne se lança alors contre les gros centres du Gbato méridional, qui avaient brisé cinq ans plus tôt l'offensive d'Odienné. Dans leur furie, ils s'emparèrent de Daragbè dont le chef, Dopilimin Solo, fut tué. Son neveu Kapié mena les survivants à Kanogho puis à Kapélé. Gbatosso fut évacué par Nayère Kéwo qui alla renforcer Kpato Tyo dans le puissant tata de Sitiokaha (Lenguédougou).

Kpato venait de succéder à son oncle Gbèlè décédé. Lors des funérailles du défunt chef, les défenseurs du village, dans une insouciance totale, ne crurent pas bon de déroger à la tradition des coups de canon en hommage au disparu, en raison du climat qui prévalait. Ils utilisèrent la poudre dans des tirs en l'air. Mais ce gaspillage par ces temps de guerre allait bientôt leur coûter cher. Après deux jours d'assauts, les défenseurs manquèrent de poudre et Sitiokaha tomba aux mains des Samoriens³⁰². Les défenseurs s'enfuirent vers le Bou, à Kanogho, d'où ils allaient réclamer l'aide du faama de Sikasso.

Ayant ainsi écrasé le Gbato, qui avait résisté en ordre dispersé, Madina-Amara, rejoignit Kali sous les murs de Gbonminasso. Ces Dioula musulmans étaient comme ceux de Tengréla, passionnément anti-samoriens. Le chef de Gbonminasso, Vali Cissé, était trop

³⁰² Cet épisode est l'un des plus marquants de l'histoire du village. Les traditionnistes considèrent que leurs ancêtres ont raté l'occasion de venir à bout des envahisseurs.

compromis avec Baféléto pour se soumettre et Wassara venait de lui envoyer des renforts. Malgré ces renforts, le village fut pris d'assaut et le chef fut tué au combat. Kali obtint alors le ralliement du Nigbi oriental. Ce pays avait été durement châtié par ses voisins pour avoir soutenu Amadou en 1887, et son chef Kodyo Bamba, accueillit avec joie les vainqueurs à Lalogo vers fin juillet 1893.

Les Samoriens étant dès lors les maîtres dans le pays situé entre Foubou et Marahoué, Madina-Amara s'installa à Faraba chez Madyadé Bamba pour organiser ses conquêtes. Il surveillait ainsi le Biélou, où Saghalem-Ba refusa d'abord de se rallier, mais que Sékoba allait prendre à revers.

Tous les alliés de Baféléto ayant succombé, les Sénoufo, isolés, menaient désormais un combat sans espoir. La place tomba finalement vers la fin du mois d'août 1893. Baféléto vaincu, Samori, levait ainsi l'un des derniers verrous qui lui faisait obstacle dans sa marche vers l'Est. Le Gbâto, tout comme l'ensemble des régions soumises entraient pour ou contre leurs avis dans un nouveau projet dans lequel leur liberté et leur autonomie s'en trouveront pour un certain temps affecté. Ce deuxième passage des hordes de Samori défigura le Gbâto.

2. Soumission et contribution des Gbatôbélé à l'effort de guerre samorien (fin 1893-1898)

La défaite des différentes chefferies avait livré les Gbatôbélé à la merci des Samoriens, qui pouvaient disposer à leur guise des territoires conquis. Et cela allait se traduire en acte par l'installation de garnisons dans le Gbatog' pour mieux les surveiller. La tenue des garnisons avait pour objectif de surveiller les alliés de Sikasso dans l'ouest. En effet, l'irruption des Samoriens en terre sénoufo les confrontait aux avant-gardes de Sikasso qui occupaient depuis plus de dix ans la région de Korhogo. L'un des premiers signaux fut l'affaire de Kanogho³⁰³ qui mis aux prises la colonne d'Ibrahima, installé à Daragbè pour surveiller les ruines du Gbâto à Mèteafona de Kanogho.

³⁰³ Il s'agit de la résistance de Mèteafona Tyo, chef de Kanogho (Kanoroba) face à Ibrahima lieutenant de Samori.

Après la chute de Marandala, le fils de Samori remonta vers le nord par Tamaforo et Kaha (Sokoura) pour atteindre le Gbâto où il installa son camp sur les hauteurs dénudées qui entourent Gbatosso qui était encore en ruines. Ce camp allait servir pendant plusieurs mois de quartier général à Bilali, avec une mission de couverture, face aux gens de Sikasso et assurer son flanc gauche contre les Français. Le fils de Samori, en compagnie d'Amara-Dyèli, y reçut la soumission de la fraction méridionale du Gbato nord qui allait se repeupler peu à peu.

Un dispositif politique qui devait durer jusqu'à la révolte Koufruo³⁰⁴, fut alors mis en place, avec Kossoro Nyèò à Ganaoni, Tèli Kotounon à Lokolo et Kodyo Bamba de Lalogo, pour le Nigbi oriental. Il s'agissait en fait pour les vainqueurs du Gbâto, de favoriser la reconstruction des villages détruits et ainsi de faciliter le retour des exilés. Après avoir reçu les premières soumissions, Sarankenyi-Mori, retourna avec Amara-Dyèli et Maulé-Numunkè à Niondjé. C'est désormais vers ce village devenu capitale temporaire de l'empire que l'Almami recevra les différentes ambassades venues présenter leur soumission.

C'est donc à Niondjé que Nanourougo Kéwo³⁰⁵, réfugié à Solokaha (Sirasso), boira le dèguè en 1894 et sera autorisé à reconstruire Yérétiélé. Le neveu de Doplamin Solo de Daragbè, Kapyé, qui avait mené les survivants à Kanogho et puis à Dikodougou se soumit.

À la chute de Kanogho (Kanoroba), les gens de Sitiokaha s'étaient retirés à Pègèrè puis à Kapélé sous la protection de Babemba. Celui-ci voudra déporter tout ce monde à Sikasso. Nayéré de Gbatosso obéira docilement, mais Kpato, l'énergique chef de Sitiokaha s'opposa à la déportation. Il fut repris dans sa tentative de fuite par les sofas de Sikasso, et il se donna la mort. Sitiokaha sera reconstruit en 1899, par Kounvolo Tyo, rentré de Sikasso.

Sékou Cissé, le frère du chef de Gbonminasso tué à la défense de son village, avait rejoint Babemba à Sikasso. En son absence, c'est son parent Karamogho Lamini qui alla boire le dèguè à Niondjé en 1894, pour être autorisé à reconstruire le village. Sékou ne rentrera de Sikasso qu'en 1898.

³⁰⁴ La révolte des Koufruo intervient en 1896.

³⁰⁵ Il sera reconnu chef de canton du Gbâto nord en 1905.

L'impuissance des gens de Sikasso contre la marche foudroyante des Samoriens bouleversaient l'équilibre politique de la région. Son résultat le plus remarquable fut le ralliement massif des Sénoufo du sud à l'hégémonie de l'Almami.

En effet, en avril 1894, un changement d'alliance fit passer Korhogo dans le giron de Samori au détriment de Babemba. De retour de Sikasso, Péléforo Soro, le nouveau chef de Korhogo s'employa à réconcilier les anciens ennemis de Korhogo. Il réussit à soumettre l'idée d'un ralliement à Samori et leur proposa de constituer une délégation pour se présenter à lui. Les Nafara, les Niarafolo et les Tiembara de Niellé acceptèrent la proposition du chef Tiembara. L'Almami qui ne pouvait espérer meilleur coup du destin, alors même qu'il organisait hâtivement son exil vers l'Est, saisit cette occasion. Aussi, se montra-t-il immédiatement disposé à recevoir les Sénoufo³⁰⁶. Ainsi réunis à Korhogo, ces délégués se dirigèrent sur Kouto où ils présentèrent la soumission de leurs chefs à Bilali, le lieutenant de Samori. De Kouto, la délégation alla à Niondjé, village situé sur les rives du Marahoué, où Samori campait. Elle fut bien accueillie et couverte de cadeaux. Samori, enthousiasmé par cette soumission, ne demanda qu'une aide militaire dans l'immédiat aux Sénoufo. Il craignait sans doute de les démoraliser en leur demandant immédiatement des vivres dont il avait pourtant besoin.

Si certains villages ont été reconstruits, par la volonté de certains chefs du fait de la lassitude de l'exil, le Gbâto était entièrement désert. Les massacres de populations imputables aux armées de Samori ou leurs brutalités envers toutes les couches de la population, jetèrent des villages entiers sur les routes de l'exil et à des errements sans fins. A peine trouvaient-elles refuge chez tel chef qu'il était attaqué, il fallait encore repartir à défaut, on y perdait la vie. Dans ce sens, le conseil de Péléforo, de se rallier à Samori, résulte d'une évaluation des rapports de force et procède aussi de sa connaissance de la guerre³⁰⁷.

³⁰⁶ Une délégation fut alors constituée, courant juillet 1894, et placée sous la direction de Kassouna et de Basséguéré. Péléforo Gbon avait eu droit à un plus grand nombre de délégués parce que non seulement il était l'instigateur de la délégation, et aussi parce qu'il représentait les Kassembélé et les Tangabélé.

³⁰⁷ Péléforo Gon a servi dans l'armée du KénéDougou avant d'accéder à la chefferie de Korhogo.

À l'orée de son grand exode vers l'est, Samori avait plus besoin de ressource pour nourrir son importante armée que de la fidélité « des vaincus ». Il devait s'assurer que les terres fertiles conquises ne resteraient pas vides d'hommes. C'est donc en replaçant les populations pourchassées et parfois massacrées, au point d'en faire disparaître, dans la stratégie d'expansion de son empire qu'il organisa la remise en l'état de leur pays. Malheureusement, les hommes pour occuper ces vastes espaces déserts étaient en exil et parfois très apeurés de revenir sur leurs terres.

3. Le processus de restauration du Gbatog' par l'administration française (1898-1905).

La chute de Sikasso, le 1^{er} mai 1898, avait fait prendre conscience à Samori, que les forces françaises étaient supérieures aux siennes. Il avait entrepris dès lors une retraite vers ses terres d'origine, abandonnant tout projet d'extension territoriale.

En effet, la prise de la célèbre forteresse de Sikasso prouvait qu'aucune place africaine ne pouvait résister à la technique des Blancs. L'Almami devait faire preuve de réalisme militaire en jugeant les rapports de forces en présence. Deux semaines de siège avaient suffi aux Blancs pour enlever la place devant laquelle il avait piétiné en vain pendant seize mois. La rupture était donc actée et Samori savait que s'obstiner à tenir à Boribana revenait dès lors à choisir le destin de Babemba et à permettre aux Français d'en finir au moment qui leur conviendrait. La révision inattendue de ses plans va nécessiter la mise en branle de ces hommes qui tiennent les places fortes qui jusqu'ici faisaient barrage aux Français désormais sur ses traces. Poursuivant leur guerre surtout à partir du Soudan, les Français l'emportent partout, non sans connaître quelques échecs, provoquant le nouvel exode de Samori vers les paysages montagneux de l'ouest.

3.1. L'érection du poste militaire de Tombougou et le ralliement des populations aux Français

3.1.1. La construction du poste militaire de Tombougou (fin 1897)

À partir de 1897, les Français s'étaient fixés au nord du *Tar* des Gbâtobélé en y construisant un poste militaire précisément à Tombougou³⁰⁸. Cette installation ne sera pas sans conséquence sur les Gbâto et leurs voisins dans leur relation avec les chefs des garnisons samoriennes dans leurs pays.

Le 8 juillet, le lieutenant Buck, à la tête d'une petite troupe avait quitté Odienné pour reconnaître les itinéraires menant au cours d'eau Bagoé, choisi pour le futur poste militaire. Il était passé par Tiémé et le nord du Nohoulou et avait atteint Katanga sur la frontière méridionale du Niéné. Il avait alors observé au passage le gué du village Tombougou, à une dizaine de kilomètres au nord de Boundiali que les Samoriens avaient évacué à l'annonce de son approche. Ce site marquait la tête d'un bief navigable à toutes saisons. Le lieutenant y avait vu aussitôt l'emplacement idéal pour un poste militaire. Dans le rapport qu'il adresse à ses supérieurs sur la nécessité d'y ériger un poste, on peut y lire tout son enthousiasme :

La Bagoé n'a que vingt mètres de large à Dyogo, en a trente à quarante à Tombougou et cent aux très hautes eaux. Elle est navigable jusqu'aux abords de Dyogo. Il faut donc établir une base sur la rive gauche près de Tombougou, où le cours du fleuve est libre et débarrassé. C'est là qu'aboutissent les routes de Kong, Odienné et Bougouni. Si nous voulons une tête de pont sur la rive droite, des hauteurs situées à quatre ou cinq kilomètres offrent une bonne position, [c'est le site de Boundiali]. Jadis, Tombougou était un point de passage très fréquenté par les Dyula. Détruit par Samori, il s'est à peine relevé (Yves PERSON, 1975, T. III, p. 1867).

Après son retour à Odienné où il s'installa, le 27 juillet 1897, pour le compte de la France, arriva WOELFFEL. Sous le conseil de BUCK, il n'eut pas de mal à reconnaître le site de Tombougou, qu'il apprécia à son tour. Le rapport qu'il adressa à son tour aux autorités

³⁰⁸ ANCI : 1EE 91 – Cercle de Kong. Poste d'Odienné, Tombougou et Boundiali.

françaises basées à Kayes, les avait convaincus. La construction du fort fut donc autorisée en octobre 1897.

Partis d'Odienné, KAUFFER et WOELFFEL avaient traversé le Nohoulou et étaient arrivés le 2 décembre 1897 à Tombougou. Dès leur arrivée, KAUFFER et WOELFFEL avaient entrepris aussitôt la construction du fort sur la colline, située au nord du village et dominant la plaine et le gué du cours d'eau Bagoé. Ils l'avaient fortifié contre les assauts éventuels et avaient créé ainsi le poste militaire de Tombougou. Le poste de Tombougou devenait ainsi le deuxième du genre dans la région après celui d'Odienné. Le commandement du fort échu à WOELFFEL à partir de février.

L'objectif du fort était en fait de couper les communications entre l'Almami et les garnisons installées dans la région, qui fournissaient les ressources à celui-ci. Le poste militaire de Tombougou par la protection qu'il offrait aux populations environnantes ne tarda pas à attiser la violence des Samoriens contre celles-ci.

3.1.2. La réaction samorienne au ralliement des populations

Le 2 février 1898, les Samoriens attaquèrent soudainement les Français du Bagoé. À l'aube de ce jour, Sabou, qui observait depuis longtemps les rebelles réfugiés sur la rive gauche, traversa le fleuve et lança ses meilleurs hommes à l'assaut du fort de Tombougou pendant que les autres détruisaient systématiquement le village et les campements du voisinage. La surprise fut totale et c'est seulement après quelques heures de flottement que WOELFFEL organisa une sortie qui rejeta l'ennemi derrière le fleuve. Les Français ne savaient à quoi attribuer cette agression, après des semaines d'une paix complète, mais elle ne les aurait pas étonnés s'ils avaient connu l'action de DEMARS à Kong et l'ordre de guerre générale que Samori avait aussitôt lancé (Yves PERSON, 1975, T. III, p. 1941). En effet, cette attaque fait suite à un ralliement massif des populations aux Français pour échapper à la mainmise des Samoriens.

Bien que le Gbato ne fût pas directement au contact de Tombougou, ses villages du nord réagirent aussitôt. Le Samorien Zoumana Djan occupait cependant Ganaoni avec une forte garnison qui empêcha l'insurrection de s'organiser. Le chef du *tar*, Kosoro

Nyéô, qui résidait auprès de lui s'enfuit derrière le Bagoé avec la population du village tandis que Donissoni de Niempurgué ne bougeait pas, bien qu'il ait envoyé un message aux Français. En mars 1898, après la défaite des sofas à Sokorani, sa situation devint cependant intenable car Sabou ordonnait d'évacuer la population vers l'est. Donissoni s'enfuit alors au Nohoulou où il trouva asile à Tora avec ses sujets, à l'exception du notable Nynlè qui s'installa à Sityèrè, dans le Gbèntèguèla.

Nama Kèwo de Ouazomon décampa au même moment pour s'abriter à Tombougou. Ce chef avait jusque-là été particulièrement fidèle, mais Sabou venait de saisir les porteurs qui amenaient son dernier convoi de riz³⁰⁹.

Les gens de Katiali, avec Fougotié et Pèrèpyè Solo étaient alors réfugiés à Korotou, dans le Gbato méridional, où ils avaient vu passer Buck. Après le combat de Sokourani, quand le Nkalakadougou, se révoltera, ils chercheront asile dans ce pays, à Dyomandougou, où ils resteront jusqu'à la fin de 1898.

Ainsi donc jusqu'à la fin de mai, tout le Gbâto du nord se trouvera désert, en dehors des sofas qui tenaient Ganaoni, avec des avant postes à Boundiali et Tyaso. Il n'en ira pas de même du Gbâto du sud, de Sissédougou à Yérétiélé, où personne ne bougea et où le loyalisme samorien allait régner jusqu'au départ des sofas, au début de juin. Le centre de l'opposition, Sitiokaha (Lenguédougou) était désert, sa population se trouvant déportée au Dyimini depuis 1894, et celle de Gbèniyirè (Gbondyéélé) était réfugiée à Toté, près du Sassandra. Le grain était pour le reste livré régulièrement et les manœuvres allaient travailler à Boribana sans aucun incident.

Après l'irruption de Gaden au Nkalakadougou, le Marahoué servira un instant de frontière et des sofas installés à Korotou, Gbonminasso et Lalogo le surveilleront. Gaden allait le traverser, le 9 juin 1898 et il circulera jusqu'au 14 dans le Gbâto, qu'il trouvera peuplé et riche (Yves PERSON, 1975, T. III, p.1877-1879).

Une partie des survivants de Kanogho, sous les ordres de Pènyfntyô Soro occupait Sédakaha, sur la rive droite du Bou. Ils s'enfuirent d'abord à Niempurgué, où Donissoni n'osa pas les

³⁰⁹ Koné Pahafôlô, chef de terre de Ouazomon, âgé d'environ 80 ans. Entretien réalisé le 31/03/2016 à son domicile de 7 h 30 à 8 h 05.

recevoir, puis sur la montagne de Dyogo où ils allaient demeurer jusqu'au début des pluies. Ils construisirent alors Kanogho sur son ancien site (Yves PERSON, 1975, T. III, p.1877-1879).

Ainsi donc, en quelques mois, les Français s'étaient rendus maîtres du Niéné sud, du Pongala, du Kassembélé, du Ténéouré et du Gbâto nord à l'exception des poches samoriennes de Ganaoni, Boundiali et Tyasso. Cette situation avait été intenable pour Bilali, retranché à Fègèrè. Il n'avait pas bougé au moment où toutes les populations déferlaient sur Tombougou. Après avoir accueilli cet afflux de populations, WOELFFEL était resté à Tombougou et avait renoncé à monter dans le nord, au pays Kadlé. Vers la fin du mois d'avril 1898, l'une de ses patrouilles était descendue vers le sud jusqu'à Baféléto, sans trouver d'ennemi (Tiona OUATTARA, 2010, p. 87).

Les Samoriens sur ordre de l'Almami, avaient battu en retraite généralisée vers l'ouest. Une grande partie des déportés de Boribana accouraient cependant à Tombougou. Les actions de GADEN et WOELFFEL avaient beaucoup gêné les garnisons samoriennes implantées un peu partout dans le pays sénoufo jusqu'à la lisière du Koyaradougou.

3.2. Le retour des exilés, des déportés et la reconstruction du Tar des Gbâtobélé (fin 1898-1905)

3.2.1. Le retour des exilés et des déportés dans le Gbâto

La normalisation que les Français venaient de décider après leur victoire sur Samori Touré, allait favoriser le retour en masse de plusieurs exilés et déportés. Les populations vaincues, « épuisées par les guerres samoriennes, [...] n'ont plus la force de se soulever contre leurs « libérateurs » (Pierre KIPRE (S/D), 1986, p. 40). D'ailleurs comment pouvaient-elles songer à le faire ? Il ne leur restait plus qu'à accepter les nouvelles autorités sans trop savoir le prix à payer pour cette « providence ». C'est l'un des drames de « l'ambiguïté du « protectorat » français : l'autorité française y est subie et non acceptée ». (Pierre KIPRE (S/D), 1986, p. 40). En effet, pour les populations qui ont été poussées à l'exil des années durant ou déportées, pour certaines vendues comme esclaves, les questions portant sur la nature des rapports avec ces nouveaux maîtres venus de nulle part, ne les intéressaient pas, elles se les poseront après.

Pour le moment, les nouveaux maîtres avaient sonné la fin de plusieurs années de servitudes et d'errements, et rien que pour cela, elles avaient de bonnes raisons d'espérer le meilleur pour la suite.

En effet, la progression des combats vers l'est et le nord avait contribué à isoler de plus en plus les garnisons des troupes régulières au front. Cette situation s'était aggravée avec la traque de l'Almami par les troupes françaises et son expulsion du camp de Boribana. Ainsi, l'appel lancé par Samori à toutes ses troupes, de se retirer à l'ouest du Bandama ne leur était pas parvenu à temps. Ce fut aussi le cas pour les petites garnisons tenues dans le Gbâto, à Dyogo et à Boundiali. Les Français ne pouvaient donc pas laisser cette poche de combattants samoriens subsister dans le territoire qu'il venait de conquérir (Tiona OUATTARA, 1999, p. 110).

Dès la prise de Boribana, la prise de ces garnisons disséminées devint donc la priorité. Les éléments de ces camps trouvèrent toutes résistances inutiles. Les chefs de ces lieux décampèrent et réussirent à traverser le Bandama, et grande fut leur surprise de constater que les troupes de Samori, étaient en fuite vers l'ouest. Ils s'y intégrèrent et s'évanouirent dans les vastes étendus du Koyaradougou, du Worodougou et du Mahou. Les populations installées sur la rive gauche orientale du Bandama, depuis 1894, recouvrèrent soudainement leur liberté et se soumirent alors aux Français (Tiona OUATTARA, 1999, p. 110).

La présence des Français chez les Baoulé mit à l'ordre du jour la question des réfugiés et des captifs du pays Baoulé. *Aux yeux des Français*, Selon Denise Bouche, la question de l'esclavage a été résolue en 1848. La France ne saurait tolérer d'esclavages dans les territoires qu'elle administre et dans lesquels elle se doit d'apporter le progrès et la liberté (Denise BOUCHE, 1968, p. 64). Si la démarche des Français, de libérer les captifs et de favoriser le retour des exilés, consiste à faire preuve « d'humanisme »³¹⁰, il y a en filigrane une volonté de repeupler les zones dévastées par les guerres du dernier quart du XIX^{ème} siècles, mais plus loin, c'est le futur projet de mise en valeur de la colonie qui se peaufine à travers ces actes.

La première décision des nouveaux maîtres de l'espace fut

³¹⁰ ANCI : 2EE 14 (2) – Rapport au sujet de l'esclavage domestique dans le cercle de Korhogo (1908).

un appel à tous *les réfugiés libres* et à toutes les populations qui avaient été regroupées de retourner dans leurs villages d'origine. Cet appel fit un tel écho qu'un mouvement d'exode s'amorça à partir, notamment du Baoulé. Les Niéné, les Gbâto et les Fonon abandonnèrent les riches terres du Bandama oriental où ils avaient été regroupés dès 1894 et ils gagnèrent leurs régions de Boundiali et de Korhogo (Tiona OUATTARA, 1999, p. 111).

Cette première vague de retour ne concernait cependant pas *les captifs*. Ceux-ci ne pouvaient pas quitter leurs maîtres qui les avaient achetés, sans une contrepartie. En effet, la prospérité économique de la région Baoulé-nord, notamment de Kotia Kofikro, qui fut un grand marché de traite entre 1894 et 1898, était due au travail des captifs originaires des régions du nord et vendus comme esclaves. Dans un article sur les mutations économiques de la région du Baoulé-nord, Sékré GBODJE écrit :

La prospérité économique de ces régions reposait sur la force humaine. En effet, les esclaves constituaient une force productive, motrice du développement agro-pastoral dans le Baoulé-Nord, [...]. Ceux-ci travaillent durement et sans repos dans les champs de leur maître. [...] Kotia Kofi (chef de Kotia Kofikro) disposait également de plusieurs animaux domestiques comme les bœufs (200 à 300), des moutons, des cabris, des porcs, des poulets, des pintades et des canards. Toutes ces richesses, au niveau agro-pastoral, ont été rendues possibles grâce à l'effort constant et continu des esclaves. (Alphonse Sékré GBODJE, 2010, p. 48-70).

La réticence des propriétaires d'esclaves à se séparer de leur force de travail, et par voie de conséquence, de voir leur prospérité économique en pâtir, va donc pousser les autorités françaises à instaurer la politique de rachat des captifs³¹¹. Mais cette mesure montra très vite ses limites. En effet, très peu de familles étaient prêtes à se soumettre aux tracasseries administratives et aux conditions de rachats qui n'étaient pas clairement établies, pour les deux camps. Même si les familles des captifs avaient réussi à obtenir les fameux documents qui leur donnaient l'autorisation de

³¹¹ Elle donnait droit à toute famille des pays qui avaient subi les guerres de Mori et Samori, à se rendre chez les Baoulé, munie d'une autorisation délivrée par les nouvelles autorités, racheter ses membres captifs reconnus.

réclamer la libération des leurs, elles butaient sur le refus obstiné des propriétaires de captifs de laisser partir une main d'œuvre servile qui faisait partie de leurs patrimoines.

Certains chefs de famille ont aussi abusivement utilisé ces autorisations. En effet, un seul acte détenu par un chef de famille permettait la libération en masse de captifs qui n'étaient pas forcément des membres de sa famille. On retrouve des lignées de ces captifs libérés par rachats dans certaines familles sénoufo, parfois bien intégrées. Mais cela était loin de régler le problème.

Il a fallu une incursion des Tagouana en pays Baoulé, pour libérer leurs frères captifs, pour que les Français, après les avoir sévèrement châtiés pour cette attaque, réfléchissent à l'instauration d'une nouvelle politique de libération des captifs (Tiona Ferdinand OUATTARA, 1999, p. 113-114). Ainsi le chef de poste de Dabakala pouvait relever dans son rapport annuel en 1901 : « Il y a lieu de tenir compte qu'un grand nombre des leurs sont encore retenus captifs chez les Baoulé et il y aurait lieu de prendre des moyens pour les faire retourner »³¹². Le chef de poste marquait de fait, l'urgence qu'il y avait à agir au plus vite et surtout à faire en sorte d'éviter que le cas Tagouana ne serve d'exemple à d'autres sous-groupes. Il tenta d'ailleurs d'incriminer les Baoulé qui se seraient rendus complices des actes de Samori, par l'achat de personnes désespérées :

Nous ne pouvons oublier du reste que la première injustice est venue du côté des Baoulés qui, au moment de la venue de Samori, ont retenu chez eux tous les habitants qui fuyaient devant le terrible dévastateur. Ceux qui sont dans leur pays actuellement sont de leurs anciens captifs libérés par nous au moment de notre arrivée, ce qui est un grief des Baoulé contre nous ; mais notre action doit continuer³¹³.

La réflexion des autorités coloniales débouche sur l'élaboration de quelques mesures fermes. Ils proposèrent aux Baoulé la paix définitive en contrepartie de l'affranchissement et du retour des captifs dans leur pays. En effet, le pays Baoulé était constamment en conflit avec les Français et cette situation avait fini par les essouffler. La proposition des Français était donc une aubaine pour l'instauration d'une paix durable. En tout cas, les Baoulé saisirent

³¹² ANCI, 1EE 73, Cercle de Kong, Rapports annuels 1900-1901.

³¹³ Idem.

l'occasion pour libérer leurs captifs en grand nombre et favorisèrent leur retour. Ceux d'entre les Baoulé qui gardèrent des captifs, le firent avec le consentement clairement exprimé de ceux-ci (Tiona Ferdinand OUATTARA, 1999, p. 114). Certes, tout cela se passe à des centaines de kilomètres du Gbâto, mais ils étaient attentifs à l'évolution de la situation.

Nous n'avons pu trouver dans le cadre de ce travail des statistiques sur le nombre de Gbâtobélé rachetés ou rentrés d'exil. L'ampleur des retours évoqués cependant par la tradition orale laisse à penser que cette initiative des nouveaux maîtres a été salubre et qu'elle a permis de repeupler le Gbâto.

Les Gbâtobélé ainsi rassemblés avaient subi les effets de « l'érosion culturelle ». Les années de guerres violentes, d'exodes et d'exils humiliants, puis de captivités déshonorantes, les avaient déracinés de leur milieu et de leur culture. Certains avaient adopté les noms dioula, d'autres s'étaient convertis à l'islam en vue de s'assimiler aux Mandé et d'échapper à l'action destructrice d'éventuels conquérants du monde mandé (Tiona Ferdinand OUATTARA, 1998, p. 98). En un mot, ce sont des Hommes écartés, déchirés, contrariés dans leurs sentiments, craintifs, et méfiants qui devaient faire face à la vie qui recommençait pour eux. Il fallait malgré tout reconstruire le Gbâto et les déportés non sans douleur allaient s'y mettre sous l'œil bienveillant de leurs nouveaux maîtres.

3.2.2. La reconstruction du Gbâtog'

La reconstruction du *Tar* des Gbâto a pris en compte deux aspects. La reconstruction des murs, et la redynamisation des fondements de la société qui ont été détruits par la guerre. À mesure qu'arrivaient les populations pour réoccuper leurs villages sous la surveillance et la bienveillance des Français, des nouveaux murs s'élevaient dans les villages. Des familles organisèrent des fêtes en l'honneur de tel parent retrouvé, qu'on croyait mort. D'autres accueillirent de nouveaux membres perdus, qui ne savaient plus d'où ils étaient originaires. Les principaux villages d'accueil étaient Gbatosso, Yérétiélé, Ganaoni, Niempurgué, Ouazomon et Gbondyé. Ils servirent d'étape aux populations qui retournèrent chez elles. Lorsque les gens de Sityokaha revinrent chez elles, c'est

sur Gbatosso, qu'ils s'appuyèrent pour reconstruire leur village³¹⁴. Mais il n'y pas eu que des retours dans le Gbâto, il eut aussi des départs. Les populations situées à l'ouest du Bandama qui avaient trouvé refuge dans le Gbâto retournèrent chez elles (Sirasso, Kanoroba, Nafoun, etc.)

Parallèlement à la reconstruction des villages, les habitants procédèrent à la réhabilitation de l'ordre ancestral détruit. En effet, depuis la destruction des villages en 1894, pour la plupart, jusqu'au retour des habitants, les institutions initiatiques n'avaient pas pu suivre leur cours normal. En tout cas leur déroulement avait été fortement troublé. Les initiés du Poro, les Tyolobélé et leurs aînés, face à des ennemis munis d'armes modernes, avaient échoué dans leur rôle militaire de défenseurs du village (Tiona OUATARA, 2010, p. 88).

Ainsi la réhabilitation des fondements de l'ordre social commença par la restauration des bois sacrés profanés. Les habitants dans les différents villages accomplirent les sacrifices nécessaires et remirent en état les installations dédiées aux rites initiatiques. Ceux qui ne purent relever les leurs demandèrent l'aide aux villages anciens. C'est ici que se situe l'interdépendance et la primauté des bois sacrés les uns sur les autres, qui outrepasse l'ancienneté des villages. Les débuts de la pluralité des bois sacrés pourraient se situer dans cette période. Tiona OUATTARA explique les nouvelles créations de bois sacrés par le fait que :

Parmi les habitants revenus, il y avait des gens d'autres villages détruits qui n'avaient plus souhaité vivre sur les sites de leurs villages dévastés. Elles signalaient aussi la présence d'artisans castés, tels que les Fonon et les Pkin qui ont toujours leurs initiations propres (Tiona OUATARA, 2010, p.89).

Cette reconstruction fut rapide et totale. Elle se fit dans toutes les dimensions physiques, initiatiques et morales. Les autorités coloniales satisfaites pouvaient déployer sur cette population remise en partie de ses meurtrissures son vaste programme de domination.

³¹⁴ Koné Dramane, âgé de 45 ans, Président des jeunes de Gbatosso. La rencontre s'est tenue le 9 février 2016 de 9h30 à 11h10.

3.2.3. Un sursis dans le paiement de l'impôt et les réquisitions de main-d'œuvre (1901-1905)

Conscients du niveau de dévastation générale du pays sénoufo, les Français consentent à le ménager. Ainsi, l'exploitation coloniale est mise en veille. En ce qui concerne la perception de l'impôt, elle ne fût pas immédiate (Catherine AUBERTIN, 1980, p. 9). En effet, l'article 3 de l'arrêté du 14 mai 1901 énonce que l'impôt de capitation sera perçu par les chefs de canton ou de groupement politique, ou par les chefs de village sous la surveillance des administrateurs. Ceux-ci vont exercer pour les besoins de la cause, une pression optimale sur les populations « indigènes ». C'est ainsi que dans un rapport de 1902, le chef de bataillon, commandant le poste de Dabakala (cercle de Kong) dont relevait le canton Pallaka, indiquait que le reversement de l'impôt et des produits des douanes qui n'était que de 158 francs en 1900, est cette année de 444.000 francs, marquant un progrès énorme et devra être de 500.000 francs environ suivant les prévisions inscrites au budget de 1903 (Chikouna CISSE, 2013). Pendant la pacification, l'impôt avait pris l'aspect d'un tribut en or et en nature imposé aux chefs qui se soumettaient aux Français. A partir de 1901, il prit une forme plus officielle : un décret créa un impôt de capitation exigé de toute personne âgée de plus de 17 ans. Malgré son impopularité, les abus et injustices auxquels donna lieu son recouvrement, il fut maintenu pendant toute la période coloniale. Jusqu'en 1925, par suite du faible volume de monnaie européenne en circulation dans le monde rural, cette contribution pouvait être acquittée par un équivalent en or ou en marchandises. À cet impôt, s'ajoutaient dès 1908 différentes amendes et taxes.

Chaque fois que les administrateurs avaient besoin de main-d'œuvre pour une réalisation, création et entretien des pistes, aménagement urbain, ils faisaient appel à la population rurale et demandaient aux chefs, par l'intermédiaire des représentants, de leur fournir des contingents d'hommes. Les premières corvées imposées ont été celles du portage des marchandises et de la transmission du courrier. Les villages les plus sévèrement touchés étaient situés à proximité des postes administratifs et le long des principales pistes (villages-relais). La création de la voie ferrée a considérablement allégé le poids de ces corvées. Mais sa construction n'a pu être réalisée que par le travail forcé. La population entière de tous les

villages situés de part et d'autre de son tracé a participé aux travaux qui ont duré deux ans, entre Agboville et Bouaké. (B. FRIDE, et al., 1962, p. 57).

Les archives consultées ne relèvent aucune perception d'impôt et de sollicitation de main-d'œuvre dans le Gbâtog' entre 1898 et 1905. La première perception d'impôt est notifiée en 1905 dans le Bulletins Officiels de la Côte-d'Ivoire octobre 1905. En 1905, le canton Gbâto nord, conduit par Kossogo Bamba a réalisé un impôt net de 4757,50 frs et Nadourgo Koné, du Gbâto sud, 4327,50 frs. Ces valeurs restèrent constantes jusqu'en 1908 de même que les remises d'impôt. Le Gbâtog a donc bénéficié du fait de sa situation économique d'une période de sursis avant que la machine coloniale ne se déploie sur lui. La constance de l'impôt fourni deux informations majeures à savoir que le dénombrement de la population fournissait un chiffre constant et que la population recensée ne se dérobaient pas du paiement de l'impôt. Il traduit aussi l'entière coopération de la population et l'autorité effective des chefs de canton sur celle-ci. En procédant ainsi, les nouveaux maîtres du territoire qui affublaient déjà les Sénoufo de tous les qualificatifs positifs étaient certains de ne pas susciter le mécontentement ou la révolte de la population comme ce fut le cas chez les Pallaka entre 1902-1903³¹⁵. Ainsi, peu à peu remis du douloureux épisode samorien, les Gbâtobélé avaient inconsciemment accepté un nouvel oppresseur qui avait tout juste le mérite d'avoir vaincu un autre sur leurs terres.

CONCLUSION

En un quart de siècle, l'espace que René CAILLIE, premier européen à pénétrer en pays sénoufo en 1827, qualifia d'économiquement avancée, caractérisée par une agriculture relativement diversifiée, un artisanat développé (tissage, travail des métaux...) au sein de laquelle existe le travail salarié et qui, bien qu'essentiellement rurale, bénéficie de structures politiques centralisées dans le cadre de nombreux petits royaumes

³¹⁵ Cf. l'article de Cissé CHIKOUNA, 2013, « Révoltes fiscales, affrontements et circulations en AOF: l'insurrection de 1902-1903 en pays Pallaka (Nord Côte d'Ivoire) », *Locus: revista de história, Juiz de Fora*, v. 18, n.02 p. 145-161. Dans cet article, l'auteur met en lumière le rôle de la migration comme forme d'évitement de l'impôt de capitation en Afrique Occidentale Française (AOF), à travers l'étude de l'insurrection des Pallakas entre 1902 et 1903.

indépendants³¹⁶ était dévasté, complètement en ruine, les populations déportées, exilées ou vendues comme esclaves. Les guerres du Kénédougou et de Samori dans le dernier quart du XIX^{ème} siècle désarticulèrent les économies de la région nord de l'actuelle Côte d'Ivoire. Le Gbâtog' se retrouva à l'instar des autres localités dans la stratégie de conquête et d'expansion territoriale de Samori entre 1884 et 1897. Les lieutenants de l'Almani en charge de ces territoires firent preuve d'une extrême cruauté à l'égard des populations. Poursuivi par les français dès la chute de Sikasso, comprenant par stratégie militaire qu'il ne gagnera pas la guerre contre ses nouveaux ennemis, Samori se décida à battre en retraite dès 1897 vers son pays d'origine.

Les Français qui prirent possession de ses territoires avec pour objectif principal d'en tirer le plus grand profit, se retrouvèrent face à une réalité évidente. Les territoires sont désorganisés dans leurs fondements, ils sont vides de leurs hommes et très pauvres. L'exemple du Gbâtog' permet de comprendre comment les nouveaux maîtres du pays, procédèrent pour redynamiser des territoires nouvellement conquis et occupés par des populations qui ont subi les affres de la guerre. Les Gbâtobélé ont accueilli les « blancs » en libérateurs. Dès les premières années de leur présence, les Français ont procédé méthodiquement à la libération des captifs et au retour des exilés. Ils procédèrent à la libération des esclaves dans le Baoulé. En un mot, c'est vraiment de la gestion post-conflits qui se déroula. On assista au repeuplement et la reconstruction de leur pays et surtout la restauration de l'ordre ancestral détruit. Notons que ce volet est important pour les populations rurales. Le paiement de l'impôt est différé de quelques années pour permettre la mise en place et la reconstitution d'un tissu économique capable de supporter les sollicitations jusque-là inhabituelles. En procédant ainsi, le colonisateur put gagner la confiance des Gbâtobélé et évita ainsi les situations de révolte contre son autorité observée dans certaines contrées comme dans le Pallaka, le Djimini ou le Baoulé.

Après 1905, l'administration jugeant de la bonne santé économique de ce milieu rural pouvait lui demander de lui rendre ce qu'elle lui avait donné.

³¹⁶ René CAILLIE, 1979, *Journal d'un voyageur à Tombouctou et à Djenné*. Imprimerie Royale. Paris. Cité par Catherine Aubertin, 1980, op. cit.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources orales

- Enquête orale réalisé auprès de M. KONÉ Dramane, Président des jeunes de Gbatosso, le 9 février 2016, entretien groupé dans la cour du chef de Gbatosso de 9 h 30 min à 11 h 10 min.
- Enquête orale réalisé auprès de M. Koné Nambégué, assistant du chef de village, le 11 février 2016 de 10 h 25 à 12 h 00.
- Enquête orale réalisé auprès de M. Koné Dotchimin, chef du canton Gbâto Sud, le 12 février 2016 de 9h05 à 9h55, à Lengédougou.
- Enquête orale réalisé auprès de M. Koné Pahafôlô, chef de terre âgé de Ouazomon, le 31 mars 2016 de 7h30 à 8h05, Ouazomon.

Sources d'archives

ANCI : 1EE 91 - Cercle de Kong. Poste d'Odienné, Tombougou et Boundiali.

Rapport mensuel du poste d'Odienné, Tombougou et Bandama. 1901.

ANCI : 1EE 93 - Subdivision de Boundiali

Cercle d'Odienné. Poste de Boundiali.

ANCI : 2EE 7 - (1 -12) : Cercle de Mankono

Correspondances relatives aux chefferies indigènes du cercle 1901 - 1932

ANCI : 2EE 14 (2) - Rapport au sujet de l'esclavage domestique dans le cercle de Korhogo (1908).

Bulletins officiels de la Côte d'Ivoire (BOCI)

BOCI 1900/09 : Circulaire au sujet de l'autorité des Chefs indigènes. pp. 249-252.

BOCI 1901/07 : Arrêté établissant un impôt de capitation sur les indigènes à la Côte d'Ivoire. pp. 231-232.

BOCI 1901/07 : Circulaire relative à l'emploi des femmes comme porteurs. p. 236.

BOCI 1904/07 : Arrêté concernant les remises allouées aux chefs indigènes sur le produit de l'impôt de capitation. p. 431.

BOCI 1905/08 : Décision portant allocation de remises sur le produit de l'impôt de capitation dans le Cercle de Kong, Circonscription de Korhogo. pp. 492-493.

BOCI 1905/11 : Décision portant allocation de remises sur le produit de l'impôt de capitation dans le cercle de Kong, circonscription de Séguéla. pp.629-627.

Bibliographie

AUBERTIN, C. (1983), Histoire et création d'une région « sous développée. Le Nord ivoirien. *Cahier de l'O.R.S.T.O.M., Série Sciences Humaine*, vol. XIX, no° 1. 23-57.

BASSETT, T. J. (2002), Le coton des paysans, IRD Éditions, 2002, <https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.10199>.

CISSE, C., (2013). Révoltes fiscales, affrontements et circulations en AOF : l'insurrection de 1902-1903 en pays Pallaka (Nord Côte d'Ivoire). *Locus: revista de história, Juiz de Fora*, v. 18, n°02 p. 145-161, 2013.

FRIDE, B., LHUILLIER, H., (1962), *Etude régionale de Bouaké. (Tome I), Le peuplement*, RCI-Ministère du Plan. Abidjan.

GBODJE, S. A. (2010), Le marché d'esclaves de Kotia Kofikro (1893-1898). *Revue Ivoirienne d'Histoire*, n°17, 2010, pp. 48-70.

KIPRE, P., (S/D), (1986), Mémorial de la Côte d'Ivoire (Tome 2). La Côte d'Ivoire Coloniale, AMI. Abidjan.

OUATTARA, T. F. (1991) *Tradition orale, initiation et histoire : la société Sénoufo et sa conscience du passé*. 4 tomes. (Thèse d'État ès – Lettres et sciences humaines). Université de Paris I Panthéon Sorbonne.

OUATTARA, T. F. (1999), *Histoire des Fohobélé de Côte d'Ivoire. Une population sénoufo inconnue*. Paris : Ed. Karthala.

OUATTARA, T. F. (2010). *Sur les rives du haut Bagoé en Côte d'Ivoire : Histoire de Boundiali de la fondation à 1961*. Abidjan : EDUCI.

PERSON, Y. (1975), *Samori, une révolution dyula*, Dakar, IFAN, 3 tomes.

SORO, D. D., (2023), Un Tar Sénoufo de Côte d'Ivoire : Histoire du Gbâtog' du milieu du XVIIIème siècle à 1961. Thèse de doctorat unique en Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan.

QUATRIÈME PARTIE/AXE 4
GOUVERNANCE
LOCALE, SANTÉ
ET ALIMENTATION

L'ÉTAT ET LA DIVERSIFICATION DES NOUVELLES CULTURES D'EXPORTATION À DALOA (1963-2010)

Martin PALÉ

Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

Doctorant en Histoire Economique et Sociale

martinpalee@gmail.com



RÉSUMÉ

À partir de 1920, l'administration coloniale française procède à l'introduction des cultures de café-cacao dans la localité de Daloa qui va par la suite connaître une progression sans cesse avant les indépendances. Ainsi, dans une logique de continuité par les gouvernants postcoloniaux, l'agriculture devait constituer l'épine dorsale du développement économique du pays. Dans le même temps, les autorités de ce nouvel État prennent déjà conscience de la dépendance de l'économie aux seules cultures de café-cacao. Alors pour une économie qui pouvait être compromise aux fluctuations des cours mondiaux, la diversification de ce secteur agricole pour l'État demeure la solution appropriée. C'est donc ce qui amène l'État, à partir de 1963 à mettre en place une politique de diversification du secteur agricole sur tout le territoire. L'étude a pour objectif général de montrer le rôle de l'État dans la diversification des cultures d'exportation (cocotier, hévéa, palmier à huile et anacarde) à Daloa.

Mots-clés : État ; Politique ; diversification ; nouvelles cultures d'exportation ; Daloa

ABSTRACT

From 1920, the French colonial administration introduced coffee-cocoa crops in the locality of Daloa, which would subsequently experience constant progression before independence. Thus, in a logic of continuity by postcolonial rulers, agriculture should constitute the backbone of the country's economic development. At the same time, these authorities of this new state are already becoming aware of the dependence of the economy on coffee-cocoa crops alone. So for an economy that could be compromised by fluctuations in world prices, the diversification of this agricultural sector for the State remains the appropriate solution. This is therefore what led the State, from 1963, to implement a policy of diversification of the agricultural sector throughout the territory. The general objective of the study is to show the role of the State in the diversification of export (crops coconut, rubber, oil palm and cashew) in Daloa.

Keywords: State; Policy; diversification; new export crops; Daloa

INTRODUCTION

Avant l'établissement du poste militaire de Daloa en 1905³¹⁷, l'économie traditionnelle constituait la source d'alimentation des populations Bété de cette localité, groupe ethnique le plus important (B. Ori, 1982, p.15). Mais, après la pacification du territoire en 1920, l'introduction de nouvelles cultures dans la région marque une certaine rupture avec l'économie de subsistance. La période de transition 1905-1919 se caractérise par une certaine continuité et des changements (G.J. Zunon, 1980, p.380). D'ailleurs, soulignons qu'après des périodes d'observation ou du moins d'hésitation de la part des populations autochtones, ces cultures vont finalement s'imposer dans la région après la crise de 1929. Le développement de ces cultures spéculatives (café et cacao) s'est effectué sous la politique des administrateurs coloniaux. En effet, ces cultures constituaient jusqu'en 1960, date d'accession à l'indépendance, les principales sources de revenus de la Côte d'Ivoire.

³¹⁷ Le poste militaire qui est devenu par la suite la ville de Daloa est fondé en 1905 par Georges Thomann, alors Administrateur du cercle de Sassandra et le Lieutenant Pierre, au cours d'une mission qui les conduisit de Sassandra poste établi en 1892 à celui de Séguéla créé en 1898.

Au lendemain de son accession à la souveraineté nationale, la Côte d'Ivoire a choisi l'agriculture³¹⁸ comme moteur de son développement économique et social. Alors face à ces différents défis, l'État maintient le café et le cacao puis procède dans un second volet à la réorganisation de l'économie. Cependant, pour faire face à ces défis, l'État envisage la diversification de ce secteur agricole dépendant aux seules cultures de café-cacao. Le Centre-Ouest, en l'occurrence la localité de Daloa ne sera pas épargnée dans cette campagne de diversification des cultures. Aussi, la politique de l'État prend effet avec la création en 1963 d'une première structure : la Société pour le Développement de l'Exploitation du Palmier à Huile (SODEPALM), propriétaire des plantations industrielles (PI) qu'elle est chargée de créer et de gérer, également en charge de l'encadrement des plantations villageoises (PV) et de la collecte de leurs productions (E. Cheyns, *al*, 2012, p.4).

Ainsi, cet article soulève une préoccupation qui est de savoir la politique de l'État dans la diversification de certaines cultures telles que le cocotier, l'hévéa, l'anacarde et le palmier à huile à Daloa dans un contexte où les populations avaient porté leurs choix sur les cultures du café-cacao. Inversement, quelle est la politique de l'État dans la diversification des cultures d'exportation à Daloa de 1963 à 2010 ? L'année 1963 qui est notre première borne d'étude est liée à la diversification des produits agricoles entrepris par l'État postcolonial. L'État va dès les premiers instants mettre en place des structures pour assurer l'encadrement de cette économie nationale. Quant à la borne 2010 qui renferme notre période d'étude marque l'apparition du palmier à huile, dernière culture à être diversifiée à Daloa. Cette période 2010 est une date charnière avec l'installation de la SIPEF-CI, la filière connaît un rebondissement et qualifiée de renaissance dans le Haut-Sassandra. La présente étude a pour objectif de montrer le rôle de l'État dans la diversification des cultures d'exportation à Daloa. Cette approche méthodologique s'appuie essentiellement sur l'analyse documentaire à partir des sources imprimées, des ouvrages, des articles de revues, des thèses et mémoires. Les résultats montrent que les différentes

³¹⁸ Ce choix n'est pas fortuit. Déjà au plan culturel, les civilisations ivoiriennes sont avant tout terriennes et paysannes. Avant l'intrusion coloniale, ces peuples ne vivaient que des revenus tirés de la terre. À cela s'ajoute une population fortement rurale qui a le sens de la pratique de l'agriculture.

politiques de l'État qui se manifestent à travers la création des structures d'encadrement et l'appui des bailleurs de fonds ont permis de développer de nouvelles cultures d'exportation qualifiées de cultures porte-drapeau (cocotier, hévéa, palmier à huile et anacarde) à Daloa.

Pour parvenir à une analyse scientifique, nous avons divisé cette réflexion autour de deux axes majeurs. Le premier axe tente d'identifier les raisons liées à la diversification et à l'adoption des nouvelles cultures d'exportation à Daloa alors que le deuxième montre les différentes actions de l'État dans la diversification des cultures d'exportation à Daloa.

1. Les raisons liées à la diversification et à l'adoption des nouvelles cultures d'exportation à Daloa (1963-2000)

Diverses raisons justifient la variation de ces nouvelles cultures d'exportation à Daloa. Il s'agit notamment de la dépendance de l'économie ivoirienne aux seules cultures de café-cacao, le vieillissement et les maladies s'attaquant à ces dites cultures. À cette question d'ordre naturel, s'ajoute la situation des prix des produits sur le marché international.

1.1. La dépendance de l'économie aux seules cultures de café-cacao

L'idée de diversification des cultures de rente s'inscrit dans un contexte de la dépendance de l'économie ivoirienne aux seules cultures de café-cacao héritée de la colonisation et de leur concentration sur l'étendue du territoire. En effet, comme on peut le constater, ces cultures constituaient avant 1960, l'essentiel des exportations ivoiriennes : plus de 75%. Ils étaient donc la principale source de revenu tant pour le jeune État ivoirien qui venait d'accéder à l'indépendance politique que pour les populations paysannes de la zone forestière (B. Dian, 1982, p.139). Dans la dynamique des gouvernants postcoloniaux, il faut aller au-delà des cultures du café et du cacao qui peuvent constituer à la longue la seule source de revenu du pays. Pour eux, ce secteur agricole promoteur de l'avenir du pays ne se différenciait pas de l'économie des autres pays dépendante d'une seule source de revenu. S'inscrivant dans cette pensée, B. Dian (1982, p.139), nous apprend que : « l'économie

ivoirienne ne différerait pas des économies des autres États africains et du Tiers-Monde dominées pour la plupart par une seule culture : arachide au Sénégal, hévéa au Libéria, cacao au Ghana (...). »

Est-il nécessaire de savoir qu'au lendemain des indépendances, par anticipation et pour se mettre à l'abri de la situation internationale qui pouvait avoir des répercussions sur l'économie nationale, l'État n'a pas manqué de juger bonne cette diversification agricole. Prévenir une crise économique est d'autant plus nécessaire de renforcer le secteur agricole de base. R. Kouassi (1993, p.74) revient sur cet état de fait en affirmant que :

Dans le but de se mettre à l'abri des fluctuations des cours mondiaux des matières premières végétales et de la détérioration des termes de l'échange, la Côte d'Ivoire a entrepris depuis 1965, une politique de diversification et de modernisation de son agriculture. C'est ainsi que de nouvelles spéculations firent leur apparition, mettant fin au règne du duo café-cacao sur l'espace agricole ivoirien. Cette politique de diversification est caractérisée par l'exécution de plusieurs plans agricoles au nombre desquels figurent les plans hévéas, cocotier, palmier (...).

Aussi, il faut noter que ces deux cultures (café-cacao) étaient pratiquées uniquement qu'en zone forestière. En raison du couvert végétal du pays, ces cultures n'étaient pas pratiquées dans le nord du pays. Alors qu'en plus des zones forestières, l'État veut amener les paysans de la zone savanicole à pratiquer les cultures d'exportation récentes pourvoyeuses de revenu. En fait, cette vision gouvernementale s'inscrit dans un contexte où le nord du pays restait en dehors des spéculations agricoles. Il importait de trouver d'autres sources de revenu. Les richesses minérales étant quasi inexistantes, il ne restait plus comme choix, que la diversification du secteur agricole et la promotion industrielle à partir des produits de base de ce secteur agricole. On retient donc la culture intensive du palmier à huile, du cocotier et de l'hévéa (B. Dian, 1982, p.139). Au total, il convient de noter que diversifier le secteur agricole pour l'État n'est pas fortuit, car elle s'inscrit dans un contexte de la dépendance de l'économie aux seules cultures de café-cacao. Cette initiative qui suscite l'adoption des nouvelles cultures répond également aux facteurs d'ordre écologique marqués par le vieillissement du verger café-cacao et l'apparition des maladies.

1.2. Le vieillissement du verger café-cacao et l'apparition des maladies

Le boom du binôme café-cacao en Côte d'Ivoire est tributaire de la rente forêt. En effet, la politique d'extension des plantations par l'administration coloniale contribue au défrichement de plusieurs hectares de forêt. C'est ainsi qu'a été fait appel à plusieurs migrants qui vont réussir à défricher plusieurs superficies. De même, l'État postcolonial s'inscrit dans cette vision d'héritage agricole colonial. Avec une évolution marquée par la disparition du couvert forestier et le changement climatique, les plantations ouvertes sont en état de vieillesse.

Dans ce contexte de changement écologique, que faire pour conserver les plantations ? L'initiative de l'État est d'amener les paysans à procéder à un renouvellement des plants vieillissants. Là également, les planteurs éprouvent des difficultés pour reconvertir leurs plantations. Cette situation est relative à une seconde difficulté marquée par l'apparition des maladies. Donc, on comprend à cet effet que le vieillissement de ces plantations sera combiné avec l'apparition des maladies qui s'attaquent aux vergers café-cacao. Ceci dit, après les indépendances, on assiste à la persistance des parasites ou maladies qui s'attaquent à la filière café-cacao. L'appauvrissement des terres est à l'œuvre du grand bouleversement climatique qu'a connu la Côte d'Ivoire dans les années 1970, d'où ce qui engendre l'apparition de plusieurs maladies. Cette situation n'est pas nouvelle. Les maladies du café et du cacao ont été détectées en Côte d'Ivoire à la veille de la deuxième Guerre Mondiale. Dans la plupart des pays producteurs de café, on a signalé, au cours des années 1920 à 1930, des cas de mort de caféier (Meiffrein, 1957, p.10). Et durant la décennie 1940, l'épidémie qui a causé le plus de dégâts a été la trachéomycose³¹⁹ ou fusariose, maladie à virus, dont l'extension foudroyante a détruit plus ou moins complètement les caféiers de l'Indénie et de Kouilou sur des milliers d'hectares

³¹⁹ Maladie fongicide causée par des champignons qui s'attaquent au caféier. Lorsqu'un caféier est atteint de trachéomycose, il présente d'abord un jaunissement, un dessèchement des extrémités. Faisant suite au jaunissement, on note le brunissement des feuilles et des jeunes pousses d'une branche ou d'un ensemble de branches, brunissement qui tourne au noircissement et révèle alors la mort de ces organes après un laps de temps variable suivant la saison. Ce temps est plus court en saison sèche. Les feuilles qui étaient restées vertes tombent brutalement et l'arbre meurt.

; le fléau a frappé particulièrement la région de Daloa où plusieurs planteurs européens, ruinés, ont abandonné leurs exploitations (H. Fréchou, 1957, p.64). Tout comme le café, le cacao fait objet d'attaque de maladie. Parmi la riche collection de parasites et de maladies qui affectent le cacaoyer, un virus qui a ravagé la Gold-Coast, le swollen-shoot, s'est montré en 1943 près d'Abengourou (H. Fréchou, 1957, p.65).

Cette situation d'ordre écologique a persisté jusqu'au lendemain des indépendances. Les planteurs rencontrent des difficultés suite aux attaques sans cesse des parasites aux vergers café-cacao. M. Tano (2012, p.55), affirme que : « dans un contexte de changement climatique, les vergers sont exposés au risque de l'accélération de leur vieillissement, une augmentation de la fréquence des maladies et la diminution des rendements ». Aussi, un autre problème récurrent lié aux changements climatiques est la grande sécheresse des années 1983. D'ailleurs, cette grande sécheresse de 1983 a eu d'énormes répercussions sur l'agriculture (M. Palé, 2022, p.73). On comprend cet état de fait lorsque Djé et *al* (sd, p.2) nous expliquent que :

La sécheresse a un impact significatif sur les productions agricoles compromettant ainsi la sécurité alimentaire. Aussi les sécheresses de 1972-1973 et 1982-1983 ont occasionné une baisse du rendement du cacao, première production d'exportation de la Côte d'Ivoire.

D'une façon générale, le vieillissement des plantations de café et de cacao qui s'explique par l'épuisement des sols ajouté aux différentes maladies amènent l'État à diversifier le secteur agricole. La fluctuation des prix de ces premières cultures (café et cacao) et les besoins récents de certaines nouvelles cultures sur le marché mondial renforcent davantage cette diversification lancée par l'État.

1.3. La hausse des prix de certaines cultures et la baisse des prix du café et du cacao (1980-2000)

Le couple café-cacao est resté longtemps l'unique culture d'exportation de l'économie ivoirienne. Alors que dans l'évolution du temps, le café et le cacao subissent souvent des fluctuations de prix garantis aux paysans agricoles. Lorsqu'on essaie de faire la part des choses, les prix garantis aux producteurs connaissent une progression au lendemain des indépendances. Mais, la crise

économique mondiale des années 80 a eu des conséquences sur les coûts de café et de cacao sur le marché international. En effet, durant la campagne de 1980-1981 qui est relative à la période de crise économique, les prix de café qui étaient à 300 francs CFA par kilogramme connaissent une chute durant la campagne de 1981-1982 de 150 francs CFA soit une baisse de 50%. Cette situation s'est avérée durant la campagne de 1988-1989 et celle de 1989-1990, passant de 200 francs CFA à 150 francs CFA pour le café et de 400 FCFA à 200 FCFA pour le cacao soit 50% de chute (voir tableau 1).

Tableau n°1 : Prix garanti aux producteurs de café-de cacao (franc CFA par Kilogramme) durant la campagne 1980-1981/1989-1990

Campagne	Café	Cacao
1980-1981	300	300
1981-1982	150	300
1982-1983	150	300
1983-1984	175	350
1984-1985	190	375
1985-1986	200	400
1986-1987	200	400
1987-1988	200	400
1988-1989	200	400
1989-1990	150	200

Source : Document de Caisse de Stabilisation cité par R. Kouassi (1993, p.82)

Le tableau laisse apparaître les prix garantis aux producteurs de café-cacao durant la décennie 1980 à 1990. Le duo café-cacao connaît une chute des prix fixés aux producteurs. En dépit du cacao où les prix sont restés stables durant cette décennie avant de connaître une chute lors de la campagne 1989-1990, le café a connu une forte fluctuation. Cependant, dans l'évolution du temps, cette situation a persisté. Comme on peut le constater, en 1995/96 le problème d'une situation de soutien structurel s'est posé, car le prix mondial a chuté entre la date de l'ouverture de la campagne et le véritable début de la récolte. La CAISTAB a d'abord répondu par une baisse du DUS (de 150 à 110 FCFA/kg), mesure insuffisante par rapport aux tendances du marché (Ministère de la coopération république française, 1996, p.19).

Pendant que le cacao et le café connaissent des baisses au niveau des prix, certaines nouvelles cultures enregistrent une augmentation dans ce sens et sont très recherchées sur le marché international. C'est bien le cas de l'hévéa qui, durant les années 2000 va connaître une flambée des prix. Pour ce faire, après la régularisation du prix d'achat du caoutchouc naturel en 1995, il avait connu une forte hausse de 2002 à 2008 atteignant 405 francs/Kg. Ce prix va atteindre 800 francs/kg à partir de 2010. À ce stade, cette montée des prix sur marché mondial était due à l'accroissement de la demande chinoise. Dans ce volet de contexte international des coûts de ces matières premières, l'État amplifie sa politique de diversification agricole où les populations seront d'ailleurs motivées à s'investir dans la production de l'hévéaculture. L'État reste le maître initiateur de cette politique de diversification agricole entreprise au lendemain des indépendances. Pour réussir ce pari, il opte son choix en 1960 sur le libéralisme économique. Dans cet élan, celui-ci va mener plusieurs actions par le biais de l'encadrement et du financement agricole.

2. Les différentes actions de l'État pour la diversification des nouvelles cultures d'exportation à Daloa (1963 - 2010)

La diversification agricole entreprise par le gouvernement ivoirien au lendemain des indépendances en 1963 répond à un double objectif. De prime abord, l'État veut alimenter son budget d'où ce qui le pousse à élargir ses sources de revenus qui dépendaient du binôme café-cacao. D'autre part, l'État veut procurer aux planteurs de café et de cacao et aux paysans de la savane d'autres sources de revenus en numéraire (A. Sawadogo, 1974, p.90). Pour réussir ce pari, l'État s'est engagé à mettre en place une planification rigoureuse définie dans les grands projets de développement grâce à l'initiative des structures étatiques. Dans son plan d'action, ce programme de diversification agricole est confié à certaines structures privées. Les différentes actions menées par l'État vont aboutir à la diversification de plusieurs cultures à Daloa.

2.1. L'implantation des structures (1963-2008)

La problématique de la diversification est de promouvoir des cultures susceptibles, par une action de masse, d'offrir un contrepoids valable aux spéculations héritées du passé (A. Sawadogo, 1974, p.90). En effet, comme action ou du moins l'un des moyens de l'État était de procéder à la création des structures d'encadrement et de financement pour soutenir sa politique.

2.1.1. *La mise en place des structures d'encadrement*

Les différents programmes de diversification des cultures porte-drapeau lancés au lendemain des indépendances par le gouvernement ivoirien ont été soutenus par plusieurs actions. En effet, des structures étatiques sont créées pour assurer l'encadrement agricole. Pour ce faire, le plan palmier-cocotier a été la première application lancée grâce à l'assurance donnée au gouvernement par l'IRHO de pouvoir disposer en 1962-1963, de quantités suffisantes de semences nécessaires à l'exécution de vastes programmes de plantations (B. Dian, 1982, p.183). Comme on peut le noter, la culture du cocotier s'inscrit dans une politique de programme pilote lancée par le gouvernement ivoirien. L'exécution de ce programme est confiée à l'Institut de Recherche pour les Huiles et Oléagineux (IRHO)³²⁰, structure chargée de l'encadrement puis de la distribution des pépinières aux paysans.

Dans la dynamique de ses actions, cette structure s'est implantée à Daloa plus précisément à Békipréa à partir de 1976. En effet, le programme d'introduction du cocotier dans les systèmes culturels de Moyenne Côte d'Ivoire lancé par le gouvernement ivoirien de 1976-1980 a connu, dès le départ, plus d'adhérents autochtones que d'allogènes dans les régions de Gagnoa, Issia et Daloa (N. Zakra, 1985, p.10). C'est pendant cette période qu'on va assister à l'apparition des plantations de cocoteraie dans le village périurbain de Daloa à savoir Békipréa où cette structure assurait l'encadrement des paysans qui ont épousé la politique de l'État.

³²⁰ L'Institut de Recherche pour les Huiles et Oléagineux a été créé entre 1942 et 1984. Il a été créé à l'origine pour encourager la production des oléagineux. Au fur et à mesure, cet institut se consacre dans son objectif d'une étude d'expérimentation et aussi à la protection et à l'amélioration des plantations de cocotiers.

Aussi, plusieurs autres structures sont créées pour assurer cet encadrement agricole. La Société pour le développement de l'exploitation du palmier à huile (Sodepalm), créée en 1963 initialement pour réaliser le plan palmier, se vit confier en 1967 le plan cocotier. En plus de cette première structure, le gouvernement ivoirien créa en 1969 deux sociétés d'économie mixte : PALMINDUSTRIE et PALMIVOIRE (S. Naï Naï, *al*, 2000, np). Dès sa création, la société PALMINDUSTRIE est propriétaire des infrastructures industrielles du Plan Palmier tandis que PALMIVOIRE, a été mandatée par la SODEPALM pour assurer l'exploitation des plantations industrielles de palmiers et la gestion des huileries. Aux missions assignées donc à ces structures, la SODEPALM, Société d'État, s'occupe uniquement des plantations villageoises de palmiers à huile et de cocotiers. La PALMINDUSTRIE de son côté a une double mission car elle s'occupe non seulement des plantations industrielles et des huileries, mais également de la production de régimes de palme et de noix de coco issus des plantations villageoises (B. Dian, 1982, p.189). Il est bon de savoir que dans son fonctionnement, la SODEPALM a deux filiales d'économie mixte que sont PALMINDUSTRIE et PALMIVOIRE.

Dans le processus de diversification, l'État s'est intéressé également à la culture de l'hévéa. C'est pourquoi, pour la diffusion de cette culture en milieu villageois, la mission a été confiée à la Société Africaine des Plantations d'Hévéa (SAPH), permettant ainsi à l'État de contrôler le produit initié par le secteur privé et qui a une haute portée stratégique. L'État reste avant tout le maître initiateur en assurant le contrôle mais l'exécution des missions sur terrain est dédiée à la SAPH, structure privée en accord avec l'État. Mais à la base, le développement des plantations d'hévéa reste une initiative privée. Dans l'ensemble, la création des Sociétés d'État soutenues par les structures privées ont permis d'assurer un encadrement visant à introduire les nouvelles cultures lancées par le gouvernement au lendemain des indépendances. La diffusion de ces cultures a été possible grâce aux divers financements.

2.1.2. Les structures de financement

L'agriculture est perçue comme la mamelle de l'économie ivoirienne. C'est pourquoi les autorités ivoiriennes ont accordé une importance particulière à ce secteur d'activité (L. S. Yeo, 2016, p.8). Aussi, l'agriculture était importante parce qu'elle devait dégager des ressources financières pour le budget de l'État (K. K. Djato, 2001, p.92). Partant de cet état de fait, dès les premiers instants de sa politique de diversification, l'État s'est engagé en accord avec les bailleurs de fonds à assurer le financement dans ce secteur. Aussi, il est d'autant plus nécessaire de noter que le financement est une condition importante pour le développement de ces nouvelles cultures. C'est pourquoi au-delà des actions d'encadrement de cette économie nationale, des fonds de financement ont été mis en place. Ainsi, la diversification des cultures porte-drapeau dans le Haut-Sassandra était accompagnée par des projets de financement.

Aussi, le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA) a financé de vastes programmes de développement des projets de la filière anacarde provenant des différentes cotisations de cette filière et des ressources mobilisées à travers le projet de promotion, de la compétitivité de la chaîne de valeur de l'anacarde. Également, pour la promotion de la filière anacarde, la Banque Mondiale avait apporté sa contribution à l'État de Côte d'Ivoire pour accroître la transformation de la noix de cajou. Ce prêt était estimé à 200 millions de dollars, soit plus de 100 millions de FCFA destiné à accroître la productivité et la qualité de la production et favoriser le développement du secteur de la transformation de la noix de cajou (H. Touré, 2021, p.46). Dans l'élan de diffusion de cette filière qui régnait dans le nord du pays, l'État de Côte d'Ivoire a été le premier à financer le secteur dans le Haut-Sassandra dès l'année de son implantation en 1986. Le financement est octroyé sous-forme de prêt aux paysans n'ayant pas de moyens financiers et aux différentes structures engagées dans les recherches. Ces financements directs ont été réalisés par les bailleurs de fonds à savoir la Banque Mondiale et l'Union Européenne.

Dans cette même dynamique, la Banque Nationale pour le Développement Agricole (BNDA) était chargée d'assurer le financement de l'hévéaculture, mais malheureusement suite aux difficultés rencontrées, cette structure a été dissoute en 1997 par

l'État ivoirien. Mais, cette culture qui s'inscrit dans le cadre du reboisement a amené l'État à mettre en place une nouvelle politique pour relancer et vulgariser l'hévéaculture en Côte d'Ivoire. C'est pourquoi dès 2008, on assiste à la création du Fonds de Développement de l'Hévéa (FDH). Dès sa création, le FDH avait pour principale mission d'aider les planteurs à créer leurs plantations d'Hévéa, participé à la formation des acteurs de la filière, c'est-à-dire les saigneurs. Cette structure devait aider de plus les planteurs à créer leurs propres plantations par la subvention des plants. Et, ces subventions étaient d'ailleurs fixées à 150 FCFA/ plant à racine nue, soit environ 90.000 FCFA/hectare et à 200 FCFA/ plant en sac soit environ 120.000 FCFA/hectare. Ces différents financements sont dédiés aux petits planteurs dont la plantation n'excède pas 10 hectares (H. Touré, 2021, p.28).

Tout comme les autres cultures financées, le palmier à huile qui s'inscrit également dans cette politique de diversification a bénéficié d'une série de financement. Dans son objectif de diversification des activités agricoles en zone forestière, le Gouvernement ivoirien et la Communauté Economique Européenne signent, en 1963, une convention de financement qui prévoit l'octroi d'une aide non remboursable de 1,15 milliard de FCFA (S. Naï Naï., *al*, 2000, np). L'objectif visé est de faire la promotion de cette nouvelle filière, qui était uniquement cultivée pour la consommation. C'est pourquoi, suite à cet accord, plusieurs séries de financement vont se succéder. À cet effet, en 1964 est institué un « Fonds d'Extension et de Renouvellement » de la culture du palmier à huile (le FER) destiné au crédit à court, moyen et long terme des réalisations agricoles. Les planteurs villageois disposent ainsi d'un financement de leurs plantations à crédit, d'abord remboursable de façon individuelle par annuité fixe, puis prélevé sous forme de cotisation par kilo de régime au moment de la vente (S. Naï Naï., *al*, 2000, np). Dans le Centre-Ouest et dans la région du Haut-Sassandra en particulier, le financement aussi récent s'inscrit dans un contexte de promotion et de diversification agricole.

S'agissant du cocotier, après l'implantation de l'IRHO en 1976 dans le Centre-Ouest, structure d'encadrement dédiée à cette filière, aucun financement n'a suivi cette politique. C'est ce qui va justifier le faible développement du cocotier à Daloa.

Pour atteindre ses objectifs, l'État n'a pas manqué de créer des structures devant assurer l'encadrement agricole. Dans ses actions, on note qu'aux structures d'encadrement s'ajoutent des structures de financement. Il convient cependant de porter un regard favorable aux différents résultats de cette politique de diversification suite aux multiples actions entreprises par l'État.

2.2. Les résultats des actions de l'État : les différentes cultures diversifiées (1976-2010)

Le souci d'accroître son budget et de procurer aux planteurs de nouvelles sources de revenus a guidé le gouvernement dans son option au lendemain de l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance à faire la promotion de nouvelles cultures dénommées cultures porte-drapeau. En effet, le projet de diffusion de ces cultures résulte d'une association entre politique publique et secteur privé. Il revient, cependant, de se poser les questions suivantes : quel a été le résultat des différentes politiques lancées par l'État ? Comment s'est fait l'adoption de ces nouvelles cultures à Daloa ?

À la base, la région du Haut-Sassandra, de par ses conditions naturelles³²¹ est favorable au développement des nouvelles cultures. À ces conditions naturelles s'ajoutent les conditions humaines avec l'implantation des structures que nous avons évoqué un peu plus haut puis de l'engagement des planteurs (planteurs de café et de cacao). En effet, ces conditions vont constituer des bases dans la diversification des nouvelles cultures d'exportation à Daloa.

Ainsi, le cocotier reste la première culture diversifiée à Daloa. Son adoption relève des actions de l'IRHO installée à Béképria à partir de 1976. Cette culture de cocotier manque une certaine attention de la part de l'État. Chez les Bété de Daloa où cette filière a été adoptée, il n'y a pas d'usine ou de structure concrète

³²¹ La région du Haut-Sassandra offre de nombreuses conditions naturelles favorables au développement des nouvelles cultures. Le relief est dans l'ensemble plat d'où ce qui constitue un atout pour ces cultures. Pour cela, la variété du climat demeure un atout important pour l'anacarde par exemple car la région du Haut-Sassandra se situe dans une zone de transition. D'ailleurs, cette culture demande une longue saison sèche d'au moins de 5 mois pendant laquelle les récoltes et le séchage pour la conservation de la noix d'acajou pourront être possible. Il n'en demeure pas moins de la pluviométrie qui avoisine 154.732 mm de pluie annuelle suivie d'un sol argilo-sableux propice au développement du palmier à huile.

pour encourager les paysans. En d'autres termes, cette culture était rabaissée au second rang d'où ce qui justifie sur le fait que les paysans ne s'adonnaient qu'à des superficies tournant autour de 2ha. C'est pourquoi pour N. Zakra (1985, p.11) : « le cocotier n'est jamais la culture principale, c'est plutôt une culture d'appoint ». De plus, il convient de signifier que les plantations de cocoteraie manquent d'entretien. Les populations ne tirent donc pas profit de cette activité d'où elles préfèrent les abandonner dans la brousse.

Aussi, on assiste également à l'introduction de l'hévéaculture dans la région du Haut-Sassandra. Par ailleurs, cette filière s'inscrit dans la politique de reboisement du pays. Pour cela, le président Félix Houphouët Boigny n'a pas hésité un instant en confiant la mission aux autorités locales afin de faire sa promotion en milieu villageois. Dans cette dynamique, Alphonse Bissouma Tapé³²² avait été désigné par le Président Félix Houphouët Boigny pour superviser et piloter cette phase expérimentale dans la région du Haut-Sassandra. Cette initiative entreprise par l'État va permettre à la région d'enregistrer ses premières plantations d'hévéa dans le département d'Issia en 1986. Sa vulgarisation va s'étendre dans toute la région où on va enregistrer les premières plantations d'hévéa à Daloa dans la période de 2007. Qu'en est-il de l'anacarde ?

L'anacardier au-delà de la politique de diversification s'inscrit également dans la lutte contre la déforestation. Mais dès les premières heures de son lancement, elle fut méprisée par les autochtones de Daloa. En effet, cultivé en grande majorité par les paysans du Nord, l'anacarde était méprisé par les Bété de Daloa, signifiant qu'elle était une culture étrangère dans leur localité. C'est suite aux différentes mesures d'encouragements soutenus par des structures d'encadrement et l'aide financière que l'anacardier, entamé dans la région de Vavoua en 2002 en provenance de Séguéla, va connaître une vulgarisation plus récemment d'où ce qui explique l'enregistrement des plantations dans plusieurs villages bété de Daloa. Dans la région de Daloa, on enregistre de nombreux planteurs d'anacarde qui s'engagent suite aux difficultés de reconversion du caféier et du cacaoyer en état vieillissant. Abordant

³²² Il fut Ingénieur et Chercheur du caoutchouc puis Secrétaire Général de la SAPH entre 1973 et 1975. Il avait 80 hectares d'hévéa à Dépa dans la période de 1986 où il était député du Département d'Issia.

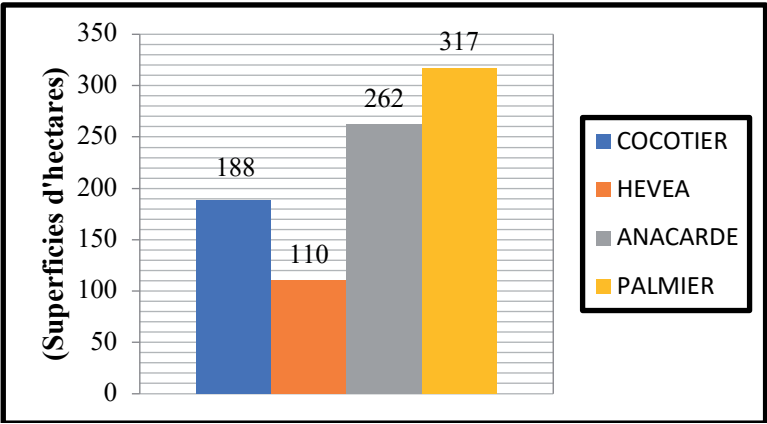
toujours dans cette perspective de politique de diversification, il convient cependant, d'évoquer le palmier à huile qui reste l'une des dernières cultures d'exportation enregistrée en pays bété de Daloa.

La diffusion du palmier à huile en Côte d'Ivoire tout comme à Daloa a connu un début difficile. Cette situation s'explique sur le fait que PALMINDUSTRIE exerçait un contrôle total sur le rythme d'adoption du palmier à huile en Côte d'Ivoire et décidait de la vente des semences ; ce qui rendait difficile le processus de développement et d'adoption de la filière par tous. Dans cette optique, les populations se détournaient de cette nouvelle culture compte tenu de la vente des semences. Ce désintérêt des populations se solde avec la création quelques petites plantations villageoises qui au début étaient juste destinées à la consommation. C'est suite à la privatisation de cette structure mixte que les populations vont adhérer massivement à la politique de l'État en adoptant le palmier à huile dans leur pratique. En effet, à partir de 1995-96, les planteurs ont un accès direct aux semences sélectionnées à la station de la Mé. En d'autres termes, cette phase de privatisation correspond à une libéralisation de l'accès aux semences sélectionnées où les planteurs villageois peuvent alors individuellement et sans passer par les sociétés de plantation se fournir en graines germées (E. Cheyns., *al*, 2012, p.16).

La véritable adoption du palmier à huile dans la région du Haut-Sassandra s'est faite par vague successive. La plus marquante est relative à l'installation de la Société Internationale de Plantation et de Finance de Côte d'Ivoire (SIPEF-CI) en 2010. Ainsi, l'arrivée de cette structure est qualifiée de renaissance du palmier à huile dans la région du Haut-Sassandra. Ceci dit , avant l'implantation récente de cette structure, les premiers cycles de plantations villageoises dans la région avaient été l'œuvre de PALM-CI, mais qui se verront solder par un échec en 1998 (H. Touré, 2020, p.70). La vulgarisation s'est faite grâce à l'idée émise par cette structure de regrouper les planteurs en secteur dont 1230 planteurs en général. Cette stratégie mise en place par la SIPEF-CI a permis l'adoption des premières plantations du palmier à Daloa. Dans l'ensemble, la diversification agricole bien que tardive dans la région n'a pas empêché l'adoption de ces nouvelles cultures. Les superficies sont en phase de progression

(graphique 1) et aujourd’hui ces nouvelles cultures sont perçues dans toute la région du Haut-Sassandra.

Graphique n°1 : Superficies des premières cultures d’exportation diversifiées à Daloa



Source : Histogramme réalisé à partir des données recueillies dans B. Dian (1980, p.303) et H. Touré (2021, pp.36-73).

Le graphique réalisé montre les superficies de chaque culture diversifiée. Cette représentation concerne les différentes superficies enregistrées dès le début. Le constat qui apparaît, les populations avaient du mal à adopter ces nouvelles cultures d’exportation parce qu’elles se distinguent comme des cultures étrangères comme c’était le cas au niveau du café et du cacao. Mais, avec l’effort consenti par l’État et l’appui de quelques structures privées, on perçoit des superficies et dans toute la région du Haut-Sassandra, les populations ont pu adopter ces nouvelles cultures porte-drapeau.

CONCLUSION

Ce travail nous a permis de mettre en évidence le rôle joué par l’État dans la diversification des nouvelles cultures d’exportation à Daloa. Après avoir hérité des cultures du café et du cacao de l’administration coloniale, les gouvernants postcoloniaux, désormais maître de l’organisation économique veulent doter le pays d’autres sources de revenus. Dans un monde en pleine mutation où ces dites cultures pouvaient être contraintes aux fluctuations des cours mondiaux, pour l’État, la nécessité d’envisager d’autres sources de revenus par le biais de nouvelles cultures reste la solution imminente. C’est pourquoi, à partir de

1963, l'État a initié une politique de diversification des cultures de rente. La localité de Daloa qui se trouve en plein cœur de la zone forestière où régnait les cultures de café et de cacao n'échappe pas à cette politique de diversification. L'État dans son plan d'action va créer plusieurs structures pour assurer l'encadrement des paysans agricoles. Pour renforcer sa politique, l'État s'est engagé en accord avec les bailleurs de fonds pour financer le développement de ces filières. La diversification des nouvelles cultures d'exportation s'est accélérée dans un contexte où les plantations de café et de cacao sont en état de vieillesse et les populations éprouvent des difficultés pour assurer leurs replantations. De même, ces cultures subissent une baisse des prix sur le marché international. Il n'en demeure pas moins des conditions naturelles qui ont été favorable à la mise en valeur de ces nouvelles cultures. Pour cela, ces cultures qualifiées de « cultures porte-drapeau » que sont le cocotier, l'anacarde, l'hévéa et le palmier vont être diversifiées à Daloa. Les anciens planteurs de cacao et de café, dans une moindre mesure à 60% possèdent certaines plantations de ces cultures diversifiées. Toutefois, malgré la diversification des nouvelles cultures, le binôme café-cacao reste la principale culture d'exportation dans la région du Haut-Sassandra.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Sources imprimées

DJE. K.B., N'GUESSAN. K.R & KOUADIO. K.J, (s.d), *Conditions de la sécheresse et stratégies de leur gestion en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Côte d'Ivoire, 6 p.

Ministère de la coopération république française, 1996, *Suivi de la campagne café et cacao 1995/1996 en Côte d'Ivoire*, CIRAD, rapport provisoire, 50 p.

Articles et ouvrages

CHEYNS Emmanuelle, COLIN Jean-Philippe & RUF François, 2012, *Relations entre agro-industries et dynamiques d'évolution des exploitations familiales et du milieu rural : agriculture contractuelle et industrie du palmier à huile en Côte d'Ivoire*, Rome, Montpellier : FAO, RIRAD, 51 p.

DJATO Kouakou Kra, 2001, « Crédit agricole et efficacité de la production agricole en Côte d'Ivoire », in *Economie rurale*, n°263, pp.92-104.

FRECHOU Hubert, 1955, « Les plantations européennes en Côte d'Ivoire », in *Cahiers d'outre-mer*, n°29, pp.56-83.

KOUASSI René, 1993, « La répartition des moyens d'incitation à la production entre cultures d'exportation et cultures vivrières en Côte d'Ivoire », in *Afrique et Développement*, n°1, pp.67-85.

MEIFFREN, 1957, *Les maladies du caféier en Côte d'Ivoire*, Centre de recherches agronomiques de Bingerville, 103 p.

NAÏ NAÏ Serge, CHEYNS Emmanuelle & RUF François, 2000, « Adoption du palmier à huile en Côte d'Ivoire », in *Oléagineux, Corps Gras, Lipides*, Volume 7, n°2, np.

ORI Boizo, 1982, *Les réactions d'un milieu rural face à une opération d'innovation agricole, Etude sur les blocs cultureaux cacaoyers dans la Sous-préfecture de Daloa*, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 108 p.

SAWADOGO Abdoulaye, 1974, « La stratégie du développement de l'agriculture en Côte d'Ivoire », in *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n°415-416, pp.87-103.

YEO Lassina Songfalo, 2016, « Le crédit agricole en Côte d'Ivoire : contribution de l'autosuffisance en riz : 1968-1975 », in *Revue d'Histoire, d'Art et d'Archéologie Africains*, GODO GODO, n°27, pp.8-24.

ZAKRA Nicodème, 1985, « Introduction du cocotier dans les systèmes culturels de la moyenne Côte d'Ivoire : analyse d'une opération de développement de 1976 à 1980 », in *Les Cahiers de la Recherche-Développement*, n°8, pp.10-13.

Thèses et mémoires

DIAN Boni, 1982, *L'économie de plantation en Côte d'Ivoire forestière*, Abidjan, Université d'Abidjan, Thèse de 3^e cycle, 374 p.

PALE Martin, 2022, *De l'économie de subsistance à l'économie de plantation chez les Bété de Daloa (1905-2010)*, Université Jean Lorougnon Guédé, Mémoire de Master en Histoire, 113 p.

TANO Assi Maxime, 2012, *Crise cacaoyère et stratégies des producteurs de la sous-préfecture de Meadji au sud-ouest ivoirien*, Université Toulouse le Mirail-Toulouse II, Thèse de Doctorat Unique, 261 p.

TOURE Hassan Movaly, 2021, *La diversification des cultures de rente dans la région du Haut-Sassandra : cas de l'hévéa, de l'anacarde et du palmier à huile (1986-2018)*, Université Jean Lorougnon Guédé, Mémoire de Master en Histoire, 98 p.

ZUNON Gnobo Julien, 1980, *Les échanges dans la région de Daloa du milieu du XIX siècle à 1936*, Université de Paris VII, Thèse de Doctorat de 3^e cycle, 554 p.

**DIAGNOSTIQUE DE LA GOUVERNANCE
LOCALE EN SANTÉ ET ALIMENTATION :
CAS DU FOYER DE RENFORCEMENT
DES ACTIVITÉS DE NUTRITION
COMMUNAUTAIRE (FRANC)
DANS LES RÉGIONS DU BAFING
ET DU KABADOUGOU AU NORD-OUEST
DE LA CÔTE D'IVOIRE**

KAMARA Siaky Motihé

Bio anthropologue, Enseignant chercheur
Université Jean Lorougnon Guédé Daloa, Côte d'Ivoire.
siakym2016@gmail.com

BAH Nomansou Serge

*Sociologue de l'Éducation, Enseignant-chercheur
Université Alassane Ouattara-Bouaké
sergebah20@yahoo.fr*

KONÉ Moussa

Socio-Anthropologue, Enseignant-chercheur
Université Jean Lorougnon Guédé-Daloa
kmoussa2@yahoo.fr

RÉSUMÉ

Le Foyer de Renforcement des Activités de Nutrition Communautaire (FRANC) est une structure opérationnelle permanente mise en place par la communauté pour résoudre elle-même les problèmes de nutrition et de développement intégré de

la petite enfance qu'elle rencontre. L'organisation et les activités du FRANC sont planifiées et supervisées par le Comité Local de Pilotage (CLP) placé sous la supervision directe du Chef du village et des notables. Cette recherche qualitative se propose d'analyser la mise en œuvre de la gouvernance locale du projet FRANC dans les régions du Bafing et du Kabadougou au nord-ouest de la Côte d'Ivoire. Les données ont été collectées par le biais d'entretiens semi structurés, par observation simple auprès des populations bénéficiaires, des responsables locaux et administratifs et via une recherche documentaire. Les résultats indiquent que la contribution des leaders communautaires pour la mise en œuvre des activités a été importante en termes de dotation en bâtiment, personnes ressources et ingrédients nécessaires aux démonstrations culinaires. La démarche du projet a également favorisé l'implication des acteurs parties prenantes à travers leur entière responsabilisation dans la prévention et la prise en charge de l'alimentation maternelle et infantile. Cependant, la faible implication des autorités sanitaires dans le suivi du FRANC est due à la variabilité du niveau de collaboration d'un acteur à un autre.

Mots clefs : Foyer de réhabilitation nutritionnelle, participation communautaire, gouvernance locale, développement de la petite enfance, Kabadougou-Bafing.

ABSTRACT

The Foyer de Renforcement des Activités de Nutrition Communautaire (FRANC) is a permanent operational structure set up by the community to solve its own nutrition and integrated early childhood development problems. FRANC's organization and activities are planned and supervised by the Local Steering Committee (CLP), under the direct supervision of the village chief and notables. This qualitative research aims to analyze the implementation of the FRANC project's local governance in the Bafing and Kabadougou regions of northwest Côte d'Ivoire. Data were collected through semi-structured interviews, simple observation of beneficiary populations, local and administrative leaders, and documentary research. The results show that community leaders made a significant contribution to the implementation of the activities in terms of providing the buildings, resource persons and ingredients needed for the cooking demonstrations. The project's

approach also fostered the involvement of stakeholders through their full responsibility in the prevention and management of maternal and infant nutrition. However, the weak involvement of health authorities in FRANC follow-up is due to the variability in the level of collaboration from one actor to another.

Keywords: Nutritional rehabilitation centre, community participation, local governance, early childhood development, Kabadougou-Bafing.

INTRODUCTION

En matière de nutrition, la Côte d’Ivoire est confrontée au triple fardeau de la malnutrition marquée à la fois par la persistance de i) la sous-nutrition ; ii) des carences en vitamines et micronutriments et iii) l’accentuation de la surnutrition. La malnutrition infantile constitue l’une des principales causes de la mortalité infantile. Concernant la sous-nutrition, elle se manifeste sous plusieurs formes. Il est à noter qu’en 2016, la proportion d’enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance (malnutrition chronique) était de 21,6% soit environ 800 000 enfants (MICS 2016). Ce taux cache des disparités régionales et demeure plus élevé dans le Nord (29,6%), le Centre-Ouest (28,7%) et le Nord-Ouest (27,7%). L’incidence nationale de la malnutrition aiguë globale chez les enfants de moins de 5 ans est passée de 12,39‰ en 2016 à 9,39‰ en 2020 (PSNDPE, 2023).

Le Gouvernement de la Côte d’Ivoire a fait de la lutte contre la malnutrition une priorité nationale et reconnaît que seuls des efforts concertés et synergiques à travers plusieurs secteurs permettront de réduire considérablement et durablement la malnutrition sous toutes ses formes. Par son adhésion au mouvement « Scaling-up Nutrition » (SUN) en juin 2013 puis la création d’un Conseil National de Nutrition (CNN) présidé par le Premier Ministre en juillet 2014, le Gouvernement de Côte d’Ivoire renouvelle son engagement pour assurer la sécurité nutritionnelle (Gabriel Deussom, 2016).

Par ailleurs, le Gouvernement a entrepris, avec l’appui de la Banque mondiale, la préparation du Projet Santé Nutrition et Développement de la Petite Enfance (PSNDPE). Cette initiative s’inscrit d’une part, dans le cadre du renforcement des acquis de deux financements obtenus : SAPRK Santé et PMNDPE et d’autre

part, dans l'optique d'améliorer les actions réalisées dans le cadre des services offerts aux mères et aux enfants en milieux de soins et dans les communautés à l'échelle nationale (PSNDPE, 2023).

Ainsi, l'approche de la gouvernance locale est celle envisagée par la Côte d'Ivoire en concertation avec l'UNICEF, la FAO et le PAM pour permettre de mener conjointement et de manière complémentaire des activités spécifiques et/ou sensibles à la nutrition.

La « gouvernance locale », telle que définie par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), désigne les institutions, systèmes et processus infranationaux qui apportent des services aux citoyens et par lesquels ces derniers « exposent leurs intérêts et leurs besoins, arbitrent leurs différends, exercent leurs droits et s'acquittent de leurs obligations »³²³.

La gouvernance locale est assurée par «un ensemble complexe de relations politiques entre de nombreux acteurs différents officiels et non officiels, nationaux et locaux qui interagissent de différentes façons »³²⁴. Ces acteurs peuvent comprendre, par exemple, un assortiment de municipalités, de chefferies traditionnelles, de groupements associatifs et d'institutions religieuses³²⁵.

Les Foyers d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle (FARN) offrent une approche communautaire pour lutter contre la sous-nutrition. Ils combinent éducation nutritionnelle, réhabilitation, prévention des rechutes et valorisation des produits locaux (ACF, 2013). En Côte d'Ivoire, le Foyer de Renforcement des Activités de Nutrition Communautaire (FRANC) est une structure opérationnelle permanente mise en place par la communauté pour résoudre elle-même les problèmes de nutrition et de développement intégré de la petite enfance qu'elle rencontre. Le FRANC propose un cadre

³²³ Anuradha Joshi et Markus Schultze-Kraft, «Localising Governance: An Outlook on Research and Policy », IDS Bulletin, vol. 45, n° 5 (septembre 2014), p. 5, disponible à https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/123456789/7341/IDSB_45_5_10.1111-1759-5436.12099.pdf?sequence=1.

³²⁴ Par exemple, Jean-Pierre Olivier de Sardan distingue huit modes de gouvernance locale en Afrique de l'Ouest. Voir «Les huit modes de gouvernance locale en Afrique de l'Ouest », APPP Working Paper 4, novembre 2009, disponible à www.institutions-africa.org/filestream/20110208-appp-working-paper-4-the-eight-modes-of-local-governance-in-west-africa-olivier-de-sardan-nov-2009

³²⁵ À propos de ces trois dimensions, voir l'article de D. Hemson, J. Carter et G. Karuri-Sebina, « Service Delivery as a Measure of Change: State Capacity and Development », dans *State of the Nation: South Africa 2008*, édité par P. M. Kagwanja et K. Kondlo (Le Cap : HSRC Press, 2009).

pragmatique pour identifier et réaliser les activités de nutrition et de développement intégré de la petite enfance, et soutenir ainsi la communauté dans son développement durable (PSNDPE, 2023).

C'est une organisation axée sur la participation et la responsabilisation des différents acteurs communautaires d'une part, et d'autre part sur le partage d'informations avec plus d'interaction et d'efficacité. L'objectif du FRANC est d'assurer l'harmonisation, la coordination et la mise à l'échelle des interventions visant à améliorer le statut nutritionnel de la population (notamment des femmes en âge de procréer et des enfants de moins de 5 ans, principalement pendant la période critique des 1000 jours) et le développement intégré de la petite enfance. (PMNDPE, 2019).

Le FRANC s'inscrit dans les activités du Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE) qui ont démarrées en 2019, dans les régions du Poro, du Tchologo et de la Bagoué ; aujourd'hui elles couvrent toutes les 14 régions qui constituent la zone d'intervention du projet. Le PMNDPE est chapeauté par le Secrétariat Exécutif du Conseil National pour la Nutrition l'Alimentation et le Développement de la Petite Enfance (SE-CONNAPE). L'Unité de Gestion du Projet (UGP) a été mise en place en octobre 2018.

Les Agences d'Exécution Locale (AEL) sont des ONG internationales ou nationales qui collaborent avec l'UGP sur le terrain en assurant le rôle d'interface entre les communautés et le corps sous-préfectoral. Au niveau de la région, il existe des Comités Régionaux de Nutrition et d'Alimentation de la Petite Enfance (CORNAPE). Au niveau communautaire, l'approche a consisté à mettre en place des FRANCS dans chaque village sélectionné sur la base de critères définis.

Lancé il y a plus de cinq (5) années, le PMNDPE selon les rapports de revue à mi-parcours, des mini missions d'appui à la mise en œuvre, des réunions du CORNAPE et des évaluations produites, les résultats sont dans l'ensemble positifs malgré quelques limites :

- Dénombrement, dépistage actif, pesée, jeux, éducation parentale etc.
- les enfants qui passent par le FRANC ont une touche d'avance sur les autres lors du parcours scolaire au niveau de l'école primaire (Vincent Boty, 2023);

- La communauté, CLP est au cœur et partie prenante du projet

Toutefois, Il faut souligner que ces différents résultats ne prennent pas en compte la question de la gouvernance locale dans la mise en œuvre du FRANC.

L'objectif de cette étude est de poser le diagnostic de la gouvernance locale en santé et alimentation par le biais des FRANCs dans les régions du Bafing et du Kabadougou au nord-ouest de la Côte d'Ivoire. Plus spécifiquement, nous analysons la coordination des activités de mobilisation communautaire. Nous souhaitons décrire le développement de compétences locales en matière de prévention et de prise en charge de malnutrition. Nous questionnons aussi la participation des autres acteurs parties prenantes.

MÉTHODOLOGIE

Il s'est agi d'une étude qualitative menée du 10 juin au 28 juillet 2023 dans les régions du Bafing et du Kabadougou au nord-ouest de la Côte d'Ivoire. Le choix de ces régions se justifie par deux raisons, premièrement par l'Enquête Démographique de Santé (EDS), 2021 qui a montré que les enfants particulièrement touchés par la malnutrition chronique se trouvent dans cinq (5) régions du pays dont le Woroba (30%) et le Denguélé (29%). La deuxième raison est d'ordre sociologique, car le projet de Foyer Animation et de Réhabilitations Nutritionnelle (FARN) mise en œuvre par Action Contre la Faim (ACF) en 2013 s'est heurté à des obstacles socio-culturels dans la mise en œuvre des activités dans le nord (ACF, 2013).

L'échantillon volontaire a été la première technique d'échantillonnage qui a conduit à la sélection des populations et des femmes mères ayant eu au moins un enfant. Le choix raisonné a été mobilisé pour l'identification des membres du CLP, CORNAPE et de l'AEL.

Les données ont été collectées par le biais d'entretiens, par observation simple et via une recherche documentaire. 08 FRANCs, 08 chefs de village, 01 Sous-préfet, 02 DDS, 15 animateurs (trices) 16 volontaires, et 02 focus groupe, 46 participants ont été enquêtés.

Après la transcription des entretiens et des notes d'observation, un codage a été réalisé. Les données ont été classées en fonction des interviewers sur la base des objectifs spécifiques et retranscrire

dans un tableau. Ces données qualitatives ont fait l'objet d'une analyse de contenu.

RÉSULTATS

1. Coordination des activités de mobilisation communautaire

Au niveau communautaire, l'approche consiste à mettre en place le FRANC sous la supervision directe du chef du village et des dignitaires locaux. L'organisation et les activités du FRANC sont planifiées et supervisées par le Comité Local de Pilotage (CLP) placé sous la supervision directe du Chef du village et des notables.

Chaque chef a mis en place son comité local de pilotage. Ça veut dire qu'il y a d'abord le comité local, c'est-à-dire eux qui gèrent, qui ont la gestion du plein du FRANC. Donc, chaque village a créé son comité et nous a envoyé la liste que nous avons travaillée dessus et validée. Superviseur AEL

Les communautés ont également désigné les Agents de Santé Communautaires (ASC) et les volontaires pour participer au programme. À la phase de démarrage, le nombre de volontaires est resté à la discrétion des chefs de village, l'idée étant de prendre en compte les sensibilités de tous les villages et de faciliter une rotation selon la charge de travail (ACF, 2013 et Hassoumi DJIBO, 2019). Pour preuve un chef de village affirme : « C'est moi qui ai donné le terrain du foyer, j'ai dit aux jeunes de construire le bâtiment. »

Par ailleurs, le projet a favorisé l'engagement des acteurs, avec une collaboration variable. Les communautés ont été responsabilisées dans la prévention et la prise en charge de l'alimentation infantile. L'AEL dans son rôle d'interface entre les communautés et le corps sous-préfectoral a contribué à la formation des agents animateurs et des volontaires. Le CLP et l'AEL ont collaboré dans le ciblage, l'approvisionnement, l'intégration de la nutrition et les réunions.

À la suite de ça, nous leur avons dit, nous leur avons expliqué de mettre un local à notre disposition. Pour que nous puissions faire la réhabilitation, pour que les activités puissent être menées. Donc, dans la conduite, on leur a demandé aussi de mettre à notre disposition des enfants de leur village. Et des jeunes de leur village. Et ils ont mis des personnes volontaires à notre disposition. Et ces personnes-

là ont été formées sur le paquet minimum d'activités, les PIMAP. Superviseur AEL

En effet, les communautés jouent un rôle crucial dans le fonctionnement des Francs, sous la supervision des chefs de village. Elles ont fourni des volontaires et les ingrédients pour les démonstrations culinaires. Cependant, la pérennité de ces ressources a été un défi, avec des variations selon les communautés. Certains chefs ont complété les apports, tandis que d'autres ont rencontré des difficultés dans la régularité des contributions, obligeant parfois volontaires et bénéficiaires à pallier les manques. Ce qui rapproche nos résultats à ceux de Djibo (2017)

Le changement du côté des enfants. On a trouvé cela vraiment bon. Parce que la nutrition les enfants, il y a des choses qu'ils ne peuvent pas manger. Il y a certaines choses qui peuvent les rendre malades. Depuis qu'ils nous ont donné ces détails, moi même je donne des aliments, du riz aussi. Nous avons commencé à nourrir les enfants à leur façon. Notable chef de Kabla

Dans certains villages de Koro et Booko (Touba), la contribution des chefs de communautés et guides religieux a permis de sortir de nombreux enfants des serres de la malnutrition, d'inculquer et booster les bonnes pratiques, en matière de santé et d'hygiène (UGP, 2022)

Ce sont les villageois qui donnent les ingrédients pour les préparations du foyer. Mais la bouillie des enfants quand ils tombent malade il faut toujours acheter les condiments, on va chercher le riz mais ça manque, le chef nous aide souvent. Animatrice

Selon toujours les déclarations des enquêtés, les services fournis par les structures communautaires sont essentiellement la démonstration culinaire des recettes, les séances de sensibilisation sur la salubrité, le dépistage des malnutris, le PF avec distribution de contraceptifs. Le franc est un outil pratique pour planifier et mener des actions de nutrition et de développement de la petite enfance, favorisant ainsi l'autonomie et le progrès durable de la communauté. Son approche repose sur l'engagement actif et la responsabilité des acteurs locaux, ainsi que sur un échange d'informations fluide et efficace. (PSNDPE, 2023).

« En tout cas c'est ce qu'on fait là-bas et en plus on prend la

mesure des femmes enceintes et des petits-enfants, ils nous ont dit que c'est Jardin. Ils nous ont dit de faire jardin et d'emmener les enfants là-bas, cuisiner et leur donner et les faire jouer là-bas. » Maman d'un enfant de moins de 5ans. « Quand il nous donne du riz on prend pour nourrir les enfants malades. Cela est vraiment bénéfique. » Chef de village

Grâce à l'appui des chefs de village et des notables, le programme a mobilisé un nombre de volontaires acceptable, les observations de terrain révèlent le dynamisme des volontaires, mais aussi une participation inégale des ASC et des difficultés à clarifier leurs rôles au sein des franc. Théoriquement les ASC relèvent du ministère de la santé dans le cadre du développement de la santé communautaire. Néanmoins, sur le terrain c'est-à-dire dans le district sanitaire, les ASC sont mobilisées par de multiples programmes de santé, ce qui réduit considérablement leur temps disponible. Cette situation est exacerbée par l'insuffisance de moyens de déplacement et de motivation financière, une problématique toujours en discussion au niveau national (ACF, 2013).

Nous avons tous intégrer pour cette même raison la nutrition des enfants. Parce qu'ils avaient fait un constat de malnutrition au niveau des enfants. 3 enfants par là. Depuis que cette maladie se sont calmées et qu'elles sont finies tous les villageois se sont intéressés au FRANC. Parce qu'on se dit que ça doit être une bonne chose pour le village. Chef de village

Le focus groupe avec les volontaires et les animatrices a permis de relever quelque difficulté dans la mise en œuvre du FRANC. En effet, les volontaires ont rapidement exprimé leur désir de recevoir une compensation financière, malgré les explications initiales sur le caractère bénévole de leur engagement. Cette attente a été renforcée par l'implication d'une ONG internationale (AEL), laissant espérer une rémunération. L'équipe de coordination s'est alors retrouvée face à un dilemme : gérer un grand nombre de volontaires tout en préservant l'esprit communautaire du programme, basé sur la participation bénévole. Les efforts se sont concentrés sur des rencontres avec les chefs de village pour redynamiser l'engagement volontaire. Des solutions alternatives ont été trouvées pour motiver les participants, telles que la distribution de tee-shirts, la prise en charge des frais de transport pour les réunions et formations,

et la délivrance d'attestations. Cette situation est confirmée par le représentant de l'agence d'exécution locale en ces termes :

C'est la première ONG qui vient avec un projet étatique ici. Il n'y a jamais eu d'ONG ici. Donc, quand les communautés nous voient, ils se disent qu'ils sont venus leur apporter de l'argent. Elles se disent automatiquement qu'ils sont venus leur apporter de l'argent. Ça fait que, lorsqu'on va pour la sensibilisation, on fait des activités où il n'y a rien, elles se découragent. Superviseur AEL

La participation communautaire est un processus et un moyen d'augmenter leur niveau de conscience et de renforcer leur esprit citoyen, de promouvoir le développement local (Potevin et al. 1995 ; Franco et al., 2013 cité par Sylvain Landry B. FAYE et al (2019)) . Cette approche sollicite la communauté afin d'amener ses membres à trouver des solutions durables aux problèmes de malnutrition (Lung'aho et StoneJiménez, 2009 ; Mukandoli, 2009 cité par Sylvain Landry B. FAYE et al (2019)).

De plus, les entretiens ont également permis de mettre en évidence des ententes permettant, quasiment à tous les intervenants, d'être « intéressés » sur les ressources issues de la gestion du projet. À la question de savoir, quelles sont leur perception autour du FRANC ? Un volontaire répond : « Ici, ils se disent que le FRANC, c'est cette activité qu'on va mener pour le bien des enfants. Mais c'est l'État qui doit payer. En fait, ici, la conception des populations, les gens se disent que c'est un projet de l'État. Donc, l'État nous a donné de l'argent pour venir le donner ». Cette situation pourrait expliquer ce pourquoi le FRANC n'a pas été accepté dans certaines localités. Les attentes au niveau du FRANC sont souvent en lien avec les facteurs économiques et socioculturelles.

Au niveau économique, malgré les avancées, la Côte d'Ivoire continue de faire face à des défis majeurs. L'embellie économique est inégalement répartie sur le territoire national, avec des disparités importantes entre les autres régions du pays et les régions frontalières du nord. Alors que le taux de pauvreté national est 46,3%, les régions les plus pauvres sont le Folon (70,1%), le Bafing (69,2%), la Bagoué (68,5%) et le Tchologo (65,6%), traduisant un déficit dans l'accès à des infrastructures et services de base. Pourtant, ces régions disposent de ressources naturelles

et de potentialités économiques (CIRES, 2022). Au regard de cette réalité, la situation des jeunes est jugée préoccupante car pour la plupart désœuvrés, avec très peu d'opportunité d'emploi. Plusieurs s'orientent vers l'orpaillage clandestin dans les réserves et dans les autres sites jugés dangereux. Cependant, ces activités restent pénibles et peu productives et donc peu rentables. Aussi, le FRANC est perçu comme une source d'espoir en vue d'une rémunération.

C'est la première ONG qui vient avec un projet étatique ici. Il n'y a jamais eu d'ONG ici, donc quand les communautés nous voient, ils se disent qu'ils sont venus leur apporter de l'argent. Elles se disent automatiquement qu'ils sont venus leur apporter de l'argent. Ça fait que, lorsqu'on va pour la sensibilisation, on fait des activités où il n'y a rien, elles se découragent. Superviseur AEL

Non on ne leur donne rien. Mais il laisse le travail pour venir le faire. Il y a même certains de nos gens qui ont refusé d'y travailler parce qu'on ne peut pas travailler sans rien. Mais on leur a demandé pardon pour qu'il travaille. Chef de village

Au niveau socioculturel, la gouvernance locale dans les régions d'étude est bâtie sur les « Kablas ». Ce sont des acteurs dotés d'une influence sociale et pouvant induire un changement négatif ou positif sur la gouvernance locale. Les « kablas » peuvent jouer un rôle positif dans la gouvernance locale (CIRES, 2022). En effet, les responsables de communautés ou « chefs kablas » du fait de leur capacité à mobiliser une importante audience sociale et politique auprès des populations locales pouvaient jouer un rôle dans la bonne marche du FRANC, surtout quand leur avis est pris en compte par le CLP.

2. Développement de compétences locales en matière de prévention et de prise en charge de malnutrition

Amener les communautés à mettre en place le FRANC requiert une facilitation et une formation locales, lesquelles sont une tâche assignée à l'AEL avec une présence communautaire adéquate pour engager et faciliter le processus de mobilisation.

On leur a demandé au chef du village de mettre à notre disposition des enfants de leur village Et des jeunes de leur village. Et, ils ont mis des personnes volontaires à notre disposition. Et ces personnes-là ont été formées sur le paquet minimum d'activités, les PIMAP. Superviseur AEL

Selon le PMNDPE, (2019) le FRANC est un dispositif opérationnel mis en place pour définir et exécuter les activités de nutrition et de développement global de la petite enfance, contribuant ainsi au progrès durable de la communauté. Il favorise l'implication et l'autonomie des différents acteurs communautaires, tout en optimisant la diffusion d'informations pour une interaction et une efficacité accrue. Cette organisation adaptable a pour vocation de préserver la stabilité et de gérer les évolutions du milieu en mobilisant au mieux les ressources, les compétences et les stratégies locales. Cette approche communautaire est mise en œuvre pour diminuer significativement et éviter la malnutrition, et pour assurer le développement holistique de la petite enfance, notamment pendant la phase déterminante des 1000 premiers jours.

Par ailleurs, le FRANC peut éventuellement servir de porte d'entrée à d'autres interventions dans le milieu communautaire à l'instar des Foyers d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle (FARN) Hassoumi DJIBO, 2019. Pour preuve, les résultats mettent en évidence l'importance des FRANCs comme outil essentiel pour combattre la sous-nutrition. Elles se distinguent des interventions classiques en se concentrant sur l'éducation nutritionnelle et en encourageant les communautés à devenir autonomes et responsables, évitant ainsi une dépendance à l'aide extérieure. Au-delà de la guérison et de la prévention, les FRANCs valorisent les ressources locales et renforcent le rôle des acteurs communautaires, en particulier les femmes, dont le rôle central est souligné. Ces résultats, similaires à ceux obtenus par Hassoumi DJIBO en 2019, incitent fortement à l'adoption de cette approche par tous les acteurs de la nutrition communautaire. Comme indiqué par ASC membre de CLP :

Les activités qui doivent être menées au sein des différentes FRANCs. Ils doivent faire le dépistage, ils doivent faire le peser, ils doivent faire les animations, les animations de stimulation d'éveil et de la petite enfance. Ils doivent faire aussi l'éducation parentale.

Sur le terrain, c'est le superviseur de l'ONG représentant de l'AEL aidé par des encadreurs qui sont en charge de la formation des formateurs que sont les animateurs et animatrices.

Oui. Je suis... Je gère ce projet ici avec mes encadreurs. J'ai cinq encadreurs sous ma supervision. D'accord. Et

c'est les encadrateurs qui sont habilités à aider dans les communautés, à animer, parce que dans le village, les encadrateurs sélectionnent des animateurs et animatrices qui sont enfants des villages, de ces localités-là. Ils les forment et puis ils les encadrent dans la conduite des activités au sein des francs. Moi, je veux un appui aussi pour la formation, pour le coaching, et puis pour booster un peu la mise en œuvre des activités au sein des FRANC Superviseur AEL.

Au total, le développement de compétences locales en matière de prévention et de prise en charge de la malnutrition est matérialisé par le renforcement des structures communautaires dans la gestion des projets reliés au FRANC. Mais également, par la formation des volontaires, des animatrices et des ASC sur le dépistage de la Malnutrition chez les enfants de 6 à 59 mois et des femmes en âge de procréer. Des analyses et actions prenant en compte les causes et les conséquences de la malnutrition sont menées au niveau du CORNAPE. En matière d'hygiène et d'assainissement, des actions de sensibilisation pour un changement de comportement, sont réalisées sous la supervision de l'AEL et sous l'autorité du chef de village.

3. La participation des autres acteurs parties prenantes

Au niveau local, les principaux acteurs de la gouvernance du FRANC sont le CPL, l'AEL, le CORNAPE, le COSNAPE et le district sanitaire avec un niveau de participation est variable, (PMNDEPE, 2019).

Concernant le CORNAPE, les entretiens ont permis de mettre en évidence le niveau d'engagement des autorités administratives locales à travers leur participation active à diverses initiatives notamment la formation sur la prévention et la prise en charge de la MAM, l'identification des villages cibles, l'animation et l'organisation des journées de sensibilisation. Le projet doit également ces excellents résultats à la forte implication des membres du corps préfectoral, notamment les Préfets et les Sous-préfets qui assurent la coordination des activités au niveau régional, avec l'appui des représentants des ministères sectoriels (UGP, 2022). Comme indiqué par un Sous-préfet interviewé dans le Bafing :

« Grâce aux PMNDEPE les sous-préfets sont sensibilisés et impliqués dans le suivi des activités de suivi nutritionnelle des enfants dans leurs localités. »

« Des ateliers de suivi et évaluations sont organisés par l'UGP à Yamoussoukro, les Préfets et Sous-préfets y sont conviés pour faire le point des FRANCS »

Selon le superviseur de l'AEL, le processus de mise en place d'un FRANC se fait en deux phases majeures : La phase 1 ou phase préliminaire qui se déroule essentiellement au niveau du Comité Sous-préfectoral pour la Nutrition, l'Alimentation et le développement de Petite Enfance (COSNAPE). Elle s'articule en trois étapes :

- Sensibilisation des acteurs du COSNAPE ;
- Repérage des localités susceptibles d'abriter un FRANC ;
- Evaluation de la communauté devant abriter le FRANC.

La phase 2 ou phase d'installation du FRANC qui se déroule au niveau village/quartier avec l'appui du COSNAPE /AEL. Projet Intégré de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PINUT-DPE) 2024.

Et lors de la première rencontre, on a distribué la lettre que le sous-préfet avait prise pour créer ce comité-là. Et on a informé les chefs du village, on leur a donné un programme. On leur a dit que nous allons passer dans les différents villages pour leur expliquer le projet. Superviseur de l'AEL

Ainsi, dans le cadre du projet PMNDPE des réunions de suivi des activités de nutrition sont organisés sur le terrain avec la participation active du CORNAPE et du COSNAPE. De plus, la problématique de la malnutrition a été intégrée de manière effective dans le Plan de développement sous préfectoral (PMNDPE, 2019).

Sur la question de l'implication du ministère en charge de la santé dans le suivi et la coordination locale des activités du FRANC, il faut souligner que les activités communautaires sont sous la responsabilité de l'ASC du village / quartier. De plus, théoriquement, le Ministère de la Santé est responsable des ASC dans le cadre du développement de la santé communautaire. En revanche, sur le terrain, les ASC sont mobilisées par de multiples programmes de santé, ce qui réduit considérablement leur temps disponible. Cette situation est exacerbée par l'insuffisance de moyens de déplacement et de motivation financière, une problématique toujours en discussion au niveau national (ACF, 2013). Il faut noter que le système de santé ivoirien est de type

pyramidal comprenant trois (03) niveaux avec (02) versants : un versant gestionnaire ou administratif et un versant prestataire ou offre de soins RASS (2018).

Le district sanitaire (DS) qui est en charge des ASC appartient au versant gestionnaire ou administratif et précisément au niveau périphérique qui coordonnent l'activité sanitaire dépendant de leur ressort territorial. Ils fournissent un support opérationnel et logistique aux services de santé. Le district sanitaire est l'unité opérationnelle du système de santé. Certains membres du COSNAPE ont souhaité que le DS soit désigné comme l'AEL. Ce qui selon eux favoriserait une meilleure implication des agents de santé et des ASC dans la mise en œuvre des FRANCS. Toutefois, désigner le DS comme l'AEL revient à mobiliser les ASC dans la mise en œuvre du FRANC. Cette option pourrait avoir plusieurs conséquences notamment : des lourdeurs administratives, des enjeux financiers et matériels, le suivi budgétaire, les procédures de recrutement et la disponibilité des ASC. Pour illustration :

Mais ce n'est pas de ça que le sous-préfet se plaignait la fois dernière ! Pour dire qu'on devait plus confier l'activité au ministère de la santé qu'aux ONG (AEL). Le sous-préfet même parlait de ça fait que moi-même je ne comprends pas le truc là. C'est l'ONG qui a recruté ses éléments c'est l'ONG qui fait tout. CSAS de district sanitaire du Bafing

« Le district sanitaire n'est pas souvent associé dans le suivi des activités du FRANC dans les villages. Les réunions et les ateliers du CORNAPE se font sans le district sanitaire ». Sous-préfet

CONCLUSION

L'analyse des résultats a permis de poser le diagnostic de la gouvernance locale en santé et en alimentation par le biais des FRANCS dans les régions du Bafing et du Kabadougou au nord-ouest de la Côte d'Ivoire. L'on peut retenir que grâce au leadership des chefs de village et des notables, certains FRANCS ont mobilisé un nombre de volontaires acceptables. Les observations de terrain révèlent le dynamisme des volontaires, mais aussi une participation inégale des ASC et des difficultés à clarifier leurs rôles au sein des FRANC en rapport avec leur activité au sein du district sanitaire. Malgré leur dynamisme les volontaires ont exprimé leur désir de recevoir une compensation financière et ce malgré les explications

initiales sur le caractère bénévole de leur engagement. Ces données ont pu aussi fournir des informations sur le développement de compétences locales en matière de prévention et de prise en charge de malnutrition par le biais de la formation des volontaires, des animatrices et des ASC sur le dépistage de la Malnutrition chez les enfants de 6 à 59 mois et des femmes en âge de procréer. Enfin, cette enquête présente la participation des autres acteurs parties prenantes dans la gouvernance locale du FRANC a travers le soutien du CORNAPE et du COSNAPE. Ainsi, la problématique de la malnutrition a été intégrée de manière effective dans le plan de développement sous préfectoral.

Les résultats de la recherche doivent être interprétés en gardant à l'esprit les limites comme l'indisponibilité des données administratives actualisées sur l'état de la gouvernance locale. Également, certains acteurs de la gouvernance locale n'ont pas pu être rencontrés du fait de leur absence dans les localités visitées.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ACF, *Une approche communautaire pour la réhabilitation nutritionnelle et le changement des comportements alimentaires en Côte d'Ivoire*, évaluation externe des FARN juin 2013. p 6 -75

AMADOU I et LAWALI S (2022), *Gestion intelligente de la malnutrition grâce aux aliments locaux : une initiative durable pour les pays en développement*. *Front. Sustain. Food Syst.* 6:725536. doi: 10.3389/fsufs.2022.725536. p5-9

AMADOU I., LAWALI S., MAMAN R. A. et KOLO M. S. (2020). *Facteurs de persistance de la malnutrition dans la région de Maradi au Niger*. *J.Appl. Biosci.* 155, 16016-16033. Est-ce que je : 10.35759/JABs.155.6

Direction de l'informatique et de l'information Sanitaire (DIIS), ministère de la sante et de l'hygiene publique (MSHP), Rapport annuel sur la situation sanitaire (rass) 2018, Edition 2019

DEUSSOM G., consultant, rapport de mission, 2016, Analyse situationnelle de la mobilisation communautaire et la stratégie de communauté de convergence du secteur de la nutrition en Côte d'Ivoire. p 4 ; 23

HAISSET G. F., 2013, Perception de la prise en charge de la malnutrition aigüe sévère par la population au niveau communautaire versus centre de santé : District Sanitaire de Massakory-Tchad, Master en Développement de l'Université Senghor Département Santé Spécialité politiques nutritionnelles, p 18 ; 27.

DJIBO H., 2019, lutte contre la malnutrition à travers les foyers d'apprentissage et de réhabilitation nutritionnelle (farn) : de la consommation des aliments locaux à la guérison des enfants malnutris, GSJ: Volume 7, Issue 7, July 2019, Online: ISSN 2320-9186

LAWALI S., AMADOU I., GAMBO M. N. D et SALEY M. (2021). Pesanteurs socioculturelles et leurs impacts sur les activités de développement dans la région de Maradi au Niger. *Int. J. Adv. Rés* . 9, 793-804. est ce que je: 10.21474/ijar01/12516. p8-10

PMNDPE, 2019. Rapport la revue à mi-parcours du PMNDPE du 31 mai au 11 juin 2023. Durant dix jours à la salle Touareg de l'hôtel Palm Club présentation du bilan des activités de mises en œuvre depuis 2019. P7-32

Projet Intégré de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PINUT-DPE) 2024. <https://pinut-dpe.ci/le-franc/> . Consulté le 04 février 2024

Projet Santé Nutrition et Développement de la Petite Enfance (PSNDPE) 2023, Cadre de Reinstallation (CR). Ministère De La Sante, De L'hygiène Publique Et De La Couverture Maladie Universelle Projet sante, nutrition et developpement de la petite enfance pour la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) p 43-57

Résilience pour la Paix (R4P) Série d'étude : Comprendre les régions frontalières nord de la Côte d'Ivoire analyse de l'économie politique (aep) de la gouvernance locale dans les zones frontalières du nord de la cote d'ivoire fevrier 2022 Réalisé par : Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du Cires Equal Access International. p 5 – 26

FAYE S. L. B., MENDY F. T. and NDOYE T., « Quand les mères « résistent » aux foyers d'Apprentissage, de Réhabilitation Nutritionnelle et d'éveil (FARNE) à Mbacké (Diourbel, Sénégal) », *Face à face* [Online], 13 | 2023, Online since 09 April 2023, connexion on 03 May 2019. URL : <http://journals.openedition.org/faceaface/1055>. p 7 ; 9

À PROPOS DU DÉBAT SUR LE STATUT DES CHEFS COUTUMIERS AFRICAINS À L'ASSEMBLÉE DE VERSAILLES : JANVIER - FÉVRIER 1953

KOUAKOU Yao Marcel

Enseignant-chercheur,

Département d'Histoire

Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa

(République de Côte d'Ivoire),

yaomarcel1650@gmail.com

RÉSUMÉ

Le statut des chefs coutumiers a fait l'objet de débats à l'Assemblée de Versailles. Dans le texte soumis aux parlementaires, il est dit que le chef exerce son autorité dans les conditions et avec les organismes prévus par la coutume. Mais, des arrêtés du chef du territoire consacrent les limites des chefferies une fois leur détermination effectuée suivant les règles coutumières.

Aussi, Le texte prévoit que le chef représente la collectivité dans ses rapports avec les pouvoirs et les collectivités publiques. Il collabore au recouvrement des impôts et taxes, s'il est chargé par l'administration. Il peut, en cas de calamité publique, requérir la population à charge d'en rendre compte sans délai aux autorités. Dans les conditions prévues par la coutume, il a le pouvoir de concilier les parties en matière civile et commerciale. Dans l'exercice de ses fonctions qu'il tient de l'administration, le chef est

soumis au contrôle de l'autorité administrative, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application pris après avis des Assemblées territoriales. Majoritairement, les élus d'outre-mer soutiennent que la politique suivie par la métropole à l'égard des chefs traditionnels africains n'a pas toujours été exempte de critiques. La doctrine d'assimilation pratiquée par la France n'inclinait pas en faveur des institutions africaines.

Mots clés : Assemblée, chef coutumier, parlementaire, statut

ABSTRACT

The status of customary chiefs was debated at the Versailles Assembly. In the text submitted to the parliamentarians, it is stated that the chief exercises his authority under the conditions and with the bodies provided for by custom. However, the boundaries of the chiefdoms are established by orders of the territorial chief once they have been determined in accordance with customary rules.

The text provides that the chief represents the community in its dealings with public authorities and collectivities. He collaborates in the collection of taxes and duties, if he is entrusted with this by the administration. In the event of a public calamity, he may call upon the population to report immediately to the authorities. Under the conditions provided for by custom, he has the power to conciliate parties in civil and commercial matters. In the performance of his duties, which he receives from the administration, the chief is subject to the control of the administrative authority, under the conditions laid down by the implementing decrees issued after consultation with the territorial assemblies. The majority of overseas elected representatives maintain that the policy followed by metropolitan France with regard to traditional African chiefs has not always been without criticism. France's doctrine of assimilation did not favour African institutions.

Key words : Assembly, customary chief, parliamentarian, status

INTRODUCTION

La Constitution de 1946 a bien failli porter le coup de grâce à cette institution déjà gravement minée. Dans les institutions créées par la loi fondamentale, les principes de démocratie à l'Occidental qui y sont contenus apparaissent incompatibles dans leur essence même avec les caractères traditionnels de la chefferie. Il en résulte des incertitudes, le trouble chez les chefs africains et une sorte de soulagement chez les administrés. Ainsi est apparue la nécessité de fixer les limites de l'application de la Constitution et voir dans quelle condition pouvait s'appliquer la coutume. Les réserves de l'article 80 et 82 de la Constitution en témoignent amplement. C'est l'objet encore du décret de réforme judiciaire de 1947.

En ce qui concerne la chefferie, il a été plus difficile de fixer une doctrine. La question qui se posait effectivement est de savoir quelle orientation donner au statut du chef pour l'adapter à la fois aux exigences de la vie dite « moderne » et celle qualifiée de « traditionnelle ».

L'Assemblée de l'Union a consacré de longues séances, le 29 janvier 1953, les 05 et 06 février 1953, à l'examen du statut des chefs coutumiers de l'Afrique noire. Le texte soumis à l'Assemblée de Versailles provient de trois sources différentes : les indépendants d'outre-mer, le Gouvernement, les membres de l'Assemblée nationale. Le conseiller Jouselin (MRP) fut nommé rapporteur de l'ensemble de ces textes. Mais, comme la discussion vint en séance après le départ d'une fraction de l'Assemblée et Jouselin n'ayant pas été réélu, c'est Momo Touré (IOM) qui fut chargé de rédiger le rapport définitif.

La difficulté de la matière se complique du fait de la diversité des situations en Afrique noire. Et l'on est arrivé à la conception d'un statut type, une sorte de loi-cadre, qui devrait être adaptée à la diversité des situations selon les territoires. Mais en même temps d'un cadre un peu précis, le texte vise à arrêter les abus enregistrés au niveau des chefferies coutumières en précisant l'orientation à suivre. Ce que les pourfendeurs du projet déplorent, ce sont les nominations et suspensions abusives des chefs qui n'obéissent aux réalités africaines. Pour les opposants aux projets, sous couvert de fixer un « statut des chefs coutumiers », le texte soumis à la délibération des conseillers de l'Union française tend à légaliser

et à aggraver l'ingérence de l'administration coloniale dans les institutions coutumières africaines. Ils dénoncent la dépendance directe des chefs coutumiers vis-à-vis des autorités colonialistes, dépendance que Ya Doumbia et Savi de Tové, Paul Soppo Priso, Emile Derlin Zinsou, Racine Mademba, Charles Nignan Nacuzon et autres ont critiqué parfois avec beaucoup de force à la tribune de l'Assemblée de Versailles.

Certes, au début de son rapport, Momo Touré déclarait que le texte élaboré par la commission respecte les coutumes ; mais un examen, même rapide, de son rapport présenté, démontre qu'il n'en est absolument rien.

Pourquoi le projet de statut qui a fait l'objet d'après discussion à l'Assemblée de Versailles consacre-t-il l'agonie des institutions coutumières africaines ? Comment les élus africains et européens réagissent-ils face au statut des chefs africains qui leur a été soumis ? Le travail qui s'appuie sur les procès-verbaux des débats à l'Assemblée de Versailles tente de répondre à cette préoccupation. Il s'articule autour de trois axes majeurs.

1. La question du statut des chefs africains : un projet politique visant à consolider l'administration directe dans les TOM

Le projet de statut des chefs africains soumis aux conseillers de l'Union française vise à renforcer le pouvoir de l'administration coloniale dans les Territoires d'outre-mer.

1.1. La politique administrative de la France dans les TOM

La politique suivie par les autorités administratives à l'égard des chefs autochtones n'a pas toujours été exempte de critique. La doctrine d'assimilation, parfois paresseuse, inévitablement pratiquée par la France, n'inclinait pas en faveur de ces institutions différentes de celles de la France. *Marchés coloniaux* ne publiait-il pas le 30 novembre 1946 un article signé indiquant : « La faillite de notre politique indigène d'assimilation est la cause profonde du malaise colonial actuel »³²⁶ ?

Le système d'administration indirecte tend au self-government

³²⁶ *Marchés coloniaux* n° 292 du 23 juin 1951, p.1702

suivi par les Anglais en Afrique occidentale sous l'impulsion de Lord Lugard, premier gouverneur de Nigéria. Certes, la politique administrative britannique a donné plus de réalité au respect des traités à l'égard des grands royaumes ou émirats des Ashantis, des Dagombas, de Sokoto, de Kano, etc. Et, il peut paraître théoriquement plus rapide de « conduire les peuples d'outre-mer à la liberté de s'administrer eux-mêmes³²⁷ » en modernisant les états autochtones constitués.

L'administrateur français, en rendant la justice lui-même, en voulant participer plus personnellement au gouvernement des collectivités, a souvent eu une action nuisible à la valeur des institutions propres des populations autochtones. En procédant à la nomination des chefs, il lui paraissait naturel de rechercher d'abord le loyalisme et la souplesse, et ce fut maintes fois au détriment de la valeur et de l'autorité des chefs aux yeux de la population. Enfin, la pratique des sanctions disciplinaires en vint parfois à faire assumer les fonctions à un « chef de paille » spécialement préposé aux inconvénients du métier, derrière lequel s'abritait l'occulte, mais véritable représentant de la population³²⁸.

Félix Eboué conclut que :

La colonie est menacée par l'intérieur. Qu'on en cherche la cause... surtout dans l'oubli, on pourrait dire le mépris, où l'on a tenu les cadres politiques et sociaux indigènes. Nous devons avant toute chose confirmer ou remettre en honneur et, dans tous les cas, promouvoir les institutions politiques indigènes.³²⁹

S'ajoutant à la lassitude de l'effort de guerre qu'on avait dû faire exiger de la population par les chefs, les principes égalitaires et démocratiques, étendus outre-mer par la Constitution, parurent un moment compromettre tous les systèmes d'autorité africaine. Mais la liberté syndicale introduite pour l'association des travailleurs servit également aux chefferies qui constituèrent en Guinée, puis un peu partout par la suite, un syndicat des chefs de canton présidé par l'Almamy du Fouta-Djallon, Ibrahim Sory Dara. Le manifeste de cette organisation, en date du 1^{er} juin 1947, est à l'origine de la

³²⁷ Idem

³²⁸ Idem

³²⁹ *Marchés coloniaux* n° 292 du 23 juin 1951, p.1702

proposition de résolution présentée le 17 par Yacine Diallo, député de la Guinée, invitant le gouvernement à définir le statut des chefs africains et qui fut adoptée par l'Assemblée nationale en séance du 9 août 1947 sur rapport de M. J. Dumas³³⁰.

Marius Moutet, alors ministre de la France d'outre-mer ayant donné « entièrement » l'accord du gouvernement pour « *déposer un projet de loi dans le sens de la proposition et dans l'esprit du rapport* », un texte préparé par le ministère a été soumis à l'avis des assemblées territoriales et très favorablement recueilli dans l'ensemble. C'est ce projet de loi, concurremment avec deux propositions de loi des groupes des Indépendants d'outre-mer, d'une part, et de Razac, conseiller de la République de la Mauritanie, d'autre part, qui a été soumis à l'Assemblée de l'Union française. Pourquoi, un statut des institutions coutumières africaines s'impose-t-il ?

Au-delà des engagements pris par la France de respecter les coutumes et les institutions africaines, elle s'est permise d'assurer l'ordre et l'administration des pays par l'intermédiaire d'autorités reconnues et respectées par les populations. Aussi, les pouvoirs publics doivent avoir l'organisation des collectivités d'intérêt local africaines aux échelons qui, à la métropole, correspondent au canton et à la commune. Par ailleurs, la paroisse servit de base territoriale à l'institution des communes par la Révolution de 1789, les chefferies constituent, ou devraient constituer, le cadre des communautés naturelles africaines à l'égard desquelles se pose le problème de leur existence juridique et de la reconnaissance de leurs droits patrimoniaux, au même titre qu'en France. La Constitution en a ainsi décidé au niveau de son article 89³³¹.

Enfin, l'incertitude doit cesser, pour les populations, de savoir si elles doivent se prêter encore à l'autorité de leurs chefs habituels et, pour ceux-ci, s'ils ont toujours le droit et le devoir de continuer à administrer les collectivités. Dans la République française, il ne peut plus exister de pouvoirs de fait que la loi n'a pas institués ou reconnus. Les articles 60 et 72 de la Constitution intègrent complètement dans les pouvoirs législatifs du Parlement les territoires d'outre-mer ; force est à la loi de définir les organes d'autorité publique qui,

³³⁰ Idem

³³¹ *Marchés coloniaux* n° 292 du 23 juin 1951, p.1703

du nouveau citoyen aux instances supérieures de l'État, assument l'ordre et la pérennité sociale. Telles sont les raisons d'être, impérieuses, d'un statut des institutions coutumières africaines.

1.2. Les caractères du statut des chefferies prévus par le gouvernement français

Les caractères essentiels auxquels le statut devrait satisfaire ressortent le plus clairement dans l'exposé des motifs du projet de loi gouvernemental.

Primo les chefs sont avant tout les représentants d'un groupement humain. Par conséquent, la volonté des membres de ce groupement devra être prépondérante quant au choix de l' élu et aux conditions de la procédure de désignation. Ils ne seront point, tant au point de vue hiérarchique que des règles de la condition matérielle, dans la situation de fonctionnaires ou simples agents de gouvernement.

Secundo le statut a pour objet de constater et les principes juridiques qui fondent l'institution des chefs coutumiers et les méthodes par lesquelles les autorités locales pourront développer une réglementation en accord avec le génie propre des populations³³² :

Tercio, il convient de s'en tenir à un texte général et de principe suffisamment large pour laisser aux autorités locales la possibilité de « serrer de plus près les situations régionales extrêmement variées ».

Il existe beaucoup de points communs dans les dispositions essentielles des différentes propositions soumises au Parlement, bien qu'elles ne répondent sans doute pas toutes à des préoccupations aussi favorables, les unes que les autres, au développement des institutions essentiellement africaines. Certains conçoivent pour la loi un champ d'application limité quant aux chefferies reconnues par le statut et à leurs attributions, tendant à écarter des chefs qui n'ont qu'une autorité morale³³³. Pour ceux qui détiennent à la fois une autorité morale et une autorité administrative, à ce qu'ils soient tenus de les séparer très nettement. Ce sont peut-être là des vues assez étrangères à la conception africaine ou musulmane de l'autorité et qui ne s'écartent guère d'ailleurs de la politique

³³² *Marchés coloniaux* n° 292 du 23 juin 1951, p.1703

³³³ *Idem*

administrative suivie jusqu'alors. Elles n'auraient qu'une valeur théorique si elles ne nous semblaient regrettables par la tendance restrictive qu'elles expriment et si elles ne poussaient le respect des institutions et coutumes africaines au point de leur refuser la reconnaissance et la protection de la loi ou leur intégration en droit dans la législation française.

Le statut des grandes chefferies doit être abordé franchement et non traité par extension d'un statut fait pour les chefs de canton. Il faudrait que l'orientation de l'évolution future de ces institutions soit bien marquée dans le sens de l'organisation et des libertés des collectivités locales de la France métropolitaine, en particulier des communes.

Le souhait des élus africains est que des garanties réelles soient assurées au respect de ces institutions tant du point de vue pénal que de celui du recours qu'implique l'intervention même de la loi, au profit des chefs. Cela ne peut se faire que devant une juridiction impartiale susceptible de régler les différends de toute nature pouvant se produire à l'occasion soit de leur élection, soit dans l'exercice de leurs fonctions.

Pour le reste et sur le point qui fixe particulièrement l'attention, c'est-à-dire les conditions de nomination, le principe du respect de la coutume étant posé, nous trouvons dans le rapport de Dumas devant l'Assemblée nationale, la formule qui répond aux observations exprimées depuis toujours par Van Vollenhoven : la nécessité de desserrer la tutelle administrative³³⁴.

Dans le cadre des coutumes africaines qui peuvent évoluer tout en demeurant accessibles à la conscience populaire, les habitants et collectivités des pays d'outre-mer retrouveront à l'échelon local, dans l'ordre et la paix française, à la liberté de s'administrer elles-mêmes et de gérer démocratiquement leurs affaires.

Pour le statut soumis aux conseillers de l'Union française, la meilleure inspiration est sans doute de faire tenir compte des rouages de la vie coutumière et des réalités occidentales. C'est cette question qui a été la base des divergences entre les élus au sein de l'Assemblée de Versailles.

³³⁴ *Marchés coloniaux* n° 292 du 23 juin 1951, p.1703

2. Les divergences entre les parlementaires à l'occasion de la discussion générale du projet de statut des chefs

Le débat sur le statut des chefs coutumiers a opposé deux grandes tendances au sein de l'Assemblée de Versailles. D'un côté, nous avons les élus qui pensent que le projet vise à occidentaliser les chefferies traditionnelles. De l'autre côté, ceux qui estiment qu'il constitue une entrave à la souveraineté des peuples africains.

2.1. Le statut des chefs coutumiers : un projet politique visant à occidentaliser les chefferies traditionnelles

Le rapporteur signale que le chef est soumis à deux sortes d'obligations : les exigences de la coutume et les rapports avec l'administration ; rapports inévitables. La coutume varie selon les régions. Pour résoudre cette question, un texte général doit être élaboré par les conseillers. Il ne peut répondre à toutes les exigences, encore moins prévoir tous les cas particuliers. L'essentiel est que les chefs soient mieux traités. « *N'empêchons pas cette amélioration par des exigences qui ne répondent en aucune réalité pratique. Voilà, mes chers collègues, ce que nous devons éviter* », soutient Momo Touré³³⁵.

Les chefs ont des obligations administratives qu'ils doivent assumer. Ils en sont les collaborateurs et non les fonctionnaires. Mais, il est un élément nouveau, de progrès sans doute, auquel les élus ne sont pas opposés, c'est la représentation des mêmes populations au sein des Assemblées, à des titres différents. Alors doit-on dire que la coutume s'y oppose ? La coutume n'est pas opposée à une collaboration indispensable. Ce que les élus doivent rechercher, c'est de permettre aux chefs d'avoir une place réelle dans la nouvelle société où les pays sont contraints de vivre ensemble³³⁶.

Pialoux indique :

Si vous voulez laisser la coutume absolument reine, ne faites pas de loi... Mais, dès le moment que vous faites une loi, vous modifiez la coutume ; c'est à prendre ou à laisser. C'est une question de principe qu'il faut bien trancher.³³⁷

³³⁵ Idem, p.121

³³⁶ Idem

³³⁷ Idem, p.121

Or, de trois sources différentes, les indépendants d'outre-mer, le Gouvernement, les membres de l'Assemblée nationale, on a estimé qu'il y avait lieu de faire une réforme, il faut prendre parti et amener une loi écrite de façon à respecter la coutume autant que possible. Le texte présenté, avec quelques amendements supplémentaires cherche à atteindre ce but. Votez une loi ou si vous ne voulez pas toucher à la coutume, ne la votez pas.

Dans son intervention, il ajoute : « Plusieurs membres de la commission, autochtones authentiques, ont estimé au contraire que cette loi nouvelle était absolument nécessaire, pour donner justement à cette coutume un prestige qui lui manque »³³⁸.

Renvoyer le texte en commission souligne à juste titre Pialoux, c'est ne pas vouloir statuer. Au bout de deux ou trois ans, la commission de la justice ne peut mieux faire que ce qu'elle a fait. Elle se trouve en face d'opinions différentes, elle prend une moyenne et c'est à la majorité qu'elle décide. Le point de vue de Pialoux n'effleure que la surface des choses.

Emboitant le pas à Pialoux, Omer Sarraut rappelle qu'au sein de la commission de législation, ils ont travaillé sérieusement sur cette question. Ce travail fut long, complexe, délicat dans le principe, dans le texte et également dans les pensées. Car, souligne-t-il, au cours de la discussion en commission les conseillers se sont trouvés en présence de courants divers, variés et parfois contradictoires.

Nous avons parmi nos collègues africains, différentes opinions divergentes. Les uns tenant au maintien des chefs coutumiers dans des formules anciennes, un peu antiques, totalement indépendantes au regard de l'administration. Les autres, considérant qu'au contraire, il convenait de leur imposer un contrôle suffisant pour que, précisément, ils ne soient plus imbus de principes et titulaires de moyens révolus qui ramèneraient loin en arrière³³⁹.

Ce fut un travail pénible et exigeant pour tous « les membres de la commission ont apporté leur part de bonne volonté et aussi leur compétence³⁴⁰. » Et à Omer Sarraut d'ajouter « Je n'ai pas

³³⁸ Idem, p.121

³³⁹ Idem, p.123

³⁴⁰ Idem, p.123

l'impression qu'en renvoyant ce travail difficile devant trois commissions rassemblées nous arriverions à un meilleur résultat.

En sa qualité de membre de la commission de justice, Polycarpe affirme qu'il est opposé au renvoi en commission le projet soumis à l'examen de l'Assemblée. Selon lui, la commission saisie au fond, dont il fait partie, depuis deux années et demie étudie ce problème avec la participation de tous les intéressés. Il souligne que la participation des intéressés était acquise, puisque tous les groupes représentés au sein de cette institution ont des commissaires au sein de chaque commission³⁴¹.

Par conséquent, chacun de ces groupes avait la possibilité d'exprimer, par l'intermédiaire de ses commissaires, les observations et les modifications que l'on apporte maintenant par voie d'amendement.

Je voterai contre le renvoi quoique l'on semble n'avoir pas tellement reconnu la valeur du travail fourni par la commission de la législation. J'estime, en effet, que la plupart des arguments invoqués pour ce renvoi ont été examinés par ladite commission et qu'ils méritent que je résume ici les critiques formulées par certains de nos collègues³⁴², dit-il.

Le problème a été examiné et très longuement ; mais il pose à l'Assemblée le problème suivant : « veut-on faire des autochtones des isolés, ou veut-on en faire des chefs en relations et en contact avec l'Union française ? »

Et à l'élus de poursuivre :

Veut-on poser le principe d'un chef coutumier qui soit seul chef d'un territoire, un « sultan » – suivant l'expression prononcée – veut-on considérer qu'il est, à ce titre, le représentant de sa collectivité territoriale, d'une part, et, en même temps, l'intermédiaire et le trait d'union avec l'administration et la communauté françaises³⁴³ ?

Les élus de diverses tendances approuvent la réaction de Polycarpe³⁴⁴. Par conséquent, chacun de ces groupes avait la possibilité d'exprimer, par l'intermédiaire de ses commissaires, les

³⁴¹ Idem, p.124

³⁴² Idem, p.124

³⁴³ Idem, p.124

³⁴⁴ Il s'agit des élus du Centre de la gauche, etc.

observations et les modifications que l'on apporte maintenant par voie d'amendement.

Je voterai contre le renvoi quoique l'on semble n'avoir pas tellement reconnu la valeur du travail fourni par la commission de la législation. J'estime, en effet, que la plupart des arguments invoqués pour ce renvoi ont été examinés par ladite commission et qu'ils méritent que je résume ici les critiques formulées par certains de nos collègues³⁴⁵, dit-il.

Il s'agit de savoir si l'on doit fonctionnariser les chefs autochtones. Le problème a été examiné et très longuement ; mais il pose à l'Assemblée le problème suivant : « veut-on faire des autochtones des isolés, ou veut-on en faire des chefs en relations et en contact avec l'Union française ? »

Et à Polycarpe de poursuivre : « veut-on poser le principe d'un chef coutumier qui soit seul chef d'un territoire, un « sultan » – suivant l'expression prononcée – veut-on considérer qu'il est, à ce titre, le représentant de sa collectivité territoriale, d'une part, et, en même temps, l'intermédiaire et le trait d'union avec l'administration et la communauté françaises³⁴⁶ ? » Les élus de diverses tendances approuvent la réaction de Polycarpe³⁴⁷.

En résumé les défenseurs du projet de statut des chefs coutumiers soutiennent qu'il ne s'agit pas de créer de toute pièce une nouvelle organisation, mais bien de reconnaître une organisation existante. Les coutumes et les particularismes sont très divers. Il faut éviter absolument de réglementer dans le détail. La loi doit se contenter de poser les principes, en laissant le soin aux autorités locales de fixer les conditions plus précises d'application. Enfin, elle évitera de retenir pour les chefs toute solution qui leur enlèverait justement ce caractère spécial basé sur la tradition et le rite, qui doit permettre à cette institution de tenir, dans la structure africaine, un rôle irremplaçable³⁴⁸.

Pour être précis, on retient que le texte qui doit être élaboré doit consacrer, légaliser une certaine forme de la société, une organisation traditionnelle, une structure communautaire, une hiérarchie temporelle,

³⁴⁵ Idem, p.124

³⁴⁶ Idem, p.124

³⁴⁷ Il s'agit des dus du Centre de la gauche, etc.

³⁴⁸ *Annales de l'Assemblée de l'Union française*, séance du 29 janvier 1953, p.120

à caractère religieux, auxquelles reste intimement fidèle une grande partie des populations. C'est la vieille Afrique que les racines plongent dans le passé, qui évolue lentement et dont le président de l'Union française a pu dire qu'elle était « le pays du respect³⁴⁹ ».

Mais, à côté et parallèlement, les nécessités de la vie moderne, de la technique, du développement économique, et aussi la volonté de donner satisfaction aux légitimes désirs, des élites locales ont amené la France à créer des Assemblées territoriales dont les membres sont élus suivant les méthodes démocratiques³⁵⁰.

C'est l'Afrique nouvelle, impatiente de progrès, curieuse de toutes les nouveautés, prête à toutes les réformes. Ces deux Afriques doivent coopérer étroitement. Elles le font d'ailleurs particulièrement dans les Assemblées territoriales comme dans les assemblées fédérales.

2.2. La question du statut de chef coutumier : une entrave à la souveraineté des peuples africains

Pour Paul Soppo Priso, la question des chefs coutumiers est très importante. Selon lui, tous ceux qui connaissent l'Afrique peuvent constater que par ce texte la France accentue l'agonie de la tradition des peuples africains. L' élu du Cameroun cherche à savoir à qui s'adresse le texte, car, il y a différentes catégories de chefs au Cameroun : chefs de quartiers, chefs de canton, chefs supérieurs jusqu'aux *lamido* et sultan, etc.³⁵¹

En instituant le statut des chefs dans la forme proposée par le gouvernement, les élus enlèvent à la tradition ce qu'elle a d'essentiel. Ils déforment la coutume, en ce sens qu'il soutient l'idée selon laquelle :

Vous savez tous combien la coutume est attachée aux chefferies. Vous savez que pour certains territoires, pour certaines régions, pour certaines populations, les chefs, autrefois, étaient les chefs de terre, de guerre ou chefs religieux. Ils restent ainsi le seul vestige de la tradition la plus caractéristique et nous tentons à conserver leur dignité³⁵².

³⁴⁹ Idem, p.120

³⁵⁰ idem

³⁵¹ Idem

³⁵² Idem

Dans le rapport de Momo Touré, Paul Soppo Priso a cherché à savoir le rang réservé au chef qui vient d'être fonctionnarisé, car d'après ce projet, le chef peut devenir fonctionnaire. Il vient après le chef de district, qui peut être le gendarme débarqué tout fraîchement dans le territoire, lequel dictera sa volonté à un sultan de longue date. Cela est inadmissible selon l'élú camerounais.

Admettons que le chef de district peut infliger un tort à un représentant traditionnel ou simplement représentant des collectivités qui, malgré tout, dirige une population et qui est également le garant de la tradition. Au Cameroun, un sultan ou tout autre chef, un *lamido*, ne vit que de la tradition, et parfois la population ne respecte l'administration qu'à travers sa personnalité.

Selon l'élú camerounais, le projet politique constitue une sorte de marche arrière préjudiciable à l'unité de l'Union française et même à son évolution, si l'on ne trouve pas des solutions de conciliation plus logique des rapports des chefs avec l'administration.

D'autre part, le projet entérine le mode de paiement des chefs. Paul Soppo souhaite qu'il en soit ainsi, car son souhait est que le chef soit matériellement représentatif. Toutefois, il préconise d'autres façons de rémunérer ce dernier. Tant qu'il ne saura qu'il émarge au budget des territoires, connu sous le nom de budget de l'administration, il sera amené à penser que sa situation matérielle dépend de l'administration. Par conséquent, il restera toujours le valet de celle-ci. Le souhait de l'élú camerounais est de déterminer pour chaque élément de la population un certain pourcentage qui, compris dans son impôt, sera versé effectivement dans les caisses publiques. L'argent reviendra en entier au chef par des mécanismes minutieux, suivant une comptabilité simplifiée et par l'arrêt des prélèvements tirés de certaines taxes frappant les revenus provenant des territoires. Celui-ci est conscient qu'il est payé par les siens et non par l'administration. Dans ce cas, le chef de district sait qu'il n'a aucun pouvoir sur les traitements des chefs coutumiers qui sont ainsi payés par leurs populations.

Dans la pratique, les chefs de terre sont taxés et assujettis à l'impôt. Chaque année, une partie du montant des impositions est ristournée au chef. Mais, cela est fait indirectement. En effet, dans certains territoires, cette ristourne se fait régulièrement, il n'en est pas de même dans d'autres, où elle constitue une prime

de rendement. Pour que le chef puisse en bénéficier, il faut qu'il ait versé son impôt juste à temps. S'il y a du retard, automatiquement, l'administration suspend la ristourne.

Soppo Priso rend hommage à la commission de politique générale qui a fait un grand travail en ce qui concerne ce texte. Il fait remarquer qu'au Cameroun, il y a plusieurs sultans et *lamidos* et de nombreux chefs supérieurs qui ont rang de sultan³⁵³.

Dans le texte, les chefs supérieurs prennent rang après les chefs de district, qui sont presque partout des gendarmes ou tout autre fonctionnaire. Le peuple camerounais n'admet pas cela. Le texte n'a pas établi la hiérarchie protocolaire qui est pourtant très importante dans la vie politique traditionnelle. Il faudrait que ce projet puisse la faire ressortir.

Paul Soppo Priso soutient qu'en demandant le renvoi du projet en commission, cela ne signifie pas un enterrement de première ou de deuxième classe du texte. Bien au contraire cette option permettra de recueillir les avis de chacun d'entre des élus en séance plénière. Tous les membres de l'Assemblée ne font pas partie de toutes les commissions. Si l'Assemblée admet que l'on accepte certains textes sans discussion, alors elle doit inscrire sur chacun l'expression « sans débat. ³⁵⁴» Selon lui, l'Assemblée de l'Union française doit au contraire s'honorer qu'un texte aussi important puisse donner lieu à un débat aussi animé³⁵⁵. Cela prouve que les élus tiennent compte des aspirations des populations qu'ils représentent. « Je ne dirai jamais Amen à un travail fait par une commission, aussi compétente soit-elle. Pour ces raisons, je voterai pour le renvoi en commission³⁵⁶ », soutient-il.

Selon Racine Mademba, le renvoi en commission est tout à fait compréhensible. Il rappelle une expression dont Soppo Priso en est l'auteur, « un enterrement de première classe ». Selon lui, le débat a entraîné un certain flottement au cours de la discussion qui s'est instaurée dans l'Assemblée. Il a été un peu choqué par certains arguments de la motion préjudicielle présentés Raymond

³⁵³ Idem, p.123

³⁵⁴ Idem

³⁵⁵ Idem, p.123

³⁵⁶ Idem, p.124

Barbé. C'est la raison pour laquelle, l'Assemblée pourrait accepter le renvoi en commission en invitant la commission saisie au fond à se mettre au travail avec les autres commissions intéressées pour qu'un rapport définitif soit déposé dans les plus brefs délais. Rien n'empêchera alors l'instauration d'un large débat la semaine suivante. De quoi s'agit-il? Tout simplement de remanier, le cas échéant, le rapport, fruit d'un travail sérieux de Momo Touré³⁵⁷.

Raymond Barbé reconnaît qu'il existe deux autres catégories de chefs, sans attribution administrative, et l'agent de l'administration ne jouissant d'aucune attribution coutumière. Le projet vise exclusivement les chefs coutumiers et investis d'attributions administratives. Dans ces conditions, il nous apparaît que l'on ne peut pas obliger un homme qui détient ses prérogatives de la coutume, à accepter de l'administration telle ou telle fonction qu'elle voudrait exiger de lui et qu'il ne voudrait pas exercer.

Le problème qui se pose est savoir comment on peut établir une différence entre les chefs coutumiers qui ont des prérogatives coutumières et ceux ayant des prérogatives administratives ? Se demande Kémajou. Et à ce dernier d'ajouter, plus les élus cherchent à comprendre moins, ils comprennent³⁵⁸. Kémajou va plus loin en s'interrogeant à nouveau. Que se passe-t-il dans le village où existent en même temps un chef coutumier, qui n'a exclusivement que des prérogatives coutumières, et un autre qui n'a que des fonctions administratives ?

Pour Raymond Barbé, le projet concerne les chefs tenant le fond de leurs prérogatives de la coutume et auxquels, en supplément, l'administration confie un certain nombre d'attributions. Pour cette catégorie particulière de personnes, il avait été convenu, notamment avec Racine Mademba, et avec l'assentiment d'un grand nombre de collègues, qu'il s'agissait de faire la distinction la plus absolue entre, d'une part, les qualités que le chef coutumier tient de la coutume et des populations dont il est l'émanation ; sa nomination et ses fonctions coutumières, et, d'autre part, les attributions qui peuvent lui être confiées par l'administration.

Selon lui, le président de la commission a indiqué l'avis de

³⁵⁷ Idem, p.124

³⁵⁸ Idem, p.124

la commission. Trois gros, en effet, indiqua que lui-même et son groupe étaient de l'avis contraire. Il disait en substance : « *On ne peut pas séparer les attributions que ces chefs tiennent de la coutume et celles qu'ils tiennent de l'administration*³⁵⁹. » Par conséquent, lorsque l'administration aura à intervenir, il faudra qu'elle puisse le faire non seulement dans les attributions de caractère administratif, mais dans l'ensemble du domaine qui résulte de la qualité de chef³⁶⁰.

Selon Hazoumé, une grande confusion règne dans l'Assemblée de Versailles sur la question des chefs coutumiers et des chefs de canton. Au Dahomey, lors de la dernière session de l'assemblée territoriale, une proposition de résolution a été déposée, tendant à inviter le gouverneur du territoire à prendre un arrêté affirmant le caractère immuable de la chefferie indigène.

À cette occasion, les conseillers dahoméens au Gouvernement les trois catégories de chefs existant au Dahomey. Les chefs traditionnels ou coutumiers, descendant des anciens rois et nommés par la population et les anciens ; les chefs de canton ou d'arrondissement, dans une ville comme Cotonou ou Porto-Novo, nommés par l'administration ; les chefs de village désignés par la population, leur désignation étant quelquefois entérinée par l'administration³⁶¹.

Je veux bien que vous légifériez pour les chefs de canton qui sont, je l'ai dit hier, l'émanation de l'administration ; mais quant à nos chefs coutumiers et les coutumes dont ils sont gardiens, laissez-les tranquilles. Dans toute l'Afrique occidentale française, d'ailleurs, la France a traité avec ces chefs, et j'ai ici le résumé de tous les traités passés, même dans votre pays, monsieur le rapporteur, la France a pris l'engagement de ne pas s'immiscer dans leurs affaires³⁶², martèle-t-il.

Plus loin, il menace l'Assemblée en ces termes « *ne touchez pas*

³⁵⁹ Troisgros a rectifié l'opinion de Barbé en ces termes : « le danger sur lequel j'ai attiré votre attention est le suivant : un chef ayant des fonctions administratives se trouve être utile à l'administration et il est impossible de concevoir que, pour une raison quelconque, valable ou non, à tous moments, le chef puisse se démettre, selon son bon plaisir, des fonctions administratives dont il est chargé. In Annales de l'Assemblée de l'Assemblée de l'Union française, idem, p.179

³⁶⁰ Annales de l'Assemblée de l'Union française, séance du 6 février 1953, p.179

³⁶¹ Idem, p.179

³⁶² Idem

aux chefs coutumiers » avant de proposer qu'on laisse à chaque territoire le soin de régler la question.

3. Les opinions des élus sur les articles du projet et les points saillants dudit projet

La dernière partie du travail se propose d'analyser les interventions des élus sur les dispositions du projet soumis aux élus ainsi que les points saillants dudit projet.

3.1. 3.1- Le point de vue des élus sur les articles du projet de loi

S'agissant de la désignation des chefs, le texte souligne qu'ils sont désignés suivant la coutume. Mais, il est indiqué à l'article 6 que le Gouvernement peut faire des « oppositions » aux candidatures de chefs.

En second lieu, et le cas où la coutume passe sans opposition, toujours à l'article 6, il est indiqué : « Tout refus de constatation » - par le gouverneur de la désignation du chef devra être motivée », c'est-à-dire que le gouverneur, sous réserve de motiver son refus, a toujours le droit de refuser de constater la nomination d'un chef dit « coutumier ».

Le rôle du chef prévu à l'article 2, indique que : « *Le chef est le représentant de l'administration locale auprès de cette collectivité* », et, en tant que représentant de l'administration locale, il ne peut être évidemment, que sous sa dépendance absolue. D'ailleurs, à l'article 4 il est dit dans le projet proposé par la commission : « Dans l'exercice de ses fonctions, le chef est soumis au contrôle de l'autorité administrative »³⁶³. Il n'est besoin d'aucune explication complémentaire pour comprendre que le chef est, même dans ses fonctions coutumières, soumis au contrôle de l'autorité administrative.

D'ailleurs, dans le texte proposé, on a abandonné la restriction insérée naguère dans le projet déposé par le groupe des indépendants d'outre-mer ; cette restriction avait été faite à la demande expresse, d'Emile Derlin Zinsou en ces termes « *La présente loi ne peut*

³⁶³ Intervention de Raymond Barbé, in annales de l'Assemblée de l'Union française, séance du 29 janvier 1953, p.117

*être étendue aux chefs coutumiers qui ne représentent pas, ces collectivités dans les rapports de celles-ci avec l'administration et dont les prérogatives restent maintenues »*³⁶⁴.

Certes dans la rédaction même du nouvel article, cela est implicitement convenu. Il n'empêche qu'une chose « implicitement convenue : gagne toujours à être « explicitée. » Si, dans le texte initial des indépendants d'outre-mer elle était « explicitée » elle ne l'est plus dans le texte proposé par la commission de la législation.

Ce texte s'écarte, en effet, par l'ensemble de son orientation, proposition pourtant bien timide par certains de ses aspects - déposée naguère par les Indépendants d'outre-mer dont Momo Touré était le premier signataire. En effet, ce texte fait de l'administration coloniale le maître absolu des chefs coutumiers. Il fait remarquer que le chef du territoire devient officiellement le gardien de la coutume. Telle est donc à quoi se ramène l'économie du texte. L'invocation essentielle du texte réside dans l'institution, par les articles 6 et 11, de deux « conseils » appelés à jouer un rôle primordial dans l'organisation de la vie dite « coutumière ». Comment sont donc institués ces conseils ?

Lisons l'article 6 : *« l'aptitude à la fonction de chef est exclusivement définie par la coutume. Celle-ci, par son conseil dont la composition est fixée par arrêté du chef du territoire après avis de l'Assemblée locale, règle librement le mode de désignation du chef »*³⁶⁵. Critiquant cette disposition, Raymond Barbé dit *« étant donné qu'un avis est une chose dont on tient compte ou dont on ne tient pas compte, les membres de l'Assemblée de l'Union française savent à quoi s'en tenir »*³⁶⁶.

D'après l'article 6, le conseil dit « de la coutume » est fixé par arrêté du chef de territoire. À l'article 11, est défini un nouveau conseil, souverain, lui pour toute constatation visant l'activité du chef. Or, d'après l'article 11, ce nouveau conseil est ainsi composé :

- D'un fonctionnaire désigné par le chef du territoire ;
- De deux chefs également désignés par le chef du territoire, d'après une liste proposée par le conseil prévu à l'article 6... »

364 Idem, p.117

365 Annales de l'Assemblée de l'Union française, séance du 29 janvier 1953, p.117

366 Idem, p.117

L'article 7 du projet prévoit que la cessation définitive des fonctions entraînant la perte de la qualité de chef résulte :

- Des causes prévues par la coutume ;
- De la démission du chef ;
- De la destitution.

« La cessation définitive des fonctions doit faire l'objet d'une insertion au Journal officiel du territoire dans le délai d'un mois à compter de la notification faite par les organismes coutumiers au chef de territoire. »

Raymond Barbé propose la modification de l'article 7. Étant donné la nouvelle rédaction de l'article 10, l'article 7 devrait être ainsi rédigé : « de la destitution prévue au dernier alinéa de l'article 10³⁶⁷ » ; afin de ne viser que la destitution prononcée à la demande de l'organisme coutumier. La commission de législation approuve la proposition de l'élue communiste. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

L'article 7 amendé et adopté se présente comme suit :

La cessation définitive des fonctions entraînant la perte de la qualité de chef résulte : 1° des causes prévues par la coutume ; 2° de la démission du chef ; 3° de la destitution prévue au dernier alinéa de l'article 10.

La cessation définitive des fonctions doit faire l'objet d'une insertion au *Journal officiel* du territoire dans le délai d'un mois à compter de la notification faite par les organismes coutumiers au chef de territoire.

L'Assemblée de Versailles a confié à Raymond Barbé et Antonini la mise au net, de l'article 9 sur la base des indications fournies par la discussion en cours. Le texte ci-dessous s'inspire étroitement des suggestions faites par l'Assemblée³⁶⁸ si l'on en croit le président du groupe communiste.

- « Les sanctions applicables aux chefs dans l'exercice et à l'occasion de leurs fonctions administratives sont :
- un premier avertissement prononcé par le chef de la circonscription administrative ;

³⁶⁷ Séance du 6 février 1953, p.193

³⁶⁸ Séance du 6 février 1953, p.192

- un second avertissement prononcé par le chef de territoire sur proposition du chef de la circonscription administrative ;
- la suspension de leurs fonctions administratives prononcée par le chef de territoire ;
- la destitution de leurs fonctions administratives également prononcée par le chef de territoire après avis du conseil prévu à l'article 11.
- Dans ce dernier cas, le chef destitué pourra exercer un recours devant le conseil du contentieux administratif... »

Le texte de Barbé et Antonini constitue un compromis acceptable, préalable au point de vue des pourfendeurs du projet de loi. Mais, il se pose toujours des préoccupations majeures. Si un chef, chargé de fonctions administratives, vient à être destitué coutumièrement, continue-t-il à exercer administrativement ? En revanche, un chef destitué administrativement continue-t-il à exercer coutumièrement ?

Cette question révèle le point sensible de la discussion à laquelle les élus ne parviennent pas à trouver la réponse nécessaire. Toutefois, des hypothèses peuvent aider à surmonter cette difficulté. Le chef coutumier est chargé en même temps de fonctions administratives. Pour les élus africains, s'il commet une faute dans l'exercice de ces fonctions, il est destitué mais reste toujours chef coutumier. Il est chef selon la tradition ancestrale, la coutume et non fonctionnaire.

Si la commission accepte le texte rédigé par Barbé, soutient à juste titre Louis Delmas, je reprendrai à mon compte l'article 9 rédigé par elle et demanderai un scrutin. Vraiment la rédaction de M. Barbé n'a pas pour conséquence que de soustraire les chefs même dans leurs fonctions administratives à l'autorité du gouvernement³⁶⁹.

Le nouveau texte de l'article 9 proposé par Barbé et Antonini est adopté. L'article 12 dit les chefferies sont classées en catégories définies en tenant compte de la situation géographique, de l'importance démographique, de la situation économique, par un arrêté du chef de territoire pris sur l'avis de l'assemblée territoriale. Les chefs des chefferies reçoivent les allocations suivantes dont le

³⁶⁹ Séance du 6 février 1953, p.193

montant et les modalités de paiement sont fixés par arrêté du chef du territoire, après avis de l'Assemblée territoriale :

- Une indemnité de fonction fixée pour chaque catégorie de chefferie ;
- Éventuellement, des restrictions particulières pour le recouvrement des impôts, la tenue des registres d'état civil et de récépissé ;
- des frais de représentation, de secrétariat ou de tournée ;
- des rétributions exceptionnelles correspondant à des services administratifs effectués.

L'article 13 précise que le fonctionnaire nommé chef ou qui, exerçant même temporairement les fonctions sera placé dans la position hors cadre. Il aura la faculté d'opter pour la rétribution prévue à l'article 12 paragraphe 1° ou pour la solde de son cadre de fonctionnaire. Il pourra prétendre aux primes de rendement ainsi qu'aux rétributions et frais divers prévus aux paragraphes 2, 3 et 4 de l'article 12. »

« Art. 13. - Les fonctionnaires ne peuvent être chefs ou exercer même temporairement les fonctions s'ils ne sont pas libérés de la position de leur emploi ou mis en disponibilité. »³⁷⁰

L'article 15 du projet traite des insignes des chefs. Léon Rober témoigne que les chefs coutumiers en Côte d'Ivoire ont leur insigne ; ils ont des bois recouverts d'or, des pagens de chefs. Cela ne veut pas dire qu'on doive le leur imposer. L'administration n'a rien y avoir »³⁷¹. Pour l' élu du RDA, rien n'empêche les chefs coutumiers de porter des insignes. Les chefs sont libres de s'habiller à leur convenance. Cela ne devrait pas empêcher le gouvernement de reconnaître leur statut de chef. Pour Raymond Barbé, le fait que les chefs portent des insignes ne présente aucun inconvénient. La considération et le respect d'un chef ne devraient pas dépendre de son habillement, car, comme le dit l'adage, l'habit ne fait pas le moine³⁷².

³⁷⁰ Séance du 6 février 1953, p.193

³⁷¹ Intervention de Léon Robert, in *Annales de l'Assemblée de l'Union française*, séance du 6 février 1953, p.199

³⁷² Intervention de Raymond Barbé, in *Journal officiel de l'Assemblée de l'Union française*, séance du 6 février 1953, p.199

Robert Léon, membre du RDA, fait remarquer que le fait d'avoir demandé la suppression de l'article 15 n'implique pas que l'on refuse aux chefs de porter l'insigne si tel est leur bon plaisir (exclamations). Les chefs coutumiers en Côte d'Ivoire sont bien libres d'avoir des bois recouverts d'or ; des pagnes qu'ils enroulent sur eux et des colliers, et de leur faire l'imposition de l'insigne si c'est leur désir.

Pour Raymond Barbé, nul ne discutera le droit pour chacun de porter les insignes qui lui conviennent. Un insigne, en effet, n'est pas une décoration et par conséquent, son port ne saurait être répréhensible aux yeux de la loi. La preuve, en France, bien des gens ont l'habitude de porter des insignes dont le droit ne leur a été accordé par aucun texte législatif pour la simple raison qu'ils n'avaient pas besoin de ces droits pour les porter, qu'il s'agisse d'insignes de prisonnier, de déportés, de telle ou telle formation politique, de telle ou telle association sportive, ou de telle ou autre organisation³⁷³.

Soppo Priso explique son collègue Anfomlin a fait une allusion à un chef ; au Cameroun, comme partout ailleurs, les uniformes de chefs sont déterminés par un texte. Certains chefs portant un, deux ou trois galons. Par ailleurs, la coutume prévoit le port d'insignes. Mais, des chefs portent le pantalon, la chemise, la veste, et certains insignes coutumiers.

3.2. Les points saillants de la loi régissant le statut des chefs coutumier

Le texte met en relief les Prérogatives du chef. Il exerce, en effet, son autorité dans les conditions et avec les organismes prévus par la coutume. Il dispose des avantages que celle-ci lui reconnaît en tout ce qui n'est pas contraire à la loi. Il met en lumière les interventions, directives, contrôles ou sanctions, des autorités administratives ou des organismes institués par les lois, décrets ou arrêtés ne peuvent viser que les fonctions auxquelles le chef coutumier a pu être appelé par des autorités administratives. Des arrêtés du chef de territoire peuvent, si le besoin s'en fait ressentir, consacrer les limites des chefs une fois leur détermination effectuée suivant des règles coutumières³⁷⁴.

³⁷³ Séance du 6 février 1953, p.199

³⁷⁴ *Marchés coloniaux* du samedi 14 février 1953, p.492

Le projet met en lumière le pouvoir du chef coutumier. Il représente, en effet, la collectivité dans ses rapports avec les autorités et les collectivités publiques. Il collabore au recouvrement des impôts et taxes, s'il en est chargé par l'administration.

Le chef peut, en cas de calamité publique, requérir la population à charge d'en rendre compte sans délai aux autorités compétentes. Dans les conditions prévues par la coutume, il a le pouvoir de concilier les parties en matière civile et commerciale. Il contribue à l'établissement de l'état civil, notamment en signalant naissances, mariages coutumiers et décès. Il peut, par arrêté du chef du territoire, être désigné comme officier d'état civil et être chargé du recensement³⁷⁵.

Dans l'exercice de ses fonctions qu'il tient de l'administration, le chef est soumis au contrôle de l'autorité administrative, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application pris après avis des Assemblées territoriales. Le chef a la qualité d'un citoyen chargé d'un ministère du service public, en ce qui concerne la répression des crimes ou délits commis à son encontre.

Pour sa désignation, le texte prévoit que l'aptitude à la fonction de chef est exclusivement définie par la coutume. Celle-ci représentée par les organismes coutumiers, règle librement le mode de désignation du chef.

Les organismes coutumiers valablement constitués et reconnus par les collectivités intéressées, connaissent : la recevabilité des candidatures à la chefferie et des oppositions auxquelles elles peuvent donner lieu ; la désignation et la démission des chefs ; la destitution motivée par un manquement aux règles coutumières. Il notifie ses décisions aux intéressés et aux chefs de territoire. Les oppositions seront recevables dans le délai d'un mois à compter de cette notification. Ensuite, il est procédé à l'insertion de la désignation au *Journal officiel* du territoire, dans le délai d'un mois, à dater de la notification³⁷⁶.

Une disposition du texte porte sur la cessation de fonction de chef. La cessation définitive des fonctions entraînant la perte de la qualité de chef résulte des causes prévues par la coutume telles que

³⁷⁵ *Marchés coloniaux* du samedi 14 février 1953, p.492

³⁷⁶ *Marchés coloniaux* du samedi 14 février 1953, p.492

la démission, la destitution. Il est procédé également à l'insertion au *Journal officiel* du territoire de la cessation de fonction. La démission ne peut résulter que de la demande expresse formulée par l'intéressé. Elle n'est considérée comme définitive que si elle n'a pas été reprise au plus tard un mois après que les organismes coutumiers ont eu à en connaître.

Les sanctions applicables aux chefs dans l'exercice de leurs fonctions sont un premier avertissement prononcé par le chef de la circonscription administrative, un second avertissement prononcé par le chef de territoire ; la suspension ; la destitution. Dans ce dernier cas, un recours peut être exercé devant le conseil du contentieux administratif.

Pour régler les éventuels litiges, il est mis en place un Conseil du deuxième degré présidé par un magistrat de l'ordre judiciaire et composé d'un fonctionnaire désigné par le chef de territoire, de deux chefs désignés par le chef du territoire et appartenant à la même catégorie et au même groupe ethnique que le chef en cause, de trois délégués du conseil du premier degré. L'organisme ainsi créé statue en dernier ressort sur les recours formulés contre les décisions du premier degré, sur les réclamations intéressant l'exercice des fonctions coutumières du chef. Il émet un avis sur ces dernières et sur les propositions de destitution qui lui sont faites par le chef de territoire. Le chef mis en cause peut se faire assister d'un défenseur de son choix.

En ce qui concerne l'indemnisation, le texte prévoit que le chef reçoit, selon la catégorie de sa chefferie, l'indemnité de fonction ; les rétributions particulières pour recouvrement des impôts, recensement ou tenue des registres ; le frais de représentation, de secrétariat ou de tournée ; les rétributions exceptionnelles.

Les fonctionnaires ne peuvent être chefs sauf si ces derniers démissionnent de leur emploi ou s'ils sont placés en disponibilité. Les chefs ont droit à des frais d'hospitalisation. Ils peuvent porter dans leurs fonctions des insignes distinctifs de leur qualité.

CONCLUSION

Les orateurs qui se sont succédé à la tribune de l'Assemblée de Versailles sont unanimes sur trois points. Premièrement les chefferies africaines, véritables charnières entre la société africaine et la société occidentale, sont indispensables à la vie sociale et politique, à la vie politique et administrative du continent noir. Deuxièmement, il est urgent de leur donner un statut qui leur offre des garanties et les empêche de céder dans certaines tentations d'irrégularité ou d'exaction. Troisièmement, il ne saurait être question d'en faire des fonctionnaires.

Or, quelques élus africains constatent que le projet de loi, même amendé, ne garantit pas les droits des chefs coutumiers. Le problème même de la chefferie est celui de la souveraineté, ou plutôt de ce qui peut être maintenu dans cette souveraineté sans qu'elle entre trop violemment en conflit avec les concepts démocratiques et juridiques désormais établis par la Constitution, par les réformes judiciaires et par la création des Assemblées territoriales.

Le chef n'est plus le représentant unique de la collectivité locale. Il est un des représentants de cette collectivité, à côté des représentants élus. Par ailleurs, s'il s'agit de souveraineté, même limitée, le problème est d'ordre politique et non purement administratif. Le projet qui est soumis à l'Assemblée de Versailles consacre les chefs comme fonctionnaires de fait.

Sources

Intervention de Zinsou Derlin Émile à l'Assemblée de l'Union française, in annales de l'Assemblée française, séance du 29 janvier 1953, p.115-117

Intervention de Barbé Raymond à l'Assemblée de l'Union française, in annales de l'Assemblée française, séance du 29 janvier 1953, p.115-117

Intervention de Robert Léon, à l'Assemblée de l'Union française, in annales de l'Assemblée française, séance du 6 février 1953, p.199

Intervention de Djim Momar Gueye, à l'Assemblée de l'Union française, in annales de l'Assemblée française, séance du 6 février 1953, p.199

Intervention de Sarraut Omer, à l'Assemblée de l'Union française, in annales de l'Assemblée française, séance du 29 janvier et 6 février 1953, p.120-124

Intervention de Pialoux, à l'Assemblée de l'Union française, in annales de l'Assemblée française, séance du 29 janvier et 6 février 1953, p.120-124

Intervention de Kémajou à l'Assemblée de l'Union française, in annales de l'Assemblée française, séance du 29 janvier et 6 février 1953, p.120-124

Intervention de Soppo Priso à l'Assemblée de l'Union française, in annales de l'Assemblée française, séance du 29 janvier et 6 février 1953, p.120-124

Intervention de Racine Mademba à l'Assemblée de l'Union française, in annales de l'Assemblée française, séance du 29 janvier et 6 février 1953, p.120-124

Marchés coloniaux n° 292 du 23 juin 1951, p.1702-1103

Marchés coloniaux du samedi 14 février 1953, p.492

LA BOUCHERIE EN CÔTE D'IVOIRE (XIX^e - XX^e SIÈCLE) : ÉVOLUTION CULTURELLE ET SOCIOÉCONOMIQUE D'UNE ACTIVITÉ TRADITIONNELLE

MEIGNAN Gouedan Richard et KOFFI Ahou Virginie

Universite Félix Houphouët-Boigny

meigrich@gmail.com

RÉSUMÉ

Au nombre des activités ayant connu une évolution remarquable en Côte d'Ivoire entre le XIX^e et la première moitié du XX^e siècle, de l'époque précoloniale à la fin de la colonisation, se trouve en bonne place la boucherie. Même si cela est souvent occulté par les analystes de cette époque qui ont plutôt mis l'accent sur l'étude des peuplements et ensuite sur celles des activités tels que (l'agriculture spéculative, le commerce, les infrastructures routières, ferroviaires, les exploitations forestières, minières etc.) qui se sont développées dans cet espace à cette époque etc. En effet, bien qu'étant connue de longue date par certaines populations du territoire ivoirien, cette activité qui consiste en l'abattage et la vente en gros ou au détail de la viande d'animaux d'élevage dans un espace dédié et peu développé. Elle était autrefois pratiquée à des fins presque essentiellement religieuses, rituelles ou festives. Cependant, à l'avènement de la colonisation, les initiatives de l'administration française visant la réglementation et la modernisation de cette activité, vont lui permettre de sortir de sa torpeur pour devenir au fil du temps, un secteur économique dynamique et rentable avec un fort impact sur la vie des habitants de la colonie.

Mots clés : Côte d'Ivoire, époque précoloniale, colonisation, boucherie, tradition, modernisme

ABSTRACT

Among some activities that have known a profitable evolution in Ivory Coast between 19th and the first-half of 20th century namely from pre-colonial period up to the end of colonization, butcher's shop plays a very important role even if this sector is sometimes hidden by some analysts. Thus, the analysts of that period have laid emphasis on the study related to settlements and then on the activities such as speculative agriculture trade rail and road infrastructures logging mining etc. All these have been developed in this area at this period. In fact, even if they are well-known since a long time by certain Ivorian populations this activity which aims the slaughter wholesale or in detail sale of livestock meat in a specific area was little developed. IT was formerly used for religious ritual or festive objectives. However, by the arrival of colonization, some initiatives of French administration including some regulations and modernization of this activity will allow it to increase for becoming by the times, a dynamic and profitable economic sector with a great positive impact on the life of colony populations.

Key-words: Ivory Coast, pre-colonial period, colonization, butcher's shop, tradition, modernism

INTRODUCTION

L'un des maillons clés du développement de la filière bétail et viande en Côte d'Ivoire actuellement est bien la boucherie. Ainsi, en tant qu'endroit où l'on abat les bêtes pour mettre en vente leur chair. Elle est de nos jours prisée pour les opportunités d'emplois qu'elle offre et les potentialités dont elle est porteuse. Ainsi, cette activité occupe une place de choix dans l'économie ivoirienne avec un taux important de consommation totale de viande qui s'élève à environ 100 000 tonnes (dont 55 en viande bovine) durant la période de 1967 à 1980, passée à 106 926 tonnes en 2012 (K V Bakayoko, 2016, p. 50). Et ce chiffre qui a pratiquement triplé à l'orée des années 2020 pour répondre à la demande sans cesse croissante, rend compte du dynamisme de cette activité en plein essor de nos jours. Cependant, il n'a pas toujours été ainsi, car au regard de l'histoire, la boucherie est restée pendant longtemps une activité marginale et peu pratiquée par

les populations ivoiriennes qui y avait recours occasionnellement, surtout à des fins religieuses, rituelles ou festives. Ce n'est qu'à la faveur de la colonisation que ce secteur va amorcer sa mutation et accroître son importance économique. Ainsi, la principale question qui oriente notre réflexion est celle-ci : Comment cette activité autrefois traditionnelle a-t-elle pu se moderniser entre le XIX^e et le XX^e siècle au point de devenir incontournable dans le microcosme socioéconomique de la Côte d'Ivoire coloniale ? De cette question centrale découle les interrogations subsidiaires suivantes : quels étaient les caractéristiques et l'importance de la boucherie avant la colonisation ? Quels ont été les changements induits par cet important évènement historique et leurs conséquences sur cette activité ?

Pour répondre à cette question, nous avons mobilisé un matériau historiographique dense et varié composé essentiellement de sources manuscrites et imprimées consultées dans le fonds des Archives Nationales de la Côte d'Ivoire (ANCI). Les sources manuscrites sont issues de plusieurs séries, à savoir : la série DD (affaires administratives), la série EE (en rapport aux affaires politiques), la série KK (affaires des travaux publics et aux transports), la série

QQ (Affaires économiques) et celle de RR (relative à l'agriculture, à la zootechnique et la forêt). Dans ces séries, ont été exploités un certain nombre de documents donnant des informations sur l'activité d'élevage des animaux destinés à la boucherie, les acteurs impliqués dans cette activité, les mesures administratives visant à la réglementation et la modernisation de ce secteur, les notes administratives reproduisant les rapports périodiques des nombreuses structures intervenant dans ce secteur, les textes de lois créant des marchés de bestiaux et fixant le prix de la viande en gros et en détail dans la colonie etc. Les sources imprimées, elles, sont constituées des nombreuses études anthropologiques et monographies historiques que l'on retrouve soit dans les colonnes des journaux officiels, soit dans les revues scientifiques ou encore dans les nombreux récits de voyage ou de missions laissés à la postérité par les nombreux acteurs et témoins de l'époque précoloniale et coloniale. À ces sources écrites ou transcrites datant de l'époque coloniale pour la plupart, nous avons adjoint des ouvrages et publications scientifiques plus récents de chercheurs et

autres analystes du secteur de la boucherie. Ce corpus a été complété par une enquête orale que nous avons menée auprès de certains travailleurs et retraités de l'abattoir municipal de Port-Bouët, une des toutes premières structures créées durant l'ère coloniale pour procéder à l'abattage contrôlé des animaux d'élevage destinés à la boucherie. Il nous a semblé opportun d'avoir les souvenirs et avis de ces acteurs du secteur de la boucherie dont les témoignages sont souvent occultés au profit de ceux des responsables administratifs et autres acteurs étatiques ou politiques.

Finalement, c'est de la confrontation critique des informations émanant de tous ces canaux que procède la substance de notre réflexion articulée autour de deux grands axes : le premier est consacré à la présentation des principales caractéristiques et à la mesure de l'importance de la boucherie à l'époque précoloniale en Côte d'Ivoire. Quant au second, il analyse les transformations intervenues dans le secteur de la boucherie à la faveur de la colonisation. Dans ce même cadre, l'importance acquise par cette activité à cette époque est aussi examinée.

1. La boucherie dans la Côte d'Ivoire précoloniale : une activité traditionnelle à forte coloration culturelle

La boucherie, c'est à dire la transformation et la vente en gros ou au détail de la viande de bétail, est une activité très ancienne. En France où elle était pratiquée depuis des millénaires par des artisans-bouchers, elle connut un début de modernisation au moyen âge avec la construction au XIV^e siècle de la grande boucherie de Paris rassemblant et contrôlant la quasi-totalité des boucheries de la capitale (J. Billault, 1992, p. 57). En Côte d'Ivoire, cette activité était aussi connue et pratiquée par une certaine frange de la population comme l'atteste plusieurs récits de voyage et sources anciennes datant de l'époque précoloniale. Comment et par qui était pratiquée cette activité ? Quels étaient les animaux concernés par cette activité ? A quelles fins était-elle pratiquée ? Voici autant de questions sur lesquelles nous allons axer notre réflexion à la lumière de la documentation disponible sur le sujet.

1.1. Les principales caractéristiques de la pratique traditionnelle de la boucherie

Au nombre des caractéristiques à analyser dans la pratique de la boucherie traditionnelle figurent les acteurs, les méthodes employées et les animaux concernés cette activité.

Concernant les acteurs, il convient de dire que le territoire de la future Côte d'Ivoire tout comme la majorité des contrées de l'Afrique noire, fut depuis longtemps parcourue par des commerçants arabes et sahéliens dont l'activité fort dynamique a favorisé la création et le développement de marchés locaux dans plusieurs régions situées dans l'environnement des routes commerciales. Sur ces marchés, se vendaient des articles européens, des produits vivriers, mais aussi de la viande de bétail convoyées par des bouchers. À ce propos, décrivant les commerçants animant le marché de la ville de Kong qu'il visite en 1887, Louis Gustave Binger (1892, tome1, p 299) écrit : « ...Il y a aussi des bouchers. Leurs troupeaux ne sont pas dans la ville même, mais à Marrabassou, Kokossou ou dans les faubourgs... Tous les jours, on peut se procurer de la viande fraîche à des prix raisonnables ». Pour sa part, Claude Meillassoux (1963, p 570) dans son article consacré aux Gouro précoloniaux, mentionne que sur l'un de leurs marchés, à savoir celui de Zérifla-Bié situé dans la région d'Oumé, on trouvait de la viande de boucherie. Il précise que les bêtes débitées étaient apportées par les Dioula. De même, dans sa monographie sur le cercle de Man, le Capitaine Laurent cité par Sohi Blesson (2014, p 54) constate que « *depuis longtemps, la boucherie était pratiquée par des Dioula venus du Soudan, propriétaires de grands troupeaux de bœufs et de moutons.* » Quant à l'administrateur du cercle de l'Indénié, Pierre Cheruy, il affirme que : « *les bouchers indigènes dont la plupart sont majoritairement ressortissants du Nord de la colonie, se trouvent dans presque tous les principaux villages et s'approvisionnent toujours dans le Bondoukou auprès des éleveurs Peuhls* »³⁷⁷

En réalité, la boucherie pratiquée à cette époque, se situait dans le prolongement de l'élevage à transhumance dominée depuis toujours par les pasteurs Peuhls, Maures et Touareg des

³⁷⁷ ANCI, Colonie de la Côte d'Ivoire, Pierre CHERUY, Monographie du cercle de l'Indénié, 1911.

régions subsahariennes et sahéliennes, comme le montre Georges Doutressoules (1974, p. 19-25) dans son monumental ouvrage consacré à l'élevage en AOF. Ce sont donc tout naturellement ces derniers qui ont exercé puis vulgarisé cette activité auprès des populations des autres régions du pays qui traditionnellement ne connaissaient pas grand-chose à l'élevage du gros bétail et à la vente de de la viande et des sous-produits laitiers. Ces dernières, surtout celles localisées dans les régions forestières et côtières, pratiquaient surtout un élevage domestique traditionnel avec des méthodes rudimentaires lequel produisait de très petites quantités d'animaux, souvent chétifs, qui ne donnaient pas de lait et dont la viande n'était pas profitable à la boucherie. Finalement, ce sont donc les pasteurs du sahel plus rompus aux métiers de l'élevage et de la boucherie qui se chargeaient de cette dernière activité à cette époque. Comment la pratiquaient-ils ?

À ce propos, il convient de dire que la boucherie avant d'être réglementée plus tard par le colonisateur, était pratiquée en Côte d'Ivoire avec des méthodes rudimentaires. D'abord s'agissant de l'abattage des animaux, il faut noter qu'il n'existait pas à cette époque d'abattoirs ou même de locaux dédiés spécialement à cet usage. Ainsi, les animaux étaient abattus sur les marchés, soit en plein air sur des bâches en plastique ou des nattes en fibres végétales ; soit sous des abris en pailles construits sous des arbres. La viande mise en vente était accrochée aux branches des arbres ou aux supports des abris de fortune comme le montre la figure n°1 extraite du récit de Louis Gustave Binger (1892, p.96). Cette pratique est aussi confirmée par Claude Meillassoux (1963, p.558) qui parlant des échanges dans la zone forestière précisément chez les Gouro, écrit que « *les bêtes apportées par les Dioula étaient abattues sur le marché devant tous.* » Comme on peut le voir, la saignée et le débitage de la viande étaient faits dans des conditions d'hygiène assez sommaires, comme le précise L. G. Binger (1892, tome 2, p 97) :

Sur le grand marché... les bœufs au nombre de deux ou trois sont égorgés sur place. C'est au milieu de bandes de vautours, de charognards et de gros essaims de mouches et sous l'œil attentif des chiens, que les bouchers déchiquètent la viande par petits morceaux...le tout couronné par par un morceau de suif ou de nerf en guise de graisse...Les acheteurs

après avoir tripoté avec leurs mains sales toute cette viande, finissent par en faire l'acquisition en exigeant du boucher l'emballage de la viande dans une feuille...

Les outils utilisés pour l'abattage et le dépeçage des bêtes étaient eux aussi assez rudimentaires. On y trouvait pêle-mêle des gourdins, des haches, des couteaux, des machettes, des cordes etc.

Figure 1 : Viande de boucherie en vente sur un marché de Kong en 1892.



Source : Louis Gustave BINGER, *du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi (1887-1889) tome II*, Paris, Hachette, 1892, p. 96

Concernant la vente, il faut souligner que les grosses carcasses, la tête, les cuisses et les autres parties nobles étaient acquises ou offertes aux chefs, notables, hôtes et autres personnages fortunés, comme le révèle L G Binger (1892, tome 1, p 318) : « Les rognons appartiennent de droit à Diarawary (le maire). Certains jours, il m'envoyait jusqu'à douze rognons en cadeau... ». Le reste de la viande était désossée et vendue en plusieurs tas sur le marché. A côté du troc alors en cours, plusieurs monnaies indigènes étaient utilisées pour le commerce de la viande.³⁷⁸ Dans ce lot, les cauris ou perles étaient les plus prisés. À titre d'illustration, on peut rapporter les propos de Nicole Touré (1999, p.75) décrivant l'activité de Georges Bailly à Kong : « avec les cauris qu'il obtient, il se procure les denrées alimentaires indispensables. (...) il achète aussi bien de la volaille que des moutons ou de la viande de bœuf. »

Le Vétérinaire en chef de la colonie René Aillerie quant à lui, mentionne l'usage d'autres types de monnaie dans les transactions concernant les animaux de boucheries :

³⁷⁸ Au nombre des monnaies indigènes utilisées, on trouvait des coquillages, des perles, de l'ivoire, des tiges de fer ou de bronze, de la poudre d'or etc.

J'ai pu apprendre, en questionnant les indigènes que de nombreux dioulas parcourent les cantons et achètent à l'aide de monnaie de bronze d'aluminium, les animaux de boucherie. (...) A mon retour sur Bouaké, j'ai rencontré à Niakaramendougou (cercle des Tagouana) un troupeau de 65 taureaux qu'un dioula venait d'acheter dans le canton de Korhogo avec 50 pièces de bronze.³⁷⁹

Au-delà de ces informations sur les acteurs et les méthodes, il convient aussi de mentionner les animaux qui étaient concernés par cette activité. À ce propos, il faut dire que les bouchers utilisaient principalement l'espèce bovine et l'espèce ovine pour la boucherie. Le bœuf (*bos taurus*) était l'animal par excellence que les bouchers utilisaient le plus pour la boucherie en Côte d'Ivoire précoloniale. Cette espèce était composée de plusieurs races dont quatre principales présentes en Côte d'Ivoire. Ce sont notamment la race n'dama, la race baoulé, la race des lagunes et le zébu.³⁸⁰ (cf. planche n°1)

³⁷⁹ ANCI, 2 RR 133, Colonie de la Côte d'Ivoire, Rapport de tournée à Kong du vétérinaire René AILLERIE à Monsieur le gouverneur de la Côte d'Ivoire, Bouaké, le 16 novembre 1926.

³⁸⁰ Concernant les bœufs des races n'dama et baoulé, on les rencontrait surtout dans les contrées du Centre, du Nord, du Nord-ouest et du Nord-est de la colonie de Côte d'Ivoire. La race n'dama serait originaire du Fouta-Djalon (en Guinée). Pour ce qui est de la race Baoulé, elle appartiendrait au type autochtone de la Basse côte (race des lagunes) dont elle n'est que l'une des variantes. La race baoulé serait donc une sous-race de la race des lagunes que l'on rencontrait surtout dans le sud forestier. Quant au zébu ou bœuf à corne descendant d'une sous espèce d'aurochs originaire d'Inde que l'on rencontrait aussi sur le territoire ivoirien à cette époque, il proliférait essentiellement au Nord en raison de son intolérance à la trypanosomiase et de sa sensibilité accrue aux parasitoses des zones tropicales humides.

Planche n°1 : Les espèces bovines répertoriées en Côte d'Ivoire précoloniale



Race bovine n'dama



Race bovine baoulé



Race bovine des lagunes



Race bovine zébu

Sources : Georges DOUTRESSOULLE, *l'élevage en Afrique occidentale française*, éditions Larose, Paris, 1947, planche XIII et XVI et Pierre-Louis VERLY, *contribution à l'étude des races bovines autochtones en Côte d'Ivoire* : les bœufs «Baoulé» et «Lagunes», Mémoire de sciences naturelles, université d'Abidjan, 21 juin 1968, p.109

Hormis l'espèce bovine, les ovins et dans une moindre mesure les caprins et autres porcins étaient aussi concernés par la boucherie traditionnelle pratiquée avant la colonisation. En effet, Les ovins appartenant au petit bétail se rencontraient un peu partout sur le territoire du Nord au Sud. Les races ovines que l'on rencontrait le plus étaient notamment celles de la race djallonké (originaire du Fouta-Djallon) de petite taille présente pratiquement dans toutes les zones, et celles de la race maure de grande taille (originaire du sahel et du Sud-Sahara) présente surtout dans le Nord du pays. (Voir Planche n°2)

Planche n°2 : Les principales races ovines utilisées pour la boucherie traditionnelle



Belier du Fouta Djallon



Brebis Maure à poils ras

Sources : Georges DOUTRESSOULLE, *l'élevage en Afrique occidentale française*, éditions Larose, Paris, 1947, planche XIII et XVI et Pierre-Louis VERLY, *contribution à l'étude des races bovines autochtones en Côte d'Ivoire* : les bœufs «Baoulé» et «Lagunes, Mémoire de sciences naturelles, université d'Abidjan, 21 juin 1968, p.111

Les moutons à poils contrairement aux moutons à laine étaient meilleurs pour la boucherie. La viande de mouton tout comme celle des bœufs jouait un rôle important dans l'alimentation locale. Ce qui n'était pas le cas de celle des porcs et des cabris dont la consommation était marginale et bien souvent circonstancielle.³⁸¹ Outre cela, la boucherie traditionnelle revêtait une importance socioéconomique et culturelle indéniable dans la Côte d'Ivoire précoloniale.

1.2. L'importance économique et socio culturelle et de la boucherie dans la société ivoirienne précoloniale

Dans la société traditionnelle ivoirienne, la boucherie jouait un rôle économique important, vu la valeur marchande que représentait les animaux de boucherie. En effet, le bétail et la viande servaient dans les transactions commerciales des sociétés précoloniales, tantôt comme marchandises, soit comme monnaies d'échanges. Selon Harris Memel-Fote (1998, p. 257-260), c'est probablement dès le 18ème siècle que les nouveaux moyens d'échange qu'il qualifie de «monnaies secondaires récentes» font leur apparition. Ce sont : le bœuf, le sel et la noix de cola. Ceux-ci seraient intervenus dans les

³⁸¹ La viande de porc n'était pas consommée par les adeptes de l'islam. Quant à celle des cabris, elle n'était pas appréciée par tous à cause de son odeur forte qui indisposaient plusieurs. Par ailleurs, elle était réservée pour certains rituels spécifiques.

transactions précoloniales après les fusils, l'or et les manilles ayant servi à faire la traite des esclaves et les coquillages et autres perles ayant été utilisés pour le commerce avec les premiers Européens. Ces deux produits servaient à acquérir deux types de biens de prestige : les biens manufacturés comme les fusils, les tissus, la poudre et les biens productifs comme l'esclave.

À propos de l'importance du bétail et de la viande dans les transactions commerciales, Minignan, village situé au Nord-Ouest du cercle d'Odienné, était bien avant la colonisation, un marché d'échanges très fréquenté à l'époque des Kolas. Ce marché était alimenté par des marchands conducteurs de troupeaux venant de Haute-Guinée et du Soudan³⁸². Claude Meillassoux (1964, p 553) parlant des échanges commerciaux chez les Gouro à l'époque précoloniale, mentionne ceci : « en échange des produits comme le sel, le bétail, la viande et le poisson séché en provenance du Nord, les Gouro exportaient, outre la noix de cola, des étoffes, des perles et surtout des vivres qui étaient vendus aux Dioula sur les différents marchés. » La situation était la même à l'Ouest du pays où « un mouvement commercial de bétail avait lieu vers les régions de Man et Daloa. Des commerçants soudanais venaient de Bongouni, de Bamako, de Ségou avec des troupeaux de bœufs, qu'ils échangeaient contre des colas. »³⁸³

Il convient cependant de noter que le commerce de la viande fraîche dans la société traditionnelle ivoirienne, était une activité assez réduite qui se déroulait seulement les jours du marché quand les abattages étaient effectués. Ceux-ci concernaient en général un nombre assez limité d'animaux vu que les conditions de conservation étaient précaires. Ainsi au-delà d'une importance économique indéniable mais limitée, la boucherie avait surtout une valeur sociale et culturelle prépondérante dans la société ivoirienne précoloniale. En effet, le gros et le petit bétail auxquels, elle avait recours pour son fonctionnement, servaient à accomplir plusieurs actes de la vie sociale. Parlant des coutumes matrimoniales chez les Kroumen par exemple, l'administrateur François de Coutouly

³⁸² ANCI 2 RR 140, XI-39-410 Rapport d'ensemble sur les activités commerciales dans la colonie de Côte d'Ivoire, 1908-1912

³⁸³ ANCI, 2 RR 137, Echange de correspondances entre le Gouverneur et les administrateurs des cercles à propos de l'exportation des bœufs vers la Côte d'Ivoire, 1908

(1920, p 81-82) note que le bétail et la viande occupaient une place importante dans la composition de la dot et les festivités la célébrant. Il en était de même chez les Baoulé comme le décrit Paul Louis Verly (1968, p 64) :

Le bétail intervient strictement dans le cadre du mariage ato-vlè contracté par les familles riches et les notables qui offrent à l'occasion quelques têtes de bétail... Ce mariage est célébré par des festivités importantes au cours desquelles l'igname, le vin de palme et surtout la viande de bœuf sont consommés en abondance...

Les animaux et la viande de boucherie servaient aussi à régler les différends qui pouvaient survenir entre les membres d'une même communauté ou avec l'extérieur à cette époque. C'était le cas notamment en pays Gouro où : « ... à la suite d'une guerre, celui qui se reconnaissait vaincu, abattait un bœuf dont la moitié antérieure était remise au vainqueur et la moitié postérieure consommée par le vaincu... » (Claude Meillassoux, 1964, p. 215) De même, chez les Krépo où ils avaient séjourné pendant un moment, les officiers Hostains et D'Ollone (1901, p 80-81) firent le constat suivant : « *les dommages causés par l'infidélité d'une femme sont payés le plus souvent par le mouton. La femme prépare un festin auquel prend part tout le village y compris son complice...* »

Le bétail et la viande servaient aussi à accueillir et à honorer un hôte de marque, à marquer l'amitié entre deux individus, familles ou communautés, à faire acte d'allégeance, à conclure des pactes et autres serments etc. C'est pourquoi plusieurs administrateurs reçurent en cadeaux du bétail en signe d'hospitalité ou de ralliement au drapeau français. Ce fut par exemple le cas de Georges Thomann (1993, p 69 et 71) qui reçut à plusieurs reprises du bétail et de la viande offerts par les chefs des localités qu'il traversa et notamment en pays Baoulé.

Par ailleurs, dans la société traditionnelle ivoirienne, les pratiques rituelles et religieuses étaient très nombreuses. Celles-ci occasionnaient le plus souvent des sacrifices d'animaux d'élevage impliquant aussi bien le gros que le petit bétail. Ainsi, chez les Baoulé Faafouè, selon Michel Yao Koffi (1988, p 93) « *c'est surtout le petit bétail qu'on offre en sacrifice... Les ovins, les caprins étaient sacrifiés, offerts aux génies, aux ancêtres, aux fétiches dans*

l'intention d'avoir de bonnes récoltes, d'éloigner une maladie ou des mauvais sorts... » À Kong, le mouton jouait un rôle essentiel dans la vie religieuse : *« Il était l'animal par excellence que les musulmans sacrifiaient chaque année, par milliers lors des fêtes du Ramadan et de la Tabaski... le cabri était sacrifié soit pour obtenir du dougoukorotigui l'autorisation d'exploiter une parcelle de terre ou d'habiter un nouveau kongôsô (village de culture) ... »* (George Niamkey Kodjo, 1986, p. 159). Il en était de même chez les Senoufo Niarafolo décrits par Désiré K. M'Brah (2014, p. 159) qui rapporte que : *« Le mouton était immolé dans une moindre mesure pour son sang et son foie. L'on offrait la nourriture rituelle aux mânes des ancêtres et à chaque nouvelle lune et à d'autres occasions édictées par la tradition. Les autres quartiers étaient consommés par les chefs de famille... »*. Dans plusieurs régions du pays, c'était surtout durant les funérailles que l'on se livrait à l'abattage de plusieurs animaux. Ainsi à Kong par exemple, *« durant les funérailles, les enfants du défunt sont tenus d'immoler quelques chèvres et moutons afin de nourrir les parents qui sont venus rendre leurs derniers devoirs aux morts... »* (George Niamkey Kodjo, 1986, p. 161). De même à Lahou, *« ... il arrive qu'aux funérailles, à la mort d'un notable, on sacrifie 5 ou 6 bœufs, 10 ou 20 moutons. »*³⁸⁴

Pour clore cette rubrique, il convient de noter qu'en dehors des cérémonies rituelles et autres festivités, il arrivait parfois que l'on abatte à des fins de consommation immédiate des animaux presque mourants, à la suite de maladie, de vieillesse ou d'accident comme cela est mentionné dans la monographie du cercle de Bondoukou.³⁸⁵ Ce qu'il convient de retenir de cette partie de notre travail c'est que dans la société ivoirienne précoloniale, la boucherie était connue mais pratiquée de façon marginale et artisanale. Son importance était plus visible au niveau social, culturel qu'économique. Qu'en sera-t-il à l'avènement de la colonisation ? Cette pratique connaîtra-t-elle une transformation qualitative ?

³⁸⁴ ANCI- Monographie de Grand-Lahou, *op.cit.*

³⁸⁵ ANCI, colonie de Côte d'Ivoire, Monographie de Bondoukou (1905)

2. L'implication de l'administration coloniale française dans le secteur de la boucherie en Côte d'Ivoire et ses conséquences

C'est sous l'égide du Service zootechnique et des Epizooties³⁸⁶ et dans le cadre de sa politique d'encadrement et de modernisation de l'élevage que l'administration française s'attela à régler le secteur de la boucherie alors fort peu organisé au début de la colonisation. Pour l'essentiel, ces actions consistèrent en la création d'abattoirs dits modernes sur les marchés et à la fixation des prix de gros et de détail de la viande.³⁸⁷

2.1. La réglementation et la modernisation du secteur de la boucherie

Dans le cadre de l'assainissement de l'activité de la boucherie, la première tâche entreprise par l'administration coloniale française fut la création d'abattoirs sur les marchés de la colonie de Côte d'Ivoire. En effet, ayant observé les conditions insalubres dans lesquelles se faisaient les abattages d'animaux vendus sur les marchés, le colonisateur jugea nécessaire de créer des abattoirs dits modernes dans toutes les grandes agglomérations de la colonie. C'est ainsi qu'en 1908 déjà, furent créés les abattoirs de Grand-Bassam, d'Aboisso et de Grand-Lahou sous l'impulsion du Gouverneur Angoulvant.³⁸⁸ Ceux de Bouaké et de Dimbokro suivirent en 1915.³⁸⁹ En 1919, le gouverneur Raphaël Antonetti procéda à la création de l'abattoir d'Abidjan.³⁹⁰ La création de ces abattoirs avait pour objectifs affichés de suivre et contrôler les abattages afin d'améliorer les conditions d'abattage, de permettre un ravitaillement régulier des cercles et aussi de

³⁸⁶ Cette structure a été mise sur pied à la colonie en 1904 par l'Arrêté n°929 du 31 décembre 1904 (cf Journal Officiel de la Côte d'Ivoire (JOI) 1905, p 18).

³⁸⁷ Nous avons omis de la liste les actions visant en amont la promotion et l'amélioration de l'activité d'élevage tels que la création des fermes-écoles, l'exercice de la police sanitaire des animaux, l'institution de foires à bestiaux...sur lesquels nous nous sommes largement étendus dans le cadre d'un autre article.

³⁸⁸ Cf Arrêté n°519 du 26 septembre 1908 in Bulletin Officiel de la Côte d'Ivoire (BOCI) 1908, p 730 ; Arrêté n°556 du 10 octobre 1908 (cf. BOCI., 1918, p 80) et l'Arrêté n°608 du 7 novembre 1908 (BOCI 1908 p.839).

³⁸⁹ Cf Arrêté n° 949 du 24 décembre 1915 (JOI 1915, p 462).

³⁹⁰ Cf Arrêté n°118A du 7 février 1919. (JOI 1919 p.88).

veiller à la qualité de la viande de boucherie présentée sur le marché. À ce propos, un Service de l'inspection des viandes³⁹¹ avait été créé et par la même occasion un arrêté réglementant l'abattage des animaux est adopté.³⁹² Dans cet arrêté, il était clairement stipulé que :

Dans toutes les localités de la colonie, où un vétérinaire est en service, nul ne pourra débiter les animaux de boucherie qu'après avoir accompli les formalités suivantes : 1° l'animal sera présenté au médecin sur pied la veille de l'abattage ; 2° le jour de la vente, les poumons, le foie et le cœur seront présentés au praticien pour être examinés.

Par ailleurs, la loi disposait que « *les abattages sont interdits partout ailleurs qu'à l'abattoir. Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront punies des peines prévues par les articles 471 et 474 du code pénal.* »³⁹³ D'abord appliquées aux localités de Bingerville, Grand Bassam et Abidjan, cette mesure d'interdiction fut progressivement étendue à toutes les autres localités dont celles de Bouaké et Dimbokro, comme on peut le voir ci-dessous :

À compter du 25 décembre 1915, les animaux de boucherie et de charcuterie introduits à Bouaké et Dimbokro, en vue de l'alimentation, ne pourront être abattus et préparés que dans l'abattoir créé à cet effet dans chacune de ces localités. Les tueries particulières sont supprimées ou interdites dans ces localités et dans un rayon de 3 kilomètres autour de chacune d'elles (à partir de la périphérie).³⁹⁴

Cependant, il convient ici de dire que ces abattoirs dits modernes qu'on obligeait les bouchers locaux à fréquenter dans le cadre de leurs activités, n'étaient pas au début des infrastructures très élaborées, étaient plutôt des établissements assez sommaires. En effet, dans le rapport produit en 1924 par le service zootechnique, on peut lire que : « ...à cette époque, les abattoirs n'existent que de nom. Ce sont de simples hangars cimentés avec canal d'évacuation... qui

³⁹¹ Ce service créé en 1908 était chargé de contrôler la qualité de la viande vendue dans les boucheries et sur les marchés de la colonie.

³⁹² cf. Arrêté n°522 F. du 27 avril 1914 (JOCI 1914, p.183)

³⁹³ cf. Arrêté n°522 F. du 27 avril 1914 (JOCI 1914, p.183)

³⁹⁴ J.O.C.I 1915, arrêté n°949 A., article 1, p.462

mettent le boucher à l'abri de la pluie. »³⁹⁵ Par ailleurs, au niveau de l'abattage des animaux et le transport de la viande sur le marché, les mauvaises pratiques persistaient. Le même rapport cité plus haut mentionnait que :

(...) l'abattage et le dépouillement de l'animal se font par terre... la peau étendue par terre protégeant plus ou moins la viande. L'habillage est fait sans aucun soin, la peau reçoit de nombreuses coupures et une grande partie des muscles peauciers y reste adhérente. L'animal est débité en quatre quartiers et porté au marché sur la tête des indigènes dans des paniers à claire-voie. Ce transport de la viande à tête d'homme est tout à fait défectueux et malpropre... J'ai demandé qu'une ou plusieurs charrettes soient mises à la disposition des bouchers.³⁹⁶

Il a fallu attendre jusqu'au lendemain de la seconde Guerre Mondiale pour que ces établissements publics soient réhabilités ou complétés par des bâtiments neufs. Ceci répondait au double souci de les rendre plus salubre et plus opérationnel pour assurer le ravitaillement en viande des grandes agglomérations. C'est dans ce contexte que s'inscrit la réhabilitation de l'abattoir de Bouaké en 1952 comme l'expliqua à l'occasion le maire de la ville : « *nous avons réhabilité cet abattoir afin de respecter les règles d'hygiène. En étendant le nouvel abattoir, il était normal que l'ancien construit depuis 1915, fonctionne dans de meilleures conditions d'hygiène.* »³⁹⁷ En 1958, ce fut au tour de l'abattoir de Bondoukou d'être réhabilité. Quant à la ville d'Abidjan, elle se dota d'un abattoir moderne en 1959. Dans cet édifice localisé dans la commune balnéaire de Port-Bouët il avait été prévu, des chambres froides de 900 m³ et de 230 m² de surface devant permettre la conservation de la viande et sa protection contre toute forme de contamination et l'action des micro-organismes de la décomposition. En outre, il fut mis à la disposition des travailleurs de cette entreprise, deux wagons isothermes modernes faisant la ligne Abidjan-Bobo-Dioulasso. Ces wagons devaient faciliter l'acheminement des animaux de boucherie de la

³⁹⁵ ANCI, 2 RR 135, Colonie de Côte d'Ivoire, Service zootechnique et des épizooties, Rapports et correspondances sur l'élevage et l'état sanitaire des animaux en Côte d'Ivoire, 1925-1928.

³⁹⁶ Idem.

³⁹⁷ ANCI 2 RR 140, Rapport du Service zootechnique et des épizooties, 1949-1955-1959.

Haute-Volta vers Abidjan en évitant aux bouchers de se déplacer à chaque fois vers les zones d'élevage.³⁹⁸

Outre la construction ou la réhabilitation des abattoirs, le contrôle de la qualité de la viande de boucherie fut aussi l'un des axes de la politique de l'administration coloniale. Ce volet fut confié au Service de l'Inspection des viandes, organisme créé depuis 1908 et chargé d'exercer une surveillance active sur la viande des animaux de boucherie abattus dans les abattoirs. C'est dans ce contexte qu'un arrêté pris en 1910 pour régler les conditions de visite de la viande, enjoignit aux bouchers de procéder aux abattages uniquement dans les abattoirs et ensuite de ne vendre la viande seulement après que celle-ci ait été préalablement examinée et certifiée propre à la consommation par les agents assermentés du service zootechnique et des épizooties.³⁹⁹ Cependant, à ses débuts, faute de matériels de vérification adéquats et d'un personnel qualifié et en nombre suffisant, cette structure peina à assurer un contrôle efficient sur les viandes vendues sur les marchés. Ainsi, de grandes quantités de viande contaminées ou avariées se retrouvaient souvent dans les lots mis en vente. En 1927 par exemple, de nombreuses saisies de stocks de viande furent réalisés sur les marchés pour les motifs suivants : « 7 cas de ladrerie généralisée ; 1 cas de tuberculose bovine ; 2 cas de viande complètement avariée ; 3 cas de lymphadénie pulmonaire ; 7 cas de viandes hydrohémiques à la suite d'affections chroniques ... »⁴⁰⁰.

Comme pour les abattoirs, il fallut attendre l'après-guerre pour un réel renforcement des mesures de contrôle sur la viande. En 1949 par exemple, un arrêté pris par le Gouverneur durcissant la législation régit l'abattage des animaux et la vente de la viande. Il y était stipulé les dispositions suivantes :

Art 1_ dans les centres pourvus d'un vétérinaire ou d'un médecin, l'abattage des animaux de boucherie dont la viande est destinée à être vendue aura lieu exclusivement à l'abattoir, sauf autorisation spéciale accordée par l'Administrateur après avis de l'inspecteur des viandes.

³⁹⁸ ANCI, F 49, Ministère du Plan, Service de la Statistique, *Inventaire économique de la Côte d'Ivoire (1947-1956)*, Imprimerie du Gouvernement, 1958, p. 60

³⁹⁹ Arrêté n°698 du 3 décembre 1910, JOCI 1910, p 554.

⁴⁰⁰ ANCI, 2RR 135, Rapport du Service zootechnique et des épizooties, 1928

Art 2_Les animaux seront visités avant l'abattage par l'inspecteur des viandes

Art 3_En plus des viandes abattues le jour même, celles invendues la veille seront soumises à l'examen de l'inspecteur des viandes. (...)

Art 5_les bouchers seront tenus, après chaque abattage de nettoyer et laver l'abattoir ainsi que leurs récipients, ustensiles et vêtements.

Art 7_Les bouchers seront dans l'obligation de débarrasser aussitôt après l'abattage les abords de l'abattoir des résidus de panne et autres déchets ⁴⁰¹.

Par ailleurs, l'application sur le terrain des dispositions réglementaires fut plus effective comme en témoigne plusieurs rapports datant de cette époque. L'un d'eux datant de 1952 mentionne que « *A Bouaké*, la visite sanitaire des viandes est assurée, à l'abattoir par le vétérinaire et pendant les absences de ce fonctionnaire, par le médecin de l'Ambulance. »⁴⁰² Quant au second produit l'année suivante, il rapporte que : « le médecin, chef du service de santé (...) exerce une surveillance active sur la viande sur pied, débitée à l'abattoir du chemin de fer.⁴⁰³ En 1955, il devint obligatoire pour tous les commerçants ou entreprises voulant se livrer au commerce de la viande de boucherie d'en faire désormais la demande au Service de l'Élevage (section hygiène alimentaire) lequel devait procéder à une enquête préliminaire avant la délivrance d'une autorisation contresignée par le maire ou le commandant de cercle. En outre, seules les boucheries disposant de chambres froides individuelles étaient autorisées à vendre des viandes importées d'origine extérieure à la fédération.⁴⁰⁴

Parallèlement à la création des abattoirs dans la colonie de Côte d'Ivoire, l'administration coloniale française s'employa aussi à la création de marchés à bestiaux lesquels devaient permettre le ravitaillement de la colonie en animaux de boucherie. En effet, en dehors des descentes épisodiques des éleveurs sahéliens de passage dans le territoire, il n'existait pas de lieux fixes d'approvisionnement

⁴⁰¹ Cf Arrêté n° 4136 AE du 5 octobre 1949. (JOCI 1949, p 625)

⁴⁰² ANCI, 2 RR 140, Rapport du Service technique et des épizooties, 1949, 1955, 1959

⁴⁰³ Idem.

⁴⁰⁴ cf. Arrêté n° 8545 AE. EL du 30 novembre 1955, JOCI 1955, p 255

en animaux de boucherie comme l'avait mentionné le Vétérinaire R Aillerie, dans l'une de ses correspondances adressées au Gouverneur de la Côte d'Ivoire : « *Il n'y a pas en Côte d'Ivoire de marchés proprement dits pour le bétail. Les achats d'animaux de boucherie se font sur place, dans les villages, par des dioulas qui viennent revendre à Bouaké, aux bouchers de la ville ou ceux de Bassam, d'Abidjan, de Dimbokro...* »⁴⁰⁵

Dans le récit du vétérinaire, on perçoit le rôle d'intermédiaires que jouaient les Dioulas entre les éleveurs et les bouchers, ce qui contribuait sans nul doute à la dispersion dans le ravitaillement et aussi au renchérissement des prix du bétail et partant de la viande. C'est donc pour pallier cet état de fait qu'en 1908 le gouverneur Angoulvant Gabriel prit un arrêté autorisant la construction d'un marché à Grand-Lahou et d'un marché à Grand-Bassam dans le voisinage immédiat des abattoirs desdites localités.⁴⁰⁶ Dans le cercle de Tagouna, l'administrateur coordonna la vente du bétail en organisant un marché spécial à Dabakala.⁴⁰⁷ De son côté, le gouverneur R Antonetti sollicitant l'exportation des animaux de boucherie de la Haute-Volta évoqua le projet de création d'un marché de bétail à Bouaké.⁴⁰⁸

En plus de ces actions portant sur la création des abattoirs et leur ravitaillement en bétail, l'autorité coloniale française, se pencha aussi sur un aspect sensible de l'activité de la boucherie, à savoir, la réglementation des prix de la viande vendue à la consommation. En fait, pour éviter les interminables fluctuations des prix de la viande dues aux nombreux intermédiaires intervenant dans le processus, l'administration coloniale prit la décision de fixer aux commerçants les prix à la vente de la viande débitée dans les abattoirs des grandes agglomérations de la colonie. C'est pour cette raison qu'en 1915 par exemple, les prix de la viande de bœuf et de mouton de boucherie furent fixés de la façon suivante à Bingerville :

⁴⁰⁵ 2 RR 135-137, Service zootechnique et des épizooties, Lettre n°416 S.V. d 17 août 1925, BOCI 1926, p 301

⁴⁰⁶ Cf Arrêté n°608 du 10 octobre 1908, BOCI 1908, op cit.

⁴⁰⁷ ANCI 1 QG 92, colonie de la Côte d'Ivoire, cercle des Tagouna, situation économique et commerciale générale du cercle (1919-1923)

⁴⁰⁸ ANCI 2 RR 146, colonie de Côte d'Ivoire, correspondance n°4160 A., du Gouverneur ANTONETTI à monsieur le lieutenant-gouverneur de la Haute-Volta, au sujet de l'exportation de bétail de la Haute-Volta vers la Côte d'Ivoire, Bingerville le 18 octobre 1923.

Tableau n° 1 : Prix maximum fixé de la viande de boucherie à Bingerville en 1915

Bœuf		Mouton	
Cervelle (la pièce)	1 f 50	Cervelle (la pièce)	0 f 35
Langue (“)	2 f 50	Rognons (“)	0 f 25
Pieds (“)	1 f 50	Côtelettes (kilo)	2 f 25
Rognons (“)	0 f 25	Epaules (“)	2 f 25
Filet (kilo)	2 f 50	Gigot (“)	2 f 50
Foie (“)	1 f 50	Poitrine (“)	1 f 50
Tripes (“)	0 f 75		
Faux-filet, entrecôtes, aloyau (“)	2 f 75		
Autres morceaux (“)	1 f 50		
Os (“)	0 f 25		

Source : ANCI, annexe de l’Arrêté n°413 bis A., fixant le prix maximum de vente des vivres à Bingerville, JOCI 1916, p 216

En 1936, le prix de vente *de la viande* sur les marchés de la Commune Mixte d’Abidjan, lui, s’établissait à compter de la même date comme suit :

viande courante avec os, le kilo	8 f
viande courante désossée, le kg	10 f
Filet de bœuf paré, le kg	15 f
Filet de bœuf non paré , le kg	12 f
Cervelle de mouton, l’unité	2 f
Cervelle de bœuf, l’unité	5 f
Rognon de bœuf, la paire	2 f 50
Langue de bœuf, l’unité	5 f
Foie de bœuf, le kg	5 f
Viande pour les indigènes, le tas de 300 g minimum	1 f
Côtelettes de porc, le kg	8 f
Charcuterie préparée, le kg	15 f
Viande de mouton, le kg	10 f ⁴⁰⁹

En 1943, les prix de vente de la viande de boucherie dans les localités de la Basse Côte tels que Abidjan, Grand Bassam, Agboville allait de 5f les plus petits morceaux (pieds, cervelle, foie etc.), à plus de 30 f pour les parties nobles (gigot, filets, côtelettes...)

⁴⁰⁹ Arrêté municipal n°29 du 9 octobre 1936, J.O.C.I 1936, p 946

avec un niveau plus élevé dans les grandes agglomérations comme Abidjan et Grand Bassam.⁴¹⁰

Pour l'année 1951, les prix de vente au détail de la viande tels que fixés par les autorités dans différentes régions de la colonie avaient fini pas atteindre les 250 f le kg pour le filet de bœuf, le gigot de mouton, les côtelettes de porc et le poulet entier à Abidjan, Sassandra et Gagnoa contre des prix allant de 100 à 125 f les mêmes morceaux à Bouaflé, Issia et Duékoué.⁴¹¹ Cette même année, par décision municipale, le prix de vente au détail de la viande de bœuf sans distinction de morceaux fut uniformément fixé dans le cercle de Korhogo à 90 f, pour compter du 26 septembre.⁴¹² A Séguéla une autre localité du Nord de la Côte d'Ivoire, la tarification était la suivante :

Viande de bœuf, le kilo 120 f

Viande de mouton, le kilo 140 f⁴¹³

En 1959 enfin, les prix de vente au kg à Abidjan de la viande fraîche d'importation (en provenance de tous les pays d'Afrique) avaient atteint pour les morceaux les plus chers tels que le tournedos, le filet et les cotelettes, la barre des 500f dans les boucheries de première catégorie produisant de la viande parée, contre 200 f environ dans les boucheries de seconde catégorie disposant de viande non parée. Quant aux morceaux les moins chers (cervelle, tripes, rognons etc.) ils se vendaient autour de 90 à 100 f la pièce ou le kg dans les boucheries de première catégorie contre 45 à 90 f dans les boucheries de seconde catégorie.⁴¹⁴

Ce qu'il convient de dire ici, c'est que ces prix de la viande fixés de façon impérative par l'administration coloniale, ne rencontraient pas toujours l'assentiment des bouchers locaux et ce malgré leur hausse progressive. En effet, ces derniers les trouvaient bas et non rentables pour eux à cause des nombreuses charges supportées dans l'exercice de leur activité. Voici à ce propos quelques extraits de la protestation véhémement adressée au gouverneur par les bouchers

⁴¹⁰ Voir Arrêté n°1179 du 28 mars 1943 in J.O.C.I du 30 avril 1943, p 105 et Arrêté n°3078 du 30 août 1943 in J.O.C.I du 15 septembre 1943, p 204

⁴¹¹ Arrêté n°930 CPS du 20 février 1951, J.O.C.I. 1951, p 758

⁴¹² Décision Municipale n°50 du 25 septembre 1951, J.O.C.I. 1951, p 667

⁴¹³ Décision Municipale n°111 du 2 novembre 1951, J.O.C.I. 1951, p 758

⁴¹⁴ Arrêté n°792 AECG du 28 janvier 1959, JOCI 1959, p 203-204

de Tiassalé à travers leur avocat Monsieur Clément en novembre 1915 :

Actuellement, nous avons toutes les peines du monde pour avoir des bœufs que nous payons jusqu'à 200 f l'unité et même souvent plus. En plus, outre ce prix d'achat, nous payons le berger, les ignames et le manioc pour les engraisser, la patente de 50f par an pour l'abattage, les manœuvres qui nous aident à les tuer ou à les transporter au marché... malgré toutes ces dépenses, l'administration nous oblige à vendre le kg de viande à 1 f 50. Dans ces conditions, nous n'obtenons que pertes sur pertes... Avant nous vendions le kg à 2f 50. Si c'était même à 2f nous pourrions nous débrouiller pour avoir quelque chose... Il faudrait qu'on nous laisse vendre notre viande comme nous le faisons toujours... pourvu que nous soyons libres de faire notre possible pour chercher notre avantage...⁴¹⁵

De leur côté aussi les consommateurs de la viande de boucherie eux aussi décriaient ces prix qu'ils trouvaient excessivement élevés. Un rapport du service zootechnique adressé à monsieur le gouverneur de la colonie de Côte d'Ivoire en 1925 donne les raisons de cette hausse des prix de la viande. Il est relevé dans ce rapport que :

(Sic) le boucher est apathique, il attend béatement la venue des dioula conducteurs de troupeaux ou d'animaux autochtones. Cette paresse de l'indigène boucher, est une des grandes causes de l'augmentation du prix de la viande. Ce sont les Dioula, ces véritables spéculateurs ... qui profitent de la bêtise des bouchers et déterminent le coût du bétail. Un bœuf payé 200 à 300 f (souvent moins) dans la région de Korhogo par exemple, est revendu à Bouaké de 400 à 600 f.⁴¹⁶

C'est donc pour mettre fin au désordre et à la hausse injustifiée des prix que l'administration coloniale institua en 1936, une Commission de Surveillance des Prix des denrées de première nécessité dont celui de la viande de boucherie.⁴¹⁷ De façon générale et comme on a pu le voir les prix de la viande de boucherie fixés par l'administration connurent une hausse progressive mais continue

⁴¹⁵ ANCI, QQ 138, Réclamation faite par un collectif de bouchers de Tiassalé représenté par Maître Clément.

⁴¹⁶ 2 RR 135-137, Service zootechnique et des épizooties, lettre n°416 S.V. op.cit.

⁴¹⁷ Arrêté n°3043 du 2 octobre 1936, JOCI 1936, p 910.

jusqu'à la fin de l'ère coloniale. L'autre constat est que les prix de la viande pendant toute cette période furent plus élevés dans les grandes agglomérations de la Basse Côte tels que Bingerville, Abidjan et Grand Bassam que dans les régions du Centre et du Nord où l'élevage était une pratique courante et le bétail prolifique.

À ce niveau de notre réflexion, il convient de nous interroger sur l'impact de toutes ces mesures sur l'évolution de l'activité de boucherie et surtout l'importance nouvelle qu'elle acquiert à l'époque coloniale.

2.2. L'importance socio-économique et culturelle de la boucherie dans la colonie de Côte d'Ivoire.

Au niveau social, la boucherie autrefois activité négligée et pratiquée de façon occasionnelle devint grâce aux changements qualitatifs apportés par l'administration coloniale, un secteur générateur d'emplois dans la colonie de Côte d'Ivoire. En effet, les nombreuses activités développées autour de cette pratique tels que le transport et le commerce de bétails, l'abattage et également la vente de la viande de boucherie en gros ou au détail, poussèrent l'administration coloniale à créer différentes structures formelles, notamment des marchés, des abattoirs, des points de vente de la viande, etc. La gestion de ces infrastructures nécessita bien souvent l'emploi de salariés. C'est dans ce contexte que l'administrateur du cercle du Baoulé-Nord adressa au gouverneur de la Côte d'Ivoire, une correspondance à propos de la nomination d'un gardien de l'abattoir de Bouaké. Dans cette correspondance, il écrit ceci : « *En exécution de l'article du 24 décembre 1915, portant création d'Abattoir à Bouaké, j'ai l'honneur de vous proposer la création d'un emploi de gardien de l'abattoir et la nomination à cet emploi du brigadier-chef retraité Amady Sissoko, à la solde annuelle de 370f (...)* »⁴¹⁸

De la même façon, les services publics tels que les postes sanitaires et de contrôle des animaux furent aussi pourvus en agents indigènes chargés de la surveillance de l'état sanitaire des animaux. A titre d'illustration, on peut noter ce rapport du chef de service vétérinaire de la ferme-école de Bouaké :

⁴¹⁸ ANCI 2 RR 141 (2), l'administrateur du cercle Baoulé-Nord à Monsieur le gouverneur de la Côte d'Ivoire, au sujet de la nomination d'un gardien d'abattoir.

Actuellement, le service dispose de dix (10) moniteurs-vétérinaires formés à Bouaké par le vétérinaire européen en service. Ils sont placés dans les postes sanitaires et de contrôles créés par l'arrêté portant organisation du service de contrôle et de police sanitaire des animaux domestiques pénétrant par voie de terre dans la colonie.⁴¹⁹

À ces salariés de l'administration, il faut ajouter les particuliers qui opéraient dans ce secteur à titre privé. En 1912-1913 par exemple, un inventaire dressé par les services de l'administration mentionnait au nombre des boucheries européennes, deux établissements : la Compagnie Française d'Afrique Occidentale et la Société Commerciale d'Afrique de l'Ouest. Pour le compte des indigènes exerçant légalement en tant que bouchers, ce sont plus d'une centaine d'individus d'origines diverses et établis dans plusieurs localités de la colonie dont la majorité dans les régions du Nord, du Centre et du Sud qui ont été répertoriés.⁴²⁰ Ces bouchers professionnels légalement enregistrés étaient certainement peu nombreux par rapports à la kyrielle des commerçants de bétails, petits employés et autres tacherons qui effectuaient maintes besognes liées à cette activité qui avait fini par devenir un secteur très rentable. En effet, avec la boucherie, les animaux d'élevage firent l'objet d'un commerce de plus en plus intense. Provenant surtout de l'extérieur, les quantités importées crurent significativement avec le temps. Pour donner une idée de ces importations pour les années 1927, 1956 et 1958, nous pouvons nous référer aux données du tableau n° qui montrent une croissance continue des quantités d'animaux importées à destination de la colonie ivoirienne par voie de terre. Ces expéditions d'importantes quantités d'animaux vers la colonie ivoirienne rapportaient d'appréciables gains aux propriétaires des troupeaux.⁴²¹

⁴¹⁹ ANCI, 2 RR 147 (1), colonie de Côte d'Ivoire, cabinet du gouverneur, rapport du chef de service vétérinaire au sujet de l'amélioration de la ferme-école de Bouaké, 1923.

⁴²⁰ ANCI, 1 QQ 9, IV-34-114, colonie de Côte d'Ivoire, cabinet du gouverneur, correspondance échangée entre le Gouverneur général et le gouverneur de la Côte d'Ivoire au sujet des listes et adresses des maisons de commerce de la colonie, 1912-1913.

⁴²¹ Louis Gustave Binger rapporte avoir assisté à des transactions commerciales autour du bétail à Kong au cours desquelles les bergers peuhls faisaient des bénéfices allant de 1000 f à 5000f par campagnes.

Tableau n° 2 : Les importations contrôlées des animaux domestiques par voie de terre de 1927, 1956 et 1958

1927				1956			1958		
Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Bovins	Ovins-caprins	Porcins	Bovins	Ovins	Porcins
7.995	12.995	946	3	55.381	68.786		68.732	113.800	

Source : ANCI 2 RR 135 VI-16-239, colonie de Côte d’Ivoire, service zootechnique et des épizooties 5 août 1960, p. 93.

En plus de la commercialisation des animaux de l’élevage, la boucherie à travers les abattoirs générait aussi des fonds pour l’État. La boucherie étant désormais une activité réglementée, sur chaque animal abattu dans les abattoirs surveillés, une taxe était prélevée. Ainsi en 1915, à Dimbokro et à Bouaké, une taxe de 1 franc (pour les bœufs), 0 fr25 (pour les moutons ou porcs), 0f 15 (pour les cabris et autres) était payée par ceux qui présentaient les animaux à l’abattoir et ce au profit du budget local en compensation des dépenses de construction, d’entretien, de nettoyage, de gardiennage, etc. effectuées par l’administration locale.⁴²² Outre les abattoirs, le transport des animaux de boucherie dans des wagons mobilisait aussi des fonds. Pour le transport des animaux dans les wagons, des tarifs étaient appliqués. En 1915, la tarification s’établissait ainsi :

Les bœufs, vaches, veaux, moutons, brebis, porcs, etc., destinés à la boucherie et transportés par wagon complet sont taxés ainsi qu’il suit : 0 f 30 par wagon à des essieux pour un parcours compris entre 0 et 200 km ; 0 f 20 par wagon à deux essieux pour tout km supplémentaire de parcours. Les taxes seront doublées si l’expédition est faite par wagon à quatre essieux. Les animaux seront accompagnés, chaque gardien paiera le prix d’une place de 4e classe. (...) ⁴²³

Au-delà de l’importance socio-économique, la boucherie prit aussi de l’importance en fournissant à la population des ravitaillements réguliers en viandes d’animaux lesquelles étaient devenues des denrées de grande consommation, selon le constat du gouverneur de la colonie rapportée dans une note datant de 1925 ainsi libellée : « ...la consommation en viande (boucherie) est devenue assez importante dans la colonie. Elle s’accroît

⁴²² Cf Arrêté n° 949 du 24 décembre 1915, JOCI 1915, p 462.

⁴²³ Cf Arrêté n° 949 du 24 décembre 1915 (JOCI 1915, p 462).

d’ailleurs avec le développement commercial et industriel. »⁴²⁴ G. Doutressoulle (1947, p 135-136) donne quelques précisions à ce sujet :

La viande de bœuf, de mouton et de chèvre joue un rôle important dans l’alimentation locale ; c’est elle qui satisfait en grande partie la consommation indigène. La viande de chèvre est plus consommée que la viande de mouton. Si ce dernier est l’animal d’exportation, la chèvre est celui de la boucherie indigène.

Cette situation se traduit sur le terrain par l’accroissement général malgré quelques fluctuations observées ici et là des abattages d’animaux dans les grandes agglomérations du pays. Cette tendance à l’accroissement des abattages s’accéléra avec la généralisation du phénomène de l’urbanisation qui toucha les grandes agglomérations du pays au lendemain de la deuxième Guerre Mondiale. En témoigne les données du tableau n°3 qui montrent un accroissement relatif des abattages de viande de boucherie entre 1956 et 1958 dans les localités d’Abidjan, Bouaké, Korhogo et Bondoukou avec deux constats majeurs : d’abord, le taux d’abattage de bovins est plus élevé que les autres espèces animales. Le bœuf étant certainement l’animal le plus abondant et le plus utilisé dans la boucherie. Ensuite, il y a plus d’abattages dans la zone d’Abidjan que les autres localités. Ceci étant lié à l’importance démographique, politique et économique de cette localité par rapport aux autres.

Tableau n°3 : Abattages contrôlés des animaux de boucherie dans quelques centres de la colonie ivoirienne de 1956 à 1958 (en tonnes)

Circonscription	1956				1958			Tonnage total
	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Bovins	Ovins-Caprins	Porcins	
	Nombre/ Poids	Nombre/ poids	Nombre/ poids	Nombre/ poids	Nombre/ poids	Nombre/ poids	Nombre/ poids	
Abidjan	25.922/ 3.836	10.876/ 196	5.160/ 88	4.118/ 198	27.014/ 4.035	13.174/ 233	4.831/ 241	4.318
Bouaké	16.604/ 2.490	5.194/ 93	1.461/ 25	470/ 23	16.630 2.276	4.493/ 76	658/ 33	2.631
Korhogo	2.652/ 265	163/ 1,5	197/1,5	8/_	3.759/ 376	294/ 3	1/_	268

⁴²⁴ ANCI 2 RR 138, Colonie de la Côte d’Ivoire, Rapport sur le commerce du bétail au Nord de la colonie. 1925-1927

Circonscription	1956				1958			Tonnage total
	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Bovins	Ovins-Caprins	Porcins	
	Nombre/ Poids	Nombre/ poids	Nombre/ poids	Nombre/ poids	Nombre/ poids	Nombre/ poids	Nombre/ poids	
Bondoukou	2.114/ 211	515/ 5	173/1	—	2.548/ 254	628/ 6	3/_	217
TOTAL	47.292/ 6.802	16.748/ 295,5	6.991/ 115.5	4.596/ 221	49.951/ 6941	18.589/ 318	5.493/ 274	7.434

Source : Côte d'Ivoire, *Inventaire économique de la Côte d'Ivoire : 1947-1956*, ministère du plan, 20 juin 1958, p. 60 / Côte d'Ivoire, *Inventaire économique et social de la Côte d'Ivoire : 1958*, ministère des finances, des affaires économiques et du plan, service de la statistique, 5 août 1960, p. 93

Par ailleurs, outre ces abattages d'animaux sur pied réalisés localement pour approvisionner la population en viande, la colonie de Côte d'Ivoire importait aussi de la viande fraîche ou congelée de boucherie en provenance d'Europe et de certaines contrées africaines.⁴²⁵ Celle-ci était acheminée par avion ou par bateau. Le tableau n°4 ci-dessous nous donne quelques chiffres sur les quantités importées pour la période allant de 1952 à 1958.

Tableau n° 4 : Importation de viande fraîche de boucherie en Côte d'ivoire de 1952 à 1958

Année	Par avion		Par bateau	Ensemble
	Métropole	colonies africaines	Métropole	
1952	66,9	79,9	70,8	217,6
1953	42,4	113,1	78,9	234,4
1954	38,8	274,5	84,3	397,6
1955	53,2	315,9	158,4	527,5
1956	80,0	275,3	100,7	456,0
1957	51,8	315,9	140,0	507,7
1958	37,2	304,1	137,2	478,5

Source : Côte d'Ivoire, *Inventaire économique et social de la Côte d'Ivoire : 1958*, ministère des finances, des affaires économiques et du plan, service de la statistique, 5 août 1960, p. 94

L'observation de ce tableau, montre qu'entre 1952 et 1958, les quantités importées de viandes de boucherie ont cru dans l'ensemble, passant de 217 600 t (dont 79 900 t fournies par les

⁴²⁵ Ce sont notamment les colonies sahéliennes tels que le Soudan, la Haute-Volta, le Niger, la Mauritanie etc.

colonies africaines et 137 700 t fournies par la métropole) à 478 000 t (dont 304 100 t fournies par les colonies africaines et 174 400 t en provenance de la métropole). En outre, contrairement aux régions africaines qui fournissent les viandes par avion, la métropole, elle, fournissait les viandes aussi bien par avion que par bateau utilisés par les grandes compagnies commerciales européennes disposant de points de vente dans la colonie ivoirienne. On peut noter aussi que les quantités de viandes fournies par les colonies africaines sont supérieures à celles fournies par l'Europe. Cela pourrait s'expliquer par le fait que pour la boucherie en Côte d'Ivoire, l'administration favorisait plus les fournitures africaines certainement pour minimiser les coûts dus à la distance et aux conditions de conservation de la viande fraîche. Ces cargaisons étaient surtout constituées de viande de bœuf et de moutons. La viande de porc était aussi livrée mais en de plus faibles quantités.

Toutes ces informations fournies montrent l'importance cruciale qu'avait désormais la viande de boucherie dans les habitudes de consommations des populations ivoiriennes à la fin de l'ère coloniale. Celle-ci occupait une place prépondérante aussi bien dans les repas ordinaires pris au quotidien que dans les plats concoctés lors des fêtes ou des rituels. Cela était dû à la disponibilité de la viande fournie par les nombreuses boucheries qui suppléaient à la rareté de la viande de brousse du fait de l'interdiction officielle de la chasse dans la colonie et à son coût relativement accessible à toutes les franges de la population.

CONCLUSION

Il ressort, à la fin de cette étude, que la boucherie était connue depuis longtemps en Côte d'Ivoire et ce, même avant la colonisation française. Cette activité était pratiquée dans les régions septentrionales, dans le centre mais aussi dans la Basse-Côte d'Ivoire également. C'était une activité traditionnelle aux mains des pasteurs Peuhls, Maures ou Dioula, originaires pour la plupart des zones soudanaises et sahéliennes. Marginale et peu développée, elle permettait de fournir occasionnellement et dans des conditions relativement précaires aux populations, de la viande issue de l'abattage des animaux d'élevage. Avec la colonisation, des mesures furent prises par l'administration française pour permettre la modernisation de cette activité. Les efforts conjugués

des autorités et des populations locales permirent à cette activité de sortir de sa léthargie, de déployer tout son potentiel et de devenir à la fin de l'ère coloniale déjà un secteur économique dynamique, rentable et répondant un tant soi peu aux besoins alimentaires de la population diversifiée et en croissante augmentation de la colonie ivoirienne.

BIBLIOGRAPHIE

AILLERIE René, 1926, *L'élevage en Côte d'Ivoire en 1924*, Paris, librairie le François.

BILLAULT Jean, 2015, « l'évolution du métier de boucherie », in *L'homme et la viande, ethnozootechnie*, n°48.

BINGER Louis Gustave, 1892, *Du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi (1887-1889)*, tome I, Paris, Hachette.

BINGER Louis Gustave, 1892, *Du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi (1887-1889)*, tome II, Paris, Hachette.

DOUTRESSOULLE George, 1947, *L'élevage en Afrique occidentale française*, Paris, éditions Larose.

FLAN Bridji Kakouenon Philomène, 2013, *L'élevage du gros et du petit bétail dans la colonie de Côte d'Ivoire pendant la période 1893-1949 : histoire, problèmes socioculturels et investissement*, thèse de doctorat en histoire contemporaine, Côte d'Ivoire.

KODJO Georges Niamkey, 1991, *Fin de siècle en Côte d'Ivoire 1894-1895 : la ville de Kong et Samori d'après le journal inédit du français G. BAILLY*, Paris, l'Harmattan.

M'BRAH Désiré Kouakou, 2014, *Histoire des sénoufo Niarafolo de Ferkéssédougou*, Paris, l'Harmattan.

MEIGNAN Gouédan Richard, 2015, *La question alimentaire en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale : 1904-1959*, Paris, l'Harmattan.

MEILLASSOUX Claude, 1963, « L'économie des échanges précoloniaux en pays Gouro », in *Cahiers d'Etudes Africaines*, n°12.

MEMEL-FOTE Harris, 1988, *L'esclavage dans les sociétés lignagères d'Afrique Noire. L'exemple de la Côte d'Ivoire précoloniale (1700-1920)*, Thèse de Doctorat ès-Lettres, Paris, EHESS, 3 tomes.

SOHI Blesson Florent, 2014, *Le commerce dans la région de Man*

Côte d'Ivoire (1896-1940), Paris, l'Harmattan.

TAUXIER Louis, 2003, *Les États de Kong de Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire)*, Paris, Karthala.

TOURE Nicole, 1999, « Marchés et prix à Kong d'après le journal de George BAILLY (1894-1895) », in Rémi FABRE et al, *la Côte d'Ivoire regards croisés sur les relations entre la France et l'Afrique*, Nantes, ouest-édition.

VERLY Pierre-Louis, 1968, *Contribution à l'étude des races bovines autochtones en Côte d'Ivoire : les bœufs «Baoulé» et «Lagunes»*, Mémoire de sciences naturelles, université d'Abidjan.

YAO Koffi Michel, 1988, *L'économie Faafoué à l'époque précoloniale*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, UNCI-FLSH.

LE MONDE RURAL : PILIER DE L'ANCRAGE ET DU TRIOMPHE POLITIQUE DU PDCI-RDA DE 1946 À 1956

Kouakou Mechak N'GORAN

Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africains (IHAAA)

Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan-Cocody

mechakngoran2@gmail.com

RÉSUMÉ

Cet article explore le rôle crucial du monde rural dans l'ancrage et le triomphe politique du PDCI-RDA en Côte d'Ivoire de 1946 à 1956. Il met en lumière comment le PDCI-RDA, en tant que parti de masse, a structuré sa base politique en s'appuyant sur les populations rurales, notamment à travers ses comités de villages et des sous-sections. En outre, le Syndicat Agricole Africain (SAA), fondé en 1944, a été déterminant en fournissant des ressources matérielles et organisationnelles au PDCI-RDA. Les chefs traditionnels ont également joué un rôle clé en apportant leur soutien politique, électoral et financier, mobilisant les populations et collectant des fonds pour les campagnes électorales. L'étude montre également le monde rural comme pilier essentiel de l'implantation et de la domination politique du PDCI-RDA.

Mots clés : Monde rural, PDCI-RDA, Structuration, Ancrage politique, triomphe.

ABSTRACT

This article examines the crucial role of rural communities in the establishment and political success of the PDCI-RDA in Côte d'Ivoire from 1946 to 1956. It highlights how the PDCI-RDA, as a mass party, structured its political base by relying on rural populations, notably through village committees and sub-sections. Furthermore, the African Agricultural Union (SAA), founded in 1944, played a pivotal role by providing material and organizational resources to the PDCI-RDA. Traditional leaders also played a key role, offering political, electoral, and financial support by mobilizing communities and raising funds for electoral campaigns. In summary, the study demonstrates that rural communities were an essential pillar in the PDCI-RDA's establishment and political dominance.

Key words : Rural areas, PDCI-RDA, Structuring, Political anchoring, triumph.

INTRODUCTION

La notion de ruralité, en raison de l'évolution fulgurante de l'urbanisation dans le monde, traduit la complexité à lui octroyer une définition univoque. Cependant, la cartographie du « monde rural colonial » en ce qui concerne notre étude est centrée sur le monde paysan et agricole. Le fait urbain colonial ivoirien fut extrêmement limité aux régions septentrionales et méridionales du territoire. En effet, comme le souligne J-N. Loucou (2016, p.177 ; p.181) pour une population totale estimée à 2 471 000 habitants en 1955, celle du monde urbain dans les cinq plus grandes villes (Abidjan, Bouaké, Daloa, Gagnoa et Korhogo) en thème de population est estimée à seulement 215 792 habitants. Seule la ville d'Abidjan à une population dépassant 50 000 habitants. Le contraste population rurale et urbaine témoigne de la domination des activités et de la vie rurale sur le fait urbain durant la période. Quoique, l'évolution politique et économique bouleversa les structures socioculturelles de la colonie et entraîna progressivement la naissance de différentes classes sociales du monde rural. Ainsi, la bourgeoisie rurale africaine, de concert avec les classes moyennes, crée le Syndicat Agricole Africain (SAA), creuset du PDCI-RDA.

En véritable parti de masse, le PDCI-RDA fait du monde rural le tremplin de sa politique. Sa structuration regroupe, dans le monde rural, des comités de villages, des comités ethniques et des sous-sections. Chaque village est doté d'un comité qui y représente le parti. Du fait de l'importance numérique des populations rurales, les comités de villages sont les organes de base les plus nombreux et les plus essentiels. Ainsi, le PDCI-RDA de par son recrutement massif, s'est appuyé sur le monde rural pour asseoir ses bases politiques. De ce fait, quelles ont été les contributions du monde rural colonial ivoirien dans l'ancrage et le triomphe politique du PDCI-RDA ?

Cette étude se donne comme objectif de déterminer la part du monde rural dans la politique coloniale en Côte d'Ivoire en général et à travers le succès du PDCI-RDA en particulier.

Dans le cadre de l'élaboration de cet article, nous nous sommes appuyé sur une variété de sources et documents scientifiques. De sorte que, la confrontation de la documentation recueillie nous a permis de structurer l'étude autour de deux principaux axes. Le premier axe porte sur les fondations sociales et syndicales du PDCI-RDA, le second examine l'apport des chefferies traditionnelles dans le succès électoral et politique de cette formation politique.

1. Du Syndicat Agricole Africain (SAA) au monde rural : les fondations syndicales et sociales DU PDCI-RDA

Le PDCI-RDA soucieux de construire une organisation solide, de mobiliser et de fédérer les populations autour de ses idéaux politiques s'est appuyé sur le Syndicat Agricole Africain (SAA) comme base syndicale et sur le monde rural comme vivier de son militantisme.

1.1. Le SAA, matrice et base syndicale du PDCI-RDA

Le SAA est créé le 10 juillet 1944 et reconnu le 8 août de la même année. Ainsi, suite à l'ordonnance du 22 août 1945 qui fixait le mode de représentation à l'Assemblée constituante, le SAA porte comme candidat au second collège Houphouët-Boigny. L'enthousiasme des couches sociales au sein de la colonie à la candidature d'Houphouët-Boigny et son programme de campagne permettent à Marcel Laubhouet membre du SAA, de manifester son optimisme en ces termes :

Pour nous, il n'y avait pas de problème, nous connaissons notre candidat, il était tout indiqué : le président du plus grand mouvement, qui était naturellement le Syndicat Agricole Africain qui, automatiquement, a désigné Félix Houphouët-Boigny comme candidat. (...) mais Houphouët-Boigny était tellement connu dans les milieux de la Basse Côte d'Ivoire et la Haute Côte d'Ivoire (...) Donc notre candidat réunissait pour nous, planteurs, toutes les qualités d'honnêteté, de désintéressement, d'autorité, de bonté pour nous représenter valablement⁴²⁶.

Pour un impact plus grand et une action plus significative, le SAA réorganise ses sections implantées dans les régions de la colonie avec des délégations ayant pour rôle de faire suivre les recommandations du comité central. Chaque délégation régionale du SAA a, par ailleurs, à sa tête, un délégué qui est un agent de liaison entre le représentant du village, homme de confiance de la population et du comité central. Le délégué régional représente en toutes circonstances, le président du comité central. Par conséquent, « il harmonise les activités des villages et s'assure de la bonne application des instructions reçues. Il a un rôle de conseiller. À ce titre, il suit les activités des producteurs et contrôle la production de sa région » (J. K. Abo, 2007, p.288). Ce qui constitue l'une de ses activités principales pour laquelle la connaissance parfaite de la région est indispensable. Effectivement, en raison de l'importance du rôle dévolu aux délégations régionales du SAA, la campagne du candidat Houphouët-Boigny s'effectua « surtout par le biais des délégués régionaux du SAA aidés et guidés par des agents délégués par le comité directeur qui véhiculent le message du Comité Central aux paysans, différentes couches de la population coloniale »⁴²⁷.

Ces derniers répondirent favorablement et massivement aux requêtes des délégués car ils ont compris la nécessité de la présence de leur Président au Parlement français afin de mieux défendre leurs intérêts. Cette mission politique fait appel à un sacrifice propre tant financier, matériel et une très grande disponibilité. Ainsi, Koné Samba Ambroise, délégué régional du SAA à Dimbokro témoigne de la propagande électorale effectuée en ces termes :

⁴²⁶ Cf., *Fraternité Hebdo*, N° 250, du vendredi 7 février 1964, p.7.

⁴²⁷ A.N.S, Dossier 20 G114⁽¹⁴⁴⁾, relatif aux élections de 1948 à 1951 dans la Colonie de Côte d'Ivoire.

J'ai pris mon pick-up Chevrolet, de ma propre initiative. Houphouët même en est témoin, et j'ai commencé à parcourir la région, d'ici jusqu'à Bocanda, Ouellé, Daoukro, Katounassou, Arrah, Bongouanou, M'Batto, c'est-à-dire l'ancien cercle de Dimbokro (...) J'ai ainsi dû m'absenter de chez moi pratiquement pendant deux mois, délaissant mon commerce, mon affaire de transport⁴²⁸.

Le SAA, outre son rôle de propagande et de diffusion des directives politiques, a grâce à ses finances non moins solides contribué efficacement aux différentes campagnes de séduction en plus de sa forte représentation sur le territoire colonial. Il a donc su profiter de l'implantation de ses différentes délégations de base pour faire passer les messages lors des propagandes électorales du PDCI-RDA. En effet, le SAA, organe de défense corporatiste, prit progressivement une coloration politique à la naissance du PDCI-RDA⁴²⁹. Il fournira au PDCI la masse de ses adhérents, ses ressources matérielles et ses structures organisationnelles (J.-N. Loucou, 2023, pp. 57-58). Ainsi, comme nous l'avons signifié plus loin, Koné Samba Ambroise devient à la fois délégué régional du SAA et secrétaire général du PDCI de Dimbokro, au point de devenir une personnalité incontournable de la région.

Cet exemple, de cumul de fonctions, permet d'affirmer qu'avec la création du parti, le syndicat devient l'organisation économique chargée de transmettre à la masse, les mots d'ordre de l'organisation politique. Le SAA va donc jouer le rôle de liaison entre les masses rurales et le PDCI. Les paysans, constituant la base sociale du parti, vont, à travers leurs cotisations, financer l'action politique des responsables, en particulier celle du candidat Houphouët-Boigny.

Joseph Anoma, membre du bureau du SAA, vient étayer ces faits en ces termes :

J'avais été convoqué au tribunal de Grand-Bassam, car on me reprochait de me servir de l'argent d'une corporation à des fins politiques. Il fallait que je me défende et j'ai dit qu'on ne prend pas des mouches avec du vinaigre. En clair, le président

⁴²⁸ ANONYME, « Dimbokro, Haut lieu du PDCI-RDA », in *Fraternité-Matin*, N° spécial ,1^{er} décembre 1975, pp.9-10.

⁴²⁹ En dépit de l'article 8 de son statut, qui précise que toutes discussions politiques et religieuses sont interdites au sein de l'association, le SAA a servi de branche syndicale du PDCI-RDA.

En observant la carte, tout comme l'a signifié Kobi Abo dans son étude, nous faisons le constat de la disproportion au niveau de la représentation du SAA sur le territoire colonial. Ainsi, étant majoritairement le syndicat des planteurs de café et de cacao, ses délégations se concentrent dans les zones favorables au développement de ce type de culture au détriment du nord dont les spéculations agricoles sont plutôt axées sur les cultures céréalières en raison du climat peu favorable au développement du café et du cacao. Outre les actions au niveau du SAA, le PDCI a fait du monde rural la base de son action politique.

1.2. Le monde rural, vivier du militantisme du PDCI-RDA

Parti de masse de Côte d'Ivoire, le PDCI-RDA apparaît en quelques sortes comme la fédération organique des associations traditionnelles et modernes du territoire. En effet, il tient compte des aspirations des différentes couches sociales de la population. Pour Houphouët-Boigny :

Le RDA n'est pas un parti politique, c'est un mouvement qui tient compte des diversités de nos territoires dans leur évolution, qui tient compte, à l'intérieur de chaque territoire, des différentes couches sociales et qui tient compte aussi des diversités des religions : catholique, musulmane, animiste ou plutôt fétichiste⁴³⁰.

Pour ainsi dire, le PDCI-RDA ne s'apparente donc pas à un groupe social, ethnique ou religieux, mais doit ainsi le grand nombre de ses adhérents au fait que le parti a su dépasser le cadre tribal (tout en l'utilisant) et acquérir d'emblée une dimension nationale, aussi panafricaine par l'intégration du RDA (J-N. Loucou, 1976, p.289). Gabriel d'Arboussier, répondant aux détracteurs du PDCI-RDA qui le targuait d'être à la solde de Moscou (communiste), dit ceci :

Notre RDA est non un parti communiste (...) mais un mouvement anticolonialiste de libération nationale au sein duquel les hommes et les femmes de toutes races, de toutes conceptions philosophiques ou religieuses, de toutes les conditions sociales ont leur place, car notre mouvement exprime ouvertement les aspirations de l'unanimité des Africains à

⁴³⁰ Rapport Damas, T.1, p.21.

l'autonomie politique, au progrès social et à l'épanouissement culturel. (R. Guillaneuf, 1975, p.335).

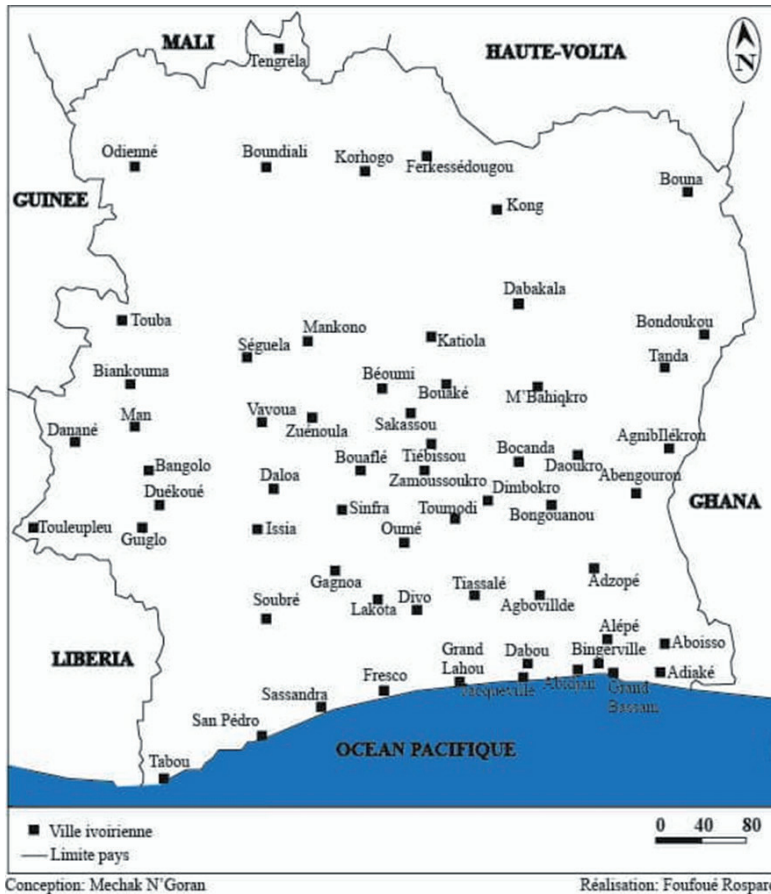
Parti rural de base, les planteurs africains ont joué un rôle primordial dans sa constitution. En effet, le PDCI-RDA a établi dans tous les villages des comités de base. La structuration du parti regroupe dans le monde rural des comités de villages, des comités ethniques et des sous-sections. Chaque village est doté d'un comité qui y représente le parti. Du fait de l'importance numérique des populations rurales, les comités de villages sont les organes de base les plus nombreux et les plus essentiels. Ils organisent et facilitent les tâches des sous-sections, notamment par le placement des cartes d'adhésion et la diffusion des mots d'ordre du parti.

De plus, comme le souligne J-N. Loucou (2016, p.251) :

En accueillant massivement des militants analphabètes, des villes et des villages, le parti (apparaît) comme le parti du peuple, des petits gens, raison majeure de la croissance rapide de ses partisans et (de son implantation sur tout le territoire national).

Ces représentations se chargent ainsi de diffuser les mots d'ordre et de faire appliquer les consignes dictées par le comité directeur du parti. (Voir ci-après une carte représentative des sections du PDCI-RDA entre 1946 et 1951).

Carte 2 : Les sections locales du PDCI-RDA



Source : Marcellin KANGAH, *Le tableau des partis politiques*, *Op.cit.*, p.85.

Comme nous pouvons le constater sur la carte ci-dessus, les sections du PDCI-RDA se répartissent sur toute l'étendue du territoire colonial. Cette formation politique n'a érigé aucune région en fief électoral mais s'organise autour de toute la masse paysanne de la colonie ivoirienne. C'est donc sur la base de cette implantation que le comité directeur du parti organise toutes ses activités politiques. En somme, le monde paysan et agricole principal vivier du PDCI-RDA, a contribué fortement à son implantation par le canal de sa branche syndicale. Cependant, cet ancrage politique du PDCI-RDA n'aurait pu se faire sans l'appui des chefs traditionnels.

2. Les soutiens et contributions des chefs traditionnels et syndicats au succès du PDCI-RDA

Le rôle important joué par les chefferies traditionnelles pour le succès politique du RDA se situe à deux niveaux. Nous avons d'une part, la propagande électorale et le soutien financier, d'autre part.

2.1. Soutien politique et électoral des chefs traditionnels au PDCI-RDA

Le pouvoir politique colonial avait porté un coup à l'autorité des chefs traditionnels excepté quelques grandes chefferies notamment celles des Sénoufo, des Abron, des Baoulé, des Ndénié et des Mossi (haute Côte d'Ivoire) qui surent préserver leur respectabilité et leur prestige au plan social, politique et spirituel. Considérés comme de grands électeurs, les chefs traditionnels surent défendre leurs intérêts et participer à la vie électorale de la colonie. Ils jouaient le rôle de groupe de pression, accordant leur soutien à telle liste électorale, ou à un candidat, tout en combattant activement les autres. Comme le souligne J. N. Loucou (2016, p.257).

Ils (les chefs traditionnels) entrèrent souvent dans les jeux des partis en devenant membres. Les solidarités ethniques et régionales décidaient de l'affiliation. Ainsi le chef Baoulé supporta le PDCI-RDA dont le leader était Baoulé. Les chefs Agni soutinrent le parti progressiste, dirigé par des cadres Agni. Mais (certains) chefs s'affranchirent de ces considérations (ethniques). Ainsi le chef des Sénoufo, Gbon Coulibaly fut un fervent partisan du PDCI-RDA et de son fondateur (de même que le prince des Abron qui dès 1951 a soutenu ardemment la candidature d'Etienne Djaument qui lui était originaire de l'Ouest.

En effet, les chefferies entretiennent très souvent des rapports de clientèle avec la population. Le dévouement ou du moins l'attachement qui en découle alors conduit des majorités quasi-automatiques et massives à opter pour le choix des chefs traditionnels. Ainsi, ils ont des moyens de pression puissants, décident souvent pour le peuple qu'ils dirigent qui leur voue un respect total et une confiance absolue. Malick Zorome (1964, p.99) stipule que chaque citoyen interrogé en Haute Côte d'Ivoire déclare : « je choisis celui

que choisit mon Naba (chef en pays mossi). C'est évidemment bien plus simple et surtout bien plus paisible ».

De ce fait, la population n'agit que sur les instructions de son chef traditionnel, son choix devient de facto le choix de la communauté. De ce fait, la population lui voue un tel respect qu'il est pratiquement impossible d'aller à l'encontre du choix du chef traditionnel qui est considéré comme la meilleure voie à suivre. Alors plus qu'une désignation, l'élection devient un acte de fidélité, un hommage rendu au chef. Outre passer les consignes du chef pourrait occasionner des sanctions et certains chefs allaient jusqu'à menacer la population afin que celle-ci s'allie à leur choix. Ce fut le cas :

À Nassian, ou le chef après le discours, s'arracha une touffe de poils du bras expliquant qu'il arracherait ainsi de son village tous ceux que, le 2 janvier il ne verrait ne pas voter RDA. Le jour du vote, les villageois de Nassian allèrent voter à Kong, soit une distance d'environ trente-cinq kilomètres. (M. Vignaud, 1956, p.578).

Par ailleurs, en raison de l'influence de la chefferie, les partis politiques ont énormément misé sur le poids politique et spirituel des chefs traditionnels. Il ne fut pas étonnant que Houphouët-Boigny envoie une délégation⁴³¹ auprès du Morho Naba chef des Mossi lui demandant en quelque sorte sa permission ou du moins son soutien avant de se présenter à l'élection législative d'octobre 1945 : « je n'accepterais de me présenter, précise clairement à ses émissaires, que dans le cas où le Morho Naba n'y verrait pas d'inconvénients, m'accorderait son appui »⁴³².

Il en fit de même en rendant visite régulièrement au chef des Sénoufo, Gbon Coulibaly, afin de lui présenter ses projets. Ses actions auprès du chef senoufo se sont relevées fructueuses puisque Gbon Coulibaly, à chaque scrutin, a envoyé dans tous les cantons de son commandement des délégués ayant pour mission de porter ses directives : « *faites voter RDA* »⁴³³. La plupart des chefs de canton

⁴³¹ Alloh Jérôme, fidèle compagnon d'Houphouët-Boigny a effectué son service militaire dans le même régiment que le chef mossi et le sénégalais Turbé Sow. Ils étaient chargés d'effectuer le déplacement auprès du chef Mossi.

⁴³² Rapport Damas, tome 1, p.13

⁴³³ A.N.S, Dossier 20 G/110⁽¹⁴⁴⁾, Déjà cité.

et de village ont ainsi donné leur accord pour porter en triomphe le choix de leur chef traditionnel.

De plus, les notables RDA, en l'occurrence, El Hadj Baradoussou Camara Diaby, et El Hadj Almany Touré, deux chefs coutumiers dans la localité de Daloa, réunirent dans les locaux de la permanence du PDCI-RDA des Dioula. Prenant la parole, El Hadj Baradoussou Camara déclare :

Les élections approchent, nous engageons vivement l'assistance à voter pour Houphouët, qui a libéré les Noirs et a fait supprimer le travail forcé. Si les adversaires du RDA triomphent, le travail forcé sera rétabli facilement. Si vous votez pour un autre candidat socialiste, progressiste ou indépendant, le commandement des Blancs demeurera toujours sur nous⁴³⁴.

Pour ainsi résumer, pour ce chef boucher dioula, seul le candidat du PDCI serait à mesure de donner la liberté aux populations. Par conséquent, il serait très inopportun de porter leur choix sur un autre candidat autre que celui du RDA. Ainsi, le PDCI-RDA a bénéficié de l'appui, du soutien et de l'influence des chefs coutumiers dans la quête de son électorat et sa propagande politique.

2.2. Les contributions financières des chefferies et soutiens logistiques des syndicats

Outre les consignes de vote, les chefs traditionnels apportent aussi leur soutien aux partis à travers des contributions financières. En effet, « les chefferies traditionnelles détiennent le monopole des moyens matériels et financiers nécessaires pour assurer le développement d'une campagne électorale »⁴³⁵. Ainsi, à l'approche des élections, dans quelques différentes subdivisions de la colonie, les chefs lancent une collecte de fonds pour apporter une aide financière destinée à la propagande et aux déplacements des délégués du parti afin de mener à bien ses tournées de mobilisation électorale. Ainsi,

Dans la semaine qui a suivi le 14 juillet 1948, le député Houphouët-Boigny s'est rendu dans la subdivision de Dabou chez les Adioukrou. Le chef de canton Dominique Tiapane a remis au secrétaire du député Houphouët et en présence de ce

⁴³⁴ A.N.S, Dossier 20 G/110⁽¹⁴⁴⁾, déjà cité.

⁴³⁵ A.N.S, Dossier 20 G/110⁽¹⁴⁴⁾, campagne électorale de 1951.

dernier une somme de 850 000 francs montant d'une collecte effectuée par plusieurs villages de ladite subdivision destinée à couvrir les frais de propagande et de campagne du PDCI-RDA⁴³⁶.

Cette manifestation de soutien de la chefferie au PDCI-RDA n'est pas un cas isolé. Dans le grand canton Baoulé dont le candidat du PDCI-RDA est lui-même chef traditionnel, les chefs traditionnels ont formé une mutuelle d'entraide et de soutien. Ces derniers se sont

réunis à Yamoussoukro (village du leader du RDA) pour lui témoigner leur attachement et soutien total, cet acte de solidarité a été entériné par une importante contribution financière de cette ligue de chefs coutumiers à la solde du PDCI-RDA pour servir de propagande électorale.⁴³⁷

Le PDCI-RDA a ainsi bénéficié de l'appui tant matériels que financiers de la part des subdivisions dont ses différentes délégations constituaient le socle⁴³⁸. Certaines archives coloniales soulignent que pour se constituer un électorat acquis à sa cause, le candidat du PDCI-RDA, Félix Houphouët-Boigny, use de clientélisme. Pour elles : « Houphouët convoque quelques chefs coutumiers devant qui il jette sur la table une poignée de billets de banque pour gagner leurs suffrages »⁴³⁹. Toutefois, ces mêmes archives affirment que : « ces chefs auraient refusé l'argent mais en assurant néanmoins leur appui total au leader du PDCI-RDA »⁴⁴⁰. Encore que d'autres sources soutiennent que :

Les soutiens financiers des chefs coutumiers à la politique du PDCI-RDA étaient une affaire de qui offre le plus. Ces chefs ne subissaient aucune pression (...) mais contribuaient à la propagande électorale du PDCI-RDA en toute bonne foi.⁴⁴¹

Cet appui s'est également traduit par des soutiens logistiques. En effet, notons le rôle joué par le syndicat des commerçants et

⁴³⁶ A.N.S, Dossier 5 G/44⁽¹⁷⁾, 1948, bulletins de renseignements politiques : juillet-décembre 1948 : correspondance adressée au gouverneur de la colonie de Côte d'Ivoire.

⁴³⁷ *Idem*

⁴³⁸ A.N.S, Dossier 20 G/113⁽¹⁴⁴⁾, situation politique mars-juillet 1951

⁴³⁹ A.N.S, Dossier 20 G/110 ⁽¹⁴⁴⁾, déjà cité.

⁴⁴⁰ *Idem*

⁴⁴¹ A.N.S 20 G 110 ⁽¹⁴⁴⁾, suite 2, bulletins d'information des services de la sûreté 1951

des transporteurs africains de la Côte d'Ivoire. Cette corporation créée le 18 juillet 1946, comptait 250 adhérents, pour la plupart, des Sénégalais et des Malinkés-Dioula disposant de moyens de déplacement conséquents (J.N. Loucou 2016, p.262). Ce syndicat participe à la vie politique en fournissant des véhicules pour la propagande électorale. Tout en servant de relais d'informations, il apporte les mots d'ordre dans les régions les plus reculées. Cependant, le soutien politique de cette corporation est difficile et parfois perturbé par des refus et protestations des membres. En effet, au sein de la classe dirigeante M. Thiécoura Bakayoko, était membre et chef de fil du PDCI-RDA au sein du syndicat. De l'autre côté, M. Fattoh Elleingand était du parti progressiste. Ainsi, le problème était de savoir quel parti politique le syndicat des commerçants et des transporteurs devait soutenir.

M. Thiécoura Bakayoko fervent partisan du RDA affirme que le PDCI-RDA serait plus à même de défendre les intérêts syndicaux en raison de la masse électorale qu'il a su se constituer au cours de ces dernières années et surtout que ce parti se bat pour le bien-être de tous les ressortissants Africains sans exclusion⁴⁴².

Sur une trentaine de camions dont disposait le syndicat des transporteurs mis à la disposition, les vingt autres ont été mis au service des propagandistes du PDCI-RDA⁴⁴³. Le PDCI-RDA a ainsi bénéficié d'un plus en termes d'apport matériel et financier de ce syndicat probablement en raison de sa forte influence dans le nord de la colonie dont la majorité des membres du syndicat sont originaires et favorables à la politique d'Houphouët-Boigny, en plus du soutien remarquable de la forte communauté sénégalaise dont la plus grande faction était favorable au PDCI-RDA.

CONCLUSION

Au terme de cette réflexion, il convient de retenir que le PDCI-RDA naît dans la matrice du syndicat des planteurs Africains. En véritable parti de masse, il va asseoir ses bases militantes au sein de toutes les couches de la société ivoirienne sans distinction de classes. En se basant sur le monde paysan et agricole, le PDCI apparaît comme le parti de lutte pour l'émancipation des africains.

⁴⁴² A.N.S, Dossier 20 G/105⁽¹⁴⁴⁾, déjà cité.

⁴⁴³ *Idem*

Dans ce cadre, les populations paysannes vont s'approprier le combat politique pour leur libération du joug colonial. Ainsi, l'apport du monde rural s'est manifesté par l'adhésion massive des populations, les contributions des chefferies traditionnelles et le soutien indéfectible marqué par la mobilisation exceptionnelle apportée au PDCI-RDA.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

1. Sources

Sources d'archives

A.N.S, dossier 5 G/44⁽¹⁷⁾, 1948, bulletins de renseignements politiques : juillet-décembre 1948 : correspondance adressée au gouverneur de la colonie de Côte d'Ivoire.

A.N.S, dossier 20 G/105⁽¹⁴⁴⁾, élections successives de 1946 à 1957

A.N.S, dossier 20 G/113⁽¹⁴⁴⁾, situation politique mars-juillet 1951

A.N.S, dossier 20 G/110⁽¹⁴⁴⁾, compte rendu de la campagne des élections législatives de 1951 : Bulletins de renseignements journaliers des services de sûreté, mai – juin 1951.

A.N.S, dossier 20 G 110 ⁽¹⁴⁴⁾, suite 2, bulletins d'information des services de la sûreté 1951

A.N.S, dossier 20 G114⁽¹⁴⁴⁾, relatif aux élections de 1948 à 1951 dans la Colonie de Côte d'Ivoire.

Source imprimée

Rapport Damas, N°11348 sur les incidents survenus en Côte d'Ivoire, Abidjan, Imprimerie nationale, 1950, 3 tomes, 1250p.

Articles de périodiques

Anonyme, « Dimbokro, Haut lieu du PDCI-RDA », in *Fraternité-Matin*, N° spécial, 1^{er} décembre 1975, pp.9-10.

Cf., *Fraternité Hebdo*, N° 250, du vendredi 7 février 1964, p.7.

2. Bibliographie

GBAGBO Laurent, 1982, *Côte d'Ivoire : Economie et Société à la veille de l'indépendance (1940-1960)*, Paris, l'Harmattan.

KANGAH Marcellin, 2009, *Le tableau des partis politiques de Côte d'Ivoire 1946-1995*, Abidjan, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, thèse unique en histoire contemporaine.

KOBI ABO Joseph, 2007, *Le syndicat agricole africain de Côte d'Ivoire (SAACI) et les mouvements migratoires (1944-1960)*, Abidjan, Université de Cocody, thèse unique d'histoire contemporaine

idem, 1985, *Le Syndicat Agricole Africain de Côte d'Ivoire*, Abidjan, Université de Cocody, mémoire de maîtrise

LOUCOU Jean-Noël, 2016, *La Côte d'Ivoire coloniale de 1893-1960*, Abidjan, les éditions FHB et CERAP, deuxième édition.

N'GORAN Kouakou Mechak, 2022, *Partis politiques et mobilisation électorale en Côte d'Ivoire de 1946 à 2010*, Abidjan, Université Félix Houphouët-Boigny, thèse unique de doctorat d'histoire

VIGNAUD Michel, 1956, « Les élections du 2 janvier 1956 en Côte d'Ivoire », in *Revue française de science politique*, 6^e année, N°3.

ZOROME Malick, 1964, *Les forces politiques traditionnelles en Haute-Volta*, Paris, D.E.S, science politique.

LA CONTRIBUTION DES FEMMES DU MILIEU RURAL AU DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE DANS LE ZANZAN, UNE RÉGION DE CÔTE D'IVOIRE (2014)

Kouakou Adja Doubia Angèle

Département d'Histoire

Université Alassane Ouattara

Kouakoudoubia1@gmail.com

|||||

RÉSUMÉ

Situé au Nord-Est de la Côte d'Ivoire, le district du zanzan (comprend deux grandes régions à savoir, le Gontougo et le Bounkani. Depuis l'accession du pays à l'indépendance, cette région se caractérise par une pauvreté persistante entraînant des crises sociales et économiques. Le zanzan a une économie dominée par l'agriculture et le commerce informel. Dans cette économie, les femmes du milieu rural, de par leur contribution aux activités champêtres et artisanales, apportent une aide substantielle au développement de la région. En tant qu'aides familiales ou actrices principales de leur commerce, elles participent au rayonnement des cultures vivrières en approvisionnant les différents marchés des principales villes du district et même celles des villes frontalières. Une fois leurs produits écoulés dans les centres urbains, les femmes achètent en retour des produits alimentaires et manufacturés pour les zones rurales.

L'approvisionnement des marchés urbains de proximité et ceux beaucoup plus éloignés devient un impératif pour les femmes du monde rural, car il permet d'avoir des revenus. En effet, depuis que le commerce des produits agricoles et artisanaux s'est mué en activité rémunérée, il favorise les déplacements incessants à travers les zones rurales à la recherche des meilleures opportunités commerciales. Toutefois, leur apport est entravé par les difficultés de production, de transport des vivres, la précarité et par le caractère informel des échanges. L'objectif de cet article est de mettre en lumière l'apport de ces femmes du monde rural au développement du commerce informel. Alors, quelle est la part des femmes du zanzan dans le dynamisme de ce commerce régional et par ricochet celui de la Côte d'Ivoire ? L'on mettra en exergue la production rurale, les échanges de proximité, régionaux et le commerce transfrontalier. Ce travail s'appuie sur une enquête menée en 2014 et la démarche méthodologique porte sur la recherche documentaire, sur les entretiens dans les villages, les villes et dans les marchés de la région d'étude.

Mots clés : production agricole, production artisanale, commerce de proximité, échanges régionaux, commerce transnational.

ABSTRACT

Located in northeastern Côte d'Ivoire, the Zanzan district (comprising two large regions, Gontougo and Bounkani) has been characterized by persistent poverty since the post-colonial period, leading to social and economic crises. Zanzan's economy is dominated by agriculture and informal trade. In this economy, rural women make a substantial contribution to development in Côte d'Ivoire, through their contribution to farming and craft activities. As homemakers or the main players in their trade, they contribute to the development of food crops by supplying the various markets in the main towns of the district, and even in border towns. Once their produce is sold in urban centers, the women buy food and manufactured goods for rural areas. Supplying local urban markets and those much further afield is becoming an imperative for rural women, as it enables them to earn some income. Indeed, since the trade in agricultural and handicraft products has become a paid activity, it has encouraged them to travel incessantly across rural

areas in search of the best trading opportunities. However, their contribution is hampered by the difficulties of production, food transport, precariousness and Once their produce is sold in urban centers, the women buy food and manufactured goods for rural areas. Supplying local urban markets and those much further afield is becoming an imperative for rural women, as it enables them to earn some income. Indeed, since the trade in agricultural and handicraft products has become a paid activity, it has encouraged them to travel incessantly across rural areas in search of the best trading opportunities. However, their contribution is hampered by the difficulties of production, food transport, precariousness and the informal nature of trade.

Keywords : agricultural production, craft production, local trade, regional trade, transnational trade.

INTRODUCTION

Le district du zanzan, situé au nord-est de la Côte d'Ivoire, comprend deux régions, à savoir le Gontougo et le Bounkani. Malgré des atouts économiques indéniables, ce district est caractérisé par une pauvreté endémique entraînant des crises sociales et économiques sans précédent. L'activité agricole occupe plus de la moitié de la population active qui y tire ses principales ressources. En outre, le commerce spéculatif, activité autrefois pratiquée et l'affaire des seuls Malinké, a conquis aujourd'hui toutes les ethnies⁴⁴⁴ et tient une place non moins importante dans les revenus de nombreux ménages. L'influence du modernisme et les difficultés ont eu raison de ces peuples autrefois tournés vers la communauté des biens et la satisfaction des besoins. Les principales villes du zanzan, Bondoukou et Bouna ont été des villes commerciales précoloniales et ont participé au commerce caravanier entre les États côtiers et ceux de la boucle du Niger. En partageant des frontières avec le Ghana et le Burkina Faso, la région est devenue une zone active d'échanges internationaux avec des marchés frontaliers comme Soko, Sorobango, Transua, Varalé, etc. Ainsi, pendant les récoltes des vivriers, tous les marchés ruraux sont pris d'assaut par des commerçantes et commerçants venant de divers horizons.

De ce fait, l'agriculture vivrière, domaine de prédilection de la

⁴⁴⁴ Agni, Bron, Koulango, Nafana, Degha, etc.

femme, a évolué progressivement vers une agriculture de marché constituant une nouvelle source de revenus pour elle. Responsables des cultures vivrières et des cultures de rente, les femmes participent au commerce de ces produits en sillonnant villages et villes à la recherche d'une meilleure offre. Dès lors, quel fut l'apport des femmes du milieu rural dans le développement du commerce dans le district du zanzan en 2014 ? Cet article met un accent particulier sur la contribution des femmes rurales au développement du commerce informel. Il s'appuie sur une enquête de terrain menée en 2014 dans le district du zanzan et sur une méthodologie portée sur la recherche documentaire, sur les entretiens dans les villages, les villes et dans les marchés de la région d'étude. Pour l'exploitation de nos données, nous avons choisi l'analyse de contenu à travers la méthode qualitative et l'analyse thématique. À ceci, s'ajoute l'analyse d'articles scientifiques et d'ouvrages. La restitution des résultats s'articule autour de trois parties essentielles, à savoir : l'apport des femmes en cultures agricoles et produits transformés dans le district du Zanzan, les échanges commerciaux sur les marchés et hors des marchés officiels, et les difficultés des commerçantes dans l'approvisionnement et l'écoulement des cultures agricoles.

1. Le concours des femmes dans les activités de production agricoles et commerciales

Le Zanzan n'offrant pas d'énormes opportunités d'emplois dans les domaines dits modernes, les populations en général, les femmes en particulier, très souvent sans qualification, n'ont d'autres choix que de se tourner vers les activités champêtres. Du point de vue de l'économie, la région est marquée par une forte dominance du secteur agricole⁴⁴⁵.

1.1. La participation des femmes à la production agricole

Les femmes sont engagées dans les plantations non pas en tant qu'aides familiales mais, en tant que responsables de leurs productions. En milieu rural, leur apport est essentiel pour le ravitaillement en vivres des villes. Patronnes, elles sont très investies dans la production des cultures vivrières en vue de leur

⁴⁴⁵ Études monographiques et économiques des Districts de Côte d'Ivoire (PEMED-CI), District du Zanzan, 2015.

commercialisation. L'igname constitue la base de l'alimentation et on en trouve plusieurs variétés dans la région. Pour cultiver ce tubercule, l'intervention des femmes vient après le débroussaillage de la forêt ou de la savane par les hommes⁴⁴⁶.

Économiquement, la femme a une fonction aussi importante que l'homme. À la femme, affirment Kossia Damo et Abran Madjalia, sont dévolus les travaux exigeant la continuité, la patience et une application rigoureuse des tâches de gestion. En effet, tous les soins de la plantation, le transport des produits et leur transformation sont les affaires des femmes⁴⁴⁷. La culture et la récolte du maïs, du manioc, de la banane, des légumes et céréales sont entièrement réalisées par les femmes. En ce qui concerne la récolte du maïs, une partie des épis est suspendue en gerbes aux branches des grands arbres pour le séchage et la conservation. Les gerbes de mil sont elles aussi étalées sur de grandes tables aménagées le plus souvent par l'homme⁴⁴⁸. L'autre partie des céréales est entreposée dans des greniers pour les longues conservations afin d'être utilisée pendant la période de famine ou pour la vente.

En dehors des villages où se cultivent les produits agricoles, on observe très souvent à l'intérieur des villes et particulièrement dans les bafons et/ou sur des lots non encore mis en valeur, des femmes cultiver des légumes et fruits spécialement pour la vente. Une petite partie de leurs récoltes, très souvent en mauvais état sert à leur propre consommation. La production des céréales, des légumes et des tubercules se fait très souvent en association avec d'autres produits tels que le maïs avec l'igname ou le manioc, le sorgho avec le mil et le maïs, etc. Les femmes koulango ou abron associent le maïs et l'igname, tandis que chez les Lobi l'igname s'associe avec le sorgho, le maïs avec le mil. On souligne que les céréales n'attiraient l'attention des hommes que lors de la commercialisation due à la forte demande des centres urbains. Quant aux produits maraîchers (piments, aubergines, tomates, choux, carottes, oignons, gombos, etc.), longtemps produits sans intrants agricoles, ils sont désormais

⁴⁴⁶ Entretien avec N'Zian Akua 52 ans, Agricultrice, Tangamourou, Avril 2014, de 10h 25 à 12h. Elle a évoqué la division du travail des femmes.

⁴⁴⁷ Entretien avec Kossia Damo 55 ans et Abran Madjalia 60 ans, agricultrices et commerçantes, Transua Février 2014, de 09h30 à 11h.

⁴⁴⁸ Entretien avec Digata Kossia 45 ans, agriculture et commerçante, Gouméré, Mars 2014, de 12h à 13h.

pratiqués en employant des engrais végétaux, animaux et chimiques de sorte que les rendements atteignent des niveaux élevés malgré les longues périodes de sécheresse (T. Gogbé, 2010, p. 248).

Les femmes cultivent et vendent également, des fruits comme les oranges, les citrons, les mandarines, les avocats, les mangues... Avec une population en constante progression⁴⁴⁹, les problèmes de nutrition et de distribution ne sont pas du tout négligeables. Dans ce contexte, les systèmes de production traditionnels essaient tant bien que mal de fournir un volume de production supérieur à une autoconsommation.

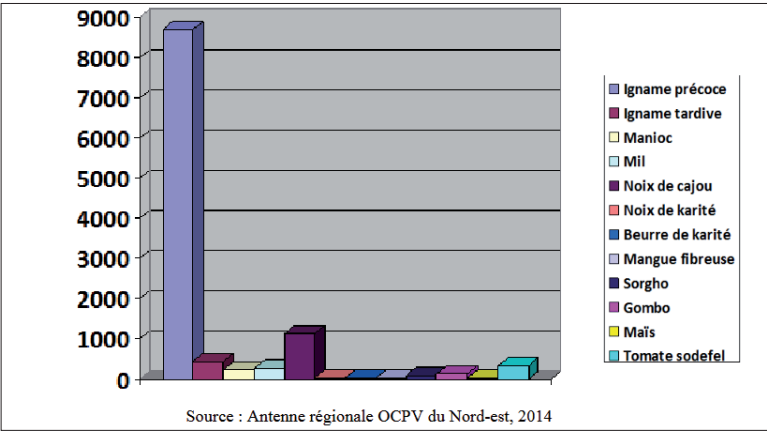
En ce qui concerne la part des femmes dans la culture de l'anacarde (culture de rente), on remarque qu'elles constituent l'épicentre de cette production grâce au rôle important qu'elles jouent. Dans les plantations et dans les usines de transformation de noix de cajou, les femmes constituent généralement une forte main d'œuvre. Elles sont dans les secteurs de décorticage et de dépelliculage. Ces secteurs très stratégiques sont très exigeants et demandent beaucoup d'attention pour un meilleur rendement. Par leur travail quotidien, elles contribuent à une augmentation de la production de l'anacarde et donc d'une valeur ajoutée.

On observe en outre que l'activité principale des femmes se résume à l'entretien de la plantation d'anacarde, faire le semis, le plantage, le débroussaillage, la collecte, le transport des noix, le séchage, le stockage dans des sacs ou des greniers. Il faut souligner que le ramassage des noix est une activité contraignante et salissante car la séparation de la pomme avec la noix de cajou laisse couler un liquide acide sur les doigts et les vêtements des femmes. Plusieurs associations et groupements de femmes travaillent dans le domaine agricole pour améliorer la qualité des produits, les rendements et surtout augmenter leurs revenus. On signale des groupements à l'intérieur des confessions religieuses, des groupements sociaux dans les villages et dans les villes, telles que l'Association des Femmes Catholiques (AFEC), l'Union Générale des femmes de Bondoukou (UGEFEB) ou la Ligue des femmes engagées pour l'agriculture (LFEA) afin de mieux participer au développement économique de la région du zanzan.

⁴⁴⁹ MENET- Annuaire Statistique de l'Éducation, 2013-2014, Recensement Général de la Population et de l'Habitat (2014).

Selon les informations recueillies, l’usine de la coopérative de Sepingo (COOGES) compte plus de 1000 femmes dans ses rangs, celle de Gouméré, Agro Industrie Afrique (AIA) comptait en 2014, 40% de femmes dans le secteur du décortiquage et 55% dans le dépelliculage. En somme, la part des femmes est considérable dans le secteur agricole en témoigne le graphique ci-dessous. Bien que ce graphique présente l’ensemble des productions vivrières commercialisées dans le zanzan, on souligne que la part de la femme est considérable dans cet assemblage.

Graphique : Volume des productions vivrières (en tonnes) commercialisées dans le Zanzan en 2013



1.2. La part des femmes dans le commerce des produits transformés

Le commerce, activité très ancienne dans la région, ne profite pas réellement au développement local. C’est dans des conditions de morosité économique qu’évoluent les principales villes du district à savoir : Bondoukou, Bouna et Tanda. L’analyse de l’apport des femmes est par ailleurs hypothéquée par des données non fiables car leurs activités ne sont pas structurées, elles travaillent dans l’informel.

Le zanzan renferme toute une variété de produits végétaux faisant l’objet de transactions entre les populations des villages et celles des villes. L’on y trouve plusieurs produits végétaux : le palmier à huile, le baobab, le néré, le karité, le gingembre, le

curcuma et tant bien d'autres encore. On y signale également une importante variété de champignons et de matières grasses utilisés tant dans la cuisine qu'à des fins cosmétiques et médicamenteuses. Malgré l'existence de nouveaux produits plus raffinés, ces produits locaux transformés et commercialisés par les femmes ont encore de beaux jours, surtout qu'ils font l'objet de transactions internationales.

Le beurre de karité fabriqué par les femmes et utilisé pour embellir la peau et les cheveux, sert également de savon de toilette, de lessive et à faire la cuisine. Quant aux graines de palme, vendues pour leurs qualités comestibles, leur huile (rouge ou claire) possède d'énormes qualités thérapeutiques. Kouakou Abenan Agnès et Kossia Damo Hélène révèlent pour leur part, le rôle de la femme dans la fabrication du savon à base d'huile de palme. Avec cette huile de palme préparée, elles y ajoutent de la potasse obtenue à partir de la pelure de bananes bien séchée et réduite en cendre ou encore, à partir des cendres des cabosses de cacao vides également et bien brûlées. Elles font ensuite des boules de toutes les tailles dont elles conservent une partie pour leur famille et l'autre partie pour leur clientèle⁴⁵⁰. Après la transformation des graines de palme en produits comestibles (huile rouge) et en produits cosmétique, (savon, couramment appelé « Kabakrou »), crèmes pour la peau, elles les vendent sur la place du marché ou à l'intérieur des cours. Une partie des revenus tirés de la vente des produits dérivés des graines de palme en l'occurrence le savon, les palmistes, l'huile des amandes servait à acheter des pagnes, des ustensiles de cuisine, de bijoux, à scolariser les enfants, etc.

Concernant les feuilles du palmier-rônier, elles sont utilisées par les femmes pour la fabrication des corbeilles à indigo, des nattes, des ficelles grossières et des éventails. Quant aux fruits du palmier rônier, ils sont transformés en bouillis et vendus sur les marchés ; cela sert de coupe faim ou de petit déjeuner. À ceci, il faut ajouter le manioc, la banane, le maïs, le mil, le sorgho, tous cultivés et transformés en divers produits et faisant l'objet d'instances transactions entre les commerçantes des villages et les revendeuses des villes. À côté de ces dernières, il y a des vendeuses de tabac, de

⁴⁵⁰ Entretien avec Kossia Damo 55 ans et Kouakou Abenan Agnès 45 ans, agricultrices et commerçantes, Transua, Février 2014, de 11h à 12h.

pétrole lampant et de sel. Sur les étalages des femmes du marché de Bondoukou, de Tanda et autres sont également exposés des chenilles, des escargots, des champignons séchés provenant des forêts avoisinantes ; elles entrent dans la composition des soupes. Il y a également, celles qui vendent le poisson fumé, le gombo séché, le sel marin... Pour écouler rapidement leurs marchandises, elles les donnent très souvent à crédit.

S'agissant de la poterie, dans les villages comme Zagala, Boromba et Motiamo, les potières degha fabriquent plusieurs types d'objets à base d'argile tels que les ustensiles de ménage, de cuisine, les instruments rituels comme les *Lwejena* (funérailles annuelles), etc. La poterie est destinée non seulement aux besoins de la communauté mais aussi au marché de Bondoukou, de Kintampo et de Wenchi (M. Noumtché, 2021 : 313). Il existe en outre, des objets de décoration de toutes les formes et de toutes les dimensions, fabriqués à base d'argile qui font l'objet d'énormes transactions à l'intérieur comme à l'extérieur du zanzan. Parlant d'une autre catégorie de récipients traditionnels, selon Adja Fodjo, les femmes cultivent des calebasses pour les besoins du commerce et des ménages. On rencontre aussi des artisanes spécialisées dans la teinturerie qui vivent pour l'essentiel de ce métier, tout en pratiquant l'agriculture. Les arbres utilisés pour la fabrication des différentes couleurs étant en voie de disparition ou protégés par la législation, les teinturières se tournent vers le commerce de la viande (les triples, les pattes, la queue, la tête), des céréales, des fruits et légumes. Certaines préfèrent acheter et revendre les pagnes tissés et bijoux traditionnels venus du Ghana voisin qui font l'objet d'un grand intérêt du côté des consommateurs.

2. Les échanges commerciaux sur les marchés officiels et non officiels

Le Zanzan participe au commerce national et international en fournissant aux usagers une panoplie de produits sous différentes formes. Les principales villes et leurs environs offrent divers produits agricoles qui alimentent les marchés officiels et autres espaces de ventes non habilités.

2.1. Le commerce féminin sur les marchés officiels

Le commerce est une tradition bien établie dans le zanzan. C'est une activité autant exercée par les femmes que par les hommes. Le commerce local porte en général sur les produits vivriers, de rente et l'artisanat. Il existe des marchés dans les grands villages et villes tous les sept jours, indispensables au bon déroulement du commerce de moyenne distance. Le principe d'échange à certains moments s'apparente à ce que Meillassoux Claude a appelé « l'expédition » c'est-à-dire, une forme d'échange pratiquée non par des marchands professionnels mais plutôt des agriculteurs qui vont échanger leurs produits contre une marchandise précise destinée à leur propre usage (C. Meillassoux, 1971, p. 25). Ainsi, les marchés de Bondoukou, Tanda, Nassian, Bouna, Soko, Boromba, Sorobango, Tambi, Débango, Sampa, et autres servent de point d'appui au commerce de longue distance. Ce sont des marchés qui fonctionnent dans un système de rotation bien élaboré. Celui de Bondoukou doit son importance à la place qu'elle a occupée sur la route des caravanes commerciales : carrefour incontournable, Bondoukou sert d'entrepôt et de marché de transit de la plus haute importance⁴⁵¹.

Les femmes parcourent villages et marchés pour acheter ou proposer divers produits agricoles ou manufacturés. Outre cela, la proximité du Ghana et le marché de Sampa donnent lieu à toutes sortes de trafics et de commerce dont le centre névralgique est le marché principal de Bondoukou⁴⁵². On y trouve au centre de cette ville un marché quotidien. Par ailleurs, le grand jour de marché de cette ville est consacré au dimanche. Ce marché est alimenté par les produits venus d'horizons très divers⁴⁵³ et lointains (E. Terray, 1995, p.745). Le ravitaillement du marché est assuré de deux manières : d'un côté, les paysannes des localités avoisinantes qui écoulent leurs vivres sur le marché ; ainsi, l'on observe les jours de marché, de longues files indiennes de femmes se diriger vers la cité avec

⁴⁵¹ Jean François Clozel, *Dix ans à la Côte d'Ivoire*, Paris, Augustin Challamel, 1906, p.60.

⁴⁵² Kouakou Affoué Marthe, commerçante de produits alimentaires semi finis à Tanda, Juillet 2014, à 12h ; Kouassi Aman Ivette, responsable de l'association des femmes travailleuses de Bondoukou, février 2014, à 17h.

⁴⁵³ Les gens venus de localités telles que Soko, Sampa, Sapia, Goli, Zanzan, Kwasindawa, Banda, Badu, Seikwa, etc. affluent dans la ville de Bondoukou.

leurs charges d'ignames, de maïs, de plantains, de légumes et de fruits sur la tête ou dans des véhicules à deux, trois ou quatre roues.

De l'autre côté, il est alimenté par les produits venus d'ailleurs, hors de la zone du zanzan⁴⁵⁴. Sur le marché, on remarque ça et là des étalages occupés par les femmes, lesquelles offrent à la clientèle des vivres de toutes sortes ; et les menus produits de l'artisanat local sont disposés sur des tables, sur des nattes, sur des sachets plastiques ou à même le sol. D'autres espaces du marché sont réservés aux femmes qui vendent du bois de chauffe, des noix de kola, du poisson fumé, de la farine, du riz, des ignames, des bananes et des papayes. Les produits échangés par les femmes sont pour la plupart en grande partie périssables par rapport à ceux échangés par les hommes. Sous des hangars ou à l'air libre, les vendeuses s'entassent pêle-mêle. Le marchandage porte sur les prix, les quantités et sur la qualité.

Le Zanzan, zone frontalière au Ghana, compte cinq postes douaniers : les bureaux de Transua, de Soko, d'Assuéfry et les brigades mobiles de Bouna et de Gouméré. Le Ghana constitue en réalité, une plate-forme par laquelle transitent les produits en provenance de pays tiers. Ce qui favorise un espace transfrontalier caractérisé par une intégration socio-culturelle des populations. Ainsi assiste-t-on à des mouvements pendulaires réguliers de populations. Le différentiel de richesse et de régime fiscal entre pays voisins explique cet état de fait. En effet, les mêmes articles vendus en Côte d'Ivoire, souvent produits sur place sont achetés sur les marchés frontaliers burkinabé et ghanéen à des prix deux fois, voire trois fois moins chers⁴⁵⁵. L'absence de politique commune de relais commercial fait perdre à la région tout entière les retombées d'une activité qui, pourtant est l'apanage des villes ivoiriennes sans exception.

Regroupée en association ou seule, la femme participe activement aux échanges commerciaux quelle que soit la quantité ou la nature de sa marchandise. Les marchés semi-urbains et urbains

⁴⁵⁴ Jean François Clozel, *Dix ans à la Côte d'Ivoire*, Paris, Augustin Challamel, 1906, p.198.

⁴⁵⁵ Dongo Kossia, vendeuse de fruits et légumes Bondoukou, février 2014, à 11h20. Aman Bra Odette, agricultrice et commerçante, Bouna, Juillet 2014, à 17h 00.

Koffi Apésika, responsable de la ligue des femmes agricultrices, Tanda, Janvier 2014, à 10h 30. Études monographiques et économiques des Districts de Côte d'Ivoire (PEMED-CI), District du Zanzan, 2015.

de Bondoukou, de Tanda et de Bouna sont des marchés de transit sans impact réel sur l'économie de ces villes. Il n'y a pas vraiment d'infrastructure de stockage, ni de transformation ou de réseaux de distribution professionnels dans ces villes, pour leur permettre de tirer véritablement profit de cette activité, pourtant prospère. Sur ces marchés officiels, les femmes paient des taxes journalières et mensuelles pour avoir le droit d'exercer leur commerce en toute tranquillité. Exposées aux intempéries, au désordre, au racket, ni elles, ni leurs marchandises ne sont à l'abri de désagréments quelconques.

2.2. Le commerce féminin sur des espaces non officiels

Le commerce informel demeure une activité fortement implantée dans les villes du zanzan. Ce secteur recouvre des activités de production, de service ou de distribution de petites tailles, majoritairement semi-urbaines ou urbaines, et plutôt très féminisées. Son statut illégal en matière fiscale, juridique et statistique est la caractéristique essentielle de ce domaine (T. Gogbé, 2010, p. 263). En dehors des produits échangés sur les marchés officiels, il existe des ventes qui se produisent à l'intérieur des cours, sur les lieux de production et sur les pistes clandestines. Sur ces espaces, les produits commercialisés par les femmes sont de toutes les quantités et de toutes les qualités⁴⁵⁶.

Cependant, les produits échangés par les hommes dépassent de loin ceux des femmes. Sur le terrain, on constate que les opérations de ventes sont tenues au stade de gros par les commerçants et au stade de détail en grande majorité, par les femmes dans les différentes localités. Les femmes vendent à l'intérieur des cours, des quartiers, derrière les maisons ou sur des places publiques tenant lieu de marchés. Ces échanges ont favorisé des formes de négoce inter et intra ethnique très dynamiques. Ces espaces publics pour la plupart qui servent aux échanges, semblent plus apprécier des femmes que le marché qui est une création occidentale et dont les places sont parfois couteuses et exiguës. Les transactions qui se déroulent au sein des communautés locales et étrangères compensent des déficits momentanés entre les unités de production et de consommation.

⁴⁵⁶ Entretien avec Béné Mathias, plus de 50ans, Consultant culturel, initiateur du projet bron Amamrè school, Tabagne, Avril 2014, de 9h50 à 12h10.

Ces unités de production forment les cellules de base de l'édifice économique de la région. En plus de ces échanges pratiqués sur ces espaces sus mentionnés, on note l'existence d'itinéraires, de pistes clandestines utilisées par des commerçantes du zanzan et d'ailleurs pour acheter ou écouler leurs marchandises. En effet, en dépit des voies terrestres officielles dont dispose le zanzan en direction des pays voisins (en direction du Ghana, les postes de Soko, Asuéfry, Transua, Takikro et vers le Burkina Faso, les postes de Varalé et Téhini), on note l'existence de nombreuses pistes clandestines.

À travers ces différentes voies non officielles, s'est développé un réseau de pistes qui est la conséquence de divers facteurs : rapprochement de campements, chevauchement de champs et de plantations d'ivoiriens d'une part et de ghanéens et burkinabés d'autres parts... Ces pistes sont utilisées pour transporter toutes sortes de produits (K. Kossonou, 2019, p.217). Ici encore, en association ou individuellement, les femmes participent à ces échanges commerciaux. Toutefois, étant donné que les pistes clandestines empreintes à toutes les dérives, elles sont très souvent en arrière-plan de ce type de trafic. Les femmes, même si elles sont responsables des produits, laissent la première place aux hommes plus aptes à se défendre en cas de mauvaises rencontres.

Dans les milieux ruraux ou pour les ménages à petit revenu, les occupations féminines traditionnelles ne se dissocient guère du petit commerce qui consiste à exposer des légumes, des fruits ou des beignets sur des étalages. Elles disposent de revenus modestes, la notion de rentabilité est presque inexistante pour bon nombre de ces femmes⁴⁵⁷. C'est surtout dans le commerce des produits vivriers et des produits de la pêche, dans la restauration sans grande prétention ou parfois dans le commerce des pagnes que plusieurs femmes souvent sans formation qualifiante commencent progressivement à être de véritables soutiens de leur famille.

⁴⁵⁷ Entretien avec Kouadio Yawa Inès, Sié Yao Rolande, commerçantes, Bouna, Mai 2014, de 9h à 9h30.

2.3. Les difficultés des commerçantes dans l'approvisionnement et l'écoulement des cultures agricoles

De la production dans les villages au ravitaillement dans les villes, les femmes sont confrontées à plusieurs difficultés. Le travail physique et manuel très exigeant, le problème de transformation et d'écoulement sont entre autres les points d'achoppements que les femmes rencontrent.

2.4. Le mode d'approvisionnement en cultures agricoles

Dans le zanzan, les hommes et les femmes sont confrontés aux mêmes contraintes dans l'exercice de leur fonction commerciale. Néanmoins avec plus de moyens, mieux organisés pour la plupart, les hommes sont moins impactés par les obstacles que les femmes. Plus vulnérables, elles sont exposées aux aléas et aux difficultés de l'approvisionnement en vivres d. Pour s'approvisionner en produits agricoles divers, les femmes sillonnent à travers des routes accidentées les milieux ruraux, trouvent la marchandise qu'elles évacuent d'abord sur les marchés urbains de proximité puis sur Abidjan. C'est au périple de leur vie qu'elles empruntent des véhicules ou motos, très souvent en mauvais état avec des chauffeurs imprudents auxquels s'ajoutent les agressions de tous genres.

Dans la recherche de meilleurs produits à moindre coût, ils leur arrivent de passer la nuit dans la brousse à la belle étoile. En ce qui concerne les agricultrices qui après leur production, souhaitent liquider leurs produits dans les villes, chemin faisant, rencontrent également des barrières. En effet, amener les vivres des champs aux différents lieux de commercialisation n'est pas une mince affaire. Plusieurs étapes existent à ce niveau. D'abord le transport du champ au lieu de ramassage. Avec les routes accidentées ou pratiquement inexistantes, les femmes sont obligées de porter sur la tête des charges très lourdes. Dans le meilleur des cas, elles les portent sur des engins à deux ou trois roues motorisées. Une fois la production transportée sur les voies praticables, elle est de nouveau acheminée sur les marchés semi urbains ou urbains. Au cours de ce périple, il arrive que les produits s'abîment ou soient volés.

Par ailleurs, lorsqu'il s'agit d'envoyer leurs marchandises au sud ou au centre du pays, les femmes regroupent leur production qu'elles font acheminer dans des gros camions ; parfois, une ou deux sont choisies pour accompagner la marchandise jusque dans les centres urbains. Dans ces centres urbains du sud et du centre, les marchandises sont vendues à des grossistes. Ces produits vivriers écoulés dans les centres urbains répondent aux besoins et au pouvoir d'achat des nouvelles couches de salariés et d'entrepreneurs⁴⁵⁸. Dans cette dynamique commerciale en pleine expansion, l'organisation du marché reste marquée par certaines pratiques provenant de la société traditionnelle : le crédit généralisé, l'interférence des relations ethniques et familiales dans les négociations y tempèrent la stricte application des lois du marché (R. Cordonnier, 1980, p. 125).

Ces opératrices économiques qui interagissent, ne sont guère des sociétés mais des femmes ou des associations de femmes qui interviennent avec le plus souvent de faibles revenus. Une fois leurs produits écoulés dans les centres semi urbains pour certaines, les femmes achètent en retour avec une partie de leurs revenus des produits alimentaires et manufacturés pour les zones rurales⁴⁵⁹. La proximité avec le Ghana, favorise l'achat et la revente d'ustensiles de cuisine, des boîtes de conserve, du pétrole lampant de la friperie, de boissons diverses, de cosmétiques, de pagnes et des produits ménagers⁴⁶⁰.

La commercialisation des vivriers présente la double fonction de subvenir aux besoins propres des productrices et de leur fournir des revenus supplémentaires. Les femmes tirent des revenus de la mise sur le marché des cultures vivrières, et surtout de la fabrication et de la vente des produits transformés⁴⁶¹. Cependant, si les grosses ventes sont l'affaire des hommes, les femmes tirent quelques bénéfices substantiels de leurs ventes quotidiennes ou saisonnières. Ainsi, par la prise en charge du commerce de proximité et par

⁴⁵⁸ Entretien avec Yawa Manou 65ans, agricultrice, Gouméré, Mai 2014, de 10h00 à 11h00 ; Entretien avec Adja Aman Bra Odette, 32 ans, agricultrice et commerçante, Dadiassé, Juillet 2014, de 19h 01 à 20h00.

⁴⁵⁹ Entretien avec Kobenan Afoua Jeannette 40 ans, commerçantes de fruits à Bondoukou, Février 2014, de 8h à 9h.

⁴⁶⁰ Ouattara Mariam 50 ans, commerçantes à Bondoukou, Février 2014, de 9h à 10h.

⁴⁶¹ Bière de sorgho, de mil que les femmes vendent en grande quantité aux hommes

la valorisation de certains produits, comme la transformation de produits alimentaires et produits textiles, les femmes tirent des bénéfices plus ou moins importants.

2.5. 3.2. Les difficultés des agricultrices commerçantes

La vie des femmes du milieu rural n'est pas de tout repos. À la fois agricultrices et commerçantes, elles sont confrontées à d'énormes défis après la récolte. En dehors de la récolte, on souligne également la conservation, la transformation, la vente, etc. À cela s'ajoute la vente à crédit, le manque de clientèle, le problème de l'écoulement de leurs productions, etc. Dans cet univers, deux catégories de femmes existent au sein des agricultrices commerçantes du zanzan. Il y a les agricultrices commerçantes regroupées en association où exerçant seule qui vendent le fruit de leurs productions aux commerçantes venues des villes voisines qui à leur tour, les revendent à ceux et celles qui sont dans les grands centres urbains ou semi urbains. Il y en a d'autres, qui regroupent leurs productions pour les écouler directement dans les grandes villes du sud et du centre de la Côte d'Ivoire.

Dans la plupart des cas, l'accès aux marchés est parfois difficile. En effet, l'évacuation des produits artisanaux et agricoles des campements et des villages aux différents marchés hebdomadaires est parfois très problématique comme nous l'avons signifié tantôt. Quand le prix du transport n'est pas élevé, c'est la route qui est en mauvais état. La mauvaise qualité des voies de communication constituées de pistes parfois impraticables, sans oublier le caractère pondéreux et périssable des produits⁴⁶².

Ainsi, faute de route viable, il arrive que les femmes transportent à pied, sur de bonnes distances leurs marchandises sur la tête pour rallier les points de ramassages. À cela, il faut ajouter le montant demandé pour transporter leurs productions dans les grands centres urbains. Avec les coûts élevés de la production et du transport, elles arrivent à peine à couvrir les frais. On retrouve les mêmes récriminations chez Koffi Ama qui souligne le coût élevé des moyens de déplacement et les faibles revenus limitant très souvent, les quantités de marchandises et les lieux de livraison. Pour la

⁴⁶² L'Association des Femmes Catholiques (AFEC), l'Union Générale des femmes de Bondoukou (UGEFEB).

grande majorité des femmes du milieu rural, les tricycles et la marche restent les moyens privilégiés de transport pour les distances pas trop longues et donc un frein à la quantité de marchandises transportées⁴⁶³. L'on observe les femmes se rendent au marché à pied par longue colonne, portant d'énormes charges sur la tête ou empruntant des tricycles ou des motos⁴⁶⁴.

Dans ce contexte d'échanges, on note la présence des femmes lobi, nafana, degha, koulango venues des villages de Kanguélé, de Sorobango, de Motiamo, de Tambi ou de Soko pour se rendre à Bondoukou, certaines en voiture, d'autres à pied les jours de marché avec leurs marchandises sur la tête. La distance n'étant pas trop grande entre ces localités et la ville de Bondoukou. À la question de savoir le montant de toutes ces transactions, peu d'informations existent. En retour, les femmes rentrent chez elles avec les produits de premières nécessités tels que (sel, savon, poisson séché, le riz, l'huile, etc.)⁴⁶⁵.

Abondant dans ce sens, Koffi Kossonou évoque également la préférence des petites distances par les femmes et surtout la petite quantité des marchandises échangées à des prix dérisoires. Pour pallier ces problèmes, les femmes se regroupent en association pour évacuer leurs produits des compagnes vers les marchés urbains tels que (Bouna, Bondoukou, et Tanda), et les marchés semi-urbains (Transua, Assuéfry, Kouassi-Datédro, Sandégué, Gouméré, Téhini, etc.)⁴⁶⁶. Cette préférence pourrait aussi s'expliquer par le caractère périssable des cultures vivrières et le manque de moyens des femmes. Par ailleurs, se regrouper en fonction de leurs centres d'intérêt pour produire et commercialiser des produits agricoles, est aussi une manière de lutter contre tous ces obstacles qui entravent leur pleine participation au développement et leur épanouissement économique.

Cependant, force est de constater que plusieurs autres difficultés entravent cette volonté d'indépendance financière réelle des

⁴⁶³ La Ligue des femmes engagées pour l'agriculture (LFEA).

⁴⁶⁴ Entretien avec Koffi Ama, responsable de la ligue des femmes agricultrices, 62 ans, Herebo, Janvier 2014, de 8h30 à 10h.

⁴⁶⁵ Entretien avec Adja Aman Bra Odette, 32 ans, agricultrice et commerçante, Dadiassé, Juillet 2014, de 19h 01 à 20h00.

⁴⁶⁶ Entretien avec Yao Kouman Albert, plus de 65 ans, Animateur et directeur de la radio kôlôdjo de Tabagne, Tabagne, le dimanche 22 Avril 2018, de 16h32 à 17h16 :

femmes. D'abord les marchandises sont transportées (à crédit) dans les grands centres (Abidjan, Bouaké...) en fonction de la demande. Ensuite, ces produits sont vendus à crédit aux revendeuses. Enfin, une fois tous les produits écoulés, chacun reçoit sa part. Du transporteur aux agricultrices en passant par les revendeuses, tout ce beau monde, perçoit un revenu en fonction de sa marchandise ou du service rendu. Lorsqu'il y a défaillance à un niveau, c'est toute la chaîne qui s'enraille.

Par ailleurs, pour les longues distances, le caractère périssable et fragile de certains produits pose le problème de la conservation. À cela s'ajoute la submersion des marchés locaux par les produits étrangers identiques mettant en difficulté les femmes et donc leur rentabilité. Cette situation met en cause l'organisation structurelle du commerce traditionnel des femmes. Selon Bini Kouakou, cette organisation est défaillante, ce qui entrave son bon fonctionnement ; il faut dire que les structures de commerce sont restées sommaires et rudimentaires. On ajoute à cela, le caractère informel des échanges ; les difficultés d'évacuation des quantités produits ; non seulement, il ne favorise pas les transactions rapides, et les quantités de marchandises échangées sont relativement limitées dans la plupart des cas (B. Kouakou, (s.d.), pp.108-109). En dépit de toutes ces difficultés rencontrées, on observe sur les différents marchés, les commerçantes attirées et les commerçantes de circonstances s'affairer malgré les péripéties endurées. Avec les revenus perçus de leur vente, elles parviennent désormais à répondre aux besoins de leur famille, aussi minimes que cela puisse paraître.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, on observe que les femmes du milieu rural participent activement au commerce dans la région du zanzan, en dépit des moyens de travail archaïques, des difficultés de production, d'acheminement, de financement et d'écoulement de leurs cultures agricoles. À travers leurs cultures et la transformation de ces cultures en produits semi finis et produits finis, elles peuvent être considérées comme un pilier important de l'économie du zanzan. Grâce à elles, les marchés sont constamment alimentés et les besoins de leur famille sont pour le moins comblés. Malheureusement, il n'y a pas dans le zanzan, d'équipement commercial moderne en dehors du marché central de Bondoukou, d'ailleurs atteint par des installations anarchiques sous le regard impuissant des autorités municipales.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources orales

ABRAN Madjalia, 60 ans, Agricultrice et commerçante, Transua
Février 2014, de 09h30 à 11h.

AMAN Bra Odette, 32 ans, Agricultrice et commerçante, Dadiassé,
Juillet 2014, de 19h 01 à 20h00.

BENE Mathias, plus de 50ans, Consultant culturel, initiateur du
projet bron Amamrè school, Tabagne, avril 2014, de 9h50 à 12h10.

DIGATA Kossia, 45 ans, Agriculture et commerçante, Gouméré,
Mars 2014, de 12h à 13h.

KOBENAN Afoua Jeannette, 40 ans, Commerçantes de fruits à
Bondoukou, Février 2014, de 8h à 9h.

KOFFI Ama, Responsable de la ligue des femmes agricultrices, 62
ans, Herebo, Janvier 2014, de 8h30 à 10h.

DAMO Kossia, 55 ans, Agricultrice et commerçante, Transua
Février 2014, de 09h30 à 11h.

KOUAKOU Abenan Agnès, 45 ans, Agricultrices et commerçantes,
Transua, Février 2014, de 11h à 12h.

N'ZIAN Akua, 52 ans, Agricultrice, Tangamourou, avril 2014, de
10h 25 à 12h.

OUATTARA Mariam, 50 ans, Commerçantes à Bondoukou, Février 2014, de 9h à 10h.

YAO Kouman Albert, plus de 65 ans, Animateur et directeur de la radio kôlôdjo de Tabagne, Tabagne, le dimanche 22 Avril 2018, de 16h32 à 17h16.

YAWA Manou, 65ans, Agricultrice, Gouméré, Mai 2014, de 10h00 à 11h00.

Sources imprimées

CLOZEL Jean-François, 1906, *Dix ans à la Côte d'Ivoire*, Paris, Augustin Challamel, 348p.

MENET- Annuaire Statistique de l'Éducation, 2013-2014, Recensement Général de la Population et de l'Habitat (2014).

Études monographiques et économiques des Districts de Côte d'Ivoire (PEMED-CI), District du Zanzan, 2015.

Bibliographie

BINI Kouakou, (s.d.), Échanges et réseaux marchands en Afrique, Paris, Karthala, pp. 102-118.

CORDONNIER Rita, 1980, « Statuts, activités et intégration des commerçantes de l'ouest africain, » *cultures et développement*, Vol. XII, 1, pp.123-136.

GOGBE Téré, 2010, *Décentralisation, urbanisation et développement dans le Nord-Est de la Côte d'Ivoire : le Zanzan*, Thèse de Doctorat d'État, Université de cocody, 2010, 400p.

KOFFI Kossonou, 2019, *Scolarisation et urbanisation dans le Zanzan*, Thèse de Doctorat unique, Université Félix Houphouët-Boigny de cocody, 2020, 371p.

MEILLASSOUX Claude, 1971, *L'évolution du commerce africain depuis le XIXe siècle en Afrique de l'ouest*, Oxford University Press, 444p.

TERRAY Emmanuel, 1995, *Une histoire du royaume abron du Gyaman : des origines à la conquête coloniale*, Paris, Karthala, 1058p.

LA POLITIQUE DE RETOUR À LA TERRE : UNE COMPARAISON ENTRE LA CÔTE D'IVOIRE ET LA ZAMBIE⁴⁶⁷

Andreas Zeman

Université de Genève

andreas.zeman@unige.ch

RÉSUMÉ

Ce texte compare les politiques de retour à la terre après l'indépendance en Côte d'Ivoire et en Zambie. Il montre que, malgré leurs différences économiques et idéologiques, les deux pays ont adopté des politiques étonnamment similaires. Sur la base d'une analyse de la littérature existante et de sources provenant des archives zambiennes et ivoiriennes, il est avancé que les deux gouvernements ont articulé des discours proches concernant des enjeux perçus comme cruciaux, tels que l'« exode rural », le chômage urbain et les jeunes en fin de scolarité. Le texte montre comment les gouvernements postcoloniaux ont été confrontés à des défis similaires dans des contextes différents, et souligne l'utilité de telles comparaisons entre des contextes géographiques différents.

⁴⁶⁷ La recherche pour ce texte a été rendue possible par le Fonds national suisse de la science à travers le projet n.° 204691. Je souhaite remercier toutes les participantes et tous les participants au colloque de Yamoussoukro pour leurs commentaires et leurs idées. Je remercie tout particulièrement Céline Belina qui a en outre eu la gentillesse de relire l'intégralité du texte et de m'aider avec le français. Je tiens également à remercier tous les archivistes, institutions et organisations qui m'ont aidé dans mon travail en Zambie et en Côte d'Ivoire.

ABSTRACT

This paper compares the back-to-the-land policies implented in Ivory Coast and Zambia after independence. It shows that, despite their economic and ideological differences, the two countries adopted surprisingly similar policies. Based on an analysis of the existing literature and sources from Zambian and Ivorian archives, it is argued that both governments articulated similar discourses on issues perceived as crucial, such as « rural exodus », urban unemployment and school leavers. The text shows how postcolonial governments have faced similar challenges in different contexts and highlights the usefulness of such comparisons between different geographical contexts.

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire et la Zambie sont des pays très différents à bien des égards. Ici, le pays dépend fortement des exportations agricoles. En Zambie, l'économie est fortement marquée par l'industrie du cuivre. La Côte d'Ivoire est un pays dont le premier président était à bien des égards le symbole de la continuité de la Françafrique. Là-bas, un pays dont les politiciens ont clairement pris leurs distances, du moins en paroles, avec l'ancienne puissance coloniale. Ici, un pays qui a clairement misé sur l'économie de marché, là-bas un pays qui s'est positionné, dans ses discours, comme socialiste. Mais il existe aussi d'importants points communs historiques. Dans les deux pays, les premiers présidents sont restés relativement longtemps au pouvoir. Les deux pays étaient également considérés comme des espoirs économiques et se distinguaient par un produit national brut supérieur à la moyenne. En outre, les deux pays ont été caractérisés très tôt par des taux d'urbanisation relativement élevés. Cette dernière pourrait également expliquer pourquoi l'« exode rural » a été identifié très tôt comme un problème dans les deux pays. En Zambie, en particulier, une rhétorique forte en faveur d'une politique de « retour à la terre » (« back to the land ») s'est développée pour inciter les gens à retourner à la campagne. En Côte d'Ivoire également, des tentatives similaires ont été faites dans ce sens. Dans les pages qui suivent, nous allons nous atteler à comparer les politiques de retour à la terre des deux pays.

Le point de départ de cette comparaison est un projet de recherche

basé à l'Université de Genève qui étudie, dans une perspective socio-historique, l'entrelacement de la politique de développement rural de l'État et de la formation de l'identité nationale dans l'Afrique postcoloniale. Il montre en particulier que, malgré les différences politico-idéologiques, il y avait de fortes similitudes dans la politique agricole de différents États, en particulier en ce qui concerne le rôle des acteurs paraétatiques. Notre étude de cas sur la Zambie, qui s'inscrit dans le cadre de ce projet de recherche, nous a amené à étudier la politique de retour à la terre menée dans ce pays, dont les résultats devraient bientôt être publiés. Notre participation au colloque « Les mutations rurales dans la période coloniale et post-coloniale » à Yamoussoukro nous a incité à réfléchir à nos conclusions sur la Zambie et à tisser un parallèle avec la situation en Côte d'Ivoire. Nos recherches sur la Zambie s'appuient largement sur des sources provenant d'archives zambiennes, en particulier les archives nationales et les archives du Parti de l'indépendance nationale unie (UNIP). Les informations sur la Côte d'Ivoire sont principalement issues de la littérature existante, complétée par quelques sources, dont certaines proviennent des archives du ministère de l'Agriculture à Abidjan.

En dehors de cette introduction, l'article se compose de quatre parties principales. La première partie est consacrée à la littérature existante sur les politiques de retour à la terre. Il s'agit notamment de montrer que la littérature n'a jusqu'à présent guère fait le lien entre les politiques de retour à la terre des deux pays, qui ne sont pourtant pas si différentes. La deuxième partie examine la politique de retour à la terre en Zambie, la troisième en Côte d'Ivoire. La quatrième partie se consacre à la comparaison des politiques et des discours des deux pays. Elle sera suivie d'une conclusion.

1. La littérature existante

Dans le cas zambien, la recherche académique n'a abordé que de manière superficielle la politique du « retour à la terre » mise en œuvre par l'UNIP.⁴⁶⁸ Ainsi, son succès a largement été remis en question. Comme l'a souligné Robin Palmer : « Pendant des décennies, Kenneth Kaunda a exhorté les Zambiens à retourner sur leurs terres. Ils n'en ont pas tenu compte. »⁴⁶⁹ Pourtant, peu d'études empiriques ont été consacrées à l'histoire de ces politiques gouvernementales et à leurs effets. Un nombre considérable de travaux et de débats se sont concentrés sur la dé-urbanisation (« counter-urbanisation ») et la migration urbain-rural dans les années 1980 et 1990. Toutefois, ces recherches n'ont pas réellement examiné la politique officielle de retour à la terre de l'UNIP, mais se sont plutôt penchées sur la question de la « stabilité » de la population urbaine et de savoir dans quelle mesure les difficultés économiques ont entraîné une migration nette vers les zones rurales.⁴⁷⁰ Il s'agit donc, d'une part, d'un débat essentiellement démographique, où les politiques des années 1960 et 1970 ne sont souvent mentionnées qu'en passant. D'autre part, notamment dans la célèbre étude de James Ferguson (*Expectations of Modernity*), ces recherches se sont focalisées sur la migration rurale comme stratégie de retraite, alors que les politiques de l'UNIP ciblaient principalement les jeunes.⁴⁷¹

⁴⁶⁸ Mais elle est régulièrement mentionnée, par exemple : Andrew Bowman, « Mass Production or Production by the Masses? Tractors, Cooperatives, and the Politics of Rural Development in Post-Independence Zambia », *The Journal of African History* 52, n° 2 (2011) : 208, 216 ; Henrietta L. Moore et Megan Vaughan, *Cutting Down Trees : Gender, Nutrition, and Agricultural Change in the Northern Province of Zambia, 1890-1990* (Portsmouth : Heinemann, 1994), 206.

⁴⁶⁹ Dans l'original : « For decades Kenneth Kaunda used to urge Zambians to go back to the land. They took no notice. » Source : Robin Palmer, « Land Tenure Insecurity on the Zambian Copperbelt, 1998 : Anyone Going Back to the Land? », *Social Dynamics* 26, n° 2 (2000) : 154170, 157.

⁴⁷⁰ James Ferguson, *Expectations of Modernity : Myths and Meanings of Urban Life on the Zambian Copperbelt* (Berkeley : University of California Press, 1999) ; Palmer, « Land Tenure Insecurity on the Zambian Copperbelt, 1998 » ; James Ferguson, « Mobile Workers, Modernist Narratives : A Critique of the Historiography of Transition on the Zambian Copperbelt [Part One] », *Journal of Southern African Studies* 16, n° 3 (1990) : 385412 ; Hugh Macmillan, « The Historiography of Transition on the Zambian Copperbelt — Another View », *Journal of Southern African Studies* 19, n° 4 (1993) : 681712 ; Hugh Macmillan, « More Thoughts on the Historiography of Transition on the Zambian Copperbelt », *Journal of Southern African Studies* 22, n° 2 (1996) : 309312 ; Deborah Potts, « Counter-Urbanisation on the Zambian Copperbelt? Interpretations and Implications », *Urban Studies* 42, n° 4 (2005) : 583609.

⁴⁷¹ Ferguson, *Expectations of Modernity*, 12627.

Dans le cas ivoirien, la situation est similaire du point de vue de la littérature existante. Il existe peu de recherches analysant les politiques de retour à la terre sous un angle empirique et historique. Cependant, quelques études sociologiques et socio-économiques se sont penchées sur certains programmes spécifiques. Ainsi, le sociologue Jean-Marie Manso Mangou-Eyi a proposé un aperçu des différents projets d'installation de jeunes agriculteurs entre 1960 et 1999.⁴⁷² Yapi Simplicie Affou a, quant à lui, analysé certains de ces projets d'un point de vue socio-économique.⁴⁷³ Kouadio Brou et Yves Charbit ont brièvement décrit quelques mesures dans le cadre d'une vue d'ensemble de la politique migratoire de la Côte d'Ivoire.⁴⁷⁴ Par ailleurs, comme dans le cas zambien, il existe des recherches démographiques sur les mouvements urbain-rural dans les années 1980 et 1990, notamment menées par Cris Beauchemin.⁴⁷⁵ Ces travaux sont complétés par une étude ethnographique récente de Léo Montaz, qui examine les enjeux du retour à la terre dans les villages bété de la région de Gagnoa.⁴⁷⁶ Il convient de souligner que Montaz n'a pas étudié des particuliers ayant rejoint des programmes officiels, mais plutôt des individus qui, face à la précarité urbaine, ont choisi de retourner à la terre de « leur propre initiative ».

La Côte d'Ivoire partage avec le cas zambien l'absence d'analyses historiques approfondies concernant les programmes officiels de retour à la terre, en particulier dans une perspective diachronique, qui permettrait de mieux comprendre leur développement, leur mise en œuvre et leurs effets dans la longue

⁴⁷² Jean Marie Manso Mangou-Eyi, « Installation des jeunes candidats agricoles a la terre en côte d'ivoire : interpretation sociologique d' une experience ratee. », *KASA BYA KASA*, n° 8 (2005) : 4454.

⁴⁷³ Yapi Simplicie Affou, *La relève paysanne en Côte d'Ivoire : étude d'expériences vivrières* (Paris : Orstom/Karthala, 1990).

⁴⁷⁴ Kouadio Brou et Yves Charbit, « La politique migratoire de la Côte-d'Ivoire », *Revue européenne des migrations internationales* 10, n° 3 (1994) : 3359.

⁴⁷⁵ Cris Beauchemin, « Des villes aux villages : l'essor de l'émigration urbaine en Côte d'Ivoire / From Cities to Villages : the Soar of Urban Out-Migration in Ivory Coast », *Annales de Géographie* 111, n° 624 (2002) : 4667 ; Cris Beauchemin et Philippe Bocquier, « Migration and Urbanisation in Francophone West Africa : An Overview of the Recent Empirical Evidence », *Urban Studies* 41, n° 11 (2004) : 2245-2272 ; Cris Beauchemin, « Pour une relecture des tendances migratoires internes entre villes et campagnes : une étude comparée Burkina Faso-Côte-d'Ivoire », *Cahiers québécois de démographie* 33, n° 2 (2005) : 167-199.

⁴⁷⁶ Léo Montaz, *Retour au village : jeunesse et pouvoirs en Côte d'Ivoire* (Paris : Éditions Karthala, 2020).

durée. Il est également remarquable que, malgré certaines convergences structurelles entre les cas ivoirien et zambien, la littérature scientifique ait rarement proposé de mise en relation ou d'analyse comparée des deux contextes. Dans l'exemple d'un article de Jennifer Widner, qui souhaitait souligner que le « biais urbain » n'était pas si important dans le cas de la Côte d'Ivoire, il était même argumenté que la politique de retour à la terre ivoirienne était exceptionnelle.⁴⁷⁷ Dans des autres publications consacrées à la Côte d'Ivoire, des références à des politiques ou à des dynamiques similaires dans d'autres pays sont apportées, pourtant il s'agit presque exclusivement de pays francophones tels que le Burkina Faso, le Bénin, le Cameroun, le Sénégal ou la République démocratique du Congo.⁴⁷⁸ Il existe bien quelques comparaisons impliquant un grand nombre de pays africains – y compris la Côte d'Ivoire et la Zambie – qui ont analysé le ralentissement de l'urbanisation, voire la dé-urbanisation à partir des années 1980, d'un point de vue démographique. Cependant, ces analyses sont restées jusqu'à présent relativement superficielles, et les politiques officielles de retour à la campagne ne sont généralement pas abordées.⁴⁷⁹ Les développements antérieurs aux années 1980 ont peu voire aucune influence dans les analyses précitées.

Dans ce qui suit, les politiques officielles de retour à la terre seront comparées entre la Zambie et la Côte d'Ivoire, dans le but d'approfondir l'analyse de ces programmes d'un point de vue historique. En comparant simultanément un pays anglophone, un pays francophone, un État à tendance socialiste et un autre plutôt capitaliste, cet article dépasse les frontières de l'historiographie et montre que, malgré ces différences, les États postcoloniaux africains ont confronté des enjeux similaires

⁴⁷⁷ Jennifer A. Widner, « The Origins of Agricultural Policy in Ivory Coast 1960–86 », *Journal of Development Studies* 29, n° 4 (1993) : 4546.

⁴⁷⁸ Montaz, *Retour au village*, 34 ; Beauchemin, « Pour une relecture des tendances migratoires internes entre villes et campagnes » ; Beauchemin et Bocquier, « Migration and Urbanisation in Francophone West Africa » ; Philippe Bocquier et Sadio Traoré, *Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest : La croissance urbaine en panne* (Paris : L'Harmattan, 2000).

⁴⁷⁹ Beauchemin et Bocquier, « Migration and Urbanisation in Francophone West Africa », 2254 ; Deborah Potts, « The Slowing of Sub-Saharan Africa's Urbanization : Evidence and Implications for Urban Livelihoods », *Environment and Urbanization* 21, n° 1 (2009) : 253259.

et ont mis en œuvre des réponses étonnamment proches, particulièrement sur le plan discursif, mais aussi sur le plan politique. De plus, nous verrons en outre que le développement social réel, caractérisé par une forte urbanisation jusqu'aux années 1970 et une baisse de l'urbanisation par la suite, a suivi une trajectoire très similaire.

2. « Back to the Land » en Zambie

Dans le cas de la Zambie, la politique de retour à la terre a joué un rôle très important depuis le moment de l'indépendance. Le premier président de la Zambie, Kenneth Kaunda, accordait une large place à cette politique dans ses discours. Peu après l'indépendance, le quotidien *Times of Zambia* publiait en première page un article intitulé « 'Back to the Land Call' by Kaunda », dans lequel Kaunda était notamment cité comme suit :

Pendant les premières étapes de la révolution, nous avons pleuré et pleuré et pleuré pour la terre. Quel dommage maintenant que nous l'ayons retrouvée, la plupart d'entre nous se précipitent vers les lumières des villes.⁴⁸⁰

Dans son appel, Kaunda exhortait ses compatriotes à retourner à la terre et à « tirer le meilleur parti de notre belle terre »⁴⁸¹. L'appel de Kaunda de retourner à la terre restait une constante significative dans la politique de l'UNIP (United National Independence Party). En Zambie, l'idée de retourner à la terre était fortement liée à l'idéologie humaniste de Kaunda qui idéalisait la vie rurale en raison de sa proximité avec un passé précolonial imaginaire fondé sur les valeurs de coopération et d'entraide. Mais la politique aussi reflétait l'intention du nouveau gouvernement de renforcer le secteur agricole et de réduire la dépendance du pays à l'industrie du cuivre et le but d'adresser le « problème » de la sur-urbanisation. Comme dans le cas du gouvernement colonial qui avait visé à limiter l'urbanisation permanente (et surtout la prolétarianisation), le

⁴⁸⁰ Dans l'original : « During the first stages of the revolution we cried and cried and cried for land. What a pity now that we have got it back to ourselves, most of us are rushing to the bright lights of the towns. » Source : 'Back to the Land' Call by Kaunda, *Times of Zambia*, n° 5 (1965), p. 1.

⁴⁸¹ Dans l'original : « make the best use of our beautiful land ». Source : 'Back to the Land' Call by Kaunda, *Times of Zambia*, n° 5 (1965), p. 1.

gouvernement de Kaunda a vu un grand danger dans l'« exode rural ». ⁴⁸²

La politique de retour à la terre était liée à plusieurs de programmes pour renforcer le secteur agricole, directement ou indirectement. Cela a notamment été le cas pour la focalisation initiale sur les coopératives agricoles, dont les unités les plus importantes et les plus subventionnées du pays, telles que Kafubu ou Kakwalesa, étaient principalement constituées d'anciens résidents urbains. ⁴⁸³ La subvention accordée pour la mise en valeur de terres auparavant vierges (appelée « stumping subsidy ») était également directement liée à l'appel du gouvernement à retourner à la terre. ⁴⁸⁴

L'échec de ces programmes de promotion agricole des années 1960s a été postulé par plusieurs auteurs. En tout cas, le retour à la terre n'a pas bénéficié d'un succès aussi prometteur que ce qui avait été prévu de prime abord. A contrario, le taux d'urbanisation n'a jamais cru si rapidement que dans les années 1960s. Du point de vue du gouvernement, le problème s'est encore aggravé avec l'augmentation du nombre de jeunes en fin de scolarité. Ce qui aurait pu être considéré comme une réussite de la politique postcoloniale est devenu une préoccupation majeure du gouvernement zambien après l'indépendance. ⁴⁸⁵ Le problème était clair : il n'y avait pas assez d'emplois pour ces jeunes diplômés, et surtout pas le type d'emploi qu'ils recherchaient. Alors que des cercles importants du gouvernement zambien continuaient de voir la solution dans les zones rurales, ou dans « une injection massive de fonds et de personnel qualifié dans

⁴⁸² Archives of the Southern Provincial Co-operative Marketing Union (SPCMU), Choma, Rural Development Seminar : Address by His Excellency The President Dr. K.D. Kaunda, on the Occasion of the Opening of the Rural Development Seminar, in Lusaka, on the 10th of September, 1974, p. 3 ; AUNIP, EAP121/2/6/4/10 : Kenneth Kaunda, President to Chairman of the Rural Development Committee : Terms of Reference, Lusaka 22 September 1973, doc. 4, f. 205–211, p. 1.

⁴⁸³ Riksarkivet i Stockholm/Täby, SIDA (ASIDA), F28/89 : Bertil Hovmark, Report on Kakwalesa Co-operative Settlement Scheme 1969, p. 8 et 15.

⁴⁸⁴ National Archives of Zambia (NAZ), Loc. 106, MAG 1/21/13, doc. 43 : Memorandum on Stumping Loan, 29 June 1966.

⁴⁸⁵ Et pas seulement en Zambie. Voir : Archibald Callaway, « Unemployment Among African School Leavers », *The Journal of Modern African Studies* 1, n° 3 (1963) : 351371 ; Archibald Callaway, « African School Leavers and Their Employment Problem », *Community Development Journal* 1, n° 3 (1966) : 1223.

le développement agricole »⁴⁸⁶, comme l'indiquait un rapport, d'autres se rendaient compte que les jeunes avaient d'autres aspirations : « La préférence générale des jeunes diplômés était d'obtenir un emploi de col blanc, et par conséquent, un problème du chômage croissant existe. »⁴⁸⁷ Le secrétaire provincial de la province du Sud a décrit l'expérience scolaire de ces jeunes comme étant des « 7 longues années à tester l'imagination d'un niveau de vie élevé »⁴⁸⁸ et avertit du mécontentement croissant et du « banditisme » : « Trouvez du travail à ces mains oisives avant que Satan ne le fasse. »⁴⁸⁹

Alors que l'« exode massif » des zones rurales se poursuivait,⁴⁹⁰ l'élite de l'UNIP s'impatientait de plus en plus face aux échecs du développement dans les zones rurales. Ainsi, le discours devenait plus en plus grossier et un grand nombre de cadres de l'UNIP commençaient à remettre en question la moralité de leurs concitoyens. À l'occasion du 1er mai 1972, le président Kaunda tenait son « discours sur la dignité du travail », dans lequel il se plaignait du fait que de nombreux Zambiens ne se souciaient pas de leur contribution à la construction de la nation et mettait en garde contre le fait que la Zambie devienne « une nation de mendiants ».⁴⁹¹

Une nouvelle vague d'efforts pour faire retourner les gens à la terre intervient durant les années 1970s. Lancé en 1975, le programme de reconstruction rurale a été conçu selon des principes militaires. Destiné en particulier aux jeunes chômeurs et aux jeunes

⁴⁸⁶ Archives of the United National Independence Party (AUNIP), EAP/121/2/4/7/13/1 : Outline of Future Economic Development in Luanshya : Statement attached to Appendix A in reply to Ministry of Local Government and Housing Circular 48/65, f. 3-6, f. 5.

⁴⁸⁷ Dans l'original : « The general preference of school leavers was to obtain a white collar job, and as a result, increasing unemployment problem exist. » Source : AUNIP, EAP121/2/4/1/16/1 : Minutes of the Third Meeting of the Northern Province Development Committee Held in the Court Room Kasama on 4th and 5th November, 1965, f. 240-251, p. 10.

⁴⁸⁸ Dans l'original : « 7 long year testing the imagination of a high standard of living ». Source : AUNIP, EAP121/2/9/1/129 : M. Sokoni to Kankasa. Grade 7 Drop Cuts : What is Their Future, Livingstone 4 March 1977, doc. 8, f. 61-62, p. 1.

⁴⁸⁹ Dans l'original : « Find work for these idle hands before satan does. » Source : Ibid., p. 2.

⁴⁹⁰ NAZ, Loc. 6833, LP6/1/1 : W.M. Chikwanda, Problems of Village Regrouping in Northern Province and How to Overcome Them, doc. 5, p. 4. Voir aussi : AUNIP, EAP121/2/6/4/10 : Kenneth Kaunda, President to Chairman of the Rural Development Committee : Terms of Reference, Lusaka 22 September 1973, doc. 4, f. 205-211, p. 1.

⁴⁹¹ Dans l'original : « a nation of beggars ». Source : Kenneth Kaunda, *The Dignity of Labour*, Lusaka : The Cabinet Office/The Government Printer, 1972.

en fin de scolarité, il consistait à regrouper les personnes dans des camps ruraux sous la direction du Service national zambien (ZNS) du ministère de la Défense afin qu'ils acquièrent des compétences liées au développement rural.⁴⁹² Avec ce projet, le gouvernement s'interrogeait également sur le degré de contrainte et d'intervention nécessaire pour inciter les jeunes aller à la terre.⁴⁹³ Dans la pratique, les mesures étaient ambivalentes et le projet a mené à un autre échec, le nombre de participants visé n'ayant jamais été atteint.

Malgré les échecs consécutifs des politiques agricoles précédentes, le gouvernement zambien continuait à lancer tout au long des années 1970 et 1980 de nouveaux programmes de développement agricole, tels que les zones de développement intensif ou l'« Operation Food Production », initiée à partir de 1980, qui prévoyait notamment l'établissement des fermes d'État dans chaque district. Dans ce contexte, le mot d'ordre « Back to the Land » réapparaissait régulièrement dans les discours officiels.⁴⁹⁴ Mais le slogan semblait être devenu de plus en plus une formule vide ritualisée – présente dans le discours, mais plus et plus déconnectée de sa charge idéologique originelle, celle portée par l'Humanisme Zambien et les idées d'entraide et de coopération précoloniale.

Les diverses tentatives du gouvernement zambien pour inciter la population à retourner à la terre semblaient avoir échoué. Alors que la population urbaine de la Zambie représentait 20,5 % de la population totale en 1963, elle est passée à 43,0 % en 1980.⁴⁹⁵

⁴⁹² Chikomeni Japhet Banda, « The Primary School Leavers Problem in Zambia: Official Policies and Attempted Solutions Since Independence » (Master Thesis (Unpublished), Lusaka, University of Zambia, 1981).

⁴⁹³ AUNIP, EAP121/2/6/4/8 : C. J. Nyirenda, Zambia National Service Working Paper on Rural Reconstruction, 6 March 1975, f. 96–101, p. 1 ; AUNIP, EAP121/2/6/4/8 : Shadreck J. Soko, Comments on Zambia National Service Working Paper on Rural Reconstruction, 18 February 1975, f. 102–106, p. 2 ; AUNIP, EAP121/2/6/4/8 : S. Kalulu, Comment on Zambia National Service Working Paper on Rural Development by C.J. Nyirenda, Brigadier Commandant, Zambia National Service, f. 111–112, p. 1.

⁴⁹⁴ Par exemple : NAZ, Loc. 9225, NP 4/3/007 : J.B. Katongo (Senior Agricultural Assistant), Mambwe I. D. Z. Annual Report for the year 1976/7 Season ; AUNIP, EAP121/2/6/4/10 : Rural Development Committee, Annual Report for the Year ending December, 1980, f. 3–10. Voir aussi : NAZ, Loc. 9244, NP 4/7/1 : B. Y. Nyendwa (Deputy Provincial Agricultural Officer), Tour Programme Report, 1 March 1979, doc. 116.

⁴⁹⁵ Archives of the Lusaka Provincial Cooperative Union (LPCU) : Phillip P. Chilomo, Mapping a Strategy of Co-operative Development in Zambia : An Action Research Intervention Project to Re-Design an Implement a Comprehensive Co-operative Development Strategy, Lusaka April 1985, p. 2.

Néanmoins, des signes montraient que l'« exode rural » ralentissait enfin dans les années 1980. Johan Pottier avait déjà constaté ce ralentissement lors de ses recherches de doctorat à la fin des années 1970. Il publia plus tard ses conclusions dans son livre *Migrants no more*.⁴⁹⁶ Les statistiques ont par la suite confirmé les dires de Pottier. Après une certaine stagnation dans les années 1980, le taux d'urbanisation en Zambie a légèrement diminué pour atteindre 36 % en 2000.⁴⁹⁷ Mais il faut souligner que ce développement n'était probablement pas dû au succès final des nouveaux projets agricoles lancés par le gouvernement dans les années 1980, mais plutôt à la situation économique dans les villes qui était devenue de plus en plus difficile au cours des années 1980 et pire encore, au cours des années 1990. Ainsi la vie dans les villes perdait progressivement de son attrait. Les études ethnographiques montrent que la vie en ville restait attrayante pour les jeunes, alors que le retour à la terre s'avèrait être plus volontiers une stratégie de retraite.⁴⁹⁸

3. « Retour à la terre » en Côte d'Ivoire

Comparée à de nombreux autres pays subsahariens, la Côte d'Ivoire est généralement considérée comme un pays qui a accordé une place relativement importante au développement agricole et qui a montré un moindre « biais urbain ».⁴⁹⁹ Alors que dans un premier temps, le gouvernement était très ouvert à l'idée de couvrir les besoins en main-d'œuvre nécessaires au développement agricole par la migration internationale,⁵⁰⁰ le gouvernement ivoirien s'est très tôt engagé activement à la rétention ou au retour des jeunes ivoiriens dans les zones rurales. Dès 1961, sous l'égide du Service civique, des camps de jeunes ivoiriens ont été créés dans les zones rurales, dans le but notamment de « freiner l'exode rural par le recrutement et l'installation des jeunes sur des parcelles modernes ». ⁵⁰¹ Yapi Affou affirmait dans son ouvrage que pendant longtemps, les principales

⁴⁹⁶ Johan Pottier, *Migrants No More : Settlement and Survival in Mambwe Villages, Zambia* (Manchester: Manchester University Press, 1988).

⁴⁹⁷ Deborah Potts, « Counter-Urbanisation on the Zambian Copperbelt? Interpretations and Implications », 588.

⁴⁹⁸ Pottier, *Migrants No More*, 144 ; Ferguson, *Expectations of Modernity*.

⁴⁹⁹ Widner, « The Origins of Agricultural Policy in Ivory Coast 1960–86 ».

⁵⁰⁰ Montaz, *Retour au village*, 30.

⁵⁰¹ Affou, *La relève paysanne en Côte d'Ivoire : étude d'expériences vivrières*, 44.

priorités du gouvernement ivoirien étaient de « freiner l'exode rural », le « maintien des jeunes » ou l'« installation des jeunes à la terre », et que le terme « retour à la terre » n'avait été utilisé pour la première fois que lors du 7^e congrès du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) en 1980.⁵⁰² Mais les sources montrent que ce vocabulaire était déjà utilisé précédemment. Ainsi, Léo Montaz cite le premier Président Felix Houphouët-Boigny qui avait déjà annoncé en 1965 : « Il faut que chacun de nous fasse un retour à la terre ; il n'y a pas de honte à la faire ; nous sommes tous ici issus de familles paysannes [...] »⁵⁰³

Des documents provenant des archives du ministère de l'Agriculture rendent également explicite que le « retour à la terre » apparaît déjà comme un « mot d'ordre » dans les années 1960.⁵⁰⁴ L'« exode rural » était un thème qui revenait souvent dans les documents et programmes du gouvernement ivoirien. En 1962, il y eut des « campagnes [...] contre l'exode des jeunes ruraux non qualifiés vers les villes ». ⁵⁰⁵ La « Loi Plan de 1967-1970 » considérait également l'urbanisation croissante, le chômage urbain et la perte imminente « des éléments jeunes et dynamiques pour le monde rural » comme des problèmes majeurs.⁵⁰⁶ Le « schéma directeur » de l'autorité chargée de l'aménagement du territoire de la région sud-ouest, datant de 1973, évoquait des projets visant le « retour à la terre d'une partie des jeunes sans travail ». ⁵⁰⁷ Le « Schéma directeur de lois plan de 1975-1977 » continuait également à se pencher sur la lutte contre « l'exode de l'intérieur vers la capitale ». ⁵⁰⁸ L'« exode rural » occupait en outre une place d'importance relative dans

⁵⁰² Affou, 31.

⁵⁰³ F. Houphouët-Boigny, « La grande leçon de Yamoussoukro », Discours donné à l'occasion d'une visite des plantations familiales en présence des ministres et de hauts fonctionnaires, cité par : Montaz, *Retour au village*, 75.

⁵⁰⁴ Archives de la Ministère d'Agriculture (AMAgr), Abidjan, Salle 4, Boîte 001/005 : Pano Bientôt à le Ministre de l'Agriculture, Man 6 juillet 1968.

⁵⁰⁵ Services de presse de la Présidence de la République, Côte d'Ivoire. *Dix ans de progres : 1960-1970* (Abidjan, 1970), 18.

⁵⁰⁶ Manso Mangou-Eyi, « Installation des jeunes candidats agricoles a la terre en côte d'ivoire : Interpretation sociologique d' une experience ratee », 44. Voir aussi : Services de presse de la Présidence de la République, Côte d'Ivoire. *Dix ans de progres : 1960-1970*, 26.

⁵⁰⁷ AMAgr, Salle 4, Boîte 008/003 : Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest, Schema-Directeur : Le Development pour l'Homme, juin 1973, p. 17.

⁵⁰⁸ AMAgr, Salle 4, Boîte 008/002 : Ministère du Plan, Schema Directeur de la Loi-Programme des Investissements Publics 1975 à 1977, p. 47

le « Schéma national d'aménagement du territoire ». Ce schéma craignait que ce phénomène ne s'accroisse encore, notamment en raison de l'augmentation du niveau d'éducation.⁵⁰⁹ On estimait que le taux d'urbanisation atteindrait 52 % à l'aube du XXI^e siècle.⁵¹⁰ Alors que le plein emploi était toujours prévu pour les zones rurales, une augmentation du chômage était annoncée pour les zones urbaines.⁵¹¹ Le milieu urbain, disait-on, était particulièrement attrayant pour les jeunes diplômés.⁵¹² L'amélioration du niveau scolaire a encore renforcé l'attrait d'Abidjan.⁵¹³ Au cours des années 1970, le chômage des diplômés a été de plus en plus considéré comme un problème majeur. Felix Houphouët-Boigny a déclaré en 1974 :

Cette année nous avons eu 1 600 bacheliers ; dans un proche avenir, on pourra compter au moins dix mille bacheliers par an avec des dizaines de milliers de jeunes gens dont les études s'arrêtent au niveau du brevet ou de la terminale, avec des centaines de milliers qui n'ont pu aller au-delà du certificat d'études primaires. Il faut que cette jeunesse travaille. Le pays connaîtrait un danger mortel si les responsables que nous sommes laissons s'installer sur notre sol le chômage intellectuel...⁵¹⁴

Yapi Affou a également évoqué dans ce contexte la montée du « banditisme » et de la criminalité, ainsi qu'une situation explosive menaçante.⁵¹⁵ Les jeunes étaient malgré tout attirés par la « vie moderne » en ville.⁵¹⁶ Un rapport du gouvernement ivoirien de l'année 1994 constatait :

⁵⁰⁹ AMAgr, Salle 4, Boîte 001/002 : Schéma National d'Aménagement du Territoire : II – Options, septembre 1978, p. 6 et 31-32.

⁵¹⁰ Ibid., p. 30.

⁵¹¹ Ibid., p. 42.

⁵¹² Ibid., p. 102.

⁵¹³ Services de presse de la Présidence de la République, Côte d'Ivoire. *Dix ans de progrès : 1960-1970*, 26.

⁵¹⁴ *Fraternité-Matin* du 14 mars 1974, cité par : Affou, *La relève paysanne en Côte d'Ivoire : étude d'expériences vivrières*, 39.

⁵¹⁵ Affou, 28, 40. Voir aussi : Conseil économique et social, « Le chômage des jeunes en Côte d'Ivoire : rapport présenté au nom de la commission ad hoc par Monsieur Didier Kouadio Koffi », 1994, p. 10, consulté le 11 avril 2025, https://lecesec.ci/uploads/saisine_avis/rapport-le-chmage-des-jeunes-en-cote-d-ivoire.pdf.

⁵¹⁶ Affou, *La relève paysanne en Côte d'Ivoire : étude d'expériences vivrières*, 28.

De nos jours, les jeunes déscolarisés ou diplômés retournés au village n'entendent plus s'adonner aux activités agricoles, jugées avilissantes ou peu valorisantes pour leur statut de lettrés.⁵¹⁷

Le même rapport indiquait qu'il y avait une pénurie de main-d'œuvre de 433 000 personnes dans le secteur agricole, alors que plus de 100 000 personnes étaient inscrites comme demandeurs d'emploi dans les agences officielles des villes.⁵¹⁸ Selon le rapport, « les jeunes ivoiriens surévaluent les diplômes et le travail de col blanc ».⁵¹⁹

En ce qui concerne les programmes concrets visant à maintenir la population rurale dans les campagnes, outre les camps du Service civique, divers projets pilotes destinés à favoriser la production de riz ont vu le jour à partir des années 1970, notamment les périmètres rizicoles de Yabra et San Pédro.⁵²⁰ Au départ, Soderiz était responsable des deux projets.⁵²¹ Outre ces projets concrets, le gouvernement a également mis en place divers organismes destinés à accélérer le développement rural en général, notamment les FRAR (Fonds régionaux pour l'aménagement rural), l'ONPR (Office national pour la promotion rurale), l'ONFP (Office national pour la formation professionnelle) et le GVC (Groupement à vocation coopérative).⁵²² Le plan 1981-1985 prévoyait une politique proactive visant à réduire les disparités régionales.⁵²³ Les jeunes qui sont retournés à la campagne ont bénéficié d'une formation, d'un soutien financier, de machines et d'un accès à la terre.⁵²⁴

Malgré les différentes tentatives visant à inciter les jeunes à revenir à l'agriculture, la plupart des programmes semblent avoir eu un succès limité.⁵²⁵ Brou et Charbit écrivent ainsi que la

⁵¹⁷ Conseil économique et social, « Le chômage des jeunes en Côte d'Ivoire : rapport présenté au nom de la commission ad' hoc par Monsieur Didier Kouadio Koffi », p. 11.

⁵¹⁸ Conseil économique et social, « Le chômage des jeunes en Côte d'Ivoire : rapport présenté au nom de la commission ad' hoc par Monsieur Didier Kouadio Koffi », p. 12.

⁵¹⁹ Conseil économique et social, p. 15.

⁵²⁰ Conseil économique et social, p. 23.

⁵²¹ Affou, *La relève paysanne en Côte d'Ivoire : étude d'expériences vivrières*, 68, 70.

⁵²² Brou et Charbit, « La politique migratoire de la Côte-d'Ivoire », 5354.

⁵²³ Brou et Charbit, 53.

⁵²⁴ Brou et Charbit, 54.

⁵²⁵ Affou, *La relève paysanne en Côte d'Ivoire : étude d'expériences vivrières* ; Beauchemin, « Des villes aux villages », 60.

politique de retour à la campagne « a suscité peu d'intérêt parmi la population jeune à qui elle était pourtant destinée. Pour les jeunes ivoiriens, réussir, c'est obtenir un emploi salarié en ville ». ⁵²⁶ Yapi Affou souligne que les parents eux-mêmes étaient souvent réticents à voir leurs enfants revenir, car ils considéraient cela comme un échec. ⁵²⁷

Mais, alors que la recherche soulignait largement l'échec des tentatives et que les rapports gouvernementaux continuaient jusqu'aux années 1990 à évoquer les dangers de l'« exode rural » – Cris Beauchemin parlait à ce sujet d'une obsession avec la croissance urbaine et l'« exode rural » ⁵²⁸ –, les chiffres démographiques montrant qu'à partir des années 1980, un ralentissement, voire un renversement des mouvements migratoires. ⁵²⁹ Mais ce mouvement n'était pas nécessairement lié aux programmes du gouvernement, du moins selon Beauchemin. ⁵³⁰ Il décrit ainsi la situation :

On est ainsi face à une situation paradoxale : des crédits sont conçus pour favoriser le retour à la terre, mais ils s'adressent à des citoyens non motivés, tandis que des individus, qui ont déjà effectué leur retour à la terre et qui ont des ambitions de modernisation de l'agriculture, demeurent dépourvus de moyens financiers. Ce parti pris de toujours favoriser des jeunes citoyens vient sans aucun doute de l'ignorance même du mouvement 'spontané' d'émigration urbaine. ⁵³¹

Selon Beauchemin, les personnes qui quittaient les villes pour s'installer à la campagne ne se consacraient pas toujours à l'agriculture, mais participaient – entre autres activités – au commerce. ⁵³² Léo Montaz a fait une découverte allant dans le même sens, raison pour laquelle il a intitulé son étude « retour au

⁵²⁶ Brou et Charbit, « La politique migratoire de la Côte-d'Ivoire », 54.

⁵²⁷ Affou, *La relève paysanne en Côte d'Ivoire : étude d'expériences vivrières*, 142.

⁵²⁸ Beauchemin, « Des villes aux villages ». Voir aussi : Beauchemin, « Pour une relecture des tendances migratoires internes entre villes et campagnes », 184185.

⁵²⁹ Voir aussi : Beauchemin et Bocquier, « Migration and Urbanisation in Francophone West Africa », 2253.

⁵³⁰ Beauchemin, « Pour une relecture des tendances migratoires internes entre villes et campagnes », 188189.

⁵³¹ Beauchemin, « Des villes aux villages », 6061.

⁵³² Beauchemin, 5859.

village » et non « retour à la terre ».⁵³³ Il est intéressant de noter que la migration des villes vers les campagnes a touché particulièrement les jeunes à partir des années 1980.⁵³⁴ Beauchemin ne voyait pas la politique du gouvernement comme la cause de l'émigration des villes vers les campagnes, mais considérait plutôt la crise économique qui sévissait dans les villes.⁵³⁵ Montaz constate certes que les grands projets de retour lancés par le gouvernement ont échoué et que les aides directes de l'État ont été peu sollicitées, mais il estime néanmoins que la politique a « encouragé le phénomène en le banalisant et en permettant aux régions rurales de s'équiper d'infrastructures semblables à celles des villes. »⁵³⁶

4. Comparaison des politiques et des évolutions

La comparaison des deux cas révèle des parallèles remarquables dans la politique de retour à la terre. Le niveau discursif est particulièrement frappant : dans les deux pays, l'« exode rural » et le chômage urbain ont été présentés comme une menace sérieuse. Le problème des jeunes sortis de l'école, c'est-à-dire le nombre croissant de jeunes sans emploi et ayant suivi une formation formelle, est également apparu dans les deux contextes et était associé dans les deux cas à des craintes de « banditisme » et de déstabilisation sociale. Force est de noter que dans les deux cas, ce sont les présidents qui ont partagé et propagé l'idée du retour à la terre. En Zambie, cependant, le fondement idéologique de cette politique semble avoir été un peu plus prononcé. Elle s'appuyait – au moins au début – sur une vision idéalisée de la vie villageoise précoloniale. En Côte d'Ivoire, l'accent semble davantage avoir été mis sur des considérations socio-économiques telles que la politique du marché du travail et le développement régional. Malgré tout, on peut noter que Houphouët-Boigny, à travers des déclarations telles que « Nous sommes tous ici issus de familles paysannes », s'inscrivait lui aussi, dans une certaine mesure, dans une valorisation du passé rural.

⁵³³ Montaz, *Retour au village*, 28.

⁵³⁴ Montaz, *Retour au village* ; Beauchemin, « Des villes aux villages », 5253.

⁵³⁵ Beauchemin, « Pour une relecture des tendances migratoires internes entre villes et campagnes », 187.

⁵³⁶ Montaz, *Retour au village*, 7981. Citation tirée de la page 79.

Certains parallèles au niveau des programmes de mise en œuvre de la politique de retour sont à pointer. Ainsi, les camps de jeunes ivoiriens organisés dans le cadre du Service civique ivoirien ressemblent beaucoup aux camps ruraux dirigés par le *Zambian National Service* (ZNS). Cependant, des différences chronologiques sont notables : alors que les camps du Service civique ont été créés dès 1961, les camps zambiens n'ont vu le jour qu'à partir de 1975. Dans l'ensemble, les programmes et projets concrets des deux pays ne semblent toutefois que partiellement comparables. En Zambie, la politique de retour s'est d'abord fortement concentrée sur les coopératives communales, puis, à différents moments, sur d'autres projets de réinstallation centralisés avec des infrastructures communes. Si des approches similaires (comme à Yabra ou San Pédro) peuvent être observées en Côte d'Ivoire, les données disponibles ne permettent toutefois pas encore d'établir des comparaisons fondées. Il en va de même pour les mesures de soutien individuelles (crédits, extension rurale, etc.), qui ont joué un rôle tout aussi important dans les deux pays, même si elles étaient moins explicitement liées à la politique de retour en Zambie. Certaines similitudes peuvent toutefois être observées dans l'ampleur et la diversité des mesures de développement rural, où des projets et des stratégies très différents ont été expérimentés dans les deux pays. En Zambie, certains projets – tels que des coopératives ou des camps ruraux – ont été lancés de manière plus explicite dans le cadre de la politique de retour. En Côte d'Ivoire, en revanche, l'accent a été mis sur des stratégies plus générales de développement rural.

Sur le plan chronologique, une différence intéressante apparaît entre les deux pays : alors que la politique de retour en Zambie a connu son apogée rhétorique dans les années 1960 et 1970, elle a connu un regain d'intérêt en Côte d'Ivoire, en particulier à partir des années 1980. Cela pourrait indiquer qu'en Zambie, cette politique était plus profondément ancrée dans une logique idéologique, tandis qu'en Côte d'Ivoire, elle répondait davantage à des logiques économiques. Il est remarquable que, dans les deux cas, les programmes officiels soient presque unanimement considérés comme un échec par les chercheurs. Néanmoins, à partir de la fin des années 1970 et dans les années 1980, les deux pays ont connu un ralentissement de l'urbanisation et même, dans

certains cas, un renversement de la migration des campagnes vers les villes. Les chercheurs expliquent cette tendance principalement par la crise économique, c'est-à-dire par des facteurs d'expulsion des villes plutôt que par des facteurs d'attraction des zones rurales. Alors que la migration des villes vers les campagnes en Zambie a jusqu'à présent été principalement analysée comme une stratégie de retraite, plusieurs études sur la Côte d'Ivoire montrent que ce sont aussi les jeunes qui ont choisi cette voie.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, il convient de répéter le constat de Léo Montaz : si les programmes officiels de retour ont échoué, le discours de l'État a toutefois contribué à normaliser le retour dans l'imaginaire collectif.⁵³⁷ En outre, la politique de développement rural a contribué à l'amélioration des infrastructures, rendant la vie à la campagne plus attrayante. Il n'existe à ce jour aucune étude comparable pour la Zambie. Néanmoins, la répétition constante du discours sur le retour pourrait avoir contribué à ancrer l'idée que le retour à la campagne est en principe possible et souhaitable. C'est une idée que l'on retrouve régulièrement dans les conversations quotidiennes avec les Zambiens, bien qu'il n'existe pas, à ce jour, d'études permettant d'en vérifier les effets de manière qualitative ou quantitative.

CONCLUSION

La comparaison des politiques de retour en Zambie et en Côte d'Ivoire révèle, malgré des orientations idéologiques et des conditions économiques différentes, des problématiques et des modes de pensée étonnamment similaires. Dans les deux cas, l'« exode rural » et le chômage urbain ont été identifiés comme des problèmes fondamentaux, liés au problème des jeunes en fin de scolarité et au risque de troubles sociaux. Ce lien problématique a donné naissance à une logique politique dans laquelle le retour à la campagne était légitimé non seulement comme une mesure économique, mais aussi comme un instrument de stabilisation sociale. Le cas de la Zambie a promu l'idéalisation d'une vie rurale précoloniale considérée comme un modèle de société stable.

À un niveau plus général, cet article a donc, espérons-le, montré à quel point les comparaisons entre différents contextes géographiques

⁵³⁷ Montaz, *Retour au village*, 79.

et historiques peuvent être précieuses. Même si la Zambie et la Côte d'Ivoire ont connu des processus de décolonisation très différents et ont suivi des modèles de développement très divergents sur le plan idéologique, de fortes similitudes structurelles sont apparues au niveau politique concret. Cette comparaison présente un intérêt particulier dans la mesure où elle met en évidence non seulement des similitudes structurelles entre des contextes très différents, mais offre également la possibilité de transposer les enseignements tirés des recherches menées dans un pays à l'autre. Ainsi, le constat de Léo Montaz concernant la normalisation de l'idée du retour en Côte d'Ivoire ouvre une perspective intéressante pour l'étude de processus similaires en Zambie.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Archives

Archives de la Ministère d'Agriculture (AMAgr), Abidjan

Archives of the Lusaka Provincial Cooperative Union (LPCU),
Lusaka

Archives of the Southern Provincial Co-operative Marketing Union (SPCMU), Choma (Zambie)

Archives of the United National Independence Party of Zambia
(AUNIP), British Library Endangered Archives Programme,
<https://doi.org/10.15130/EAP121>

National Archives of Zambia (NAZ), Lusaka

Riksarkivet i Stockholm/Täby, SIDA (ASIDA), Täby Arninge
(Suède)

Sources publiées

'Back to the Land' Call by Kaunda, *Times of Zambia*, n° 5 (1965),
p. 1.

Conseil économique et social, « Le chômage des jeunes en Côte
d'Ivoire : rapport présenté au nom de la commission ad' hoc par
Monsieur Didier Kouadio Koffi », 1994, consulté le 11 avril 2025,
https://lecesec.ci/uploads/saisine_avis/rapport-le-chmage-des-jeunes-en-cote-d-ivoire.pdf.

Kaunda, Kenneth. *The Dignity of Labour*, Lusaka : The Cabinet
Office/The Government Printer, 1972.

Services de presse de la Présidence de la République, Côte d'Ivoire. *Dix ans de progres : 1960-1970*. Abidjan, 1970.

Bibliographie

AFFOU, Yapi Simplicie. *La relève paysanne en Côte d'Ivoire : étude d'expériences vivrières*. Paris : Orstom/Karthala, 1990.

BANDA, Chikomeni Japhet. « The Primary School Levers Problem in Zambia: Official Policies and Attempted Solutions Since Independence ». Master Thesis (Unpublished), University of Zambia, 1981.

BEAUCHEMIN, Cris. « Des villes aux villages : l'essor de l'émigration urbaine en Côte d'Ivoire / From Cities to Villages : the Soar of Urban Out-Migration in Ivory Coast ». *Annales de Géographie* 111, n° 624 (2002) : 4667.

« Pour une relecture des tendances migratoires internes entre villes et campagnes : une étude comparée Burkina Faso-Côte-d'Ivoire ». *Cahiers québécois de démographie* 33, n° 2 (2005) : 167199.

BEAUCHEMIN, Cris, et Philippe Bocquier. « Migration and Urbanisation in Francophone West Africa : An Overview of the Recent Empirical Evidence ». *Urban Studies* 41, n° 11 (2004) : 22452272.

BOWMAN, Andrew. « Mass Production or Production by the Masses? Tractors, Cooperatives, and the Politics of Rural Development in Post-Independence Zambia ». *The Journal of African History* 52, n° 2 (2011) : 201221.

BOCQUIER, Philippe, et Sadio Traoré. *Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest : La croissance urbaine en panne*. Paris : L'Harmattan, 2000.

BROU, Kouadio, et Yves Charbit. « La politique migratoire de la Côte-d'Ivoire ». *Revue européenne des migrations internationales* 10, n° 3 (1994) : 3359.

CALLAWAY, Archibald. « Unemployment Among African School Leavers ». *The Journal of Modern African Studies* 1, n° 3 (1963) : 351371.

« African School Leavers and Their Employment Problem ». *Community Development Journal* 1, n° 3 (1966) : 1223.

FERGUSON, James. « *Mobile Workers, Modernist Narratives : A Critique of the Historiography of Transition on the Zambian Copperbelt* [Part One] ». *Journal of Southern African Studies* 16, n° 3 (1990) : 385412.

Expectations of Modernity: Myths and Meanings of Urban Life on the Zambian Copperbelt. Berkeley : University of California Press, 1999.

MACMILLAN, Hugh. « The Historiography of Transition on the Zambian Copperbelt — Another View ». *Journal of Southern African Studies* 19, n° 4 (1993) : 681712.

« More Thoughts on the Historiography of Transition on the Zambian Copperbelt ». *Journal of Southern African Studies* 22, n° 2 (1996) : 309312.

MANSO Mangou-Eyi, Jean Marie. « Installation des jeunes candidats agricoles a la terre en côte d’ivoire : interpretation sociologique d’une experience ratee. » *KASA BYA KASA*, n° 8 (2005) : 3856.

MONTAZ, Léo. *Retour au village : jeunesse et pouvoirs en Côte d’Ivoire*. Paris : Éditions Karthala, 2020.

MOORE, Henrietta L., et Megan Vaughan. *Cutting Down Trees: Gender, Nutrition, and Agricultural Change in the Northern Province of Zambia, 1890-1990*. Portsmouth : Heinemann, 1994.

PALMER, Robin. « Land Tenure Insecurity on the Zambian Copperbelt, 1998 : Anyone Going Back to the Land? » *Social Dynamics* 26, n° 2 (2000) : 154170.

POTTIER, Johan. *Migrants No More : Settlement and Survival in Mambwe Villages, Zambia*. Manchester : Manchester University Press, 1988.

POTTS, Deborah. « Counter-Urbanisation on the Zambian Copperbelt? Interpretations and Implications ». *Urban Studies* 42, n° 4 (2005) : 583609.

« The Slowing of Sub-Saharan Africa’s Urbanization : Evidence and Implications for Urban Livelihoods ». *Environment and Urbanization* 21, n° 1 (2009) : 253259.

WIDNER, Jennifer A. « The Origins of Agricultural Policy in Ivory Coast 1960–86 ». *Journal of Development Studies* 29, n° 4 (1993) : 2559.

MIGRATIONS HUMAINES, MENTALITÉS ET RELATIONS INTERPERSONNELLES

Pr. BAHA-BI YOUZAN DANIEL



INTRODUCTION

Le colloque international sur la thématique générale intitulé « *Les mutations rurales en Afrique pendant les périodes coloniale et postcoloniale* », a retenu pour ses présentes assises, cinq (05) sous-thèmes. Mon intervention porte sur le quatrième qui s'intitule : « *Migrations humaines, mentalités et relations interpersonnelles* ». Que faut-il comprendre par migrations humaines ? Quelles sont les mentalités liées à ces migrations et aux relations interpersonnelles en Afrique, hier et aujourd'hui ? Que retenir de cet itinéraire d'hier à aujourd'hui et sa projection pour demain sur « l'Afrique moderne » en construction ? Pour cet essai de définition des concepts de ce sous-thème, il est à retenir trois séquences verbales : les migrations, les mentalités et les relations interpersonnelles.

Par migration humaine, il faut comprendre un mouvement de populations, d'un lieu à un autre. Ce mouvement peut être interne dans un territoire national donné : dans les campagnes, dans les villes ou autres villes et campagnes. Ainsi, au plan national, ces types de mouvements démographiques sont qualifiés de mouvements pendulaires internes. En dehors du territoire national, ces mouvements de populations sont désignés d'émigrations (quitter son pays pour un autre) ou d'immigrations (par le pays d'accueil)

L'émigré est celui qui part et l'immigré celui qu'on reçoit, qui intègre un pays d'accueil. Ainsi, sont considérées comme migrants, les personnes concernées par ces mouvements de flux migratoires. Les migrations humaines ont une longue histoire pour les sociétés, à l'intérieur des pays et en dehors de ceux-ci ; et cela, pour de nombreuses raisons économiques, culturelles, politiques spirituelles et autres.

Les mentalités se réfèrent à des systèmes de représentations à des modes de raisonnements spécifiques en rapport avec des groupes sociaux donnés. La mentalité est le reflet de la culture du groupe social dont elle retrace les particularités. Les mentalités traduisent les représentations collectives à travers les modes de penser, et d'agir. Les attitudes et comportements sont le reflet de ces mentalités qui révèlent l'identité socio-culturelle des populations spécifiques. N'est-ce pas le reflet de ces mentalités que l'on retrouve dans les relations interpersonnelles ?

Les relations interpersonnelles concernent un système d'interactions entre groupes ou individus. Elles peuvent faire émerger une conscience collective, une prise de conscience pour l'amélioration des rapports sociaux, la défense d'intérêts communs, la préservation et/ou l'amélioration des rapports sociaux, la recherche et l'atteinte d'objectifs communs... Dans le cadre de cette communication et de cet axe de réflexion, les migrants humaines, les mentalités et les relations interpersonnelles sont à considérer dans le contexte colonial et postcolonial, c'est-à-dire dans des pressions psychologiques, de sensibilité et de contraintes qui ont évolué vers une relative liberté et indépendante humaine.

N'est-ce pas dans ce parcours spécifique de l'histoire de notre continent qu'il faut analyser la nature et la portée de ces migrations et l'État des relations interpersonnelles dans le processus de construction des États nations en Afrique ?

1. Les migrations humaines en Afrique coloniale

L'histoire précoloniale de l'Afrique signale déjà des mouvements de populations tant à l'intérieur des groupes sociaux qu'à l'extérieur de ceux-ci sur d'autres espaces territoriaux. Les multiples motifs de ces migrations vont se poursuivre et se multiplier avec les pressions coloniales et plus tard, post-colonial.

L'Afrique coloniale, à l'instar d'autres continents va subir violemment cette pression coloniale assimilable à une servitude raciste, discriminatoire et réificatrice. L'esclavage qui fait place à la colonisation se dilue difficilement dans les territoires sous pression et administration coloniale⁵³⁸. Le continent africain, à quelques rares exceptions, et sous les multiples pressions des puissances coloniales : britannique, française, portugaise, espagnol, allemande... C'est à ce titre que le territoire de la Côte d'Ivoire, à l'instar (par exemple) de tout ceux de l'Afrique occidentale Française va se trouver sous l'administration des directives françaises⁵³⁹.

Les mouvements forcés de populations, d'une région du territoire national à l'autre, ou d'un territoire colonial à un autre, sont fréquents et gérés par le ministère français chargé des colonies en collaboration avec les gouverneurs territoriaux desdites colonies. Les pressions psychologiques, les contraintes multiformes pèsent sur les populations dites indigènes. Certes l'esclavage est aboli, mais ces ressentiments demeurent, car les indépendances des territoires sont encore loin.

Par ailleurs, le souffle poste esclavagiste donne une relative "liberté" aux populations qui peuvent migrer dans le cadre strict des dispositions des lois coloniales. Cette "relative liberté" se traduit sous diverses formes économique, politique et sociaux culturelles⁵⁴⁰.

1.1. L'expression économique

La promotion économique de la Côte d'Ivoire coloniale repose sur ses ressources naturelles. Le climat, la végétation et les potentialités des sols sont les premières données matérielles que l'autorité coloniale exploite.

Ainsi, les régions forestières du Sud et de l'Ouest sont les premières visées par les exploitations agricoles. A titre d'exemples,

⁵³⁸ Touraine A. (1997). "*Faux et vrai problèmes, une société fragmentée? Le multiculturalisme en débat*". Paris. La découverte.

⁵³⁹ Afrique occidentale Française (AOF): Côte D'Ivoire, Haute-Volta, Guinée Française, Niger, Dahomey, Mauritanie, Soudan Français.

⁵⁴⁰ Sennett R. (2003), *Respect de la dignité de l'homme dans un monde d'inégalité*. Paris. Hachette.

l'on peut citer : la société des plantations d'Elima (S.P.E) qui a exploité pendant plusieurs décennies des millions d'hectares de plantations de café dans le Sud-Comoé dans les régions forestière autour de la lagune Aby et du Nord de la zone Sud-Comoé. C'est ainsi qu'ont été créés les plantations coloniales, les villages d'halogènes et d'étrangers d'Ayenoua, de Djatokro, Amanikro, Djimini-koffikro..... Toumanguié...⁵⁴¹ dans le Sud-est ivoirien (Sud-Comoé).

L'occupation des ressources foncières a ainsi été favorisée par l'exploitation coloniale. Après le café, ont suivi le cacao, puis le palmier à huile dont les plantations sont détenues très largement encore par les halogènes non autochtones et des étrangers (non ivoirien) au sein desquelles de nombreux représentants d'Africains de l'ex Afrique occidentale Française (ex Dahoméens, Soudanais, Nigériens, Togolais, et Ghanéens) et sont relayés (les premiers occupants) par leur héritiers toujours en liens socio-familiaux avec leurs parents de leur milieu d'origine.

En dehors de ces cultures phares d'exploitation, l'on peut citer le domaine vivrier exploité par les étrangers associés au territoire indigènes. Les ressources financières naturelles ont facilité cet enracinement social multiethnique dans de nombreuses régions forestières, notamment tout le Sud du « V Baoulé », allant des régions de l'indénié à l'Est, au Centre ouest, en Côte d'Ivoire.

Hormis l'agriculture il faut inclure dans ce processus d'exploitation des ressources naturelles (en Côte d'Ivoire), les ressources halieutiques, grâce aux nombreux plans d'eau sur le territoire ivoirien (quatre fleuves: Comoé, Bandama, Sassandra, Cavally), plusieurs lagunes (Aby, Ebrié, Grand-Lahou...). Ainsi, les activités halieutiques ont prolongé cette exploitation des biens matériels. Tout le littoral atlantique a été une ressource naturelle supplémentaire pour les communautés Ghanéenne, Togolaise, Béninoise et autres, vivant sur le sol ivoirien.

À tous ces champs commerciaux, il faut aussi ajouter les activités commerciales avec les populations Haoussa, Dioula (Malinké),

⁵⁴¹ Ces différents villages restent encore des villages démographiquement dominés par des populations akan du Centre (Baoulé) et d'autres Dioula, Bambara, Malinké et étrangères, telles les Mossi, les Gouroussi, les Peulhs, les Haoussa, les Gbin. Le village d'Aemoua a été pendant près de 40 ans géré par un peulh du Soudan français (actuel Mali), du nom de Diallo.

Yoruba dont certains continuent d'assurer leur présence dans de nombreuses régions comme "familles fondatrices et protectrices" de la prospérité locale⁵⁴².

1.2. L'expression politique plurielle

Cette expression politique plurielle a ses racines dans la naissance et la promotion du pluralisme politique coloniale. Le PDCI RDA⁵⁴³ et un des exemples phares avec le parti progressiste. De nombreuses communautés s'impliquent dans des luttes de libération africaine et de promotion de la liberté de populations dans leur longue marche vers l'autonomie.

Les nombreuses luttes politiques internes qui marquent encore l'histoire de la promotion démocratique en Côte d'Ivoire datent pour la plupart de cette mouvance partant de l'esclavage à la colonisation, puis à l'indépendance.

1.3. L'expression socio-culturelle

Les expressions socio-culturelles sont à l'image des mouvements de population entre les migrants et les populations d'accueil tant en zones forestières que côtières, aux Savanicoles. Les transhumances compagnes-village-ville, les transactions socio-économiques commerciales des unités ambulantes ont densifié le tissu socio-culturel plurilingue en Afrique. La Côte d'Ivoire peut témoigner de ce pluralisme socioculturel engendré par son ouverture aux nombreux groupes ethnoculturels transhumants.

Les courants migratoires intra et extra-territoriaux en Afrique de l'Ouest, contribué à la mise en évidence d'une des dimensions phares de la fraternité sociale à travers les noms patronymiques et les alliances Inter et extra ethniques. Un des exemples les plus plausibles et populaires est à retrouver dans communautés Bambara-Malinké-Dioula : le FADEYA et le SANANGUYA. Quelles implications socio-culturelles comportent ces concepts et quelles valeurs véhiculent-il à travers la migration ?

⁵⁴² L'exemple de Brahima Karo, un ressortissant nigérian (du Nord-Nigéria) est à retenir pour la région du Sanwi (Aboisso-Adiaké) où il s'est implanté depuis les années 1945.

⁵⁴³ PDCI-RDA : Parti Démocratique de Côte d'Ivoire / Rassemblement Démocratique Africain.

La denomination FADEYA veut dire en langue Mandekan la “paternilisation” ; ce concept est composé de trois séquences nominales : FA : qui signifie le père ; DE : qui signifie l’enfant ; YA : qui est un suffixe génératif.

Le FADEYA traduit l’appartenance du clan paternel. Cette paternité provient du nom- patronyme du père (ou du clan paternel). Le fait de s’appeler KONÉ par exemple consacre son appartenance au Patriclan des KONÉ ; qu’il soit du Mali, de la Guinée, du Burkina ou de la Côte d’Ivoire. On dira trivialement « un KONÉ est un KONÉ ».

Plus culturellement, cette appartenance implique des rapports de fraternité entre toutes les personnes porteuses de ce patronyme patriarclanique. Corrélativement, les KONÉ ont une alliance à plaisanterie avec le Patriclan des Traoré. Les implications socioculturelles de cette alliance multiséculaire ont leurs exigences psycho-sociologiques telles : la plaisanterie ; la sociabilité ; l’entraide-solidarité.

Le sananguya : ils désignent des relations psycho-affectives et sociale qu’il implique et impose aux individus et aux familles porteurs des noms Patriclaniques KONÉ d’une part et TRAORÉ d’autre part, et qui constituent les trames sociales des alliances qui transcendent les individus et les familles, plus que l’origine de ces alliances remontent dans l’histoire ancienne des communautés, de l’esclavage et de la colonisation.

Plusieurs Patriclans dans le monde entretiennent des pratiques socio-culturelles distractive et dictés par le Sananguya.

C’est la même configuration à plaisanterie d’origine socio-historique que l’on retrouve en pays AKAN lorsqu’on évoque le “TUKPE” comme institution inter ethnique et intra ethnique, entre Baoulé “Ayaou” et “ Baoulé “Satiklan”, Baoulé “kodè” et Baoulé “Agba”...

L’expression « KANGA »⁵⁴⁴ signifiant esclave est une interpellation non blessante ni injurieuse mais un signe langagier d’engagement de rapport psycho-affectifs avec l’allié d’une ethnie ayant ce type de rapports sociaux avec votre groupe ancestral.

⁵⁴⁴ Ainsi, Kanga-Bian (homme esclave) ou Kanga-Bla (femme esclave) sert d’interpellation socio-culturelle pour désigner un allié (homme) en pays baoulé quand on est face à un Sénoufo... L’appellation esclave est une forma de plaisanterie fraternelle.

Les ramifications socio-culturelles et l'ancestralité couvrent ainsi plusieurs générations et se veulent transmissibles au-delà des individus, des régions et des pays.

Que dire de la dynamique migratoire post-coloniale ? Avec les exigences nouvelles de cette "ère", que peut-on relever de l'analyse ethnosociologique à travers ces différentes ramifications en Afrique et singulièrement en Côte d'Ivoire ?

2. La dynamique migratoire post-coloniale

Après l'esclavage, la colonisation ; après la colonisation, "les indépendances". À travers cette trajectoire tissée de nombreuses exactions pour l'Afrique et les Africains, il faut relever de nombreuses mutations. Dans cette analyse on a retenu quelques-unes. Quelles sont-elles ?

- L'ère "libertés"
- L'économie rurale
- Les transhumances...

2.1. L'ère des "libertés"

Les travaux forcés, les servitudes, après l'esclavage et les rigueurs de la colonisation européenne en Afrique, une nouvelle ère de "libertés relatives" s'instaure sur les territoires même si les marques indélébiles des servitudes restent encore vivaces dans l'âme et l'esprit des parents des esclaves et leurs progénitures.

Le desserrement des contraintes physiques et mentales n'efface pas entièrement le statut "de société indépendante des peuples noirs". Cependant, dans le nouveau contexte sociopolitique et culturel, les États et les individus tentent de se réorganiser à tous les niveaux sociaux culturels, économique et politique.

2.2. L'économie rurale

L'apprentissage forcé du travail agricole en zone forestière est un important exemple de la conversion de nombreuses populations qui, forcées de travail des cultures de rentes poursuivent leurs métiers de paysans. Cette fois sous un double statut de propriétaire terrien et de "planteur libre". Les cultures d'exploitation comme le café, le cacao, le palmier à huile et autres pratiquées par les anciens

colonisés ont transmis à leurs descendants, des techniques et habitudes culturelles qui ont converti de nombreuses communautés des zones rurales⁵⁴⁵.

Par ailleurs, l'économie de plantation s'offre comme une "chance" particulière pour les anciens esclaves ou descendant d'esclaves et de colonisés à leurs familles qui tentent « l'aventure forestière » ou rurale.

Ainsi, toutes les régions forestières sont progressivement infiltrées par des populations issues des zones de savanes ou cette nouvelle économie rurale n'existe pas, faute de conditions naturelles (forêt, climat) approprié. Le mouvement migratoire forêt-savane va favoriser le mélange des ethnies et engendrer au plan socio-culturel une recomposition Inter et intra culturelle post-colonial.

Dans ce contexte, des retombées socio-économiques post-coloniales en matière de finance et une amélioration des conditions de vie apparaissent dans les régions non forestières, grâce à l'économie de rente et une nouvelle promotion sociale. Les navettes saisonnières des migrants de la forêt à la savane contribuent à améliorer le cadre de vie de certaines populations à travers des changements notables (habitat, scolarisation des enfants, ouverture et entretien d'infrastructures routières...).

2.3. De la ruralité à l'urbanisation

La période post-coloniale est aussi celle du début des indépendances africaines des années 1960. L'émergence politique, la création des villes, des hôpitaux, des structures administratives et autres enclenchent un mouvement lent, mais visible de promotion collective à travers les préfectures, sous-préfectures et régions.

Le triangle sous-préfecture-école-dispensaire (par exemple) est considéré comme un des premiers signes positifs de cette promotion post "esclavagiste", longtemps décriée par les générations antérieures.

Les élans populistes à travers les arts, la musique, les festivals reflètent les mouvements de changement que les mutations rurales en Afrique permettent d'apprécier sur cette longue trajectoire allant

⁵⁴⁵ Le travail de la terre n'est plus seulement une activité de survie à partir des cultures vivrières, mais une activité de valorisation de son statut et de sa condition de "planteur"; une valorisation à partir des ressources financières issues de ce nouveau statut social.

de la colonisation à la période des indépendances africaines. Que dire encore de se passer au futur ? Quelles sont les actions du présent à travers les migrations et les rapports interpersonnels ?

2.4. Du passé au futur quels regards ?

L'ouverture des communautés les unes aux autres a été impulsée avant la colonisation sous l'effet des relations ancestrales et de la constitution des valeurs de collectivisation, profane et sacré d'échange, de conflits et de recomposition de l'espace. Les réaménagements coloniaux entrepris selon les intérêts de l'administration coloniale vont contrarier les cultures et les valeurs de société de ces populations autochtones. Les migrations forcées puis relâchées ont laissé leurs empreintes matérielles, sociales et culturelles dans différents territoires.

La période post coloniale a restructuré les nombreuses empreintes de se passer servile. Ainsi, à travers les analyses post-coloniales, l'on relève de nombreux repères des vestiges des "anciens maîtres" de cette Afrique coloniale. On peut relever entre autres :

- Les activités socio-professionnelles, telles le commerce, prédominant en Afrique de l'Ouest ;
- Les populations Malinké plus communément appelées les Dioula : transactions dans le négoce du tissage des pagens ; de la fabrication des parures... ;
- La population Yoruba ou Anago dans ce même secteur à travers différentes agglomérations rurales et urbaines ;
- Les populations Peuls chargées de l'élevage (ovins-bovins) dans les campagnes Savanicoles et forestières ;
- Les population Bozo reconnues pour leur "expertise" pour la pêche à travers les fleuves, les rizières, les lacs et autres plans d'eau ;
- Les population Baoulé investies dans l'agriculture (culture de rente : café, cacao, palmier à huile ; cultures vivrières diverses) ... ;
- Les populations Mossi qu'on retrouve dans les milieux ruraux qu'urbains qui investissent de nombreux secteurs d'activités professionnelles.

Ces exemples non limitatifs ni exclusifs indiquent les supports sociaux professionnels pour lesquelles les groupes étrangers s'intègrent aux populations autochtones. À travers ses différentes activités, s'enclenchent et s'entretiennent des relations sociales d'intégration, de collaboration et de promotion collective panafricaine.

2.5. De la communication sociale pour les relations interpersonnelles

S'il est admis qu'il ne saurait avoir de relations interpersonnelles sans communication, on ne saurait examiner la thématique migratoire sans la communication sous toutes ses formes linguistiques, symboliques, c'est quoi affective, matrimonial et autres. Dans ce contexte, nos analyses ont montré l'intérêt bien apparent des langues africaines et leur promotion internationale.

En Afrique de l'Ouest, les parlers des familles linguistiques Mandé (Mandekan, Dioula, Bambara, Malinké) font partie des langues les plus parlées, principalement dans les pays comme la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, la Guinée, le Mali.

Ces différents États, membres de l'ex-Afrique Occidentale Française (regroupant huit ex-colonies) parlant "naturellement" la langue française qui sert de canal particulier de communication sociale très largement utilisée au-delà de l'Afrique de l'Ouest. En effet, les États de l'Afrique centrale, ex-membres de l'Afrique Équatoriale française (A.E.F.) sont dans la même logique communicationnelle.

Les organisations étatiques francophones de l'Afrique (du Nord, de l'ouest, du centre) ont cette francophonie en partage. Celle-ci est un des facteurs non négligeables de l'intérêt migratoire car, elle facilite le processus d'intégration sociale, culturel et économique et partant, la fluidité des relations interpersonnelles.

Que retenir en conclusion sur les migrations humaines, les « Migrations humaines, les mentalités et les relations interpersonnelles », cet axe n°4 de notre thématique générale sur les mutations rurales en Afrique pendant les périodes coloniales et post-coloniale ?

CONCLUSION

La ruralité nous situe aux origines de ce continent africain. Celui-ci dans son long processus de mutations a traversé plusieurs siècles. Les migrations humaines sont une des principales mutations actives qui ont subi, et que continue de subir encore les états africains.

Les périodes esclavagistes, coloniales et post-coloniale (celle des indépendances) sont des périodes historiques mémorables pour le continent africain. Des mouvements forcés aux mouvements libres des populations africaines, l'histoire des peuples de ce continent est tissée de courants dramatiques. À travers les migrations humaines, transparaissent "la construction et la reconstruction des mentalités", à travers les modes de vie, les moyens de communication des valeurs de partage etc.

Les différentes cultures endogènes et leurs particularismes sont une richesse mais peuvent aussi constituer des écueils dans le partage des idées, des principes de vie et de promotion collective. Les conflits, les guerres, les incompréhensions sont autant de barrières et de freins à la promotion collective et à l'expression des formes de sociabilité internes et externes des sociétés africaines. La qualité des relations interpersonnelles s'apprécie donc à partir de ces différents paramètres. L'histoire du continent sera aussi celle des migrations internes et externes et celle des relations sociales multiformes. La construction de l'Afrique passe nécessairement par les mutations avec leurs avantages et leurs limites.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Kouakou N.F (1998). "Les "maquis" d'abidjan en cash". ORSTOM, série sc.hum. Vol. XIX, n°4, PP. 545-550.

Kouakou N.F (2000). "L'urbanisation africaine sur les reflets du mirage de la mondialisation", in *The African anthropologist*, vol.7,n°2, pp. 174 -181.

N'da P. (2017). *Alliance à plaisanterie, proverbe et contes en Afrique de la tradition*, édition l'Harmattan.

Lapassade G. (1976). *Groupes, organization", institution*, édition Gauthier-Villards, Paris.

Touraine A. (1997). *Pourrons-nous vivre ensemble? égaux et différent*, Fayard, Paris

RAPPORT GÉNÉRAL

INTRODUCTION

Les 24 et 25 mars 2025, l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan-Cocody, l'Université de Genève et la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix ont coorganisé à Yamoussoukro, dans le District Autonome des Lacs, un colloque international sur le thème « *Les mutations rurales en Afrique pendant les périodes coloniale et postcoloniale* ». Cette rencontre scientifique a réuni, pendant deux jours, des universitaires venus d'horizons divers, notamment du Canada, du Gabon, de la Guinée, de l'Italie, de la Suisse et du pays hôte, la Côte d'Ivoire.

Comme le disait l'expert français en Ruralités, Sylvain Baudet : « *Moins que jamais, les territoires ruraux ne doivent être perçus comme des « isolats » ancrés dans une permanence et déconnectés de la marche du monde. Ils sont impactés par un ensemble de phénomènes, par des décisions qui souvent leur échappent et qui les impactent sans qu'ils en soient toujours à l'origine et en aient la maîtrise* ». Poursuivant sa réflexion, et dans l'optique d'une compréhension globale des phénomènes ruraux, il ajoute : « *Pour mieux repérer et appréhender les enjeux auxquels les territoires ruraux ont aujourd'hui à faire face, il paraît pertinent de replacer leur trajectoire de développement dans le temps long* ». Ce qui suppose une mise en perspective historique des ruralités. Le présent colloque international s'inscrit donc dans cette dynamique, en projetant dans le passé colonial et postcolonial une thématique qui fait aujourd'hui l'objet d'un renouvellement international des recherches. Cette rencontre scientifique vient donc au bon moment pour nous intégrer à cette nouvelle donne qui permet de nouvelles méthodes et de nouveaux objets.

En effet, depuis plus de trente ans, les territoires ruraux connaissent des trajectoires différenciées. Ils ont tous connu de manière plus ou moins aigüe les effets de l'exode rural, du changement climatique et de l'évolution de l'activité économique et de l'emploi. Ce qui explique également la transdisciplinarité de cette thématique dont l'objectif général clairement exprimé par le Professeur Jean-Noël Loucou, Président du Comité scientifique, est d'engager des réflexions et des propositions sur les mutations de l'espace africain rural colonial et postcolonial.

Ce rapport général présente la cérémonie d'ouverture (I) et le déroulement des travaux (II).

I. LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Elle s'est déroulée dans la matinée du lundi 24 mars 2025 à la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la Paix de Yamoussoukro. Sept (7) allocutions ont ponctué cette phase protocolaire du colloque.

Ouvrant la série des discours, M. Baba Sylla 1^{er} adjoint au Maire, représentant le Maire de la Commune de Yamoussoukro, M. Kouassi Kouamé Patrice, après des mots de bienvenue, a salué cette initiative qui illustre, selon lui, l'importance du dialogue scientifique dans l'éclairage des politiques publiques et dans l'orientation des stratégies de développement rural. Il a achevé son discours en souhaitant à tous les participants d'excellents travaux et un agréable séjour à Yamoussoukro.

Intervenant à la suite de M. Baba Sylla, le Professeur Jean-Noël Loucou, Secrétaire général de la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix, a exprimé toute sa reconnaissance aux enseignants-chercheurs, aux chercheurs, aux étudiants venus d'horizons divers et aux autorités politiques qui ont bien voulu accompagner les organisateurs de ce colloque international. Dans son double rôle de tuteur et de Président du Comité scientifique, il a situé l'auditoire sur l'objectif général du colloque et les axes prioritaires de réflexion. Clôturent son allocution, il s'est dit persuadé que les résultats de cette rencontre scientifique apporteront des connaissances nouvelles qui serviront à mieux transformer les réalités de nos sociétés.

Succédant au Professeur Jean-Noël Loucou dans la liste des orateurs, le Président du Comité d'organisation, Professeur Kouadio Guessan, après avoir fait l'historique de ce colloque international a exprimé toute sa gratitude à l'Université de Genève et à la Fondation Félix Houphouët-Boigny de la Recherche de la Paix de Yamoussoukro pour avoir rendu possible ce cadre de réflexion.

Après le Professeur Kouadio Guessan, le Professeur Alexander KEESE a pris à son tour la parole, en qualité de point focal de l'Université de Genève, dans le cadre de l'organisation de cette rencontre scientifique. Au-delà de la merveilleuse expérience de rencontre entre le Président du Comité d'organisation et lui en 2019, il a émis le souhait d'une intensification du dialogue entre les chercheurs de l'Université de Genève et les autres universités partenaires présentes à ce colloque international.

Professeur Ouattara Djakaridja, Directeur de l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle des Diplômés de l'Enseignement Supérieur, a pris à son tour la parole en qualité de représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique, Professeur Adama Diawara. Pour lui, aborder la problématique des ruralités africaines au cours de ces deux journées de réflexion, doit nous conduire à saisir les changements sociétaux multidimensionnels qui se présentent à nos sociétés et qui constituent des défis majeurs qui doivent être adressés avec efficacité et responsabilité. Poursuivant son allocution, il a exprimé sa foi en une gestion efficace des ressources naturelles disponibles, tout en espérant la publication des actes du colloque pour aider les autorités politiques dans leurs prises de décision.

Intervenant en avant-dernière position dans la liste des orateurs, Monsieur Léo Trembley (1^{er} secrétaire de l'Ambassade Suisse pour la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, la Guinée, le Libéria et la Sierra Léone) a souligné l'engagement de son pays à financer la recherche, tout en invitant la communauté des chercheurs et les étudiants à se réappropriier leur histoire pour construire leur avenir sur des bases plus sereines.

Clôturent la série des allocutions, M. Parfait Kouadio, Directeur de cabinet, représentant le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, Monsieur Assahoré Konan Jacques, s'est dit honoré par cette marque de

considération pour avoir été sollicité pour le parrainage de ce colloque international ; une rencontre scientifique qui constitue, pour lui, une opportunité précieuse d'échanger des idées, de partager des expériences et de renforcer les liens entre les différentes disciplines. À la fin de son propos, il a déclaré ouvert le colloque international sur « *Les mutations rurales en Afrique pendant les périodes coloniale et postcoloniale* », auquel il a souhaité plein succès.

II. LE DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux se sont déroulés en plénière et en ateliers, avec au menu, une conférence inaugurale et des communications.

A. LA CONFÉRENCE INAUGURALE

Elle a été animée par le Professeur Eric Thomas Jennings de l'Université de Toronto au Canada. Présentée en plénière, dans la matinée du lundi 24 mars 2025, cette conférence a porté sur le thème : « *Une histoire mondiale de la vanille* » qui est également le titre d'un ouvrage à paraître. Dans son exposé, le Professeur Eric Thomas Jennings a, d'abord, présenté les aspects techniques de la production de la vanille tels que la pollinisation, la floraison, la cueillette et le séchage. Il a, ensuite, fait l'historique de cette plante qui a, selon lui, beaucoup voyagé depuis l'Île de la Réunion en 1841, lieu de découverte de la méthode de pollinisation par un esclave du nom d'Edmond. Culture très peu exigeante, mais également capricieuse, du fait de sa fragilité, cette variété de vanille dont Madagascar devient le premier producteur mondial est concurrencée dans les années 1950 par une vanille de synthèse qui n'a cessé de prospérer. Le durcissement de la législation afin de réguler la fabrication et l'usage de la vanille de synthèse constitue les derniers développements de cette conférence, avant la série des échanges avec l'assemblée qui ont porté, entre autres, sur la part de la vanille dans le PIB de Madagascar et sur les propriétés aphrodisiaques et antidépressives qu'on prête à la vanille.

B. LES COMMUNICATIONS

Trente-neuf (39) communications réparties en quatre axes thématiques ont été présentées dans différents ateliers, dans l'après-midi du lundi 24 mars et au cours de la matinée du mardi 25 mars 2025. Les présentations ont été faites selon le format suivant : 37 en présentiel et 2 en ligne.

Axe 1 : Foncier rural, agriculture, exploitation minière et énergétique

Les onze (11) communications présentées dans cet atelier dans l'après-midi du lundi 24 mars 2025 couvrent trois champs d'études : le foncier rural, l'agriculture et l'exploitation minière.

Le premier champ a recueilli trois communications qui posent toutes la problématique du foncier rural en zone forestière, tant en Côte d'Ivoire qu'en Guinée. Passé donc l'époque coloniale et son régime foncier adossé aux décrets du 23 octobre 1904 et du 15 novembre 1935, proclamant « *propriété de l'État français les terres vacantes et sans maître* », les États africains sortis du joug colonial français ont dû très vite répondre au défi des réformes foncières, du fait d'une économie reposant, essentiellement, sur l'agriculture.

Les deux études sur la Côte d'Ivoire, même si elles ne brassent pas toutes les réalités vécues par les populations des zones forestières ivoiriennes, posent tout de même deux préoccupations majeures. La première est celle de la connexion entre sécurité foncière, réformes foncières et agriculture durable. En s'appuyant sur l'exemple de Gonaté, dans la région du Haut-Sassandra en Côte d'Ivoire, l'idée développée ici est celle d'une interdépendance de ces trois entités qui nécessite une approche intégrée pour garantir des résultats durables et bénéfiques pour les communautés locales. Quant à la seconde préoccupation, elle porte sur le niveau d'instruction des populations, bien évidemment en liaison avec le foncier rural dans le département de Daloa, en Côte d'Ivoire. Les résultats présentés dans cet atelier indiquent, clairement, que le niveau d'instruction a un impact significatif sur la compréhension des enjeux fonciers et sur la volonté d'adopter des mécanismes de certification.

La réalité guinéenne n'est pas, fondamentalement, différente des deux cas pratiques choisis pour illustrer la situation du foncier rural en Côte d'Ivoire. En choisissant, ainsi, d'analyser « *la perception des populations locales sur les conditions d'accès aux terres agricoles dans la Préfecture de Yomou en République de Guinée* », c'est également le regard des populations sur un système qu'il a du mal à comprendre qu'on veut mettre ici en lumière.

Le second champ d'étude qui a retenu l'attention des panelistes est l'agriculture. Cette activité a, d'ailleurs, recueilli le plus grand

nombre de communications, six (06) au total. Trois d'entre elles évoquent un secteur agricole confronté à une crise de croissance.

Il s'agit, d'abord, d'un processus de mutation dans le domaine agricole dans la région du Haut-Sassandra. Dans cette zone située dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire, l'émergence de l'hévéaculture à partir de 1986 est présentée comme une menace pour une culture ancienne, la cacaoculture.

Cette crise est, ensuite, génétique et sociale avec une maladie des plantes, le swollen shoot du cacaoyer. En effet, en renforçant la vulnérabilité des populations, cette maladie a concouru à déstabiliser les rapports socio-économiques, ainsi que l'environnement physique et culturel par la réinvention de ses membres. L'émergence de nouveaux attributs culturels tels que l'élevage, la danse lucrative et l'assistanat répond à un impératif de survie, comme le firent également les paysans au Dahomey/Bénin, au cours des années 1960 et 1970, qui répondirent au manque de nourriture par un vol systématique des fruits de palmier dans les plantations. Cette attitude des paysans dahoméens décrite dans cet atelier s'explique, d'une part, par la confiscation de leurs terres et de leurs plantations de palmier à huile par le biais des coopératives et, de l'autre, par des prix d'achat « *artificiellement bas* » proposés par la Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER).

Les autres communications portant sur l'agriculture ont posé le problème des défis liés aux réformes dans ce secteur. Les études présentées ont permis de savoir que des réformes avaient déjà été initiées au cours des périodes coloniales de la Côte d'Ivoire (1910-1953) et de la Guinée portugaise (1960-1973). En Côte d'Ivoire, il s'agit des essais de modernisation et d'industrialisation de l'agriculture, à travers les stations agricoles qui permirent d'améliorer la qualité des plants et des semences et la Société Indigène de Prévoyance (SIP) qui permit d'introduire de nouveaux outils et machines dans la production, de même que la transformation des matières premières agricoles.

En Guinée portugaise, les différents projets de mise en valeur de l'agriculture furent lancés par les autorités coloniales à partir du début des années 1960, tels que le paysannat agricole de Blimate pour familles « détribalisées » en 1960, le centre-pilote de Prábis en 1966 ou encore la coopérative de Madina Boncó en 1972.

Ces réformes se sont, bien évidemment, poursuivies au cours de la période postcoloniale, avec un exemple présenté à titre d'illustration. Il porte sur le projet « *Côte d'Ivoire 2000* » piloté de 1970 à 1974 par le ministère ivoirien du Plan que dirigeait le ministre Mohammed Diawara ; un projet qui accordait une place de choix à l'agriculture avec, en toile de fond, une implication des entreprises parastatales dans la réforme de l'agriculture et le souhait d'un changement de la mentalité du paysan ivoirien, voulu plus entrepreneur et autonome.

Le troisième champ d'étude nous invite dans l'univers de l'exploitation minière qui se révèle être une pratique très ancienne en Côte d'Ivoire. La communication s'y rapportant parle d'une extraction artisanale du fer et de l'or par des mineurs locaux, au cours de la période coloniale. Le fait que cette activité, qui s'est poursuivie jusqu'à la fin de la seconde Guerre Mondiale, soit restée à l'état embryonnaire s'explique par l'échec des tentatives d'exploitation à échelle industrielle par les sociétés privées coloniales intéressées, également, par le diamant et le manganèse.

L'exploitation artisanale des minerais n'est pas qu'une pratique réservée à la Côte d'Ivoire. On le voit également au Gabon, où elle prend la forme d'une exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) de l'or, de 2011 à 2023, avec des dommages environnementaux multiformes et complexes.

Des échanges fort enrichissants ont suivi cette série de communications. Ils ont permis d'éclairer l'assemblée sur quelques notions de méthodologie, sur le concept d'industrialisation au début de la colonisation et les règles d'accession à la terre dans les sociétés africaines traditionnelles et modernes.

Axe 2 : Habitat, environnement et infrastructures

Les huit (08) communications présentées sous cet axe, dans l'après-midi du lundi 24 mars 2025, ont mis l'accent sur trois centres d'intérêts : La restructuration du secteur rural en Côte d'Ivoire, la dégradation de l'environnement en Guinée et le développement des infrastructures économiques en Afrique.

La restructuration du secteur rural en Côte d'Ivoire a fait l'objet de deux communications. La première est une analyse des contradictions inhérentes aux interventions de la Banque mondiale en Afrique postcoloniale. L'expérience ivoirienne utilisée pour illustrer cette situation révèle les limites d'un modèle de développement fondé sur une logique d'exportation et de dépendance extérieure. Ce qui conduit l'auteur de la communication à suggérer une refonte des relations entre les institutions financières internationales et les États africains, en mettant l'accent sur des approches plus inclusives et durables. La seconde communication révèle le destin des localités encerclant la ville d'Abidjan, poussées vers une urbanisation forcée, du fait d'une croissance démographique que la capitale économique de la Côte d'Ivoire peine à maîtriser. Songon est l'illustration parfaite de cette mutation qui voit cette localité sortir progressivement de la ruralité dans laquelle elle était confinée de 1960 à 1995, pour devenir à partir de son érection en commune en 1995, une cité moderne dotée d'infrastructures de qualité et d'habitats modernes, tout en conservant certaines de ses traditions.

Aussi, la dégradation de l'environnement en Guinée a retenu l'attention des panelistes. Les deux situations décrites dans cet atelier révèlent, d'une part, l'extinction des mammifères dans la zone centrale de Bossou, du fait de l'agriculture, de la chasse incontrôlée et d'une démographie galopante et, de l'autre, l'impact significatif du glyphosate sur les densités bactériennes et fongiques des sols agricoles de la préfecture de N'Zérékoré.

Le développement des infrastructures économiques en Afrique, qui constitue le dernier centre d'intérêt étudié dans cet atelier, a été l'occasion de voir comment s'opère les politiques de désenclavement des zones rurales en Afrique.

Le premier modèle présenté est l'électrification rurale, illustrée par l'exemple congolais de 2003 à 2023. Avec le soutien de

partenaires extérieurs, les zones rurales congolaises privées de l'essentiel des services de base avant 2003, faute de rentabilité, deviennent l'objet d'une attention particulière ; une politique dans laquelle l'Agence Nationale d'Électrification Rurale (ANER) a joué un rôle de premier plan.

Le second modèle examiné pose la problématique de la connexion d'une capitale à l'arrière-pays et d'ouverture du pays sur l'extérieur. Au-delà de la volonté de promouvoir le commerce national et international grâce à de puissants réseaux de communication, les couloirs de développement économique permettent, non seulement, aux différents ports du pays de s'ouvrir sur l'extérieur, mais également à Maputo, la capitale, de se lancer à la conquête de l'arrière-pays.

Le troisième modèle porte sur les pistes de desserte des produits agricoles qui constituent un levier important de développement économique. L'exemple de la piste de desserte reliant le carrefour Awanou à Guiguidou, où se trouve une ferme chinoise, montre l'importance de cette infrastructure primaire dans le désenclavement et le dynamisme de l'activité rizicole en Côte d'Ivoire de 1994 à 2018.

Le quatrième modèle est le chemin de fer, dont le rôle a été déterminant dans la dynamique agricole et commerciale à Bouaké, de 1912 à 1960. En effet, selon l'auteur de la communication, l'avènement du rail dans cette ville du centre-ouest de la colonie de Côte d'Ivoire en a fait, non seulement, le marché de production rurale le plus important de la région mais, également la plaque tournante du commerce intra-africain ou commerce sahélo-éburnéen.

Le débat ouvert à la suite de ces communications a porté, entre autres, sur des questions de méthodologie, l'impact environnemental de l'urbanisme accéléré, la sensibilisation des populations sur les questions environnementales, les couloirs de développement au Mozambique et la perspective de reproduire cet exemple en Afrique occidentale.

Axe 3 : Migrations humaines, mentalités et relations interpersonnelles

Les dix communications programmées dans cet atelier ont été effectivement présentées dans la matinée du mardi 25 mars 2025. Elles ont mis en relief trois questions essentielles : les migrations humaines, les mentalités et les relations interpersonnelles.

L'étude des migrations humaines a été l'occasion de faire un retour en arrière, de plus d'un siècle, pour revenir sur les drames de la conquête coloniale en Côte d'Ivoire, entre 1898 et 1905. La zone d'étude choisie est le *Gbatog'*, terme utilisé pour désigner le nord de la Côte d'Ivoire, un territoire désorganisé dans ses fondements, vide d'hommes et très pauvre, du fait des ravages provoqués par les guerres samoriennes. On retient, essentiellement, que dès les premières années de sa présence dans cette zone, le colonisateur français procéda méthodiquement à la libération des captifs et au retour des exilés. Ce qui permit un repeuplement du *Gbatog'*, accompagné d'une politique de reconstruction et de restauration de l'ordre ancestral détruit.

Au-delà de cet aspect purement humanitaire, les communications suivantes ont permis de comprendre les causes multiples et les incidences sociales des phénomènes migratoires contemporains. Les causes sont, d'abord, sociopolitiques comme illustré dans le cas du Korodougou de 1974 à 2002, avec la fuite du système contraignant du poro communautaire pour les jeunes et les rivalités familiales. Elles sont, ensuite, économiques. L'insuffisance des terres arables, le problème de la transhumance, la recherche de l'autonomie financière évoqués dans le Korodougou et le phénomène de la « *colonisation des terres* » dans l'ouest montagneux ivoirien en sont la parfaite illustration.

Concernant les incidences sociales, l'analyse des communications permet de dresser deux tableaux : d'une part, un tableau reluisant illustré par la cohésion sociale, le brassage culturel et la vitalité économique des zones d'accueil et, de l'autre, un tableau sombre que résume bien les conflits et les difficultés de cohabitation entre autochtones, allochtones et allogènes.

Sur la question des mentalités, elle pose ici la problématique du choc des civilisations, avec des pratiques culturelles et religieuses

controversées. C'est le cas de la régression de l'excision chez les Tagbana en Côte d'Ivoire, pendant la période postcoloniale ; un recul qui est le résultat d'une interaction complexe entre tradition et modernité, où les efforts conjoints de divers acteurs ont permis de remettre en question et de transformer une pratique profondément enracinée et controversée.

Mais le choc des civilisations ne saurait se limiter à une question de pratique culturelle. Les communications ont permis de voir, également, que le sujet relatif à la percée du prosélytisme religieux dans certains milieux pose problème. Ainsi, malgré qu'ils jouissent d'un prestige social indéniable dans leur communauté, l'influence de ces « *intellectuels religieux* », appelés *Karamogo*, est perçue comme une menace pour le projet assimilationniste de l'administration coloniale. Il en est de même pour les prédicateurs indiens et pakistanais de la *Jama at Tabligh*, objet de la méfiance des autorités ivoiriennes dans un contexte national et international fluctuant.

Par ailleurs, les relations interpersonnelles, elles ont fait l'objet de trois études qui prennent pied dans les périodes précoloniale et postcoloniale ivoiriennes. Les deux premières sont révélatrices des relations de confiance tissées entre des individus, pour aboutir *in fine* à des résultats bénéfiques pour la société. Il en va ainsi des mécanismes endogènes de création de confiance entre les acteurs commerciaux dans la circulation des produits en pays Bettié aux XIX^e et XX^e siècles et de la pérennisation des alliances interculturelles par une stratégie pédagogique favorable à un transfert d'un savoir-faire et d'un savoir-être aux élèves du secondaire dans la prévention et la résolution des conflits.

Quant à la troisième communication, qui prend le contrepied des deux premières, elle est caractéristique des tensions existantes entre colonisateur et colonisés, autour d'une banale affaire de nomination de chef de canton en 1937 à Divo, dans la colonie de Côte d'Ivoire.

Des échanges très nourris ont animé ce troisième atelier. Ils ont permis aux communicants et à l'auditoire de confronter leurs points de vue sur les relations interreligieuses, les pratiques de confiance à l'épreuve de la colonisation, l'importance de la *Jama at Tabligh* dans la galaxie islamique en Côte d'Ivoire, etc.

Axe 4 : Gouvernance locale, santé et alimentation

Neuf (09) communications présentées dans la matinée du mardi 25 mars 2025 ont contribué à répondre à la triple problématique de la gouvernance locale, de la santé et de l'alimentation en période coloniale et postcoloniale. Les centres d'intérêts dépouillés dans cet atelier laissent apparaître une prévalence de la gouvernance locale, étudiée sous divers angles.

D'abord, le rôle crucial joué par le monde rural dans la politique africaine coloniale. L'exemple du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI-RDA), créé le 9 avril 1946, met en lumière comment ce parti de masse, qui bénéficiait déjà du soutien du Syndicat Agricole Africain (SAA), a structuré sa base politique en s'appuyant sur les populations rurales, notamment à travers ses comités de villages et ses sous-sections. Les chefs traditionnels qui ont également apporté un soutien politique, électoral et financier à ce parti ont été au cœur du débat parlementaire à l'Assemblée de Versailles de janvier à février 1953, comme révélé dans l'une des communications sur le statut des chefs coutumiers africains.

Partant du postulat que les chefferies africaines, véritables courroies de transmission entre la société africaine et la société occidentale, sont indispensables à la vie politique, administrative et sociale de l'Afrique, l'urgence de leur donner un statut qui leur offre des garanties et les empêche de céder à certaines tentations a été mis sur la table de discussion des parlementaires. Au bout du compte, constate le communicant, la conclusion qu'on en tire, est celle d'un statut qui apparaît comme un projet politique visant à consolider l'administration directe dans les territoires d'outre-mer, consacrant ainsi les chefs comme des fonctionnaires de fait.

Ensuite, la question de la gouvernance locale, au plan économique, illustrée par quatre exemples.

Le premier est relatif au rôle joué par l'État dans la diversification des nouvelles cultures d'exportation à Daloa, une localité du centre-ouest de la Côte d'Ivoire ; un rôle qui se manifeste à travers la création de structures d'encadrement et l'appui des bailleurs de fonds permettant ainsi de développer des cultures qualifiées de « cultures porte-drapeau », tels que le cocotier, l'anacarde, l'hévéa et le palmier à huile.

Le deuxième exemple se retrouve dans le même registre que la communication précédente, celle du dirigisme étatique, illustré par deux cas pratiques. D'une part, la rhétorique distincte entre les régimes de Kwame N'Krumah au Ghana et de Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire concernant l'encadrement de l'économie nationale et la transformation rurale et, de l'autre, la longue tentative du gouvernement zambien, sous Kenneth Kaunda, de faire progresser le secteur agricole du pays de 1964 à 1991.

Le troisième exemple illustre, de fort belle manière, la vitalité des relations diplomatiques entre la Chine de Taïwan et la Côte d'Ivoire. Pendant vingt ans, de 1963 à 1983, la collaboration technique entre ces deux pays s'est matérialisée sur le terrain par des projets céréaliers pilotes à Korhogo, dans le nord de la Côte d'Ivoire, avant de se généraliser dans diverses régions du pays.

Le quatrième et dernier exemple nous transporte dans l'univers des femmes en milieu rural. La zone choisie est celle du Zanzan, une région du nord-est de la Côte d'Ivoire. Les femmes de cette zone, nous dit l'auteure de la communication, se sont faites remarquées comme de grandes productrices de cultures vivrières et d'anacarde ; des activités qui ont permis d'alimenter les marchés et de subvenir aux besoins de leurs familles.

Le dernier centre d'intérêt étudié dans cet atelier porte sur des questions de gouvernance locale en matière de santé et d'alimentation en période coloniale et postcoloniale. Une activité traditionnelle très peu connue à l'époque, celle de la boucherie, a été présentée et analysée dans une perspective évolutive culturelle et socioéconomique du XIX^e au XX^e siècle. Pratiquée, au départ, à des fins presque essentiellement religieuses, rituelles ou festives, l'administration coloniale française en la réglementant permet à cette activité de sortir de sa torpeur, pour devenir au fil du temps un secteur économique dynamique et rentable avec un fort impact sur la vie des populations de la colonie.

Quant au diagnostic de la gouvernance locale en santé et alimentation, illustré par l'exemple du Foyer de Renforcement des Activités de Nutrition Communautaire (FRANC), malgré la faible implication des autorités sanitaires dans le suivi de cette structure, il révèle cependant le rôle important joué par les leaders

communautaires dans la prévention des maladies infantiles et la prise en charge de l'alimentation maternelle et infantile.

Les diverses contributions sur les questions de méthodologie, de réforme agraire, de constructions théoriques des sociétés parastatales ont permis d'enrichir le débat et d'éclairer l'auditoire.

CONCLUSION

L'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan-Cocody et l'Université de Genève remercient ses partenaires, la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix de Yamoussoukro, le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, l'Ambassade de la Suisse en Côte d'Ivoire, le Fonds National Suisse, le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI), la Mairie d'Adjamé, l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS), les différentes Universités ivoiriennes, africaines, européennes et canadiennes ainsi que les éminents professeurs, chercheurs, étudiants de Côte d'Ivoire et des pays frères qui ont permis l'organisation de ce colloque international afin de réfléchir sur les mutations rurales en Afrique aux époques précoloniales et postcoloniales. Pendant deux jours, les participants ont réfléchi sur des thématiques diverses et confronté leurs points de vue. Comme exprimé au début du colloque par le Président du Comité scientifique, Professeur Jean-Noël Loucou, les résultats de cette rencontre scientifique, tout en apportant des connaissances nouvelles, sont des leviers sur lesquels devraient s'appuyer les décideurs pour mieux transformer les réalités de nos sociétés.

Fait à Yamoussoukro, le 25 mars 2025

Pour le Comité Scientifique
Le Rapporteur général

DISCOURS DE CLÔTURE

Yamoussoukro, le 25 mars 2025

Chers collègues,

Au moment où nous achevons les travaux de notre colloque, je voudrais vous dire au nom de la Fondation Félix Houphouët-Boigny, au nom de tous les co-organiseurs, l'université Félix Houphouët-Boigny, l'université de Genève, vous remercier pour votre contribution à ce colloque international.

Deux jours durant, nous avons entendu une conférence inaugurale, des communications de haut niveau qui nous ont permis d'aborder toutes les questions liées aux mutations rurales en Afrique coloniale et post-coloniale.

Au moment de nous quitter, je voudrais encore une fois exprimer notre satisfaction et nos sincères remerciements.

À chaque fois qu'il y a des colloques dans cette institution que j'ai l'honneur de diriger, nous vous remercions sans relâche, les collègues d'ici et d'ailleurs qui contribuez à animer scientifiquement cette institution et à faire avancer nos disciplines académiques respectives. Je l'avoue personnellement, vous êtes ici chez vous et vous serez toujours les bienvenus. Je voudrais que nous nous applaudissions tous.

Comme je vous l'ai dit, nous avons une revue scientifique et vous pouvez nous faire parvenir des articles, c'est une revue annuelle ; j'ai commencé de façon timide parce que ce n'est pas facile pour moi d'avoir des articles. Maintenant que j'ai une imprimerie, si vous m'en envoyez, on pourra passer à une périodicité semestrielle

et pourquoi pas trimestrielle, parce qu'il faut de nouvelles revues scientifiques pour pouvoir dérouler une nouvelle pensée africaine, pour que nous posions nous-mêmes les problématiques concernant notre continent et que nous proposons des solutions tout à fait adaptées aux problèmes que nous aurons analysés. Marx disait « qu'il ne suffisait pas d'analyser les problèmes mais il faut transformer la société » et vous êtes non seulement des analystes de talent mais vous devez également contribuer à faire avancer la science, la science africaine, la science universelle et nos sociétés, nos pays. J'espère que mon appel sera entendu.

Nous avons également créé les éditions de la Fondation Félix Houphouët-Boigny, j'espère atteindre d'ici l'année prochaine une centaine d'ouvrages ; nous avons déjà publié une cinquantaine et donc vos propositions d'ouvrages et de manuscrits sont également les bienvenus. Je voudrais une fois de plus remercier l'université de Genève qui nous a fait confiance et qui assure une très bonne collaboration avec nos collègues de l'université Félix Houphouët-Boigny.

Professeur Keese, vous et tous vos collaborateurs, vous êtes chez vous. Vous pouvez revenir quand vous voulez. Je voudrais qu'on vous applaudisse donc. Avec l'excellent rapport général qui nous a été lu, la quintessence de nos travaux a été ainsi rendue. Les recommandations également que nous transmettrons aux autorités ivoiriennes pour qu'elles en fassent le meilleur usage. Je voudrais que vous restiez mobilisés pour la cause de la science, pour la cause de la coopération scientifique universelle.

Je voudrais sur ces mots vous souhaiter bon retour dans vos familles respectives et les Israéliens, les Juifs de façon générale, en se quittant, disent toujours « l'an prochain à Jérusalem ». Ici aussi, on va vous dire « l'an prochain à Yamoussoukro.

Avec votre permission, je déclare clos les travaux du colloque international sur les mutations rurales en Afrique pendant les périodes coloniale et post-coloniale.

Je vous remercie.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	5
COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE.....	7
PRÉFACE.....	9
ALLOCUTIONS	11
Allocution prononcée par le Secrétaire Général de la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix.....	13
Allocution du Représentant du Maire de Yamoussoukro.....	17
Allocution du Président du Comité d'Organisation.....	19
Allocution de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.....	23
Allocution du Représentant du Ministre de l'Environnement, parrain du colloque.....	27
PREMIÈRE PARTIE / AXE 1	
Foncier rural, agriculture, exploitation minière et énergétique	33
Un essai de modernisation de l'agriculture ivoirienne (1910- 1953) <i>Moro Jean Martial AHORO, Gli Modeste Franck MAH et Koffi Antoine GOLÉ</i>	35
Les mines en Côte d'Ivoire coloniale : entre exploitation artisanale locale et tatonnements de l'industrie extractive européenne <i>YEO Mamadou</i>	55
Analyse de la perception des populations locales sur les conditions d'accès aux terres agricoles dans la prefecture de Yomou, République Guinée <i>KOLAMOU Nicole Gobéza, SIMMY Pé Louoguéa, LAMAHA PAUL LENO Tamba Kinding et Aissata CAMARA</i>	75

Exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) de l'or et dégradations environnementales en zones rurales au Gabon (2011-2023) <i>NDONG Robert Edgard</i>	95
Crise cacaoyère et changement social dans la société Ayaou de Bouaflé (Côte d'Ivoire) <i>Jean Louis NIAMKÉ</i>	119
Les plantations du palmier à huile de la SONADER au Dahomey/Bénin : une histoire sociale (années 1960 et 1970) <i>Giovanni Tonolo</i>	141
DEUXIÈME PARTIE/AXE 2	
Habitat, environnement et infrastructures	155
Les couloirs de développement économique au Mozambique : un important levier dans la reconstruction du pays (1980-2017) <i>MAIZAN Kouassi Tehua</i>	157
La banque mondiale et la restructuration du secteur rural en Côte d'Ivoire : 1963-1980 <i>Gli Modeste Franck MAH, Moro Jean Martial AHORO et N'Dri Laurent KOUAKOU</i>	173
Les ressorts et les entraves de l'électrification rurale au Congo, 2003-2023 <i>Stéphane William MEHYONG</i>	201
Inventaire de la faune mammalienne de la zone centrale de Bossou, patrimoine de monts Nimba, République de Guinée <i>SOROMOU Niwoly, TRAORÉ Ouo-Ouo, HABA Moriba I et GBILIMOU Labilé Tokpa</i>	225
L'impact du chemin de fer dans la dynamique agricole et commerciale à Bouaké 1912-1960 <i>Élisabeth Yao</i>	235
Les mutations rurales à la périphérie d'Abidjan en Côte d'Ivoire : cas de Songon (1960-2024) <i>TOURÉ El-Hassan et SÉRIKPA Joël</i>	253

TROISIÈME PARTIE/AXE 3

Migrations humaines, mentalités

et relations interpersonnelles..... 269

Les alliances interculturelles en classe d'histoire
au secondaire général ivoirien : quels enjeux et mise
en œuvre pour une éducation à la cohésion pacifique ?

Kouadio Jean-Pierre OUSSOU et Maurice ARCHER..... 271

Intégration des Lobi et la cohésion sociale dans les villages
koulango de la sous-préfecture de Sorobango (1970 - 2020)

Dr. Mamadi Noumtchè OUATTARA

et Dr. KOKO Yao Dongo Emile..... 297

Mutation des mécanismes endogènes de création
de confiance entre les acteurs commerciaux
dans la circulation des produits en pays Bettié,
XIX^e - XX^e siècles

ANGOUA Adjé Séverin, et ANO N'guessan Jean Marc Prudence..... 309

Mobilité humaine et pression foncière
dans l'ouest montagneux ivoirien : quand la terre divise

Dr GONNIN Gilbert..... 323

Situer les expériences parastatales dans l'histoire
postcoloniale ghanéenne et ivoirienne : travailleurs et
fonctionnaires des entreprises d'État rurales en perspective
comparée, 1962–1972

Alexander Keese..... 335

L'excision chez les Tagbana : dynamique de recul
d'une pratique culturelle (XX^e–XXI^e siècle)

ESSOH Jean-Jacques et TOURÉ Bohantchin Anne Audrey..... 357

Migrations agricoles sénoufo au Korodougou : 1974 -2002

Mamadou FOFANA..... 373

Le Gbatog' (nord de la Côte d'Ivoire) entre 1884 et 1905 :
repeuplement et reconstruction d'un milieu rural dévasté

Dossongou Drissa SORO..... 395

QUATRIÈME PARTIE/AXE 4

Gouvernance locale, santé et alimentation..... 423

L'État et la diversification des nouvelles cultures
d'exportation à Daloa (1963-2010)

Martin PALÉ..... 425

Diagnostic de la gouvernance locale en santé
et alimentation : cas du foyer de renforcement des activités
de nutrition communautaire (franc) dans les régions du Bafing
et du Kabadougou au Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire

*KAMARA Siaky Motihé, BAH Nomansou Serge
et KONÉ Moussa*..... 445

À propos du débat sur le statut des chefs coutumiers africains
à l'Assemblée de Versailles : janvier - février 1953

KOUAKOU Yao Marcel..... 463

La boucherie en côte d'ivoire (XIX^e - XX^e siècle) : évolution
culturelle et socioéconomique d'une activité traditionnelle

MEIGNAN Gouedan Richard et KOFFI Ahou Virginie 491

Le monde rural : pilier de l'ancrage et du triomphe
politique du PDCI-RDA de 1946 à 1956

Kouakou Mechak N'GORAN..... 521

La contribution des femmes du milieu rural
au développement du commerce dans le zanzan,
une région de côte d'ivoire (2014)

Kouakou Adja Doubia Angèle..... 537

La politique de retour à la terre : une comparaison
entre la Côte d'Ivoire et la Zambie

Andreas Zeman..... 557

Migrations humaines, mentalités et relations
interpersonnelles

Pr. BAHA-BI Youzan Daniel..... 579

RAPPORT GÉNÉRAL..... 591

DISCOURS DE CLÔTURE..... 605

Infographie : Gnonplégou Aoussi Séraphin
Achevé d'imprimer sur les presses de **Omicron**
en novembre 2025

Dépôt Légal n° 22309